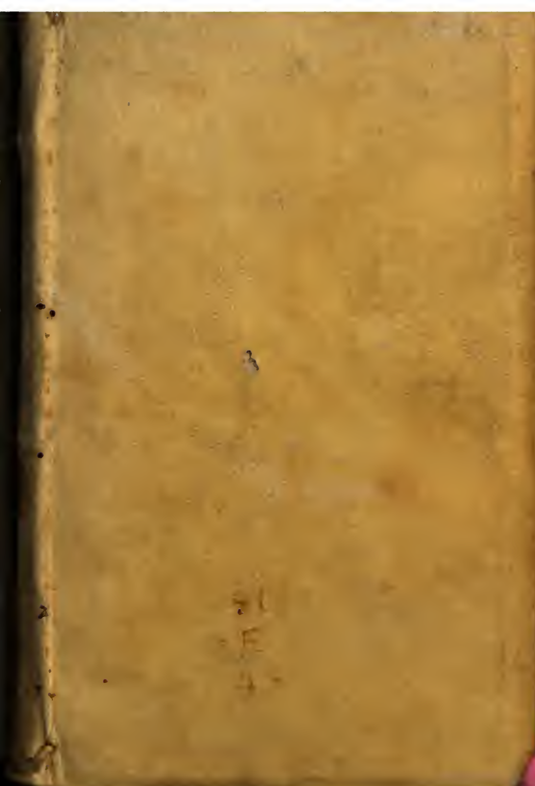




LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,



Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, en Italie, en Angleterre, & en Hollande.



TOME QUATRIEME.

Contenant l'Année 1666.

A LA HAYE,
Chez ABRAHAM DE HONDT.

M. DCC. XIX.





LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, auprès de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 1. *Janvier* 1666.



J'Ai vû la dépêche que vous avez faite à Lionne le 24. de l'autre mois, dont le principal point regarde l'affaire de Dannemarc, & à dire vrai c'est la plus importante qui soit aujourd'hui sur le Tapis, & en laquelle je crains bien



que les Etats ne fassent une faute irréparable, dont ils ayent sujet de se repentir long-tems; car il ne s'agit pas seulement de gagner ledit Roi, & d'avoir ses forces dans nôtre parti, ce qui seroit toûjours un avantage inestimable, mais il est question aussi d'empêcher qu'il ne les joigne à celles d'Angleterre, ce qui seroit d'un préjudice infini, & pour la chose en soi & pour les suites, si la Mer Baltique nous étoit fermée. Je ne dis cela qu'avec trop de fondement, puisque depuis deux jours seulement, lors que je pensois cette affaire si bien acheminée qu'elle ne pouvoit plus manquer à se conclurre, & que je croyois même l'Electeur de Brandebourg & ses Ministres fort satisfaits de mes soins, des vôtres, & des effets qu'ils avoient commencez de produire par les grandes offres qu'on leur faisoit à la Haye, le Résident dudit Roi m'est venu déclarer deux choses, l'une que l'on n'alloit point au bût, que ce n'étoient qu'amusemens, que l'on ne prenoit pas le vrai chemin de contenter son Maître, qu'il n'y avoit rien d'effectif que l'argent comptant qu'on lui offroit, qui étoit quatre cent & quatre-vingt mille écus, qu'ils ne suffisoient pas a beaucoup près, pour armer & entretenir les trente Vaisseaux qu'on desiroit, & que le reste dont on faisoit tant d'exageration n'étoit qu'une méchante subtilité, parce que si on lui offroit d'un côté la quitance d'une somme de quinze cent mille livres, qu'on devoit, en y comprenant même les intérêts, le Roi son Maître avoit d'autre part des prétensions très-justes contre les Etats des sommes ou égales, ou qui surpassoient celle-là; que cela étoit si vrai, qu'il ne demandoit pas qu'on lui donnât rien, mais seulement une liquidation & une compensation des dêtes

dêtes reciproques, & que pour faire voir combien ses prétensions étoient bien fondées, claires & liquides, il vouloit bien les soumettre à ma connoissance & à mon jugement, sans se soucier de se prévaloir de l'offre des Etats, de lui donner cette quitance d'un million cinq cent mille livres; qu'il falloit donc commencer par annuller les Traitez, ou au moins les expliquer & avouër, en sorte que son Maître ne demeurât pas toûjours ruïné par les fraudes que les sujets des Etats commettent tous les jours, au préjudice & à l'anéantissement de ses fermes; que ce pas étant fait, on fit une liquidation des prétensions des dêtes reciproques, sur lesquelles si on ne pouvoit s'ajuster, je prononcerois souverainement en connoissance de cause sur les raisons qui me seroient représentées de part & d'autre, & qu'après cela on lui fournit en argent comptant ce qu'on sçait bien qui est nécessaire pour l'armement & l'entretien de trente Vaisseaux, & qu'autrement quand son Maître promettroit de les équiper, on sçait assez qu'il ne seroit pas en son pouvoir de l'exécuter.

La seconde chose que ce Résident m'a déclarée, est qu'en ma considération le Roi son Maître seroit infiniment plus aise que les Etats lui donnassent satisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti où il me voyoit, qui étoit celui de son inclination; mais que si avec toute l'intention que j'ai de procurer ses avantages, je n'avois pas le credit sur les Etats de les porter à faire ce qu'il demande avec tant de justice, il me prioit de ne trouver pas mauvais, que ne pouvant absolument pas demeurer neutre dans cette guerre sans se perdre, il accepte les Propositions que les Anglois lui font avec tant d'instan-

ſtance, qu'elle paſſe mêmes juſques aux menaces; deux deſquelles ſont que quoi qu'il ſigne & promette, il ne ſera tenu à rien, ſi la Suede ne fait la même choſe que lui, dont les Anglois ſe font forts; & l'autre que le Roi d'Angleterre s'obligera de ne conclurre jamais la paix, ſans lui faire obtenir des Etats la même ſatisfaction, qu'ils lui ont juſques ici refuſée.

Voilà le vrai état de l'affaire, & je vous laiſſe à juger ſi tout ce que le Sieur de Wit vous a dit là-deſſus eſt fort de ſaiſon, & ſi jamais un million, à quoi il me ſemble que la choſe ſe reduit, peut-être plus utilement employé qu'à cette affaire, qui peut épargner aux Etats cent millions, ſi faute d'avoir engagé le Dannemarc dans nôtre parti, & l'avoir imprudemment laiſſé joindre aux Anglois, la guerre doit continuër deux ans, puis que vous me dites vous même que les dépenſes que l'Etat fera cette année monteront à quarante millions, au lieu qu'ayant le Dannemarc pour nous, & fermant le Zondt aux Anglois, d'où ils doivent néceſſairement tirer la plûpart des choſes qu'il leur faut pour l'armement de leurs Vaiſſeaux, il ſeroit comme impoſſible qu'ils puſſent ſoûtenir une guerre maritime, au de-là de la Campagne prochaine.

Le Sieur van Beuningen a encore voulu reparler ici, pour tâcher de m'obliger à contribuër quelque choſe pour cette dépenſe; mais ſans lui rien dire du pouvoir ſecret, que je vous ai donné juſques à cent mille écus dans la derniére extrêmité, ſi l'affaire, faute de cette ſomme, devoit manquer, on lui a dit de ſi fortes raiſons qu'il n'a pas eu un mot à repliquer, confeſſant ingenuëment, qu'ils ne pouvoient rien pré-

prétendre avec justice, mais seulement de ma pure grace, autant que ma libéralité voudroit s'étendre, dans un intérêt qui n'étoit aujourd'hui devenu commun, que par la bonté que j'avois de proteger leur Etat dans une cause juste, conformement au Traité que nous avons fait ensemble.

Il importe donc que vous ne vous rendiez pas si aisément de de-là aux raisonnemens du Sieur de Wit, qui croit pouvoir par son éloquence fasciner les yeux des autres, & les empêcher de voir les choses comme elles sont. Vous lui pouvez donc dire, quand il vous représente avec tant d'exageration leurs besoins, & les efforts qu'ils font, qu'il sçait que l'on connoît fort bien ici qu'il n'y a présentement Prince ni Etat dans le monde, je ne dis pas seulement l'Angleterre, mais je n'en excepte pas même la France, qui ait autant de moyens & de facilité qu'en ont Messieurs les Etats de faire de grands efforts en matiére d'argent, sans presque s'incommoder. Pour faire ces sortes d'efforts, deux choses sont absolument requises, l'une que l'argent soit effectivement dans le païs, & l'autre que l'état où le Prince ait la facilité de le tirer & de s'en servir; & il est constant qu'il n'y a païs au monde, où il y ait effectivement tant de richesses que dans les Provinces-Unies; & dans le tems même, que tous les autres Etats ou sont en pauvreté, faute d'un Commerce ordinaire, ou perdent le principal fruit du leur depuis cette guerre, qui l'a entiérement interrompu, comme la France; on voit arriver au Tessel des Flotes riches de vingt millions, & on ne peut pas dire que ce ne soient des Marchandises d'or, elles sont aussi-tôt converties en argent au desavantage des autres Etats

qui ne s'en peuvent passer, & qui sont forcez de s'épuiser d'argent pour ne manquer pas desdites Marchandises. Il ne faut que voir la quantité innombrable de Chariots chargez qui entrent tous les jours & à tous momens dans mon Royaume, par la Picardie, ayant passé par la Flandre, & dont il faut payer le prix en argent comptant, sans qu'on ait le debit des vins de France, & des autres denrées pour compenser ce préjudice, ce qui aporte de si notables diminutions à mes fermes d'entrées & de sorties que je n'en reçois presque plus rien.

Pour l'autre Chef de la facilité de tirer cet argent des lieux où il est, quel autre Etat en a une plus grande que les Provinces-Unies, où chacun sans exception de personne contribuë non seulement sans repugnance & sans peine, mais avec chaleur aux charges de l'Etat. Vous sçavez par quel motifs les Princes d'Orange dans des tems mêmes, où la chose leur a été fort aisée, n'ont jamais voulu songer à se faire Souverains dans lesdites Provinces. Ils ont bien vû que n'étant que les Chefs des armées, ils tireroient des peuples sous l'image de la liberté publique, jusqu'au dernier sol de l'Etat pour tous les besoins; & qu'au contraire se faisant Souverains, de legéres contributions passeroient aussi-tôt dans l'esprit de la populace pour des exactions intolerables, & comme extorquées par le seul intérêt, & le seul avantage du Prince. Enfin la matiére est chez eux, & la facileté de l'employer plus qu'en autre lieu du monde; & ce qui est à remarquer, l'Etat par les dépenses extraordinaires peut bien devenir plus chargé de dêtes, mais les particuliers n'en sont pas plus mal; & comme toutes choses se consument

dans

dans le païs, ce n'est qu'une espéce de circulation qui se fait d'une main à l'autre, à quoi l'Etat n'a aucun intérêt.

Vous direz au Sieur de Wit que j'ai eu fort agréable la communication qu'il vous a donnée, de l'ouverture que le Sieur Blanspyl lui avoit fait de la part de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, de la proposition que Vennes Envoyé du Roi d'Angleterre a faite audit Electeur, d'un accommodement dont ce Prince fut le Médiateur, comme aussi de la réponse que ledit de Wit & le Bourgemaître d'Amsterdam ont faite audit Blanspyl, que les Etats ne pouvoient entendre à aucun accommodement sans ma participation, & sans m'en donner connoissance; & vous pouvez assûrer ledit de Wit, que j'en userai toûjours avec la même sincérité sur toutes les propositions qui pourroient m'être faites, & qu'elles lui seront aussi-tôt communiquées, & par ce moyen l'on éludera facilement tous les artifices dont les Anglois voudroient se servir pour jetter de la division ou des ombrages entre moi & les Etats.

Le voyage d'Annibal de Sexter en Angleterre, est un autre nouveau moyen qui doit presser les Etats de finir promptement l'affaire de Dannemarc, puis qu'il ne faut pas douter que cet homme là, qui est entiérement & de longue main devoûé au Roi d'Angleterre, ne se prévaille de ce qui se passe à la Haye, pour engager son Maître dans les intérêts dudit Roi, & faire là-dessus quelque coup qui ne pourra plus être reparé; car on voit assez combien est frivole le prétexte qu'il prend pour aller en Angleterre, & particuliérement

A 4 depuis

depuis que mes Ambaſſadeurs, auxquels j'avois requis le Roi de Dannemarc de joindre un de ſes Miniſtres, n'y ſont plus eux-mêmes.

EXTRAIT

D'une Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, exhibé le 1. Janvier 1666.

Depuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir, pour m'ordonner d'y ajouter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit plû-tôt porter Monſieur l'Evêque de Munſter a rechercher & à conclure l'accommodement aux conditions que l'on peut deſirer, que de lui continuer la guerre pendant l'Hyver, ſon ſentiment ſeroit qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'Hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le Pays dudit Evêque le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y aſſieger quelque place, à quoi Sa Majeſté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüſir preſentement que la terre eſt ferme, qu'on n'en a dans le tems de pluye, où l'on n'a pas laiſſé de prendre Lokum. Que ſi néanmoins Meſſieurs les Etats n'approuvoient pas cette penſée de faire un ſiege, pour des raiſons qu'on ne peut prevoir de ſi loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur a prêté; c'eſt à-dire en lui faiſant les mêmes depredations & ravageant ſon Pays le plus qu'on pourroit. Sa Majeſté deſire donc que vous propoſiez la choſe à Meſ-

ſieurs

sieurs les Etats & en pressiez la resolution, à quoi vous ajouterez qu'elle mande à Monsieur de Pradel, que quand les Etats ne prendroient pas la Resolution dont je viens de parler, & de laquelle Monsieur le Tellier lui fait aussi part, elle desire qu'il occupe son Corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hostilitez qu'il pourra dans l'Evêché de Munster.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Janvier 1666.

JE puis assurer Vôtre Majesté que je n'ai perdu aucune occasion de faire valoir à Monsieur de Wit, dans nos Conférences, les raisons qu'elle m'a alléguées par ses dépêches pour mettre fin à l'affaire de Dannemarc; & quand je lui ai rendu compte de ce qu'il m'a répondu, ç'a été pour m'aquiter de mon devoir, & non pas qu'il m'ait persuadé.

J'ai estimé aussi qu'il étoit de son service de lui représenter les grands dépenses de l'Etat, & comme la Province de Hollande ne pouvoit pas seule fournir à tout, toutes les autres étant ruïnées, & ne contribuant rien de leur côté, afin que Vôtre Majesté étant informée de ce détail puisse mieux prendre ses mesures pour ses desseins, & comme je penêtre autant qu'il m'est possible non seulement le bût, mais ce qui peut arriver à l'avenir; je dois avertir Vôtre Majesté qu'il est impossible que la Hollande puisse continuer un an la dépense de 40 millions, sans qu'il arrive une révolution qui change le Gou-

vernement. Je le juge par les choses que j'ai encore mieux remarquez depuis 4 jours, c'est que ce qui a fait l'abondance d'argent commence à cesser, c'est-à-dire le zéle de la Ville d'Amsterdam, pour fournir aux dépenses les plus pressées, chacun serre son argent, & tous ces millions qui sont arrivez par le Commerce ne roulent plus comme ils faisoient. Quoi que ceux qui gouvernent cachent adroitement ce changement, ils ne laissent pas d'en être bien en peine aussi-bien que du mauvais ordre qui est dans leur milice, sur laquelle on ne peut plus prendre aucune mesure, n'y ayant point de Chef autorisé. Les Etats sont si jaloux de leur autorité & de ce titre de Souverain, qu'ils aiment mieux recevoir des dommages très préjudiciables, & faire eux-mêmes le metier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Je remarque aussi le désordre par la distrubution des quartiers d'Hyver, tant aux Troupes de Vôtre Majesté qu'à celles des Etats. On les a placées dans les lieux où les Fourages manquent, où les Vivres sont fort chers, & où toutes également courent risque de périr avant la Campagne.

Je leur ai représenté fortement tous ces inconveniens. Ils avouent qu'il y faut remédier, mais l'effet ne s'en ensuit pas. Je leur ai présenté encore un Mémoire ce matin, & je leur ai envoyé le Commisseire Deslandes, que Messieurs de Pradel & de Carlier m'ont dépéché exprès, qui leur a dit de bouche tout ce que je leur ai fait sçavoir par écrit, & je continuerai à les presser là-dessus; mais ce que je trouve de fâcheux est que quelque taux que les Etats mettent aux Vivres & aux Fourages, les Magistrats des Villes ne

l'approuveront pas, & diront comme ils ont déja fait, qu'ils sont Maîtres dans leurs Villes, que les Bourgeois achétent la viande & le pain à certain prix, & que les Etats n'ont rien à leur ordonner là-dessus. Je marque cela à Vôtre Majesté, à cause de ce que j'ai vû arriver depuis 8 jours à Arnhem & à Zutphen, aussi qu'après la délibération des Etats chaque Province la change selon son intérêt.

Monsieur Clingenberg, Envoyé du Roi de Dannemark, vient de sortir chez moi, pour me faire rapport de la Conférence qu'il a euë avec les Commissaires. Ils en sont demeurez dans les mêmes termes, les Etats n'offrant que douze cens mille livres, & lui en voulant quinze cent mille. Il m'a remercié des efforts que je fais tous les jours près Monsieur de Wit & des Députez de la Province de Hollande, pour les porter à passer jusques aux quinze cens mille, & il sçait bien qu'il ne tient pas à moi ni à mes soins qu'il n'ait la satisfaction qu'il demande. Je souhaiterois que Vôtre Majesté pût être bien informée de la peine qu'il y a de faire convenir dix neuf Villes, qui ont trois cens Députez dans une Assemblée, à donner des sommes très-considérables en divers endroits. Quand je leur représente le bien que cette dépense leur apportera & que c'est gagner au centuple, ils me répondent que l'argent comptant sort de leurs bourses, & que l'espérance du bien à venir ne les touche pas comme le present: Ce que je rapporte à Vôtre Majesté pour lui faire voir le raisonnement de ces gens-là, & c'est pourtant avec eux qu'il faut que Monsieur de Wit convienne pour conclure l'affaire. Je continuerai à les presser incessamment là-dessus, & ne m'ou-

vrirai pas du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné, que je n'aye reçû une confirmation sur ses ordres. Monsieur le Prince Maurice vient d'arriver. Je l'ai prié de bien representer aux Etats, comme je l'ai fait par mon Mémoire, le désordre qu'il y a dans les Villes par le manque de Vivres & de Fourages, & la malice des Magistrats. Il m'a promis qu'il le feroit. J'ai dit aux Commissaires que mon avis étoit qu'on mît partie des Troupes de Vôtre Majesté dans les Villes de Hollande, afin que celles qui resteront aux Frontiéres puissent mieux subsister, c'est à quoi on travaille présentement.

Vôtre Majesté verra, par la Copie de la Lettre du Sieur Vennes, l'état de ses affaires. Il me paroît que l'Electeur ne s'empresse pas trop de s'accommoder avec les Etats. Le Baron de Goes qui est auprès de lui de la part de l'Empereur, est fort bien dans son Esprit & auprès du Baron de Suerin.

Un Député du Duc de Brunswick de Wolfenbuttel, est arrivée de la part de son Maître près des Etats pour offrir la Médiation pour l'accommodement de l'Evêque de Munster. Il dit que les Electeurs de Cologne & de Mayence, & le Duc de Neubourg se joindront pour cela, & qu'ils espérent que Vôtre Majesté l'approuvera. Ledit Député m'est venu voir & m'en a parlé de la sorte. Je lui ai dit que je n'avois en nul ordre de Vôtre Majesté sur cette Négociation, qu'elle seroit toûjours bien aise de la Paix, pourvû qu'elle se fit avec sa participation, & qu'elle fût honorable pour ses Alliez.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 8. *Janvier* 1666.

J'Ai reçû vos depêches du dernier jour de l'autre mois, & j'ai été fort aise d'apprendre que les ordres que je vous avois adressez le 25. fussent arrivez de de-là fort à propos, pour vous donner lieu de détromper pleinement les peuples des fausses impressions que les Cabales contraires tâchoient de leur donner, comme si je ne desirois pas de voir finir la guerre de Munster, mais de la faire durer pour donner des affaires aux Etats. Avant que d'achever cette dépêche, & après avoir répondu à tous les points des vôtres, je vous fournirai encore une nouvelle preuve bien essentielle de la sincérité de mes intentions, en ce qui regarde ladite guerre de Munster.

Je ne vois pas quelle plainte, tant soit peu raisonnable, on peut faire de de-là contre le Sieur Pradel, sur ce qu'on n'a pas attaqué Boucholt, à moins de vouloir qu'un Officier par complaisance trahisse son propre sentiment, & opine dans un Conseil, non pas selon la raison, ainsi qu'il croit la connoître, mais suivant aveuglément le désir de ceux qu'il sert. Ledit Pradel a dit en homme d'honneur les considerations pour lesquelles il n'approuvoit pas l'entreprise, en une saison aussi rigoureuse, & a néanmoins toujours declaré, que si le Prince Maurice lui ordonnoit d'attaquer la Place, il le feroit aussitôt avec mes Troupes. Le Prince Maurice ne

lui ordonne rien, les Deputez de l'Etat ont toute autorité sur ledit Prince, & peuvent lui commander ce qu'ils estiment être du service dudit Etat: où est la raison de se plaindre dudit Pradel, ou de faire un mauvais jugement de mes intentions? Il a dit son avis & a protesté de suivre & d'executer le contraire, si on lui en donnoit l'ordre.

Si lors que vous recevrez cette Lettre, la negociation pour engager le Roi de Dannemarc dans nôtre parti se trouvoit encore dans le même état que vous me mandez par vôtre derniere, ne perdez pas un moment de tems à vous servir du pouvoir que je vous ai donné, de promettre de ma part cent mille écus pour cet affaire, en conformité de ce que je vous ai mandé à vôtre derniere par ma dépêche du 25., & prenez si bien vos mesures, que vous soyez comme assûré, que l'offre que vous en ferez termine toutes les difficultez & fasse conclurre le Traité; plus on perdra de tems à negocier, & plus de préjudice nous en recevrons, en ce que les Vaisseaux de Dannemarc seront armez plus tard qu'il ne conviendroit.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de nouvelles instances très-pressantes, pour me convier à contribuer à la dépense de cet armement; mais on s'est toujours défendu sans s'expliquer du pouvoir que vous avez là dessus.

Il a dit qu'on avoit reduit cette négociation à trois chefs principaux, le premier touchant les dettes du Roi de Dannemarc, le second sur les préjudices qu'il pretend recevoir dans ses Péages par les fraudes que commettent les Sujets des Etats, & le troisiéme celui des subsides. Que pour le premier, les Etats avoient passé jus-

qu'à

qu'à offrir de donner une quitance audit Roi de dix-huit cens mille francs monnoye de Hollande, & outre cela que pour les deux prétensions les plus fortes & plus claires que pourroit encore avoir ledit Roi, ils s'en soumettroient à mon arbitrage, & lui donneroient encore une nouvelle quitance de ses autres dettes, conformement à ce que j'aurois décidé ; si j'avois trouvé ses prétensions plus justes que leurs exceptions.

Que pour le second, ils en étoient assez d'accord avec le Ministre de Dannemark.

Et sur le troisiéme, des subsides, il a dit qu'il étoit au même état que vous me le mandez.

Quant à la nécessité dont le Sieur de Wit vous a parlé, que j'eusse en ces conjonctures ci une personne de ma part auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, vous aurez vû par l'arrivée du Sieur du Moulin à la Haye, que je l'avois connuë comme lui, & y avois pourvû par l'envoi dudit du Moulin, que vous trouverez, je m'assure, fort intelligent & fort sage. Je veux croire que la dépêche qu'il vous aura portée vous donnera bien-tôt lieu de terminer aussi cette affaire, laquelle, eû égard à celle de l'Empire, & au bien ou au mal qui peut venir de ce côté-là, n'est de guerre moindre considération que celle de Dannemarc. Le plus fort motif dont l'Envoyé d'Angleterre, qui est auprès dudit Electeur, peut se servir pour empêcher ce Prince de traiter avec les Etats, est sans doute celui des Armes de la Suéde, dont l'Electeur a toûjours une très grande crainte, lui donnant pour constant & indubitable, que ladite Couronne est entiérement liée à l'Angleterre, & qu'elle favorisera même l'Evêque de Munster. L'un & l'autre sont faux, & la Régence de Suéde me fait

fait tous les jours assurer par le Chevalier de Terlon, qu'elle n'embrassera jamais de parti qui soit opposé au mien; qu'elle n'est engagée à rien avec les Anglois pour ce qui regarde la présente guerre, & qu'elle a voulu se maintenir maîtresse de ses conseils & de ses résolutions pour n'agir jamais contre mes intérêts. Il faut donc que vous étudiez sans affectation, à ôter de l'esprit dudit Electeur, ces vaines craintes que lui donnent les Anglois du chef de la Suede, sous prétexte de leur liaison, & vous pouvez l'assurer que si elle ne se joint point à nous, comme j'en ai toute bonne esperance, après qu'on aura oüi à Stokholm le Sieur de Pomponne, qui est déja bien près de Hambourg, je ne doute aucunement qu'elle demeurera neutre dans la guerre Maritime & dans celle de Munstre, quelque chose que le grand Chancelier de Suéde ait dit depuis peu au Sieur d'Isbrand, dont ceux qui auront connoissance de la maniére avantageuse de négocier des Suédois ne seront nullement surpris.

J'attens avec quelque impatience de sçavoir ce qui a été résolu dans l'Assemblé des Etats, qui deliberoient à l'heure que vous m'écriviez, sur le point de remettre les Troupes en Campagne suivant mes avis, ou de détacher un Corps pour aller joindre les douze mille hommes des Ducs de Brunswic, & entrer conjointement dans les païs de l'Evêque.

Le Sieur van Beuningen discourant il y a deux jours avec le Sieur de Lionne sur les affaires présentes lui dit, qu'il feroit d'avis (témoignant pourtant en même tems que ce n'étoit que sa pensée particuliére) que pour faire plûtôt, & avantageusement finir la guerre de Munster, & forcer

forcer l'Evêque à un prompt desarmement, auquel ses propres amis le pousseroient par leur propre intérêt, je déclarasse hautement dans le monde, par un concert secret avec le Etats, que ne pouvant plus long-tems souffrir le péril où est l'Empire, de voir troubler son repos par les mouvemens que ce Prince a suscitez sans en avoir un juste sujet, j'avois resolu moi-même d'entreprendre fortement cette guerre, d'envoyer dès à présent un Corps d'Armée, si considérable qu'il puisse tout seul mettre ledit Evêque à la raison, & que comme la prudence ne permettroit pas, que je fisse marcher une Armée entiére, sans que mes Troupes eussent au moins une place à leur disposition, pour leur servir en tout événement d'une retraite asseurée, on pourroit aussi nommer Wesel, comme si Messieurs les Etats me l'accordoient; ledit van Beuningen considéra ensuite la grande commotion que cette déclaration que je ferois, produiroit dans le monde, tant dans l'esprit des Princes de l'Empire, qui craindroient d'y voir entrer des armes étrangéres; qu'à l'égard des Espagnols, qui vrai-semblablement sont les plus confidens Conseillers de l'Evêque, & qui apprehenderoient indubitablement que l'orage ne tombât plûtôt sur eux que sur lui, d'où il arriveroit qu'il se verroit violemment pressé, non moins par les persuasions des propres amis que par les armes de ceux qui lui sont contraires, d'embrasser tout parti d'accommodement, quelques conditions qu'on lui en voulut préscrire, & à plus forte raison lui en proposant, comme on le pourroit faire, de fort raisonnables.

Lionne m'ayant rendu compte de tout cet entretien, j'ai trouvé & jugé que non seulement cette

cette ouverture étoit bonne dans les apparences, mais qu'elle seroit encore meilleure & plus utile dans l'effet même; si les seules apparences ne suffisent pas pour parvenir au bût que nous devons tous avoir, de faire cesser cette diversion le plus promptement qu'il se pourra, mais comme j ai assez d'amitié pour les Etats, & de passion de leur procurer tout le bien & l'avantage, qui sera en mon pouvoir, pour n'être pas seulement disposé à faire une feinte, comme van Benningen en a fait l'ouverture, mais à faire la chose réellement, s'il est nécessaire d'en venir là pour reduire l'Evêque, j'ai voulu vous informer & du discours de van Beuningen, & de ma veritable disposition & intention sur ce qu'il m'a dit, laquelle vous ménagerez dela avec vôtre prudence accoutumée, n'ayant pas jugé à propos d'en faire une offre formelle, quoi que d'une chose infiniment avantageuse aux Etats, si eux-mêmes ne sont les premiers à me témoigner de la desirer; car vous sçavez mieux que personne, que dans un Etat populaire on peut souvent présenter des rémedes qui sont pris par le malade pour du poison; & vous avez vû que quand les Etats m'ont demandé un secours de Troupes, ils l'ont eux-mêmes restraint à moins que je n'étois obligé par le Traité, & n'ont pas songé depuis à me convier de l'augmenter. Ainsi il vaut bien mieux s'accommoder à la portée & à la capacité des esprits, qui ne sont pas tous si clair voyans qu'est celui du Sieur de Wit.

ME-

MEMOIRE

Pour Monsieur le Comte d'Estrades.

LE Roi a reçû avis par un Courier Exprès, de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort avec le reste des Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon, & après avoir fait diverses reflexions sur l'ordre qu'il avoit ci-devant envoyé audit Sieur Duc de repasser en Ponant avec le plus grand nombre de Vaisseaux, qu'il seroit possible, remettant les plus grands redouts dont ils peuvent avoir besoin lors qu'ils seroient arrivez à la Rochelle, & ayant consideré que pour prendre seulement les vituailles, & faire le travail nécessaire aux Vaisseaux pour pouvoir passer sans aucun radoub considérable, il consomméroit au moins jusqu'au 20. de ce mois, que le passage en Ponant, ne se pouvant faire en moins de six semaines ou deux mois, qu'il faloit autant de tems pour les radouber, ensorte qu'il y auroit à craindre que la Campagne ne fut trop avancée pour pouvoir passer dans la Manche, ce qui nécessiteroit peut-être de passer par le Nort de l'Ecosse, pour pouvoir joindre la Flotte des Etats, ainsi le tems de l'action des Armées Navales se consommeroit presque en voyages.

Joint à cela, que Sa Majesté ne pouvant faire passer que seize ou dix huit Vaisseaux radoubez, ils pourroient rencontrer les vingt ou trente Fregates Angloises, qui doivent être partis pour la Mer Méditerrannée, contre lesquelles ledit Sieur Duc seroit obligé de combattre avec des forces très inégales.

Toutes ces raisons ont été discutées avec le Sieur van Beuningen, qui a fort approuvé la résolution que le Roi a prise de faire faire les radoubs de ses Vai-

Vaisseaux en Levant & les mettre en état de pouvoir tenir la Mer, six ou sept ou huit mois entiers, pour pouvoir faire la guerre pendant tout ce tems aux Vaisseaux Anglois, en cas qu'ils demeurent dans la Méditerranée, ou en cas qu'ils n'ayent été détachez que pour ravitailler Tanger, & s'en retourner ensuite en Angleterre, passer le Détroit & ensuite, sans entrer dans les ports de France, passer dans la Manche ou par le Nort d'Ecosse, ainsi qu'il sera estimé plus à propos, & en ce faisant il est facile de connoître, que les radoubs de tous les Vaisseaux de sa Majesté se pouvant faire en deux mois de tems, ses forces maritimes pourront joindre celles de Messieurs les Etats, un ou deux mois plûtôt qu'en les faisant passer.

Sa Majesté est bien aise, que ledit Sieur d'Estrades donne communication des raisons ci-dessus au Sieur de Wit, pour lui faire toûjours connoître de plus en plus la sincérité avec laquelle sadite Majesté veut agir avec Messieurs les Etats afin que que si ledit Sieur de Wit approuve cette résolution, elle la puisse faire exécuter avec toute la diligence possible, sinon, & qu'il ait des raisons plus fortes pour obliger de prendre l'autre parti, en donner part à sadite Majesté, qui y fera les réfléxions convenables pour le bien & l'avantage desdits Seigneurs Etats.

Sa Majesté desire, que lesdits Seigneurs Etats envoyent les ordres précis au Commandant de leurs Vaisseaux qui sont dans la Mer Méditerranée, de se rendre à Toulon, & suivre en tout les ordres qui leur seront donnez par ledit Sieur Duc de Beaufort. Ledit Sieur d'Estrades se chargera desdits ordres pour les envoyer à Sa Majesté.

Elle désire de plus que comformement au Projet qui a été ci-devant envoyé, lesdits Etats destinent à présent les 12 Vaisseaux qui doivent servir dans la

Médi-

Méditerranée, afin que de sa part elle en puisse faire préparer le même nombre pour pouvoir être Maître de ladite Mer, & y interdire tout commerce aux Anglois.

Et comme il sera peut-être difficile que lesdits Vaisseaux passent dans la Manche, en cas qu'ils les mettent en Mer le plus promptement qu'il se pourra, afin qu'ils puissent passer dans le Nort d'Écosse, & arriver au mois de Mars dans ladite Mer Méditerranée, & en même tems Sa Majesté envoyera les Rendez-vous pour pouvoir trouver ses Vaisseaux & les joindre.

Sa Majesté nommera un des Lieutenans Généraux de ses Armées Navales, pour commander les deux Flottes, & sera bien aise de savoir le nom du Commandant qui sera nommé par lesdits Sieurs Etats.

Comme il est nécessaire de se préparer à toute sorte d'évenement, soit pour se fortifier toûjours de plus en plus, soit pour réparer les pertes qui peuvent arriver entre les Vaisseaux que Sa Majesté fait bâtir dans son Royaume, qui sont en petit nombre par le défaut des bois, & autres Marchandises nécessaires ausdits bâtimens, elle désire que ledit Sieur d'Estrades fasse instance ausdits Sieurs Etats, après toutesfois en avoir communiqué audit Sieur de Wit, de donner ordre à leurs Amirautez de faire bâtir douze bons Vaisseaux pour Sa Majesté, de pareil port, que ceux qu'ils font bâtir pour eux-mêmes & à frais communs, & chacune Amirauté à proportion du nombre de Vaisseaux qu'elle doit fournir pour l'Etat général, par exemple si l'Amirauté de Hollande doit fournir la moitié de tous les Vaisseaux de l'Etat, & que pour fournir cette moitié elle fasse bâtir dix huit Vaisseaux neufs, elle en fera bâtir six pour le Roi, & ainsi des autres, Sa Majesté entrera en part de toutes les dépenses qui se feront, c'est-



c'est-à-dire du quart, en cas que le total soit de vingt quatre Vaisseaux, & ce suivant les livres qui sont tenus dans lesdites Amirautez, à condition que lorsque tous lesdits Vaisseaux seront bâtis Sa Majesté aura le choix sur tous, & qu'elle pourra nommer un Officier de Marine, tel qu'il lui plaira pour être toûjours présent auxdits constructions.

De plus que lesdits Sieurs Etats feront donner par leurs Amirautez chacune dans sa proportion, ainsi qu'il est dit ci-dessus, les munitions & Marchandises, dont Sa Majesté aura besoin pour ses Armées Navales & au prix, qu'elles leur reviennent suivant leurs livres.

Encore que Sa Majesté n'estime pas qu'il y puisse avoir difficulté en l'éxécution de cette proposition, elle ne laisse pas de recommander bien particulierement audit Sieur d'Estrades, d'employer tous ses offices, & tous les moyens qu'il pourra pratiquer, pour la faire réüssir avec la participation entiére dudit Sieur de Wit, qui connoîtra mieux que personne, combien il est important que Sa Majesté soit en état de maintenir toûjours un bon nombre de Vaisseaux de guerre en Mer.

Dès lors que cette proposition sera acceptée, ledit Sieur d'Estrades fera au nom de Sa Majesté les Conventions particuliéres avec les Amirautez pour le bâtiment desdits douze Vaisseaux, & Sa Majesté lui fera remettre aussi tous les payemens dont il sera convenu, & en même tems demandera cent milliers de poudre pour être envoyez à Dunkerque.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. *Janvier* 1666.

JE n'ai pû approuver l'expedient qu'a proposé le Sieur de Wit, & auquel vôtre zéle vous avoit fait donner les mains, de vous depoüiller de vôtre caractere pour n'aller à Cleves qu'en qualité d'Envoyé extraordinaire; ces fonctions ne se peuvent pratiquer sans quelque bassesse, dont je suis entiérement incapable. La chose tireroit d'ailleurs à trop de conséquence; car tout le College Electoral se feroit aussi-tôt mis dans la même prétension si j'avois admis ce temperament, & ç'auroit été avec plus de raison que n'en a aujourd'hui Monsieur l'Electeur de Brandebourg d'en user comme il fait. Il faut cependant étouffer entiérement la chose, vous conduisant en sorte de-là qu'il ne paroisse pas audit de Wit ni à personne que j'y aye seulement pris garde ni fait la moindre reflexion. Vous lui pourrez dire, qu'ayant mieux consideré combien il feroit dangereux que vous abandonnassiez un seul moment vôtre poste où il peut survenir des affaires importantes & pressées à tous les instans, & même que Madame la Princesse d'Orange, qui ne vous aime pas, prendroit encore plus à tache de traverser vos Negociations qu'elle ne fera celle d'un autre, j'ai jetté les yeux sur le Sieur Colbert Maître des Requêtes, en qui j'ai vû toutes les qualitez nécessaires pour s'aquitter parfaitement bien de cette commission, & de toute autre encore plus difficile,

ficile, & qu'il pourra s'ouvrir à lui avec la même confiance qu'à vous des dernieres intentions des Etats & de tous leurs intérêts, que je l'assûre qu'il ménagera avec le même zéle & la même application que vous auriez fait. Ledit Sieur Colbert vous communiquera le Memoire que je lui ai dressé pour lui servir d'instruction; mais il devra recevoir la principale de ce que vous & le Sieur de Wit lui direz, tant sur les conditions du Traité que sur sa conduite, & sur les meilleurs moyens de faire réüssir cette Négociation.

J'ai été fort aise d'apprendre que le Sieur de Wit vous ait témoigné tant de satisfaction, & aux Etats dans leur Assemblée tant de ressentiment, de la reforme que j'avois faite aux deux premiers articles du Mémoire de l'Electeur: pour le huitiéme & le neuviéme si on en veut de delà se tenir aux Traitez precedens, je ne puis vous en rien dire, ne sçachant pas ce que portent lesdits Traitez.

Quant à la condition principale qui regarde le subside pour l'entretien de l'Armée de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, il me semble qu'il ne trouvera aucun Prince qui lui fasse un parti si avantageux, que de lui donner deux mille Chevaux & deux mille Fantassins sans que leur levée lui ait rien couté, & après cela de lui entretenir huit mille hommes du corps de douze mille qu'il se propose d'avoir. J'ai toute bonne espérance du succès de cette affaire, & je dirois toute certitude, si je n'étois informé de la foiblesse & de la legereté du Maitre, qui se laisse gagner par le dernier qui lui parle, & de la corruption de ses Ministres.

Pour l'autre difficulté qui se rencontre en ce que

que Monsieur l'Electeur de Brandebourg veut qu'il soit touché dans le Traité, que Messieurs les Etats commenceront d'entrer en conference aprés la paix faite pour la restitution de ses Places. A quoi les Etats répondent qu'ils lui donnent le choix ; ou de laisser l'article comme il est dans les Traitez précedens, ou bien qu'on mette qu'on s'assemblera aprés la paix, pour dire les raisons de part & d'autre sur les pretensions dudit Electeur touchant ses places, & qu'ainsi le droit des deux parties sera conservé ; au lieu que si on use du terme (Ils conviendront) cela feroit voir un consentement, que les Etats craignent qu'on ne prît pour une espece de cession, à laquelle ils ne peuvent consentir. Je vous dirai là dessus que je tiens cette considération & cette precaution du Sieur de Wit dignes de sa prudence, si on peut obliger Mr. l'Electeur de Brandebourg à se departir du mot. (Ils conviendront) mais que je ne regarde pas cette difficulté comme étant d'une nature à devoir rompre un Traité, & qu'au contraire si tous les autres articles, à celui-là près, étoient ajustez, & celui-ci ne le peut être qu'en passant le mot, on commetteroit, ce me semble, une grande faute de ne le pas faire, d'autant qu'il demeurera toujours sujet à explication, laquelle même dependra des Etats qui se trouvent en possession des Places, & qu'enfin il ne sera pas dit qu'ils conviendront de rendre les Places, ce qui à dire vrai ne se pourroit passer, mais ils conviendront d'entrer en conference pour la restitution des places, ce qui est bien différent & n'est presque rien dire, à le bien prendre, puis qu'on voit chaque jour tenir des conferences où il ne se conclut rien.



LETTRE.

du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14 Janvier 1666.

J'Ai eu deux Conférences avec Monsieur de Wit sur le sujet de la dépêche de Vôtre Majesté. Il convient de tout, à la reserve des 8 & 9 articles où il s'en tient aux Traitez précédens, & il ne croit pas que l'Electeur y apporte de la difficulté, la chose étant également avantageuse pour l'un & l'autre Etat.

Il a été fort satisfait de la réforme que Vôtre Majesté à faite au prémier & second Article, je sçai qu'il a fort loüé le procédé de Vôtre Majesté en pleine Assemblée, & fait remarquer qu'elle faisoit valoir leur Souveraineté jusques dans les moindres choses, dont eux-mêmes ne se seroient pas apperçûs, cela a fait un fort bon effet.

Ledit Sieur de Wit m'a témoigné qu'il eût bien souhaité qu'on eut pû lever cette difficulte de Cérémonie, & m'a proposé d'y aller en Envoyé Extraordinaire: je lui ai répondu que si Vôtre Majesté l'approuvoit je partirois aussi-tôt que j'en aurois reçû l'ordre.

Il me dit que les Etats me donneroient les pouvoirs nécessaires pour conclure, & qu'ils me remettroient leurs intérêts & leurs affaires en toute confiance.

Nous entrâmes ensuite en matiére sur la principale difficulté du subside, & il est convenu avec moi qu'il portera les Etats à entretenir 8000 hommes à l'Electéur de 12 qu'il doit avoir, &

& comme il lui reste à lever 2000 Chevaux & 2000 hommes de pié, pour avoir ce nombre complet, que les Etats s'obligeront de lui donner ce nombre levé à leurs dépens, ainsi il ne sera chargé que de la dépense de 4000 hommes.

Il y encore une difficulté; c'est que l'Electeur veut qu'il soit conclu dans le Traité, qu'après la Paix faite les Etats conviendront d'entrer en conférence pour la restitution de ses places.

A quoi ledit Sieur de Wit répond qu'on ne peut passer cet Article de la sorte, mais qu'ils donnent le choix à l'Electeur ou de laisser l'Article comme il est couché dans les Traitez précédens, ou bien qu'on mette après la Paix faite, on s'assemblera pour dire les raisons de part & d'autre sur les prétensions de l'Electeur touchant ses places, cela étant ainsi le droit de l'un & de l'autre est conservé, au lieu que si ce mot (ils conviendront) étoit mis, cela feroit voir un consentement qui est une espéce de cession, à quoi les Etats ne peuvent consentir.

Le resté des points sera aisé à ajuster, pourvû que l'Electeur agisse de bonne foi, mais ce qui est fâcheux, c'est qu'on croit que ses Ministres sont gagnez par le Roi d'Angleterre: la derniere Lettre de Vennes, que j'ai communiquée à Monsieur de Wit, nous confirme dans cette opinion, elle porte qu'il y a eu un Envoyé de France qui n'y a pas fait long séjour, & qu'il n'a pas trouvé l'Electeur dans les mêmes sentimens, où il l'avoit laissé, ni ses Ministres, aussi dont il s'est bien assuré, & qu'il espére que ses affaires iront bien & à la grande satisfaction du Roi son Maître.

J'ai fort pressé Monsieur de Wit de faire consentir la Province de Hollande aux quinze cens

mille livres à quoi s'est fixé l'Envoyé de Dannemark, & dont il ne se relâchera pas, & lui ai allégué toutes les raisons portées dans les dépêches de Vôtre Majesté, pour ne se tenir pas à si peu de choses pour conclurre une si grande affaire qui vaudra le centuple aux Etats, il m'a dit avoir fait tout ce qui dépendoit de lui & même au de-là de ce qu'il croyoit, ayant porté ses Maîtres d'aller jusques à douze cens milles livres, & que si le Roi de Dannemark rompoit là-dessus, c'étoit une marque qu'il n'avoit pas grande envie de s'engager avec eux. Je ne parlérai point du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné là-dessus, jusqu'à ce que j'aye eu sa réponse sur ma derniére dépêche, & je ferai toûjours mes efforts pour obliger Monsieur de Wit de faire encore une nouvelle recharge à l'Assemblée de Hollande.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. *Janvier* 1666.

DEpuis mes derniéres dépêches, Messieurs les Députez ayant fait leur rapport aux Etats Généraux, sur ce qui s'est passé à la Campagne, n'ont fait nulle plainte contre Monsieur le Prince Maurice, ni contre Monsieur de Pradel, & sont tout-à-fait revenus des impressions qu'ils avoient eu qu'on eut pû faire d'avantage, du moins cela paroit dans leur écrit: avec un peu de patience on remet ces Esprit dans le bon chemin.

On n'a rien résolu sur les propositions que Mon-

Monsieur de Pradel a envoyé aux Etats par Monsieur de Baas, on trouve tant de difficultez à faire subsister l'Armée dans les places ou les Vivres & les Fourages manquent, qu'il y auroit eu de l'impossibilité de maintenir l'Armée en Campagne. Ils ne laissent pas de chercher des expédiens de faire sortir un Corps pour se joindre à l'Armée des Ducs de Brunswick, mais quand on en viendra à l'exécution, on trouvera les mêmes inconveniens que je représente ci-dessus.

On prend de bonnes résolutions pour le taux des Vivres & des Fourages, mais l'exécution ne s'ensuit pas, les plaintes que je fais sur ce sujet ne produisent rien. Par exemple, aprés avoir mis les Taux au Foin & à l'Avêne, en sorte que les Chevaux ne reviennent qu'à 8 sols par jour, la Ville d'Arnhem ne l'a pas voulu tenir, & le Magistrat de son autorité l'a augmenté de cinq sols, & ainsi les Cavaliers de la Compagnie de mon fils & ceux de Masbac, qui y sont en Garnison, payent par jour 13. sols pour leurs Chevaux; leur solde n'étant que de quinze, il est impossible qu'ils puissent subsister, & je crains que la désertion ne se mette dans les Troupes de Vôtre Majesté. Je ne perds pas de tems a représenter ces inconveniens aux Etats, mais le mal est que chaque Ville est Maîtresse, sans avoir égard aux ordres qui viennent des Etats.

Dès que j'eus reçû la dépêche de Vôtre Majesté du huitiéme du Courant, je fus trouver Monsieur de Wit pour tâcher de le porter à finir cette affaire. Il me semble qu'il avoit fait les offres de douze cens mille livres, à quoi ses Maîtres s'étoient fixez, & que l'Envoyé ne vouloit pas relâcher des quinze cens mille livres,

 je

je lui dis que Vôtre Majesté connoissant l'importance de la conclusion de ce Traité pour l'intérêt de leur Etat, vouloit bien pour continuer à leur donner une marque de son affection contribuer une somme de 300000 liv. à la conclusion d'un si grand ouvrage, aux conditions que le Roi de Dannemark joindra sa Flote avec celle de Vôtre Majesté & des Etats, & qu'on fermera le passage du Zunt & de la Mer Baltique aux Anglois, & que les Etats donneront quitance à Vôtre Majesté de ce qu'ils peuvent prétendre d'elle pour raison des subsides promis par le Traité d'Alliance.

Il me dit qu'il ne pouvoit accepter ces conditions & renoncer à ce qui est dû aux Etats par le Traité ; qu'il feroit bien donner quitance par les Etats de 300000. liv., & en tenir compte sur la somme qui leur est duë en vertu du Traité de 1662.

Je lui dis qu'en attendant une réponse là-dessus, il ne falloit pas perdre de tems, qu'il étoit trop avantageux d'engager tout-à-fait le Roi de Dannemark pour ne négliger rien, & que j'étois d'avis qu'il entrât en matiére dès ce jour même avec ledit Envoyé, ce qui fut fait, & on est convenu sur cet Article, que les Etats donneroient douze cens mille livres pour subside, qu'ils cedéroient outre cela 300000 liv. de la prétension qu'ils ont des subsides que Vôtre Majesté leur doit par le Traité, & au cas qu'ils n'en fussent pas payez, qu'ils s'obligent de garantir ladite somme ; que pour faciliter l'armement de quarante Vaisseaux, ils en équiperont huit en Hollande suivant le prix convenu par les autres Traitez, à quoi cette somme de 300000 liv. sera employée, c'est le projet qui a été fait,

par

par ce moyen le Roi de Dannemark aura quarante Vaisseaux.

Ledit Sieur de Wit me dit que ledit Roi ne vouloit pas s'engager à joindre ses Vaisseaux avec les nôtres, pour faire la guerre dans la Manche, mais bien sur ses côtes, & à fermer la Mer Baltique & le Zont.

Le Sieur Clingenberg Envoyé de Dannemark m'étant venu trouver ensuite de ce Projet, pour m'avertir qu'il avoit ordre du Roi son Maître de ne signer pas le Traité des Etats qu'il ne fut assuré de la garantie de Vôtre Majesté & de sa déclaration contre l'Angleterre, je lui dis que j'en écrirois à Vôtre Majesté, & que cependant je le priois de n'en point parler au Sieur de Wit, parce que cela lui avoit donné de la défiance, ce qu'il m'a promis de faire. Vôtre Majesté me fera l'honneur de me mander s'il lui plait ce qu'elle veut que je lui réponde.

J'ai parlé au Sieur de Wit de la conversation que le Sieur van Beuningen avoit euë avec Monsieur de Lionne. Il m'a témoigné en son particulier connoître qu'elle seroit avantageuse, mais que dans l'ombrage où ces Provinces sont, de voir les Troupes de Vôtre Majesté dans leurs places les plus fortes, cela seroit un mauvais effet, & donneroit créance aux faux bruits qu'on fait encore courir, qu'il est d'accord avec Vôtre Majesté pour lui livrer le païs.

Je lui répondis que j'avois ordre de Vôtre Majesté de me conduire là-dessus, ainsi qu'il jugeroit à propos pour l'avantage des Etats & pour son intérêt particulier. Il a été bien aise d'apprendre que Monsieur de Pompone soit si proche de Stokholm : il espére que les Suedois changeront de discours, quand ils sçauront que

Vôtre Majesté est sur le point de se déclarer. Monsieur van Beuningen en a assûré les Etats par ce dernier ordinaire, & que cela sera dès que le Sieur van Goch sera arrivé d'Angleterre. Il est à la Haye depuis 4. jours. Son rapport a été fort succinct, & il est ici aussi peu estimé qu'il a été en Angleterre. J'envoye à Vôtre Majesté la Copie de la Lettre qu'il a apporté à Messieurs les Etats de la part du Roi d'Angleterre. En parlant de la Hollande, il marque à Monsieur de Wit, qu'on tâche à présent de soûlever le peuple contre lui par des Livres qu'on imprime. J'en envoye un à Monsieur de Lionne: on en a supprimé quelques-uns fort séditieux. Les Auteurs ni les Imprimeurs ne se trouvent pas, ainsi cela demeure impuni.

Les Etats ont résolu une députation vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont est le Sieur de Beverning. On lui offre l'entretenement de 8000. hommes, & les conditions que Vôtre Majesté a vû accordées par le Memoire que Monsieur du Moulin a apporté.

Mais les Etats donneront ordre à leurs Députez de se retirer & rompre la Négociation, en cas que ledit Electeur refuse de garantir Rhimberg & les places où ils ont garnison; surquoi ils ne peuvent être assûrez de lui. Quand aux autres points, il y a lieu de croire qu'ils conviendront, si celui-là étoit accordé.

J'attens la Réponse de Vôtre Majesté sur la dépêche que Monsieur du Moulin lui a apporté.

L'Electeur de Brandebourg m'a fait faire civilité par son Résident, & m'a assûré de sa part qu'il eut été bien aise de me voir, mais qu'il ne peut relâcher de la résolution qu'il a prise avec tous les autres Electeurs, de ne donner pas la main aux Ambassadeurs des Rois.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 15. Janvier 1666.

L'Attention que vous avez à regarder dans l'avenir, est digne de vôtre prudence & de vôtre zéle, & il est sans doute important à mon service, que je voye toûjours le bien & le mal pour mieux prendre mes mesures. Cependant j'apprens avec beaucoup de déplaisir, ce que vous me mandez, que la Province de Hollande ne soit pas en état de soûtenir, pour une année seulement la même dépense qu'elle a fait jusqu'ici, sans qu'il en arrive une révolution qui change le Gouvernement. Cela est bien différend d'une de vos dépêches précédentes, où vous témoignez de croire qu'elle auroit toûjours dequoi fournir avec abondance aux fraix de la guerre, & même avec un plus grand nombre de Vaisseaux, & cette impossibilité, dont vous parlez à présent, & qui doit être mieux connuë par le Sieur de Wit, que par tout autre, n'est pas bien conforme à la fermeté & à la hauteur avec laquelle Messieurs les Etats ont soûtenu la Négociation de paix en Angleterre, jusques à témoigner une invincible resistance à se laisser porter à quelques petits relâchemens de peu de conséquence, comme étoit par exemple le dédommagement de deux Vaisseaux & la session d'un seul Fort en des païs au de-là de la Ligue, ainsi je veux espérer que cette impossibilité, qui me devroit faire tant de peine, n'est pas si réelle, qu'elle ne soit plûtôt un effet de l'adresse du-

dit de Wit, aussi-bien que le pretendu relâchement du zéle & du concours de la Ville d'Amsterdam, pour jetter sur moi le plus qu'ils pourront des dépenses.

Le mauvais ordre de leur Milice me cause encore plus d'inquietude, & sur tout la circonstance que vous me marquez, que les Etats sont si jaloux de leur autorité & du titre de Souverains, qu'ils aiment mieux souffrir des dommages très-préjudiciables en faisant eux-mêmes le métier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Le point mérite toute vôtre application, pour voir continuellement avec le Sieur de Wit, si on ne peut point trouver aucun remede à un si grand mal, & capable dans le cours d'une guerre de causer à la fin la destruction entiére de la République. Pour ce qui regarde le desordre des quartiers, & le taux des vivres dont vous me parlez aussi, je me remets en ce qui vous sera mandé de ma part par la voye de Monsieur le Tellier.

J'ai été fort surpris de ce qu'il semble que vous ayez trouvé quelque difficulté à faire donner des ordres au Commandant des Vaisseaux, qui doivent passer dans la Méditerranée, d'obéir à mon Lieutenant Général. Le Sieur van Beuningen n'a rien dit ici sur ce sujet-là, comme le Sieur de Wit vous avoit asseuré qu'on lui ordonneroit. Il est assez hors de propos d'alléguer le Traité en cette occasion, puis qu'on n'avoit garde de s'aviser de stipuler une chose si claire, & qui parle de soi-même. Il ne faut alléguer que la convenance & la raison, & si Messieurs les Etats sont si jaloux de leur Souveraineté, à laquelle je n'ai point d'intention de toucher ni de faire aucun préjudice, cette Couronne ayant au-

autant qu'eux-mêmes contribué à l'établir & à l'affermir, ils doivent me rendre la juſtice de croire que je ne ſerai pas moins jaloux de mon honneur. Vous avez fort bien fait de leur faire remarquer que je ne ſuis pas encore déclaré, & à dire vrai, ils n'auroient pas dû même mettre en avant une pointille ſi deſobligeante quand je me trouverois l'attaqué, & que j'aurois beſoin de leur ſecours; à plus forte raiſon, ne le doivent-ils pas quand ils veulent m'entrainer dans une guerre pour leur ſeul intérêt & contre tous les miens. Si nous avons à faire une guerre commune, & s'il eſt de néceſſité indiſpenſable qu'en toute guerre quelqu'un la dirige & ait le Commandement ſuperieur, il me ſemble que les Etats ne ſe feront pas grand tort dans le point de leur Souveraineté, quand ils me cederont ce dont je ne me relâcherois pour quelque autre Puiſſance qui ſoit au monde. Vous ſçavez que ſur le ſujet de la Médiation de l'accommodement en l'affaire de Munſter je n'ai exclus que la ſeule Maiſon d'Autriche, ainſi je trouverai fort bon que les Etats acceptent celle qui leur eſt offerte par le Duc de Brunſwick Wolfembuttel, & que les Electeurs de Mayence & de Cologne & le Duc de Neubourg s'y puiſſent joindre.

Pour l'affaire de Dannemarc, puis qu'elle eſt en état d'être achevée, & qu'il ne tient plus qu'à cent mille écus monnoye de Hollande, qui eſt vingt-mille écus au de-là du pouvoir que je vous avois donné, je ne veux pas qu'étant auſſi importante qu'elle eſt, elle puiſſe manquer par une ſomme ſi modique, & je trouve bon que vous puiſſiez promettre leſdits ſix-vingts mille écus, ſi pour faire conclurre promptement le Traité vous êtes obligé de vous ſervir du pouvoir que je vous ai donné.

 Je

Je vous dirai aussi sur le même sujet qu'encore que de Lionne vous ait mandé, il y a huit jours, par mon ordre, qu'en fournissant ladite somme il faudroit que vous retirassiez en même tems des Etats une quitance génerale de tout ce qu'ils peuvent pretendre de moi, pour raison des Subsides stipulez par nôtre Traité; je trouve bon, si vous ne pouvez faire mieux, que sans vouloir vous attacher à tirer cette quitance de la somme effective, vous disiez que je payerai à compte sur lesdits subsides.

L'Agent de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, me présenta hier un Memoire de la part de son Maître, par lequel il se plaint de ce qu'on a logé mes Troupes dans ses places. Il faut que les bons amis que j'ai dans sa Cour lui ayent persuadé qu'en effet il y a grand sujet de se plaindre de ce logement, afin de l'éloigner de plus en plus de moi, & jetter de nouveaux embaras au Traité qui se négocie; tout ce qui l'approche voudroit bien que les Troupes ne fussent pas en des postes avancez, d'où elles pussent facilement incommoder les païs de l'Evêque de Munster, & ils auront crû qu'en obligeant ce Prince de s'adresser à moi & de m'en faire ses plaintes, ils obtiendront de deux choses l'une, ou que par mon autorité ils prouveront à l'Evêque l'avantage de faire rentrer lesdites Troupes en des lieux où elles ne pussent lui faire aucun mal, ou que si on ne le fait pas, ils auront lieu de faire entendre à l'Electeur que je n'ai aucune considération pour lui. Vous communiquerez cet Article au Sieur Colbert aussi-tôt qu'il sera arrivé, & vous verrez ensemble avec le Sieur de Wit, ce qu'il pourra dire de mieux audit Electeur de Brandebourg, pour

pour empêcher que les Cabales contraires ne viennent à bout du dessein qu'ils ont d'aigrir son esprit, & d'empêcher la conclusion de son Traité. Si le Etats avoient mis leur Armée entiére dans ses places, il n'en auroit peut-être pas ouvert la bouche, mais parce qu'ils y ont mis des François, ce qui a dû dépendre d'eux, sans que je m'en doive mêler, on l'incite à se plaindre à moi pour le dégouter. Si vous avez fait retirer mes Troupes dans les Villes d'Hollande, comme je vois par vôtre derniere dépêche que vous en aviez la pensée, pour d'autres considérations de les faire subsister plus facilement, & de leur donner plus de commoditez, cette doléance affectée seroit finie, au moins à mon égard; cependant je crois que le principal objet qu'on se doit toûjours proposer c'est la mortification de l'Evêque, & les plus grandes incommoditez qu'on pourra lui causer & à son païs pour faire crier & élever ses sujets contre lui: c'est pourquoi rien ne me paroît plus imporant que la jonction des Troupes des Ducs de Brunswick avec celles de deça, & on écrit ici qu elle se pourroit faire, si les nôtres s'avançoient quatre jours à leur rencontre dans le païs même de l'Evêque, vis-à-vis de Munster entre la Ville & la Lippe, laissant la Riviére à la main droite, prenant bien ses précautions pour faire que l'Evêque ne put pas tomber sur l'un des deux Corps avant leur jonction, avec un plus grand nombre de Cavalerie que l'un & l'autre n'en auroit. J'écris en cette conformité au Sieur Pradel.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 15. Janvier 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrité, Monfieur van Beuningen m'étant venu voir, je l'ai mis fur le difcours des difficultez qu'il femble qu'on ait voulu vous faire de de-là fur le Commandement des Flotes, & je lui ai fait connoître qu'il y a de certains ordres qui regardent l'honneur, qu'il ne falloit jamais toucher avec un Roi fait comme le nôtre, parce qu'on le cabreroit infailliblement, & qu'il pourroit entiérement changer de mefures, quelque chofe qui peut arriver. Je l'ai trouvé fort doux, mais fans pouvoir rien concerter. Je ne doute pas qu'il n'écrive là-deffus à Monfieur de Wit en des termes qui lui feront changer de langage quand vous retomberez fur la même matiére, qu'il feroit bon d'ajufter fans perte de tems, parce que je doute que cette difficulté n'étant pas levée le Roi veüille paffer outre, avant qu'elle ait été terminée felon la raifon.

Sa Majefté a augmenté la paye de fes troupes, afin qu'elles foient moins à charge au païs, ainfi que vous l'apprendérez plus particuliérement par les dépêches de Monfieur le Tellier.

J'ai auffi parlé à Monfieur van Beuningen du Memoire que m'a remis l'Agent de l'Electeur de Brandebourg. Il me femble que Monfieur Colbert, fi on lui en parle comme je ne doute point, pourroit y répondre en fubftance, que Sa Majefté eft perfuadée par tout ce que Son Al-

teffe

teffe Electorale lui a elle-même communiqué de ses intentions sur la Guerre de Munster, qu'il ne désire pas seulement de la voir finie, mais d'y contribuer encore tout ce qu'il pourra par ses offices & même de ses forces, les joignant à celles des Etats sous certaines conditions, sur lesquelles Sa Majesté espére qu'on pourra facilement tomber d'accord, que sur ce principe Sa Majesté considére le secours qu'elle a envoyé aux Etats comme une chose qui est entiérement conforme aux sentimens, aux visées & aux véritables intérêts de sadite Altesse, Sa Majesté pouvant l'assûrer qu'elle n'a d'autre objet que de protéger des amis communs, & de bannir la guerre du voisinage des terres de sadite Altesse; qu'on ne peut mieux parvenir à cela, qu'en logeant les Troupes, pendant qu'elles ne peuvent tenir la Campagne, dans les places les plus avancées sur les Frontieres, pour faire souhaiter la Paix à l'Evêque; que les Etats disent qu'en toutes occasions, depuis qu'ils ont des garnisons dans ces places là, ils y ont mis de tems en tems tel nombre de Troupes des gens du païs ou étrangers, qu'ils l'ont jugé nécessaire pour leur service, & sans aucune contradiction; que Sa Majesté aura grand déplaisir, s'il est vrai que les siennes n'y ayent pas vécu avec l'ordre & la discipline, qu'elle leur avoit tant recommandée; qu'elle en a renouvellé les ordres encore plus pressamment, & qu'afin que Son Altesse Electorale n'ait plus occasion de faire de nouvelles plaintes, elle a augmenté leur paye d'un sixiéme, en sorte que les habitans des lieux trouveront plûtôt à l'avenir de l'avantage à les loger, qu'ils n'en souffriront aucun préjudice.

ME-

MEMOIRE

De Monsieur *Hollis*, présenté au Roi Très-Chrêtien, le 20. Janvier 1666.

JE viens dire à Vôtre Majesté que le Roi mon Maître m'a donné ordre de me rendre auprès de lui, voyant que Vôtre Majesté a voulu rapeller les Ambassadeurs qu'elle lui avoit envoyez; il n'a pas tenu à lui que la médiation, qu'elle a employée pour l'accommodement des differens, entre lui & la Hollande, n'ait réüssi; il est de soi assez amateur de la paix pour recevoir avec joye toutes les propositions, qui y tendent, mais assurément SIRE, *celles qui lui ont été présentées par Messieurs vos Ambassadeurs n'étoient pas telles, qu'il les peut accepter. Il croit bien que Vôtre Majesté n'en a pu obtenir de meilleures des Hollandois, comme il sçait, qu'ils sont portés à toutes sortes d'injustices & de violences contre lui & contre ses sujets, & bien loin de se ranger à la raison, & à ce qu'ils doivent à l'amitié & à la bonne volonté, que le Roi mon Maître leur a toûjours témoignée, & aux bienfaits qu'ils ont reçû tant des Rois & des Reines ses Prédécesseurs que de la Nation Angloise; au contraire ils en ont voulu effacer la memoire par une continuation d'offenses & d'hostilitez; il ne s'étonne donc nullement s'ils n'ont voulu écouter aucune chose raisonnable, pour mettre fin à leurs mauvais procedez & pour établir une Paix sur des conditions, qui fussent telles qu'ils n'eussent plus lieu de continuer leur injuste dessein de se rendre Maîtres de la Navigation & du Commerce, & d'empieter sur les droits de tous les Rois, Princes & Etats leurs voisins, & principalement sur ceux du Roi mon Maître.*

Au

Au commencement ils espéroient profiter de quelques desordres qu'ils se figuroient devoir arriver en Angleterre, ou que le Roi ne pourroit point trouver d'argent pour continuer la guerre, ce qui leur donna le courage de nous offenser & nous braver, & de faire leurs preparatifs pour la guerre, & de nous la faire actuellement en la Guinée; mais, graces à Dieu, ils se sont trompez en leur calcul; le peuple d'Angleterre n'a jamais été mieux uni qu'il est à présent, & pour ce qui est de l'argent, le Roi n'en manquera jamais pour la continuation de cette Guerre ici; j'en puis, peut-être, parler avec autant de certitude comme un autre, pour avoir pratiqué les assemblées du Parlement depuis quarante ans, dès le tems du Roi Jaques, d'heureuse Memoire, Grand Pere du Roi mon Maître; & je dirai bien que les deux Chambres, ont tant de zéle pour la gloire de leur Prince, & pour l'intérêt public de la Nation, qu'elles ne souffriront pas, qu'il y ait aucun manquement de ce qui sera nécessaire pour pousser cette guerre à bout; Si ce qu'elles ont déja donné ne suffit pas, elles lui donneront jusqu'à la moitié du revenu du Royaume, & si cela ne suffit pas encore, elles lui en donneront les trois quarts, & ne se reserveront que ce qui sera absolument nécessaire pour la sustentation de leurs vies. Voilà; SIRE, ce que je m'assure que le Roi mon Maître trouvera dans les affections de ses peuples pour le maintenir dans ses droits, contre les insultes & les violences de ses ennemis.

Il y a maintenant deux ans & demi qu'il m'envoya ici pour donner à vôtre Majesté toutes les assurances imaginables de son affection, pour faire avec elle une liaison encore plus étroite, que celle, qui avoit été faite par les Traitez précédens, & pour ajouter à ces Traitez là tout ce qui seroit né-

ceſſaire pour rendre éternelle la bonne intelligence & des Rois & des Royaumes, ces Traitez là demeurans en leur vigueur, car ils avoient été continuez ſelon l'art. 3. de celui de l'an 1610, par lequel il eſt déclaré que cette Ligue & Alliance devoit être perpetuelle entre les Rois d'alors & leurs Succeſſeurs, pourvû que dans un an après le decès de l'un de ſes Princes ſon Succeſſeur ſignifiât au ſurvivant qu'il acceptoit les mêmes conditions & la même Alliance; ce qui fut fait par le Comte de St. Alban, au nom du Roi mon Maître le 23. de Juin de l'année 1661 qui eſt la même en laquelle il fut établi dans ſes Royaumes, & ce qui avoit été obſervé auparavant par le feu Roi, & renouvellé depuis en l'année 1644 par le Milord Goring, ſon Ambaſſadeur en cette Cour.

Quand je vins ici, je donnai le projet d'un autre Traité pour regler le Commerce entre les deux Nations; ſur tous les points duquel, exceptez deux ou trois, ſa Majeſté étoit demeurée d'accord: mais depuis le 20. de Decembre de l'année paſſée, je n'en ai plus oüi parler, le tout étant reſté entre les mains de Monſieur de Lionne. Je me ſouviens que vôtre Majeſté inſiſta beaucoup pour ajoûter au 3. artic. (qui contenoit une défenſe d'aſſiſter les ennemis) une clauſe portant que ce fut ſans préjudice des Traitez précédens, pour par là être en liberté d'aſſiſter les Hollandois; à quoi le Roi mon Maître répondit, qu'il conſentoit, que l'Art. entier fut omis pour laiſſer à vôtre Majeſté une pleine liberté d'y agir ſelon qu'elle le jugeroit à propos: bien qu'il fut un peu ſurpris de voir qu'elle vouloit préférer un Traité qu'elle avoit fait avec les Hollandois en 1662 à des anciens Traitez faits entre ces deux Couronnes, qui avoient continuez durant une ſi longue ſuite d'années, qui avoient été renouvellez & confirmez depuis peu ſelon

selon les formes, & qui étoient si nécessaires pour le bien commun des deux Royaumes, & tant à la bienséance des deux Rois liez, & unis par de si fortes considérations.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 21. Janvier 1666.

QUand j'ai écrit au Roi la peine où j'étois de voir les Finances des Etats si courtes, & que vous trouvez de le difference entre la puissance que je marque dans mes precedentes dépêches, & l'impuissance dans mes dernieres, je vous supplie de n'attribuer pas cela à la persuasion de Monsieur de Wit, mais agréez que je vous explique, que quand je vous ai mandé qu'ils avoient fait fonds pour une année, ç'a été dans un tems où toutes les Villes ont consenti & qu'Amsterdam en fait les avances; mais quand les cabales contraires traversent, & qu'Amsterdam même se retire, & que la faction de Monsieur de Wit se retire ou diminuë, & qu'aprés avoir bien examiné les dépenses, je vois clairement que le fonds manquant il faut que le Gouvernement present tombe: Je crois être obligé de ne rien cacher au Roi & lui exposer ma crainte. Ce n'est pas que cela me fasse rien negliger de tout ce qui peut fortifier le parti du Roi, & celui de l'Union, ne perdant nulle occasion de voir les Deputez des Villes dont cette Assemblée presente est plus remplie, y en ayant 400., je leur ai donné à dîner les uns après les autres: Mr. de Wit en use de même, & nous agissons de concert

cert pour faire revenir ceux que nous trouvons ébranlez, mais il faut être dans une action continuelle. Vous jugez bien, Monsieur, que si dans de telles conjonctures une ou deux Villes se declaroient ne vouloir plus contribuer, cela apporteroit une revolution entiere, parce qu'elles seroient soutenuës des Membres même de l'Etat, qui sont ennemis de Monsieur de Wit, mais aussi j'ai à vous dire que la protection du Roi donne un grand poids au parti de Monsieur de Wit, & que ce Traité de Dannemarc & l'envoi de Monsieur Colbert vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour l'intérêt des Etats, me font voir assez clairement qu'on détruira toutes les factions contraires, du moins rendra-t-on leurs efforts inutils pour se rendre maîtres du Gouvernement. Voilà au vrai l'état où nous sommes à present, Monsieur de Wit a cet avantage d'avoir fait nommer des Deputez dans cette Assemblée qui commença hier, qui sont de ses amis, & bien intentionnez pour le Roi.

Quand à ce qui regarde la conduite de l'Armée, cela est pitoyable de voir l'aveuglement de ces gens-ci. Il est tel qu'ils aiment mieux que les Deputez sous la representation du Souverain fassent mille fautes, que de réüssir par les conseils d'un bon General. Ainsi je vois qu'ils sont exposez à ne pouvoir réüssir dans leurs entreprises de guerre, ce qui me feroit desirer qu'il se trouvât quelque conjoncture de pouvoir faire la paix honorable avec l'Evêque de Munster.

Ce que le Roi m'allegue dans sa depêche, qu'il s'étonne de ce que les Etats, se sentant dans des divisions au dedans, ont resisté de consentir à donner satisfaction au Roi d'Angleterre sur deux Vaisseaux, & à relâcher quelques Forts en Guinée,

née, est très-bien & prudemment remarqué, & j'ai eu diverses conferences avec Monsieur de Wit sur ce sujet, & même j'en suis venu jusques aux reproches, de ce qu'il engageoit trop legerement le Roi & l'Etat dans une guerre. Il m'a repliqué que ce n'étoit ni les Vaisseaux ni les Forts qu'il consideroit, mais bien la suite qui les rendoit tributaires du Roi d'Angleterre, & que si le Traité se fut fait à ces conditions, ses ennemis en auroient eu le merite, & auroient occupé les premiéres places de l'Etat par l'appuy & la protection d'Angleterre, qui se seroit si bien établie dans l'esprit des peuples qu'il n'y a pas de Puissance dans l'Europe qui l'eût pû détruire, & qu'ils sont encore mieux avec la guerre & l'appuy du Roi qu'avec la paix aux conditions proposées. C'est pour vous faire voir, Monsieur, que dans cette Republique & dans la maniere d'agir de ces peuples, on ne peut pas compter juste comme dans un Royaume, puis qu'on est sujet à tant d'évenemens qui dependent du caprice des peuples, où il faut une application continuelle pour les ménager & les faire tomber bien souvent à ce qu'on veut, sans qu'ils s'en aperçoivent.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22. Janvier 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 14., & me remettant pour ce qui regarde mes Troupes & leur subsistance à ce qui vous sera mandé par la voye du Sieur le Tellier, je vous dirai que j'ai

été

été fort aise d'aprendre que le Traité avec le Roi de Dannemarc fut sur le point de sa conclusion, le point des subsides qui étoit le plus difficile ayant été ajusté par le moyen des trois cens mille francs que j'avois offert de fournir audit Roi, en deduction de celui que Messieurs les Etats pretendent de moi.

Quant à ce que le Sieur de Wit vous a dit qu'il ne pouvoit accepter la condition que j'avois mise à cette offre, que les Etats me donneroient quitance de tout le subside, vous aurez trouvé dans ma dépêche de la semaine passée, qu'ayant bien prevû que vous rencontriez de delà quelque difficulté à cela, je vous ai mandé par avance que vous pourriez vous relâcher sur ladite condition, & vous contenter de la quitance des Etats de la même somme que je fournirai; cependant je vois que vous avez agi fort prudemment en ne vous arrêtant pas à cet incident, & pressant le Sieur de Wit d'entrer en matiere, le tems d'engager le Roi de Dannemarc étant trop precieux pour en perdre un seul instant. Il est vrai que jusques ici j'avois crû que ce qui se traitoit avec ledit Roi, tendoit non seulement à lui faire fermer le Zondt aux Anglois, mais à l'obliger de joindre aussi ses Vaisseaux à nos Flotes quand on les requerroit: je tiens la chose de telle importance que dès qu'il aura fait le premier pas, je crois qu'il faudra travailler à lui faire faire encore le second. On en a déja entretenu ici le Resident dudit Roi, lequel est fort bien intentionné, & il a témoigné d'être fort persuadé de ce qu'on lui disoit, que ces partis qu'on appelle du milieu ne sont jamais bons pour ceux qui les embrassent, & que nommément en cette occasion-ci, si le Roi son Maitre ne vouloit s'en-

s'engager qu'à tenir dans ses Ports des Vaisseaux, qu'on lui auroit fourni les moyens d'armer de nôtre argent, il en arriveroit que sans m'avoir beaucoup obligé, ni Messieurs les Etats, il n'auroit pas laissé de desobliger autant l'Angleterre que s'il lui avoit declaré la guerre, & qu'il eut fait joindre lesdits Vaisseaux à nos Flotes dans tous les Combats qui se donneront, ayant même le desavantage en cela, que ce qu'il auroit fait de moins ne seroit imputé qu'à une pure crainte par une Nation aussi fiere qu'est l'Angloise, qui ne lui en sçauroit aucun gré; mais je vois bien par le discours dudit Resident de Dannemarc, que pour faire le second pas, son Maitre entr'autres choses qu'il pourra desirer voudra sortir une fois pour toutes, & clairement de toutes les pretensions qu'on a en Hollande sur les dettes qu'il a contractées, & voir aussi un bon reglement pour l'avenir sur le fait de ses péages, & pour empêcher les fraudes que les Sujets des Etats commettent tous les jours, qui lui font perdre plus de la moitié de leur revenu.

Quant aux deux points ou conditions préalables, dont le Sieur Clingenberg Envoyé de Dannemarc vous a parlé; l'un, ma garantie envers le Roi son Maitre, & l'autre ma declaration contre l'Angleterre, vous pouvez lui donner satisfaction sur l'un & sur l'autre; car pour le premier, quoi que je me sois déja engagé par le Traité avec ledit Roi de Dannemarc de le défendre contre toute sorte d'aggressions de quelque Prince ou Potentat qu'elles viennent, & que nous ayons même stipulé le nombre d'hommes, ou les sommes d'argent que je serai obligé de lui fournir en des cas pareils, & qu'ainsi toute au-

tre

tre garantie nouvelle paroisse assez superfluë, néanmoins je demeure d'accord de la renouveller audit Roi, telle qu'il la desirera pour sa plus grande seureté & satisfaction, dans ce cas-ci du ressentiment que les Anglois pourroient avoir de ce qu'il fera en faveur des Etats.

Et touchant ma declaration contre l'Angleterre, le Roi son Maitre & lui verront dans peu de jours par l'effet même, qu'il n'étoit pas necessaire qu'il mît pour condition une chose que je suis resolu de faire pour mon honneur, & pour mon intérêt, sans aucune relation à ce que le Roi de Dannemarc fera ou ne fera pas. Je ne puis pourtant nier que ledit Roi & ses Ministres n'ayent eu grande raison, avant que de faire aucun pas contre l'Angleterre, d'être éclaircis & bien assûrez que je leur en donnerai l'exemple, & qu'ils auront mon appui & le concours de ma puissance.

Puis que le Sieur de Wit n'a pas trouvé à propos pour les raisons qu'il vous a dites, qu'on s'explique de de-là du nouvel effet de ma bonne volonté, que j'étois disposé de donner aux Etats, par l'envoi d'un autre Corps d'Armée considerable contre l'Evêque de Munster s'ils en avoient besoin & qu'ils m'en requissent: il n'en faudra pas parler, mais vous pourrez dire au Sieur de Wit confidemment, que pour rendre l'Empereur plus retenu à ne se mêler point des affaires dudit Evêque, autrement que par des offices, qui est un point qui me paroit fort important, j'ai mandé au Chevalier de Gremonville qu'il étoit bon qu'il laissât aller certains discours aux Ministres, par lesquels ils comprissent, que si l'Empereur faisoit marcher quelques Troupes de deça pour appuyer l'Evê-

l'Evêque, j'envoyerois aussi-tôt un Corps de vingt mille hommes.

Si toutes les difficultez du Traité de Brandebourg se reduisent aujourd'hui à ce que vous me mandez, que l'Electeur garantisse Rhimberg aux Etats & les places où ils ont garnison, il me semble qu'il sera aisé de les surmonter & de conclurre, puisque l'Electeur de Brandebourg ne peut faire difficulté de promettre en ce Traité d'entretenir les Traitez faits avec les Etats, en ce qui regarde les Places qui lui appartiennent où il a consenti qu'ils eussent des Garnisons, & pour celle de Rhimberg on pourroit en cette occasion pratiquer le même expédient qui fut pris dans mon dernier Traité, où je garantis Rhimberg aux Etats, si ce n'est qu'il fut attaqué par l'Electeur de Cologne avec ses forces seules, sans l'assistance d'aucun autre Prince. Si le Sieur de Wit convenoit de cet article, vous en devrez donner part à Cléves au Sieur Colbert.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. Janvier 1666.

MOnsieur Colbert est parti le 25. pour Cléves, après avoir eu trois conférences avec Monsieur de Wit sur tous les points des prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Il a été satisfait de son procédé qui a été plein de confiance, & a condescendu à tous les expédiens que nous lui avons proposé. Celui de la garantie pour Rhimberg, ainsi qu'il est porté par le

Traité de 1662., a été agréé & nous ferons bien aises tous deux d'avoir prévenu l'ordre que Vôtre Majesté nous donne par sa dépêche du 22. Si Monsieur l'Electeur de Brandebourg a tant soit peu d'inclination à prendre le parti des Etats, je ne doute pas que Monsieur Colbert, éclairé comme il est, & Monsieur de Beverning étant joint avec lui, ne portent ledit Electeur à s'accommoder.

Madame la Princesse d'Orange a été très-satisfaite de la visite que Monsieur Colbert lui a renduë. La Princesse d'Anhalt sa fille n'en a pas moins témoigné de joye, & je sçai qu'elles ont écrit favorablement à Cléves sur son sujet.

Il ne se peut pas mieux entrer dans l'esprit de ces gens-ci, ni plus adroitement dans celui de Monsieur de Wit, que Monsieur Colbert a fait, aussi s'est-il ouvert sur tout & sur la maniére du Gouvernement jusques à lui en dire les défauts sans aucune façon ni reserve, ce qui ne lui est gueres ordinaire.

Ce que Monsieur van Beuningen a écrit aux Etats, que Vôtre Majesté faisoit travailler à sa déclaration, & qu'il l'envoyeroit bien-tôt par un Courier exprès, leur a donné bien de la joye, & particuliérement à Monsieur de Wit comme le plus intéressé à cette Guerre. J'ai aussi dit confidemment au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté mande à Monsieur de Gremonville, dont il a été très-satisfait & ne doute pas que cela ne fasse un bon effet.

Messieurs les Etats ont témoigné beaucoup de douleur en recévant la Lettre de Votre Majesté sur la grande perte qu'elle a faite de la Reine Mere.

J'ai parlé à Monsieur de Wit & à plusieurs Dépu-

Députez des Etats, conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne par la dépêche du 11. du courant; sur le changement du voyage de Cléves.

Ledit Sieur de Wit m'a prié d'aller demain à Amsterdam, Haerlem & Leyden avec lui pour l'élection du Magistrat, il s'y trouvera aussi. Comme le choix des personnes attachées à son parti lui sont de la derniére importance, je m'appliquerai de tout mon pouvoir pour y faire mettre nos amis.

Je ne doute pas qu'après la déclaration de Vôtre Majesté, son parti ne prévale à toutes les cabales contraires, quoi qu'elles ayent bien des ressources pour diviser les Provinces & donner des ombrages de l'attachement que Vôtre Majesté a pour leurs intérêts, qu'ils comptent être pour la Province de Hollande, & chaque Province mal-intentionnée s'en separe; mais ce que je trouve de meilleur est qu'elles ne se peuvent passer de la Hollande pour faire les avances d'argent de leur côté, & qu'ainsi Monsieur de Wit les fera revenir à leur devoir étant appuyé de Vôtre Majesté, comme il l'a été jusqu'à cette heure. Avec cette bonne disposition il ne faut pas laisser d'être dans une continuelle application que les affaires ne changent de face, la liberté étant si grande en ce païs d'agir dans les Villes selon le sentiment d'un chacun, qu'il n'y a nul châtiment pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le Gouvernement présent, & on est obligé bien souvent de dissimuler les offenses pour avoir le tems de gagner ceux qui les ont faites. Depuis six mois

j'ai vû tourner des Villes pour nous par les mêmes personnes qui nous les avoient rendu contraires ; ainsi c'est une continuelle négociation avec ces gens ci, & on ne peut prendre aucunes mesures certaines sur leur fermeté ; mais bien espérer beaucoup de la conduite de Monsieur de Wit, qui n'a d'appui assûré que celui de Vôtre Majesté, sur lequel il se fonde & agit avec vigueur.

Ce qui me donne le plus de peine à present, c'est le Commandement de leur Armée, & qu'il est impossible qu'un grand dessein puisse réüssir dans la division où sont les Provinces. Il y en a cinq qui veulent que le Prince Maurice soit continué, la Hollande & la Zélande voudroient le déposséder & mettre le Prince de Tarente ou le Comte de Waldeck en sa place, comme personnes qu'ils croyent être dévouées à leurs intérêts; mais ce dessein n'a pû réüssir, & la Hollande a été obligée de consentir à la continuation du Prince Maurice, qui doit aller à Wésel pour faire agir les Troupes pendant l'Hyver, mais il doit être accompagné de deux Députez des Etats, avec ordre de suivre leur avis. Comme ils sont ignorans dans la Guerre, susceptibles d'une infinité d'avis visionnaires que de petites gens leur donneront, Vôtre Majesté peut juger s'il y a lieu d'esperer un bon succès ; cependant quelques avis que j'aye donné à Monsieur de Wit & à mes amis là-dessus, je m'aperçois bien qu'ils trouvent encore bien plus d'inconvénient à lui laisser l'autorité absoluë sur l'Armée, que de hazarder à ne réüssir pas en la retranchant : ce qui me fait prendre la liberté de dire à Vôtre Majesté que, vû l'état des choses, j'estime que si l'oc-

l'occasion s'offre de s'accommoder honorablement avec l'Evêque par l'entremise des Princes de la Ligue du Rhin, sans que la Maison d'Autriche s'en méle, ce sera le meilleur, & je crois qu'on y trouvera de la facilité du côté de l'Evêque, si le Traité de l'Electeur de Brandebourg se conclut, comme je l'espére, à quoi je suis d'autant plus confirmé que les avis qu'on eut hier de Coesfeld portent, que quatre mille hommes des Troupes dudit Evêque s'étoient revoltées faute de payement, & qu'il a envoyé promptement l'argent qu'il avoit pour les appaiser.

Je considére de plus que de la maniére dont Vôtre Majesté agit, elle lui ôte toute esperance d'avoir les secours à quoi il s'attendoit de la Ligue des Princes du Rhin: & qu'il ne peut éviter sa ruïne dans la Campagne prochaine, quand bien nos Armées ne feroient rien que détruire son Païs, & que l'Angleterre étant seule à soutenir une Guerre contre Vôtre Majesté & tous ses Alliez, dont les forces sont très-considérables, relâchera bien-tôt de sa fierté, & se mettra à la raison pour entendre à un accommodement, & que ce sera une gloire éternelle à Vôtre Majesté d'avoir abbattu cet orgueil des Anglois par sa déclaration, & l'avoir reduit à consentir à un accommodement honnête & procurer par là la Paix à toute la Chrêtienté.

Tous les points du Traité de Dannemarc sont ajustez: le Sieur de Clingenberg, Envoyé dudit Roi, est très-satisfait, il m'a donné l'article qu'il a couché de la garantie qu'il désira que je signasse, ce que je n'ai pû faire sans nouvel ordre. Je leur ai donné les asseurances que Vôtre Majesté m'ordonne par sa dépêche du 22 dont il est content, pourvû que j'aye pouvoir de Vôtre

Majesté de signer ladite garantie: cela n'aporte point de retardement à l'affaire; car avant que tous les articles du Traité soient dressez, & que l'Assemblée de Hollande soit de retour, j'aurai la réponse de cette dépêche.

Il y a ici bien des gens qui ont été surpris d'aprendre que le Roi de Dannemarc se déclare contre l'Angleterre aussi vigoureusement qu'il fait, & ils remarquent fort bien que c'est un effet de la protection de Vôtre Majesté, & des soins qu'elle a pris tant auprès de ce Roi qu'auprès des Etats de les unir.

On croit que Vôtre Majesté ne réüssira pas moins près de la Couronne de Suéde, dont les Lettres de Messieurs de Terlon & d'Isbrand du 10. de ce mois donnent des espérances d'un accommodement avec cet Etat, dès que Monsieur de Pompone y sera arrivé. Je ne puis m'empêcher de témoigner ma joye à Vôtre Majesté de voir tant de grandes affaires réüssir par sa seule protection, & qu'à présent on la considére dans le monde comme celui qui fera pancher la balance du côté qu'il tournera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. Janvier 1666.

J'Ai reçû une dépêche du 21., je vous adresse une copie du Placard que j'ai fait publier pour la Déclaration de la Guerre contre les Anglois, voilà un grand pas fait pour le seul intérêt des Etats, & presqu'en toutes choses contraire aux miens; Dieu veüille qu'ils y corres-

pon-

pondent aux occasions avec la gratitude qu'ils doivent; cependant vous les assûrerez, comme j'ai fait dire ici au Sieur van Beuningen, que non seulement je ne ferai jamais aucun accommodement avec l'Angleterre que conjointement avec eux; mais que je n'en entendrai aucune ouverture, pour secrete qu'elle soit, que je ne la leur communique à l'instant même, & qu'ils en peuvent avoir l'esprit dans un entier repos, me promettant de leur bonne foi qu'ils en useront toûjours de même à mon égard, & qu'ils ne souffriront pas que nos Ennemis puissent par aucun artifice jetter, je ne dis pas de la division, mais même le moindre ombrage entre nous.

Je vous dirai après cela que j'ai été non moins scandalisé que surpris de la belle distinction que le Sieur de Wit vous a faite touchant la maniére d'agir des Vaisseaux des Etats avec les miens, & de la différence qu'il a voulu mettre en un secours qu'il appelle obligatoire, ou une jonction par concert, comme si en l'un de ces deux cas plus qu'en l'autre j'étois obligé de fermer les yeux, ou de me relacher en quelque point qui regarde mon honneur. J'en ai fait témoigner mes sentimens assez vivement au Sieur van Beuningen, qui m'a fait présenter une copie de ce que lui écrit ledit de Wit sur cette matiére, laquelle je vous adresse, afin que l'ayant vûë, vous puissiez tirer de lui l'éclaircissement de ce qu'il entend dire par ce mot de *Traitez précédens*, pendant que l'on vérifiera ici s'il y a quelque chose de semblable; car si la chose a déja été réglée, toutes les difficultez de convenir cesseront bientôt, vous devrez seulement lui faire remarquer qu'en ce qu'il dit, que quand la jonction des Vaisseaux sera faite dans la Mer Méditerranée,

ils ne se priveront pas de la liberté d'en détâcher des leurs pour les besoins de leur Commerce de Smirne, c'est justement le vrai chemin de faire batre les uns & les autres separément, en cas que les Anglois ayent une Flote de considération dans ladite Mer.

Ma pensée est pour ce qui regarde l'action, que l'on convienne dès à présent d'une instruction commune, par laquelle il soit ordonné, & par moi & par les Etats aux Commandans desdits Vaisseaux, qu'ils ayent à chercher conjointement la Flote Angloise par tout où elle sera pour la combatre, & que si dans ce tems-là on reçoit quelque avis que des Vaisseaux de mes Sujets ou de ceux des Etats qui font le Commerce de Smirne, soient en quelque danger, alors on ne detache pas, comme dit le Sieur de Wit, les uns ou les autres pour les aller escorter ou secourir, mais que sans se séparer que tous aillent ensemble à ce secours & à cette escorte, comme à un intérêt commun & indivisible, par ce moyen on pourvoira plus fortement à la sûreté des Marchands, sans tomber dans les inconveniens & les dangers que causeront un détachement. Que si les Anglois n'ont alors aucune Flote dans cette Mer-là chacun pourra de son côté chercher les Vaisseaux Marchands de leur Nation pour les prendre & rompre tout le Commerce.

Il peut aussi arriver un cas, où l'on pourroit pratiquer de concert des détachemens, qui seroit, si on apprenoit que les Anglois eussent détâché quelques Vaisseaux de leur Flote de ladite Mer, pour aller poursuivre des Navires Marchands François ou Hollandois; car alors on pourroit résoudre dans le Conseil, d'en détâcher

de

de nôtre Flote de la même Nation pour aller à leur secours. Enfin ma pensée est que l'on fasse une Guerre commune & indivisible de bonne foi, ayant le même égard au bien de l'Allié qu'au sien propre.

Pour ce qui est du point qui regarde l'honneur, il faudra aussi que les ordres en soient donnez dans la même instruction; mais avant que de m'y déterminer, je désire sçavoir ce qu'il y en a dans les Traitez précédens selon le désir dudit Sieur de Wit.

J'ai chargé de Lionne de vous mander mes sentimens sur l'avance que vous avez faite; à ce qu'il me paroit sans nécessité, touchant les trois cens mille francs monnoye de Hollande, qui doivent être fournis au Roi de Dannemarc pour l'armer.

Il y a plus à s'étonner que les Etats étant en Guerre avec les Anglois, permettent qu'un Secretaire d'Etat du Roi d'Angleterre vienne prendre une femme chez eux, & que tout le monde même lui fasse des caresses & lui rende de grands honneurs, qu'il n'y a à vous donner aucun ordre touchant ce que vous mandez du crédit que vous avez sur la Demoiselle, & des moyens que vous auriez d'en tirer des avantages pour mon service. Je louë & vous sçais bon gré de vôtre zéle, mais je n'ai rien à désirer ni à attendre du Milord Arlington, & tout ce que vous devez faire en cela, c'est d'insinuer sans affectation à la mariée quand elle partira, qu'ayant été fort avant honoré des bonnes graces du Roi de la Grande Bretagne durant le cours de vôtre Ambassade, vous avec lui compatissez de ne voir aujourd'hui que des Côtes ennemies depuis le fond de la Norvegue jusqu'à Bayonne, & que

vous croyez que le plûtôt qu'il pourra sortir de cet état-là sera le mieux pour son avantage & pour son service.

COPIE

D'une Lettre de Monsieur *de Wit* à Monsieur *van Beuningen*, du 21. Janvier 1666.

A Ce que j'ai pû comprendre des discours de Monsieur d'Estrades, l'Intention de la France seroit que la Flote que nous envoyons à la Mer Méditerranée seroit abandonnée entiérement à la disposition du Roi & de son Amiral, quand l'une & l'autre Flote seroient jointes. J'ai dit que je m'informerois des sentimens de Messieurs les Etats de Hollande, & que pour mon avis l'on ne pouvoit pas dés à présent conclurre que la jonction seroit nécessaire, mais qu'on doit régler le tout sur les mesures que prendront les Ennemis. J'ai fait considérer aussi que le besoin de notre Commerce de Smirne pourroit obliger nôtre Amiral de détacher des Navires de son Corps, & que l'on ne se priveroit point de cette liberté, mais que durant la jonction, le maniment de la Flote doit être donné à l'Amiral de France, & qu'il doit présider au Conseil de Guerre, & que la cession & le rang de son avis doit être réglé de la sorte que nôtre Amiral tenant le second lieu, le troisiéme soit un Vice-Amiral François, & ainsi alternativement selon les mêmes prétendans.

ME-

MEMOIRE

Du Roi au Sieur Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

LE Résident de Dannemarc vient de communiquer à Sa Majesté les ordres qu'il a reçû cette semaine du Roi son Maître, dont voici la substance, selon qu'on l'a tirée de ce qu'il en a dit ou fait voir dans ses dépêches.

Qu'il insiste auprès de Sa Majesté pour tirer d'elle une résolution finale sur divers points dont il a absolument besoin d'être éclairci, avant que de mettre la derniére main à l'ajustement qui se négocie de sa part avec les Hollandois.

Qu'il remercie le Roi des bons ordres qu'il a donnez audit Sieur d'Estrades pour y procurer les satisfactions, qui ont eu tant d'efficace, que les Etats se sont enfin rendus à la raison sur quelques points assez considérables, mais qu'il est vrai aussi qu'ils en disputent encore plusieurs, dont la justice est très-évidente, & particuliérement dans la liquidation & annullation générale des pretensions de part & d'autre, voulant excepter deux grossez sommes qui font presque la moitié de tout ce qu'ils prétendent de lui, sous prétexte qu'elles sont dûës à des particuliers, comme si telles prétensions valoient mieux ou étoient plus privilegiées que la sienne, qui vont beaucoup plus au de là de celles que les Etats Généraux & leur Sujets tous ensemble ont contre lui.

Que le Sieur d'Amerongen lui avoit donné assûrance que ses Maîtres hausseroient la Tolle des bois en Norvégue considérablement, & lui payeroient jusques à 3. ou 4. Rixdaelders par Last, s'il étoit besoin au

lieu d'une qu'ils ont donnée jusques à présent, & que néanmoins il aprend maintenant qu'au lieu de cela on fait difficulté de lui en payer deux, bien que leur propre Résident ait déclaré à Coppenhague que cela se pouvoit faire sans aucune incommodité de leur Commerce, puis qu'à peine cela monteroit à une couple de liards par planche.

Qu'il se promet que le Roi portera les Etats à lui quitter les deux sommes qu'ils prétendent de se reserver avec les autres, & à condescendre à l'augmentation de la Tolle pour les bois en Norvegue, comme aussi à s'accommoder à ce qui est juste au regard des autres points qu'ils disputent encore, puisque de son côté il s'est relâché touchant l'annullation des Traitez en général qu'il a avec eux, sur laquelle il pouvoit insister avec justice.

Que pour ce qui est de l'armement de la Flote & son emploi à l'avantage des Hollandois, présupposant que la France déclarera la Guerre à l'Angleterre, il pourra résoudre audit armement, moyennant que les Hollandois lui fournissent des subsides suffisans, tant pour l'entreprendre que pour le continuer, & entretenir, à condition néanmoins qu'il ne sera point obligé de faire agir sa Flote ailleurs que dans les Rades & Détroits, & que le Roi se rendra garant non seulement de tous les fâcheux évenemens qui lui en pourroient arriver, mais aussi de tout ce qu'il ajustera & conclurra présentement avec les Etats, & ce à peu près en la maniére & forme d'un Projet qu'il en a dressé, que ledit Résident de Dannemarc a communiqué ici à Sadite Majesté.

Que comme cet armement par Mer ne suffira pas pour mettre ses Etats à couvert, particuliérement si la Suéde n'entre pas conjointement avec lui dans les mêmes intérêts, ce qu'il y a grande apparence qu'elle ne fera pas, & au contraire se joindra à l'Angle-

terre,

terre, il a un absolu besoin, pour ne recevoir pas quelque affront & insulte, de tenir ses places & frontiéres bien munies, & pour cela de faire quelques levées pour couvrir ses Etats, aussi bien du côté de Terre que de la Mer.

Qu'il s'étoit promis que les Hollandois lui en auroient pareillement fourni les moyens; mais qu'ils s'en sont excusez sur les grandes dépenses qu'ils sont obligez de soûtenir d'ailleurs, offrant néanmoins la moitié de ce qu'ils prétendent leur être dû par la France pour le tems que le secours ne leur a pas été fourni; mais que cela ne suffisant pas pour faire cette levée, il espére que le Roi y voudra ajouter les moyens pour l'entretenir pendant que la Guerre durera, & lui fournir à cet effet une somme de 3. à 400. mille écus, pour former un Corps de 7. à 8. mille hommes.

Quant au projet de l'Acte de garantie qu'il demande au Roi, on en envoye une Copie audit Sieur d'Estrades.

Le Roi répondra en substance sur ce que dessus audit Résident, que toute cette affaire ne peut être traitée ici, mais seulement à la Haye, & que Sa Majesté envoye présentement ordre au Sieur d'Estrades son Ambassadeur, de s'employer de nouveau très-efficacement auprès des Etats, pour lui procurer toutes les satisfactions possibles, sur les points qu'il a désignez, en cas que l'on n'en soit pas deja convenu.

Que pour la déclaration du Roi de la Guerre contre l'Angleterre, qu'il présuppose comme le fondement de la sienne, elle est déja faite & publiée.

Et quant à l'Acte de la garantie qu'il demande directement au Roi, que Sa Majesté a jugé plus à propos de faire la chose selon l'usage ordinaire, qui est qu'elle envoye au Sieur d'Estrades un pouvoir d'intervenir en son nom dans le Traité qui se negocie à la Haye entre ledit Roi & les Etats, & d'y promettre

ladite garantie, ce qui sera après ratifié par Sa Majesté à l'accoûtumée.

Que pour l'argent que ledit Roi de Dannemarc demande encore pour l'employer à des levées qui lui donnent moyen de garnir ses places, & de se mettre hors d'état de craindre une insulte par terre de ses voisins, cela se doit aussi négocier à la Haye, & que Sa Majesté est assez disposée de sa part de lui accorder une nouvelle somme, non pas telle néanmoins qu'il la demande: bien entendu néanmoins que moyennant cela il se déclarera & s'engagera de joindre sa Flote à celle du Roi & des Etats, toutesfois & quantes qu'il en sera requis.

On n'en dira pas d'avantage au Résident de Dannemarc qui est ici. Cependant pour informer le Sieur d'Estrades des intentions de Sa Majesté sur chaque point, il sçaura en prémier lieu que pourvû qu'on puisse porter ledit Roi de Dannemarc à se déclarer ouvertement contre l'Angleterre & promettre d'envoyer sa Flote de deçà quand il sera requis, Sa Majesté considére ce point pour être de telle considération & d'un si grand avantage au parti, qu'elle croit que les Etats, qui verront la même chose, ne feront pas difficulté pour l'acheter d'y sacrifier ce qu'ils peuvent encore prétendre dudit Roi des vieilles dettes, & de lui donner satisfaction sur l'augmentation des Tolles, d'autant plus que le Sieur d'Amerongen lui a fait espérer & témoigné même qu'elle ne seroit d'aucun préjudice à leur Commerce.

Elle croit aussi que si on ne peut faire mieux, une nouvelle somme d'argent ne sçauroit être plus utilement employée qu'à gagner ce même point, & est disposée d'y contribuer de sa part jusqu'à cent mille écus, bien entendu qu'ils seront comme les autres cent mille précomptez & deduits sur les sommes que lesdits Etats prétendent pour le secours non fourni. Il y aura

aura seulement une précaution à prendre, tant pour le Roi que pour les Etats, en cas qu'on convienne de donner audit Roi une nouvelle somme d'argent, qui est qu'il ne soit pas nommément spécifié dans le Traité, qu'on la donne pour armer par terre, ce qui desobligeroit sensiblement la Suéde, & achéveroit peut-être de la porter à se joindre entiérement aux Anglois mais pourvû que le Roi de Dannemarc touche ce qu'on sera convenu de lui donner, & qu'il ait la liberté de l'employer à ce qu'il voudra, il lui sera fort indifférent que la cause en soit exprimée ou non dans le Traité.

Quant à la garantie, il n'y a nulle difficulté que le Sieur d'Estrades promette au nom du Roi que Sa Majesté garantira audit Roi de Dannemarc ledit Traité qui se négocie présentement à la Haye, quand il sera conclu même avec toutes les expressions contenuës dans son Projet, & qu'il le garantira aussi de tous les fâcheux inconvéniens que sa déclaration contre l'Angleterre pourroit lui attirer; mais il ne doit pas passer ces mots qui sont dans ledit Projet (ou sous quelque autre prétexte) ce qui veut dire, qu'après mêmes cette Guerre finie, le Roi seroit encore lié aux mêmes choses, en cas que la Suéde alors vint à l'attaquer.

Mais la difficulté qu'il fera de passer lesdits mots ne doit paroître être fondée que sur ce que la chose ne paroit nullement nécessaire, par ce qu'après cette Paix ici faite, si la Suéde attaque le Dannemarc, il a été déja suffisamment pourvû à ce cas-là par le Traité qui fut fait ici avec le Sieur Hannibal Sexter, qui oblige Sa Majesté de fournir audit Roi de Dannemarc de grands secours d'hommes ou d'argent.

Le point le plus embarassant dans cette garantie, & qui ne se peut absolument passer comme il est dans le Projet, c'est celui, où ledit Roi de Dannemarc demande

mande implicitement que la France rompe contre la Suéde, en cas que pendant la présente guerre elle attaquât le Dannemarc; sur quoi ledit Sieur d'Estrades doit prémiérement faire connoitre au Sieur Clingenberg toutes les raisons, pour lesquelles il n'y a aucune apparence que la chose puisse arriver & se servir en ce cas de la raison deja dite, qu'il a été suffisamment pourvû a la sûreté du Dannemarc par le Traité dudit Sexter en toutes les Guerres qu'il auroit à soûtenir contre quelque agresseur que ce puisse être.

DECLARATION

De Guerre du Roi Très-Chrêtien contre l'Angleterre le 26. Janvier 1666.

DE PAR LE ROI.

SA Majesté ayant eu avis qu'il se formoit quelques mesintelligences entre l'Angleterre & la Hollande, auroit donné ordre à ses Ambassadeurs ordinaires de passer tous les offices nécessaires en son nom, pour essayer d'étouffer cette division en sa naissance: & ayant apris avec déplaisir que les choses s'étoient aigries jusques au point que d'en venir à des actes d'hostilité, Sa Majesté auroit envoyé vers le Roi de la Grande Bretagne des Ambassadeurs Extraordinaires, pour tenter par de nouveaux offices d'en arrêter le cours, & composer ces différens par quelque accommodement. Mais sa Médiation n'ayant pas eu l'effet qu'elle s'en étoit promis, les Sieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ont continué avec empressement leurs instances auprès de Sa Majesté d'exécuter le Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. Avril 1662. Et Sa Ma-

Majesté se trouvant obligée de satisfaire à sa Parole Royale, & aux engagemens dans lesquels elle est entrée par un Traité solemnel, dans un tems que l'Angleterre & la Hollande étoient en bonne correspondance, sans aucune apparence de rupture; Sa Majesté a déclaré & déclare par la présente signée de sa main, avoir arrêté & resolu de secourir lesdits Sieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, en conséquence dudit Traité de Ligue défensive; & de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs les Etats Généraux pour agir contre les Anglois tant par Mer que par Terre. Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs, de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et à cette fin Sa Majesté a dés à présent revoqué & revoque toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes, ou Saufconduits qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres ses Officiers, contraire à la présente, & les a déclarez nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir égard. Mande & ordonne Sa Majesté à Monsieur le Duc de Beaufort, Pair de France, Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de ce Royaume, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans Généraux pour Sa Majesté en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses Gens de Guerre, tant de cheval que de piéd, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étenduë de leurs Pouvoirs & Jurisdictions; Car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle entend que la présente soit publiée & affichée

en toutes ses Villes, tant Maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres, & autres lieux de son Royaume que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, & qu'aux copies d'icelle dûëment collationnées, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Fait à S. Germain en Laye le 26. *Janvier* 1666. *LOUIS. Et plus bas*, Le Tellier.

Le Duc de Beaufort, Grand Maitre, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de France.

V*U par Nous l'Ordonnance du Roi en date du* 26. *jour du présent mois & an, signé*, Loüis, *& plus bas*, le Tellier; *par laquelle & pour les causes y contenuës, Sa Majesté déclare avoir arrêté & résolu de secourir les Sieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, en conséquence du Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le* 27. *Avril* 1662., *& de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs les Etats Généraux pour agir contre les Anglois, tant par Mer que par Terre: Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie: Revoquant à cette fin Sa Majesté toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes ou Saufconduits, qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres ses Officiers, contraires à ladite Ordonnance, lesquels elle déclare nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard: nous mandant Sa Majesté de faire exécuter le contenu en ladite Ordonnance dans l'étenduë de nos Pouvoirs & Jurisdictions, NOUS, conformément à icelle,* man-

mandons & ordonnons au Sieur Vice-Amiral de France, Lieutenans Généraux des Armées Navales du Roi, Chefs d'Escadre, Capitaines commandans les Vaisseaux de Sa Majesté & autres Officiers de la Marine qu'il appartiendra, de garder & observer exactement le contenu en ladite Ordonnance: & aux Lieutenans Généraux & particuliers, & autres Officiers des Siéges de l'Amirauté de ce Royaume, de la faire enregîtrer, publier & afficher, chacun en l'étenduë de leur Jurisdiction, & par tout où besoin sera, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance, & au surplus de tenir soigneusement la main à l'entiére execution d'icelle, à peine d'en répondre: & sera foi ajoutée aux copies collationnées de ladite Ordonnance & de la présente, par le Secretaire Général de la Marine, comme à l'Original. Fait à Toulon le 30. *jour de Janvier* 1666. *Signé*, François de Vendôme, Duc de Beaufort. *Et plus bas: Par Monseigneur*, Matharel.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. *Janvier* 1666.

JE ne dois pas vous céler que le Roi a été surpris quand j'ai lû à Sa Majesté l'article de vôtre dépêche, où vous mandiez que vous aviez dit à Monsieur de Wit ce que Sa Majesté vous avoit à la vérité donné pouvoir de lui dire touchant les 300000. livres à fournir au Roi de Dannemarc en monnoye de Hollande; mais qu'elle vous avoit chargé de ne lui dire que dans le cas d'une derniére nécessité pour faire conclurre ce Traité-là. Or par vôtre dépêche précédente

dente du 14., & avant que vous euffiez ce dernier pouvoir, vous aviez mandé à Sa Majefté que l'affaire étoit entiérement concluë à l'égard des fubfides, moyennant les 300000. livres monnoye de France dont Sa Majefté s'eft auffi-tôt fouvenuë. Vous aurez fans doute apris il y a long-tems & l'arrivée du Marquis de Sande en cette Cour incognito, & le motif de fon voyage, qui eft d'achever le mariage de fon Roi avec Mademoifelle d'Aumale. Il étoit chargé de fon Maître de paffer auffi-tôt après en Angleterre, mais le Roi a jugé être de fon fervice pour plufieurs raifons de l'en faire diffuader, ne croyant pas bonne dans cette conjoncture-ci cette communication des Anglois & des Portugais. Sa Majefté en eft venuë à bout, pourvû qu'il ne reçoive point de nouveaux ordres plus exprès; mais ce Miniftre pour n'y aller pas a défiré qu'on lui accordât un Paffeport pour trois Vaiffeaux Anglois, par lefquels il feroit tranfporter dans un fa vaiffelle d'argent, & dans les deux autres toutes fes autres hardes de fon Ambaffade qu'il a encore en Angleterre, & qu'il a envoyé quérir par un de fes Domeftiques; cela même embaraffoit auffi Sa Majefté à caufe du mal contagieux, mais elle lui a accordé lefdits Paffeports. A préfent il faut une nouvelle inftance au Roi, pour obtenir par fon moyen auprès des Etats la même chofe, c'eft-à-dire que les trois Vaiffeaux puiffent paffer en toute fûreté, à l'égard des Hollandois, & fans danger pour ladite Vaiffelle & pour tout ce qui lui appartient. Le Roi lui a promis de s'employer pour lui procurer auffi la même fûreté de la part des Etats, & Sa Majefté défire que vous en parliez fecretement & confidemment à Monfieur de Wit; fe

pro-

promettant de son affection que non seulement il fera la chose, mais que ce sera d'une maniére que le nom de Sa Majesté n'y soit point nommé pour les raisons que vous pouvez assez juger; le Roi a donné ses Passeports en blanc, comme on ne peut sçavoir les noms des Vaisseaux, & il en faudra user de de-là de même, si la chose s'accorde, & me les adresser.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 3. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maitre, dans la conjoncture présente de sa déclaration de rupture contre l'Angleterre, ayant besoin de redoubler ses forces de Mer & les rendre considérables pour en assister plus puissamment Vos Seigneuries, lui a donné ordre de leur faire instances à ce qu'il leur plaise l'accommoder de six Vaisseaux de Guerre de ceux que l'Amirauté d'Amsterdam fait bâtir, pour le même prix qu'ils coutent à Vos Seigneuries; afin de pouvoir être en état la Campagne prochaine de les joindre à sa Flote pour l'intérêt de la Cause commune, & même d'en faire bâtir encore six autres au même prix que font les Amirautez, & par leurs Charpentiers, comme aussi de permettre la sortie de cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Hambourg & venir à Amsterdam par ses Marchands, ensemble la poudre à canon, Mousquets, Mêches, Mats de Navires,

&

& autres Marchandises, que le Sieur Pélicot la Muinais a achetez par ordre de Sa Majesté, pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer dans le Ponant pour l'intérêt & le soutien de la Cause commune. Surquoi Vos Seigneuries jugeront bien qu'il importe d'user de diligence pour ne perdre pas un moment de tems, à se mettre dans le bon état qui est nécessaire. Donné à la Haye le troisiéme Février 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi

Le 4. Février 1666.

JE prendrai la liberté d'éclaircir Vôtre Majesté du sujet qui m'a obligé de dire à Monsieur de Wit que Vôtre Majesté donneroit les cent mille écus argent de Hollande : quoi que le Sieur de Wit eût arrêté le subside, moyennant les cent mille écus, & qu'il ne doutoit pas que les cinq Villes de Nort-Hollande qui n'y vouloient pas consentir ne suivissent les autres. Je me donnai l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté le 14. du passé que la chose étoit accordée; cependant lesdites Villes ne voulurent pas donner leur consentement, parce que cette derniére somme ne suffisoit pas pour satisfaire au Traité, & qu'il falloit imposer vingt mille écus de plus pour faire les trois cens mille livres argent de Hollande. L'Assemblée de Hollande se séparoit deux jours après la reception de l'ordre que Vôtre Majesté m'envoya de leur offrir cette somme d'argent de Hollande. Elle devoit

être

être absente quinze jours. Je considérai que si avec cette offre on faisoit consentir les cinq Villes, ce seroit abréger une négociation qui retardoit de beaucoup la déclaration & l'armement du Roi de Dannemarc, que Vôtre Majesté me marquoit être très-important de presser, outre que je remarquois tous les jours de nouvelles cabales pour empêcher la conclusion dudit Traité; au lieu que quand on voit une affaire arrêtée on ne s'attache plus à chercher des expédiens de la rompre ainsi que cela est arrivé; car depuis que cette offre a été faite de la part de Vôtre Majesté, toutes les Villes ont été contentes & on a travaillé à dresser les articles; c'est ce qui m'obligea d'en user de la sorte, en croyant bien faire & suivre les intentions de Vôtre Majesté.

Si j'en eusse usé autrement nous serions peut-être encore un mois à débatre ce point, qui eut donné lieu aux mal intentionnez de faire naître des incidens qui eussent pû rompre l'affaire, nonobstant toutes les diligences qu'on a aporté à les prévenir.

Le Traité n'est pas encore signé, Monsieur de Clingenberg veut la garantie à sa mode, & désigne si fort la Suéde qu'elle ne se peut donner ainsi, sans les desobliger. Je lui ai toujours parlé conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne, ayant bien jugé que son intention n'étoit pas qu'on s'étendit si fort, je me tiendrai à l'ordre dernier de sa dépêche du 29. & ne passerai pas outre.

Comme je remets à rendre compte à Vôtre Majesté

Majesté de tout le contenu en ses dépêches l'ordinaire prochain, je lui parlerai seulement du voyage que j'ai fait à Amsterdam, où j'ai trouvé les esprits disposez d'élire dans le Magistrat des personnes affectionnées à son service & amis de Monsieur de Wit, ce qui a été fait avec la satisfaction de tous.

En passant à Leyde, Haerlem & Amsterdam, mes amis m'ont aporté des Copies de Lettres que Dom Esteven de Gamarre y avoit envoyées, qui portoient que Vôtre Majesté s'étoit accommodée avec le Roi d'Angleterre, & avoit fait une liaison étroite & fort secrete avec lui.

Dans le même tems le Sieur Vennes demanda à voir Monsieur Colbert à Cléves, & lui fit faire des complimens, comme si Vôtre Majesté étoit en bonne intelligence avec son Maître. Monsieur Colbert en usa fort prudemment, & connoissant le piége, lui fit dire que n'ayant qu'à favoriser de la part de Vôtre Majesté le Traité de Messieurs les Etats près de Monsieur l'Electeur, il le remercioit de ses civilitez, & qu'il n'étoit pas nécessaire qu'ils se vissent.

Castel Rodrigo de son coté envoya chercher l'Agent de Messieurs les Etats, & s'offrit de faire l'accommodement du Roi d'Angleterre à leur satisfaction, & le chargea de l'écrire de sa part aux Etats, s'offrant d'en être le Médiateur. Votre Majesté remarquera, s'il lui plait, que tout cela a été fait en trois endroits en même tems, & de concert, pour tâcher de donner des ombrages, & faire faire un mauvais pas aux Etats avant la décla-

déclaration, Monsieur de Wit & Mr. de Ghent Président de semaine sont venus tout aussi-tôt de la part des Etats, me communiquer ladite Lettre, & la réponse, qui porte qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement, que par la participation de Vôtre Majesté & ses Conseils. Monsieur van Beuningen a ordre de communiquer ladite Lettre de Castel Rodrigo à Vôtre Majesté. Ils m'ont donné de nouvelles assûrances qu'il ne se passera pas la moindre chose du monde que Vôtre Majesté n'en soit informée.

J'ai offert au Sieur de Clingenberg de signer la garantie conformément au projet ci-joint, ce qu'il n'a pas voulu accepter, voulant toûjours des termes qui offenseroient les Suédois, & même il s'attache à ce que la garantie serve après la Paix faite, sans qu'on lui puisse faire comprendre que le Traité de Monsieur Annibal Sexter, & même celui qui est fait à Coppenhague, garantit le Roi de Dannemarc sans aucune nécessité. Messieurs de Wit & d'Amerongen le doivent voir demain sur ce sujet, pour le persuader: ils approuvent ledit Projet, & disent que le Roi de Dannemarc s'en doit contenter.

Il n'y a pas d'article dans le Traité qui parle du Commerce; mais ledit Clingenberg dit, que l'on peut convenir de spécifier les Marchandises de Contrebande par les Ordonnances chacun dans ses Etats, & que son consentement seroit pour incommoder les Anglois & Suédois, outre les armes & ustensiles de Marine d'y ajoûter les Soyes, Draps & Manufactures dont les Anglois cherchent à se défaire par les Navires des Suédois.

Les derniéres Lettres que j'ai reçû de Monsieur Colbert du prémier de ce mois, portent que

la Négociation ne tenoit plus qu'a trois points. Le prémier, à cent soixante mille écus pour la levée que l'Electeur demande dès le jour de la signature du Traité. Le second, que le Général de l'Electeur ne prête pas Serment aux Etats, mais bien qu'il fasse Serment d'observer le Traité. Le troisiéme est pour le péage de Guenep.

J'ai eu deux Conférences avec Monsieur de Wit & les Commissaires sur ces trois points; & les ai pressez par plusieurs fortes raisons de donner contentement à l'Electeur.

Ils n'ont pas manqué de repliquer à ce que je leur ai dit, & enfin ils sont convenus de donner une promesse à l'Electeur du jour de la signature du Traité, de payer les cent soixante mille écus de la levée, quand bien la Paix se feroit avec l'Evêque de Munster avant que la Ratification fut délivrée; & il est à croire que cette prétension de l'Electeur, contre l'usage & avant l'échange des Ratifications, n'étoit que par l'apparence qu'il voyoit d'une Paix après la signature de son Traité, qui lui auroit fait perdre cet argent qu'il demande.

Pour le second, les Etats s'accommodent à ce qu'il désire.

Quant au troisiéme, qui est le péage de Guenep, qui n'est que de six mille livres, il est plus difficile, en ce que la Ville de Dort s'y opose, comme celle qui trafique le plus sur la Meuse. Les Etats conviennent si c'est un péage du Domaine de l'Electeur, & établi avant que les Espagnols eussent fortifié la Place, de le lui rendre, & pour cela ils demandent à voir les titres; mais si les Espagnols ont imposé ce Tol sur leurs Bâteaux comme étant Ennemis, pour l'entretënement des Fortifications, & que depuis qu'ils

qu'ils l'ont pris sur eux, ils l'ont continué sur leurs Sujets, ils ne peuvent se soûmettre à être mis à Contribution à la volonté de l'Electeur sans aucun titre ni droit, ce qui tire à de grandes conséquences, vû qu'il pourra par cet exemple établir des droits sur le Rhin, & même demander les arrérages, comme il fait de Guenep. Je leur ai repliqué que tout ce qu'ils m'alleguent ne vaut pas ce qu'ils gagnent en faisant le Traité; mais que pour éviter les inconveniens qu'ils m'avancent, il faut céder le péage de Guenep, & convenir d'un Réglement pour éviter les inconvéniens qu'ils me marquent. Je crois que cette affaire passera, mais il faut du tems à faire revenir la Ville de Dort, car il ne se fait rien sans Négociation, & Monsieur de Wit veut ménager les Villes & prend leurs intérêts, c'est ce qui fait languir les affaires. Je continuërai à les presser là-dessus. J'ai donné avis à Monsieur Colbert de ce qui se passe ici; il m'a écrit en sorte qu'il croit que Messieurs les Etats ne se doivent pas tenir à si peu, pourvû qu'apres ce point arrêté l'Electeur n'en demande pas de nouveaux. Je ne doute pas que l'affaire ne réüssisse, mais cela est bien douteux, sa maniére d'agir n'étant pas fixe.

Les Etats ont témoigné ici une grande joye de la Déclaration de Vôtre Majesté, & espérent un bon succès de leurs affaires.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. *Février* 1666.

Le Sieur de Clingenberg étoit venu chez moi avant Monsieur de Wit, pour me presser de lui donner une garantie plus forte que celle du Projet que j'envoyai hier au Roi. Je lui ai déclaré que je ne le pouvois, puisque dans celle que je lui offre, les sûretez de son Maître y sont toutes entiéres, aussi bien que dans le Traité de 1662. fait par Monsieur Annibal Sexter. Je voulus pénétrer ensuite qu'elles étoient ses pensées sur l'Armée de Terre, & lui demandai à dessein de le faire expliquer; si le Roi son Maître pouvoit mettre beaucoup d'Infanterie sur piéd, la forme du Païs pour leur entretien, si c'étoit Milice ou Troupes réglées. Il ne me répondit rien à tout cela, qui me fit connoître qu'il demandât assistance de Sa Majesté ni de Messieurs les Etats pour cette Armée. Ainsi j'ai jugé à propos de ne rien témoigner de l'Ordre que Sa Majesté me donne là-dessus touchant l'assistance de 300000. livres, à déduire sur les prétensions que les Etats ont du subside dû pendant que le secours n'a pas été fourni.



E LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Février 1666.

C'est un grand malheur, que la constitution des Provinces-Unies ne puisse laisser aux bien-intentionnez la liberté & le pouvoir de faire ce qu'ils connoissent être du plus grand bien de l'Etat, dans le choix du Général de leur Armée, qui est un point toûjours si important que sans une bonne élection les affaires ne peuvent jamais bien aller; mais puisque vous voyez une impossibilité absoluë à redresser la chose, servez-vous au moins du peril des inconveniens que vous leur pouvez si facilement faire remarquer être comme inévitables, pour les disposer à se tirer le plutôt qu'ils pourront de l'embarras que leur donne l'Evêque de Munster, en ne perdant point de conjoncture de conclurre avec lui un accommodement, sans s'arrêter à trop d'autres conditions que celles de son desarmement réel.

Pour ce qui regarde Borckelo, qui sera sans doute la pierre d'achopement, mon avis seroit que pourvû que l'Evêque de Munster consente à en retirer aussi présentement ses Troupes comme de leurs autres Places qu'il a occupées, les Etats ne doivent pas faire difficulté à consentir que le fonds du différend fût remis à un arbitrage de personnes dont les

parties conviendroient, d'autaut plus que l'Evêque se trouve aujourd'hui en possession du poste, qu'il ne leur est peut-être pas facile d'en chasser, ayant une autre pésante Guerre sur les bras, & que quiconque dans un démêlé qui a causé une Guerre, veut bien se soumettre à un jugement d'arbitres désinteressez, est toujours censé avoir raison, & celui qui le refuse avoir tort. On a dit ici quelque chose de semblable au Sieur van Beuningen pour sonder ses intentions. Il a reparti en Ministre, lors qu'il n'est pas instruit; mais vous rendrez à mon sens un bon service aux Etats & à la Cause commune, si vous pouviez disposer le Sieur de Wit à ce que je viens de dire, en cas que la difficulté de l'accommodement se reduise audit Borckelo.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Les Vaisseaux du Roi qui sont radoubez en Provence, seront en état d'être mis à la Mer au prémier jour de Mars, & ceux qui sont en Ponant, seront beaucoup plûtôt réparez, en sorte qu'il faut dès à présent voir & examiner avec Messieurs les Etats en quel tems leur Flote sera prête d'être mise en Mer, de combien de Vaisseaux elle sera composée, & ce qui est a faire pour joindre ensemble les deux Flotes; celle de Sa Majesté sera composée au moins de trente-six Vaisseaux & quinze Brulots qui sont en Levant, & douze Vaisseaux & cinq Brulots qui sont en Ponant, & deux grands Vaisseaux qui sont en Dan-

Dannemarc, & sera fournie de toutes les Munitions de Guerre & de bouche pour tenir la Mer huit mois entiers, à compter du jour de leur partance de Toulon.

Il est donc nécessaire que le Sieur d'Estrades examine avec le Sieur de Wit par quelle route l'on pourra faire la jonction de ses forces avec celles des Etats.

Comme il est certain que la route de la manche est infiniment préferable à celle du Nort, l'on peut faire état que les Vaisseaux de Levant auront joint ceux de Ponant au rendez-vous qui leur sera donné pour tout le mois d'Avril: & comme ce rendez-vous ne pourra être donné ailleurs qu'à Belle-Ile, ou aux Rades de St. Martin de Ré, il est nécessaire de sçavoir si Messieurs les Etats auront en ce tems un nombre de 30. ou 40. Vaisseaux disposez pour venir à la pointe de Bretagne, pour passer ensemble de concert, & être en état de combattre les Anglois, au cas qu'ils se présentent pour empêcher le passage.

S'il étoit nécessaire que la jonction de toutes ces forces se fit par le Nort, il faudroit que Messieurs les Etats donnassent six de leurs meilleurs Pilotes, pour les envoyer à Toulon sans aucun délai, & que cet envoy fut tenu dans le dernier secret.

Comme l'Amiral de France commandera toutes les Flotes, il sera bien a propos de voir si Messieurs les Etats ne voudroient point proposer de mettre un de leurs meilleurs Officiers, soit Amiral ou Vice-Amiral, sur ledit Vaisseaux Amiral, afin d'être présent à tous les Conseils, & même de donner son avis à l'Amiral de France en toutes occasions, ce qui serviroit non seulement à la satisfaction de Messieurs les Etats, mais même à l'avantage du service de Sa Majesté, en ce que le défaut d'expérience que le Sieur Duc de Beaufort peut avoir pour n'avoir pas encore commandé

mandé d'Armée Navale dans l'Océan, feroit fuffifamment remplacé par la grande expérience de l'Officier que Meffieurs les Etats nommeroient.

Comme il eft certain que ce feroit un grand avantage pour la Caufe commune de tenir les Anglois enfermez dans leurs Ports, fans en pouvoir fortir que pour combattre defavantageufement, il eft néceffaire de bien examiner fi les Etats feroient difpofez d'envoyer trente bons Vaiffeaux dans la Manche, aufquels ou toute la Flote du Roi, ou tout au moins les douze qui font en Ponant fe pourroient joindre pour fermer les Ports de Portfmouth, Pleymouth & autres, & en même tems Meffieurs les Etats pourroient avec leurs plus grandes Forces fermer la Tamife & les Dunes, furquoi il faut bien confidérer la difficulté de la Mer de la Manche au tems que cette affociation fe pourroit faire, qui feroit environ depuis le 15. jufques au dernier Avril.

En cas que les Anglois tiennent une Flote de 20. ou 30. Vaiffeaux dans la Mer Méditerranée, il eft certain que rien ne fe peut faire de plus avantageux pour la Caufe commune que de la débattre, s'il eft poffible, & pour cet effet il faut que Monfieur de Beaufort y demeure avec tous les Vaiffeaux du Roi; & pour rendre cette action plus fûre, il eft néceffaire que ledit Sieur d'Eftrades preffe extraordinairement Meffieurs les Etats, d'envoyer avec toute la diligence poffible les douze Vaiffeaux qu'ils ont promis, avec Ordre de fe joindre audit Sieur Duc & de lui obéïr.

Et quant au Commandement de cette Flote, tant pour le Combat que pour le Convoi des Vaiffeaux Marchands, tant François que des Sujets de Meffieurs les Etats, Sa Majefté eftime que toute la Flote ne doit faire qu'un feul & même Corps.

Qu'il doit demeurer enfemble tant que la Flote An-

Angloise demeurera aussi jointe pour la chercher partout & la combattre.

Et au cas qu'elle se divise, soit pour escorter les Vaisseaux Marchands de sa Nation, soit pour attaquer les François ou Hollandois, l'Amiral de France dans le Conseil où assisteront les principaux Officiers Hollandois, détachera le nombre de Vaisseaux qu'il sera jugé nécessaire, soit pour attaquer, soit pour escorter; surquoi Sa Majesté donnera ses Ordres tels, que les Sujets de Messieurs les Etats seront autant & plus considérez que les siens propres, joint que la présence de leurs principaux Officiers dans les Conseils leur donne une entiére sûreté, & vû l'avantage considérable qui peut arriver à la Cause commune en exécutant ce dessein, il faut que ledit Sieur d'Estrades renouvelle ses instances pressantes pour faire partir les douze bons Vaisseaux que lesdits Etats ont promis.

Il est bon que ledit Sieur d'Estrades fasse observer audit Sieur de Wit, que le Roi n'a pas trop de sujet d'être satisfait sur ce qui regarde les Vaisseaux des Etats qui étoient à Cadix en ce que d abord le Sieur van Beuningen a dit ici qu'il y en avoit douze qui se joindroient aux Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon, ensuite il a dit qu'il n'y en avoit que cinq, & que le surplus avoit escorté par le Nort une Flote venant de Smirne, & qu'il avoit envoyé l'Ordre à ces cinq Vaisseaux de joindre & obéir à Monsieur de Beaufort, & qu'à cet effet ils devoient se rendre à Ligourne pour y vendre vingt & trois Prises qu'ils avoient faites sur les Anglois, ce nombre a encore diminué de 5. à 3, puis ledit van Beuningen a dit qu'ils avoient vendu une partie de leurs Prises en Espagne, & qu'ils seroient partis pour venir aux Rades de la Rochelle avant que d'avoir reçû les Ordres de passer en Levant & enfin ils n'ont paru ni en Levant ni en Ponant.

Ledit Sieur d'Estrades fera seulement connoitre audit Sieur de Wit que cette conduite n'est pas trop sincére.

Aprésent que la déclaration du Roi contre l'Angleterre est faite, Sa Majesté ne doute pas que Messieurs les Etats n'accordent la liberté d'acheter des Vaisseaux, Marchandises & Munitions de toutes sortes, & même qu'ils ne donnent leurs Ordres, afin que Sa Majesté les puisse avoir au même prix que leurs Amirautez; surquoi Sa Majesté se remet aux précédens Mémoires qui ont été envoyez audit Sieur d'Estrades.

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666. Signé, &c.

SECOND MEMOIRE

du Roi au Comte d'Estrades.

SA Majesté ayant reçû avis certain que l'Escadre de 20. Vaisseaux Anglois doit demeurer dans la Mer Méditerranée, elle estime qu'il n'y a rien de plus important pour la Cause commune que de battre cette Escadre, & ensuite joindre, s'il se peut, toutes les forces ensemble. Pour cet effet le Sieur d'Estrades communiquera au Sieur de Wit la pensée de Sa Majesté, & en cas que ses Maîtres l'approuvent, comme il y a beaucoup d'apparence, il le pressera de faire partir les douze Vaisseaux de guerre qu'ils doivent envoyer dans ladite Mer, pour joindre l'Armée Navale de Sa Majesté, avec les Ordres nécessaires pour obéïr à Monsieur de Beaufort, auquel elle donnera ses Ordres de chercher par tout la Flote Angloise & de la combattre, & passer ensuite en Ponant, au cas que Dieu benisse ses armes par le gain d'un Combat, & que ces

ces Vaisseaux soient encore en état de pouvoir passer.

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666.

LOUIS,

& plus bas

DE LIONNE.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 10. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a Ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de laisser sortir d'Amsterdam deux milliers de poudre, que Sa Majesté y a fait acheter, comme aussi de renouveller celles qu'il leur a déja faites par son Mémoire du 3. de ce mois, pour la sortie d'Amsterdam, de la poudre à Canon, Mousquets, Mêches, Mats de Navires & autres Marchandises, que le Sieur Pelicot la Marinais à achetées pas Ordre de Sa Majesté, pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer en Ponant pour l'intérêt & le soûtien de la Cause commune. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries apporteront la diligence qu'elles jugeront bien être nécessaire, Donné à la Haye le dixiéme Février 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Février* 1666.

QUant à la proposition que Vôtre Majesté fait avec grande raison sur les inconvéniens de la Guerre de Terre, & son avis étant qu'on s'accommode, si on peut, avec l'Evêque de Munster, aux conditions portées par la dépêche, il convient que ce soit le meilleur; mais qu'il ne voit pas que cela puisse réüssir par la constitution de leur Etat, qui requiert une unanimité de voix pour faire passer une telle affaire, & il est assûré que la Frise, Groningue & Over-Yssel, Gueldres & Utrecht, qui sont les Provinces qui ont le plus souffert de l'irruption de l'Evêque, n'y consentiront jamais. Ainsi il faut de néceslité que pour ne rompre pas l'Union, la Hollande se conforme à leurs sentimens quand elle ne pourra pas leur en faire prendre de meilleurs, à quoi elle travaillera incessamment, suivant les bons avis que Vôtre Majesté leur donne.

Je ne manque pas en toutes occasions de représenter audit de Wit & à nos amis les inconveniens qui arriveront infailliblement du mauvais ordre qui est dans leur Milice: faute d'un Chef; le Sieur de Wit a même desiré que je lui donnasse un Memoire là-dessus où je leur fais voir leurs manquemens, la nécessité d'y pourvoir pour réüssir la Campagne prochaine, combien il leur est important d'avoir un Chef capable qui ait l'autorité sur les Troupes, & qui pourtant recon-

connoisse les Députez comme Souverains, & agisse de concert avec eux. Ce Mémoire a été lû & agréé par la Hollande: les autres Provinces ont dit que ce seroit le moyen de livrer le Païs à un Général & se soûmettre, à quoi ils ne consentiront jamais. Ainsi ils aiment mieux perir dans le désordre que de se sauver pas l'ordre.

Monsieur de Wit avoit pensé de pouvoir disposer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à consentir qu'on demandât Monsieur de Turenne à Vôtre Majesté pour une ou deux Campagnes, pour commander leur Armée, & même il étoit disposé à cela, c'est-à-dire de faire donner la Charge de Général de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre son métier sous lui, & avoir prétexte de lui donner le Généralat après quelques Campagnes, à condition pourtant qu'il renonçât à toute sorte de liaison & de commerce avec le Roi d'Angleterre; mais Monsieur de Wit n'a pû faire passer ce projet aux autres Provinces, lesquelles veulent avoir le Prince, sans considérer qu'il n'est pas capable du Commandement général, ainsi je vois que les choses prennant un train d'aller comme l'année passée, c'est-à-dire que si elles réüssissent ce sera un grand hazard.

L'Evêque fait de continuelles entreprises sur les places des Etats. Il avoit assemblé sept cens hommes sous le Commandement d'un Colonel pour prendre Dalem à deux lieuës de Mastricht; le Commandant donna ordre à Monsieur de Bligny de sortir avec les deux Compagnies Françoises & deux autres des Etats, & trois cens hommes de piéd; ledit Bligny commandoit le tout; il a été assez heureux pour les rencontrer dans leur marche, & il les a chargez en sorte

qu'il les a entiérement défaits. Ils prirent la fuïte d'abord & jettérent les armes, à la reserve de deux cens cinquante qui gagnérent un Cimetiere rétranché & une Eglise; ledit Bligny les fit attaquer & les força, il a eu environs cent prisonniers, & le reste a été tué.

Il y en a eu encore un autre à Willemstat. Les Etats furent avertis que sous le prétexte de levées dans le Brabant, il y avoit près de deux mille hommes aux environs de Breda, qui se disoient à l'Evêque. Ils fortifiérent les Garnisons, & envoyérent ma Compagnie Colonelle, qui est de 150. hommes, dans ledit Willemstat, ce qui les a empêché de rien entreprendre. Les Etats ont envoyé aujourd'hui des Députez à Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne pour en faire plainte, mais les Espagnols ont de bons Amis dans les Provinces qui adoucissent les choses, & font en sorte qu'on n'en vienne pas à des ressentimens, à quoi le Sieur de Wit & sa cabale seroient assez portez. Je ne perdrai pas le tems de les échauffer là-dessus.

Toutes choses sont arrêtées pour le Traité de Dannemarc jusques aux moindres difficultez, si on ne le signe ce soir, il le sera demain; l'Acte de la garantie le sera aussi, suivant le dernier Projet dont le Sieur de Clingenberg est à la fin convenu. J'ai suivi les termes que Vôtre Majesté m'ordonne par sa dépêche du 29.

Le Sieur de Beverning s'en est retourné le 9. de ce mois à Cléves. Il a ordre de conclurre le Traité & d'accorder les points qui en avoient retardé la conclusion; ainsi on peut compter cette affaire faite, s'il n'arrive quelque prétension nouvelle du côté de l'Electeur. Monsieur Colbert s'y est conduit avec tant de prudence que les

les Etats & le Sieur de Wit en ſont très-ſatisfaits, & ont ordonné au Sieurde Beverning de ne rien avancer ni conclurre ſans ſa participation & avis. Vôtre Majeſté ſçaura par ſes dépêches tout ce qui s'eſt paſſé, ce qui fait que je ne l'en importunerai point par des redites.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 11. *Février* 1666.

MOnſieur de Wit m'a communiqué confidemment l'embarras où il ſe trouve pour le Généralat, cinq Provinces voulant Monſieur le Prince d'Orange, & quelques Villes de Hollande étant même gagnées pour cela. Il avoit penſé que ſi Vôtre Majeſté eût agréé que Monſieur de Turenne fut venu commander leur Armée pendant cette Guerre contre l'Evêque de Munſter, on auroit donné la Charge de Général de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre ſon métier ſous lui, & qu'après il auroit pû être reçu Général avec l'approbation de toutes les Provinces, en cas qu'ils ſe fut conduit ſelon les intérêts des Etats, à condition pourtant qu'avant d'entrer en aucun emploi il eut renoncé à toute ſorte d'affection & de liaiſon avec l'Angleterre ; mais ayant perſécuté les Provinces, & même cette partie de la Hollande qui eſt inclinée pour le Prince, il n'a pas trouvé de diſpoſition à mettre ſa penſée à execution, ainſi la choſe en eſt demeurée là. Il lui reſte donc à préſent à voir qu'elles meſures il prenda avec le Prince, parce qu'il prévoit bien les

les inconvéniens d'être continuellement appliqué à s'opofer à diverfes cabales qui font pour ledit Prince, ce qu'il peut faire étant en Paix & à la Haye; mais fi la Guerre continuë, ou qu'il foit obligé de s'obftiner contre l'Armée & les peuples, une affaire de cette nature pourroit lui tourner mal, tellement qu'il m'a témoigné être affez porté à favorifer le Prince s'il renonçoit à toute forte de liaifon avec l'Angleterre, & qu'il feroit méme nécesfaire que Vôtre Majefté s'employât pour lui vers la Hollande, afin que ce fut un engagement audit Prince, de ne manquer pas de reconnoiffance pour les bons offices qu'elle lui rendroit, à quoi il prendroit d'autant plus garde qu'il apprehenderoit d'être par Vôtre Majefté & par la Hollande dépoffedé, en cas qu'il vint à manquer aux conditions ci-deffus. Je l'ai remercié de la communication qu'il me faifoit d'une affaire fi delicate, que je croyois qu'avant que de rien refoudre il feroit à propos d'entendre les fentimens de Vôtre Majefté fur ce fujet, qui nous donneroit peut-être des lumiéres fur cette matiére, que nous n'avions pas. Je pris enfuite mon tems de lui dire qu'il devoit examiner le procédé des Efpagnols, par les entreprifes qui fe font fur leurs Places, & par les levées qui fe font à Bruxelles & ailleurs fous le nom de l'Evêque de Munfter; que s'il arrivoit qu'ils perdiffent une place comme Maftricht, Breda, ou Bergues-op-Soom, lefdits Efpagnols ne manqueroient pas de fe declarer, ayant l'entrée dans leur Païs ils auroient bien-tôt ruïné leur Commerce & la communication des Provinces les unes avec les autres, dont il s'enfuivroit peut-être une divifion qui romproit l'Union, & par confequent le fondement de leur Etat; que je croyois le devoir aver-

tir

tir qu'il ne pénétroit pas assez dans l'avenir, qu'on voyoit clairement le dessein de la Maison d'Autriche, qui ne tend qu'à leur faire faire des affaires par autrui, en attendant qu'elle soit prête de leur en faire elle-même; que les Etats avoient un avantage d'avoir en Vôtre Majesté un Ami puissant & assûré & qui ne regarde que leur intérêt, ainsi qu'il paroit par sa déclaration, mais qu'il falloit qu'ils profitassent de sa bonne volonté en ne négligeant pas ses bonnes intentions. Ledit Sieur de Wit me répondit que son avis seroit toûjours de s'unir avec Vôtre Majesté plus étroitement qu'on n'étoit, mais que dans la constitution de l'Etat cela ne se pouvoit faire tout d'un coup, & qu'il falloit y aller & y conduire les Provinces par dégrez; que toutes les fois qu'il songeoit que le Traité projetté avoit été rompu il en avoit un sensible regret, parce que ce pas en eût fait faire d'autres; que c'eut été un engagement qui eût eû suite, & qui eût entraîné les Etats dans les desseins que Vôtre Majesté peut avoir après la mort du Roi d'Espagne d'à présent, que l'on sçait tomber fréquemment du haut mal dont ses Freres sont morts: Que le feu Roi d'Espagne ayant déclaré par son Testament héritiere des Païs-Bas l'Imperatrice, il sera assez difficile à Vôtre Majesté de conquérir la Flandre, étant soutenuë de l'Empire; que si le Traité se fut exécuté, Vôtre Majesté attaquant d'un côté & eux de l'autre, on auroit subjugué ces Provinces avant que l'Empereur eut été en état de les sécourir, & que cela se fut fait sans délai & sans délibérations en vertu dudit Traité; au lieu que lors que le cas écherra, il faudra quasi une Armée pour faire résoudre les Provinces à une Guerre. C'est en substance tout ce

qui

qui s'est passé dans nôtre conversation, où j'ai bien remarqué que ledit de Wit seroit porté à renouër cette Négociation, mais je n'ai pas fait semblant de l'entendre, ne sçachant pas les intentions de Vôtre Majesté là-dessus.

TRAITE'

D'Alliance entre *Frederic III.* Roi de Dannemarc & les Etats Généraux des Provinces-Unies. Fait à la Haye le 11. Février 1666.

Comme le Sérénissime & puissant Prince & Seigneur Fréderic III. Roi de Dannemarc, Norwegue, des Vandales & des Gots, Duc de Slefwic, Holstein, Stormarn, & Ditmarse, Comte d'Oldenbourg & de Delmenborst, &c. Et les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ont à l'occasion de la présente Guerre d'entre le Roi d'Angleterre & Leurs Hautes Puissances, & après meure déliberation sur les fâcheuses dispositions des affaires présentes, considéré, comment leurs Royaumes & Païs respectifs, ensemble la Navigation & Commerce de leurs Sujets & Habitans pourroient être assûrez contre toute violence & danger; C'est pourquoi, Sa Majesté Royale d'une part, & Leurs Hautes Puissances d'autre, sur l'amiable induction & persuasion du Roi de France, ont trouvé bon de s'unir & de s'allier plus étroitement, & en conséquence de prendre en main telles voyes, par lesquelles, moyennant la conduite & bénédiction Divine, on puisse obtenir une honorable & sûre Paix, & que la Navigation & Commerce puissent être rétablis dans leur prémier & florissant état, ensemble pour se for-

fortifier pour la défense des Sujets de part & d'autre, aussi bien que pour maintenir convenablement les droits & prérogatives légitimes des deux partis, & repousser sur les Mers libres & autrement les exorbitans excès qui sont commis contre elles. Et à Sa Majesté Royale à cette fin, & pour l'avancement d'autres affaires autorisé & envoyé à la Haye le Noble Seigneur Paul Clingenberg Conseiller de l'Amirauté de Sa Majesté & Général des Postes &c. comme aussi le Seigneur Pierre Carisius Conseiller de Sa Majesté & Résident près des susdits Seigneurs Etats Généraux, lesquels étant entrez en conférence & Négociation avec les Députez & Plenipotentiaires de Leurs Hautes Puissances, à sçavoir les Nobles, discrets, sages & prudens Seigneurs Rodolphe d'Amerongen, Corneille de Wit, ancien Conseiller de la Ville de Dort, Jean de Wit, Conseiller Pensionaire de Hollande & de West-Frise, Boniface de Vrybergue Seigneur dudit Lieu, Pensionaire de la Ville de Tolen Godard Adrian Baron de Reede, Seigneur d'Amerongen, Ginckel, Elst &c. Adolph d'Unckel, Jean de Isselmond & de Rollecaten Drossart de Vollenhoven & de la Seigneurie de Cundert, & Jean Dreus Conseiller de Groningue & des Ommelandes, tous Députez en l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances de la part des Provinces de Gueldres, & de la Comté de Zutphen, Hollande & West-Frise, Zélande, Utrecht Frise, Overyssel, de la Ville de Groningue & des Ommelandes, lesdits susnommez au nom desdits Seigneurs leurs Principaux, & en vertu de leurs pleins pouvoirs insérez à la fin des présentes, ont traité, accordé & conclu; traitent, accordent & concluent par ces présentes.

I. Comme il se trouve que les Vaisseaux Anglois ont pris l'année passée mille six cens soixante cinq, en pleine Mer non seulement beaucoup de Vaisseaux Marchands

chands de Dannemarc & du Nord, même ceux qui étoient destinez pour des lieux neutres, ou qui en revenoient, sans qu'ils les ayent voulu relâcher, aprés les avoir reclamez convenablement, mais aussi, outre cela, qu'ils ont commis plusieurs actes d'hostilité dans les Havres & Ports de Sa Royale Majesté, & qu'ils ont attaqué & canonné les Forts & Châteaux hostilement, & même en vuë de Sadite Majesté dans le Sond, & de plus pillé & poussez des Vaisseaux sur le sable sous le Château de Cronenbourg; Sa Majesté se trouve par là portée & nécessitée de défendre & d'empêcher que tant que durera la présente Guerre d'entre le susdit Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances, aucun Vaisseaux Anglois puisse venir dans lesdites Rades, Havres & Riviéres, ni même en Norwegue, ni sur les Côtes qu'on nomme Cattegat, ou Sond, ou Belt, & il est convenu que Sadite Majesté ne pourra revoquer ni changer ladite défence, avant que ladite Guerre soit finie. Et comme on est persuadé que, nonobstant lesdites défenses, les Vaisseaux Anglois continueront de tâcher de troubler le Commerce dans lesdits Quartiers; il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté qui y seront les en empêcheront autant qu'il sera possible, & attaqueront & combatront lesdits Vaisseaux Anglois, & tâcheront de s'en saisir, bien entendu que par là le Commerce desdits Vaisseaux Marchands és dits lieux ne sera point interdit, en cas qu'ils se comportent paisiblement & comme il apartient.

II. Toutes les Riviéres, Rades & Havres de Sa Majesté, tant dans les deux Royaumes de Dannemarc & de Norwegue, que dans ceux des Duchez de Slefwick & de Holstein, seront en vertu de cette Alliance ouverts aux Vaisseaux de Guerre, Marchands & autres des Provinces-Unies, ensemble pour ceux qui seront porteurs de Commission de Leurs Hautes Puissances,

sances, lesquels y venant, seront bien reçûs, & traitez & protégez autant qu'il sera possible contre toute insulte.

III. Qu'aussi Sadite Royale Majesté, pour parvenir à un but si salutaire, & maintenir la susdite défense, ensemble pour la sûreté de ses propres Vaisseaux aussi bien que les Vaisseaux Marchands & de Guerre des Païs-Bas, comme aussi de leur passage & séjour ès environs de l'Orisont & du Belt, & afin de garantir ses Royaumes & les Sujets & Habitans d'iceux, elle mettra en Mer, & tiendra continuellement, pendant cette année courante depuis le prémier jour d'Avril jusques au prémier jour de Décembre nouveau stile & tous deux inclus, & ainsi d'année en année, pendant tout le tems de cette Guerre, dans & ès environs de l'Orisont, quatorze bons Vaisseaux de Guerre, bien équipez & pourvûs de tout, dont les noms, monture & équipage sont contenus en certaine Liste, qui a déja été mise par Messieurs les Plénipotentiaires & Ministres de Sa Royale Majesté ès mains des Députez & Commissaires des susdits Seigneurs Etats Généraux, & qui pour être signée sera encore donnée en meilleure & plus authentique forme; Et s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelques-uns des susdits Vaisseaux vinssent à périr ou restassent par Tempête, gros tems, ou bien dans quelque rencontre, en ce cas Sa Majesté en fera équiper d'autres de même équipage & monture le plûtôt qu'il sera possible, pour être envoyez au même lieu & rendre le même nombre complet pour servir à la même fin.

IV. Et comme Sadite Majesté & leursdites Hautes Puissances sont particuliérement engagées d'assister celui qui sera attaqué, de six mille Soldats, bien équipez & armez, ou d'en donner l'équivalent réduit en Argent, montant à la somme de deux cens quatre-vingt & huit mille Rixdalers; il est convenu & ac-

accordé entre les susdits Plénipotentiaires & Ministres des deux Parties, que Sadite Royale Majesté employera ladite somme tant à l'égard de ce qui est déja échû, que de ce qui écherra de tems en tems, à l'équipement des susdits quatorze Vaisseaux de Guerre; mais comme ledit équipement, & l'entretien de l'équipage montera à beaucoup plus, & qu'il faut que Sa Majesté, & les Royaumes fassent de grands préparatifs à ce sujet, & que cela montera annuellement à une somme considérable, il est, comme ci-devant, convenu, que Leurs Hautes Puissances fourniront outre cela à Sa Majesté, pour subside, tant que la Guerre avec l'Angleterre durera, la somme de six cens mille Rixdalers par an, laquelle somme sera comptée de tems en tems en Rixdalers en espéce, dans la Ville de Hambourg.

V. Et ledit subside dans la prémiére & les années suivantes, tant que la présente Guerre durera, sera & continuera d'être payé en trois termes, à sçavoir le prémier Mars trois cens mille Rixdalers; le prémier Juin cent & cinquante mille Rixdalers, & le prémier de Septembre les cent cinquante mille Rixdalers restans, le tout à compter selon le nouveau stile; le susdit payement sera fait précisément en Lettres de Change sans faute ni manquement, & sans aucune prétension, arrêt, affectation, ou pourquoi qu'on se puisse imaginer, & alléguer allencontre, comme il est dit ci-dessus, & seront fournies lesdites sommes dans la Ville de Hambourg, & sur les quitances de Sa Royale Majesté signées de sa propre main, & confirmées de son Sceau; bien entendu néanmoins, comme il est convenu & accordé, de pouvoir les donner en diminution desdits subsides en payement sur la prémiére aussi bien que sur les années suivantes, pour l'entretien de huit Vaisseaux de Guerre avec ce qui en dépend, chacun montez de quarante-deux piéces de canon;

canon; Et outre ce aux conditions stipulées dans le Contract séparé, fait cejourd'hui entre lesdits Plénipotentiaires & Ministres de Sadite Majesté, & les Députez de Leurs Hautes Puissances, qui sera reputé de telle force & valeur que s'il étoit inséré de mot à mot dans cette présente Alliance.

VI. En cas que comme on l'espére sous la grace & bénédiction de Dieu, & comme c'est proprement le but de ce présent Traité, la Paix se fait & rétablit au commencement de l'année mille six cens soixante-six entre le Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances, il est expressément convenu dès à présent comme pour lors, que nonobstant les susdits subsides pour ladite année; en considération que les équipages & la meilleure partie des frais pour lesdits Vaisseaux seront néanmoins infailliblement déja faits, ils seront incontestablement payez & satisfaits en leur entier.

VII. Ladite Paix étant faite après l'expiration de l'année courante mille six cens soixante-six, on comptera alors exactement quelle partie de l'année au jour de l'échange des Ratifications sera écoulée, ensemble quels subsides auront été payez dessus, pour trouver si Sa Royale Majesté aura déja eu, ou si elle devra encore avoir quelque partie des susdits six cens mille Rixdalers, selon qu'il sera échû de l'année, à proportion du tems qui en sera écoulé; Et il est outre cela convenu, que Sadite Majesté aura par dessus un terme de trois mois desdits subsides, sçavoir cent cinquante mille Rixdalers qu'il tirera.

VIII. Et comme Leurs Hautes Puissances fourniront un subside d'une si considérable somme, comme il est dit ci-dessus, pour l'équipage, subsistance, & entretien des susdits quatorze Vaisseaux de Guerre, Sadite Majesté sera obligée de permettre que Leurs Hautes Puissances fassent monter lesdits Vaisseaux

par

par personnes autorisées à ce faire, & à leur désir, comme aussi Sa Majesté Royale sera tenuë & obligée de continuër en service lesdits quatorze Vaisseaux équipez & montez, comme il est spécifié dans la Liste ci-dessus mentionnée, depuis le prémier d'Avril jusques au prémier Décembre ensuivant, en cas que la saison de l'Hyver le puisse permettre, & ne l'empêche pas manifestement.

IX. S'il arrivoit que le Roi de la Grande Bretagne prit ce Traité en mauvaise part, & que lui seul ou ses Alliez, ou eux joints à lui, vinssent pour cette raison attaquer le susdit Roi de Danemarc, Leurs Hautes Puissances seront obligées de l'assister de toutes leurs forces par Mer & par Terre, non seulement contre ledit Roi de la Grande Bretagne, mais aussi contre ceux qui a l'occasion de ce Traité, ou à cause de ladite défense qui se doit faire, entreprendroient directement ou indirectement quelque hostilité contre Sadite Majesté Danoise, ou contre ses Royaumes, Païs, Principautez & Comtez, que Sadite Majesté possede présentement, ou pourroit posseder ci-après par légitime Succession, & entreront en même tems en Guerre ouverte avec Sadite Majesté contre ceux qui entreprendront lesdites hostilitez; comme aussi pareillement d'un autre côté, s'il arrivoit que quelqu'un, qui que ce pût être, vint à attaquer Leurs Hautes Puissances au sujet de ce dit Traité, Sadite Majesté Royale sera réciproquement obligée de les assister de toutes ses forces par Mer & par Terre, contre tous ceux qui pour ce sujet voudroient attaquer Leurs Hautes Puissances, ou entreprendre quelque chose contre elles, & d'entrer alors en Guerre ouverte avec elles contre tous ceux qui feroient lesdites hostilitez.

X. Au cas que lesdits Contractans, pour les raisons mentionnées plus amplement dans le prémier Article ci-des-

dessus viennent à être engagez dans une Guerre ouverte, soit contre le Roi de la Grande Bretagne, qui, comme il a été dit, est déja en Guerre avec Leurs Hautes Puissances, soit avec les Alliez, ou tous ensemble avec ledit Roi de la Grande Bretagne, il ne sera point fait de suspension d'armes avec l'Ennemi commun ou les Ennemis communs, que conjointement & d'un consentement général; mais si l'on venoit à entrer dans quelque tems ou dans quelques années en Négociation de Paix ou de Tréve, cela ne se pourra faire par l'un des Alliez sans la participation particuliére de l'autre, & sans lui procurer aussitôt la faculté & sûreté de pouvoir envoyer ses Ministres au lieu qui sera choisi pour lesdites Négociations. Comme aussi n'y sera rien fait sans lui en donner avis de tems en tems & successivement de ce qui s'y passera, & beaucoup moins ne pourra l'un sans l'autre conclure ladite Paix ou Tréve sans y comprendre son Allié, & l'y faire rentrer, s'il le désire, en possession de ses Païs & Places qu'il posséde présentement, ou qu'il pourroit venir à posséder pendant ladite Guerre par légitime succession, ensemble dans la jouïssance de ses droits & immunitez qu'il avoit & dont il joüissoit avant la Guerre, & accorder avec l'Ennemi commun pour son Allié les mêmes droits, immunitez, exemptions & autres pérogatives qu'il stipuleroit pour lui-même, à moins que l'Allié n'en convienne autrement.

XI. S'il arrivoit qu'aprés que la Paix seroit concluë avec l'Angleterre, Sa Royale Majesté, & Leurs Hautes Puissances conjointement, ou l'un des deux à part, vinssent à être attaquez par le Roi de la Grande Bretagne, ou par quelque autre, qui que ce fût à l'occasion du présent Traité, ou de ce qui en dépend, & qu'ils en vinssent à une Guerre ouverte, Sadite Majesté Royale & Leurs Hautes Puissances seront re-

ciproquement tenus & obligez, d'assister aussi-tôt & sans délai de toutes leurs forces celui qui sera attaqué, suivant & en conformité du texte du deuxiéme article ci-dessus

XII. Les deux Parties & Contractans ont consenti & consentent par ces présentes d'inviter le Roi de Suéde & tous autres Princes & Potentats voisins & intéressez par le Commerce, d'entrer dans la présente obligation & Alliance, pour parvenir à une bonne & salutaire Paix, & pour le rétablissement des libres Commerce & Navigation.

XIII. Tous lesquels Points & Articles nous Plénipotentiaires & Ministres authorisez de Sa Royale Majesté, & nous Commissaires Députez de Leurs Hautes Puissances réciproquement au nom de nos Principaux, en vertu des pouvoirs à nous octroyez, ci-après inserez, l'avons traité, convenu & accordé, promettant au nom que dessus, de les observer & entretenir de bonne foi; Et que pour plus grande fermeté & sureté d'iceux ledit présent Traité d'Alliance sera ratifié & approuvé par Sa Royale Majesté Dannoise & de Norwegue, & par Leurs Hautes Puissances, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies dans le tems d'un mois, à compter de la date des Présentes, & que les Ratifications en seront échangées en bonne & dûë forme.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 12. Février 1666.

JE vous fais voir cette Lettre à part sur une Lettre que j'ai fort à cœur; dont je désire que vous parliez en grand secret au Sieur de Wit,

Wit, lequel a une occasion en main de m'obliger très-sensiblement, non seulement sans rien faire contre le bien des Etats, mais en faisant leur propre service, comme vous-même le jugerez aisément quand je vous aurai dit la chose. Le fait est, qu'il y a déja quelques mois que je me trouve engagé de parole au Roi de Pologne & à la Reine, de leur envoyer au Printems de cette année un Corps d'Infanterie Françoise de cinq à six mille hommes, pour leur donner moyen de mettre à la raison tant leurs Sujets revoltez que Lubomirski, qui s'est joint à eux depuis qu'il a été condamné & privé de ses Charges à la Diéte de l'année derniére.

On avoit espéré que l'accommodement tel quel, qui fut fait derniérement sur le champ de Bataille, où le Roi pouvoit tailler en piéces ces mutinez, s'il eut voulu se servir de son avantage, auroit pû produire le rétablissement du repos de la Pologne; mais depuis ce tems-la tant s'en faut que ledit Lubomirski & les Rebelles ayent reconnu cette grace comme ils devoient, qu'elle n'a servi qu'à les rendre plus audacieux à pousser la Cour à bout; & par les derniéres Lettres que j'ai reçûës de ce Païs-là, la Reine de Pologne me fait sçavoir que ces Rebelles ont tant fait de cabales dans les Diétes, & si bien pris leurs mesures, pour leurs mauvais desseins, dans la grande qui se doit tenir à ce mois de Mars prochain, qu'elle sera infailliblement rompuë, sans qu'il reste alors aucun moyen au Roi, non seulement de contenter les mutinez par le payement des sommes immenses qu'ils prétendent leur être dûës, mais même de satisfaire la propre Armée fidéle dont il s'est servi jusqu'a présent contre les Confédérez, en sorte que tout

le parti du Roi va être bouleversé, & peut-être quelque chose de pis, si je ne trouve moyen de faire incessamment & sans aucun delai passer en Pologne le Corps de Troupes que j'ai promis pour soûtenir le bon parti.

Comme il s'agit en cette affaire & de mon intérêt & de mon honneur, celui-ci en l'accomplissement d'une parole que j'ai donnée, & l'autre pour ne pas voir succomber mes amis & triompher Lubomirski: Je veux faire tous les efforts humainement possibles pour tirer le Roi de Pologne de ce mauvais pas, où il n'est pas question de moins que du soûtien de sa Couronne ou de sa ruïne, d'où le Sieur de Wit doit inférer combien je lui sçaurai de gré, s'il me donne le moyen de faire passer un Corps de Troupes dans ce Royaume.

Pour cet effet il n'y a que deux voyes, l'une d'embarquer dès ici ledit Corps dans des Vaisseaux qui le transportent vers Dantzig, ce qui n'est pas praticable depuis ma déclaration contre les Anglois pour les raisons qui sont assez aisées à voir; & puis que j'ai bien voulu en cette rencontre préférer les intérêts des Provinces-Unies aux miens propres, elles sont d'autant plus obligées par gratitude & bien-séance, à me donner maintenant les moyens qui dépendront d'elles, pour faire que je puisse sortir honorablement & avantageusement de cette affaire.

L'autre voye qui est la seule qui me reste, est de faire passer cette Infanterie, sous prétexte de la Guerre de Munster en Hollande, & de là dans l'Ostfrise, le Comté d'Embden, le Duché de Meklenbourg jusqu'à Lubek, où elle pourroit s'embarquer pour aller vers Dantzig, le surplus du chemin par terre n'étant pas praticable à cause

caufe des Etats des Princes qu'il leur faudroit toucher, & qui n'accorderoient pas le paſſage, & nommément l'Electeur de Brandebourg.

C'eſt en quoi le Sieur de Wit peut ſenſiblement m'obliger, & comme j'ai dit en faiſant le bien de ſa Patrie, puis qu'il eſt hors de doute, que ſi l'Evêque de Munſter, qui ne ſçauroit rien de mon véritable deſſein, voyoit un nouveau Corps de cette conſidération s'avancer vers les Etats, lui-même demanderoit alors inſtamment la Paix qu'il rejette aujourd'hui, & Meſſieurs les Etats ſe trouvant bien-tôt libres de cette fâcheuſe diverſion, pourroient diſpoſer de toutes leurs forces pour n'être plus employées que contre les Anglois & vrai-ſemblablement avec beaucoup d'avantage.

Si le Sieur de Wit peut me faire ce plaiſir, comme je n'en doute pas, puis qu'il a un ſi beau prétexte en main par celui de la Guerre de Munſter, pour porter les Etats à me requérir de leur envoyer un nouveau ſecours, il eſt extrémement important qu'aucun autre que lui ne pénétre le motif caché de cet envoi, & quand même la choſe (ce que je ne puis croire) ne ſe trouveroit pas poſſible, il eſt de la même importance qu'il m'en garde le ſecret, à quoi vous tiendrez ſoigneuſement la main. ..

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 18. *Février* 1666.

M^r. de Wit m'a répondu qu'à moins de ſe perdre ſans aucune reſſource, il n'oſeroit

propoſer aux Etats de demander à V. M. un nouveau ſecours, qu'il a peine à ſouffrir les reproches que les Villes où ſont ſes Troupes lui font tous les jours, de ce que le Peuple ſouffre d'elles; que les Provinces de Gueldres & d'Overyſſel, qui ont été ruïnées par le prémier paſſage, n'en donneroient pas un ſecond, & que même ce qui eſt arrivé à Reze touchant la Réligion avoit tellement aigri les eſprits dans toutes les Villes, comme ſi on vouloit attaquer les conſciences & leur liberté, que ce ſeroit les mettre au déſeſpoir que de leur propoſer de recevoir dans leur Païs un ſecours nouveau.

Mais que pour faire voir à Vôtre Majeſté le déſir qu'il a de la ſervir, il ſe fait fort de faire donner eſcorte ſuffiſante de Vaiſſeaux des Etats, quand leur Flote ſera en Mer, pour conduire ſes Troupes juſques au Zond, d'où elles iront en ſûreté à Dantzig ou Lubek, & il eſtime que faiſant l'embarquement à Diépe, Boulogne ou Calais, le paſſage s'en fera avec moins de dépenſe & plus de ſûreté.

Il me dit enſuite que Caſtel Rodrigo lui avoit envoyé un Gentilhomme exprès avec une Lettre de Créance, qu'il lui a dit de ſa part, que s'il vouloit entendre à une Paix avec l'Angleterre & avec l'Evêque de Munſter, il s'engageoit de la faire à l'avantage & à la ſatisfaction de Meſſieurs les Etats, qu'il en avoit les pouvoirs, & que s'il lui vouloit envoyer quelqu'un de la part des Etats à Bruxelles, il les lui communiqueroit. Ledit Sieur de Wit lui a répondu que le plus court chemin pour avancer la Paix, étoit de faire les propoſitions à Sa Majeſté au même tems qu'on les faiſoit aux Etats, parce qu'ils étoient ſi liez par la déclaration qu'elle avoit faite qu'ils ne ſe pou-

pouvoient desunir d'elle, & qu'ainsi si ses intentions étoient aussi sincéres qu'il disoit pour cette Paix, il l'assûroit aussi que les Etats l'étoient pour accomplir ce grand ouvrage de concert avec la France & non autrement.

Ledit Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre que le Milord Arlincton à écrite à un de ses amis, par laquelle il lui marque, que si ledit de Wit veut s'employer pour la Paix avec l'Angleterre, il l'assûre que le Roi son Maître y est fort porté, & même de prendre confiance en lui: que pour marquer mieux ce qu'il lui mande, c'est que le Roi son Maître sera bien aise qu'on envoye Monsieur de Beverning qu'on sçait être de ses particuliers amis, avec qui il traitera à fond sur toutes choses, & qu'il assûre par avance que les Etats auront satisfaction sur les différends qui sont à présent entre l'Angleterre & eux. Le Sieur de Wit a répondu la même chose qu'à l'Envoyé de Castel Rodrigo, & il ne se peut pas mieux agir qu'il fait. Il m'a temoigné avoir la derniére satisfaction de la conduite de Monsieur Colbert, & lui attribuë tout le succès du Traité: comme Vôtre Majesté est informée par lui de tout le détail, je ne l'en importunerai pas par des redites, mais je lui dois rendre cette justice qu'il a prévenu par sa prudence des projets qui étoient faits de deça pour rompre cette Alliance, & qu'il en a acquis grande estime auprès du Sieur de Wit & des plus éclairez des Etats.

Ledit Sieur de Wit croit, que s'il pouvoit engager l'Electeur à une liaison plus étroite avec Vôtre Majesté, que celle du Traité fait par Bloemendael, cela feroit avantageux pour les Etats, & qu'on seroit plus assûré de ce Prince J'ai

estimé à propos d'avertir Monsieur Colbert de tout ce que ledit Sieur de Wit m'a dit là-dessus quand il m'a communiqué la Lettre du Milord Arlington. Je lui ai dit que j'estimois qu'il falloit faire réflexion sur ce qu'il marque désirer qu'on envoye Monsieur de Beverning en Angleterre, & que ce pourroit bien être de concert avec lui. Il me répondit qu'il étoit assûré dudit de Beverning, & qu'à son dernier voyage de Cléves ils s'étoient éclaircis sur quelques soupçons, & qu'il répondroit de lui sur toutes choses, après la satisfaction qu'il en a reçû. J'ai bien remarqué que les conjonctures des tems tiennent plûtôt cette amitié que leurs inclinations; & ledit de Wit, qui a besoin de ménager le Conseil d'Etat en la Ville de Gaude, où de Beverning est très-puissant, n'a rien oublié pour l'attacher à ses intérêts; il est persuadé qu'il y est présentement.

Nous entrâmes Ensuite dans une conversation dont je dois rendre compte à Vôtre Majesté, qui est très-importante & qui merite bien ses réflexions.

C'est sur le sujet du Commandement de l'Armée, & de l'impossibilité de pouvoir réüssir dans les desseins, faute d'un Chef. Il me dit qu'il m'avoit communiqué sa pensée il y a quelques jours touchant Monsieur de Turenne, qu'il ne voyoit plus de ressource que celle que Sa Majesté lui commandât de venir servir cette Campagne les Etats, qui lui donneroient le Commandement général de toutes leurs Troupes qui monteroient à 50000. hommes, les Alliez compris: que pour disposer les affaires il travailloit dans les Villes pour leur faire goûter, que c'étoit l'avantage du Prince aussi-bien que de l'Etat; que

les;

les esprits étoient fort partagez, mais qu'il employeroit tout son crédit pour les réünir.

Que tout son travail seroit inutile si Vôtre Majesté n'étoit disposée à prêter Monsieur de Turenne aux Etats, pour une Campagne, pour remettre l'Armée dans la discipline que l'on observoit du tems des feu Princes d'Orange; qu'il me prioit d'en écrire à Vôtre Majesté pour sçavoir ses sentimens, afin qu'il pressât ou se désistat de cette affaire.

Je prendrai la liberté de dire à Vôtre Majesté que par ce moyen on étouffera toutes les cabales; & on ruïnera tous les partis, Monsieur de Turenne étant estimé comme il est, & ayant le Commandement de toutes les Troupes assûrera l'Armée, qui ne prendra pas les sentimens des mal-intentionnez, & le dehors & le dedans seront dans l'ordre; au lieu que toutes choses restent dans la confusion en l'état où elles sont, & à la veille de changer de face selon les accidens qui arrivent.

J'ajoûterai que le Prince d'Orange faisant la Charge de Général de la Cavalerie sous Monsieur de Turenne, il lui pourra facilement donner des impressions d'être dans les intérêts de Vôtre Majesté, & quitter ceux d'Angleterre où il est assez porté par la mauvaise éducation qu'il a euë; & comme il a de l'esprit infiniment, je ne doute pas qu'il ne soit facile de l'attacher tout-à-fait à Vôtre Majesté par son propre intérêt. J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté là-dessus avant d'agir de mon chef sur cette matiére, m'en étant excusé au Sieur de Wit jusques à ce que j'eusse informé Vôtre Majesté de cet entretien, & de plus je vois qu'il n'étoit pas tems que je parusse, lui-même n'ayant pas encore

re difpofé toutes les Villes à confentir a cette propofition.

LETTRE

Du Comte d'Eftrades au Roi.

Le 18. *Février* 1666.

MOnfieur de Wit m'à aporté la réponfe au Mémoire de Vôtre Majefté du 5. de ce mois. Il m'a ajoûté que les Etats donnoient pouvoir au Sieur van Beuningen d'ajufter avec les Miniftres de Vôtre Majefté les conteftations qui fe rencontroient pour le Commandement, & même il m'a dit que n'y ayant que huit Vaiffeaux des Etats dans la Mer Méditerranée, fon avis étoit qu'ils obéïffent à Monfieur le Duc de Beaufort, ou celui qui commandera en fon abfence, mais que fi les douze Fregates qui doivent paffer dans la Mer Méditerranée fe joignent aux huit qui y font déja, qui eft une Flote confidérable, on s'en tiendra au Traité de 1635. qui régle la maniére qu'on fe doit conduire fur toutes chofes,

Depuis ma prémiére Lettre écrite j'apprens qu'il y a bien des cabales qui agiffent en faveur de Monfieur le Prince d'Orange, non feulement pour fon établiffement, mais pour ruïner les mefures que le Sieur de Wit prend pour tâcher de l'obliger, ce que le parti qui lui eft contraire ne veut pas, & voudroit qu'il eut toujours la Maifon d'Orange opofée. Je ne puis encore rien mander de certain de ce qui arrivera, vû la légéreté des peuples qui font aujourd'hui d'un parti & demain de l'autre.

Quand

Quand Vôtre Majesté agréeroit qu'on reprit la Négociation du Partage projetté, je doute que le Sieur de Wit fût assez fort pour faire agréer aux Etats ledit Projet dont il me parla l'ordinaire dernier, parce que j'ai remarqué depuis deux jours, qu'il a été obligé de cesser la poursuite de quelques affaires moins considérables que celle-là, par l'opposition qu'il a trouvée dans les Villes, ce qui marque que son crédit diminuë.

L'on vient tout présentement de m'avertir que le Prince Maurice avoit eu les voix de cinq Provinces pour être continué Général de l'Armée de Messieurs les Etats, mais je ne crois pas que cela tienne, la Hollande y étant contraire, & cela ne peut passer que toutes les Provinces n'y consentent.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 18. *Avril* 1666.

J'Ai ôté les mots que vous m'avéz marqué du Projet de la garantie, *sous quelque pretexte que ce puisse être*, comme aussi ceux, *après la Paix faite*, & comme vous me donniez permission d'en user du reste de l'expression, je m'en suis servi, ne trouvant pas que cela engage le Roi à plus que les Traitez précédens qu'il a faits, & le Sieur Clingenberg étoit si fort attaché aux premiers mots de son Projet, qu'il ne vouloit pas signer si on y retranchoit quelque chose, & ce n'a été qu'à l'extrêmité qu'il y a consenti en la forme dont je vous ai envoyé Co-

 pie,

pie. Si vous y trouvez à redire vous n'avez qu'à m'en envoyer une autre, cela n'empêchera pas que le Traité étant ſigné ne ſubſiſte; mais je ſonge que comme M. Annibal Sexter eſt à Paris, vous le ferez plus aiſément convenir de ce que vous voudrez pour la Garantie, que je ne ſçaurois faire le Sieur de Clingenberg, lequel ne raiſonne pas, & dit ſeulement qu'il a ordre de ſon Maître de faire telle choſe & n'en démord pas. Je vous envoye les Articles qui ne purent être traduits aſſez à tems pour les mettre dans ma Dépêche l'ordinaire paſſé.

Je crois à préſent le Traité de l'Electeur de Brandebourg ſigné, on n'a rien oublié de divers endroits pour le rompre; mais M. Colbert s'y eſt conduit avec tant de prudence qu'il en eſt venu à bout avec la ſatisfaction des deux partis, & particuliérement de M. de Wit.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 19. *Février* 1666.

JE commencerai ma réponſe à vos deux Dépêches du 11. par le point qui me tient le plus au cœur, vous avoüant que je n'ai jamais été plus ſurpris que du diſcours qu'a tenu le Sieur de Wit ſur le ſujet du retabliſſement du Prince d'Orange dans ſes Charges. Je conſidére que cela arrive huit jours après ma Déclaration contre l'Angleterre, quoique le Sieur van Beuningen, parmi les raiſons qu'il m'a alléguées pour la preſſer, ait toûjours mis en tête, comme la plus forte, celle d'établir pleinement & ſûrement l'autorité du

du Sieur de Wit, & reculer l'établiſſement dudit Prince d'Orange. Je conſidére encore que dans le méme tems que ledit de Wit vous a dit de delà, comme en grande confidence, qu'il ne peut plus ſoûtenir ce poids contre la paſſion aveugle des Peuples, le Sieur van Beuningen dit ici qu'il trouve toutes les Villes diſpoſées à l'excluſion dudit Prince, & qu'il croit que le crédit dudit de Wit n'a jamais été ſi puiſſamment établi qu'il eſt aujourd'hui : je fais reflexion d'ailleurs ſur la conduite reſervée & déſobligeante qu'à tenuë à Cléves de Beverning avec le Sieur Colbert; les myſtéres qu'il lui a fait d'une Négociation qui par toute raiſon devoit être commune; les conférences fréquentes que ledit de Beverning a euës avec l'Envoyé d'Angleterre, ſans faire aucune part audit Colbert de ce qui s'y paſſoit, ce qui eſt formellement contre le Traité d'Alliance; les propoſitions dont Beverning a été chargé par Monſieur l'Electeur de Brandebourg, dont il a fait auſſi un ſecret audit Colbert, & encore que van Beuningen ait dit ici qu'il avoit eu ordre de lui communiquer tout lorſqu'il ſeroit de retour à Cléves, on ne vous a pas dit un ſeul mot de cette affaire pour m'en informer par une voye plus courte que n'eſt celle de Cléves. Toutes ces circonſtances, jointes au diſcours que ledit de Wit a tenu preſque dans le même tems, me font juger qu'il y a en cette affaire des choſes qu'on me cache, & c'eſt un très-mauvais commencement d'agir entre des Alliez d'une Guerre commune, où je ne ſuis entré que pour le ſeul intérêt des Etats. Il eſt donc bien juſte qu'avant que je réponde poſitivement au diſcours ſurprenant dudit de Wit, que lui-même s'explique d'avantage, & qu'il m'in-

E 7 for-

forme à fonds & au vrai de tout ce qui se passe, ne pouvant pas sans cela prendre mes résolutions dans une affaire qui est de si grande considération qu'elle ne va pas à moins qu'à donner à l'avenir tout le crédit au Roi d'Angleterre dans les Provinces-Unies, & détruire entre nous toute confiance, car il est aisé à voir que tout ce que le Sieur de Wit vous a dit, d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaison avec l'Angleterre est purement illusoire, & une belle chimére qui ne serviroit que pour nous tromper nous-mêmes, ou peut-être moi seul si j'y acquiesçois si facilement. Je vous dirai seulement par avance, sur l'ouverture que le Sieur de Wit nous a faite que je pourrois prier les Etats de ce rétablissement dudit Prince, afin qu'il m'en eût obligation; que je ne suis pas résolu de jouer jamais un si mauvais personnage dont ledit Prince seroit le prémier à se moquer avec les Anglois, & notamment si ma priere n'intervenoit (comme il y a grande apparence) qu'après l'affaire concertée & résoluë entre les parties mêmes pour conclusion de tout ce que dessus. Je vous repliquerai en deux mots qu'avant que je puisse vous répondre plus précisément, il faut que le Sieur de Wit s'explique plus avant, & plus à cœur ouvert qu'il n'a fait encore.

Je passe maintenant au Traité fait à la Haye avec le Dannemarc, dont vous m'avez adressé la Copie, & vous dirai que je ne fus jamais plus surpris que quand j'en ai vû le contenu: aussi vous avoüerai-je franchement que si vous m'aviez informé pendant cette Négociation que ce Traité eut été de la nature dont je le trouve, s'il n'y a point d'autres Articles secrets dont l'on m'ait encore fait un mystere & à vous, j'aurois

eu

eu grande peine à me disposer de promettre les 300000. livres monnoye de Hollande, que je vous ai donné pouvoir d'accorder pour finir cette affaire, & à dire vrai quel besoin ont les Anglois d'envoyer des Vaisseaux de Guerre vers l'Armée du Nort, qui sont néanmoins les seuls bâtimens que le Roi de Dannemarc s'est obligé par ledit Traité de combatre, si les Navires Marchands Anglois y peuvent continuer leur trafic avec la même liberté & sûreté, c'est-à-dire en tirer & transporter généralement toutes les Marchandises & denrées dont le Roi d'Angleterre a un absolu besoin pour équiper ses Flotes; en sorte que l'on peut dire que nous avons armé à nos dépens, le Roi de Dannemarc, pour assûrer aux Anglois le Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le principal fruit que nous devions nous procurer en cetre Négociation, c'étoit sans doute d'ôter aux Anglois tout moyen de pouvoir continuer la Guerre, en les privant de ce qu'ils ont nécessité de tirer du Nort pour l'équipage & l'armement de leurs Vaisseaux: d'où je conclus ou que l'on a acheté chéremeut une affaire fort indifférente, ou qu'il y a des articles secrets que l'on vous a cachez, & peut-être de concert avec les Ministres de Dannemarc, afin de leur laisser lieu de pouvoir tirer de moi quelques autres sommes d'argent, pour des conditions qui sont déja arrêtées & signées entr'eux, ce qui seroit un très-mauvais procédé, entre des Alliez qui se doivent tout dire, & procurer sincérement les avantages l'un de l'autre, comme je le pratique de mon côté en toutes choses. Ce soupçon que j'ai n'est pas si mal fondé que je ne l'appuye sur des conjectures comme certaines & infaillibles; car le Sieur de Wit mande au Sieur van Beuningen, sans s'ou-

s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & signé le Traité de Dannemarc en très-bonne forme; or il me semble impossible; à moins qu'il n'y ait des articles secrets, qu'on ne me communique point, qu'un aussi habile homme qu'est le Sr. de Wit puisse croire d'avoir fait un Traité fort avantageux avec le Dannemarc, laissant aux Anglois la liberté de continuer à tirer du Nort tout ce qu'ils voudront, & que les Etats achètent six cens mille écus comptant annuellement, le seul armement inutile de 40. Navires du Roi de Dannemarc, qu'il pourra toûjours tenir dans ses Ports pour ne combatre que des Vaisseaux de Guerre, que le Roi d'Angleterre n'a aucun besoin d'y envoyer & n'y envoyera point. Je tiens le Sieur de Wit pour un meilleur Négociateur, qu'il ne seroit, s'il obligeoit les Etats à payer chaque année la valeur de trois millions pour une chose non nécessaire, & dont ils ne dûssent tirer aucun avantage. Ainsi, comme vous voyez cette affaire a encore besoin d'être éclaircie, & jusques là je n'aurai pas grande occasion de m'en rejoüir. Je ne laisserai pas pourtant de payer les trois cens mille livres que j'ai promis pour finir cette affaire.

Je ne dois pas omettre de vous dire pour vôtre information sur le sujet de Monsieur de Turenne, que quand les Etats lui déféreroient le commandement général de leurs Armées, ou pour toûjours ou pour un tems limité, je ne le vois nullement disposé à vouloir l'accepter.

Les Etats sont bien insensibles s'ils n'employent que de foibles & simples plaintes, sur l'entreprise que le Marquis Castel Rodrigo avoit faite sous le nom de l'Evêque de Munster, & de concert indubitablement avec les Anglois,

pour

pour s'emparer de Wilhemstat, l'une de leurs plus importantes places & qui auroit entiérement coupé tout le Commerce entre la Hollande & la Zélande, & ce n'étoit pas sans raison qu'on a dit, il y a quelques jours en Angleterre, qu'on alloit porter un coup mortel aux Etats, ce qui se doit aujourd'hui entendre de cette entreprise ou de leurs Négociations pour le rétablissement du Prince d'Orange.

J'attendrai à me réjoüir du Traité avec l'Electeur de Brandebourg que vous me mandez être en si bon Etat, jusqu'à ce que je sçache qu'il soit conclu, signé & ratifié, car de la maniére que les choses se conduisent, je ne le tiendrai bien assuré que toutes ces formalitez n'y ayent passé, & que je n'aye vû tous les articles.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

Monsieur de Beaufort écrit de Toulon, que six Vaisseaux Hollandois y sont arrivez, dont trois sont de Guerre de Messieurs les Etats, & les trois autres Marchands armez en Guerre avec deux prises Angloises, qui peuvent servir en Guerre, & que lesdits Vaisseaux ont tous besoin d'un grand radoub, que les équipages en sont très-foibles, & qu'ils ont peu de Munitions, & de plus qu'ils n'ont aucun ordre ni de lui obéïr ni de faire la Guerre, surquoi il est nécessaire que le Sieur d'Estrades voye le Sieur de Wit, pour lui dire qu'il est absolument nécessaire que Messieurs les Etats envoyent avec toute diligence un Courier à Toulon, pour porter les ordres au Commandant pour se radouber, fortifier les équipages, y mettre de bons Soldats, & augmenter les Muni-

tions

tions de Guerre sur tous les Vaisseaux. Il dira de plus au Sieur de Wit que l'Armée Navale de Sa Majesté est toute prête, au nombre de trente-deux Vaisseaux de Guerre bien armez & bien équipez, dont le moindre porte trente six piéces de Canon, & le plus fort soixante dix, & que Sa Majesté les a encore depuis peu fait favoriser d'un nombre considérable des meilleurs Soldats de ses Troupes & six Brulots, ensorte qu'il n'y a pas un moment de tems à perdre à envoyer les ordres audit Commandant sur ce qu'il aura à faire.

La résolution de Sa Majesté est, que son Armée cherche par tout la Flote d'Angleterre qui est dans la Méditerranée, & qu'elle la combate, & ensuite qu'elle passe en Ponant & vienne à Brest, pour recevoir & exécuter ses ordres.

Présuposant que lesdits Sieurs Etats approuveront infailliblement cette résolution, Sa Majesté la fera exécuter, & fera partir sa Flote dès le prémier jour de Mars, à moins que les ordres desdits Sieurs Etats audit Commandant ne la retardent; & elle estime d'autant plus nécessaire de presser, que pour pouvoir joindre toutes ses forces à celle des Etats, il faut qu'elles soient à Brest au commencement d'Avril.

Sur le point de cette jonction Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades confére avec le Sieur de Wit, sur la conduite que les Etats veulent tenir dans cette Guerre, afin qu'après l'avoir examiné & dit ses sentimens elle puisse donner ses ordres en conformité.

Cette conduite peut-être double, l'une d'assembler toutes ses forces ensemble & donner un combat général, l'autre de diviser ses forces par Escadres de trente ou quarante Vaisseaux chacune.

La prémiére a ses avantages & ses inconvéniens, elle décide plus promptement du sort de cette Guerre, la supériorité du Roi en nombre de Vaisseaux semble rendre le combat général sûr, & obliger le Roi d'An-

d'Angleterre à consentir à une Paix avantageuse, par le moyen de laquelle le Commerce sera plus promptement retabli: elle met aussi toute la fortune de cette grande affaire à la décision d'un combat.

L'autre prolonge la Guerre plus long-tems, interrompt le Commerce de toutes les Nations, & les met en grande nécessité: aussi est-elle plus assurée, & si elle interrompt le Commerce des Alliez, elle le ruine entiérement à l'égard de l'Angleterre, qui par ce moyen sera ménacée de beaucoup de troubles en dedans. Fait à St. Garmain en Laye le 19. Février 1666.

ARTICLES SECRETS

Concernant le Traité d'Alliance entre le Roi de Dannemarc & les Etats Généraux des Provinces-Unies.

I. *QUoi que sur la fin du prémiér Article du Traité d'Alliance fait & conclu ce jourd'hui entre le susdit Roi d'une part & leurs Hautes Puissances d'autre, soit insérée la periode, sçavoir* Et comme on a raison d'appréhender que nonobstant cette Alliance, les Vaisseaux de Guerre Anglois continuëront a tâcher de troubler le Commerce dans les susdits quartiers, il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté Royale qui y seront l'empêcheront autant qu'il sera possible, & tâcheront d'attaquer, combatre & conquêter lesdits Vaisseaux de Guerre Anglois; bien entendu que par-là le Commerce n'est point interdit ou empêché aux Vaisseaux Marchands Anglois, au cas qu'ils se comportent paisiblement & convenablement.

Nous

Nous Plénipotentiaires & Ministres autorisez de sadite Majesté Royale, & Députez de Leurs Hautes Puissances, avons néanmoins trouvé à propos de déclarer par ces présentes de part & d'autre, que la pensée & l'intention de nos Seigneurs Principaux est, comme nous en sommes particuliérement convenu, & tombé d'accord, que sadite Majesté Royale, aussi-tôt après l'extradition des Ratifications respectives, du susdit Traité, entrera avec Leurs Hautes Puissances en Guerre ouverte contre le Roi de la Grande Bretagne, & d'y continuër en conformité du Texte du susdit Traité, aussi long-tems que Leurs Hautes Puissances; & en conséquence, entr'autres hostilitez d'attaquer, conquêter, amener ou ruïner & détruire selon l'occurrence des cas, tous les Vaisseaux Anglois, tant de Guerre que Marchands, & ce tant en pleine Mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de Sa Majesté & par tout où l'occasion se présentera, & où les Flotes & Vaisseaux de Guerre de Sa Majesté iront & se trouveront par son ordre, pour insulter l'ennemi commun; Et principalement les empêchera de tout son possible de passer & repasser par le Zond & le Belt.

II. *En cas que les Flotes de Sa Majesté & de Leurs Hautes Puissances, ou une partie d'icelles, se trouvassent quelquefois sous une même Jurisdiction ou l'une parmi l'autre, & demeurassent après que les Amiraux ou Capitaines Généraux de part & d'autre en auront délibéré & l'auront jugé à propos, elles se joindront & demeureront combinées, pendant tout le tems que les deux Amiraux & Commandans en Chef le trouveront utile, & non plus long-tems.*

III. *Et quand les susdites Flotes ou Vaisseaux de Guerre se trouveront ainsi jointes, les actions de Guerre seront conduites & dirigées, suivant & en conformité de la résolution du Conseil de Guerre, qui sera*

sera formé, par les Amiraux & Officiers en Chef de part & d'autre.

IV. *Mais le Conseil de Guerre se tiendra sur le Vaisseau dudit Amiral de Sa Majesté, qui y aura la prémiére voix, & après lui l'Amiral de Leurs Hautes Puissances, & ainsi alternativement: prémiérement un des Officiers en Chef de Sa Majesté, & après lui un des Officiers en Chef de Leurs Hautes Puissances en pareil nombre, & seront toutes les résolutions qui seront prises, par ledit Conseil de Guerre, conçûës tant en haut Allemand qu'en bas Allemand, dont sera donnée une Copie authentique à chacun des Amiraux.*

V. *En cas que lesdites Flotes combinées ou Vaisseaux viennent à faire quelques prises, soit Vaisseaux Marchandises, Denrées & autres Biens & Meubles, ils seront en présence des Officiers des deux Nations inventariez & envoyez à l'Amirauté de Copenhague, pour prendre convenablement connoissance de la valeur ou non valeur d'iceux, & ensuite être partagez en présence & au contentement des Ministres de Leurs Hautes Puissances résidens en Dannemarc, ou gens à ce autorisez, & ce à proportion des têtes & de l'équipage dont les Vaisseaux de Guerre de l'une & l'autre Nation étoient équipez & se trouvoient présens dans la Flote au tems de la prise, sinon que l'équipage ou le nombre des têtes ne fut plus grand sur les Vaisseaux des Provinces-Unies que sur ceux de Dannemarc, auquel cas lesdites prises seront envoyées au Collége de l'Amirauté résidant dans les Provinces-Unies, pour sur leur jugement être partagez en présence & au contentement des Ministres de sadite Royale Majesté, & ce de la maniére qu'il est ci-dessus exprimé.*

VI. *Il est aussi convenu & accordé que les Vaisseaux de Guerre de part & d'autre, & ceux qui vont croi-*

croiser pourront poursuivre, combatre & conquérir non seulement en pleine Mer, mais aussi dans les Golphes, Détroits Riviéres, Havres, ou Rades de l'un des Alliez, les Vaisseaux de Guerre ou Marchands Anglois, sans que cela puisse être pris pour une offense, ni que lesdits Vaisseaux de Guerre ou ceux qui iront en commission puissent en la moindre maniére être inquiétez ou empêchez. mais au contraire on leur prêtera toute aide & assistance; & leur sera loisible & permis, comme il leur est permis par ces présentes, de pouvoir faire leur profit & vendre lesdites prises dans le Païs & territoire de l'une ou l'autre des parties.

VII. *Semblablement que tous les Vaisseaux de Guerre de Sa Royale Majesté, aussi-bien que ceux de Leurs Hautes Puissances, en cas de nécessité, pourront prendre de l'un & de l'autre à un prix raisonnable, ou moyennant restitution, ce qui leur pourroit manquer, soit vivres ou Munitions de Guerre, ou autres besoins de Vaisseaux de Guerre pourvû qu'on s'en puisse passer.*

VIII. *Que pareillement les Vaisseaux de Guerre d'une & d'autre part pourront achêter dans les Havres, Riviéres, Rades & Fleuves à un prix raisonable ce qui est ci dessus mentionné, & même s'y nétoyer, calfeutrer, reparer, ravitailler, & y prendre le monde qui leur manquera, avec communication des Officiers, Gouverneurs, ou Magistrats qu'il appartiendra.*

IX. *Au cas que le Roi de Suéde, suivant l'Article douziéme dususdit Traité d'Alliance, sur l'invitation des deux parties, vint à y entrer, ou autrement se joindre avec les Alliez pour l'avancement d'un ordre salutaire, & le rétablissement du Négoce & de la Navigation; il est aussi convenu & accordé, que Sa Majesté Royale de Dannemarc, Norwégue &c.*

d'un

d'un côté après la susdite inclusion & jonction, au lieu de quarante Vaisseaux de Guerre ne sera plus obligé que d'en équiper vingt & de les mettre en Mer; & que Leurs Hautes Puissances d'autre part en payeront non plus que la moitié des subsides stipulez, sçavoir trois cens mille écus : à moins que lesdits Seigneurs Principaux ne jugeassent particuliérement à propos, d'équiper & mettre encore en Mer quelque Vaisseaux de Guerre par de-là ledit nombre de vingt, auquel cas la moitié desdits subsides sera augmentée à proportion. Mais les susdites parties délibéreront & conviendront en tems & lieu s'il sera nécessaire, pour parvenir à leur but commun, d'entretenir un plus grand nombre de Vaisseaux de Guerre que vingt; bien entendu que la diminution des susdits quarante Vaisseaux de Guerre ou les subsides ne se feront point dans cette année courante mil six cens soixante six, mais seulement pour l'avenir.

X. *Sa Royale Majesté, aussi bien que leurs Hautes Puissances prieront le Roi de France & le feront prier qu'il veüille le plus fortement & efficacement garentir le susdit Traité d'Alliance & ces Articles secrets avec ce qui en dépend, non seulement pour la sincére prestation & observation de ce qui est convenu & accordé, tant dans le susdit Traité d'Alliance que dans cét Article secret, mais aussi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques étrangéres, qui à l'occasion de la présente Alliance viendroient à attaquer ou faire la Guerre ou à sa Royale Majesté ou à Leurs Hautes Puissances à présent ou à l'avenir; & en tel cas, en conformité de ce, tant sa Royale Majesté que Leurs Hautes Puissances s'assisteront, & en passeront un instrument en la meilleure forme.*

Et seront ces Articles séparez & secrets, ensemble le susdit Traité d'Alliance observé de part & d'audre de bonne foi & inviolablement. Pour plus grande

de fermeté de quoi, a été fait des présentes quatre Instrumens de même teneur, deux pour chacune des parties, signez & confirmez des mains & seaux des susdits Plenipotentiaires & Ministres autorisez de sa Royale Majesté d'une part, & des Commissaires de Leurs Hautes Puissances d'autre part, & seront les Ratifications de part & d'autre livrées & échangées dans le tems d'un moi.

Fait à la Haye le onziéme Février mil six cens soixante six.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 24. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a encore reçû ordre du Roi son Maître de renouveller les instances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise, de permettre la construction de douze Navires de Guerre pour Sa Majesté, par les Charpentiers de leurs Amirautez, au même prix quelles font bâtir les leurs, comme aussi la sortie de deux cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Hambourg, & voiturer incessamment à Amsterdam, d'où elle désire les faire passer à Dunquerque par la Zélande, après avoir payé les droits accoûtumez dûs à l'Etat, à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries n'aporteront aucun délai, & qu'au contraire elles voudront bien répondre par toute la diligence qui dépendra d'elles en cela à l'affection pure, avec laquelle Sa Majesté se donne

donne tant de soins à rechercher les moyens qui peuvent le plus contribuer au bien & à l'avantage de la cause commune, pour la considération duquel elle ne plaint aucunes dépenses. Donné à la Haye le vingt quatriéme Fevrier 1666.

D'ESTRADES

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 25. *Février* 1666.

DEpuis ma derniere dépêche treize Villes de Hollande étant portées au rétablissement du Prince d'Orange, Monsieur de Wit & moi jugeames que le seul reméde pour l'empêcher étoit de rompre l'Assemblée, sous prétexte d'être mieux informé de ses Supérieurs sur cette matiére, ce qui a réüssi, & ils s'en sont retournez chez eux dès le lendemain sans rien résoudre; cependant Monsieur de Wit & moi travaillons près des Villes pour donner l'exclusion au Prince sur ses prétensions. Ce procéder de Monsieur de Wit fera connoître à Vôtre Majesté qu'il n'étoit pas content de son rétablissement, mais à dire la vérité il ne s'étoit pas senti assez fort pour résister à cette Cabale, qui a été grande: mais après deux conversations très fortes que nous avons eu ensemble, il a pris cœur & est revenu de l'abattement où il étoit, causé par le changement de plusieurs de ses amis des Villes qui lui ont manqué. Monsieur Colbert a eté témoin hier à la Conférence que nous eûmes avec lui sur ce sujet, où il parut vouloir agir avec

beaucoup de vigueur, & avoua qu'il avoit besoin d'être aidé dans l'accablement où il est de tant d'affaires, & à gouverner tant de sortes d'esprits différens. Je n'oublierai rien pour pousser cette affaire, étant très importante pour le service de Vôtre Majesté, par les raisons qu'elle m'allégue dans sa dépêche du 19. de ce mois.

Je n'ai pûs retirer les Articles secrets du Traité de Dannemarck, que l'ordinaire d'après que j'eus envoyé à Vôtre Majesté la Copie dudit Traité, parce qu'étant couché en Allemand, la Traduction n'en pût être faite assez tôt. Vôtre Majesté sera à present hors de l'inquiétude où elle étoit, l'engagement étant aussi fort qu'il se peut contre l'Angleterre & contre les Marchands Anglois, qui est ce qui m'a paru qui faisoit plus de peine à Vôtre Majesté. J'ai sçû depuis que ledit Roi de Dannemarck travaille d'attirer dans cette Ligue, le Duc de Saxe, & le Duc Jean Frederic son beau Frere, sur qui l'Evêque de Munster comptoit, ce qui marque que ledit Roi de Dannemarck agit de bonne façon, & que les soins & l'argent que Vôtre Majesté a donnez pour faire finir le Traité ne sont pas mal employez.

Le Sieur de Beverning est venu par ordre des Etats nous voir Monsieur Colbert & moi, pour nous éclaircir de l'entretien qu'il a eu avec Vennes, & du soupçon que j'avois eu qu'il n'eût quelque intelligence secrete en Angleterre, ce qui paroît assez par la Lettre du Milord Arlington où il est nommé: il a fort protesté n'y avoir aucune part, & que cela venoit de Buat, qui est au Prince d'Orange, qui l'a nommé de son chef au Milord Arlington, qui est son ami, pour entrer dans cette Négociation, qu'il a rejetté

dès

dès qu'il lui a parlé. Je lui ai dit que cet éclaircissement étoit quelque chose, mais qu'il eut mieux fait d'en avertir Monsieur Colbert à Cleves, & de dire à Buat que s'il se mêloit de telles affaires, il le feroit casser par les Etats.

Ledit Sieur de Wit croid détacher Beverning des intérêts du Prince par ce rencontre. Il le croit nécessaire dans le Conseil d'Etat, où il est fort accrédité & disposé à la Ville de Goude, ainsi il est à propos de dissimuler sa mauvaise conduite.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Février 1666.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choses. Monsieur de Wit & moi travaillons de concert auprès des Villes de Hollande, pour faire donner l'exclusion au rétablissement du Prince. Je ne puis encore vous mander rien d'assuré sur ce qui en arrivera. Tout ce que je vous puis dire est qu'un Avocat de Dort, n'a pas la même fermeté qu'un homme de qualité, & que Monsieur de Wit étoit tout-à-fait abattu & étonné. J'ai été assez heureux pour le remettre, & lui faire connoître combien il lui étoit avantageux d'être lié & soûtenu du Roi dans les véritables intérêts des Etats, & de la Province de Hollande: qu'il pouvoit bien juger que de remettre le Prince dans ses Charges par les Intrigues & Cabales des Anglois, ses ennemis déclarez, c'étoit se soûmettre à eux en toutes choses, & mêmes manquer de reconnoissan-

ce envers Sa Majesté, après le pas qu'elle avoit fait de sa déclaration pour leurs propres intérêts; que je ne voyois pas les affaires si désespérées qu'il n'y eut moyen d'y remédier, mais qu'il ne falloit pas perdre de tems, & se servir de la lettre du Milord Arlington à Buat, domestique du Prince d'Orange, qui vrai-semblablement n'ignore pas cette Intrigue. Il approuva cette ouverture, & nous agissons à présent sur ce pied; Monsieur Colbert a été present à toute nôtre conversation, & a été témoin que le Sieur de Wit s'est fort remis de l'étonnement où il étoit.

Quand à Beverning, il nous est venu voir de la part des Etats, pour se justifier de sa conduite sur les entrevuës qu'il a eu avec Vennes, les voulant faire passer comme ayant été faites par rencontre & sans concert. Monsieur Colbert m'ayant dit, qu'il vous en informoit amplement par sa dépêche, je ne vous en ferai point de redites.

Monsieur de Wit s'est ouvert à Monsieur Colbert de toutes les prétensions des Etats, touchant l'accommodement avec l'Evêque, en cas qu'on en fasse quelque ouverture, & sur ce qui regarde celui d'Angleterre. Comme ce dernier m'a dit qu'il devoit s'aboucher avec le Comte Guillaume de Furstenberg, j'ai crû qu'il étoit du service du Roi qu'il tirât de Monsieur de Wit tous les éclaircissemens possibles sur cette matiére, afin d'avancer d'avantage l'ouvrage dans la Conférence qu'il aura avec le Comte de Furstemberg.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Février 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 18. de ce mois. Je n'ai rien à vous dire sur la réponse que vous à faite le Sieur de Wit, pour ce qui regardoit la Pologne, si ce n'est qu'il sçait lui-même aussi-bien que moi, que l'expédient qu'il vous à proposé d'embarquer les 6000. hommes à Boulogne, Diépe & Calais, & de les faire escorter jusques au Sont par une Flote des Etats, n'est pas une chose qui soit praticable, tant pour le defaut des Bâtimens pour faire cet embarquement, que pour ne pas exposer de braves gens à y perir sans se pouvoir défendre, s'il arrivoit (comme il y a toute apparence) que les Anglois fissent un effort pour se trouver superieurs à la Mer, quand on voudroit entreprendre ce Trajet, qui pourroit d'autant moins démeurer caché, que lesdits Anglois, voyans ramasser tant de Troupes de terre, craindroient pour eux-mêmes qu'on eut dessein de faire une descente dans leur païs.

Vous direz au Sieur de Wit que j'ai été très-satisfait, tant de la communication qu'il vous à aussi-tôt donnée de l'envoy du Gentilhomme du Marquis de Castel Rodrigo, & de sa proposition ; comme aussi de la Lettre du Milord Arlington au Sieur du Buat, que des réponses qui ont été faites à l'un & à l'autre ; J'ai aussi fait dire au Sieur van Beuningen deux choses de pareille nature, qui me sont revenuës, l'une de

la part d'un Ministre de Portugal, & l'autre de l'Electeur de Mayence : & comme ledit van Beuningen ne manquera pas d'en rendre compte de de-là, & que je ne crois pas d'ailleurs que l'une ni l'autre ait aucune suite, il est superflu de grossir cette Lettre de cette relation, m'en remettant à ce que le Sieur de Wit vous en fera voir dans les Lettres dudit van Beuningen.

Cependant j'estime que pour prévenir & detruire tous les artifices dont les ennemis pourroient user pour jetter de la division, ou au moins des ombrages & des soupçons entre nous, il est important que nous marchions nous & les Etats uniformement, & que pour cet effet, il faut que vous & le Sieur de Wit concertiez ensemble une reforme de la réponse que nous devrons faire à toutes les propositions d'accommodement qu'on voudra faire séparément à l'un des deux : vous vous appliquerez donc à dresser ce point, & me l'envoyerez aussi-tôt que vous en serez convenus.

La demande que le Mylord Arlington faisoit de la demande du Sieur de Beverning m'est fort suspecte, & vous en ferez le même jugement que moi, quand le Sieur Colbert, qui me mande qu'il alloit à la Haye, vous aura dit ce qui s'est passé à Cleves, dans un incident, où il surprit ledit Beverning avec l'Envoyé d'Angleterre, dans une grande Conférence qui se faisoit entr'eux dans la Chambre de l'Electeur de Brandebourg ; & en sa présence, dont tous les trois parurent fort embarassez, sans que Beverning après cela ait rien communiqué audit Sieur Colbert, du sujet de cette Conférence, ne la payant que d'une mauvaise excuse qu'ils s'étoient rencontrez de la sorte par un grand hazard. Il peut y avoir là-dedans des Négociations pour le rétablisse-

bliſſement du Prince d'Orange, & que peut-être Beverning cache même au Sieur de Wit. Vous voyez combien il eſt important de bien éclaircir la choſe.

Je vous ai déja mandé qu'il n'y a rien à faire avec Monſieur de Turenne, pour le commandement général qu'on feroit de de-là diſpoſé de lui deferer, quand ce ne feroit même que pour une Campagne. Il dit avoir des raiſons invincibles qui l'empêchent de pouvoir accepter la choſe.

Il eſt aſſez étrange que les Eſpagnols faſſent ouvertement des entrepriſes pour s'emparer des Places des Etats les plus importantes, & qu'on faſſe paſſer un ſimple deſavû de Gamarre, pour une conduite fort ſincere contre ce que l'on void, & que l'on touche au doit, & que d'un autre côté j'entre en rupture avec un Roi mon proche parent pour le ſeul intérêt des Provinces Unies, & que je leur envoye un ſecours de ſix mille hommes contre un Prince de l'Empire mon Allié, & que je retienne par ma conſidération d'autres Princes dudit Empire d'attaquer leſdites Provinces, que je contribuë de mes ſoins & de mon argent, pour engager des Rois & des Princes dans leur Parti, & que des obligations ſi importantes & ſi effectives ne puiſſent produire dans leſdites Provinces le gré que j'en devrois attendre, ni empêcher, qu'on n'y declame ſouvent plus contre la France que contre l'Eſpagne: d'où l'on peut inferer ſi tout cela ſe paſſe, lors qu'on a le plus de beſoin de moi, ce que je pourrois me promettre de leur affection & de leur gratitude, quand je leur en demanderois des effets : je ne laiſſerai pas pour toutes ces conſidérations d'aller mon même chemin, & avec la même cordialité & ſincerité.

Le Sieur van Beuningen m'a remis l'ordre que les Etats envoyent au Commandant des huit Vaisseaux, qui sont à Toulon, d'obéïr au Duc de Beaufort, & je le lui adresse ce soir.

Je vous envoye l'Acte de garantie que j'ai fait expédier sur le Traité de Dannemarc. On a eu ici là-dessus de grandes contestations avec le Sieur Annibal Sexter, mais on l'a payé de raisons si convaincantes, pour lui faire voir celle que j'avois d'ôter certains mots du Projet qu'en avoit dressé le Roi de Dannemarc, qu'il n'a sçû qu'y repliquer, & il a paru qu'il écriroit favorablement à son Maître, pour lui faire agréer & accepter l'Acte en la forme qu'il est.

J'ai reçû & vû avec plaisir les Articles secrets dudit Traité de Dannemarc, & c'étoit avec raison que j'avois crû le Sieur de Wit un peu trop habile négociateur, pour avoir sacrifié de si grandes sommes au seul contenu des Articles du Traité public.

J'ai vû aussi avec la même joye les Traitez qui ont été signez à Cleves avec l'Electeur de Brandebourg, & comme je renvoyai le Courier que le Sieur Colbert m'avoit depêché pour m'en apporter la nouvelle, & lui écrivis amplement sur la même matiere, je me remets à lui qui est auprès de vous, de vous communiquer ce que je lui ai mandé.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes auxquels je vous avois écrit derniérement, sur la conduite qui avoit été tenuë touchant les Vaisseaux des Etats qui sont dans la Mer Mediterranée, qu'on avoit dit prémiérement être au nombre de douze, & puis cinq, & puis trois, & puis qu'ils avoient passé dans l'Ocean, &c. Et ledit van Beuningen en a parlé

lé avec tant de sentiment qu'il est venu jusqu'à dire, que si la France avoit eu dessein non seulement de le decrediter, mais le détruire entiérement dans l'esprit de ceux qui composent l'Assemblée des Etats, on n'auroit pas pû le faire en des termes plus forts, que ceux qui ont été employez dans le Mémoire signé de moi, dont il avoit la copie. Surquoi je vous dirai que vous devez témoigner de de-là que ma pensée & mon intention ont été bien éloignez de nuïre en quoi que ce soit audit van Beuningen, & qu'au contraire je le connois & le tiens pour un des plus habiles, & des mieux intentionnez Ministres que lesdits Sieurs Etats puissent employer à traiter leurs affaires : Cet incident pourtant, & celui de la Lettre que Lionne vous écrivit sur l'action de mes Troupes dans le païs de l'Evêque de Munster, doit faire voir combien vous devez être reservé à donner au Sieur de Wit les Copies des Lettres ou Mémoires que je vous adresse.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

SA Majesté donne ses ordres à Monsieur le Duc de Beaufort de chercher par tout la Flotte Angloise, qui est dans la Mer Mediterranée, & la combattre, suivant ce que Sa Majesté a estimé être le plus avantageux pour la Cause commune; il est nécessaire de lui expliquer les intentions de Sadite Majesté sur ce qu'il aura à faire après le combat: elle se remet à sa prudence & à celle des Officiers Généraux de son Armée, suivant l'état auquel seront les Vaisseaux dont ladite Armée est composée, & celui auquel se-

ront ceux de la Flotte Angloise, de prendre leur parti pour laisser dans ladite Mer Mediterrannée tel nombre de Vaisseaux qu'ils estimeront necessaires pour agir avec les Galeres de Sa Majesté, qui pourront agir pendant l'Eté, & les douze Fregates Hollandoises; en demeurer toujours les maîtres, combattre par tout les Anglois & ruïner leur commerce, & pour le surplus des Vaisseaux qui sont en état, Sa Majesté donne ordre audit Sieur Duc de Beaufort de passer en Ponant & venir à Brest, pour y joindre ensemble toutes ses forces & prendre ses mesures avec les Etats pour la jonction & l'employ des Armées de Sa Majesté & des Etats pendant la Campagne.

C'est la resolution que Sa Majesté a estimé la meilleure & la plus avantageuse pour le bien commun, encore qu'il semble que par le Memoire donné au Sieur d'Estrades, les Etats soient plutôt d'avis de laisser l'Armée Navale de Sa Majesté dans le Levant; mais comme il a été explique à Sa Majesté par le Sieur van Beuningen, que la resolution contenuë en cette réponse pourroit bien avoir été prise sur quelques difficultez concernant l'execution du Commandement absolu de toutes les Flottes, Sa Majesté veut bien que le Sieur d'Estrades entre en conference sur ce sujet avec le Sieur de Wit, & qu'il lui dise que Sa Majesté se tiendra au Traité de 1635. pour raisons de la forme du Commandement de donner, soit dans une poursuite d'une Armée défaite, soit dans une retraite, soit dans quelque autre occasion de pareille nature, qui pour être trop precipitée ne peut pas être mise en deliberation dans un Conseil de Guerre. Le Commandement en ce cas sera fait par l'Amiral de France & envoyé directement à l'Amiral des Etats, pour le faire executer par sa Flotte, & comme cet ordre est tel qu'il est impossible d'y trouver rien à changer, & même qu'il est autant avantageux aux Etats qu'ils le peuvent

vent désirer, Sa Majesté ne doute pas qu'ils n'y donnent les mains, & qu'ils ne conviennent de la jonction de toutes les Flottes.

De plus Sa Majesté voulant suppléer au défaut d'experience dudit Sieur de Beaufort & des autres Chefs de son Armée Navale pour faire la guerre dans l'Ocean, Sadite Majesté demandera volontiers aux Etats quelqu'un de leurs plus experimentez Capitaines pour mettre sur les Vaisseaux Amiral de France, & servir de Conseil audit Sieur Duc de Beaufort en toutes les occasions importantes.

Le Sieur d'Estrades conferera sur ce Memoire avec ledit Sieur de Wit. Il en fera sçavoir à Sa Majesté ses sentimens sur ce qu'il contient.

Fait à Saint Germain en Laye le 26. Février 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4. Mars 1666.

NOus avons conferé sur l'Article d'agir de concert. Mr. de Wit est d'avis qu'on se dise de part & d'autre toutes les propositions que les Ennemis feront, & qu'on leur déclare, que s'ils veulent agir de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & que même on convienne d'un lieu pour traiter la paix, où tous les Alliez pourront envoyer leurs Ministres. Il croid que la Haye feroit le plus propre pour abréger les longeurs qu'apportent les Provinces à donner leurs consentemens sur ces points qui sont en contestation.

Ce que Vôtre Majesté me fait l'honneur de mander.

mander est très-prudemment dit de la réfléxion qu'elle fait sur la conduite des Etats à l'égard des Espagnols, qui font tous les jours de nouvelles entreprises sur eux, & se païent d'un simple desaveu de Dom Esteven de Gamarra, au lieu que Vôtre Majesté les a sauvez d'une ruïne totale, & le regardent après cela comme le seul dont ils apprehendent la puissance, & elle ne laisse pas d'user de ces termes généreux, qu'elle ne laissera pas pour toutes ces considérations d'aller son même chemin, & avec la même cordialité & sincerité. J'ai estimé à propos de lire cet Article tout entier au Sieur de Wit, & aux principaux Députez des Villes, qui n'ont sçû me repliquer autre chose, si ce n'est que les gens de bien seront toûjours portez à reconnoître les grandes obligations que l'Etat avoit à Vôtre Majesté; qu'ils avouënt qu'il y en avoit grand nombre d'ingrats dans leur République, mais qu'ils m'asseuroient qu'ils n'étoient pas les maitres, & qu'ils porteroient toûjours ses intérêts préférablement à tous autres.

Le Sieur de Klingenberg, envoyé du Roi de Dannemarc, m'est venu voir, & m'a montré une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il lui mande que le Sieur Geus son Résident près Vôtre Majesté, lui a écrit qu'elle étoit portée à lui donner un subside, & qu'elle me donnoit ordre d'en convenir à la Haye.

Je lui ai répondu que le Sieur Geus avoit mal compris les intentions de Vôtre Majesté, qu'il étoit vrai qu'elle m'avoit donné ordre de tâcher à porter Messieurs les Etats dans le Traité à donner quelque subside d'augmentation, pour aider audit Roi de Dannemarc à entretenir une Armée de terre, mais cet ordre étant venu après

la

la signature dudit Traité avec Messieurs les Etats, & n'y ayant plus rien à ménager avec eux sur un nouveau subside, je n'avois pû exécuter les ordres que Vôtre Majesté m'avoit donnez là-dessus, & que je n'en avois pas oüi parler depuis.

Il m'a paru assez surpris, & m'a dit qu'il avoit ordre d'en écrire au Sieur Geus, pour en parler de nouveau avec Vôtre Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. *Mars* 1666.

J'Ai communiqué à Monsieur de Wit la Ratification de la garantie, & lui ai dit comme le Roi avoit retranché ces trois mots (ou les Etats) comme étans inutiles, vû les Traitez que Sa Majesté & eux ont ensemble, qui donnent de part & d'autre les suretez nécessaires. Il me répondit qu'il convenoit qu'ils étoient inutiles, & que par cette raison il eût souhaité qu'ils n'eussent pas été ôtez, parce qu'il se servoit souvent des choses inutiles pour grossir les especes, & faire valoir aux Villes le procédé du Roi desintéressé pour leurs avantages, ce qu'il avoit fait en ce point, ne comprenant pas; en quoi on pouvoit interprêter que ces trois mots puissent avoir quelque suite, puisqu'ils n'engagent à rien qu'à ce que les uns & les autres sont engagez par le Traité de 1662. Je lui repliquai qu'il avoit en main de quoi faire valoir plus fortement, qu'en ce cas, aux Députez des Villes la bonne volonté du Roi & son procédé sur tous

leurs intérêts, puis qu'il n'y a rien qui le prouve plus que sa déclaration contre l'Angleterre, celle contre l'Evêque de Munster, le secours de six mille hommes, les Traitez de Dannemarc & de l'Electeur de Brandebourg, dont les Etats seuls tirent de l'utilité, à quoi je joignis l'Ambassade extraordinaire de Monsieur de Pompone, pour disposer la Suéde à ne leur être pas contraire, tant d'argent employé pour faire réüssir tous ces projets, que tout cela dis-je, devoit bien être mis en plus forte considération, pour donner de la reconnoissance à ses Maîtres, & qu'il me sembloit que trois mots inutiles ne méritoient pas de vouloir me persuader qu'il étoit important de les laisser; sa réponse fut fort courte, & il me dit qu'il n'en faloit plus parler.

Le Sieur de Wit a découvert de nouvelles Cabales, pour le rétablissement du Prince dans l'Assemblée prochaine. Il m'a prié d'aller me promener dans les Villes, & voir mes amis là-dessus, ce que je ferai demain: je serai de retour pour l'ordinaire prochain: il y doit aller aussi de son côté: j'espere que nous en viendrons à bout.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estradès.

Le 5. Mars 1666.

J'Ai reçû votre dépêche du 25. de l'autre mois par l'ordinaire, & depuis par vôtre Courier celle du 26. J'ai eu beaucoup de joye d'aprendre que toutes les pratiques que les Cabales contraires avoient faites pour le rétablissement du Prince d'Orange dans les Charges que ses Peres ont

ont tenuës, n'ayent abouti, par vos diligences & par l'addresse du Sieur de Wit, qu'à faire élire dans l'Assemblée des Etats un autre General que lui. Je ne doute pas que cette nouvelle ne soit reçûe en Angleterre avec beaucoup de chagrin & de déplaisir, de voir qu'il ne leur est pas si facile qu'ils l'avoient esperé de jetter sous un tel pretexte de la division dans les Etats; cependant je suis bien aise de voir l'autorité dudit Sieur de Wit bien raffermie, me promettant que je trouverai en lui la gratitude que merite le procedé que je tiens en tout ce qui regarde ses intérêts & le maintien de son crédit.

Vous m'auriez épargné beaucoup d'inquietude, si en m'adressent le Traité de Dannemarc vous eussiez seulement marqué qu'il y avoit des articles secrets.

Quoi que je vous aye adressé l'Acte de garantie, qu'a desiré le Roi de Dannemarc, en la forme que j'ai crû le pouvoir faire, le Sieur Annibal Sexter ne laisse pas de poursuivre encore ici, que je veüille bien faire quelques additions, disant que son Maître ne pourroit pas ratifier le Traité, si ledit Acte n'est entiérement conforme au Projet qu'il en avoit envoyé, & que les retranchemens que j'y ai faits lui ôtent quelque chose de la sûreté qu'il cherche dans le grand pas qu'on lui veut faire faire. Vous serez aussi-tôt informé de la résolution que j'aurai prise là-dessus.

Il eut été mieux que vous n'eussiez point donné de Copie de ce que je vous avois écrit touchant les ordres que j'ai donnez au Duc de Beaufort pour être envoyée dans les Provinces. Ce secret-là, divulgué de cette sorte, me fait de la peine; car pour ce qu'en avoient dé... dit les Lettres de Provence aux Marchands, & les Gazet-

tes

tes d'Amsterdam & de Haerlem, vous jugerez bien que les Anglois n'y auroient pas ajouté la même foi qu'ils donneroient au contenu d'une de mes Lettres, envoyée dans toutes les Provinces; on peut même dire que quand les Marchands de Marseille ont écrit ce que vous dites, ils n'écrivoient qu'une chose fausse; car le Duc de Beaufort ne peut avoir reçû mon ordre que depuis quatre ou cinq jours.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Mars* 1666.

L'Ordinaire étant arrivé si tard, je supplierai très-humblement Vôtre Majesté d'avoir agréable, que je la remette à la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur Colbert sur l'état des affaires de Munster; à quoi j'ajouterai que Monsieur de Wit supplie Vôtre Majesté qu'il reste en ces quartiers-ci, jusques à ce qu'on voye quelle fin prendra cette Négociation, qui sera asseurément traversée par les Cabales contraires, le Sieur de Wit & moi étant assûrez qu'il n'y a sorte d'artifice que le Baron de Goes, Résident de l'Empereur, & Dom Esteven de Gamarre n'ayent mis en pratique parmi les Villes, pour leur donner ombrage du séjour de Monsieur Colbert, & tâcher de l'éloigner; mais nous avons découvert toutes ces fourberies, qui ne tendent qu'à être seuls à gouverner l'Electeur de Brandebourg, qui paroit assez facile à prendre des impressions; & comme ils ont trouvé en Monsieur Colbert un esprit ferme & clair-voyant ils voyent

voyent bien qu'il leur rompt leur mesures, & détourne ce Prince des fausses impressions qu'ils lui donnent sur les affaires présentes. Nous agirons de concert en telle maniére que j'espere un bon succès de l'accommodement de l'Evêque, en cas que les Princes Médiateurs veuïllent s'y employer tout de bon.

Il ne faut pas que l'on s'attende que les propositions de douceur se fassent du côté de deça, parce que les trois Provinces ruïnées par la guerre, qui sont Gueldre, Overyssel & Groningue, y sont opposées; mais les expédiens venans du côté des Médiateurs, on tâchera d'y porter ces trois Provinces, par les detours & les adresses dont Monsieur de Wit se servira pour les y faire consentir, ce qui ne se peut faire en un jour; car pour expliquer à Vôtre Majesté de quelle maniére les affaires se gouvernent ici, il faut que Monsieur de Wit & moi, d'abord leur témoignions que nous ne voulons pas & ne trouvons pas juste, ce que nous approuvons & voudrions qui fut déja accordé; & aprés cela nous viendrons à discourir, sur les inconveniens & les grandes pertes que la continuation de la guerre apportera.

Nous exagerons la ruïne de tant de familles, & le hazard que courent celles à qui reste encore un peu de bien.

Nous ferons intervenir les Villes de Hollande, qui font les avances pour ces Provinces, comme ne les pouvant plus continuër, & puis insensiblement on tâchera, en gaignant les plus puissans desdites Provinces, à les faire convenir des expédiens qui se proposeront.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. Mars 1666.

SUr l'article d'agir de concert, je demeuré entiérement d'accord de ce que ledit Sieur de Wit vous a dit, qu'on se communique de part & d'autre toutes les propositions que les ennemis feront, y ajoûtant même que cela se fasse promptement & fidélement, & qu'on leur déclare encore, que s'ils veulent procéder de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & qu'on convienne aussi d'un lieu où toutes les parties intéressées & leurs Alliez pourront envoyer leurs Ministres pour traiter.

Touchant le lieu de la Haye, que le Sieur de Wit propose, comme le plus propre pour abréger les longueurs, qui sont absolument nécessaires pour recevoir les avis des Provinces & leurs consentemens sur les points qui sont en contestation, je voi bien que cette considération peut-être fort bonne, mais je ne sçai si Messieurs les Etats, d'autre part, n'auroient pas en cela un grand inconvenient à craindre, en recevant chez eux des Ministres ennemis, qui au lieu de traiter sincérement la paix, pourroient trouver diverses conjonctures dans un Etat, qui n'est déja que trop divisé par des factions favorables ou contraires à la maison d'Orange, & s'en prévaloir fort avantageusement, ou pour jetter des semences de discorde, ou peut-être même pour faire un grand coup, & ruïner en un moment le Sieur de Wit, & tout son parti, persuadant à la plûpart des peu-

peuples, qui ne sont pas toûjours bien éclairez, que c'est la personne seule dudit de Wit, & son intérêt seul, qui empêche que la paix ne soit concluë en un instant. Messieurs les Etats ont déja éprouvé combien la présence & les Cabales de Downing les ont souvent embrassez, & qu'ils ont tenu avec raison pour un avantage de se pouvoir défaire de lui: cependant ils donneroient alors les mains eux-mêmes à le laisser revenir, car il ne faut presque pas douter que dans un cas pareil, le Roi d'Angleterre ne nommât Downing pour un des Commissaires, ou au moins ne le donnât pour ajoint & pour principal Conseiller de ceux qu'il avoit députez, s'il en vouloit envoyer de plus grande qualité; Je crois que quand le Sieur de Wit aura bien pesé la chose, il ne persistera pas dans son prémier sentiment, outre qu'il n'est nullement à présumer que le Roi d'Angleterre donne jamais les mains à envoyer traiter la paix chez ses propres ennemis, à moins qu'il n'eût pour objet de ne point faire d'accommodement, mais de tenter seulement ce que je viens de dire, à quoi par la raison du contraire la prudence veut que l'on s'oppose fortement

Il est tombé là-dessus une pensée au Sieur van Beuningen, qui seroit bien plus praticable, parce que sans crainte d'aucun inconvenient, chacun pourroit penser d'y trouver son compte à l'égard de la dignité, ce seroit de traiter la paix à Paris, & que les Conférences s'en fissent dans l'Hôtel où loge la Reine d'Angleterre: j'aurois en cela l'avantage qu'elle se traiteroit effectivement dans mon Royaume; Les Anglois pourroient se flatter & prétendre qu'elle se traite dans l'Angleterre-même, puis que ce seroit

roit dans un lieu où la Reine d'Angleterre est la Maîtresse, & les Etats auroient aussi la satisfaction de traiter en effet chez leurs Alliez.

Vôtre Courier qui m'a apporté la nouvelle de la cheute des prétensions du Prince d'Orange pour son rétablissement, & que le Sieur de Wit & tout son parti triomphoit de cette victoire, n'a pas encore eu le tems de partir d'ici pour s'en retourner, parce que j'apprens par la dépêche suivante, que vous avez besoin de faire de nouveaux efforts avec le Sieur de Wit, pour vous opposer encore à de nouvelles cabales contre ce même rétablissement; mais comme je présuppose qu'elles n'auront que le même succès que les prémiers, je suis bien plus en peine de ce que vous me mandez du peu de soin & d'application que l'on apporte, non obstant toutes vos remonstrances, à faire les préparatifs nécessaires, pour la Campagne contre l'Evêque de Munster, & du desordre que vous prêvoyez qui en arrivera. Vous ne devez donc point vous lasser sur cette matiére de parler, de presser, & de faire connoître qu'on ne se doit pas entiérement reposer, comme on fait de de-là, ou sur la quantité de forces que l'on pourra assembler, ou sur l'esperance que l'on a peut-être conçûë, comme infaillible, que l'Evêque ne peut manquer à s'accommoder, ce qui sans doute sont les deux seules causes principales d'une si grande inapplication, & le Sieur de Wit ne doit pas comme il fait renvoyer ce soin à d'autres, car outre que les mauvais succès courent sur son compte plûtôt que sur le leur, comme il a plus de capacité & de credit que personne, il manqueroit à ce qu'il doit à sa Patrie s'il ne pourvoioit à tems aux préjudices qu'on prévoid inévitables.

Vous

Vous avez fort bien répondu au Sieur de Klingenberg, pour la demande des ſubſides. J'aurai ici à ſoûtenir les affaires d'Annibal Sexter & du Reſident Goes; mais s'ils ſont capables d'entendre raiſon, il ſera facile de leur faire comprendre, comme le Sieur van Beuningen en eſt déja perſuadé, que quand je voudrois & les Etats leur donner leſdits ſubſides pour la cauſe qu'ils diſent, qui eſt d'armer le Roi leur Maître ſur la terre, il ne devoit pas par prudence les recevoir, rien ne pouvant aigrir d'avantage les Suedois, ni les obliger plûtôt à prendre une derniére liaiſon avec l'Angleterre, ni leur fournir un plus ſpecieux prétexte d'attaquer le Dannemarc, voyant qu'il n'arme pas ſeulement grand nombre de Vaiſſeaux, mais qu'il leve des Troupes, & en ce cas-là ils ne manqueroient pas de dire, quoi qu'aggreſſeurs, qu'ils n'ont rien fait, que pour leur pure & legitime défenſe, de crainte d'être prévenus; au lieu que le Roi de Dannemarc ne ſongeant qu'à la Mer ſous prétexte d'une pareille attaque, manquera la Suéde, & quand contre toute apparence elle la feroit, le Dannemarc a ſon entiére ſeureté dans la garantie que je lui ai donnée, & les Etats auſſi, de l'aſſiſter de toutes mes forces, & de rompre même contre tout aggreſſeur, quel qu'il puiſſe être, & ſous quelque prétexte que ce ſoit durant la guerre. La Reine d'Angleterre m'ayant fait propoſer par l'Abbé Montagu un voyage d'Angleterre du Marquis de Sande, comme d'un Miniſtre qui pourroit être fort propre à promouvoir l'accommodement, tant pour l'intérêt que ſon Maître y a, que pour l'eſtime que le Roi d'Angleterre fait de ſa perſonne, & la confiance qu'il prend en lui, ajoûtant que ledit Mar-

quis

quis étoit disposé a faire volontiers cette course, pourvû qu'il peut-être informé de mes intentions touchant les conditions de la paix, lesquels après, étant sur les lieux, il menageroit en sorte qu'il ne proposeroit jamais rien que comme de lui-même, je repartis audit Abbé que je ne voulois point répondre à son ouverture, qu'après l'avoir communiquée au Sieur van Beuningen, ayant resolu de ne faire jamais un seul pas en cette affaire, de quelque petite importance qu'elle pût être, que du sçû & de concert avec mes Alliez, que j'êtois bien asseuré qu'ils en useroient de même de leur côté à mon égard

J'ai dónc fait sçavoir au Sieur van Beuningen l'ouverture que ladite Reine faisoit, & après plusieurs consultations avec lui, qu'il seroit superflû de vous redire, j'ai fait répondre à la Reine, que le Marquis de Sande étoit un Ministre libre, qui pouvoit aller en tous lieux; ainsi qu'il le jugeroit être à propos pour le service de son Maître, mais que je n'avois aucune proposition à lui faire touchant la paix d'Angleterre, & il y a toute apparence que la chose en demeurera-là.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Mars* 1666.

MOnsieur de Wit a été fort satisfait de ce que Vôtre Majesté approuve le concert proposé, pour communiquer de part & d'autre les propositions qui se font du côté d'Angleterre.

Il

Il a d'abord poussé les raisons portées dans la dépêche de Vôtre Majesté pour ne traiter pas la paix à la Haye, & a trouvé que Paris étoit le lieu le plus propre pour cela, & y fait convenir les Etats, qui donnent ordre au Sieur van Beuningen de l'accepter. Il m'a témoigné aussi que les Etats se sentoient aussi fort obligez à Vôtre Majesté de la participation qu'elle a donnée au Sieur van Beuningen, des propositions qui lui ont été faites par la Reine d'Angleterre, & assûrant d'en user avec la même sincerité en toutes rencontres. Il m'a dit que Silvius, qui est celui qui avoit apporté au Buat la Lettre du Milord Arlington, a écrit audit du Buat, qu'il étoit de retour à Londres, qu'il a parlé deux fois au Roi d'Angleterre, qui lui a dit qu'il feroit assembler son Conseil, la resolution de cette affaire étant fort délicate, ce sont les propres termes de la Lettre.

Vôtre Majesté ne doit pas être en peine d'entendre que les Cabales contraires font de nouveaux efforts, pour installer le Prince d'Orange, & detruire le Sieur de Wit, c'est ce qui fait qu'on se précautionne pour les prevenir. Le voyage que j'ai fait dans les Villes n'a pas été inutile; celui du Prince d'Orange à Amsterdam, sous prétexte de voir des Vaisseaux qu'on y bâtit, & de diner avec le Magistrat, (où plus de 4000. personnes de peuple s'assemblerent, disant hautement qu'il le falloit remêttre dans ses Charges, & l'accompagnérent hors de la Ville avec des acclamations de joye) n'a produit que de faire voir clairement que la faction d'Angleterre cherche par ce prétexte d'émouvoir le peuple & faire leurs affaires.

Presentement que l'Assemblée se tient, on con-

noit que le grand coup a été celui qui fut donné à l'autre Assemblée, & que ce que nous faisons à present, n'est que soutenir la resolution qui a été prise, ce que nous ferons nonobstant les oppositions que nous y trouvons, & Vôtre Majesté peut-être en repos de ce côté-là. Je ne lui puis pas si bien répondre du bon ordre de l'Armée & des prévoyances nécessaires pour la bien faire agir, parce que je n'y vois pas encore clair; ce n'est pas que par les sollicitations continuelles que je fais aux Etats sur ce sujet, je ne les aye obligez de faire partir les Deputez pour aller à Wesel avec de l'argent & ordre de preparer les Munitions de Guerre, l'Artillerie & autres choses nécessaires pour la Campagne; mais avant de mander à Vôtre Majesté quelque chose de certain là-dessus, il faut attendre de sçavoir ce qu'ils auront fait. Je la supplie d'être persuadée que je ne me lasserai pas de leur en parler, & de leur répresenter l'intérêt qu'ils ont à préparer de bonne heure toute ce qu'il faut pour faire bien réüssir les desseins de la Campagne.

Le Sieur de Beverning a été nommée par les Etats pour aller à Cleves traiter la paix avec l'Evêque de Munster; il a ordre de ne rien faire sans le communiquer à Monsieur Colbert.

Les Provinces ne sont pas encore d'accord de la réponse qu'on fera aux dernieres propositions de l'Evêque. Je remarque que les Etats s'en veulent tenir au premier Projet, & qui a été accepté par le Sieur Friquet, Resident de l'Empereur.

Comme j'étois sur le point d'achever cette depêche, le Sieur de Wit m'a apporté une Lettre qu'il a reçûë de Castel Rodrigo, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majesté. Il l'a lûë dans l'Assemblée,

semblée, où il a été résolu qu'il lui répondroit que les Etats ne trouvoient pas à propos de lui envoyer personne pour conférer avec lui, mais qu'il étoit chargé de leur part de lui demander une résolution cathegorique & par écrit, dans laquelle il déclarera, qu'il ne donnera pas de passage aux Troupes ennemies de l'Etat dans le Territoire du Païs de son Maître, & qu'il n'y permettra aucunes nouvelles levées.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 12. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie de quatre Navires Flutes, que Sa Majesté à dessein de faire charger, sçavoir deux à Amsterdam de Mats, Bordages & Planches, qui y ont été achetez depuis long-tems sous le nom de Laurens Hubac, Maître Charpentier du Roi à Brest, par les Sieurs Everard Scot, pere & fils, pour servir aux Navires de Sa Majesté audit lieu de Brest, où lesdites deux Flutes sont destinées par le Nort, & les deux autres pour aller à Dramante près de Chistiana en Norvegue, & y charger particulierement des Mats & Bordages pour le Roi, & de là faire leur voyage aux Iles. Comme aussi que les cinquante Maîtres de la Compagnie du feu Rhingrave incorporés dans celle de Monseigneur le Dauphin, ne soient point separez de leur Corps qui est à Boisleduc, suivant la priere

 qu'en

qu'en fait à Vos Seigneuries Monsieur de Pradel par la Lettre ci-jointe, lequel offre en cas qu'elles ayent besoin de fortifier la Garnison de Mastricht, d'y faire marcher telle autre Compagnie qu'il leur plaira de choisir pour cela, en lui en donnant avis. Donné à la Haye le 12. *Mars* 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. Pradel au Comte d'Estrades.

Le 9. *Mars* 1666.

MONSIEUR,

JE n'ai jamais prétendu que les Troupes du Roi, que j'ai l'honneur de commander ici, attendissent mes ordres pour agir aux actions de la guerre dans le voisinage des Places où elles tiennent garnison, mais au contraire je leur ai donné plusieurs fois ordre de suivre en cela ceux des Gouverneurs, & je ne doute pas qu'elles ne s'y soient conformées toutes les fois qu'on l'a désiré, & même les actions faites depuis peu par celles qui sont à Boisleduc & à Mastricht, font connoître assez leur obéïssance sur ce sujet, puis qu'elles n'ont point eu ordre particulier de moi, pour se rencontrer aux deux expéditions où elles se sont assez signalées, mais j'ai crû que je ne pouvois pas, sans blesser le Caractére qu'il a plu au Roi de me donner sur ces Troupes, permettre qu'elles fussent changées d'une garnison à l'autre, sans ma participation & mes ordres, & je ne me suis plaint au Roi, à Messieurs les Etats & à vous, que pour la conduite

que

que l'on tenoit sur ce sujet à mon préjudice.

Ainsi, Monsieur, je vous supplie de vouloir assûrer Messieurs les Etats, que je m'en tiendrai à ce qui est porté par la Lettre qu'ils mon fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ne trouveront aucune difficulté pour faire agir les Troupes du Roi en la maniére qu'ils le désireront, & Sa Majesté auroit lieu de se plaindre, si l'on faisoit quelque entreprise où ses Troupes n'eussent pas de part, car vous sçavez comme moi que Sa Majesté m'a commandé de profiter de toutes les occasions où ses armes pourroient être employées utilement.

J'ai vû dans les ordres que Messieurs les Etats m'ont envoyé pour faire changer quelques Troupes de leurs Garnisons, qu'ils désirent que la Compagnie de feu Monsieur le Rhingrave, maintenant incorporée dans celle de Monseigneur le Dauphin, se transporte à Mastricht : mais comme cette partie ne se peut pas séparer de son corps, je vous supplie de vouloir faire mes excuses, si je n'ai pû dans ce rancontre déférer à leurs ordres. Ce néanmoins s'ils ont besoin de fortifier cette Garnison, ils n'auront qu'a faire le choix de telle autre qu'il leur plaira, que je ferai marcher à la prémiére connoissance que j'aurai de leurs intentions.

La traduction que j'ai fait faire des Patentes que Messieurs les Etats m'ont adressées pour les Compagnies de Tiel & Bommel, m'a fait connoitre que s'ils ont bien voulu que les Troupes de Sa Majesté ne changeassent pas de Garnison que par mes ordres, ils ont oublié à faire exécuter leur Résolution, puis que ces Patentes sont dans la même forme que les précédentes, c'est à-dire, qu'elles ordonnent directement aux

Troupes de marcher, sans faire aucune mention de moi, ni des mes ordres. Je n'ai pas laissé de les envoyer avec les mêmes Patentes aux Compagnies qui y sont dénommées, pour être exécutées sans retardement; mais j'espere qu'à l'avenir Messieurs les Etats feront changer cette forme, & se contenteront de m'écrire leurs intentions, & de n'expédier leurs Patentes que pour obliger les Bourguemaîtres des Places & des lieux où les Troupes auront à passer, de les recevoir & loger & leur donner des vivres en payant, c'est-ce que je vous supplie de leur faire comprendre; parce qu'autrement ce qu'ils m'écrivent de leurs Résolutions sur ce sujet seroit infructueux & de nul effet, & nous serions toûjours dans le même embaras, où nous avons été jusques ici.

Il est aussi-bien à propos, qu'ils envoyent auprès des Troupes, qui ont à marcher, un Commissaire pour les conduire, & faire recevoir par tout, à cause de la difficulté qu'il y a pour les formes & pour la différence du langage. Je suis

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Serviteur,
PRADEL.

A Wesel le 9. Mars 1666.

J'oubliois à vous dire que je ne manquerai pas de partir, au commencement de la prochaine semaine pour me rendre à la Haye, le plûtôt que je pourrai, où je prétend vous assûrer mieux de vive voix, que par ma plume, de la forte passion que j'ai d'être vôtre très-humble Serviteur.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 15. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, à ordre du Roi son Maitre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie d'Amsterdam d'un Vaisseau Flute du port de quatre cens tonneaux, pour aller à Lubeck charger du chanvre, bordage perceintes & courbes, & les porter aux Magasins de Sa Majesté aux Iles où ces choses-là sont destinées, comme aussi de permettre que le Vaisseaux François, nommé la Ville de Nantes, auquel Vos Seigneuries ont donné liberté de sortir d'Amsterdam dès le 18. *Février dernier pour s'en retourner en France, puisse emporter en s'en allant vingt last seulement tant de Brey que de Godron, en payant les droits accoutumez. Ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le quinziéme jour de mars* 1666.

D'ESTRADES.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas. Le 18. Mars, 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise donner à Sa Majesté six de leurs meilleurs pilotes, qu'elle à dessein d'envoyer incessament en Provence, pour les mettre sur son Armée Navale, où elle en à besoin pour la faire mieux agir. Comme aussi de presser le départ de cinq Navires Flutes que ledit Ambassadeur Extraordinaire à déja demandez au nom du Roi, sçavoir quatre par son Memoire du 12 *& le cinquiéme par un autre Memoire du* 15 *de ce mois, lesquels Vos Seigneuries ont renvoyez aux Amirautez pour avoir leur avis dessus, afin que la bonne saison de les faire partir ne se passe pas sans en profiter; en outre accorder la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute nommé le Dauphin Royal, ci-devant pris en Mer par le Capitaine Garlof Armateur d'Enkhuyse, & ensuite relâché par sentence de l'Amirauté dudit Enkhuyse en faveur du Sieur Fremont Banquier de Paris, à qui il appartient, pour aller avec son équipage où il aura ordre, & au surplus, ledit Ambassadeur Extraordinaire représente à Vos Seigneuries, que leur ayant fait la demande de la part du Roi, par son Memoire du troisiéme Fevrier dernier de six Vaisseaux de Guerre qui sont à Amsterdam, de ceux que l'Amirauté de ladite Ville à fait bâtir pour le même prix qu'ils coûtent a Vos Sei-*

Seigneuries. Sa Majesté lui à donné ordre de les leur demander tout de nouveau, pour les employer cette Campagne au bien de la Cause commune, & ce aux conditions que le Roi payera toutes les dépenses qui auront été faites, soit par les Charpentiers, Menusiers, ou autres ouvriers qui auront travaillé auxdits Navires, que Sa Majesté se chargera de mettre tous les agrès, apparaux, tous les Canons & équipages, sans qu'aucune de toutes les dépenses faites ou à faire puisse tomber sur Vos Seigneuries ni sur aucuns particuliers; que lors que lesdits Navires seront en état de sortir à la Mer, Sa Majesté se remet à ce qui sera jugé plus à propos par elle & par Vos Seigneuries pour le bien de la Cause commune, ou de les joindre à leur Armée Navale, ou à la sienne, ou de les employer à des détachemens. Et pour faire voir à Vos Seigneuries que Sa Majesté ne se propose d'autre but en cela que celui du même bien de la cause commune, & de faire profiter les particuliers; c'est qu'elle avoit fait offrir au College de l'Amirauté d'Amsterdam de leur fournir, à ses fraix & dépens, pareil nombre de Navires en même état bâtis par leurs Charpentiers aux mois d'Août, qui est le tems auquel on pourroit après un combat avoir besoin de Navires pour un remplacement, & que cependant ceux que Sa Majesté demande, en cas qu'ils fussent plûtôt prêts, seront employez dès à présent avec l'une ou l'autre des Flotes; que néanmoins ils ne sortiroient pas que les Maîtres Charpentiers ou autres ne déclarassent être satisfaits de ce qu'il faudroit avoir, pour en mettre d'autres en même état que ceux qui auroient été donnez, & sans que les payemens en eussent été faits, ou du moins les assûrances données au contentement des intéressez, que même leur sortie n'eut été jugée nécessaire & avantageuse pour le bien commun, lequel seul a porté Sa Majesté à renouveller ses instan-

res pour avoir lesdits Navires qui seroient prêts à être joints à l'Armée de Vos Seigneuries, ou à celle de Sa Majesté, comme il a été dit ci-dessus, selon qu'il seroit jugé plus avantageux à la cause commune. Donné à la Haye le dix-huitiéme jour de Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 19. Mars 1666.

MOnsieur l'Electeur de Mayence est dans une colere extrême contre moi, à ce que me mande ledit Abbé, de ce qu'il a apris que les Etats ont fait registrer dans leur Greffe le contenu d'une Lettre que mon dit Sieur l'Electeur avoit écrite au Roi, & ensuite raporté mot pour mot, ce que Monsieur de Schonborn son Frere m'avoit fait sçavoir par le Courier qu'il m'avoit dépêché, & qu'il n'avoit point voulu confier à la poste; que ce qui lui donne le plus de chagrin est que cet incident les met hors d'état de pouvoir plus servir dans les affaires publiques, parce que le Roi d'Angleterre le tiendra avec raison fort suspect, & que Milord Taff le dépeindra à Vienne & par tout ailleurs pour un Prince partial, auquel il ne faut rien dire que ce qu'on veut être publié en France. Gravel ajoute que l'Electeur lui a dit qu'il voudroit avoir donné trente mille écus, & que cela ne fut point arrivé. Je ne puis pas m'empêcher de donner à ce Prince toute raison dans les plaintes qu'il fait, cela m'aprendra à être une autre fois plus

plus circonspect. Je vous prie de faire témoigner ma douleur à Monsieur de Wit, & que je le prie instamment de me fournir quelque mécontentement dudit Sieur Electeur.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 24. Mars 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû un nouvel ordre du Roi son Maître de redoubler ses instances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie d'Amsterdam de cinq Flutes qu'il leur a ci-devant demandez par ses Memoires des 12., 15., & 18., *de ce mois, pour être employ'es à charger diverses Marchandises nécessaires pour la Marine, dont Sa Majesté a un pressant besoin, comme aussi d'accorder six de leurs meilleurs Pilotes, que Sa Majesté a dessein d'envoyer incessamment en Provence, pour les mettre sur son Armée Navale, & au surplus que Sa Majesté puisse acheter cent milliers de poudre à Amsterdam au même prix qu'elle coute à Vos Seigneuries, & les faire sortir sans aucun délai, pour les porter dans ses Magasins de Marine & en assister son Armée Navale. Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de considerer que Sa Majesté ne lui ordonne de les presser sur tout ce qu'Elle désire, que pour une chose où elle est persuadée qu'elles devroient avoir plus d'intérêt de la presser elle-même, afin de tenir son Armée Navale dans le meilleur état qu'il sera possible pour la faire agir avec vigueur & avantage pour le bien de la cause*

commune, où Vos Seigneuries n'ont pas la moindre part. Et ainsi j'espére qu'elles ne laisseront pas perdre plus de tems sans prendre leurs résolutions dernieres sur les points ci-dessus. Donné à la Haye le 24. Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. *Mars* 1666.

L'Electeur de Brandebourg avoit écrit par deux fois à Messieurs les Etats en faveur du rétablissement du Prince, croyant que sa recommandation, jointe aux voix de quelques Villes, pourroit faire réüssir leurs desseins dans cette nomination, mais les cabales ont manqué leur coup cette fois comme les autres, elles ne se rebutent pas pour cela, & continuënt de faire agir leurs Emissaires par les Villes pour émouvoir les peuples.

Je travaillerai incessamment avec Monsieur de Wit, pour maintenir les choses en l'état qu'elles sont. Les trois Frégates qui étoient sorties sont de retour au Texel, avec deux Navires des Indes & sept de Smirne, qui s'étoient sauvez à Bergues en Norvegue, on les estime à cinq millions, ce qui a aporté bien de la joye à la Ville d'Amsterdam.

J'ai eu une longue Conférence avec Monsieur de Wit sur les jonctions de nos Flotes. Je me suis plaint de lui du peu de diligence des Amirautez, qui ne peuvent pas mêmes assûrer que la Flote sera prête de sortir au commencement de

de May; qu'il est certain que celles des Anglois le sera au 10. d'Avril, & que venant se poster au Texel elle empêchera la jonction des Escadres de la Meuse & de la Zélande, & que par ce même moyen il y a à craindre pour le passage de la Flote du Roi dans l'Ocean, en ce que les Anglois pourroient aller au devant, avant que celle des Etats fut assemblée, & en état de l'aller joindre.

Il est convenu avec moi de cet inconvénient, & s'est plaint de la lenteur des Amirautez qui provient de la constitution de l'Etat, qu'il fera encore assembler l'Amiral de Ruyter, & les principaux Officiers des Amirautez, pour resoudre encore des moyens de hâter les équipages de la Flote, & ce que l'on pourroit faire pour la jonction, sans que les uns & les autres courussent risque. Je lui ai répondu que le plus sûr seroit de se mettre à la Mer avant les Anglois, & aller avec toute leur Flote au devant de celle du Roi, & puis revenir dans le Canal toutes ensemble chercher celle du Roi d'Angleterre pour la combatre. Comme ledit Sieur de Wit ne peut pas de lui-même prendre ces résolutions, & qu'il faut qu'il confére avec ses Maîtres, il faut attendre qu'il ait negocié là-dessus; & cependant je crois, Monsieur, que vous aprouverez bien, que la Flote ne passe pas en ces Mers, qu'on n'ait pris des mesures plus justes.

Monsieur de Wit m'a prié de vous avertir aussi, que lors que vous aurez quelque chose à dire de secret à Monsieur van Beüningen, vous aurez agréable de lui marquer que vous ne le lui dites pas pour le mander aux Etats, mais bien pour le faire sçavoir confidemment au Sieur de

Wit. Il assûre que par ce moyen on ne découvrira rien de ce que vous lui ferez sçavoir. Il m'a encore témoigné bien du déplaisir de la plainte de Monsieur l'Electeur de Mayence : il n'a pû vérifier par qui la Copie de la Lettre de Monsieur van Beuningen a été donnée, mais il est assûré qu'elle n'est pas enregistrée au Greffe, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous mander ci-dessus. Je vous avouë que je suis tous les jours en toutes les peines imaginables de la maniére de négocier avec ces gens ci, avec qui il y a si peu de secret. Je ferai du mieux qu'il me sera possible, & vous donnerai avis tous les ordinaires des mouvemens qui se feront par les cabales contraires.

Le Sieur van Beuningen écrit aux Etats, que j'avois reçû ordre de leur payer les cent mille écus argent de Hollande, destiné pour le Traité du Roi de Dannemarc; Ils ont donné charge à Monsieur van Gent de me prier de donner ordre à cette partie ; j'ai répondu que j'y serois fort ponctuel, le Roi me l'ayant ordonné ainsi, mais qu'il falloit attendre le tems de l'écheance de deux usances, & que les ratifications fussent échangées.

J'ai attendu de fermer cette Lettre, jusques à ce que l'Assemblée de Hollande fut sortie du Conseil, où l'on a pourvû aux hautes Charges pour cette Campagne; Monsieur le Prince de Tarente doit commander la Cavalerie, Monsieur de Nordwick Général de l'Artillerie, Monsieur le Comte de Hoorn Sergeant de Bataille, Monsieur de Meteren President du Conseil de Guerre, Messieurs Oliman, Itterlum, & Maison-Neuve Majors de Brigade, Monsieur Kilpatrick, Col-

Collonel commandera la Milice en Hollande, Monsieur Pain-evain Commissaire Général.

J'ai voulu vous marquer tout ce que dessus pour vous dire, Monsieur, qu'il n'y a eu pas un Officier dans ces hautes Charges, qui ne soit ami particulier de Monsieur de Wit, & dépendant de lui, ce qui fait voir son crédit. Les amis de Monsieur le Prince d'Orange l'ont proposé pour la charge de Général de la Cavalerie, mais cela a été rejetté.

L E T T R E

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Mars 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 18., & j'ai eu beaucoup de joye d'y voir les nouvelles assûrances, que vous me donnez que je ne dois point être en peine des efforts que font encore les cabales pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, dans quelques-unes des Charges qu'ont eu ceux de sa Maison. Il n'y a rien présentement de plus important que de bien assûrer ce point, pour les raisons que je vous ai mandées, & que vous voyez assez de vous même, les Anglois espérant toûjours qu'il leur donnera lieu, à la fin, de jetter de la division dans l'Etat, par le moyen dudit Prince.

Vous devez aussi presser continuellement l'armement & la sortie de la Flote, & les provisions nécessaires pour la guerre contre l'Evêque, sans se trop confier aux espérances qu'on pourroit concevoir d'un accommodement, car ce sont ces diligences la même qui la hâteront le

 plus,

plus, par la necessité plus grande où l'Evêque se verra de prendre sa derniére résolution.

J'ai envoyé ordre au Duc de Beaufort de mettre à la Mer, au plus tard au prémier du mois prochain, & j'espére que douze de mes Galéres pourront sortir au même tems, & peut-être avoir part au combat, si les vents leur sont favorables; J'ai mandé aussi audit Duc, qu'en cas que Smit eut quitté la Mer Mediterranée, & fut retourné vers l'Angleterre, il passe les Detroits & vienne à Belle Ile.

Je songerai meurement à ce que vous m'avez mandé par vos derniéres dépêches, des pensées qu'on a de-là sur la jonction de nos Flotes, & comme ceci ne presse pas, il y aura du tems de reste à vous faire sçavoir aussi mes sentimens, & concerter ensemble toutes choses.

Je vous dirai seulement par avance que je suis de l'avis du Sieur de Wit, qu'il sera bon & utile de restraindre le nombre des Officiers dans les Conseils de guerre.

Par les derniéres Propositions que l'Evêque de Munster a donné à l'Envoyé de Brandebourg, & que le Sieur Colbert m'a dresées, il me semble que ce Prince se met à la raison, & par cette considération j'ai été fort aise d'aprendre la résolution que les Etats ont prise d'envoyer le Sieur de Beverning à Cleves; j'adresse audit Colbert mes ordres pour assister en mon nom aux Conférences, suivant ce que le Sieur de Wit vous a témoigné désirer, & je lui envoye encore un pouvoir pour promettre ma garantie du Traité qui se fera, prévoyant que les deux parties pourront désirer que je la donne.

Les Ministres de Dannemarc qui sont ici, bien informez, que le Roi leur Maître a déja envoyé sa

sa ratification, ne laissent pas de me presser toûjours pour des subsides, sous prétexte de la nécessité qu'ils ont d'armer par terre. Cela vous doit obliger à presser d'autre côté l'échange des ratifications.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. *Mars* 1666.

J'Envoye un Exprès après l'ordinaire jusques à Anvers, pour porter cette dépêche, & vous dire, que Monsieur le Comte Guillaume de Furstemberg m'a écrit une Lettre de Mayence du 18. du courant, que je n'ai reçûë qu'après le départ de l'ordinaire, par laquelle il me prie de pressentir Monsieur de Wit sur trois points.

Le prémier, si Messieurs les Etats veulent tomber d'accord d'une Trêve de quatre semaines.

Le second, de vouloir envoyer leurs Députez à Dortmont, qui n'est qu'à six lieuës de Munster, pour aviser aux conditions de la paix & de la garantie.

Et le troisiéme, d'entendre à quelque tempérament pour l'affaire de Borkelo.

Après avoir conféré avec ledit Sieur de Wit, il m'a répondu qu'il étoit inutile de proposer aux Etats une Trêve, qu'ils n'y consentiroient pas, & qu'il ne le leur conseilleroit point, mais bien plûtôt de s'armer & se mettre en état d'agir, en cas que la Négociation ne finisse pas bien-tôt, & que la proposition d'une Trêve n'étoit

n'étoit qu'un expédient de tirer l'affaire en longueur.

Que pour le lieu de Dortmont il ne convenoit pas aux Etats, & qu'ils s'en tenoient à celui de Cleves, où tous les Ministres des Alliez & le leur étoient déja.

Quant à l'affaire de Borkelo, que le Sieur de Beverning avoit le pouvoir des Etats, pour ajuster l'affaire sans préjudicier à la juste possession desdits Etats, & qu'ainsi il n'y avoit rien à faire ici sur ce point; qu'il vouloit bien me dire confidemment, que le Sieur de Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'user des termes les plus doux qu'il se pourroit dans cet article concernant la sûreté de la possession, comme seroit de mettre ces trois mots *(saufs les droits de l'Empire)* ce qui lui donne un sujet de prétexte de prétendre ces droits, & qui ôte la force à la renonciation que lesdits Etats demandent; Mais que les Provinces de Gueldres, Overyssel & Groningue n'en sçavent rien, non plus que de l'ordre qu'il a de se départir de la demande des dédommagemens des pertes souffertes, parce que ces trois Provinces ne veulent entendre aucune raison sur ces deux derniers points, j'ai donné avis à Monsieur Colbert à Cleves de tout ce que dessus.

Monsieur de Buschamp, Chancelier de l'Electeur de Cologne, est ici; il m'a aporté une Lettre de Monsieur l'Electeur, & une autre de Mr. le Prince de Strasbourg. Ils me prient de favoriser la demande de la restitution de Rhinberg: quoi qu'elle se fasse en mauvais tems, je ne laisserai pas de m'employer autant que je pourrai à lui procurer quelque satisfaction, comme seroit un échange de quelques Terres, mais pour cela

cela il faut laisser faire la paix, & que les Etats se trouvent plus libres qu'ils ne sont à présent, Monsieur le Chancelier Buschamp, qui est sur les lieux, n'en disconvient pas, quoi que les ordres qu'il a de son Maître soient de presser les Etats sur ce point.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 29. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait instances à Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, à ce qu'il leur plût accommoder Sa Majesté de six Navires de guerre prêts à recevoir leurs équipages en les payant, & Vos Seigneuries lui en ayant seulement accordé quatre qui sont à Amsterdam, il est obligé par un nouvel ordre qu'il a reçû d'en demander encore deux autres pour faire le nombre de six, lesquels il représente à Vos Seigneuries que l'on pourroit acheter en Nort-Hollande de ceux que l'Amirauté de ce Païs là a fait bâtir, pourvû qu'ils soient de la même bonté que les quatre qui ont déja été accordez, & que pour cet achât l'on se régle sur le même prix qu'ils coutent à ladite Amirauté; comme aussi demander permission de frêter & faire sortir d'Amsterdam six Flutes pour aller à Stokholm & autres lieux vers le Zondt, chargez de cuivre, de fer, de Canon, de boulets, de fer blanc, d'assier & autres choses nécessaires pour les Vaisseaux & pour les Magasins de Marine de Sa Majesté; & deux autres Flutes pour sortir de ladite Ville

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Avril 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite, le Sieur de Wit est venu chez moi, m'a communiqué une dépêche qu'il a reçûë par un Exprès du Sieur Isbrand, qui porte que depuis le départ de l'ordinaire, il a eu une Conférence avec les Commissaires du Roi de Suéde, qui lui ont dit que cette Couronne demandoit une assûrance par écrit en bonne forme des Etats, qu'ils n'assisteroient pas directement ni indirectement la Ville de Breme: qu'ils avoient ordre aussi de lui déclarer qu'ils ne pouvoient souffrir l'étroite Alliance qu'ils avoient fait avec le Dannemarc, & qu'ils se joindroient avec leurs Ennemis, pour rendre le secours de ce Roi inutile auxdits Etats; que pourtant s'ils vouloient contenter la Suéde sur ses prétensions, tant des subsides, que touchant les Côtes de Guinée, qu'elle pourroit entendre à s'accommoder avec eux; que sur cela ledit Isbrand leur a répondu qu'il n'avoit pas pouvoir de ses Maîtres d'entrer dans aucune de ses matiéres, dont ils seroient fort surpris, attendu que depuis un an qu'il est de leur part à Stokholm, on lui a toûjours fait espérer un accommodement, pourvû qu'on le satisfit sur les prétensions du Cabo Corse, & du Vaisseau appellé la Christine, & que quand il a eu les pouvoirs d'accorder tout ce qu'ils demandent, ils dénoncent la guerre à ses Maîtres, pour de nouvelles propositions.

Mais

. Mais que pour les informer au juste de tout ce qùe dessus, il seroit bien-aise d'être éclairci si, en cas que les Etats se portassent à n'assister pas Breme, & à donner satisfaction à la Suéde sur ses prétensions de subside, elle se joindroit avec eux & romproit contre l'Angleterre: Ils lui ont répondu que cela ne se pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec l'Angleterre, mais que la Courronne de Suede se disposeroit à envoyer des Ambassadeurs vers le Roi d'Angleterre, pour le porter à la paix à des conditions raisonnables, & en cas qu'il la refusât elle pourroit se porter à demeurer neutre, & à n'agir pas avec ses forces con-tr'eux.

Sur cela ledit Isbrand leur repartit que ses Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur médiation si chere, & qu'il doutoit même qu'ils l'acceptassent pour rien; que Vôtre Majesté étant jointe avec eux, & les protégeant dans la justice de leur cause, ils ne croyoient pas que la Couronne de Suéde voulut rompre avec elle: ils lui répondirent qu'ils seroient très-maris de rompre contre Vôtre Majesté, mais qu'en ce cas ils y seroient obligez, ne pouvant souffrir en aucune maniére cette étroite liaison avec le Roi de Dannemarc. C'est en substance ce qu'il m'a dit sur la dépêche du Sieur Isbrand, qui est du quinziéme Mars.

Il m'a prié ensuite de lui dire mon avis là-dessus, & sur le mauvais effet que produit dans les Provinces & parmi les peuples ce procédé des Suédois, qui donne vigueur aux cabales contraires de se servir du prétexte du Rétablissement du Prince d'Orange, pour retarder l'armement de la Flote, & le payement du deux-centiéme de-

denier ; que pour soutenir les affaires, il falloit que la Hollande seule fournit des sommes immenses, qu'il me prioit d'écrire à Vôtre Majesté pour agréer que cette somme de cent mille écus soit payée à l'échéance de deux usances.

Je lui repliquai que je n'étois pas surpris des hautes demandes des Suédois, que c'étoit leur maniére de négocier, que j'y étois d'autant plus confirmé que de voir qu'en un instant des menaces d'une rupture, ils viennent à proposer un accommodement par argent; que si les Etats pouvoient les rendre neutres en leur donnant quelque somme, je croyois qu'elle seroit bien employée; mais que j'estimois encore une voye plus seure pour les porter à la raison, qui est de conclurre au plûtôt le Traite avec l'Evêque de Munster, sans s'arrêter à certains termes qui regardent l'affaire de Borkelo, & à quelques autres articles qui choquent l'Evêque, & touchent même son honneur; que les Etats le peuvent, sans qu'il y aille de leur reputation, se pouvant servir du nom de Vôtre Majesté, pour accorder à sa priére ledit relâchement, & faire voir qu'ils ne l'avoient pas fait d'eux-mêmes, que par cet accommodement on romproit toutes les mesures que les Suédois pourroient prendre par terre avec l'Evêque de Munster, lesquels voyant que les Etats auront toutes leurs forces unies pour la Mer, sans être diverties du côté de la terre, & que les Flotes du Roi de Dannemarc se peuvent joindre, je ne doutois pas qu'ils ne changeassent de langage.

Qu'il restoit encore un point à décider très-important, qui est celui du rétablissement du Prince d'Orange, dont les cabales se servent en

toutes

toutes rencontres; que je lui voulois avouër sincérement & lui dire comme de moi-même, que ce procédé reïtéré si souvent fatiguoit fort Vôtre Majesté, & que sans l'affection particuliére qu'elle a pour la Province de Hollande, & pour sa personne en particulier, elle auroit laissé prendre le cours de cette affaire, & démêler ces contestations entre les parties; mais qu'ayant fort bien remarqué l'intérêt que ladite Province de Hollande a de ne se laisser pas oprimer par la faction Angloise, & par celles du Prince d'Orange & d'Espagne qui sont toutes unies sur ce point; Vôtre Majesté m'avoit commandé de lui dire de tems en tems les raisons portées par ses dépêches; pour ne permettre pas le rétablissement dudit Prince dans ces conjonctures.

Que pour décider cette affaire & rompre toutes les mesures des Provinces contraires, (ce qui porteroit aussi coup en Angleterre & en Suéde, qui espérent tous les jours semer des divisions dans l'Etat par ce prétendu rétablissement) il me sembloit qu'il seroit à propos que dans la Conférence que les Députez de Zélande doivent avoir dans l'Assemblée de Hollande où ils doivent encore parler du rétablissement du Prince; la Province de Hollande leur devoit répondre qu'on ne trouve pas à propos de le rétablir pendant la guerre, & qu'il n'ait été auparavant instruit par ladite Province dans les affaires, & qu'elle prendra soin de lui, lors qu'elle aura reconnu s'il a l'affection & la capacité requise pour bien servir les Etats, mais que pour commencer à le préparer dans les bons sentimens qu'il doit avoir, elle trouve à propos de le retirer des mains des Anglois, & d'éloigner tous ceux de cette Nation d'auprès de lui,
même

même ſon Gouverneur, lequel ayant épouſé une Angloiſe, & s'étant déclaré pour ce parti, ne manque pas d'inſpirer dans l'eſprit dudit Prince des ſentimens contraires à ceux qu'il doit avoir pour l'Etat, & choiſir enſuite des perſonnes capables & bien intentionnées pour être auprès dudit Prince, & l'inſtruire ſelon les intérêts des Etats.

Que quand tout ce que deſſus ſera exécuté par la Province de Hollande, on fera revenir peu à peu les autres Provinces, qui ſe verront déchouées de leurs eſpérances, & mêmes des récompenſes qu'on leur avoit fait eſperer par ce rétabliſſement; toutes les cabales n'auront plus de forces après une telle déclaration, & ſeroient éteintes en peu de tems: Et l'Angleterre & la Suéde connoîtront qu'ils ont été trompez dans les Projets qu'ils avoient fait de ruïner le parti dudit Sieur de Wit, & ſa perſonne même, pour y établir des gens dépendans d'eux.

J'ajoûtai qu'il pouvoit bien faire comprendre à ſes Maîtres, & aux Députez de cette Aſſemblée, les grandes obligations qu'ils avoient à Vôtre Majeſté, d'avoir rompu avec ſes Alliez & ſes Amis pour leurs ſeuls intérêts, & d'avoir attiré à leur parti le Roi de Dannemarc & tant d'autres Princes, qui ſe ſeroient indubitablement joints pour les oprimer, ſans les ſoins & les grandes dépenſes que Vôtre Majeſté a fait pour les en empêcher.

Je lui dis encore comme de moi-même, que ſi dans la ſuite du tems Vôtre Majeſté avoit beſoin des aſſiſtances de la Province de Hollande, pour avoir raiſon des droits de la Reine, & que cette Province refuſât d'agir en ce rencontre avec la reconnoiſſance qu'elle doit à Vôtre Majeſté

jesté, ce seroit une grande ingratitude à elle, que tous les siécles lui reprochéroient.

Il me répondit, qu'il faisoit grande réflexion sur tout ce que je lui avois dit, qu'il alloit dans l'Assemblée leur faire connoître les obligations, que les Etats avoient à Vôtre Majesté, qu'il feroit prendre une fin aux prétextes des cabales du parti du Prince, & qu'il approuvoit fort l'ouverture que je lui donnois là-dessus.

Que dès ce soir, il dépêcheroit un Courier à Monsieur de Beverning pour hâter l'accommodement de Munster, & passer par-dessus quelques termes, à quoi les Provinces de Gueldres, Overyssel & Groningue n'ont pas voulu consentir, comme aussi pour l'affaire de Borkelo qu'on adoucira autant qu'il se pourra; que pour ce que je lui avois dit de moi-même touchant les droits de la Reine, il souhaiteroit avoir matiére d'y servir Vôtre Majesté, mais qu'il falloit des éclaircissemens pour cela qui n'ont pas paru jusqu'à présent, quelque recherche qu'il en ait faite, & que pour y porter les Villes, il faut qu'un droit de succession legitime paroisse à l'exclusion de l'enfant mâle, sans quoi il sera mal-aisé de porter les Etats à rompre avec l'Espagne.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Avril 1666.

LE Roi a été fort aise d'apprendre, que l'on ait encore cette fois-ci rompu le coup aux cabales, qui s'étoient renouvellées pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, comme

comme aussi de la riche charge qui est entrée au Texel, dans les deux Vaisseaux des Indes & sept de Smirne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Avril 1666.

VOtre Majesté verra par la Copie du Mémoire que Madame la Princesse d'Orange a présenté à l'Assemblée de Hollande, comme elle les prie de prendre soin de l'éducation de Monsieur le Prince d'Orange en termes fort respectueux & soumis.

Comme elle a vû que toutes les cabales des Villes & les Députations des Provinces n'avoient de rien servi qu'a aigrir d'avantage la Province de Hollande, elle a pris le meilleur parti, & en même tems elle s'est fort broüillée avec les Députez de la Province de Zélande, qui disent qu'elle les a trompez, & qu'elle s'est accommodée avec la Hollande sans leur en rien dire. Il est vrai que la Princesse d'Orange ayant vû que la Province de Hollande avoit résolu par une unanimité de voix de répondre à la Députation de Zélande, qu'elle n'avoit pas trouvé à propos de donner aucune Charge au Prince qu'il ne s'en fût rendu capable par ses services & par l'affection qu'il doit avoir pour les Etats; elle connût que ce qu'on lui avoit dit il y a longtems, qu'elle prenoit un mauvais chemin pour l'établissement dudit Prince, étoit vrai, & en faisant cesser toutes les cabales & y renonçant, elle l'a remis entre les mains de la Hollande, qui

a accepté de prendre soin de son éducation ; & le Sieur de Wit m'a dit ensuite qu'ils ont résolu de chasser tous les Anglois ses Domestiques, & leur faire commandement de sortir du Païs. Il y a entr'autres choses un Gentilhomme que le Roi d'Angleterre lui a donné, qui a beaucoup d'esprit, & qui avoit crédit auprès du Prince.

La Province de Hollande lui doit donner des Domestiques qui dépendront d'elle, c'est-à-dire du Sieur de Wit, & selon que le Prince se conduira, on fera pour lui avec le tems.

Je n'ai rien à ajoûter à Vôtre Majesté sur les pouvoirs qui ont été donnez à Monsieur de Beverning touchant l'affaire de Borckelo, le tout consiste à présent sur les trois mots (*sauf les Droits de l'Empire*) que le Sieur de Beverning a ordre secret de la Hollande de passer, & que le Sieur de Wit croit qui doivent contenter l'Evêque, ayant toûjours une porte pour rentrer dans ses Droits par ces trois mots, & qu'ainsi la renonciation ne lui est pas préjudiciable. Je l'écrivis à Monsieur de Lionne le 26. du passé, dès que cela fut résolu, & en donnai en même tems avis à Monsieur Colbert à Cléves, comme je continuë de faire sur tout ce qui se passe ici. Le Sieur de Wit le louë fort de sa conduite, & de la réponse qu'il a faite à Monsieut le Comte Guillaume de Furstemberg touchant les intérêts des Etats, lesquels il soutient en toutes rencontres avec vigueur.

Il m'a donné avis du projet d'accommodement qui a été donné par Monsieur l'Electeur de Brandebourg, & de la remarque qu'il a faite de l'article qui donne autorité à l'Empereur d'empêcher l'Evêque d'armer sans la permission & consentement dudit Empereur, & comme

me

me il s'est déclaré qu'il s'oposeroit à cet article, mais qu'il consentiroit qu'on mit (*sans le consentement des Etats de l'Empire au lieu de celui de l'Empereur*,) j'en ai parlé au Sieur de Wit en cette conformité. Il ne desapprouve pas l'oposition que Monsieur Colbert a faite à cet article, & il croit qu'il sera aisé d'y remédier, trouvant que ce seroit donner une grande autorité à l'Empereur, & plus grande que ses prédécesseurs n'ont jamais eu. Il ne m'a répondu que de lui même, n'ayant pas eu le loisir d'en conférer avec ses Maîtres.

Les Etats ont résolu un Conseil secret de huit Députez pour traiter les affaires de la Guerre; mais comme ce nombre est trop grand pour pouvoir observer le secret, on ne parlera pas des affaires qu'avec ceux de qui on sera bien assûré, & nous prendrons nos mesures le Sieur de Wit & moi d'ajuster les personnes & d'en dimmuër le nombre sans qu'on s'en aperçoive. Il suffit que par cette résolution on est exempt de traiter avec la Généralité, & qu'on ne peut rechercher ceux qui traiteront d'affaires avec moi pour n'en avoir pas rendu compte aux Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Avril 1666.

Depuis mon autre Lettre écrite Monsieur de Wit a été chez moi, pour me communiquer la dépêche qu'il vient de recevoir du Sieur de Beverning par un Courier exprès.

Elle porte que le Comte Guillaume de Fur-

ſtemberg eſt entiérement contraire à l'accommodement, ne voulant pas conſentir que l'Evêque renonce ſur l'affaire de Borckelo, & qu'il a même été chez les Médiateurs des Princes Alliez pour les détourner de continuer d'approuver cet article, eux s'étant déja expliquez audit Beverning qu'ils ne romproient pas la Paix pour cela; que du depuis ledit Comte Guillaume leur ayant dit qu'il ſçavoit que les intentions de Vôtre Majeſté étoient que ledit Evêque ne renonçat pas, ils ont changé d'avis, à quoi ils ont été confirmez par le diſcours que Monſieur Colbert lui avoit fait, que Vôtre Majeſté ne pouvoit preſſer ni conſentir à cette renonciation, y allant de ſa conſcience, & que quoi que ledit Beverning lui ait repliqué qu'il n'étoit pas, il y a deux jours, dans ce ſentiment, & qu'au contraire il l'avoit remercié des réponſes vigoureuſes qu'il avoit fait ſur ce ſujet au Comte Guillaume de Furſtemberg, à qui il avoit allégué l'exemple des alliénations entiéres d'Evêchez qui ont été faites à la Paix de Munſter, ſans que la conſcience du Roi ait été intéreſſée, il n'a pas laiſſé de demeurer ferme dans cette opinion, & que n'y ayant plus rien à négocier ici, puiſque Vôtre Majeſté y paroiſſoit contraire, il le prioit de demander ſon congé à Meſſieurs les Etats.

Sur quoi ledit Sieur de Wit m'a prié de lui dire confidemment, ſi Vôtre Majeſté avoit changé la bonne volonté qu'elle avoit témoigné juſqu'à cette heure pour les Etats, afin que ſans l'importuner davantage ils puiſſent régler leur conduite ſelon l'état préſent des affaires.

Je lui ai répondu que je n'avois nulle connoiſſance que Vôtre Majeſté eût diminué en rien la bonne volonté qu'elle a toûjours eu pour le bien

&

& l'avantage des Etats, que je n'avois point reçû de Lettre de Monsieur Colbert, & qu'ainsi je ne pouvois pas lui dire par quel sentiment il avoit parlé au Sieur de Beverning: comme il marque par sa Lettre; mais que s'il vouloit bien que je lui disse ma pensée avec liberté, je lui ferois remarquer que le Sieur de Beverning a concerté & reçû les derniers articles comme accordez, sans les consulter avec Monsieur Colbert & le Comte Guillaume, qui comme Médiateurs, l'un d'un grand Roi leur Allié & Protecteur, & l'autre d'un Electeur Prince de l'Empire, qu'on peut fort bien juger que ledit Beverning ayant mis dans un des articles, *qu'on ne pourra armer sans le consentement de l'Empereur*, c'est se déclarer pour ledit Empereur & n'avoir pas considéré les intérêts du Roi & des Princes de l'Empire. Que j'ajoûtois qu'il me sembloit qu'une renonciation générale de tous droits sur Borkelo étoit trop rude à digérer pour un Prince Souverain, & qu'on pourroit encore adoucir davantage l'instruction dudit Sieur de Beverning sur cet article & sur d'autres, dont je voulois m'expliquer de moi-même, sans pourtant en avoir aucun ordre.

Que les difficultez consistent sur les trois prétensions de l'Evêque touchant Borkelo.

La prémiére est le Droit Territorial ou la Souveraineté.

La seconde est le *Dominium directum*, & que cela relève de l'Evêché en chef.

Et la troisiéme est, que le Vassal a mal usé avec lui, & que la Terre est confisquée.

Quant au prémier article, Messieurs les Etats s'étant expliquez qu'ils ne pouvoient en aucune façon se relâcher de la renonciation sur le fait de la

Souveraineté, parce qu'ils sont seuls Ducs de Gueldre; mais que passant les mots (*sauf les Droits de l'Empire*) l'Evêque peut revenir à ses prétensions, & ainsi il ne se préjudicie pas en renonçant à ce point, ce qui fait que je ne m'attachois pas à chercher d'autres tempéramens que celui qui a été accordé.

Mais pour les deux autres, je croyois que les Etats se devoient contenter de l'expédient, qu'on traiteroit ces deux points amiablement, avec promesse de n'en venir plus aux armes.

Que j'estimois aussi nécessaire que les Etats donnassent ordre au Sieur de Beverning d'ôter de l'Article ces mots, (*sans le consentement de l'Empereur.*)

Et qu'on accordât le nombre de 3000. hommes à l'Evêque au lieu de 1500. portez par l'Instruction dudit Beverning.

Que si le Sieur de Wit trouvoit à propos de renvoyer le Courier dudit Sieur de Beverning avec ces adoucissemens, j'écrirois aussi à Monsieur Colbert en même tems ce qui s'étoit passé entre nous, ce qu'il a approuvé, & le Courier doit partir dans une heure.

Je l'ai prié de ne rien communiquer aux Etats Généraux de la Lettre du Sieur de Beverning, pour n'aigrir pas les esprits, & ne donner pas prétexte aux cabales de nous broüiller, les Peuples étant assez susceptibles de mauvaises impressions contre nous, puisqu'agissant, comme Vôtre Majesté fait, pour les intérêts de l'Etat, ils ne laissent pas de publier que la Guerre de Munster a été fomentée par Vôtre Majesté; mais comme Vôtre Majesté m'a déja mandé par ses dépêches, que quoi que la conduite des Etats ne soit pas bonne, elle ne laissera pas d'aller toûjours

son

ſon chemin pour leur bien ; je dois auſſi par les bons conſeils de Vôtre Majeſté ne prendre pas garde à beaucoup de choſes qu'ils font mal à propos, & diſſimuler juſqu'à un autre tems.

Ledit Sieur de Wit m'a prié de n'en parler pas aux Etats, que nous n'ayons eu réponſe de Monſieur Colbert ſur la dépêche que je lui écris conformément à celle-ci. Il communiquera ſeulement au Bourguemaitre d'Amſterdam & à celui de Delft ce qui s'eſt paſſé entre nous, afin de ne ſe charger pas ſeul d'un tel ſecret, dont il pourroit être recherché un jour.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 9. Avril 1666.

J'Ai reçû vos deux dépêches du prémier de ce mois, je ne vous parlerai point encore du point le plus important qu'elles contiennent, qui eſt la déclaration que les Suédois ont faite de ne pouvoir ſouffrir l'armement du Roi de Dannemarc, & les menaces qu'ils font de l'attaquer s'il ne ſe départ du dernier Traité de la Haye, parce que la matiére eſt d'aſſez grande conſéquence, par les ſuites fâcheuſes qu'elle peut avoir de toutes maniéres, pour m'obliger à délibérer meurement, & qu'auſſi-tôt que j'aurai pris là-deſſus ma réſolution, je fais état de dépêcher un Courier exprés pour la faire ſçavoir premiérement à la Haye, pour y concerter toutes choſes, & ſçavoir des Etats les ordres qu'ils voudront envoyer au Sieur d'Isbrand, touchant la ſatisfaction que demande la Suéde,

& de-là ledit Courier passera à Stocholm.

J'ai été cependant fort aise d'avoir vû plusieurs choses dans vôtre dite dépêche, & particuliérement le succès de la députation si nombreuse de la Province de Zélande; que les ordres ayent été envoyez partout pour les préparations de la Campagne, sans s'arrêter à ce qui se négocie à Cléves; que l'échange des ratifications du Traité de Dannemarc ait été fait, & que Clingenberg ait eu charge de son Maître d'accepter le dernier Acte de garantie, que je vous avois adressé: je voudrois seulement que les Etats eussent usé de plus de diligence pour les préparations de leur Flote & de sa sortie.

Il ne se peut rien de mieux que tout ce que vous avez si fortement représenté au Sieur de Wit, tant sur l'importance dont il est, qu'on trouve une bonne fois les moyens de ruïner entiérement le prétexte du retablissement du Prince d'Orange, qui flate les espérances de nos ennemis & leur ôte toute disposition à la Paix, que sur la nécessité qu'il y a de conclurre promptement l'accommodement de Munster, sans s'amuser à chicaner certains points, qui ne donneroient même nulle plus grande sûreté aux Etats, comme est celui de vouloir forcer l'Evêque à renoncer pour jamais à toutes ses prétensions sur Borkelo. La conjoncture où l'on voit se fonder les Suédois, est bien mal propre pour disputer une chose fort inutile, je dis quand même le Chapître de Munster donneroit la même renonciation, car les gens d'Eglise n'étant qu'usufruitiers de ces biens, & ne pouvant ni les alliéner ni les céder, il est indubitable qu'un autre Evêque & d'autres Chanôines, & celui-ci même avec les siens ne se tiendront point

point obligez à ce qu'on aura extorqué d'eux en cette rencontre par la loi de la néceſſité, s'ils voyoient une occaſion favorable de s'en dédire & d'en revenir, & ils croiroient au contraire beaucoup mériter de Dieu & de l'Egliſe ; Le Sieur van Beuningen, quand on lui a repréſenté toutes ces choſes, n'a pû diſconvenir que l'affaire n'eût pas été bien entenduë à la Haye.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'*Estrades*, envoyé par Monſieur de Lionne.

L'Incident que forment les Suédois pour empêcher par des menaces le Roi de Dannemarc d'exécuter le Traité de la Haye, eſt une choſe ſi ſurprenante, ſi injuſte & ſi intolérable, que ſi on ne vouloit conſidérer que l'action en ſoi, la hauteur avec laquelle on la fait, & la viſée qu'on s'y propoſe, il eſt certain qu'on n'en ſçauroit trop témoigner de reſſentiment, ni prendre des réſolutions, pour vigoureuſes qu'elles fuſſent, qui ne dûſſent paroître trop modérées, car en prémier lieu le Traité de la Haye a été négocié pendant quatre ou ſix mois au vû & ſçû de tout le monde, ſans que la Suéde ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait aujourd'hui, ce qui auroit peut-être ſuffi, pour en arrêter la concluſion, du moins, pour y avoir les égards qu'elle eut témoigné déſirer.

En ſecond lieu, il ne tient qu'à la Suéde d'entrer dans le même Traité, avec les mêmes avantages qu'il ſemble qu'elle envie aujourd'hui au Roi de Dannemarc, *& même en diminuant ceux de celui-ci.*

En troiſiéme lieu, la Suéde avoit juſqu'à préſent toûjours déclaré qu'elle n'étoit engagée en rien avec l'Angleterre pour cette Guerre-ci, & qu'elle avoit

voulu, en considération de l'Amitié de la France, demeurer toûjours les mains libres, qui est le propre terme, dont les Régens ont usé depuis la conclusion du Traité d'Angleterre.

En quatriéme lieu, cette Couronne là, sans même faire aucun armement, a tellement la sûreté entiére contre le Dannemarc dans sa propre puissance, que ce qu'elle dit aujourd'hui de vouloir faire pour cette sûreté ne pourra jamais passer que pour un prétexte qu'elle prend de favoriser les Anglois, d'autant plus que le Roi seroit prêt d'ajoûter à leur propre puissance toutes les forces de la sienne, par une garantie qu'elle leur accordera volontiers telle qu'ils la pourroient désirer contre les Dannois, en cas qu'ils voulussent se servir de leur armement pour attaquer la Suéde.

En cinquiéme lieu, que lors du tems de la République Romaine quand elle étoit Maîtresse du monde, il ne s'est guére oüi dire qu'un Roi préscrivit à un autre Roi la dure Loi de n'exécuter point un Traité qu'il a fait avec d'autres Puissances, lequel ne le regarde point & ne préjudicie point à sa sûreté.

Et enfin, qu'il se rencontre que c'est un autre ami de la France, qui veut détacher d'elle un Allié pour fortifier son Ennemi, & cela non seulement sans que la Suéde y ait aucun intérêt, puis qu'elle a souvent déclaré elle-même, de ne pouvoir souffrir que les Anglois deviennent les Maîtres de la Mer, & de tout le Commerce du Monde.

On a fait toutes ces remarques, afin que quand le Sieur d'Estrades traitera de cette affaire avec le Sieur de Wit, & que celui-ci trouvera peut-être trop modérez les sentimens de Sa Majesté, tels qu'ils seront ci-apr. s expliquez, ledit de Wit, ne croye pas que cette modération parte d'un autre principe que de celui de sa prudence, & qu'elle n'ait vû aussi-bien que

que lui, combien le procédé des Suédois est injuste & insoutenable en toutes ses parties.

Mais comme dans toutes les affaires politiques pourvû que l'honneur, qui doit marcher avant toute autre considération, se puisse sauver, c'est l'intérêt des Etats, qui doit régler toutes leurs résolutions, & que pour les prendre bonnes & utiles, il n'y doit entrer ni chagrin, ni dépit, ni emportement. Sa Majesté a estimé qu'en ce rencontre plus qu'en aucun autre qui se soit jamais offert, Elle & les Etats Généraux doivent observer la maxime qu'on vient de dire.

Par les derniéres Lettres que Sa Majesté a reçûës de ses Ambassadeurs, l'affaire a un peu changé de face, car quoi que les Suédois tiennent encore bon à dire, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Dannemarc s'il arme par terre, & que vrai-semblablement ils le feront, ne sçachant où mieux employer les Troupes qu'ils ont dans l'Empire, qu'a les envoyer prendre des quartiers dans le Holstein & Zutland, néanmoins ils ont témoigné aux Ambassadeurs du Roi qu'en cela ils ne prendront qu'un parti de désespoir, & sont même déja entrez les prémiers dans les expédiens & tempéramens d'accommoder la chose, & nommément ont proposé celui qui suit.

Que le Roi de Dannemarc demeure à l'égard de la Hollande dans un Traité défensif, tel qu'est celui que la Suéde a avec l'Angleterre, qui a assûré ses ports aux Vaisseaux de Guerre d'une seule des parties, & les laisse libres & sûrs aux Vaisseaux Marchands de tous les deux.

Le point d'honneur pouvant aujourd'hui être mis à couvert, toute la difficulté sur la maniére de la conduite qu'on doit tenir roule sur ce point, de sçavoir le quel est le plus avantageux au Roi & aux Etats, où que le Roi de Dannemarc exécute pleine-

ment son Traité, & qu'on se charge de le soûtenir ou de le défendre contre les Armes de la Suéde, qui l'attaquera en ce cas-là indubitablement, ou que l'on accepte le parti que la Suéde propose qu'il demeure dans un Traité purement défensif en la maniére ci-dessus dite.

Le Roi ne veut rien résoudre là-dessus diffinitivement, sans sçavoir le sentiment des Etats, & avoir concerté toutes choses avec eux, cependant parceque la chose presse, & qu'il n'y a pas de tems à perdre à écrire à Coppenhague, Sa Majesté a voulu s'expliquer par avance de ses pensées sur la matiére, & en cas que celles des Etats se trouvent conformes, comme elle n'en peut presque pas douter, Sa Majesté charge le Sieur d'Estrades d'envoyer aussi-tôt à ses Ambassadeurs en Suéde, & au Sieur Courtin les Paquets qui sont ci-joints dont la substance est la même que celle de ce Mémoire, & elle se promet que les Etats en même tems envoyeront leurs Ordres au Sieur d'Isbrand, & à leur Ministre à Coppenhague; en la même conformité.

Le sentiment donc de Sa Majesté est que pour son intérêt & pour celui des Etats, il n'y a pas un moment à hésiter, à dire que le second parti est de beaucoup préférable au prémier, pour deux raisons très-fortes qui sont communes, & une troisiéme qui est particuliére à Sa Majesté, dont il ne seroit pas à propos de rien dire au Sieur de Wit.

Les deux raisons convaincantes sont que l'action du Roi de Dannemarc contre les Anglois sera incomparablement plus à charge au Roi & aux Etats, qu'ils ne peuvent jamais tirer d'utilité s'il faut entreprendre de le défendre dans la foiblesse où il est contre les attaques des Suédois en Dannemarc & en Norvégue, puisqu'il est aisé de voir qu'ayant à soûtenir une si vaste étendüe de Côtes & de Païs, & tant de Pla-

ces mal munies de toutes choses, il faudroit que Sa Majesté & les Etats se chargeassent de former, & d'entretenir à leurs dépens divers Corps d'Armée, pour les faire agir en des lieux éloignez, ce qui causeroit une diversion incomparablement plus avantageuse & plus favorable aux Anglois, que n'a été celle de l'Evêque de Munster qui n'est pas encore cessée, & occuperoit tellement les forces du Roi & des Etats, qu'il faudroit nécessairement relâcher beaucoup de la vigueur, avec laquelle on pourroit, sans cette diversion, faire la Guerre aux Anglois.

La deuxiéme que comme jusqu'à présent, le Roi de Dannemarc ne s'est pas engagé à joindre sa Flote avec celle du Roi & des Etats, mais seulement attaquer les Vaisseaux Anglois au Cap Gac, & leur fermer l'entrée du Zundt, il n'y a pas une si grande différence entre cela, & ce que la Suéde propose de défendre l'entrée de ses Ports auxdits Vaisseaux de Guerre Anglois, qu'il faille pour cette différence d'un assez léger avantage, non seulement s'engager à faire la Guerre en Dannemarc & en Norvégue avec nos propres Troupes, car sans cela l'un & l'autre seroient bien-tôt engloutis, mais se mettre en état de ne pouvoir agir contre les Anglois, avec la vigueur qui paroit si nécessaire.

La troisiéme qui est particuliére au Roi, est que dans le second parti on conserve l'amitié de la Suéde, & on tienne en état cette Couronne de pouvoir seconder tous les desseins de Sa Majesté, soit dans l'Empire, soit dans la Flandre, au lieu que le prémier la jette nécessairement dans la derniére union avec l'Angleterre, & probablement encore avec la Maison d'Autriche.

Par ces raisons & plusieurs autres qu'on pourroit y ajoûter, Sa Majesté croit qu'elle & les Etats doivent donner promptement ordre à leurs Ministres à

Stocholm, qu'après avoir fortement représenté combien est dur à digérer le procédé de la Suéde, par toutes les raisons qu'on a touchées au commencement de ce Mémoire; ils disent que nonobstant cela, le désir de conserver leur amitié l'a emporté sur toutes les autres considérations, & que Sa Majesté & les Etats ont agréé que le Roi de Dannemarc accepte le parti qui lui a été proposé, mais qu'en cas qu'il se rencontre des difficultez comme la Suéde pourroit bien en faire naître pour se former un prétexte d'attaquer le Dannemarc; Le Roi quand il devroit sacrifier tous les intérêts de sa Couronne, & même la hazarder ne manquera pas à sa parole, & accomplira ponctuellement l'Acte de garantie qu'il a donné au Roi de Dannemarc, envoyera de ses Troupes & de celles de ses Amis pour le défendre, & lui fournira tout l'argent qui sera nécessaire pour lui donner le moyen de ne pas succomber, & qu'en même tems le Ministre des Etats parle de la même maniére de la part de ses Maîtres.

Cette affaire-ci ne doit être communiquée par le Sieur d'Estrades qu'au Sieur de Wit, & au moindre nombre de personnes qu'il se pourra: & en cas que ceux avec qui il conférera témoignassent plus d'inclination au prémier parti, il leur dira qu'il écoutera volontiers leurs raisons, & que si elles lui paroissent plus fortes que celles qui ont déja obligé Sa Majesté à se déterminer au second, il lui en rendra compte par un Courier exprès; mais qu'en ce cas-là il désire de sçavoir précisement des Etats qu'elle est leur intention sur la quantité de Troupes, dont ils voudront bien de leur part assister le Dannemarc, pour lui donner moyen de soûtenir cette Guerre, quels fonds ils voudront faire pour la subsistance desdites Troupes, & quels subsides ils voudront accorder audit Roi, afin que rendant compte de tout à Sa Majesté.

jesté, Elle puisse prendre de son côté ses résolutions & des mesures plus certaines.

Il y a toute apparence que quand il n'y auroit autre raison, pour les faire entrer d'abord dans tous les sentimens de Sa Majesté que celle de la dépense seule, mais immense, à laquelle les engageroit le soûtien des Guerres de Dannemarc & de Norvégue, ils seront de ce seul Chef bien rebutez d'embrasser ce parti, ainsi dès qu'ils auront donné les mains à s'appliquer au second, la seule difficulté qui restera sera sur l'argent que les Etats ont promis au Roi de Dannemarc, surquoi il écherra peut-être de faire un nouveau Traité à la Haye, qui réglant le nombre de Vaisseaux qu'il devra seulement armer, on convienne de nouveau de la somme que les Etats lui donneront pour les équiper & les entretenir durant cette Guerre, surquoi on pourra prendre la proportion du prémier Traité. Mais comme il peut avoir déja fait beaucoup de dépenses sur la foi dudit Traité, il semble au Roi que la justice & l'honnêteté requiérent qu'on lui donnât dès à présent parole de la rembourser jusqu'à un écu près, & outre cela pour le bien traiter & le maintenir toûjours favorable au parti, on pourroit lui faire quelque présent considérable d'argent. Cependant pour témoigner que Sa Majesté ne donne pas des Conseils qu'elle ne veuille bien prendre pour soi-même en ce qui la regarde, elle donne une entiére & plaine disposition au Sieur d'Estrades (si l'affaire prend le chemin qu'on vient de dire) de faire payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus en décompte des prétendus subsides, quoi qu'elle ne lui eût donné jusqu'ici autre pouvoir que de payer ladite somme par moitié égale, comme les six cens mille écus que doivent fournir les Etats doivent être payez de même par portions égales de six en six mois.

On a dû ci-dessus faire une remarque digne de

de grandes réflexions, sur le choix que l'on doit faire de l'un des deux partis, qui est que le Sieur Hoults, Résident de Dannemarc en Suéde, a témoigné aux Ambassadeurs du Roi d'être persuadé, que le Roi de Dannemarc son Maître devoit, par son véritable & propre intérêt, entrer dans tous les expédiens & tempéramens qui lui peuvent faire éviter la rupture avec la Suéde. Fait à S. Germain en Laye le 16. Avril 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. Avril 1666.

DEpuis la derniére dépêche que j'ai eu l'honneur de faire à Vôtre Majesté sur la Lettre que le Sieur de Beverning écrivit au Sieur de Wit, j'en ai donné avis à Monsieur Colbert; & de toute la conversation que j'eus avec lui sur ce sujet: ledit Sieur Colbert m'a fait une réponse si exacte, dont j'envoye Copie à Vôtre Majesté, sur toute la conduite qu'il a tenuë depuis qu'il est en Hollande, & qui est si différente des plaintes dudit Beverning, que ledit Sieur de Wit en est demeuré très-satisfait, & est convenu qu'il étoit allé bien vîte; car il se voit clairement que non seulement Monsieur Colbert a eu une grande modération à souffrir les reserves & les duretez de cet homme; mais même qu'il a été porté d'un zéle extraordinaire pour conduire les affaires plus à l'avantage de Messieurs les Etats qu'ils ne désiroient eux-mêmes, ainsi qu'il a paru dans le ménagement qu'il a fait des esprits des Médiateurs & du Comte de Furstemberg, pour les faire consentir à la Renonciation de

Borcke-

Borckelo, & les porter même à celle du *Dominium directum*, que les Etats consentoient d'être décidé par voyes amiables.

Ledit Sieur de Beverning a été obligé de se dédire par sa Lettre du 8. du courant de tout ce qu'il avoit mandé par sa précédente; car les propres termes de sa Lettre au Sieur de Wit portent, que Messieurs les Etats ne sçauroient être plus obligez qu'ils lui sont de tous les bons offices qu'il a rendu auprés de Messieurs les Médiateurs, & principalement auprès du Comte Guillaume de Furstemberg qu'il a tout-à-fait ramené pour faire passer la renonciation; qu'il ne s'est par arrêté à ce point, mais qu'il a même fait comprendre le *Dominium directum* comme lui Beverning l'avoit proposé, & qu'ainsi c'étoit une affaire faite par l'entremise de Vôtre Majesté, à qui on en avoit l'obligation.

Après que ledit Sieur de Wit m'eût communiqué cette dépêche, je lui fis remarquer comme il étoit impossible qu'en deux jours une affaire comme celle-là eut tourné du blanc au noir, & qu'il falloit qu'il y eût bien de la malice, & quelque chose de caché dans tout ce que Beverning avoit écrit par la prémiére Lettre, qui n'avoit pas été si secrete que plusieurs de mes amis des Villes ne m'eussent fait entendre qu'elle produisoit un mauvais effet dans les esprits des peuples; que pour ôter les ombrages qui en pourroient rester, & me donner satisfaction sur ce point, je le priois de porter la derniére Lettre à l'Assemblée de Hollande & de-là aux Etats Généraux, & après la lecture faite de la faire enregîtrer au Greffe, afin que toutes les Provinces soient informées que Monsieur Colbert, par les ordres de Vôtre Majesté, a été même au de-là de leurs

leurs prétenſions pour leur faire obtenir une Paix honorable & avantagenſe, ce qui a été exécuté, & l'on connoîtra par là le procédé injuſte de Beverning de s'être plaint de Monſieur Colbert, & deux jours après avoir été obligé d'avoüer qu'il ne ſe peut pas mieux agir qu'il a fait au nom de Vôtre Majeſté, pour faire convenir les Médiateurs à plus que les Etats n'avoient prétendu de l'Evêque.

La Province de Hollande a accepté l'éducation de Monſieur le Prince d'Orange, & lui a nommé des Tuteurs qui ſont tous amis & dépendans du Sieur de Wit. Il y a eu une grande cabale des Villes pour être de ce nombre, mais le tout s'eſt paſſé comme le Sieur de Wit l'a déſiré.

On travaille à préſent à former la Maiſon du Prince d'Orange & à en ôter tous les domeſtiques. Il me vint rendre viſite il y a trois jours, & me pria la larme à l'œil de parler à Monſieur de Wit pour lui laiſſer Monſieur de Zuyleſteyn. Il me repréſenta qu'il étoit des Nobles & des Etats de la Province d'Utrecht, qu'il envoyeroit ſa femme qui eſt Angloiſe dans une de ſes Terres, qu'il ne la verroit pas qu'après la Paix faite avec l'Angleterre, & qu'il ſeroit caution pour lui qu'il n'agiroit en rien que par les ſentimens de la Province de Hollande; que pour lui il ſe vouloit mettre entre les mains de Mr. de Wit & le regarder comme ſon Pere, & qu'il s'adreſſoit à moi pour me marquer mieux les ſentimens qu'il avoit de ſuivre les exemples de ſes Prédéceſſeurs, en s'attachant tout-à-fait aux intérêts de Vôtre Majeſté; que ſi on avoit crû qu'il eut quelque attachement, à cauſe de la proximité avec le Roi d'Angleterre on lui avoit fait tort, qu'é-

tant

tant Enfant de l'Etat, il n'en auroit jamais d'autre qu'avec Messieurs les Etats & ses Amis & Alliez.

Je lui répondis que j'étois très-aise de lui voir de si belles pensées; qu'il ne sçauroit mieux faire que de les suivre; qu'il y trouveroit sa grandeur & ses établissemens; & qu'il ne devoit pas douter de la protection de Vôtre Majesté, comme elle l'a donnée à ses Prédécesseurs; mais que pour conserver Monsieur de Zuylesteyn auprès de lui, j'y croyois de l'impossibilité, après la résolution que Messieurs de la Province de Hollande ont prise de changer tous ses Domestiques; que je ne laisserai pas que de lui en parler, quoi que je le croye inutile; mais que dans cette conjoncture Monsieur de Zuylesteyn feroit bien de se retirer de lui-même; que je sçavois que Monsieur de Wit lui feroit donner par les Etats la même pension qu'il avoit, & une promesse du prémier Gouvernement vacant, que ce ne seroit qu'en considération de l'amitié qu'il lui témoignoit, ce qui marquoit assez celle que Monsieur de Wit faisoit de sa personne, puisque cela seul le portoit à procurer cet avantage audit Zuylesteyn qu'il ne croyoit pas de ses amis.

Lors que j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a remercié d'en avoir usé de la sorte; & quoi que les choses ne soient pas encore résoluës, je crois que les Etats changeront toute la Maison.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. *Avril* 1666.

LA lenteur de la préparation de la Flote pourroit bien nous couter cher; car si Monsieur de Beaufort, qui étoit déja embarqué suivant les derniéres Lettres, que nous recevons de Provence, passe en Ponant ou ayant combattu Smit, ou sans le combattre s'il ne le rencontre plus dans la Mer Méditerranée, à moins que la Flote des Etats ne se mette à la voile sans délai, les Anglois pourront aller avec toute la leur à la rencontre dudit Sieur Duc. Le Roi désire que vous fassiez remarquer ce grand inconvénient à Monsieur de Wit seul, afin qu'il y pourvoye.

M. de Beverning, je ne sçai par quel esprit, avoit étrangement déguisé, & même falsifié ce qui lui avoit été dit par Monsieur Colbert; j'ai lû à Monsieur van Beuningen une dépêche de Monsieur Colbert, que j'ai reçûë fort à propos, pour les détromper de toutes les mauvaises impressions, que ledit Beverning en avoit donné, il en est démeuré fort satisfait, & m'a témoigné de désirer passionnément que Monsieur de Wit pût aussi voir la même dépêche: j'écris aujourd'hui à Monsieur Colbert, pour le prier de vous en adresser une Copie.

Je n'ai pas eu assez de tems pour faire les dépêches que je dois écrire à Coppenhague & à Stocholm, & vous les adresser par l'ordinaire qui part ce soir, ainsi qu'il étoit porté par le Mémoire du Roi; mais j'ai crû que je devois toû-

toûjours vous adresser la vôtre par le même ordinaire, afin que vous puissiez profiter de tous les momens pour négocier sur cette affaire avec Monsieur de Wit, & je travaillerai demain & après demain à composer les autres dépêches pour Messieurs de Pomponne, Terlon & Courtin, & fais état de vous les adresser dans deux jours par un Courier exprès.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 21. Avril 1666.

NOus avons ici Monsieur le Comte Guillaume depuis avant-hier, & un Envoyé de Munster, qui dit que son Maître est prêt de signer le Traité, & de passer les deux conditions qui lui paroissent si rudes de la renonciation, & du desarmement à deux mille hommes près, en cas que Sa Majesté le désire absolument. On lui a déja répondu qu'il falloit de nécessité passer les conditions, & il s'en retourne en toute diligence le signifier à son Maître, mais je veux croire qu'avant qu'il arrive le Traité aura été signé.



TRAI-

TRAITE'

De Paix entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & Son Altesse Sérénissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, conclu à Cléves le 18. Avril 1666.

Traduction du Latin.

Soit notoire à tous & un chacun par ces présentes, que s'étant mû l'année derniere des dissentions entre les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & le Très-Révérend & Sérénissime Seigneur Christophle Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquelles s'étoient tellement accruës que non seulement elles s'étoient tournées en une Guerre ouverte, mais qu'il étoit dangereux qu'elles ne s'étendissent dans les Païs voisins, & principalement dans les Terres & Domaines de l'Empire Romain, & ne les envelopassent dans leurs propres dommages & incommoditez, à moins que lesdites dissentions ne fussent terminées à l'amiable & par la voye de la douceur, pour prévenir les malheurs & les périls qui pourroient s'en ensuivre; il est arrivé qu'enfin par la bonté Divine, & par la médiation, les efforts & les soins de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, des Electeurs du Saint Empire Romain, sçavoir ceux de Mayence, de Cologne, & de Brandebourg, & des Princes, l'Evêque de Paderborn, le Comte de Neubourg Palatin du Rhin, les Ducs de Brunswic, Lunebourg, Wolfembutel & Culenberg,

on a pensé à la Paix. C'est pourquoi les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas tendant à une si bonne fin, ont commis & député à cet effet le Sieur Jerôme de Beverning, Député en l'Assemblée desdits Seigneurs Etats Généraux d'une part, & ledit Evêque & Prince de Munster de la sienne le Sieur Matthias Korf, dit Schmiling & le Sieur Bernard de Widenbourg, Chanoine & Trésorier de l'Eglise Cathédrale de Munster & de Hildesheim, Conseillers privez dudit Seigneur Evêque, & Président de la Cour de Justice de Munster, qui en vertu de leur Mandemens & Procurations nécessaires, dont Copies sont insérées à la fin du présent instrument, par un commun sentiment d'amitié & de Paix, sont convenus & accordez, comme s'ensuit.

I. Prémierement qu'il y aura une Paix ferme stable & perpétuelle entre lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, & Son Altesse Séréniſſime le Très-Révérend Evêque & Prince de Munster, pour être entretenuë & observée sérieusement, en s'étudiant à se procurer l'avantage l'un de l'autre, & se témoignant tous les devoirs d'amitié & de bon voisinage.

II. Qu'il y aura amnistie & oubli perpétuel de tout ce qui a été commis & fait de part & d'autre, ensorte que pour quelque cause, & sous quelque prétexte que ce puisse être, il ne se fera de la part d'une des parties à l'autre, aucune hostilité, dommage ou obstacle, & qui puisse tourner & tendre à quelque préjudice l'un de l'autre soit par soi-même, soit par autrui. Il y aura aussi une amnistie universelle en faveur de ceux qui auront été les Adhérens de l'une ou l'autre partie, excepté ceux qui seront repris de trahisons, ensorte néanmoins que la voye de justice leur sera libre, & que leurs biens seront conservez à leurs Femmes, Enfans & Héritiers. Le

Seigneur

Seigneur Evêque ne refusera non plus l'investiture à aucun de ses Vassaux à l'occasion & pour raison de cette Guerre, tant dépendant de l'Evêché de Munster que de l'Abaïe de Corbie, ni ne les différera & trainera en longueur, pour quelques autres prétensions ou procès; ce qui sera pareillement observé en semblable cas par les Seigneurs Etats.

III. *De plus le Seigneur Evêque de Munster, dès aussi-tôt que la Paix sera faite, rendra aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, tous les Lieux & Places, sans en rien reserver, qu'il a occupé pendant la présente Guerre, & qu'il se trouvera posséder au tems de la conclusion, & les rendra tous dans l'état où ils seront dans le tems de la restitution, spécialement les Bourgs & Châteaux de Borckelo; & de plus promettra que durant cette Négociation, & depuis le dernier jour du mois de Mars, il fera soigneusement en sorte que de son fait ou par son ordre, il ne soit rien détérioré dans les susdits Lieux occupez, & qu'il ne sera rien demandé ni exigé des sujets ou pour rachetter ou rançonner des Maisons, ou sous quelque autre prétexte de charges de la Guerre, ou sous quelque nom que ce puisse être, mais au contraire il pourvoira par toute sorte de moyens qu'ils soient conservez dans le même état qu'ils étoient au jour susdit; & s'il se fait cependant quelque chose au contraire, ou qu'il fût causé quelque dommage, quel qu'il fût, auxdits Lieux, il les reparera, & remettra à ses dépens dans leur précédent état; & à cette fin, il sera permis à chacune des parties, d'envoyer, si elles veulent, au plûtôt des Commissaires sur lesdits lieux, qui pourvoiront à ce qu'il ne soit rien attenté contre la teneur de cet Article.*

IV. *Il aura soin aussi de bonne foi, que tout Soldat qui se trouvera au susdit tems dans les lieux susdits,*

dits, en sortent, aussi-bien que de tout le Territoire généralement desdits Seigneurs Etats, leur étant en outre libre de passer, en cas de nécessité, par leurs Terres, en sorte pourtant que ce soit par le plus court & le plus commode chemin qu'il se pourra, & que leur préscrira un Commissaire qu'on envoyera devant, pour les faire passer dans le Territoire de Munster. Ils n'en emporteront non plus aucun butin ni effet, & ne feront dans leur passage aucun dommage ni violence aux habitans.

V. *Réciproquement promettent de bonne foi lesdits Seigneurs Etats Généraux qu'à compter du 24. d'Avril, ils n'exerceront aucun acte d'hostilité contre le Seigneur Evêque de Munster ni contre son Evêché, & qu'ils le repareront aussi de bonne foi, s'il se fait quelque chose au contraire.*

VI. *Les Seigneurs Etats Généraux feront sortir du Territoire dudit Seigneur Evêque leur Armée & toutes les Troupes qui s'y trouveront dans ce temslà, soit en action ou inaction, & leur sera, aussi de même maniére, accordé libre passage, s'il est nécessaire; & il ne sera, par elles, fait aucun dommage ou violence aux habitans, & ne leur emporteront, après ledit jour, aucune depouïlle ni aucuns effets. Les Prisonniers faits de part & d'autre, de quelque condition qu'ils soient, seront renvoyez sans rançon, en payant seulement par eux les détes légitimement contractées pendant leur détension, & ne pourront les habitans de part & d'autre, ci-après exiger des Prisonniers qu'ils auront extorqué d'eux même pendant cette Guerre, ni même les promesses qu'ils n'auront pas encore prêtées ledit jour 24. d'Avril. Et comme de part & d'autre les Contributions ont été établies à certaines somme pour la sûreté des personnes & des lieux, à payer par mois ou par semaines, elles seront payées selon les régles, &*

comme il a été convenu avec les Commissaires des Bourgs & Villages ou autres, jusques au dernier jour du mois d'Avril, & non plus.

VII. *Il est convenu que le Seigneur Evêque, aussitôt après la Ratification de ce Traité, licentiera son Armée, & ne retiendra que les Troupes qui lui sont nécessaires pour ses Garnisons, & pour la sûreté de sa Province, ce que les Seigneurs Médiateurs, aussi-bien que lui-même Seigneur Evêque jugeront pouvoir se faire avec trois mille hommes; ainsi il promet qu'il n'excédera pas ledit nombre; & qu'il ne fera point ci-après de nouvelles levées, sinon pour la sûreté & nécessité de l'Empire & des Cercles, & que des Alliances, non contraires à ce Traité, ne le requissent, ce qui ne se fera, au surplus, non autrement que sélon les constitutions de l'Empire, l'instrument de Paix & les Droits des Princes, auxquels les Seigneurs Etats ne demandent pas qu'il soit dérogé.*

VIII. *Et renoncera au reste ledit Seigneur Evêque à tous & un chacun Traitez d'Alliance, contraires à celui-ci, & ne s'engagera jamais de nouveau avec d'autres Princes ou Puissances contre les Seigneurs Etats Généraux, ni n'attaquera leur République par la Guerre.*

IX. *Comme réciproquement déclareront, lesdits Seigneurs Etats Généraux, ainsi qu'ils le déclarent par ces présentes, pour la sûreté dudit Seigneur Evêque, qu'ils ne sont aussi de leur part engagez dans aucune Alliance, qui soit contraire à cette Paix, & qui puisse en aucune manière en empêcher le but & l'effet. Et promettent aussi de bonne foi, que la Négociation de ce Traité achevée, ils ne commettront aucun acte d'hostilité, sous quelque prétexte que ce soit, de force ou par les armes, contre la personne du Seigneur Evêque ou contre les Terres de l'Evêché*

de Munster, ni ne s'engageront non plus jamais contre lui ni contre son Evêché avec d'autres Princes ou Puissances.

X. *Les Alliez aussi & les amis de part & d'autre seront compris dans ce Traité, & nommément de celle des Seigneurs Etats Généraux le Sérénissime & très-puissant Prince & Seigneur Fréderic troisiéme, Roi de Dannemarc, de Norwege, des Gots & des Vendales; le Sérénissime Prince & Seigneur George Guillaume Duc de Brunswic & de Lunebourg &c. le Révérendissime Prince & Seigneur Ernest Auguste Evêque d'Osnabruch Duc de Brunswic & de Lunebourg, &c le Sérénissime Prince & Seigneur Christian Albert, Héritier de Norwegue, Duc de Sleswich, Holsace, &c. l'Illustrissime Comte & Seigneur Anthoine Gunterus, Comte d Oldenbourg, &c. avec tous les Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Régions & Terres qu'ils possédent, & posséderont ci-aprés, ensemble leurs Habitans & Sujets. Et de la part du Seigneur Evêque de Munster, Sa Sacrée Majesté & l'Empire Romain & les Confédérez du Rhin, ou ceux de leurs amis qu'ils voudront y comprendre, & qui dans l'espace de deux ou trois mois voudront déclarer y être compris, avec tous leurs Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Régions & Terres qu'ils possédent déja ou posséderont ci-aprés, ensemble leurs Habitans & Sujets. Semblablement y sont compris de part & d'autre les Généraux & Commandans de leurs Troupes, nommément l'Illustrissime Comte & Seigneur George Frederic Comte de Waldeck avec ses Comtez & Terres, & ce avec tel effet, qu'il joüira absolument de toutes & chacunes choses qui y sont contenuës, de telle sorte néanmoins que si les susdites Parties, & Leurs Confédérez & ceux y compris ont quelques Procès ou contestations subsistantes, ou qui naissent ci-après, elles ne se termineront*

nerent que par la voye de la douceur, & selon les droits & constitutions de l'Empire, & sans voye de fait ni prise d'armes.

XI. *Quand à la Seigneurie de Borckelo, les Seigneurs Etats Généraux ne désirent pas, qu'il soit rien changé par ce Traité, en ce qui concerne le Droit direct ou utile; mais que ce droit demeure dans le même état auquel il étoit avant la Guerre. Mais le susdit Seigneur Evêque renonce au droit de Superiorité sur ladite Seigneurie de Borckelo avec ses dépendances & du consentement du Chapitre: En sorte pourtant que cette Rénonciation ne préjudicie au droit de l'Empire, mais qu'il demeurera en son entier en toutes choses; ce qui néanmoins ne sera décidé entre l'Empereur & les Seigneurs Etats Généraux que par la voye amiable, ou telle qu'il sera jugé convenable de part & d'autre.*

XII. *Semblablement les Seigneurs Etats Généraux & le Seigneur Evêque, du consentement même dudit Chapitre de Munster, renoncent de bonne foi à toutes & chacunes leurs prétensions quelles qu'elles soient; en sorte qu'elles demeurent éteintes par ce présent Traité.*

XIII *Le Seigneur Evêque ou ses Successeurs, sous quelque prétexte ou pour quelque cause que ce soit, ne se mêlera des causes appartenantes aux Sujets, & Incorporez des Seigneurs Etats Généraux, ni ne décernera jamais à l'avenir l'arrêt ni de reprêsailles, soit par lui-même ou par ses Sujets & autres Incorporez, ni n'empêchera l'exécution des choses jugées. Si contre toute attente il s'élévoit jamais quelques différens entre les susdits Seigneurs Etats Généraux & le Seigneur Evêque & ses Successeurs, ils ne se termineront jamais que par la voye de douceur, & en vertu de la garantie faite par ce Traité; les procès des particuliers seront renvoyez à leurs Juges com-*

compétens ; sans que sous ce prétexte, ou pour quelque autre cause ou raison que ce puisse être, il puisse rien attenter contre lesdits Seigneurs Etats Généraux ni contre leurs Incorporez & Sujets par armes, violence ou voye de fait, ce que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies promettent aussi de leur côté pour eux & leurs Incorporez. Auxquelles fins les deux Parties contractantes seront tenuës, comme elles s'obligent par ces présentes, chacune en droit soi, qu'à tous & un chacun de ceux qui procéderont devant quelques Juges, la Justice leur soit administrée sans délai, & sans exception de personnes.

XIV. *Pour plus grandes sûreté des choses susdites, l'Empereur des Romains, le Roi Très-Chrêtien, les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Brandebourg, l'Evêque de Paderborn, le Prince de Neubourg Palatin du Rhin, Auguste & Jean Frederic Ducs de Brunswick & de Lunebourg, jusques à ce qu'on ait requis d'autres encore à cet effet, promettant la garantie de ce Traité & des articles y contenus en la meilleure forme, en sorte que si l'une des parties ne satisfaisoit pas à ce Traité de Paix, & aux articles y contenus, & vint à y contrevenir en quelque point que ce soit, ils s'obligent de concourir non seulement par l'intervention de leur Autorité & dignité, mais aussi par toute sorte de secours & de moyens à le faire observer.*

XV. *Item il est convenu & a été trouvé bon par l'une & l'autre des Parties que le présent Traité, & tout ce qui y est contenu & conclu, sera par lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & par ledit Seigneur Evêque & Prince, & par le Chapitre de Munster, confirmé & ratifié par Leurs Lettres Patentes respectives munies de leurs grands Seaux, & en forme convenable & authentique, dans l'espace de*

quinze jours prochainement venans, ou plûtôt si faire est possible, & que les échanges en seront faites dans ledit tems: & sera à cette fin accordé à ceux qui les feront un Saufconduit, qui par ces présentes sera tenu pour accordé. Et le licentiement des Troupes, comme il est convenu par l'article septiéme, se fera du jour desdites échanges, & ne cessera point de se faire jusques à ce qu'il soit parfait, & devra être achevé dans quinze jours, à compter de celui mentionné ci-dessus; & sera aussi ledit Traité dès aussi-tôt après l'échange des Ratifications publié en la forme & aux lieux accoûtumez, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 22. Avril 1666.

JE me suis servi des ordres que Vôtre Majesté m'a donné, par le Mémoire qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. du courant dans la Conférence que j'ai euë avec les Sieurs de Wit & Huygens, Commissaires de Messieurs les Etats, pour traiter avec moi: quoi qu'il y en ait huit de nommez, je ne traiterai qu'avec le Sieur de Wit, & un autre seul avec lui pour tenir les affaires plus secretes. Je leur ai dit tout ce qui est porté dans le commencement dudit Mémoire, & ensuite les deux raisons qui y sont déduites, ayant reservé la troisiéme pour moi seul. Après leur avoir fait entendre bien amplement les sentimens de Vôtre Majesté, & le parti qu'elle croiroit le plus avantageux dans la conjoncture présente, je leur ai exagéré les grandes dépenses auxquelles la rupture avec la Suéde les engageroit, & le peu d'utilité que

que les Etats en retireroient par la diversion de toutes les forces de Dannemarc, & de partie des leurs pour soûtenir ledit Roi; & me suis étendu autant qu'il m'a été possible sur toutes les raisons contenuës dans ledit Mémoire; surquoi ledit Sr. de Wit prit la parole, & dit que tout ce que j'avois allégué dans le commencement du discours étoit si fort & si vrai, des injustes procédez des Suédois, qu'il ne croiroit jamais que Vôtre Majesté peut souffrir qu'il fût dit, que cette Nation orgueilleuse eût pû par sa fierté faire rompre un Traité si solemnellement fait avec un Roi aussi puissant qu'est celui de Dannemarc, & qui a la garantie de Vôtre Majesté.

Qu'il estimoit qu'on devoit faire toutes choses pour lui donner une satisfaction raisonnable dans ses prétensions, mais que de les obtenir par ménaces, ainsi que les derniéres dépêches du Sieur Isbrand portent, il ne le conseilleroit pas à ses Maîtres, mais bien de venir plûtôt à une rupture, si le Roi de Suéde refuse les conditions équitables qu'on lui fera; que pour cet effet son avis est qu'on ne relâche rien du Traité fait à la Haye, mais que si les Suédois veulent entrer avec eux aux mêmes conditions du Roi de Dannemarc, les Etats seront prêts de les recevoir; ou bien s'ils veulent être Médiateurs pour la Paix avec l'Angleterre, & promettre que si le Roi d'Angleterre ne se dispose pas à la conclurre à des conditions raisonnables dans quatre mois, ils prendront les intérêts des Etats & joindront leurs forces avec les leurs, pour l'y contraindre, moyennent quoi ils conviendront équitablement de leurs prétensions. Et quand aux soupçons que les Suédois ont que le Roi de Dannemarc les at-

taquera, qu'ils donneront conjointement avec Vôtre Majesté un Acte de garantie, par lequel ils promettront d'assister la Suéde en cas qu'elle soit attaquée par le Dannemarc : qu'il croit qu'aprés ces assûrances la Suéde (si elle a bonne intention) doit être satisfaite, & de Vôtre Majesté & des Etats.

Il ajoûta que si on relâche la moindre-chose du monde à la Suéde sur ses ménaces, c'est lui donner un piéd d'où l'on ne reviendra jamais, & qu'il sçait, à n'en pouvoir douter, que tout ce qu'elle souhaite le plus au monde est de faire voir en Allemagne & en Angleterre, combien elle est considérable jusques à faire rompre des Traitez faits avec des Rois, par la seule crainte qu'on a de ses ménaces: qu'il estime qu'aprés les offres ci-dessus spécifiez, (s'ils les refusent) il faut maintenir le Roi de Dannemarc, de toutes ses forces; que pour cet effet; il proposera à Messieurs les Etats d'entretenir encore pour quatre mois, les Troupes de l'Electeur de Brandebourg & des Ducs de Brunswic; qu'il travaillera à faire entrer ces Provinces dans une Ligue contre la Suéde; qu'on tâchera d'en engager d'autres pour l'Attaquer dans la Pomeranie: que s'il rompt contre le Roi de Dannemarc, les Etats feront marcher leurs Troupes avec celles de ses Alliez dans l'Evêché de Bréme, en cas qu'ils entrent dans le Païs de Holstein & Zutland, & que la Ville de Bréme leur demande assistance: que du côté de la Mer, ils joindront leur Flote à celle de Dannemarc, & seront du moins aussi forts que les Suédois & les Anglois ensemble.

Que Vôtre Majesté de son côté assistant le Roi de Dannemarc, par des subsides, lui donnera moyen

moyen d'entretenir une Armée de terre, & qu'il ne croit pas que les Suédois, voyant qu'on veut soûtenir vigoureusement le Traité fait à la Haye, & qu'on compte pour peu de chose leurs ménaces, ne se mettent, à la raison, sur les conditions qu'on lui proposera; du moins, s'ils les refusent on fera voir à toute la Chrêtienté leur injuste procédé, & qu'il n'a tenu ici ni à Vôtre Majesté ni à eux, que les anciennes Alliances n'ayent été observées. C'est en substance tout ce qui s'est passé dans nôtre Conférence, sur laquelle Vôtre Majesté peut juger des sentimens des Etats par celui du Sieur de Wit, qui se voit à présent délivré d'un pésent fardeau par la Paix avec l'Evêque de Munster, qu'il connoit bien devoir à la protection de Vôtre Majesté, & aux ordres qu'elle a donnez à Monsieur Colbert de porter les intérêts des Etats le plus avantageusement qu'il se pourroit; ce qui a si bien reüssi qu'ils ont obtenu plus qu'ils n'espéroient.

Le Sieur de Klingenberg, Envoyé de Dannemarc, est d'un sentiment bien contraire à celui qui est à Stocholm. Il proteste que le Roi son Maître ne consentira à aucun tempérament touchant le Traité fait à la Haye, & qu'il aime mieux hazarder ses Etats que de se relâcher de quoi que ce soit par crainte des Suédois; Il persiste à demander des subsides pour lever & entretenir deux mille Chevaux; qu'avec cela le Roi son Maître assûrera toutes ses Frontiéres, & mettra son Païs en état de ne rien craindre des Suédois.

Annibal Sexter lui a écrit que Vôtre Majesté m'avoit envoyé les pouvoirs pour convenir sur lesdits subsides, à quoi j'ai répondu que je n'avois d'autre ordre que d'assûrer en toutes rencontres

le Roi de Dannemarc que s'il est attaqué pour cause de ce Traité, Vôtre Majesté lui prêtera sa garantie, mais qu'il y a des expédiens à chercher pour trouver des tempéramens, & des moyens de s'accommoder sans en venir à une rupture, & que c'est à quoi je m'appliquois à présent avec le Sieur de Wit. Je n'ai pas voulu entrer plus avant en matiére avec lui là-dessus.

Le Sieur van Ghent a été nommé par la Province de Hollande pour gouverner Monsieur le Prince d'Orange, & en a reçû l'Acte en même tems. Il est des Commissaires nommez pour traiter des affaires de France, & ami particulier du Sieur de Wit, & on est assûré qu'il ne lui donnera que de bons conseils; les Gentilshommes de sa Maison Anglois naturels sont soupçonnez de tenir ce parti & sont congédiez. Le Prince d'Orange en est malade de regret, & a fait un discours à ses nouveaux Tuteurs qui les a fort surpris, comme aussi la Princesse Doüairiére avec qui il est fort mal; il leur a dit, que puisqu'il lui ôtoient ses Domestiques & son Gouverneur, & qu'ils vouloient prendre soin de son éducation, il les prioit aussi d'en prendre de ses affaires, & de faire rendre compte à son Conseil & à son Thrésorier de l'administration de son bien; qu'on vendoit tous les jours de ses Terres à vil prix, qu'on ne payoit aucune de ses détes, & quoi qu'il fasse fort peu de dépenses, vû sa qualité, qu'il sçavoit que jusques à sa table l'on devoit au Boucher, au Boulanger, & aux autres Marchands des années entiéres, qu'il les prioit d'y faire reflexion, & d'y aporter les remédes nécessaires.

Plusieurs Villes sont d'avis qu'on examine ses comptes, à quoi la Doüairiére s'oposera, parce

parce que ceux qui ont gouverné le bien sont ses Creatures, & qu'ils ne peuvent être tombez en faute sans sa participation.

Si le Prince d'Orange effectuë ce qu'il a dit au Sieur de Wit, il y trouvera ses avantages; il l'a assûré qu'il le regardoit comme son Pere, qu'il vouloit suivre ses avis en toutes choses, & en effet, il a presque tous les jours des Conférences secretes avec lui, dont la Doüairiére a pris un si grand ombrage qu'en ayant gourmandé ledit Prince, l'autre lui a répondu avec fermeté & lui a dit, que puis qu'elle même avoit jugé à propos de le remettre entre les mains de la Province de Hollande, tant pour son éducation que pour d'autres avantages, il les considéroit comme ceux de qui il avoit à espérer sa fortune, & qu'il vivroit avec eux & avec le Sieur de Wit, avec toutes sortes de respects, de déférence & d'amitié, & que si elle avoit pour lui les vrais sentimens de Mere, il croyoit qu'elle seroit bien-aise de le voir dans ces sentimens.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. *Avril* 1666.

Le Sieur de Wit m'a témoigné en particulier être fort surpris de ce qu'il remarquoit, que le panchant du Roi alloit à relâcher du Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc; qu'il vouloit bien me dire que plûtôt que d'y consentir, il conseilleroit à ses Maîtres de hazarder toutes choses, & que cet Etat se pourroit

compter pour perdu, si les Suédois avoient cet avantage de leur faire rompre un Traité, aussi solemnel que celui-là, par des ménaces; qu'il espére aussi que Sa Majesté en considérera les conséquences, & que les Etats font plus qu'ils ne doivent en leur offrant les conditions qu'ils m'ont déja proposées; il m'a encore ajoûté qu'avec les Anglois & le Suédois il faut bien que Messieurs les Etats s'empêchent de faire rien par crainte & par ménaces, & que ce seroit le moyen de détruire l'Etat en peu de tems & le reduire au néant, qu'il écrit la même chose au Sieur van Beuningen pour vous en parler, & qu'il ne faut pas une plus grande preuve de la mauvaise intention des Suédois que leur procédé dissimulé, & le prétexte qu'ils prennent de craindre l'armement du Roi de Dannemarc.

Que si la garantie que le Roi & Messieurs les Etats leur offrent, ne les fait désister de leurs desseins contre le Dannemarc, il est aisé de juger que ce n'est pas cela qui les fait agir, mais un dessein formé de leur faire la Guerre; qu'en ce cas il n'y a rien à faire qu'à se mettre promptement en état de repousser cette injure, & attaquer les Suédois, en prêtant la garantie au Roi de Dannenarc, & l'assistant contre ses Ennemis. Vous ferez, s'il vous plaît, vos reflexions sur tout ce que dessus: vous connoissez les intérêts des Suédois mieux que moi, & leur maniére d'agir, mais selon la connoissance que j'ai du sentiment de la Hollande & des Villes, ils sacrifieront toutes choses plûtôt que de relacher du Traité de Dannemarc, & je ne crois pas mêmes qu'il fût avantageux pour le service du Roi d'insister d'avantage sur ce tempérament proposé, après ce que ledit Sieur de Wit m'a dit de la part des

des Etats, car il a à présent plein-pouvoir avec le Sieur Huygens de répondre en leur nom sur les affaires que nous traitons.

Je l'ai fort pressé de faire hâter leur Flote, & lui ai fait remarquer ce que vous m'écrivez du péril où celle du Roi pourra être passant dans le Ponant; Il m'a dit que la leur ne sçauroit être prête qu'à la fin de May, mais que si un nombre des Vaisseaux Anglois alloit au devant de celle du Roi dans le Ponant pour la combatre, il me donnoit parole de la part des Etats de faire partir tout ce qu'ils auroient de Vaisseaux prêts au Texel, à la Meuse & en Zélande, qui pourroient bien être au nombre de cinquante ou soixante, & les envoyer dans la Riviére de la Tamise, ce qui rappelleroit bien-tot leur Flote.

C'est un grand bonheur pour les Etats que la Paix de Munster soit faite, car s'ils avoient sur les bras cette Guerre avec celle qui se prépare du côté de la Suéde, il faudroit qu'ils succombassent.

On exécute la Résolution qui a été prise par la Hollande, pour l'éloignement des Domestiques du Prince d'Orange. Vous verrez dans la dépêche du Roi ce que je lui écris sur ce sujet. Ce Prince a de l'esprit & aura du mérite. Il est fort dissimulé, & n'oublie rien pour venir à ses fins.

LETTRE
Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. Avril 1666.

IL ne feroit pas de la prudence d'accorder la demande pour laquelle le Prince d'Orange vous a prié d'intercéder auprès du Sieur de Wit, qu'on lui laisse le Sieur Zuylesteyn son Gouverneur; je crois au contraire qu'on doit prendre de grandes précautions pour empêcher que ledit Zuylesteyn ne puisse plus voir le Prince, lequel témoigne avoir en lui tant d'attachement, qu'il est aisé à juger avec combien de facilité ce Gouverneur détruiroit toutes les impressions qu'on tâcheroit d'ailleurs de mettre dans ce jeune esprit.

Je ne pouvois recevoir une plus mauvaise nouvelle que celle que vous me donnez, que la Flote des Etats ne pourra être prête à sortir avant la fin de May, d'autant qu'il pourroit arriver un très-grand malheur de ce retardement; car ayant pris mes mesures sur les assûrances que Messieurs les Etats m'ont données si souvent, de mettre leur Flote à la Mer dans le mois de Mars, je n'ai pas fait difficulté de donner ordre au Duc de Beaufort de passer en Ponant le plûtôt qu'il pourroit, me promettant que la Flote des Etats occuperoit assez les Ennemis, pour ne laisser pas craindre qu'ils puissent aller avec toutes les forces à la rencontre dudit Duc. Cependant je vois aujourd'hui que la chose leur sera facile, si on ne trouve moyen de faire sortir sans délai la Flote des Etats, à quoi je désire que vous

vous vous appliquiez avec l'efficace que vous voyez bien que la matiére requiert, sans qu'il soit besoin que j'en exagére davantage l'importance.

Le Sieur van Beuningen m'a communiqué la Copie qu'on lui a addressée des Letres de Milord Arlington. Comme en cela le Sieur de Wit satisfait ponctuellement à la foi que se doivent des Alliez, ainsi en toutes rencontres, j'en userai de même de ma part. Je ne vous célerai pas aussi que j'ai été un peu surpris de la question que ledit de Wit vous a faite, si je ne trouverois pas à propos que chacun envoyât quelqu'un, sous prétexte des prisonniers, pour sonder ce que veut dire le Roi d'Angleterre par ce (dit-il) que tout ce qui est porté dans les deux Lettres du Milord Arlington ne sont que termes généraux qui ne signifient rien.

C'est par cette raison qu'il me semble qu'il faut bien se garder de faire un pareil pas; car outre qu'il ne se peut faire avec dignité de ma part, principalement après que j'ai sollicité la Paix huit mois durant par une célébre Ambassade envoyée exprès, il est aisé à voir que le but du Roi d'Angleterre en cela n'est autre que de jetter parmi nous des défiances, offrant aux uns & aux autres des avantages séparément, & même de conclurre avec l'un des deux, s'il pouvoit le porter à abandonner l'autre; je crois même que pour ôter ces sortes d'espérances audit Roi, il importe beaucoup que le Sieur de Wit, en faisant répondre audit Arlington lui fasse témoigner de l'indignation, de ce qu'on peut en Angleterre croire les Etats capables de me faire une aussi grande infidélité, que seroit sans doute celle d'envoyer traiter la Paix sans mon sçû & mon agrément

ment par des voyes souterraines, ajoûtant que la seule pensée qu'on en a euë est injurieuse aux Etats; mais que si le Roi son Maître a véritablement l'intention qu'il dit, il la peut faire voir facilement par des voyes où l honneur de personne ne sera blessé.

Monsieur van Beuningen a représenté au Roi depuis deux jours, quand même ses Maîtres voudroient entrer dans le tempérament que la Suéde propose, de mettre le Roi de Dannemarc en neutralité, la nature de l'affaire même rendroit la chose impraticable, d'autant qu'il se rencontre que par la signature & l'échange de la Ratification du Traité de la Haye, ledit Roi, a déja déclaré la Guerre à celui de la grande Bretagne, & par conséquent il ne suffit pas aujourd'hui que le Roi de Dannemarc déclare qu'il embrasse la Neutralité, si les Anglois dans le même tems ne font la même déclaration à son égard, & ne lui donnent de suffisantes suretez qu'ils ne l'attaqueront point, dont pourtant jusques ici les Suédois n'ont point parlé ni témoigné se vouloir charger d'y faire consentir les Anglois. Cet inconvénient est sans doute digne de grande reflexion; mais il ne me fait point changer mes prémiers sentimens, dont je vous ai informé par ma dépêche du 16. parce que j'ai crû qu'il ne peut pas être que les Suédois pressant comme ils font cette Neutralité, ayent pû entendre de lier les mains au Roi de Dannemarc contte les Anglois; & de les vouloir laisser libres à ceux-ci contre le Dannemarc, c'est une proposition qui seroit si absurde & si insoûtenable que je ne puis douter, qu'écrivant là dessus, comme je fais par cet Ordinaire, à mes Ambassadeurs qui sont à Stocholm, de faire connoître aux Régens l'im-

l'impraticabilité de leur ouverture, à moins qu'ils ne se chargent aussi en même tems de mettre l'Angleterre en Neutralité à l'égard du Dannemarc, & d'en donner toutes les sûretez nécessaires, je ne doute pas, dis-je, que lesdits Régens ne s'engagent d'abord à porter l'Angleterre à la même Neutralité, & n'en offrent toutes les sûretez qu'on pourra désirer d'eux, comme pourroit être une promesse par écrit de leur Roi de se joindre à nôtre parti, ou tout au moins de laisser librement agir le Roi de Dannemarc contre les Anglois, sans prendre plus aucune part à l'affaire, en cas que l'Angleterre refuse d'entrer en Neutralité à son égard, ou dans la suite attaque ses Vaisseaux ou ses Places.

J'estime donc que sans vous arrêter audit inconvénient que ledit Sieur van Beuningen a représenté, & lequel à mon sens peut être facilement reparé par une seule parole que mes Ambassadeurs en diront en Suéde, vous devez sur la présupposition infaillible croire que la chose arrivera comme je le dis. Continuez à travailler à l'exécution de mes ordres contenus dans mon Mémoire du 16. de ce mois, c'est-à-dire, à faire entrer les Etats en des tempéramens qui ne nous rendent pas l'adhérence & l'action du Roi de Dannemarc incomparablement plus à charge & plus desavantageuse que nous ne recevrons de préjudice de la Neutralité où l'on propose de la faire entrer.

L ET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. *Avril* 1666.

J'ai reçû vos dépêches du 22. de ce mois, & en même tems l'Ecrit que Messieurs les Etats vous ont fait donner par le Président de semaine, touchant le procédé de la Suéde en l'affaire du Traité de Dannemarc. J'approuve bien en cette rencontre que l'on témoigne aux Suédois beaucoup de vigueur, que l'on réponde à leurs ménaces d'attaquer le Roi de Dannemarc, que s'ils en viennent à cette extrémité, je serai (quoi que malgré moi) nécessité à soûtenir ce Royaume-là, en conformité de l'Acte de garantie que j'ai donné au Roi de Dannemarc au dernier Traité qu'il a fait à la Haye, & qu'aucune considération d'intérêt ou d'amitié ne sera capable de m'empêcher de l'accomplir de bonne foi & par de-là, puis qu'il y va de mon honheur, lequel doit toûjours prévaloir à toute autre égard, & que Messieurs les Etats en useront de même de leur côté; mais je ne change pas pour cela le sentiment que j'ai eu, que si on reconnoit que ces déclarations (qui devront réellement être effectuées, si la nécessité le requiert) ne sont pas suffisantes pour retenir la Suéde de passer outre à l'attaque du Roi de Dannemarc, ou d'autres qu'elle a proposé, ou pourra encore proposer à l'avenir; la prudence alors & toute bonne politique voudra que l'on donne les mains auxdits tempéramens & expédiens, plûtôt que de se charger d'une nouvelle Guerre contre la Suéde pour

pour soûtenir un Roi dont les Etats sont si fort éloignez & exposez aux irruptions & insultes de cette Couronne-là, ce qui rendoit même de beaucoup moins vigoureuse l'Action de nos armes communes contre les Anglois.

Cependant j'approuve fort si le Roi de Dannemarc ne dit rien de contraire à l'Ambassadeur qu'on lui a dépêché de Stockholm, & qu'il persiste toûjours à vouloir accomplir son dernier Traité; j'approuve fort, dis-je, qu'on ne perde point de tems à lui payer l'argent qu'on lui a promis pour équiper sa Flote, autrement on perdroit pour toute cette Campagne le fruit de son armement, & vous sçavez là-dessus qu'en ce cas-là je vous ai déja donné pouvoir de payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus de leurs prétendus subsides.

Si Klingenberg continuë à vous presser pour quelques subsides, vous pouvez lui répondre que je vous ai mandé que le Roi son Maître a si bien connu, que je ne devois pas faire ce pas dans cette conjoncture pour ne pas aigrir davantage la Suéde, qu'il a envoyé son Secretaire au Sieur Courtin, pour lui déclarer qu'il n'approuve pas les demandes desdits subsides, que le Sieur Annibal Sexter m'avoit fait comme de sa part avec des instances si pressantes qu'il se confioit entiérement en mon amitié, & que je renconnoitrois peut-être mieux que lui-même ce qui étoit de son bien & de son plus grand avantage.

J'ai été très-aise d'apprendre que Monsieur le Prince d'Orange ait commencé à se conduire aussi-bien qu'il a fait, & ce n'est pas une mauvaise affaire pour les Etats & pour leurs Amis que cette division qui a commencé à paroître entre le Fils & la Mere.

Lundi

Lundi dernier on tint une conférence pour la Paix chez la Reine d'Angleterre & en sa présence, entre le Sieur de Lionne & Milord Hollis, & le Sieur van Beuningen. Vous sçaurez par le Sieur de Wit de quelle maniére parla celui-ci. Le Sieur de Lionne dit en substance à la Reine, suivant les ordres que je lui en avois donné, que ma disposition étoit telle que mes intérêts n'arrêteroient pas un moment la conclusion du Traité. Le Milord Hollis témoigna aussi que le Roi son Maître avoit sincérement la même disposition & le même désir; enfin toutes choses se passérent fort bien pour une prémiére entrevûë. Il faudra maintenant attendre ce qui viendra de réel du côté d'Angleterre, pour avancer cet ouvrage, sur le raport que le Milord y aura fait de ce qui s'est passé en cette entrevûë.

LETTRE

De M. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reconnu à quelques discours de Monsieur van Beuningen que leur Etat a de grandes appréhensions, que quand le Roi prendra la résolution de poursuivre les droits de la Reine contre la Couronne d'Espagne, Sa Majesté croira de son avantage d'attaquer la Flandre comme par surprise, afin de trouver les Espagnols moins préparez à lui resister; & comme j'ai rendu compte à Sa Majesté de cette remarque que j'avois faite elle m'a ordonné de vous mander là-dessus de dire confidemment de sa part à Monsieur de Wit, qu'il peut-être assûré que son inten-

intention n'est point d'en user de la maniére qu'on l'appréhende de de-là & qu'elle ne prendra point de résolution sur cette affaire qu'aprés l'avoir communiquée & concertée avec lui-même, & pris ensemble toutes les mesures qui seront possibles, & où leur Etat se trouvera disposé.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant; j'ai eu deux Conférences avec le Sieur de Wit depuis l'ordinaire dernier, sur les sentimens de Vôtre Majesté touchant l'affaire de Suéde, & n'ai rien omis pour lui faire voir que ce seroit un parti plus avantageux pour le Roi de Dannemarc, de rester dans la Neutralité, pourvû que le Roi d'Angleterre y restât, a quoi Vôtre Majesté consentiroit en ce cas. Il me répondit, que la Résolution des Etats de maintenir le Traité fait à la Haye étoit plus avantageuse, que toutes les Provinces y avoient consenti, & que ce seroit se soûmettre à la Suéde que d'en passer par où ils voudroient, & même diminuër de beaucoup la fermeté que les Etats veulent tenir, pour maintenir avec vigueur & fidélité les Traitez qu'ils font. J'ai donné avis à Messieurs les Ambassadeurs en Suéde de tout ce qui s'est passé ici entre le Sieur de Wit & moi. Je me suis servi du départ d'un Courier qui a été dépêché par les Etats au Sieur d'Isbrand,

brand, pour porter les dépêches de Vôtre Majesté, auxquelles j'ai ajoûté la Copie de celle de Monsieur de Lionne, qui me charge de leur donner avis de n'avancer rien sur cette affaire, qu'ils ne reçoivent de nouveaux ordres de Vôtre Majesté.

Cependant ils verront par mes Lettres tout ce qui s'est passé ici là-dessus. Je leur ai aussi envoyé la Copie de la Résolution des Etats, surquoi ils pourront prendre leurs mesures.

Je crois avoir mandé à Vôtre Majesté que la prémiére Lettre, que le Sieur de Béverning à écrite au Sieur de Wit n'a pas été communiquée aux Etats, ni à la Province de Hollande ; & que le Sieur de Wit demeura d'accord avec moi de n'en rien dire ; mais pour la seconde où il se loüoit de la conduite de Monsieur Colbert, est en termes fort avantageux ; qu'elle a été lûë par le Sieur de Wit dans les Etats Généraux & dans la Province de Hollande, & enregîtrée au Greffe, & des Copies envoyées dans toutes les Villes, ce qui fait remarquer toute l'obligation que les Etats ont à Vôtre Majesté de son entremise, & la bonne conduite de Monsieur Colbert a bien ménager les intérêts des Etats dans cette Négociation.

Quand à la personne de Béverning, j'en ai parlé au Sieur de Wit plusieurs fois, lui faisant remarquer sa conduite & les attachemens qu'il avoit auprès de l'Electeur de la Maison d'Orange, & des Ministres de l'Empereur; Mais le Sieur de Wit m'a répondu, que le Sieur de Béverning pouvoit bien manquer à la civilité étant fort brusque, & juger légérement des intentions des Médiateurs, & même en dire son sentiment

avec

avec trop de liberté & promptitude, étant un défaut de son humeur, mais qu'au fonds il étoit bien intentionné, & qu'il m'en répondoit comme de lui-même.

Je lui ai aussi dit, que Vôtre Majesté n'approuvoit pas, qu'on envoyât des Députez sous prétexte de prisonniers, pour entendre plus clairement les intentions du Roi d'Angleterre sur la Paix, & que cela n'étoit pas de sa dignité après avoir tenu huit mois des Ambassadeurs en Angleterre, pour la solliciter sans aucun succès, & que toutes les tentatives n'auroient autre but que de chercher à nous diviser, que pour y couper court Vôtre Majesté estimoit que le Sieur de Wit devoit faire écrire au Mylord Arlington, que les Etats connoissent bien que tout ce qu'ils font n'est que pour les diviser de la France. En quoi le Roi d'Angleterre se mécompte, lesdits Etats n'étant pas capables d'entendre jamais à un accommodement, sans le sçû & l'agrément de Vôtre Majesté : & que si le Roi d'Angleterre a véritablement de bons sentimens, il les peut faire voir avec facilité par des moyens ou l'honneur de personne ne sera blessé, comme seroit celui de s'expliquer nettement de ses propositions dans la Conférence, qui se doit tenir à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, ce qu'il a fort approuvé, & il en doit écrire en ce sens au Sieur van Beuningen, & en Angleterre. J'ai continué à le presser d'envoyer de nouveau ordres aux Amirautez pour hâter l'équipage de leur Flote : il fait assûrément toutes les diligences qu'il faut pour cela, mais il ne peut surmonter les lenteurs du Païs, & les formes des Amirautez.

L'Amiral de Ruyter dans son dernier raport a dit,

a dit, que tout ce qu'on pourra faire eſt d'avoir la Flote prête à la fin de May.

Ledit Sieur de Wit m'a encore confirmé la parole qu'il m'a donnée, que ſi les Anglois détachent partie de leur Flote pour aller au devant de celle de Vôtre Majeſté, ils envoyeront tous les Navires qui ſont prêt au Texel, à la Meuſe & en Zélande, dans la Riviére de Londres pour faire diverſion: Il m'a dit que Monſieur van Beuningen lui mandoit la même choſe que ce qui eſt porté dans la dépêche de Vôtre Majeſté, touchant l'ouverture que ledit van Beuningen a faite, que ſi le Roi de Dannemarc acceptoit la Neutralité, il faudroit en même tems que l'Angleterre l'accordât auſſi, ſurquoi ledit Sieur de Wit replique, que quand bien le Roi d'Angleterre y conſentiroit ce n'eſt pas l'avantage des Etats, parce que quoi que neutres il faudra que le Roi de Dannemarc demeure toûjours armé, & il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour avoir ſa Neutralité aprés un Traité fait & ratifié, par lequel il doit rompre contre l'Angleterre, c'eſt à quoi les Etats ne conſentiront jamais, & que tout ce qu'il me pouvoit dire là-deſſus étoit que les Etats s'en tiendront, ſans rien changer à la derniére Réſolution qu'ils m'ont communiquée, & je vois toutes les Villes de Hollande portées à n'en rien relâcher, quoi que je n'aye rien négligé près de mes amis, pour leur faire comprendre que l'autre parti ſeroit meilleur & plus avantageux pour eux.

Le Sieur van Ghent eſt établi Gouverneur du Prince, & loge proche de ſa Chambre; le Sieur de Zuyleſteyn & tous les autres Domeſtiques ſont chaſſez, juſques au Sieur Boréel ſon Maître d'Hôtel,

d'Hôtel, Fils de l'Ambassadeur qui est en France, qu'on a découvert être naturalisé Anglois, quoi que natif de Hollande.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. May 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 30. de l'autre mois, & n'ai rien à ajoûter à ce que je vous ai mandé par ma précédente de mes sentimens sur l'affaire de la Suéde à l'égard du Dannemarc, & sur la Résolution que les Etats Généraux ont prise, par laquelle je vois bien que sous prétexte de générosité lesdits Etats m'entrainent en quelque façon, où je n'avois pas dessein ni intérêt d'aller; J'espére néanmoins qu'il n'en arrivera point de mal ni de préjudice à mon service, voyant dans les derniéres dépêches de mes Ambassadeurs qui sont à Stocholm, que les Suédois ont déja beaucoup rabatu de leur fierté, & qu'ils ne parlent plus si positivement qu'ils faisoient de l'attaque du Dannemarc; cela me fait juger que l'accommodement de cette affaire ne tiendra qu'à la disposition, ou à la repugnance que Messieurs les Etats auront à accorder à la Suéde les satisfactions qu'elle demande; c'est pourquoi vous ne devez rien omettre pour presser vivement & incessamment le Sieur de Wit, de faire envoyer, là-des-

fus de bons ordres au Sieur d'Isbrand, parce que la Régence de Suéde se plaint qu'on les amuse & qu'on se moque d'eux; c'est donc ajourd'hui le principal point, sur lequel vous devez appuyer, que ces satisfactions qui se doivent donner à la Suéde, autrement je prévois que si on le fait, on aura sujet de s'en repentir long-tems.

J'ai été bien-aise d'apprendre que vous ayez eu la commodité d'un Courier que l'on dépêchoit audit d'Isbrand, pour faire tenir mes dépêches à mesdits Ambassadeurs, & pour les informer en même tems de ce qui s'est passé à la Haye, qui ne s'est pas trouvé conforme à mesdites dépêches, retenant cependant celle qui étoit pour le Sieur Courtin, suivant ce que je vous avois fait mander.

Il n'est plus question de parler du Sieur de Béverning, l'affaire qu'il traitoit à bien fini, mais sa conduite à mon égard ne pouvoit être plus mauvaise, & je crains bien que le Sieur de Wit ne s'abuse dans la croyance qu'il a des bonnes intentions de cet homme.

Le Sieur van Beuningen a communiqué ici de nouvelles tentatives qu'à fait le Mylord Arlington, pour obliger les Etats à traiter la Paix sans moi, il a dit que le Sieur de Wit vous avoit informée de tout; cependant je n'en ai rien trouvé dans vôtre derniére dépêche, mais seulement que le Sieur de Wit avoit approuvé la réponse que j'avois suggérée, qu'on devoit faire à la proposition d'envoyer secretement un homme à Londres pour traiter ladite Paix.

Je ne suis pas bien convaincu de la force & de la bonté du raisonnement que vous a fait le Sieur de Wit, lors qu'il dit que quand même
le

le Roi d'Angleterre consentiroit à la Neutralité de celui de Dannemarc, ce ne seroit pas l'avantage des Etats, parce quequoi que neutre, il faudra que le Dannemarc demeure toûjours armé, qu'il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour n'avoir qu'une Neutralité après un Traité fait & ratifié, qui l'oblige à rompre contre l'Angleterre, ce seroit un mauvais parti, auquel les Etats ne consentiront jamais; & moi, je crois au contraire que, présuposé qu'il fût indubitable que la Suéde attaquera le Dannemarc, il seroit beaucoup plus avantageux à nôtre cause commune, de laisser mettre le Roi de Dannemarc en Neutralité, en lui payant même les cinq millions, que de nous charger de la défense des deux Royaumes de Dannemarc & de Norwégue, pour les raisons, que je vous ai si amplement déduites par mes précédentes dépêches, qu'il seroit fort superflu de les répéter en celle-ci.

J'ai été très-aise d'apprendre les nouveaux établissemens, qui ont été faits dans la Maison & auprès de la personne du Prince d'Orange, & nommément le Sieur van Ghent, ne doutant pas qu'il n'inspire dans ce jeune esprit tous les bon sentimens pour cette Couronne que je puis désirer. Je vous ai il y a long-tems donné le pouvoir de fournir aux Etats toute la somme destinée pour le Dannemarc.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Avril 1666.

LE Sieur de Wit à témoigné bien de la joye, quand je lui ai dit ce qui étoit contenu dansla Lettre de Monsieur de Lionne, & m'a dit que Vôtre Majesté agit dans les Etats avec tant de netteté & de désintéressement, quelle aura d'eux par ces voyes tout ce qu'elle désirera, & qu'il remarque fort bien que de n'avoir rien prétendu au Traité de Paix qui s'est fait avec l'Evêque de Munster, ni demandé aucune condition pour ses intérêts dans cette prémiére ouverture de la Conférence, qui s'est tenuë à Paris dansl'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, Elle a ôté tous les ombrages que les Peuples avoient conçû, que Vôtre Majesté aporteroit un obstacle à la Paix, jusques à ce que les Etats se fussent engagez à une rupture contre l'Espagne; qu'on est à présent desabusé de ces fausses impressions, & qu'il me peut assûrer que les choses se passent de concert. Vôtre Majesté aura toute sorte de satisfaction des Etats.

Le Prince d'Orange est tout-à-fait détaché de la Princesse Douairiére: Il se gouverne fort bien & témoigne avoir grande confiance en Monsieur de Wit, il a eu un peu de peine à s'accommoder avec Monsieur van Ghent, son nouveau Gouverneur; mais comme il a de l'esprit & qu'il comprend fort bien qu'il faut s'attacher tout-à-fait aux Etats, pour obtenir les Char-

Charges de ses Peres, je ne doute pas qu'il ne se conforme à la maniére de vivre que la Hollande lui préscrira, le Sieur de Wit m'a prié de lui en parler de tems en tems, & j'ai laissé ce matin le Prince dans la disposition de faire tout ce que le Sieur de Wit lui conseillera.

L'échange des ratifications fût faite le 4. de ce mois On a exécuté aussi l'évacuation des places, & on licentie l'Armée de l'Evêque de Munster, ainsi c'est une affaire consommée.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 6. May 1666.

JE n'ai pas à présent grande occupation, & je me trouve fort en repos depuis que toutes les cabales ont été dissipées, sous le prétexte du Prince, lequel se conduit fort bien. Il témoigne grande confiance en moi; & Monsieur de Wit & lui ont bien voulu que je fusse l'entremetteur entr'eux deux pour se lier ensemble; dont la Princesse Doüairiére me veut grand mal, & en vérité cette Femme est si Espagnole & si inégale, qu'il n'y avoit nulle mesure à prendre avec elle, ce que je trouve de meilleur est quelle est rüinée & décréditée auprès de son Fils & de la Princesse de Nassau Gouvernante des deux Provinces, qu'elle est très-mal dans la Province de Zélande, & que les Villes de Hollande qui tenoient son parti l'ont entiérement quitté, & elle reste sans crédit, après le pas que Monsieur de Wit lui a fait de remettre l'éducation du Prin-

qui conclut que je ne pouvois pas mieux répondre au Prince que j'avois fait qu'il falloit m'en remercier & me prier de disposer l'esprit du Prince à agréer Monsieur de Ghent pour Gouverneur, ce que je fis, quoi que ledit Prince versât bien des larmes; mais je vous puis dire qu'à présent cela est passé, & que les choses sont dans une telle disposition, que je ne doute pas que le Prince ne reconnoisse qu'il n'a plus d'intérêt à se ménager avec le Roi d'Angleterre qui lui doit trois millions & ne lui paye pas un sol.

Comme j'achevois cette Lettre, l'Agent de Messieurs les Etats m'est venu dire de la part de ses Maîtres, qu'on avoit envoyé ordre à l'Amiral de Ruyter de sortir en Mer au plûtôt avec le plus grand nombre de Navires qu'il pourroit assembler, mais je doute qu'il en trouve assez en état de tenir la Mer étant sûr que les Anglois ont à la Rade de Harwich 60. Frégates. Messieurs les Etats font imprimer la Lettre de Monsieur van Beuningen pour l'envoyer dans les Provinces & dans les Villes, pour faire voir aux Peuples que si la Paix ne se fait pas, ce n'est pas que les Etats ne la désirent, mais que les Anglois n'en veulent point. J'ai vû plusieurs Députez des Villes, qui m'ont dit qu'ils donneront toûjours jusqu'au dernier sol de leur bien, si le Roi d'Angleterre refuse les conditions raisonnables que Monsieur van Beuningen a offertes.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 6. Mai 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à vos Seigneuries, que Gilles Derin, Marchand demeurant à St. Malo, ayant envoyé en Norwégue un Navire à lui apartenant du port de 150. *tonneaux, pour y charger du godron, huiles, hogge, du poisson, & planches, laquelle cargaison étant faite, & ledit Navire ayant fait voile pour revenir audit St. Malo, il auroit été rencontré le* 27. *Janvier dernier par une Galiote sortie de Horn monté de cinquante hommes & de deux piéces de Canon, le Capitaine de laquelle, après avoir exercé sur l'équipage dudit Navire St. Laurent des cruautez inoüies, pour les obliger à dire qu'ils étoient ennemis de cet Etat, & voyant qu'il ne pouvoit découvrir par les papiers qu'il trouva dans ledit Navire qu'ils fussent tels, il fit transporter dans la Galiote toutes les Victuailles, Chandelles, Livres & Cartes Marines, Horloge, Compas, Plomb à fondre, toutes les enseignes, & généralement tout ce qui étoit dans ledit Navire, tellement que n'ayant plus rien de tout ce qui lui étoit nécessaire pour continuer son voyage, ils le laissérent à la merci du vent, qui le porta deux heures après sur un banc à six lieuës de terre où il se brisa, & avec grande peine l'Equipage se sauva; & d'autant que cette action est une pure py-*

pyraterie faite sur un Sujet d'un grand Roi Ami & Allié de Vos Seigneuries, & dans le tems qu'il leur donne des preuves évidentes de son affection, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries de faire payer audit Derin la valeur de son Navire & des Marchandises dont il étoit chargé éstimées à dix sept mille florins, & en outre de faire châtier ledit Capre pour avoir osé sans aucune cause légitime mal-traiter les Sujets de Sa Majesté, afin de prévenir par là de pareilles Pyrateries, & c'est ce qu'il espére de la justice & équité de Vos Seigneuries. Donné à la Haye ce sixiéme jour de May 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 11. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Monsieur Colbert, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Envoyé extraordinaire près de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ayant dépêché à Sa Majesté un Courier, pour l'informer de l'état auquel étoit la Négociation de Paix entre Vos Seigneuries & l'Evêque de Munster, qui se poursuivoit auprès dudit Electeur; Il auroit été rencontré proche de Bruxelles par le Capitaine Louis, & ceux de sa suite, lesquels après avoir fait toute

sorte de mauvais traitement audit Courrier, lui auroient ôté tous les paquets dont il étoit porteur. Et d'autant que cette action est contraire à la bonne Correspondence qui est entre le Roi son Maître & Sa Majesté Catholique, & que Vos Seigneuries ont même intérêt, qu'elle ne demeure pas sans punition puis qu'il leur peut arriver tous les jours la même chose; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie très-humblement de ne pas relâcher ledit Capitaine Louïs, qu'il a appris être prisonnier a Bréda, jusques à ce qu'il ait été auparavant informé des sentimens du Roi son Maître sur ce sujet. Fait à la Haye ce 11. *May* 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 12. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté considérant que par la Paix qui vient d'être concluë entr'Elles & l'Evêque de Munster, le service du Corps de Troupes, qu'elle a envoyé à leur secours leur est inutile, Sadite Majesté a résolu de les faire repasser en France; & pour cette fin elle ordonne à Monsieur de Pradel, son Lieutenant Général Commandant ledit Corps, de dépêcher à moi Ambassadeur un Exprès, pour m'indiquer le lieu qu'il estimera le plus propre pour y assembler toutes lesdites Troupes, &

& les faire ensuite de là marcher en Corps; Et comme pour les faire rendre toutes à Mastricht, il est besoin d'avoir les ordres de Vos Seigneuries; Ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet qu'Elles se conformeront aussi-tôt à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté, & donneront leurs ordres nécessaires pour faire recevoir lesdites Troupes, dans les lieux où elles auront à loger tant au partir de leurs Garnisons, pour aller au lieu où Monsieur de Pradel aura estimé à propos de les faire assembler, que pour ensuite se rendre de-là audit Mastricht; Comme aussi que Vos Seigneuries pourvoiront soigneusement à ce que tant dans les lieux de leur obéïssance où lesdites Troupes auront à loger séparément, qu'en ceux où elles auront à passer depuis qu'elles se seront jointes, elles y trouvent les vivres nécessaires, pour y pouvoir subsister commodément au moyen de leur solde, & sans être à charge à leurs sujets; à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point, que vos Seigneuries ne se portent volontiers, pour reconnoître en quelque maniére le service que lesdites Troupes ont essayé de leur rendre, & particuliérement qu'Elles ne tiennent la main de près, à ce que les ordres & routes pour la marche desdites Troupes, & la fourniture suffisante des étapes dans les lieux de leurs logemens soient bien exécutez, afin que le manquement qu'il y pourroit avoir, n'aporte aucune confusion; Il ne reste plus après cela que de prier Vos Seigneuries d'user, s'il leur plaît, dans l'expédition desdits ordres, & en leur envoi à Monsieur de Pradel, de toute la prévoyance, la diligence, & l'exactitude qui y sont requises.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de demander à Vos Seigneuries, la restitution d'un Navire François, nommé le St. Laurens, de St Malo, appartenant à Gilles Derin, du port environ de

 cent

cent cinquante tonneaux, lequel après avoir été pris en Mer par les Anglois, & mené dans leurs ports où il a demeuré fort long-tems fût enfin relâché, & dans sa route pour retourner d'Angleterre à St. Malo, à la hauteur de Neufchâtel fût de nouveau attaqué, il y a environ deux mois par le nommé Jean Gerritsz Capitaine Avanturier, demeurant à Horn, lequel ayant pris dans ledit Navire ce qui servoit à le conduire, le laissa avec treize hommes d'équipage à la merci de la Mer, & alla se briser ainsi vers Zirczé; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir faire rendre justice audit Gilles Derin, propriétaire dudit Navire, en faisant condamner envers lui par l'Amirauté de Horn, ledit Capitaine Avanturier à la restitution de la valeur dudit Navire, & de ce qu'il contenoit avec tous dépens, dommages, & intérêts; l'action qu'il a faite en cela étant tout-à-fait extraordinaire, inhumaine & insoûtenable, & de faire en sorte que ledit Derin ait une prompte expédition. Donné à la Haye le 12. *May* 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 13. *Mai* 1666.

JE n'ai pas manqué de représenter incessamment au Sieur de Wit & aux Députez des Villes de Hollande toutes les raisons portées par les dépêches de Vôtre Majesté, pour empêcher la rupture de la Suéde, & prendre les tempéramens que Vôtre Majesté offre; mais je les

ai

ai trouvez si obstinez à soûtenir le Traité qui a été fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, que je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent changer, après avoir pris cette résolution de concert avec toutes les Provinces.

Monsieur l'Electeur de Brandebourg est en cette Ville incognito. Il doit aller demain au Texel voir la Flote; il méne Monsieur le Prince d'Orange avec lui. Il m'a paru que le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait dudit Electeur, sur ce qu'il s'éloigne du Projet dont j'ai envoyé Copie à Vôtre Majesté, & ne témoigne pas la même chaleur que ses Ministres avoient fait pour entrer dans cette nouvelle Ligue. Je me suis servi de ce que j'ai remarqué, pour dire au Sieur de Wit que ce refroidissement de l'Electeur le devroit obliger à conseiller les Etats de s'accommoder aux demandes de la Suéde, & s'ôter de dessus les bras une Guerre plus rude & de plus longue durée que celle de l'Evêque de Munster; mais il est demeuré ferme dans son prémier sentiment, & m'a dit que les Etats avoient pris Résolution d'envoyer dix-huit cens hommes en Ostfrise, & deux mille hommes dans le Païs de Holstein pour servir le Roi de Dannemarc; ce n'est encore qu'une proposition & il n'y a encore rien d'arrêté. Ledit Sieur de Wit a fait envoyer des Députez de la part des Etats par toutes les Amirautez, pour presser l'Equipage de la Flote, ce qui lui a fort bien réüssi. Vingt-deux Navires ayant joints de Ruyter au Texel depuis hier, ils en attendent encore 16. & Vôtre Majesté peut être assûrée qu'il y aura cent Navires prets de sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. destinez pour les Convois des Marchands.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 13. *May* 1666.

MOnsieur de Wit m'a témoigné bien de la joye d'une conversation que vous avez euë avec Monsieur van Beuningen touchant la Flandre, & des assûrances que vous lui avez données, que le Roi ne feroit rien de ce côté sans prendre auparavant des mesures avec Messieurs les Etats. Vous me permettez de vous dire, Monsieur, que si le Roi a quelque pensée de faire valoir ses droits, on ne sçauroit être trop tôt averti pour avoir le tems de Négocier & gagner les Députez des Villes sans qu'ils s'aperçoivent pourquoi on les ménage.

J'ai retiré la quitance de Messieurs les Etats de la somme de six vingt mille patacons en la forme que Monsieur Colbert m'a mandé par ses dépêches.

LET

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. May 1666.

LE Mylord Hollis a reçû la réponse du Roi son Maître, à la dépêche, par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence, qui s'étoit tenuë chez la Reine de la Grande Bretagne, & cette réponse n'a été autre qu'un ordre de partir de Paris sans délai; Voilà une grande fierté, il faudra voir dans la suite comme elle sera soûtenuë, & j'ai tout sujet d'espérer, que Dieu protégera la cause de ceux qui ont désiré la Paix, & n'ont rien désiré de leur part pour parvenir à un si grand bien.

Les derniéres Lettres de Provence m'ont aporté l'avis, que le vingt-neuviéme de l'autre mois le Duc de Beaufort mit à la voile, ayant un vent fort favorable, avec trente un Vaisseaux de Guerre, huit Brûlots, & le Vaisseau la Flute servant d'Hôpital à l'Armée, six Vaisseaux Hollandois, & deux petits Bâtimens qui sont à la solde des Etats, & vingt un Navires Marchands qui en ont pris l'escorte; Ledit Duc ne rencontrera plus dans la Mer Méditerranée l'Escadre des Frégates Angloises, que le Sieur Smit commandoit, que j'ai avis depuis quelques jours être rentrée dans Pleimouth, mais avec intention de se remettre à la Mer sans délai avec tout le reste de la Flote Angloise, pour aller à la rencontre dudit Duc avant qu'il ait pû rentrer dans quelqu'un de mes Ports de Ponant: Il suffit de vous exposer la chose pour vous faire com-

prer-

prendre, & aux Etats, qu'il est d'une néceſſité indiſpenſable, s'ils ne veulent laiſſer ma Flote dans un péril manifeſte, qu'ils donnent, à l'inſtant même de l'arrivée de cette dépêche tous les ordres néceſſaires, pour mettre leur Flote à la Mer, ou au moins tous ceux généralement tant de Hollande, que de Zélande, & des autres Provinces qui ſe trouveront prêts à ſortir, auſſi-tôt qu'ils auront l'avis que la Flote Angloiſe aura pris ſa route du côté des Côtes de Bretagne & de Poitou, ou vers le Cap de Finiſterre, pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort, afin de la rappeller de deçà par la crainte de voir inquiéter l'Angleterre même, par les Vaiſſeaux des Etats

MEMOIRE.

Du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 19. May 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de préſenter de ſa part à Vos Seigneuries, l'acte de garantie de Sa Majeſté, portant ratification de celle que Monſieur Colbert a promiſe en ſon nom dans le Traité d'accommodement, d'entre Vos Seigneuries & Monſieur l'Evêque de Munſter, concluë & ſignée à Cléves le 18. *Avril dernier; à quoi il ſatisfait par le préſent Mémoire, auquel il a joint ledit Acte. Il a ordre auſſi de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que Monſieur de Koningsmarc, Ambaſſadeur de Suéde, a préſenté au Roi une Lettre du Roi ſon Maître, par la-*

laquelle il lui offre sa Médiation pour la Paix d'Angleterre, surquoi Sa Majesté n'a pas voulu faire réponse, qu'auparavant Elle n'ait été informée nettement, dans quels sentiment sont aujourd'hui Vos Seigneuries là-dessus; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de les lui communiquer, afin qu'il en puisse rendre compte à Sa Majesté, laquelle pourra ensuite faire une réponse audit Ambassadeur de Suéde, plus conforme aux intentions de Vos Seigneuries, & au souhait qu'elle a pour leurs avantages, comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre à un Navire François, & dont tout l'équipage l'est aussi, nommé l'Espérance, Capitaine François Midia, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, du port de quatre cens tonneaux, chargé de Mats, Godron, Bray & Planches, qu'il a pris en Suéde, de sortir du port de Rotterdam, où il est à présent pour aller au Texel se joindre aux autres qui en doivent sortir, & de là en France. Donné à la Haye le dix-neuviéme May 1666.

D'ESTRADES.

ACTE

De Garantie du Roi Très-Chrêtien du Traité de Paix entre les Etats Généraux des Provinces-Unies, & l'Evêque de Munster, fait à Cléves le 18. Avril 1666.

LE Roi ayant eu communication, tant du Traité d'accommodement d'entre les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas & l'Evêque de Munster,

Munster, Prince de l'Empire, conclu & signé à Cléves le seizième Avril 1666. que de l'Acte par lequel le Sieur Colbert, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, auroit, en vertu du pouvoir qu'il lui en auroit été par elle donné, promis la Garantie dudit Traité, suivant l'Article quatrième & autres subsequentes: Sa Majesté a ratifié & ratifie ce qui a été fait par ledit Sieur Colbert, a promis & promet ladite Garantie. En foi de quoi elle a signé la présente de sa main, & y a fait aposer le Scel de son secret, & contresigné par moi son Conseiller Secretaire d'Etat & de ses Commandemens & Finances. A Saint Germain en Laye le treizième jour de May 1666.

Signé,

LOUIS

Plus bas,

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20 *Mai* 1666

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 14. du courant; j'ai représenté au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté me mande touchant le péril de sa Flote, en cas que d'Angleterre aille au devant de Monsieur de Beaufort, & l'ai exhorté d'envoyer de la part des Etats ordre à l'Amiral de Ruyter

de

de sortir en Mer, avec ce qu'il aura prêt, au prémier avis qu'on aura de la sortie de ladite Flote d'Angleterre, ce qu'il a communiqué à ses Maîtres, qui ont promis d'envoyer leurs ordres par toutes les Amirautez, pour hâter les équipages, & à de Ruyter de sortir avec ce qu'il aura de Navires prêts au prémier avis; J'ai été confirmé de plusieurs lieux, que la Flote des Etats sera prête à la fin de ce mois, ainsi j'espére que celle de Vôtre Majesté pourra passer en Ponant avec sûreté: les avis d'Angleterre portent que Smit est entré dans la Riviére de Londres avec 16 Navires, & qu'il ne sçauroit être prêt de sortir que dans un mois; Le même avis porte que la Peste est dans leur Flote, que le rendez-vous est aux Dunes, & qu'on ne croit pas qu'elle puisse sortir dans tout ce mois de May.

Le Sieur de Wit s'est servi du refus du Roi l'Angleterre, à traiter la Paix, pour persuader les Villes, que toutes les Lettres, qui ont été écrites par le Mylord Arlington, n'ont été qu'un artifice pour les séparer de la France; & ce rappel de Monsieur Hollis, sans avoir répondu aux Propositions qui avoient été faites les a si fort irritez, qu'elles ont pris une forte Résolution de contribuër de nouveau, pour le maintien de la Guerre.

On continuë dans toutes les Villes de Hollande, de se louër de la maniére obligeante & desintéressée, dont Vôtre Majesté s'est servie dans toutes ces rencontres; J'espére qu'avec le tems, elle recevra des effets des protestations que les Députez des Villes m'ont fait de demeurer toûjours fermes dans les intérêts de Vôtre Majesté.

Le Prince d'Orange n'est pas encore de retour du Texel; il a été reçû avec joye de tous les

les Officiers & Matelots, sa présence a fait prendre service à plus de mille Matelots. Il se conduit fort bien, & à toute confiance au Sieur de Wit & au Sieur van Ghent.

J'ai sçû de bon lieu que l'Electeur de Brandebourg fait marcher ses Troupes pour attaquer Magdebourg. Ce n'est pas le moyen d'exécuter le Projet qui a été fait: le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait de l'éloignement de ses Troupes sans aucun concert.

Les nouvelles que les Etats ont reçû du Sieur d'Isbrand de Suéde sont meilleures, que par le passé. Le Grand Chancélier de Suéde lui a parlé en des termes, qu'il y pourroit avoir quelque accommodement, & je crois, s'il ne tient qu'à les contenter sur leurs prétensions, pourvû qu'ils les réglent avec qui sera trouvé raisonnable par des Médiateurs, qu'on pourroit porter les Etats à leur donner contentement. Je n'ai reçû aucune Lettre de Mrs. les Ambassadeurs de Vôtre Majesté depuis deux Ordinaires, il faut qu'elles ayent été interceptées, ne doutant pas qu'ils ne m'ayent donné avis de ce qui se passe dans la conjoncture présente..

Les Etats ont nommé ce matin les Officiers pour marcher dans le Païs de Holstein; il y a vingt-quatre Compagnies de Cavalerie, & un Régiment d'Infanterie de mille hommes.

Le Président de semaine est venu tout présentement chez moi, pour me dire de la part des Etats, qu'ils se sentent fort obligez à Vôtre Majesté, de la réponse qu'elle a faite à Monsieur de Koningsmarck, qu'ils ont résolu d'accepter la Suéde pour Médiatrice entre l'Angleterre & eux, à condition qu'elle déclare qu'elle sera neutre, & ne fera aucun Acte d'hostilité contr'eux ni

contre

contre le Roi de Dannemarc, pendant le tems que la Négociation durera: Ils donnent ordre au Sieur van Beuningen d'expliquer plus amplement leur intention à Vôtre Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 20. May 1666.

J'Ai remis entre les mains du Président de semaine l'Acte de la Ratification du Traité de Paix, fait à Cléves, entre Messieurs les Etats & l'Evêque de Munster.

Et l'autre Acte qui est pour l'Evêque avec la Lettre pour son Envoyé. Je l'ai donnée au Sieur Hessing son Agent prés de Messieurs les Etats qui m'en a donné un reçû.

Vous verrez par la dépêche du Roi combien Messieurs les Etats se sentent obligez à Sa Majesté de ce qu'elle veut sçavoir leurs sentimens, avant de répondre à la Lettre du Roi de Suéde sur la Médiation qu'il offre pour la Paix d'Angleterre. Monsieur de Wit me dit hier sur ce sujet, que Monsieur van Beuningen lui mandoit qu'on ne pouvoit pas agir plus adroitement ni avec plus d'affection, pour les intérêts des Etats, que le Roi faisoit en toutes rencontres: à quoi il ajoûta que l'Etat vous étoit très-obligé des facilitez que vous donniez audit van Beuningen, de vous parler de leurs intérêts dans le grand accablement ou vous êtes de tant d'affaires, & que même il vous devoit rendre cette justice, que bien souvent vous vous relâchiez des vôtres propres pour vaquer à celles des Etats, ce sont les

les propres termes de la Lettre de Monsieur van Beuningen; surquoi Monsieur de Wit me pria de vous en remercier, & de vous assûrer de sa part & au nom des Etats, qu'ils vous considérent comme un des meilleurs Amis qu'ils ayent jamais eu, que vous devez faire état de leur amitié, & qu'ils conserveront toûjours le souvenir des obligations qu'ils vous ont. Si vous avez agréable, Monsieur, de me marquer par quelques-unes de vos Lettres que je me suis acquitté de la priére que Messieurs les Etats & Monsieur de Wit m'ont faite là-dessus, je leur ferai voir ce que vous m'en écrivez, & cela fera un bon effet.

Monsieur de Wit me parla ensuite de quelques conversations que vous avez euës avec Monsieur van Beuningen touchant quelques partages sur les prétensions du Roi pour ce qui est dû de la Dot de la Reine, & me fit entendre que cela pourroit se restraindre à Cambrai. Surquoi il loüa fort la modération du Roi, & me dit que lorsque Sa Majesté jugeroit à propos qu'il s'employât pour cela, il le feroit avec joye, & même avec espérance de succès pour y disposer les Espagnols.

Je lui répondis que je n'avois nulle connoissance de cette affaire; mais que je ne doutois pas que Monsieur van Beuningen ne sçût par vous lors que le Roi voudroit qu'on agît sur cette matiére. Il me pria de ne pas témoigner qu'il m'en avoit parlé: c'est pourquoi je vous prierai que ce discours demeure entre nous, parce qu'ayant besoin de ménager la confiance de Monsieur de Wit pour d'autres affaires, je crois que vous jugerez à propos de ne lui donner pas sujet de la retirer.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades

Le 21. *May* 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 13. de ce mois, quelque chose qu'on vous dise de de-là sur l'affaire de la Suéde à l'égard du Roi de Dannemarc, & quoi que je ne laisse pas même de louër la fermeté que l'on témoigne à vouloir faire agir ledit Roi en conformité du dernier Traité de la Haye, je continuë néanmoins à vous dire que je ne change point de sentiment touchant ce que je vous ai ci-devant mandé, que si l'on voyoit la rupture de la Suéde infaillible contre le Roi de Dannemarc, il vaudroit mieux lui laisser accepter la Neutralité dont on le presse, & nous-mêmes la lui conseiller & l'y porter sous main, que de se charger de le défendre contre des Ennemis puissans éloignez, & qui ont tant de commodité & de moyens de lui faire du mal; mais jusques-là il peut être bon de rendre ménaces pour ménaces, & tâcher de sauver ce Prince par une fermeté apparente.

Cependant le Sieur de Wit doit avoir déguisé ses sentimens ou à vous ou au Sieur van Beuningen, sur le sujet de la disposition de l'Electeur de Brandebourg à la Ligue que les Etats lui ont proposée; car vous mandez que ledit Sieur de Wit vous a paru mal satisfait là-dessus dudit Electeur, & il écrit audit van Beuningen que ce Prince est fort échauffé à faire ladite Ligue, & qu'il s'est même expliqué à lui d'être déja engagé par un Traité à secourir le Roi de Dannemarc

nemarc contre la Suéde, non pas véritablement à rompre ouvertement contre celle-ci, qui est la seule différence entre ce qu'on lui propose & ce qu'il est déja obligé de faire.

J'ai été fort aise d'apprendre la bonne nouvelle que vous mandez, que les Etats auront cent Navires prêts à sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. qui sont destinez pour les Convois des Marchands. je vous ferai sçavoir aujourd'hui même, ou par l'Ordinaire prochain, mes sentimens sur l'action de nos Flotes & sur leur jonction, suivant les instances que van Beuningen fait ici qu'on prenne Résolution là-dessus.

J'ai sçû que le Comte de Koningsmark me doit présenter une Lettre du Roi son Maître pour m'offrir sa Médiation pour la Paix. J'ai fait concerter avec van Beuningen ce qu'on pouvoit & devoit lui répondre, & suivant son avis j'ai pris la résolution de lui dire que je recevois & acceptois son offre avec plaisir & en faisois beaucoup de cas, souhaitant sincérement la Paix, & nommément que la Suéde eût la gloire de procurer un si grand bien à la Chrêtienté: que Messieurs les Etats m'avoient déja fait assûrer par leurs Ministres qu'ils seroient dans les mêmes sentimens; mais qu'il se rencontroit que le Roi de Dannemarc étoit dès à present autant que nous en Guerre contre l'Angleterre, & que nous nous trouvons liez à ne pouvoir traiter d'aucun accommodement sans qu'il y intervienne aussi par ses Ministres, & qu'il n'y soit compris dans la conclusion. Il est donc d'une nécessité indispensable que la Suéde veüille bien offrir aussi ladite Médiation audit Roi; que je suis assûré & les Etats aussi qu'il ne fera aucune difficulté

d'accep-

d'accepter, & ainsi ce n'est pas un obstacle qu'on lui forme à dessein d'éluder son offre, mais un fait qu'on lui raconte dont il connoît la vérité comme nous-mêmes, & qui ne fera aucun incident dans le fonds de l'affaire, pourvû qu'on ne néglige pas cette petite formalité qui se trouve absolument nécessaire.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Mr. de Lionne.

Le 21. May 1666.

Sur ce qui concerne l'emploi & jonction des forces Navales du Roi & de Messieurs les Etats, comme il n'y a rien de plus important pour le bien commun que de prendre à présent Résolution sur cette matiére, Sa Majesté désire que vous entriez en Conférence avec le Sieur de Wit, & que vous lui disiez que le Projet dont il vous a parlé de faire venir la Flote de Sa Majesté à Belle-Ile, est à demi exécuté, vû qu'elle a donné ordre à Monsieur de Beaufort d'y venir, & que le surplus de ce même Projet pour joindre les Flotes entre Boulogne & Diépe, a semblé bon à Sa Majesté, pourvû qu'il se puisse exécuter; mais auparavant elle estime qu'il faut bien connoître nos forces communes & celle des Anglois, autant qu'il se pourra, bien considérer l'état des affaires & prendre Résolution sur la conduite générale de cette Guerre pendant cette Campagne, pour sçavoir s'il est à propos de se mettre en état de chercher les occasions d'un

Combat, ou bien si en donnant toutes les apparences de le rechercher; il ne vaudra pas mieux l'éviter pour consumer les Anglois, & les obliger, par l'impossibilité de soûtenir cette dépense, à entendre à la Paix.

Et comme il est absolument nécessaire, pour bien raisonner sur ces deux propositions, de sçavoir combien il y aura de Vaisseaux de part & d'autre, & comment ils seront armez, Sa Majesté désire que vous disiez au Sieur de Wit que son Armée sera composée de 44. bons Vaisseaux & 14. Brûlots, sçavoir 29. Vaisseaux, deux petits & huit Brûlots qui passent de Levant en Ponant sous le Commandement de Monsieur de Beaufort, 13. Vaisseaux & 5. Brûlots qui sont dans la Fosse de Mardik, que ces 44. Vaisseaux porteront depuis 40. jusques à quatre-vingt piéces de Canon, & que les Equipages sont plus forts d'un tiers au moins que les Vaisseaux de pareil port de Messieurs les Etats. Et après lui avoir bien fait connoître combien lesdits Sieurs Etats doivent être obligez à Sa Majesté, d'avoir fait un si grand effort & si extraordinaire pour se mettre en état de leur faire obtenir une bonne Paix, vous direz aussi audit Sieur de Wit qu'il est nécessaire que Sa Majesté soit pareillement informée du nombre & forces des Vaisseaux qu'ils mettront en Mer, & même qu'ils lui fassent part de tous les avis qu'ils ont des forces du Roi d'Angleterre, & que sur toutes ces connoissances ils délibérent sur ces trois propositions.

S'il sera expédient pour la cause Commune de faire la jonction des Flotes & donner un Combat général, ou si en donnant toutes les apparences de rechercher le Combat, il sera à propos de l'éviter, & en ce cas quelle conduite auront

ront à tenir les Armées de part & d'autre.

Et s'il est à propos de joindre les Flotes pour donner un Combat général, en cas que cette jonction soit empêchée par l'interposition de la Flote Angloise, quelle conduite auront à tenir les mêmes Armées de part & d'autre pendant qu'elles seront divisées, & jusqu'à ce que la jonction soit faite.

Monsieur le Comte d'Estrades pressera le Sieur de Wit de prendre promptement le sentiment de Messieurs les Etats & des plus habiles Officiers de Marine qu'ils ayent, & les faire sçavoir promptement à Sa Majesté, laquelle se conformera toujours à ce qui sera estimé le plus avantageux pour la Cause commune; elle désire seulement qu'en cas qu'ils estiment plus à propos de donner un Combat général, il seroit de très-grande conséquence d'obliger le Roi de Dannemarc de joindre sa Flote de quarante Vaisseaux à celle de Messieurs les Etats, en cas qu'il n'en ait point besoin pour la défense de ses Etats, & pour cet effet qu'il n'y a point de diligence qu'ils ne doivent faire pour l'y attirer, quand même il leur en devroit coûter quelque somme d'argent un peu considérable.

Quant au Commandement des Flotes en cas de jonction, Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades examine avec soin le Traité de 1635. & tous les autres Traitez qui en parlent, & sçachent dudit Sieur de Wit l'intention de Messieurs les Etats sur ce sujet, Sa Majesté ne doutant point qu'ils ne rendent à son Pavillon & à la Personne de l'Amiral de France tout le respect & la déférence qu'ils doivent rendre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 27. *May* 1666.

DEs que j'eus reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m écrire du 21. du courant, je fis dire au Sieur de Wit que j'avois à conférer avec lui & les Députez pour les affaires secretes, comme en ces sortes de matiéres, tant moins il y a de gens & mieux le secret est gardé; il se rendit à mon Logis, accompagné seulement du Sieur Huygens, Députez aux Etats Généraux, & nommé pour cette Commission: je leur exposai ce qui est porté dans la Dépêche de Vôtre Majesté, & dans le Mémoire que Monsieur de Lionne m'a envoyé touchant la jonction de nos Flotes. Après qu'ils eurent bien fait reflexion sur tout ce qui y est contenu, le Sieur de Wit me dit, que l'affaire étoit de si grande importance, qu'ils assembleroient les Officiers de Marine les plus experts, pour prendre une bonne Résolution sur tous les points proposez: Nous avon eu ensuite trois Conférences, & ils m'ont donné aujourd'hui leur Résolution que j'envoye à Vôtre Majesté.

L'Amiral de Ruyter opine, que le meilleur Poste à occuper est celui d'entre Calais & Douvre; parce que si on est plûtôt à la Mer que les Anglois, on empêchera, que ce qui sortira de la Riviére de Londres, ne se puisse joindre aux Dunes; on coupera aussi par ce même moyen toute sorte de communication des Ports de Pleimouth, Portsmouth, & autres avec la Riviére

viére de Londres, & on sera posté entre la Flote Angloise & celle de Vôtre Majesté, qui pourra se joindre avec eux sans aucune oposition.

Mais aussi si la Flote Angloise gagne les devans, il faut incessamment combatre & s'ouvrir le passage, pour ne pas perdre l'occasion de la jonction.

Quant au Pavillon & à tous les honneurs que les Etats doivent à Monsieur le Duc de Beaufort, ils promettent de suivre ponctuellement * l'Article douziéme du Traité de 1635. où le tout est réglé & spécifié fort nettement.

Mais que pour les Conseils de Guerre, ils esti-

* *Extrait du 12. Article du Traité de 1635.*

Et au cas que lesdites Escadres viennent à s'assembler, comme il peut arriver qu'il sera nécessaire pour le bien commun, l'Amiral desdits Seigneurs les Etats abaissera à l'abord son Pavillon du grand Mât, & le saluëra de son Canon, & celui du Roi le resaluëra comme de coûtume, & comme il en a été usé par le Roi de la Grande Bretagne, lorsque ses Armées & celle desdits Seigneurs les Etats ont été jointes; ensuite de telle salutation les Officiers des susdits Navires assemblez sur le Vaisseau qui portera le Pavillon du Roi au grand Mât, consulteront ensemble au commun Conseil de Guerre, pour faire dans les occasions qui n'auront point été prévûës dans leurs instructions respectives, ce qu'ils estimeront plus à propos. Et l'Amiral aura audit Conseil la prémiére voix, & l'Amiral desdits Seigneurs les Etats la seconde, & la troisiéme le Vice-Amiral du Roi, & la quatriéme celui desdits Seigneurs les Etats, la cinquiéme le Contre-Amiral du Roi, & la sixiéme celui des Seigneurs les Etats, & les autres Officiers qui de part & d'autre seront appellez au Conseil par Résolution commune desdits Amiraux, opineront alternativement ainsi qu'il est porté ci-dessus, & conclurront puis après à la plûralité des voix, & la conclusion sera mise par écrit par un Secretaire dudit Conseil qui entendra la langue Françoise, & celle desdits Seigneurs les Etats.

ment à propos si Vôtre Majesté l'approuve, qu'au lieu de les composer d'un aussi grand nombre d'Officiers qu'il est porté par l'Article, on se réstraigne à quatre ou cinq de part & d'autre choisis par chaque Amiral.

Vôtre Majesté verra par les Mémoires que les Etats viennent de m'envoyer, & que je n'ai pas le tems de faire traduire en François, le nombre de leurs Vaisseaux, de leurs Equipages & de l'Artillerie, comme aussi celui de ceux de la Flote du Roi d'Angleterre dont ils sont assûrez à n'en pouvoir douter.

Vôtre Majesté verra aussi la réponse que les Etats m'ont faite sur le Mémoire que je leur ai donné, touchant l'offre que le Roi de Suéde a fait à Vôtte Majesté de sa Médiation. Ils ont été très-satisfaits d'apprendre les sentimens de Vôtre Majesté là-dessus auxquels ils se sont conformez.

Je ne sçavois pas bien juger à qui de deux, ou du Sieur van Beuningen ou de moi le Sieur de Wit a déguisé ses sentimens, mais il est sûr qu'il a fait tout son possible auprès de l'Electeur de Brandebourg pour faire rester son Armée sur ses Frontiéres, jusques à ce qu'on ait vû clair aux affaires de Suéde, ce qu'il a refusé, & il envoya ses ordres à son Général de marcher en Prusse le même jour qu'il partit de la Haye.

Il est aussi vrai que depuis sept jours ledit Sieur de Wit a fait donner commission des Etats au Sieur de Béverning pour se trouver à Utrecht à son retour du Texel pour lui proposer de nouveau cette Ligue. Ledit de Béverning a écrit que Monsieur l'Electeur y consentoit & avoit donné pouvoir au Sieur Suerin de la conclurre; il travaille à présent avec ledit Suerin pour en dresser les Articles. Il est vrai aussi que Monsieur l'Elec-

teur

teur a dit au Sieur de Wit, lors qu'il le pressoit à la Haye de conclurre la Ligue proposée & de retenir ses Troupes, que si le Roi de Suéde rompoit contre le Roi de Dannemarc, il étoit engagé par un Traité de secourir le Dannemarc & qu'il le feroit.

J'ai reçû des Lettres de Messieurs les Ambassadeurs de Suéde du 12. du courant, qui marquent avoir reçû toutes les miennes, & la Dépêche de Vôtre Majesté que j'avois donné à un des Couriers des Etats; ainsi ils ont été informez de tous les ordres que Vôtre Majesté m'a envoyez, & de tout ce qui s'est passé à la Haye. Ils me mandent que les Suédois semblent s'adoûcir; mais je ne vois pas que tout ce que j'ai pû alléguer, sur le contenu des Dépêches de Vôtre Majesté que j'ai exposé dans toutes les Conférences que j'ai eües avec les Commissaires des affaires secrétes, dont est le Sieur de Wit, ait servi de rien pour leur faire changer leur Résolution. Ils persistent de maintenir vigoureusement le Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, & pour cet effet ils font partir 2000. Chevaux & 1000. hommes de piéd pour rester dans le Païs de Holstein.

Ils ont destiné 1800. hommes de piéd pour l'Ostfrise, moyennant cela les Ministres du Roi de Dannemarc assûrent qu'il n'y a rien à craindre pour le Païs de leur Maître.

J'ai témoigné auxdits Commissaires que s'ils jugeoient qu'il y allât de leur service & de leur intérêt que les Troupes de Vôtre Majesté restassent encore dans la Hollande, ainsi que les Ministres de Dannemarc lui avoient fait entendre, Vôtre Majesté ordonneroit de retarder le départ de ses Troupes autant de tems qu'ils voudroient.

Ils m'ont répondu, après en avoir conferé avec les Etats, qu'ils remercioient très-humblement Vôtre Majesté de tant de marques essentielles de son affection, qu'ils avoient pourvû à la sûreté du Païs du Roi de Dannemarc, & qu'ils me prioient d'écrire à Monsieur de Pradel d'exécuter ce qui avoit été résolu, pour le depart des Troupes qui doivent se rendre le 6. de Juin à Boxméer pour passer la Meuse. J'en ai donné avis à Monsieur de Pradel par le Sieur de Langlée, que j'avois retenu à la Haye jusques à ce qu'ils m'eussent signifié leur Résolution là-dessus.

Vôtre Majesté peut prendre sûrement ses mesures, que si le vent est bon, la Flote des Etats sera en Mer dans 5. ou 6. jours. Il y a l'Escadre de Zélande & celle de Rotterdam qui croisent à la vûë de Schévelingen & attendront la sortie de la Flote qui est au Texel.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

Depuis le Mémoire qui fût envoyé au Sieur Comte d'Estrades par le dernier Ordinaire concernant l'action des Armées Navales, le Sieur Colbert a eu une grande Conférence avec le Sieur van Beuningen sur le même sujet, & particuliérement sur la pensée que le Sieur de Wit a communiquée, & dont il a donné pareillement part audit van Beuningen de faire la jonction de l'Armée de Sa Majesté & de celle des Etats entre Boulogne & Diépe, & quoi qu'il soit très-certain que la jonction soit très-néceßaire, & qu'elle doive produire un très-grand avantage à la

Cause

Cause commune, il a parû beaucoup de difficulté de le faire au lieu marqué par ledit Sieur de Wit, parce que la Manche étant fort étroite, l'Armée des Etats auroit peut-être quelque difficulté à passer devant la Flote Angloise étant aux Dunes ou en quelques autres endroits de la Côte d'Angleterre dans la Manche, ce qu'elle seroit obligée de faire en venant du Texel au Rendez-vous entre Boulogne & Diépe, & qu'il seroit impossible que la prémiére des deux Armées qui se rendroit à ce Rendez-vous n'y demeurât long-tems & n'y fût exposée, étant impossible de prendre un Rendez-vous fixe sur une Mer si étroite, & où l'on ne peut éviter la contrariété des vents, & après avoir bien examiné & disputé ce qui se pouvoit faire pour le mieux, les Armées de part & d'autre étant dans l'état & dans la situation où elles sont, sçavoir l'Armée d'Angleterre au nombre de 90. Vaisseaux aux Dûnes prête d'être mise en Mer si elle n'y est.

L'Armée des Etats au Texel qui n'est pas encore toute assemblée & ne pourra être mise en Mer qu'au 5. ou 6. du mois prochain.

L'Armée de Dannemarc n'est point encore en état, & celle de Sa Majesté n'est point encore arrivée dans les Mers de Ponant.

Etant donc impossible que l'Armée des Etats se puisse joindre à présent ni à celles de Sa Majesté, ni à celles de Dannemarc, & celle d'Angleterre étant en Mer, il faut que les Etats examinent s'ils exposeront leur Armée au Combat seule contre celle d'Angleterre, ou s'ils se tiendront dans leurs Ports ou Rades jusques à ce qu'ils se puissent joindre à quelques-unes de leurs Puissances qui ont pris leur parti, ou à toutes les deux ensemble.

Il me semble que la prudence voudroit que l'Armée des Etats demeurât au Texel jusques à ce que celle de

Sa Majesté étant arrivée en Ponant, & celle de Dannemarc étant en état, elle se puisse joindre à l'une des deux, suivant la route que prendroit l'Armée d'Angleterre, d'autant que si cette Armée prend sa route vers le Nord pour aller attaquer le Dannemarc, celle des Etats pourra la suivre, & en donnant avis à celles de Sa Majesté, elle peut entrer dans la Manche sans risque, & suivre & se joindre à celle des Etats comme réciproquement, si l'Armée d'Angleterre sort de la Manche pour venir attaquer celle de Sa Majesté, celles des Etats pourra la suivre de même, & en donnant avis à celle de Dannemarc, elle pourroit suivre pareillement & se joindre

Si le Roi d'Angleterre divise sa Flote pour éviter ces jonctions, chacune des Armées sera assez puissante pour résister à celle qui voudra l'attaquer. Pour mettre toutes choses en état de pouvoir exécuter ce Projet en cas que le Sieur de Wit l'approuve, il est nécessaire que Messieurs les Etats travaillant diligemment & traitent avec le Roi de Dannemarc pour l'obliger à joindre sa Flote & la mettre promptement en Mer, en cas que l'occasion se présente, & à l'égard de l'Armée de Sa Majesté, comme on a reçû Lettre du Sieur Duc de Beaufort d'Alicante du 8. de ce mois, elle a lieu d'espérer qu'elle sera bientôt dans ces Mers, & afin qu'elle soit plus en état de se joindre, Sa Majesté fait reconnoître la Riviére de Pointrieux, vis-à-vis de l'Ile de Brebac en Bretagne, qui est au dedans de la Manche & à sa sortie du Nord; en sorte que d'un seul vent elle pourra sortir & se mettre à la voile, au lieu que si elle étoit à Brest, outre la difficulté de sortir du Havre, il faut deux vents au moins pour se mettre dans le Canal.

En cas que ledit Sieur de Wit approuve ce Projet, ledit Sieur d'Estrades le fera sçavoir promptement, afin

afin que Sa Majesté puisse faire mettre toutes choses en état de le bien exécuter.

Et en cas aussi que ledit Sieur de Wit estime absolument nécessaire de tenter la jonction plus promptement que ce qui est dit ci-dessus, en ce cas il sera absolument nécessaire aussi-tôt que l'armée de Sa Majesté sera arrivée, que les Commandans de l'Armée des Etats prennent une occasion favorable pour sortir du Texel, venir en Zélande, & prendre un vent fort pour porter l'Armée en 24. heures jusques à l'entrée de la Manche où l'Armée de Sa Majesté se pourroit trouver.

Ledit Sieur d'Estrades fera de plus connoître audit Sieur de Wit que la Mer Méditerranée étant entiérement dégarnie de Vaisseaux, & n'y ayant plus que les 13. Galéres de Sa Majesté pour faire la Guerre, il est absolument nécessaire, pour ôter toute espérance aux Anglois d'y pouvoir rétablir leur Commerce, que les Etats fassent passer au plus tard dans la fin de Juin ou au commencement de Juillet les 12. Fregates qu'ils ont promises il y a si long-tems, auxquelles Sa Majesté fera joindre six Vaisseaux qu'elle fait achever de bâtir en Levant, & ce point est de telle importance qu'il ne faut pas que ledit Sieur d'Estrades omette d'en parler en toutes les Conférences qu'il aura avec ledit Sieur de Wit, jusques à ce que cela soit exécuté. Pour ce qui concerne le Commandement des Armées lors qu'elles seront jointes, Sa Majesté se remet au Mémoire précédent. Fait à Saint Germain en Laye le 21. May 1666.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. Juin 1666.

J'Ai estimé nécessaire de vous dépêcher ce Courier exprès, sur l'avis que le Sieur van Beuningen a donné ici, lequel est confirmé par vos dépêches du dernier ordinaire, de la Résolution prise par Messieurs les Etats de mettre leur Flote en Mer pour combatre celle d'Angleterre; surquoi je désire que vous témoigniez au Sieur de Wit que cette Résolution me paroît si importante & si éloignée de ce que vous avez pû connoître de mes sentimens par mes deux derniers Mémoires, qu'il me semble que l'on auroit pû retarder l'exécution, jusques à ce que l'on m'en eût pû faire connoitre les raisons; & difficilement Messieurs les Etats pourront-ils se faire passer pour prudens, à moins qu'ils ayent des raisons si particuliéres qu'aucun autre qu'eux ne les connoisse.

Celles sur lesquelles tout le monde raisonnera, dont je désire que vous donniez part audit Sieur de Wit, sont que Messieurs les Etats m'ont joint avec eux & le Roi de Dannemarc dans une même Guerre, étant délivrez comme ils sont de la Guerre de Munster, le dedans de leur Etat calme, & n'ayant rien à craindre de la part des Anglois, ma Flote n'étant point encore arrivée en Ponant, celle de Dannemarc n'étant point encore en état, l'argent ne pouvant manquer ni de ma part ni de la leur pour l'entretenement de nos Flotes, au contraire le Roi de Dannemarc

ayant

ayant fait des efforts extraordinaires pour mettre la sienne à la Mer.

Tous les avis d'Angleterre portent qu'il n'y a que pour six semaines de vivres, & qu'elle aura peine à remettre sa Flote en Mer quand une fois elle aura rendu le bord; ce que la remise de la convocation de son Parlement au mois de Septembre donne lieu croire.

Toutes ces raisons étant très-fortes, & y en ayant peu de contraires, il me semble qu'il valoit beaucoup mieux ou surseoir la sortie des Flotes & ne pas hazarder le tout par un Combat, ou au moins attendre une occasion favorable de pouvoir joindre ma Flote à celle des Etats pour ensemble attaquer les Anglois.

Si au contraire l'on vient de considérer les suites fâcheuses qui pourroient arriver par la perte d'un Combat, qui rendroit les Anglois plus superbes, & leur donneroit le moyen de choisir telles de trois Puissances qu'ils voudroient attaquer, il sera bien difficile de s'empêcher de conclurre qu'il n'y avoit pas à balancer entre les deux partis que l'on pouvoit prendre, & que celui de se tenir en état de sortir & surseoir jusques à ce que l'occasion fût favorable de joindre nos Flotes, étoit infiniment à préférer à l'autre.

Je désire donc que vous fassiez connoître toutes ces raisons audit Sieur de Wit, & s'il est encore possible que vous fassiez toutes les diligences qui dépendront de vous pour retenir leur Flote au dedans du Texel, pour dans la suite du tems profiter de toutes les occasions qui pourront s'offrir pendant la Campagne de pouvoir joindre nos Flotes.

Vous pouvez cependant assûrer ledit Sieur de Wit que je donne tous les ordres nécessaires pour faire

faire venir ma Flote à la Rade de Belle Ile pour y assembler tous mes Vaisseaux tant de Levant que de Ponant.

Addition de la main du Roi.

Cette Lettre ici est de la derniére importance, appliquez-vous à faire réüssir ce qu'elle contient autant qu'il vous sera possible.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 3. Juin 1666.

JE ne sçaurois rendre réponse à Vôtre Majesté par cet Ordinaire, sur les points contenus dans la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 28. du passé. Je lui dirai seulement que les Sieurs de Wit & de Huygens étant les Commissaires Députez des affaires secretes, & les deux seuls avec qui je confére, ayant détourné les autres sous divers prétextes que nous prenons de concert pour observer mieux le secret, & se trouvant tous deux absens par la Commission qu'ils ont eu des Etats d'aller au Texel pour faire partir incessamment la Flote.

J'ai estimé à propos de leur envoyer un Exprès avec la Copie du Mémoire, & un Extrait des Articles de la dépêche de Vôtre Majesté, qu'on ne peut éviter de leur donner; afin qu'ils délibérent là-dessus; dès que j'aurai reçû leur réponse je ne manquerai pas de l'envoyer à Vôtre Majesté: cependant j'exécuterai ponctellement tout ce qu'elle me fait l'honneur de m'ordonner, & après

après avoir eu celle du Sieur de Wit sur ce qui regarde ce Génois qui continuë à faire des Gazettes contre les intérêts de Vôtre Majesté & contre sa personne, j'en porterai mes plaintes à Messieurs les Etats & poursuivrai le châtiment.

Mais il seroit nécessaire que j'eusse quelques-unes de ses Gazettes, parce qu'il ne manquera pas de nier le fait, & il faut que j'aye de quoi le convaincre en Justice, l'ordre étant qu'après une plainte le Magistrat ordonne à celui qu'on accuse de comparoître dans la Maison de Ville, on lui expose la plainte qu'on fait de lui, & s'il ne se justifie pas on le condamne par une Sentence. Ce sont les Privilèges des Villes, car les Etats Généraux sur un tel fait ne peuvent qu'écrire au Magistrat d'Amsterdam de faire justice d'un tel sur une telle plainte.

Monsieur le Prince d'Orange est allé conduire Madame la Princesse d'Orange qui va à Cléves, jusques à une journée d'ici; lors qu'il sera de retour je parlerai à Monsieur van Ghent conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne, & lui donnerai la gratification qu'elle lui a destinée

La Flote de Messieurs les Etats est sortie du Texel le prémier de ce mois à huit heures du soir, elle est composée de 80. Navires, & 15. qui n'ont pas leur Equipage complet qui sont restez au Texel; ils espérent être prêts dans peu de jours, & ont ordre de joindre la Flote qui doit faire voile dans la Manche, suivant la Résolution que j'ai envoyée à Vôtre Majesté: je crois pourtant qu'ils croiseront jusques à ce que le reste des Vaisseaux soit en état de sortir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Juin 1666.

DAns nos Conférences ils m'ont fort exagéré les diverses instances que je leur ai faites de la part de Vôtre Majesté, de mettre au plûtôt leur Flote en Mer & de prevenir celle des Anglois, même de faire en sorte que ce qui sera prêt en Zélande, à la Meuse & au Texel, sortit en Mer pour faire diversion, pour empêcher que les Anglois ne détâchent pour venir au devant de Monsieur le Duc de Beaufort, Vôtre Majesté témoignant de l'inquiétude de ce que la Flote étant en Mer elle courroit quelque risque, celle de Messieurs les Etats n'y étant pas.

Sur ces ordres on a travaillé vers les Amirautez pour hâter les Equipages, on a pris six millions à intérêt à Amsterdam, afin que tous prétextes de retardement fussent ôtez. On a négocié vers les Villes & les Provinces pour faire consentir à un prompt départ de la Flote; on a même répondu au prémier Mémoire de Vôtre Majesté sur les Résolutions que les Etats ont prises de concert pour les desseins de la Campagne, ce qui étant fixé on ne peut changer en aucune maniére sans préjudicier à leur réputation & au bien de leurs affaires, qu'ils n'ont rien fait sans l'avoir bien consulté avec leurs Amiraux, qui trouvent qu'il leur est beaucoup plus avantageux d'être en Mer que dans leurs Havres, où ils peuvent être enfermez par la Flote Angloise, & se consumer sans pouvoir tirer aucune utilité de leurs

leurs dépenses, ni même avoir aucune espérance de se joindre à la Flote de Vôtre Majesté, celle des Anglois tenant la leur enfermée, & qu'ainsi il vaut mieux en toutes façons qu'ils soient à la Mer en état de combatre celle des Anglois si elle se présente; que leur Flote étant composée de 85. grands Vaisseaux, 14. Brulots & 20. Galiotes ou petites Frégates, elle est en état de tenir tête à celle des Anglois; que néanmoins pour satisfaire en partie à ce que Vôtre Majesté désire, ils envoyent ordre à leur Amiral d'éviter le Combat autant qu'il se pourra, & suivre sa route vers le Canal & se poster entre Boulogne & Douvres pour donner lieu à la Flote de Vôtre Majesté de se joindre sans aucun péril. Ils m'ont ajoûté, que si leur Amiral est obligé de combatre, quand bien ils perdroient le Combat, il resteroit assez de leurs Vaisseaux pour être maîtres de la Mer avec la Flote de Vôtre Majesté, parce que l'expérience faisoit voir qu'après un grand Combat de Mer, le victorieux étoit obligé de se retirer pour se raccommoder, se rafraichir & prendre de nouvelles Munitions; qu'une Flote comme celle de Vôtre Majesté venant en telle rencontre pourroit infailliblement gagner la Victoire & remetre leurs affaires en cas de malheur.

Ils m'ont aussi fort exagéré que dans une République il n'en va pas de même qu'en un Royaume; que quand un Roi veut une chose, cela est fait; mais que dans leur Etat quand une Résolution est prise, & que c'est avec le contentement des Villes & des Amirautez, on ne la peut changer, & qu'il en faut essuyer les événements

Ils font aussi de grandes considérations sur les avances d'argent que la Ville d'Amsterdam a faites

faites pour mettre la Flote en Mer, afin de favoriser l'arrivée de la Flote des Indes qui est estimée dix millions, & que la Compagnie des Indes attend ce mois de Juin.

Tout ce que dessus m'a été représenté par Messieurs les Commissaires, sans que pour cela j'aye relâché des raisons portées par les deux Mémoires, leur disant que les tems en telles occasions devoient faire changer les Résolutions, que ce que j'avois demandé aux Etats de la part de Vôtre Majesté il y a un mois, de mettre leurs Flote en Mer pour favoriser le passage de Monsieur le Duc de Beaufort dans le Ponant, étoit sur l'avis qu'elle avoit eu que le Roi d'Angleterre détâchoit partie de la Flote pour joindre Smith; que cet avis ne s'étant pas trouvé véritable, Vôtre Majesté revenoit à présent à donner aux Etats des conseils les plus prudens & les plus avantageux à la Cause commune dont ils devroient profiter.

Ils me repliquérent qu'il étoit impossible pour les raisons ci-dessus alléguées, & que si leur Flote revenoit dans leurs Ports toutes les Bourses seroient fermées, & qu'on courroit grand risque d'une Revolte générale.

Mais que puis qu'ils suivoient le projet qu'ils avoient envoyé à Vôtre Majesté, ils la supplioient très-humblement de donner des ordres a Mr. le Duc de Beaufort de s'approcher de la Manche, puis qu'ils s'en alloient se poster entre Boulogne & Douvres.

J'entrai ensuite en matiére sur les affaires de Suéde. Je les trouvai bien informez sur tous les points par la dépêche du Sieur van Beuningen; ils consentent qu'on retranche les termes (trop fiers) de la réponse des Etats sur l'offre de la Média-

Médiation, & qu'on se conforme en la maniére que Vôtre Majesté approuve.

Quant à ce qui est de renoncer au Traité d'Elbing, ils m'ont dit, après bien des raisonnemens & des contestations, qu'ils ne le feront jamais, & qu'il n'est pas dans leur pouvoir; que ce seroit donner un couteau aux Suédois pour leur couper la gorge, en ce qu'il y a un Article qui porte, que les Suédois ne pourront pas prendre des droits sur les Marchands Hollandois plus hauts que sur les autres Nations, & les Etats sont assûrez, à n'en pouvoir douter, que par le Traité que les Suédois ont fait avec les Anglois, il y a un Article qui dit que les Anglois ne payeront des droits qu'un quart moins que les Hollandois, afin de leur donner moyen d'attirer tout le Commerce, & que s'ils renoncent au Traité d'Elbing, c'est leur donner pouvoir de favoriser les Anglois à leur préjudice.

Lesdits Commissaires, & entr'autres Monsieur de Wit, se plaignirent de ce que le Sieur van Beuningen, dans sa Conférence, n'avoit pas représenté assez fortement à Vôtre Majesté l'interêt que les Marchands & la Ville d'Amsterdam avoient à maintenir le Traité d'Elbing, & qu'il étoit aussi bien informé qu'eux que ledit Traité ne pouvoit être détruit sans porter grand préjudice aux Marchands, qui sont ceux qui composent les Députez de la Province de Hollande, qui n'y donneront pas leur consentement.

J'ai parlé au Sieur de Wit de ce que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Sieur Coyet avoit dit quelque chose d'important au Sieur d'Isbrand, & qui méritoit bien qu'il y fit ses reflexions. Il me répondit que le Sieur d'Isbrand lui avoit mandé que ledit Coyet lui avoit

avoit dit qu'ils n'étoient engagez à donner aucun fecours aux Anglois contre les Hollandois, & que s'ils voyoient que le Roi d'Angleterre ne voulût pas entendre à une Paix raifonnable, ils fe mettroient de leur parti.

Ledit de Wit m'a dit que les Etats ont écrit au Sieur d'Isbrand, que fi on veut convenir d'un accord par écrit, & en toucher des conditions, on lui donne tout pouvoir de le faire; mais qu'il eût hier réponfe dudit d'Isbrand, lequel en ayant parlé au Grand Chancélier, lui a répondu qu'on ne pouvoit pas traiter par écrit d'une telle matiére, mais bien en difcourir, & qu'il ne juge pas que cela ait de fuite.

Je rends compte tous les Ordinaires à Meffieurs les Ambaffadeurs en Suéde de tout ce qui fe paffe ici; mais je reçois fort peu de leur nouvelles. Je n'en ai pas eu depuis le 12. de May J'appréhende qu'on intercepte leurs dépêches.

Monfieur de Ghent n'a pas voulu recevoir la gratification que Vôtre Majefté lui à voulu faire. Il la fupplie de croire qu'il ne perdra pas l'occafion d'infinuër au Prince d'Orange qu'il doit regarder Vôtre Majefté comme le véritable Ami & Protecteur des Etats, & par conféquent le fien. Il m'a témoigné défirer qu'un de fes Enfans, qui eft Lieutenant de Cavalerie en ce Païs, s'attachât au fervice de Vôtre Majefté, en cas qu'elle entrât en rupture avec l'Efpagne; que cependant il apprendroit fon métier dans fa Charge. Je l'ai affûré que lorfque ce tems viendroit Vôtre Majefté feroit très aife de l'employer. Je renvoye à Monfieur de Lionne la Lettre de change qu'il m'avoit adreffée.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 13. Juin 1666.

J'Ai estimé à propos de voir Monsieur de Wit là-dessus, & lui ai présenté que la fermeté qu'il témoigna hier dans nos Conférences, à ne vouloir pas se relâcher du Traité paroîtroit au monde plûtôt une opiniâtreté, qu'une affection à conserver les avantages de sa Patrie, qui peut beaucoup plus perdre en ne s'accommodant pas avec la Suéde, & que je croyois lui pouvoir dire en ami, qu'un jour l'avis de Messieurs d'Isbrand & van Beuningen pourroit être raporté dans l'Assemblée & approuvé, & que ceux qui s'y seroient oposez en seroient blâmez.

Il me répondit qu'il étoit vrai que ces deux Ministres étoient d'un même sentiment sur ce fait; mais que les Députez des Villes n'y trouvoient pas leur compte, qu'Amsterdam même s'y opose, que ce sont les Maîtres, & qu'il faut qu'il se conforme à leurs volontez.

J'ai bien pénétré qu'il faut qu'il témoigne bien souvent être contraire en des affaires, qu'il opineroit d'accommoder s'il suivoit sont sentiment, mais au poste où il est, il faut qu'il ait de la complaisance pour tous.

Cette affaire est d'une nature qu'il faut la négocier & tâcher de gagner les Députez des Villes; il faut du tems, c'est à quoi je m'appliquerai autant que je pourrai, c'est beaucoup que de pouvoir insinuër à mes amis que Messieurs van Beuningen & d'Isbrand sont d'avis de casser ledit Traité d'Elbing. LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 11. *Juin* 1665.

JE vous fais cette Lettre sur une seule affaire, mais qui est celle qui présentement m'occupe le plus l'esprit, parce qu'elle me paroît la plus importante de toutes celles qu'on peut promouvoir par la voye de la Négociation, pour reduire nos Ennemis à souhaiter la Paix. Je pense vous avoir déja informé que le grand Chancélier de Suéde avoit fait une ouverture à mes Ambassadeurs, par le moyen de laquelle, si les Etats y veulent consentir, la Suéde se désisteroit de la prétension des subsides, sur laquelle autrement il sera fort mal-aisé de s'accommoder. Cette ouverture est que les Etats veuillent lever le joug (pour parler aux mêmes termes du Chancélier) qu'ils ont imposé à la Suéde par le Traité d'Elbing sur le fait des impositions dans leurs Ports, contre le droit naturel que tous les autres Princes ont dans leur Païs de les établir telles que bon leur semble, c'est-à-dire, que la Suéde désireroit la cassation dudit Traité en cette partie qui regarde les impositions dans ses Ports. Lors qu'on a communiqué ici cette proposition au Sieur van Beuningen, il a témoigné d'abord que son sentiment seroit que ses Ministres l'acceptassent fort volontiers, & d'autant plus que nonobstant ledit Traité la Suéde ne laisse pas d'en user chez elle selon son bon plaisir: il dit seulement que la chose devroit être reciproque, & que Messieurs les Etats devoient aussi être mis

en

en pleine liberté de traiter chez eux les Suédois comme leurs Sujets seroient traitez chez eux; mais j'estime que ce n'est pas ce que la Suéde a entendu dans son ouverture, autrement si la chose devoit être réciproque, elle n'auroit pas eu besoin d'offrir le désistement de la prétension des Subsides passez, qu'elle fait monter jusques à une somme de six cens mille écus; son intention sans doute a été qu'en abandonnant ladite prétension, elle auroit la liberté de mettre tels impôts qu'elle voudroit dans ses Ports, & qu'en considération du désistement desdits Subsides, les Suédois ne laisseroient pas de continuër à être traitez dans les Provinces-Unies comme les Sujets naturels, dont ayant été depuis reparlé audit van Beuningen, il a témoigné de croire que la chose n'étoit pas de si grande importance que ses Maîtres ne la pussent accorder, pour un si grand bien que celui de pouvoir s'assûrer que la Suéde demeurera neutre, qu'elle ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois, qu'elle n'attaquera point le Roi de Dannemarc, & qu'elle le laissera agir en toute liberté contre les Anglois, soit dans le Zondt & la Mer Baltique, soit dans les Mers de deçà. Par tout ce que dessus vous comprendrez aisément l'importance de cette affaire, & ce que vous avez à faire de vôtre part en mon nom auprès des Etats, pour ne perdre pas par trop de négligence, ou de dureté le grand fruit qui s'en peut tirer, étant certain que rien ne peut plus mortifier les Anglois que s'ils la voyent conclurre, ni rien aussi leur être d'un plus notable préjudice dans cette conjoncture; on peut même espérer que ce prémier pas étant fait une fois, on pourra avec un peu de tems porter

des Etats de les avertir de tout ce qui viendra à leur connoissance, de donner retraite & sûreté aux Vaisseaux dans leurs Ports & Rades, & en cas de Combat opiniâtre de les assister de poudre & de boulets.

Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades donne part de tout ce qui est dit ci-dessus au Sieur de Wit, qu'il l'assûre que ledit Sieur Duc de Beaufort se tiendra en état de joindre l'armée de Sa Majesté à le Flote des Etats, aussi-tôt que l'occasion le pourra permettre, & qu'il sçache si lesdits Etats ont à désirer quelque chose davantage de Sa Majesté. Fait à Fontainebleau le 11. *Juin* 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. *Juin* 1666.

JE rendrai présentement compte à Vôtre Majesté de la Conférenee que j'ai euë avec les Commissaires sur les affaires de Suéde, après avoir reçû en même jour deux dépêches de Messieurs les Ambassadeurs de Suéde du 26. May, & l'autre du 2. du courant; je leur parlai conformément à ma derniére dépêche, & ils me répondirent de même, ce que je ne repéterai point ici, pour ne pas importuner Vôtre Majesté par des redites. Je leur communiquai ensuite l'ouverture que Monsieur de Pomponne avoit faite au Grand Chancélier, pour les dégager du Traité des Anglois, par le prétexte des préparatifs que les Moscovites font de leur faire la Guerre, & que cet expédient les mettroit à couvert de tout engagement, puis que par le Traité qui est entr'eux & l'Angleterre, on ne

se doit pas secourir en cas qu'il leur arrive une Guerre par Terre; & comme ledit Chancélier avoit approuvé ledit expédient, & étoit entré en Conférence pour chercher les moyens de le faire réüssir, & que même Messieurs les Ambassadeurs croyoient qu'ils donneroient parole à Vôtre Majesté de laisser agir le Dannemarc, je leur dis que j'estimois qu'ils ne devroient pas perdre cette conjoncture de finir une affaire, qui leur seroit si avantageuse dans la suite pour leur intérêt, & pour la Cause commune.

Ils me répondirent qu'ils avoient été informez par le Sieur d'Isbrand, de tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur de Pomponne & Monsieur le Grand Chancélier, que les Etats ne feroient pas difficulté de se confier à un écrit en bonne forme, qui seroit donné à Vôtre Majesté de la part de la Couronne de Suéde, qui déclarât qu'elle observeroit tout ce qui sera arrêté, nonobstant que la Paix se fit avec les Moscovites, car autrement il n'y auroit nulle sûreté pour les Etats: que pour ce qui étoit du Traité d'Elbing, ils ne peuvent s'en relâcher par les raisons déja alléguées, mais que pour trouver un tempèrament qu'ils s'y accorderont, comme de traiter, pour les Droits, également les sujets des Etats & ceux des autres Nations; que si on augmente les Droits des Peages en Suéde aux Hollandois, ils en feront de même aux Suédois dans l'étenduë de leurs Provinces.

Quand aux subsides, ils prétendent n'en devoir point, ils offrent de venir à compte, & payer s'ils en devoient: ainsi qu'il n'est pas nécessaire de mettre en compensation le relâchement des subsides avec l'Article du Traité d'Elbing, qui parle des Droits & Péagas que par leurs comptes

tes ils trouvent & vérifient que la Suéde leur est redevable de quatre cent mille écus.

Qu'enfin si la Suéde manque au Traité qu'elle a fait avec eux, quelle sûreté (disent-ils) peuvent-ils avoir par un nouveau Traité? que néanmoins ils ne laisseront pas de faire tout ce qui se pourra honnêtement pour les ramener de leur côté, & qu'ils dépêcheront au Sieur d'Isbrand conformément à cette Résolution, les Etats n'en pouvant prendre d'autres, tant que les Suédois feront des propositions déraisonnables.

C'est ce que les Commissaires m'ont répondu de la part des Etats, & que je ferai sçavoir à Messieurs les Ambassadeurs par l'Ordinaire de demain, n'ayant pû les porter aux relâchemens que Vôtre Majesté témoigne désirer par sa dépêche.

Le Sieur de Wit est parti ce matin par ordre des Etats pour aller en Zélande; où l'on donne l'ordre à l'Amiral de Ruyter d'amener la Flote, pour se racommoder. Il porte avec lui de l'argent, pour donner la recompense qui a été promise aux Officiers qui ont pris des Vaisseaux.

Il restera quarante Navires en Mer, pendant que les autres se racommoderont. Le Sieur de Wit m'a dit, qu'il espére que dans douze jours les Amirautez auront remplacez ceux que l'on aura perdu.

Comme j'achevois cette Lettre Messieurs les Etats m'ont communiqué la Résolution qu'ils ont prise de faire rester l'Amiral de Ruyter en Mer, & de le fortifier d'un nouveau secours, dont je rends compte à Vôtre Majesté par mon autre Lettre: mais selon ce que j'apprens il sera difficile, qu'il soit en état en si peu de tems,

n'ayant, pas vingt Navires qui soient capables de combâtre ; L'Amiral de Ruyter a donné des marques d'un grand cœur & d'une grande capacité, & tout eût été perdu par trois fois sans lui. L'Amiral Tromp a combâtu en Lion sur six Vaisseaux les uns après les autres, mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé l'Amiral de Ruyter de hazarder tout pour le retirer, ce qui lui a bien réüssi, & pourroit le faire périr avec toute la Flote une autre fois. Trente Capitaines de la Flote des Etats n'ont rien fait qui vaille, & se sont comportez fort lâchement, on est résolu de les châtier, mais j'en doute, la plûpart étant appuyez de leurs parens qui sont des Magistrats des Villes de Hollande. Le Sieur de Busca a toûjours combâtu dans le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui s'en louë fort, ayant agi en tous les lieux où il y avoit le plus de péril.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. *Juin* 1666.

LA nouvelle arriva hier du gain de la Bataille contre les Anglois à Messieurs les Etats; Le Combat a duré quatre jours, & lundi matin, qui étoit le dernier, vingt-deux Navires de renfort arrivérent aux Anglois, pendant que l'Amiral de Ruyter les poursuivoit, ce qui l'obligea de faire halte, & de rassembler ses Vaisseaux pour combâtre avec plus d'ordre : Les Anglois de leur côté, après avoir reçû ce renfort, se disposérent de recommencer le Combat, lequel

quel dura six heures avec avantage égal, mais l'Amiral de Ruyter voyant que la Victoire balançoit, fit mettre la Flague rouge, qui est le signal d'une attaque générale, & donna avec tant de vigueur dans la Flote Ennemie, qu'il la perça deux fois, prît six grands Vaisseaux, & en coula quatre à fonds, ensuite de quoi les Anglois prirent la fuite, & sur le soir s'étant levé un grand brouillard, l'Amiral de Ruyter étant proche des Côtes d'Angleterre, & appréhendent les bancs, prît le large avec sa Flote victorieuse.

Pendant les quatre jours de Combat, il a pris onze grands Navires, & brûlé ou coulé à fonds dix; toute l'Escadre du Pavillon blanc est ruinée, L'Amiral Aschut est pris, & son Vaisseau appellé le Prince Royal, qui étoit à l'épreuve du Canon, monté de cent piéces de Canon a été brûlé; Le Vice-Amiral commandé par Barckley, Gouverneur de Portsmuiden, monté de septante piéces de Canon a été amené avec cinq autres Navires de même force dans la Meuse; ledit Barckley & un autre Vice-Amiral ont été tuëz dans leurs Vaisseaux de coups de Mousquet. Il y a trois mille prisonniers & autant de péris.

Du côté des Etats l'Amiral de Zélande Cornelis Everssen a été tué en abordant le Vice-Amiral du Pavillon blanc; le Vice-Amiral d'Amsterdam a été tué aussi, il y a eu trois Vaisseaux brûlez & quatre coulez à fonds, & pas un de pris, mais plus de vingt dématez: Tromp a monté six Vaisseaux l'un après l'autre & l'Amiral de Ruyter a été obligé d'en changer deux fois pour raccommoder le sien. On n'a jamais ouï parler d'un Combat si opiniâtre de

part & d'autre. Dans le reçit que le Sieur de Nieuport a fait aux Etats de tout ce qui s'est passé, il a exagéré les actions de Monsieur le Comte de Guiche qui sont tout-à-fait extraordinaires.

Il dit que Monsieur le Prince de Monaco, & lui étant sur le Vaisseaux du Capitaine Terlon, secondé de l'Amiral de Ruyter, furent les prémiers qui chargérent les Ennemis, & ensuite abordérent le Vice-Amiral du Pavillon rouge, qu'ils en vinrent aux coups de Pistolet, & comme les uns & les autres furent soûtenus, ce Combat dura deux heures où il y eût beaucoup de gens tuëz, le Comte de Guiche agissant avec les Matelots & Soldats, pour la facilité qu'il a de la langue plus que le Capitaine même, & dans le tems qu'il croyoit se rendre Maître du Vaisseau Ennemi, le feu prit dans le leur, où ils travaillérent autant qu'il se pût pour l'éteindre, mais le feu ayant déja gagné les voiles, Monsieur le Prince de Monaco & lui se deshabillérent, & se mirent en caleçons pour se jetter à la Mer avant que le feu prît aux poudres. Dans cet instant, un des Vaisseaux de l'Etat passant s'accrocha à la pointe de celui où ils étoient, & ces Maîtres avec trois ou quatre eurent le tems de se jetter dedans avec leurs épées, & se sauvérent de la sorte. Ce Vaisseau où ils entrerent étoit commandé par le Frere de l'Amiral de Ruyter, qui alla au secours d'un autre Vaisseau fort mal-traité. Ils combâtirent trois heures sur ce Vaisseau jusques à ce qu'il fût mis hors de Combat, & qu'on le vint secourir. Monsieur le Prince de Monaco, & Monsieur le Comte de Guiche, avec le Sieur de Nointel, qui ne les a pas abandonnez, furent menez en cet équipage dans le

le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui les reçût avec joye, & leur fit donner des Justaucorps. Peu de tems après leur arrivée le secours de vingt-deux Vaisseaux arriva aux Anglois, ce fût le dernier jour du Combat & le plus rude. Ces Messieurs furent toûjours par tous les lieux, où il y avoit le plus de péril, & Monsieur le Comte de Guiche fût légérement blessé au bras, & à l'épaule d'un éclat de Canon. Il a perdu trois de ses Domestiques & l'Ecuyer de Monsieur le Maréchal de Granmont. Messieurs de la Freté ont fait des choses tout-à-fait surprenantes pour joindre l'Amiral de Ruyter: Ils s'embarquérent à la Bosele dans une Galliote le jour avant le Combat, & ils arrivérent le lendemain à la vûë des deux Flotes qui étoient aux mains. Ils obligérent à force d'argent le Capitaine de la Galliote de passer au travers de la Flote Angloise, qui étoit sur le chemin, ce qu'ils firent avec grand péril, & joignirent le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, & ont combâtu jusqu'à la fin avec lui. On ne sçauroit assez dire à Vôtre Majesté la reputation qu'ils ont aquise, & les périls qu'ils ont couru, pour faire quelque chose qui puisse marquer la passion qu'ils ont de se rendre capables de servir Vôtre Majesté.

Messieurs les Etats ont fait partir les dix Navires, qui étoient équipez pour le Roi de Dannemarc, cinq qui étoient restez au Texel, & deux de la Meuse pour aller joindre de Ruyter; il y a six Flutes qui portent neuf cens Matelots, & quinze cent Soldats pour remplacer les blessez: on a envoyé outre cela deux cent milliers de Poudre & des Munitions de toutes sortes.

La Province de Hollande a envoyé un million comptant dans les Amirautez, pour faire

travailler avec diligence au Radoub des Vaisseaux qui ont été gâtez dans le Combat.

La Résolution est prise de tenir la Mer, & de fortifier la Flote encore plus qu'elle n'étoit, afin d'aller au devant de celle de Vôtre Majesté avec toute sûreté.

Il y aura encore dans deux mois vingt-quatre grands Navires, dont six sont de quatre-vingt piéces de Canon, les autres de septante : après cela les Anglois éprouveront assûrément, que les Etats ne sont pas tant à mépriser comme ils ont fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Juin* 1665.

JE ne puis m'empêcher de vous faire remarquer, qu'ils poussent la chose au de-là de la vérité, car il est bien vrai, que je vous ai souvent donné ordre de les presser de mettre leur Flote en état, mais non pas de la faire sortir, que l'on n'eût vû auparavant qu'elle démarche feroit l'Angleterre vers le Duc de Beaufort, ou vers le Dannemarc; & pour ce qui est des millions qui viennent dans les Vaisseaux des Indes, le Sieur de Wit sçait, que cette raison n'a pas tout le fondement qu'elle paroit avoir. Cependant voilà peut-être la fortune & les avantages de cette Guerre commis au sort d'un Combat, qui se pouvoit & qui se devoit d'autant plus éviter, que je sçai que les Anglois n'appréhendent rien à l'égard d'une Résolution contraire, qui leur auroit fait consumer, sans

en

en pouvoir tirer aucune utilité, toutes les dépenses qu'ils ont faites pour cette Campagne, & qu'ils auroient eu peine à continuër plus long-tems.

Je vous fis assez connoître par ma dépêche de la semaine passée, combien je croyois important, dans l'état présent des choses, que les Etats vainquissent toutes sortes d'obstacles pour contenter la Suéde; à présent je vous dirai, qu'il me semble que l'on abandonne trop les affaires du Nort, & que si on ne s'y applique d'une autre maniére, je crains bien qu'il n'en arrive quelque grand préjudice à nôtre parti; car il ne faut point tant se confier au changement & radoucissement de conduite, qui paroît depuis quelque tems au discours des Régens de cette Couronne-là, qu'on ne considére qu'elle a présentement deux Ambassadeurs à Londres, qui peuvent d'un jour à l'autre y conclurre un nouveau Traité, selon les avantages qu'on leur offrira. On croit même qu'on se conduit à Stockholm, d'une maniére à pouvoir embrasser tel parti qu'on voudra, selon que le sort des armes en décidera dans un Combat, dont vrai-semblablement on peut attendre le succès avant que de se déterminer. A cela j'ajoûte que les raisons que le Sieur de Wit vous a dites, pour lesquelles il prétend que les Etats ne peuvent consentir à la cassation du Traité d'Elbing, que le Grand Chancélier avoit proposée, comme une compensation du désistement de la prétension des subsides, ne m'ont nullement persuadé, puis qu'on les peut toutes détruire par cette seule replique, que la Suéde n'accomplira plus de sa part ledit Traité, ce qui dépend purement d'elle, d'autant plus qu'elle pourra soûtenir cette annullation & cassation dudit Traité, du prétexte

fort apparent, que les Etats sont les prémiers qui l'ont violé, en lui refusant les subsides qui y avoient été stipulez pour les uns & les autres en cas d'attaque; Cette raison est si forte qu'elle a convaincu pleinement l'esprit du Sieur van Beuningen & d'Isb and. Cependant la reflexion que je fais là-dessus, c'est que ce seroit une chose fort étrange, & dont j'aurois grand sujet de me plaindre, que je n'eusse pas assez de crédit sur les Etats, pour les porter à prendre une Résolution que deux de leurs Ministres du poids que sont & doivent être ledit van Beuningen & d'Isbrand, sont persuadez qui convient à leurs intérêts, quand même je ne témoignerois pas de la désirer. Vous direz tout ceci audit Sieur de Wit, & que je m'attens de son affection qu'il ne permettra pas que j'aye plus longtems ce sujet de déplaisir, considérant même que je n'ai d'autre intérêt en cela que le bien du parti. Je serai bien-aise de donner de l'emploi au fils du Baron van Ghent, quand l'occasion s'en présentera, vous pouvez l'en assûrer de ma part, sur ce je suis, &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Juin* 1666.

Depuis ma dépêche de ce matin fermée & envoyée à Paris, pour être mise ce soir à la poste; le Sieur de Nointel qui s'est trouvé au Combat Naval est arrivé, & m'a tiré bien agréablement de toutes les inquiétudes ou j'étois, de n'apprendre rien du succès d'une Bataille, que

que je sçavois s'être donnée bien près des Côtes de ce Royaume, & avoit commencé il y a aujourd'hui huit jours ; Je rends graces à Dieu de la bonté qu'il a euë de faire tomber tout l'avantage du côté de la bonne cause, & j'espére de ce même principe qu'il continuëra à bénir nos armes. Cependant je ne sçaurois vous bien exprimer quelle est la joye que ce grand événement m'a causée, tant pour la gloire qui en revient à mes Alliez, que pour l'importance des suites de cette Victoire, si nous sçavons en bien profiter, en ne donnant pas le tems à nos Ennemis de se reconnoître, & de se remettre en état de nous faire de la peine ; c'est-ce qui me met aussi-tôt la plume à la main, pour vous recommander de faire vivement connoître aux Etats, combien il nous sera avantageux en toute maniéres, qu'ils se hâtent, autant qu'il sera humainement possible, de reparer les consomptions qui se sont faites dans le Combat, pour remettre promptement à la Mer le plus grand nombre de Vaisseaux qu'il se pourra, afin d'aller boucher la Riviére de Londres, dont on tirera divers grands avantages, qu'il est superflu de déduire ici, puis qu'eux-mêmes le verront aussi-tôt que moi. Nointel m'a dit là-dessus deux choses qui m'ont infiniment satisfait, l'une qu'il a oüi dire au Sieur de Ruyter, qu'il espéroit de pouvoir resortir des Ports, avant qu'il fût trois semaines, pour aller joindre le Duc de Beaufort ; & l'autre que la Flote, quoi que le Combat ait été fort opiniâtre, n'est que fort peu endommagée, & qu'à la réserve des poudres qui commençoient à lui manquer, & à quoi il sera très-aisé de pourvoir en Hollande, les autres reparations seront fort aisées à faire, & en très-peu de tems. Je considéré

encore qu'on avoit été obligé de laisser bon nombre de corps de Vaisseaux dans les Ports, faute de Matelotage, lesquels se trouveront aujourd'hui tous préparez à sortir, formant leur équipage de ceux qui seront revenus du Combat; Nointel m'a dit qu'en même tems, que le Duc d'Albemarle s'est avancé pour aller attaquer la Flote Hollandoise, le Prince Robert s'étoit détaché avec trente Fregates des plus fortes (il y a des avis de Calais qui disent 37.) pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort; il y auroit quelque peine à croire que les Anglois eussent été assez imprudens, pour en user de la sorte, lors qu'ils pouvoient combâtre plus sûrement avec toutes leurs forces jointes, n'étoit qu'on n'en peut presque douter, sur ce que Nointel en a ouï de la bouche de plusieurs prisonniers, & que les bravades qu'on faisoit publiquement à Londres de n'avoir besoin, que d'une partie de leur Armée pour bâtre toute la Flote Hollandoise, donne lieu de croire qu'ils auront fait ce détachement du Prince Robert. Il vous sera très-facile de vérifier sur les lieux si la chose est véritable, & en cas qu'elle le soit, ce vous devra être un nouveau motif, de presser vivement les Etats de remettre promptement à la Mer le plus de Vaisseaux qu'ils pourront, pour aller achever de remporter la Victoire entiére en enfermant le Prince Robert, ce qui mettroit nos Ennemis en état de ne pouvoir plus paroître devant toutes nos forces jointes, & par conséquent à n'avoir plus de pensées que pour la Paix, dont les conditions en ce cas-là, seroient comme en nos mains. Je n'ai pas le tems de vous en dire d'avantage, puis qu'autrement cette dépêche n'arriveroit pas à Paris, avant le départ du Courier ordinaire sur ce &c.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. Juin 1666.

J'Appréhende fort que la Ville d'Amsterdam ne fasse rompre les Etats contre la Suéde, sur un incident qui est arrivé. Un Vaisseau Suédois venant d'Angleterre, & chargé de Marchandises de contrebande a été pris à l'entrée du Zont par deux Navires des Etats. L'Amirauté examine s'il est de bonne prise, & comme la procédure est un peu longue, le Connestable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe par représailles deux Vaisseaux Marchands, appartenant aux Marchands d'Amsterdam richement chargez; La Ville a député aux Etats, & demandé qu'il lui soit permis de donner des représailles sur les Suédois, ce qui attireroit infailliblement une rupture.

J'ai parlé aux Commissaires des Etats sur ce sujet, & leur ai représenté combien une Résolution précipitée, comme celle-là, seroit blâmée de Sa Majesté qui pourroit bien trouver matiére de faire voir qu'ils seroient les aggresseurs, & changer tous les bons sentimens qu'elle a pour leurs avantages & leurs intérêts; J'en ai dit autant à tous les Députez des Villes, & je les ai disposez à surseoir toutes choses jusques à l'arrivée de Monsieur de Wit, qui comprendra bien que cette affaire est fort préjudiciable à leur intérêt, & à la Cause Commune.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 23. Juin 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de témoigner à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ne pouvant recevoir une nouvelle plus agréable que celle de l'avantage que viennent de remporter leurs armes sur celles de leurs Ennemis; cet heureux succès lui donnant d'autant plus de joye, qu'il pourra faire remarquer aux Anglois, & au reste du monde que s'ils ont méprisé les sollicitations continuelles que Sa Majesté leur a fait faire en vain, durant un long-tems pour tâcher de composer les différends qui broüilloient les deux Nations, & rétablir entr'elles par des voyes honnêtes, amiables & de leur satisfaction, la Paix qu'elle eût été bien-aise de leur procurer, Dieu a permis qu'une opiniâtreté aussi endurcie que la leur à rejetter des propositions fort raisonnables, qui ont été faites & réïtérées pour cela, & qui n'a servi qu'à les faire blâmer, ait été punie; & permettra peut être qu'ils seront reduits eux-mêmes à rechercher avec plus de confusion pour eux les moyens d'y pouvoir parvenir. Pour les y obliger fortement Sa Majesté convie Vos Seigneuries de remettre le plûtôt qu'elles pourront leur Flote à la Mer, pour être en état de profiter des suites que fait espérer une Victoire aussi compléte que celle dont elles viennent de se signaler; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les assûre de la part du Roi son Maître que Sa Majesté redou-

redoublera vivement les soins & l'application qu'elle aporte par les diligences qu'elle fait par Mer & par Terre, pour y faire joindre incessament la sienne, afin qu'elles agissent de concert avec vigueur, pour le soûtien, la reputation & la gloire de la Cause commune.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute ci-devant nommé le Charpentier, & à présent l'Espérance, appartenant au Sieur Arnoul de la Forcade, Marchand François, pour aller à la Ville de Bayonne en France, ou avec son ballast seulement, ou avec des Marchandises permises en payant les droits; A quoi ledit Ambassadeur espère que Vos Seigneuries n'aporteront aucune difficulté. Donné à la Haye le 23. Juin 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 24. Juin 1666.

J'Ai bien de la joye d'avoir satisfait aux ordres de Vôtre Majesté, avant que d'avoir reçû les Dépêches qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Dès que la Flote de Messieurs les Etats a été de retour dans les Ports pour se raccommoder; j'ai vû avec soin tous les Députez des Villes; & même j'ai été à l'Amirauté de Rotterdam, pour les exhorter d'user de diligence à remettre leur Flote à la Mer; & boucher l'entrée de la Riviére de Londres, pour ne donner pas de tems aux Anglois de se remettre de leur perte.

Le

Le tout a été fait de concert avec le Sieur de Wit, qui est allé en même tems en Zélande, pour le même sujet. Tous les Vaisseaux du Texel & de la Meuse seront prêts dans quatre jours, & iront joindre l'Amiral de Ruyter en Zélande. Je puis assûrer Vôtre Majesté, qu'on ne peut user de plus de diligence, & que les Villes & les Amirautez ont consenti à tout ce qu'on leur a demandé, pour faire sortir promtement la Flote, qui sera aussi belle qu'elle a jamais été. On ne doute pas ici de l'entiére ruine des Anglois si Monsieur le Duc de Beaufort arrive dans le Canal en cette conjoncture. Les Etats sont fort en peine de ce qu'on n'a aucunes nouvelles du lieu où il est; Ils m'ont dit que tous les prisonniers assûrent, que les derniers vingt-deux Navires, joignirent le lundi matin les Anglois, qui étoient l'Escadre du Prince Robert, qui avoit été détachée pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort.

L'Amiral Aschut a fait un protestation par devant Notaires, comme il avoit été contre cette Résolution dans le Conseil qui s'étoit tenu avant le départ, & qu'il avoit été toujours d'avis, connoissant le mérite & l'expérience de l'Amiral de Ruyter, d'aller, avec toutes les forces d'Angleterre, combâtre les Hollandois; qu'il ne doutoit pas qu'ils n'eussent emporté la Victoire, & qu'après cela ils auroient été chercher la Flote de Vôtre Majesté, mais que le Général Monc l'emporta & détacha le Prince Robert, ce qui a été cause de leur perte.

Le Sieur de Wit m'écrit d'hier qu'il espére être à la Haye, le 28. de ce mois, & que la Flote des Etats sera en Mer dans ce tems-là, ce qui se raporte à ce que j'ai appris des Amirautez.

ME-

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 28. Juin 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé le Chariot d'Or, qui est à Rotterdam, appartenant à Sa Majesté soit chargé de diverses Munitions de Guerre, qu'elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre là dans ses Magasins pour s'en servir dans son Armée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; comme aussi de permettre au Sieur Philippe Coppens, Marchand de Dunkerque, de faire charger aussi à Amsterdam, & transporter, suivant l'ordre qu'il en a, audit Dunkerque, le nombre de trois cent cinquante mille trois cent une livre pésant de fer, en boulets de Canon, de plusieurs calibres achétez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Mêche achêtez à Utrecht, Tergouw & Amsterdam, & six mille Grenades à main achêtez à Middelbourg du Sieur Virmouwe, & de fréter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens pour le transport de ces Marchandises, qui sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France, pour la sûreté desquelles Marchandises, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir ordonner un

Convoi

Convoi suffisant dans leur Trajet à Dunkerque, de concert avec le Navire le Chariot d'or, qui doit partir de Rotterdam. Donné à la Haye le vingt-huitiéme Juin 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Juillet 1666.

LE Sieur de Wit arriva avant-hier à la Haye, où il n'a été que six heures, & s'en est retourné avec la même diligence qu'il étoit venu; Il fit assembler les Etats Généraux, & après les Gecommittéerde Raden; il leur communiqua les avis secrets qu'il a eus d'Angleterre, qui sont que quelque déguisement que les Anglois apportent à leur perte, elle est plus grande qu'on ne croit, qu'ils trouverent vingt-quatre grands Navires de perdus, & neuf à dix mille hommes, & dix-huit Vaisseaux de ceux qui sont rentrez tout dematez, & tellement brisez qu'ils ne seront de long-tems en état de servir.

Que néanmoins le Roi d'Angleterre a résolu d'employer tout son pouvoir, pour faire sortir une autre Flote en Mer; qu'on croit même que le Duc de Yorck la commandera, & que lui Sieur de Wit a jugé à propos de les venir trouver pour leur proposer deux choses; la prémiére d'attendre que tous leurs Vaisseaux soient raccommodez & joints, qui seront au nombre de quatre-vingt, pour les faire sortir ensemble, & qui seront prêts sans faute le dixiéme de ce mois, & changer la Résolution qui avoit été prise

prise de faire sortir les prémiers cinquante Navires qui feroient prêts pour tenir Mer.

La seconde est d'envoyer cinquante Compagnies d'Infanterie, pour former un Corps de quatre mille hommes à Rammekens près de Vlissingue, avec les Officiers d'Artillerie, Petardiers & Faiseurs de feu d'artifices & Ingénieurs, pour être prêts de s'embarquer, en cas qu'il arrive quelque desordre en Angleterre, & que les cabales qui y feront leur demandassent du secours, attendu qu'il seroit trop tard de prendre ses Résolutions quand le cas écherroit, & qu'il est important que celui qui commandera lesdites Troupes ait ordre & pouvoir d'agir suivant les avis qu'on aura sur les lieux.

Les Etats ont approuvé ces deux propositions, & ont donné plein-pouvoir au Sieur de Wit sur tout ce que dessus; Il m'a témoigné qu'il seroit de la derniére importance, que la Flote de Monsieur de Beaufort se joignit à celle des Etats dans cette conjoncture. Il a fort bien remarqué, aussi-bien que les Etats, le bon effet qu'a produit la séparation de l'Escadre de Monsieur le Prince Robert, pour aller au-devant de Monsieur le Duc de Beaufort, & que si d'abord cette séparation n'eût point été la Flote des Etats eut couru grand risque d'être batuë; ils m'ont tous témoigné en être fort obligez à Vôtre Majesté.

Dans le peu de tems que le Sieur de Wit a été à la Haye, il a fait connoître à Messieurs d'Amsterdam qu'il ne faut pas parler de représailles pour ces deux Vaisseaux, que le Connestable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe, mais bien lui écrire avec civilité pour les faire relâcher, ainsi cette affaire n'ira pas plus loin.

Le Sieur d'Appelboom, Résident de Suéde, a pré-

présenté un Mémoire aux Etats, par lequel il adoucit fort les prétensions de la Suéde. Le Sieur de Wit avant son départ a été d'avis de profiter de cette conjoncture, & de chercher quelque tempérament touchant les Gabelles du Traité d'Elbing, qui est la pierre d'achopement, tous les autres Articles se pouvant ajuster à la satisfaction des parties. Il a laissé les Commissaires bien persuadez, & j'espére que cette affaire ira bien. Il a fort bien compris que les soins que Vôtre Majesté a pris de leurs intérêts par les ordres présens qu'elle a réïtérées à ses Ambassadeurs, ont obligé la Couronne de Suéde de relâcher de ses prétensions. Il m'a protesté que les Etats auront toûjours grande reconnoissance de la maniére obligeante & desintéressée, dont Vôtre Majesté en use en leur endroit en toutes rencontres.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 11. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, présenta lundi dernier à Vos Seigneuries, par ordre du Roi son Maître, un Mémoire par lequel il leur faisoit instance, à ce qu'il leur plût permettre, que le Navire nommé le Chariot d'Or, qui est à Rotterdam, appartenant à Sa Majesté, fût chargé de diverses Munitions de Guerre, qu'Elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre dans ses Magasins pour s'en servir à son Armée

mée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; Mais comme Vos Seigneuries ont souhaité de sçavoir la quantité & qualité de ces Munitions; Ledit Ambassadeur Extraordinaire en a fait joindre l'état au présent Mémoire, afin qu'elles le puissent voir, & que comme la chose presse & ne peut souffrir de retardement, à cause que l'Armée Navale de Sa Majesté est attenduë de jour à autre, Vos Seigneuries puissent d'autant plûtôt donner leur Résolution décisive là-dessus, comme aussi sur le transport d'Amsterdam à Dunkerque, de trois cent cinquante cinq mille trois cent une livre pésant de Fer, en boulets de Canon de plusieurs calibres, achêtez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Mêche achêtez à Utrecht, Tergouw & Amsterdam, & six mille Grenades à main achêtez à Middelbourg, à la diligence du Sieur Philippe Coppens, Marchand dudit Dunkerque, & de permettre de fréter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens, lesquelles Marchandises sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France; A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, d'aporter la diligence nécessaire en ce rencontre, afin de pouvoir exécuter sans perte de tems ce qui est en cela des intentions & du service du Roi, & même du bien de la Cause commune, & de vouloir ordonner que pour la sûreté du Trajet desdits Vaisseaux & Marchandises, il soit donné un Convoi suffisant de Rotterdam à Dunkerque. Donné à la Haye le cinquiéme Juillet 1662.

D'ESTRADES.

Etat

Etat des Provisions que Sa Majesté ordonne être envoyées de Hollande dans ses Magasins de Dunkerque.

500 Mousquets.
500 Mousquetons.
300 Pistolets, ou 150 paires.
600 Piques.
300 Demi-piques.
300 Pertuisanes.
300 Haches d'armes.
150 Ancres de toutes sortes au-dessus de 500 livres pésant.
50 Mâts depuis 20 jusques à 30 palmes, parmi, lesquels seront compris ceux qu'on doit embarquer dans le prémier voyage, dans le Navire le Chariot d'or, venant de Gottenbourg au nombre de 80. piéces.
Comme aussi à proportion des Mâts de toutes sortes pour faire Beauprès, Vergues, Mâts de hune & perroquets.
4000 Planches de Sapin, entre lesquelles il y aura 500 belles Planches de Prusse, qui ne soient point fenduës ni gâtées.
3000 de toutes sortes.
10 Cables de toutes grosseurs depuis 12 à 18 pouces.
150 Roles de Toile de Hollande, pour voiles, de la meilleure.
20 Balots de Toile de la prémiére marque.
20 Balots de la seconde.
20 Balots de la troisiéme.
20000 De cloux de toute sorte.
8000 Boulets de 8, 6 & 4 livres de balle.
1000 Bal-

1000 Balles à fiches, à chaîne & à barres de 8. livres de balle.
6000 Grénades à la main.
150 Pinses pour le Canon.
60. Cuilléres des calibres de 18, 12, 8, 6 & 4, en tout cinq douzaines, par tant une douzaine pour chacun calibre.
400 Avirons de Biscaye & de Bayonne de toutes sortes depuis 25 piéds à 12.
20 Barils à bourse.
200 Sceaux de Cuir.
1000 Piéds de Planches de chêne de 5, 4, $3\frac{1}{2}$, 2 & $1\frac{1}{2}$ pouces.
200 Rames papier à Cartouche.
100 Masses & Marteaux de fer de toutes sortes.
8 Coffres garnis pour les Charpentiers, comme on les fait pour les Navires.
12 Pots de fer à brai.
6 Chaudiéres à goudron.
6 Trépiéds.
72 Pinceaux à goudronner.
10000 Livres de fer plat.
10000 Livres de fer carré de toute sorte.
36 Souflets.
72 grandes Haches
20 Chaînes de fer pour saisir les vergues.
24 Grapins de plusieurs sortes, avec Essaires.
400 Manches de cuir pour les doloirs.
300 Maugéres de cuir gras & bon.
25 Milliers de Cloux de platte tête.
25 Milliers de Cloux à pompe.
100 Compas ou Boussoles.
200 Orloges de toute sorte.
12 Cloches de toute sorte de fonte,
1000 Livres de fil de rey ou de voile.

50 Escop-

50 Escoppes à mouiller voile.
100 Sceaux de bois & bucquets ferrez, avec cercles de fer.
2 Pipes d'huile de baleine.
60 Fusils à feu garnis de leurs bouëttes.
100 Bares de Cabestan,
50 Jumelles pour les Mâts de Navires.
60 Lanternes de fer blanc.
24 Lanternes sourdes.
72 Grattoirs.
4 douzaines de brinque Balles, autant de jouëts de pompe.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. *Juillet* 1666.

J'Ai continué mes diligences avec application pour accommoder l'affaire des deux Vaisseaux d'Amsterdam retenus sur l'Elbe, ce qui a bien réüssi, Wrangel les ayant relâchez, & l'on a aussi donné satisfaction à la Suéde, pour ce Vaisseau qui avoit été retenu allant en Angleterre, ainsi c'est une affaire terminée. Je souhaiterois pouvoir aussi-bien réüssir touchant le Projet d'accommodement, que les Suédois ont présenté à Messieurs nos Ambassadeurs, surquoi j'ai eu une longue Conférence avec les Commissaires des affaires secretes, & je n'ai rien oublié pour les porter à s'accommoder aux propositions de la Suéde sur les Articles 3. 4. & 5. Pour ce qui est du vôtre, par lequel ils prétendent se reserver la liberté de favoriser leurs amis à l'égard des Droits d'entrée & de sortie; Ils disent

disent qu'ils ne le passeront point absolument parce qu'ils ruineroient le Commerce des habitans de ces Provinces, qui est le seul & le plus considérable avantage que l'on avoit stipulé par le Traité d'Elbing.

Que l'on ne peut non plus accorder le quatriéme point, parce que la reserve du Traité qu'ils ont fait avec le Roi d'Angleterre, élude l'effet des Traitez précédens, & cet Etat ne seroit pas assûré.

Que le cinquiéme point touchant la liberté de la Navigation, avec les Passeports Suédois, est de trop vaste étenduë.

Pour ce qui est des autres Articles ils ne sont pas éloignez, & je ne doute pas qu'on n'en demeure d'accord, mais on n'arrêtera rien sur cette matiére, que Monsieur de Wit ne soit de retour en Zélande, on l'attend ici dans trois ou quatre jours.

Il a si bien travaillé qu'il a fait sortir la Flote de Vlissingue, avec septante grands Navires le 4. du courant, & le 6. Tromp est sorti de la Meuse avec dix Vaisseaux, de sorte qu'étant joints, ils sont à présent quatre-vingt Navires fort bien équipez, qui s'en vont moüiller l'ancre à l'entrée de la Tamise. Si les Anglois sont aussi prêts de sortir qu'ils ont écrit; on verra bien-tôt un second Combat.

Outre cette Flote, on travaille dans les Amirautez à l'équipage de vingt Navires, pour servir de remplacement, en cas d'accident, qui seront prêts de se joindre à la Flote dans un mois.

Le Corps de quatre mille hommes reste près de Vlissingue, pour renforcer & rafraichir la Milice qui est sur la Flote, & même il y a

deux Flutes, fur lefquelles il y a deux mille hommes qui fuivent la Flote, pour remplacer les bleffez en cas de Combat, ou pour agir à toutes fins fuivant les avis qu'on aura.

Les Etats ont pris Réfolution du confentement de toutes les Provinces, de faire bâtir avec diligence douze grands Navires de 90. piéces de Canon chacun, & de la même force que les quatre du prémier rang d'Angleterre, pour être prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

On ne peut agir avec plus de vigueur que les Etats font pour bien foûtenir cette Guerre, & le crédit de Monfieur de Wit eft tellement augmenté, que tout ce qu il propofe eft auffi-tôt accepté, auffi fert-il fes Maîtres, avec tant de zèle & d'ardeur qu'il ne fe donne pas repos, & fait des chofes prefque impoffibles à croire.

Meffieurs les Commiffaires m'ont touché un mot, fur la néceffité qu'il y auroit de joindre vingt Vaiffeaux du Roi de Dannemarc à leur Flote, ce qui feroit aifé d'obtenir fi le Roi les vouloit foldoyer pendant trois mois.

Je leur ai répondu, que Sa Majefté conviendroit aifément de l'utilité de cette jonction, pour l avantage de la Caufe commune, mais que pour contribuër à leur entreténement, cela ne fe pouvoit pas honnêtement propofer, vû les grandes dépenfes que Sa Majefté a fait pour eux, dont ils lui doivent fept cent mille livres de refte, comme il paroît par le compte qui m'en a été envoyé par Monfieur Colbert, dont je leur ai donné Copie; ils changérent de difcours, & ne voulurent pas entrer plus avant fur cette matiére, s'excufant d'entrer en Conférence de ce compte, parce que ce font des affaires qui regardent le Confeil d'Etat.

La

La Flote de la Mer Baltique eſt arrivée au Texel, eſcortée par quatre Navires de Guerre du Roi de Dannemarc; il y a cinquante cinq Navires pour Amſterdam, & ſept pour Rotterdam. Ils ſont chargez de Mâts, Planches, Bois à bâtir des Vaiſſeaux, Godron, Bray & Chanvre; on a dequoi pourvoir les Flotes de toutes choſes pour un an.

Il eſt auſſi arrivé deux Navires de la Guinée, qui valent deux millions, & deux Navires de Smirne autant. La Compagnie des Indes Orientales attend bien-tôt ſa Flote, eſtimée à dix millions: tous les Marchands ſe préparent à recommancer leur Commerce, eſpérant que la Mer ſera libre.

Les Etats ſont avertis des vingt-quatre Navires Anglois qui chargent dans la Riviére d'Elbe, ils les font obſerver & agiſſent de concert là-deſſus avec l'Amiral du Roi de Dannemarc; vous devez être aſſûrez qu'on n'oubliera rien de deçà pour endommager l'Ennemi.

Je croisque vous avez ſçû l'inſulte que le Peuple de Bruxelles a fait au Réſident de Meſſieurs les Etats, faiſant un feu de joye devant ſa Maiſon du gain de la Bataille. Le Peuple le fit éteindre, batit de ſes gens & força ſa Maiſon, & il eût bien de la peine de ſe ſauver. Caſtel-Rodrigo a envoyé un Exprès aux Etats, pour en faire excuſe, promettant de faire punir les coupables. Le même Réſident qui eſt un miſerable, & qu'on croit avoir été gagné par argent, écrit aux Etats, que Caſtel-Rodrigo envoya ſes Gardes chez lui, qui firent retirer le Peuple, & même en tuérent ſur la Place, & qu'il l'a ſauvé de cette émotion populaire, & ſe louë fort du ſecours qu'on lui a donné.

N 2 Dom

Dom Esteven de Gamarre envoya un Mémoire aux Etats pour excuser l'action, mais ils refusérent de le lire & témoignérent s'en vouloir ressentir: depuis ils sont fort radoucis, & il y a apparence qu'il y a eu de l'argent distribué pour ôter l'aigreur du prémier jour.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Juillet 1666.

MOnsieur de Wit m'a dit que les derniers avis qu'il a eu d'Angleterre, portent qu'ils ont perdu 25. Vaisseaux, & entre 9. & dix mille hommes, qu'ils ne sçauroient être prêts de sortir en Mer que vers la fin de ce mois, avec des Vaisseaux de moindre force que les prémiers, leurs plus grands étant si ruïnez, qu'il faut trois mois pour les racommoder; qu'il y a une grande consternation par toute l'Angleterre; que le tems seroit propre pour faire quelque chose de grand; que si le Roi vouloit attaquer l'Ile de Wight, il lui seroit facile de l'emporter & de la conserver; que pour lui en donner les moyens il faudroit que le Roi de Dannemarc attaquât au même tems les Orcades & Hitland, qui est un bon Havre du côté de la Norwegue, à quoi il croit que ledit Roi se portera facilement, & que Messieurs les Etats de leur côté se tiendront dans la Manche & à l'entrée de la Tamise avec leur Flote, pour empêcher le secours par Mer & combatre les Anglois, s'ils le vouloient tenter; que par ce moyen ces Iles, tant celle de Wigt que les Orcades & Hitland, ne pourroient être

être sécouruës, & seroient aisées à prendre, les Forteresses étant peu considérables. Je lui ai répondu, que je vous informerois de sa proposition, & qu'après que le Roi se seroit expliqué là-dessus, je ne manquerois pas de lui faire sçavoir son intention.

Les Etats viennent de recevoir tout présentement une nouvelle qui les a fort réjouïs, c'est la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbades, chargez de Sucre, d'Indigo & Cochenille, que deux Navires ou fributs de Hollande ont attaqué à deux cent lieuës d'ici, & les ont pris après un Combat de six heures; il y a présentement dans Amsterdam de quoi équiper les Flotes pour deux ans, de tout ce qui est arrivé de la Mer Baltique.

J'ai témoigné à Monsieur de Wit la part que vous preniez à tous ces bons succès, pour son intérêt particulier, outre celui de la Cause commune; Il ma prié de vous en remercier, & vous assûrer qu'il s'en sent fort vôtre obligé.

Nous avons remis à parler d'autres affaires, lors qu'il aura plus de loisir.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*; présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 13. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que deux Navires François, l'un nommé le Saint Philippe Maître Pierre Gilbout, & l'autre la Ville de

Paris Maître Henri Gillet, venant de Bourdeaux, chargez de Marchandises pour Amsterdam, ont été poursuivis par quelque Capres Anglois, & obligez pour leur sûreté de se refugier dans le Havre de Delfziel en la Province de Groningue, où les Intéressez ont trouvé à propos de les faire décharger, pour éviter le risque qu'ils auroient couru en ressortant, & faire transporter lesdites Marchandises dans de petits Bâteaux de là à Amsterdam, auparavant ce déchargement, déclaration a été faite aux Bureaux, & tous les Droits dûs païez, comme lesdits Navires peuvent faire voir par les acquis desdits Bureaux, néanmoins lesdits deux Navires se trouvant déchargez & prêts de s'en aller, ont été arrêtez par les Pachters ou Fermiers des Impôts des Vins & Eaux de Vies, sous prétexte de quelque prétensions de Droits d'Accise sur iceux; surquoi lesdits Maîtres de Navires ont dit que leurs Navires ne doivent aucune Accise, ni même les Marchandises qu'ils ont aporté, quand elles ne sont que passer, comme il se peut voir par l'Ordonnance de Messieurs les Etats de Groningue, mais qu'au cas qu'elles dûssent quelque chose, il n'avoit qu'à s'adresser aux Intéressés desdites Marchandises, ou aux Marchands mêmes qui sont à Amsterdam, & non à leurs Navires qui ne doivent rien, & qu'ils protestoient du notable préjudice de leurs arrêts & retardement. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire à Messieurs de l'Amirauté de Frise & de Groningue, afin qu'ils fassent relâcher lesdits deux Navires François, sans qu'il soit aporté aucun empêchement à leur départ. Ledit Ambassadeur a aussi ordre de demander à Vos Seigneuries, la permission de laisser sortir du Port d'Amsterdam une petite Fregate appartenante à Sa M. nommée l'Aigle volant, du Port de qua-

quatre-vingt tonneaux ou environ, & de huit piéces de Canon avec son last seulement, que Sa Majesté a dessein de faire passer au plûtôt à Nantes, pour s'en servir dans son Armée Navale. Donné à la Haye le treiziéme Juillet 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. *Juillet* 1666.

ON m'a communiqué le grand dessein, dont le Sieur van Beuningen s'est fait entendre, mais je le trouve fort éloigné du bon succès & je n'ai pas douté de ce qui est arrivé; Je n'en voulus même rien mander à Vôtre Majesté, n'estimant pas que la chose en valût la peine.

Le dessein étoit d'aller brûler vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui s'étoient retirez après le Combat à l'entrée de la Tamise, dans un recoin qui forme un Havre sans aucune fortification. Cet avis fût donné par un Bâteau pécheur, dont le Pilote est Anglois, & retiré en Hollande depuis long-tems. Je dis dés qu'on m'en parla que ces Vaisseaux ne resteroient pas un jour dans ce Port, qu'il étoit aisé à juger que c'étoit une retraite pour une nuit après le Combat, & qu'ils iroient après cela dans les Havres de la Tamise proche des Villes, pour se racommoder & se pourvoir des choses nécessaires, & cela s'est trouvé ainsi.

Cependant les cinquante Compagnies que le

Sieur de Wit avoit demandées sont arrivées en Zélande le troisiéme jour, & assez à tems pour en embarquer deux mille hommes dans les Flutes, pour fournir les Vaisseaux d'hommes, ou les employer à autre chose en cas de besoin. Le reste de ce Corps est demeuré en Zélande tout prêt à s'embarquer, lors que l'Amiral de Ruyter demandera quelque renfort, l'utilité qu'on reçoit de l'envoi de leurs Troupes, est de gagner du tems, & éviter les longueurs qui se rencontrent en attendant les Résolutions des Etats sur les demandes qu'on leur fait, ce qui fait bien souvent perdre les occasions de réüssir.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que j'ai mandé à Monsieur de Lionne l'Ordinaire dernier, touchant les difficultez que les Etats font sur les 3. 4. & 5. points du Projet que la Suéde a donné à Monsieur d'Isbrand. Je dis au Sieur de Wit ce qui est contenu dans la dépêche de Vôtre Majesté sur ce sujet; il me repliqua qu'il n'oseroit conseiller à ses Maîtres, de se soûmettre à des conditions si rudes; qu'il étoit surpris de ce que je lui disois des sentimens de Vôtre Majesté, puis que le Sieur van Beuningen lui écrivoit, qu'il avoit informé Vôtre Majesté de toutes les raisons, qu'elle les avoit approuvées, & même dit à van Beuningen, que les Etats ne pouvoient pas faire d'avantage, & qu'elle étoit persuadée que la Suéde avoit tort; je lui repliquai que la dépêche de Vôtre Majesté étant contraire à ce qu'il me disoit, je doutois de ce que le Sieur van Beuningen lui avoit avancé, & que Vôtre Majesté insistoit toûjours à donner satisfaction à la Suéde, par les grands avantages qu'ils en retireroient aussi-bien que la Cause commune; que même sa parole y étoit engagée,

ayant

ayant avancé à Monsieur de Koningsmarc, que les Etats annulleroient le Traité d'Elbing.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suéde, & les avertis tous les Ordinaires de la disposition des Etats sur cette affaire.

Le Traité de la Ligue entre l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Lunebourg n'avance point, & il y a de l'apparence, qu'il ne se fera pas. Ils demandent des subsides à Messieurs les Etats, lesquels déclarérent hier qu'ils sont hors de pouvoir d'en donner. Ils m'ont fait pressentir par les Commissaires, si Vôtre Majesté ne voudroit pas consentir & contribuër à l'entreténement de leurs Troupes; Je leur dis que peut-être Vôtre Majesté consentiroit qu'on prît quelque chose sur les six cent mille livres, que les Etats lui doivent des avances que Vôtre Majesté a faites, par de-là de ce qu'elle devoit des subsides portez par le Traité de 1662. mais que tout ce que je leur disois n'étoit que de moi-même: ils n'en parurent pas fort satisfaits: je fis plainte auxdits Commissaires du tort qu'on avoit fait à un Marchand de Diépe, appellé Michel Mel, qui a été condamné par l'Amirauté de Rotterdam a perdre son Navire; Je leur ai demandé la Révision du Procès, ce qu'ils ont accordé; je ferai toutes les diligences qui dépendront de moi, pour solliciter les Juges; ce n'est pas qu'il y ait beaucoup à espérer; par ce que ceux des Amirautez ont toûjours le plus grand crédit pour soûtenir les Sentences qu'ils ont données.

Les derniéres Lettres qu'on a eu de l'Amiral de Ruyter, sont de l'embouchure de la Tamise. Il mande que toute sa Flote attend la sor-

tie des Anglois, & que ses gens ont bonne envie de combatre.

Monsieur de Klingenberg presse fort les Etats d'envoyer les deux mille chevaux & mille hommes de pied dans le Païs de Holstein; il a présenté un Mémoire, par lequel il expose que si ce secours n'est envoyé promptement pour mettre en sûreté le Païs de Holstein, on n'y pourra plus pourvoir lors que les Suédois s'en seront emparez; qu'ils ont fortifié toutes leurs Frontiéres, mis des Troupes dans l'Ile de Schoonen, fait des levées du licentiement de l'Armée de l'Evêque de Munster, envoyé des Officiers pour retenir celle des Ducs de Lunebourg, lors qu'ils les licentieront; que tous ces préparatifs doivent faire juger que les propositions qu'ils font ne tendent qu'à les amuser, qu'on le doit juger par les ombrages qu'ils feignent de prendre de ce que le Roi son Maître veut pourvoir ses Frontiéres, pour s'oposer à l'invasion qu'ils pourroient faire dans ses Païs, & dans le même tems ils lévent des Troupes de tous côtez, donnent même aux Soldats plus d'argent que les autres Princes, envoyent des Corps considérables dans tous les lieux qui sont Frontiéres du Dannemarc, ce qui donne lieu de croire que leur dessein est de les surprendre. Ensuite de ce Mémoire on lui a donné des Commissaires; Et si les Etats trouvent que le Païs de Holstein court risque de quelque invasion, ils feront partir les Troupes qui y sont destinées qui sont toutes prêtes à marcher.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 16. *Juillet* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 8. de ce mois; je vous envoye la Copie d'une Lettre, que j'ai crû devoir écrire au Roi de Dannemarc, sur la parole que le Roi de Suéde m'a fait donner par le Comte de Koningsmarck son Ambassadeur, qu'il n'attaqueroit point le Dannemarc pendant la présente Guerre, & que le Roi pouvoit dorênavanr faire agir ses forces en toute sûreté & liberté contre les Anglois. Vous communiquerez confidemment ladite Lettre au Sieur de Wit, mais vous ne la donnerez pas aux Etats, vous excusant de le faire si elle vous est demandée, sur ce que vous craindriez de faillir, n'en ayant point d'ordre. Vous pourrez seulement, s'il est jugé nécessaire, témoigner auxdits Etats, que je prends à présent sur moi cette sûreté du Dannemarc; & comme vous m'avez mandé par l'une de vos précédentes dépêches que le Sieur de Wit avoit fait résoudre à ses Maîtres, qu'ils se contenteroient que la Suéde donnât cette parole sans exiger d'elle la même chose; il faudra vous employer efficacement pour faire que lesdits Etats demeurent dans cette Résolution; autrement on pourroit facilement retomber dans les prémiers embarras, cela est d'autant plus nécessaire que le Sieur van Beuningen a laissé aller ici un mot qui me fait quelque peine. Il a dit que si la Suéde me donnoit aux Etats la même parole pour la sûreté

de Dannemarc, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Je vous avouë que j'ai grand déplaisir de voir la continuation de pareilles aigreurs, & je n'en pronostique rien de bon, si ledit de Wit n'y met efficacement la main par sa prudence. Vous lui donnerez cependant un avis que j'ai de très-bon lieu, que la Suéde a résolu, si les Etats lui témoignent toûjours la même dureté, d'envoyer un Corps considérable de Troupes dans l'Ostfrise, de celles que le Connestable Wrangel commande, ce qui est d'autant plus à craindre qu'il est assez embarrassé à les faire subsister au lieu où elles sont.

J'ai eu beaucoup de joye de tant de nouvelles que vous me donnez tout à la fois, comme sont celles de la sortie de la Flote Hollandoise, du bon état où elle est, de l'arrivée à bon port des Vaisseaux qui étoient dans la Mer Baltique, & qui ont aporté dequoi pourvoir les Flotes pour deux ans, de l'arrivée aussi des Navires de Guinée & de Smirne, si richement chargez, de la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbades, & de la Résolution de faire construire en diligence douze grands Navires, de la même force que les quatre du prémier rang d'Angleterre, lesquels seront prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

Cependant j'ai fait une réflexion sur ce dernier article, qui est que je ne puis bien comprendre comment les Etats résolvent avec tant de facilité une chose qui sera d'une immense dépense, pour avoir seulement douze Vaisseaux, & qu'ils veulent épargner une somme de deux cent mille francs, qui suffiroit peut-être à leur faire avoir pour cette Campagne même, où il semble que tout se doive décider, vint Navires du

du Roi de Dannemarc, qui se trouvent tous équipez, & dont il y en a plusieurs qui ne sont pas de moindre force, que ceux qu'ils veulent faire bâtir. A dire vrai, la contestation qu'ils ont muë si injustement pour rejetter sur moi cette dépense, est une espéce de fatalité qui pourroit être dans la suite bien avantageuse aux Anglois.

Il est venu des nouvelles assûrées à la Rochelle, non pas du Duc de Beaufort lui-même qui n'a point écrit, mais par d'autres Lettres écrites de Lisbonne, comme le dixiéme de l'autre mois il étoit arrivé sur ces côtes-là de Portugal, & étoit-même entré dans la Riviére dudit Lisbonne, avec toute la Flote qu'il commande, pour faire de l'eau dont il avoit grand besoin, de sorte que comme il a reçû mes ordres, que je lui ai envoyé par Mer & par Terre, pour le presser de hâter sa venuë, j'espére que j'aurai bien-tôt la nouvelle, que j'attens avec une impatience extrême, de le sçavoir arrivé dans mes Ports de Ponant, où il trouvera d'autres ordres de passer incontinent dans la Manche; Je n'ai pas attendu ce que le Sieur de Wit vous en a suggéré, pour songer de moi-même à ne laisser pas inutile ma Flote, ou après un nouveau Combat s'il se donne, ou dans le tems que celle de Hollande tiendra les Anglois enfermez dans leurs Ports. Il y a long-tems que je pense à ce qui se pourra entreprendre contre l'Ennemi, soit dans l'Ile de Wight par le moyen des Anglois qui sont au service des Etats, ou de ses autres correspondances, qui ont quelques lumiéres particuliéres à me donner touchant ladite Ile de Wight, c'est-à-dire de l'état où elle est des Troupes qui y sont, & de la garde qui s'y fait: j'en

ferai fort aise. Quant aux Orcades ou à Hitland que le Roi de Dannemarc pourroit attaquer cela seroit encore bien; mais outre que je ne crois pas qu'il veüille envoyer si loin sa Flote, Je crois toûjours qu'elle seroit plus utilement employée pour le parti, s'il en détachoit seulement la moitié, pour venir dans la Manche faire la Guerre à l'Ennemi.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 21. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, exposé à Vos Seigneuries, que Monsieur van Beuningen ayant présenté au Roi son Maître, un Mémoire de quelques plaintes sur deux incidens arrivez à des Marchands Hollandois, l'un à Rouën & l'autre à Amiens, dont il tiroit des conséquences qui sont bien éloignées de l'intention de Sa Majesté; Sadite Majesté a donné ordre là-dessus audit Ambassadeur Extraordinaire d'assûrer Vos Seigneuries, qu'elle n'est autre que d'accomplir exactement les Traitez qu'elle a faits avec cet Etat & auquel il ne sera non plus manqué de sa part, pour ce qui regarde leur Commerce dans son Royaume, qu'elle n'y a pas manqué en des choses de bien plus grande importance, & de plus difficile exécution pour Elle; & pour preuve de cela sur l'affaire de Rouën, Sa Majesté, avant même qu'elle eût reçû la procédure faite par ses Officiers qu'elle avoit demandée, a envoyé ses ordres pour la main levée des Marchandises saisies, & pour celle d'Amiens où l'on

l'on a arrêté des Balots, non en conséquence d'aucun ordre de la part de Sa Majesté, mais des Arrêts du Parlement de Paris, donnez sur le sujet de la santé, s'agissant de la sûreté de tout un Royaume, ou entroient lesdits Balots après avoir passé dans la Flandre en des lieux infectez, & dont le Commerce étoit interdit par lesdits Arrêts; qu'on n'a eu en cette saisie autre dessein que de faire la quarantaine accoutumée, & mettre à l'écart selon l'usage, des Marchandises suspectes du mal contagieux avant que d'en permettre le debit à ses sujets, surquoi néanmoins Sa Majesté a ordonné à son Procureur Général audit Parlement de faire apeller des Marchands, pour résoudre avec eux, si la Peste étant un peu diminuée dans la Flandre, on ne pourroit pas, sans hazarder trop la sûreté publique, aporter quelques plus grandes facilitez au Commerce, soit en restreignant ladite quarantaine à un moindre tems, ou par d'autres moyens qu'ils aviseront ensemble; Et ainsi Vos Seigneuries peuvent voir que ces deux incidens se sont non seulement passez dans le cours ordinaire qu'ils devoient avoir, mais que Sa Majesté a eu soin, autant qu'elle a pû en ce rencontre, de procurer la satisfaction des sujets de Vos Seigneuries, bien loin d'avoir eu aucune arriére pensée contraire à la sincérité du procédé qu'elle a accoutumé de tenir, & tiendra en toutes choses avec Vos Seigneuries.

Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries de vouloir faire expédier leur Passeport pour un Vaisseau Anglois, qui puisse conduire en sûreté d'Angleterre à Ostende Monsieur le Comte de Piosasque, Envoyé auprès du Roi d'Angleterre de la part de Monsieur le Duc de Savoye, pour lui signifier la naissance d'un Prince; Sa Majesté ayant accordé le sien audit Sieur Comte, pour aller & revenir d'Angleterre avec tout son train, qui consiste en trente personnes, avec le

Comte de Traun, Gentilhomme Allemand, sans qu'il y ait avec lui en ce voyage aucun Anglois, & comprendre aussi dans ledit Passeport huit chevaux, & trente-cinq couples de chiens que ledit Comte de Piosasque améne au Duc de Savoye, & le retour avec la même sûreté dudit Vaisseau Anglois d'Ostende en Angleterre. Donné à la Haye le 21. *Juillet* 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. *Juillet* 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit seul la Copie de la Lettre, que Vôtre Majesté a écrite au Roi de Dannemarc, qu'il a trouvé forte pour la sûreté de ses Etats; Il souhaiteroit que Vôtre Majesté fit la même chose à leur égard, & qu'elle tirât la même parole pour eux de la Couronne de Suéde, & qu'il lui plût d'écrire aux Etats une pareille Lettre pour leur sûreté. Il m'a paru que ce seroit une chose fort honorable à Vôtre Majesté, de voir tout d'un coup terminer une affaire par son entremise, qui devoit attirer tant de choses fâcheuses, & qui a fait voir à toute la Chrêtienté le crédit que Vôtre Majesté a sur ses Alliez. Elle en connoît mieux l'importance que moi, & je la supplie très-humblement de m'excuser, si le zèle que j'ai pour son service, me porte à lui en dire mon sentiment avec trop de liberté.

Dans la conférence que j'ai euë avec le Sieur de Wit, je lui ai dit, que pour obliger Vôtre Majesté

Majesté à passer les offices qu'il désire près de la Couronne de Suéde, il falloit aussi qu'il facilitât près des Etats le projet proposé par les Suédois, à quoi je voyois de la disposition du côté de la Suéde, par les dépêches que j'avois reçûës de Messieurs les Ambassadeurs. Il me témoigna y vouloir travailler de bonne sorte près de ses Maîtres, & même il m'a prié de voir les Députez des Villes, sur ce sujet, ce que j'ai déja fait, & j'espére que cette affaire s'accommodera à la satisfaction des uns & des autres, & que la gloire en sera dûë aux soins que Vôtre Majesté en aura pris.

Les trois points qui paroissent les plus rudes qui sont 3. 4. & 5. sont fort modérez par la derniére dépêche du Sieur d'Isbrand, & on travaille à présent dans l'Assemblée à lui envoyer des ordres de conclurre.

Ledit Sieur de Wit me pria de la part des Etats, de remercier Vôtre Majesté des deux mille hommes, qu'elle avoit fait avancer sur la Côte, pour servir sur leur Flote, en cas que l'Amiral de Ruyter en eût besoin. Ils y ont pourvû, y ayant mis de l'Infanterie suffisamment, & renvoyé le reste de leur Infanterie qui suivoit la Flote des Flutes. Leur dessein qui étoit de fortifier ce lieu où les Vaisseaux Anglois s'étoient retirez, n'ayant pas été trouvé praticable, lesdits Etats souhaiteroient que Vôtre Majesté leur voulut accorder la demande que le Sieur van Beuningen lui doit faire de leur part, de joindre à leur Flote douze Brûlots commandez par de bons Capitaines, parce que leurs gens ne s'en sçavent pas si bien servir que les François.

Vôtre Majesté aura vû par ma derniére dé-

pêche, qu'on craignoit ici que les Suédois renvoyassent des Troupes en Ostfrise, ce qui se confirme par la dépêche de Vôtre Majesté du 16. du courant. J'ai pris occasion de dire au Sieur de Wit, qu'il doit juger par la peine que les Etats reçoivent de ces avis, combien il est important de ne pas pousser les Ducs de Lunebourg, pour l'évacuation des Troupes qu'ils ont en Ostfrise, lesquelles pourroient se joindre aux Suédois, & par cette démarche rompre toutes les mesures, que Vôtre Majesté prend pour mettre cette Couronne dans nôtre parti. J'espére qu'il y fera réflexion, & je ne perdrai pas de tems près de mes amis à leur en faire voir les conséquences.

Le Sieur de Wit a de très-bonnes qualitez, il a grand esprit, une grande fermeté dans les mauvais événemens, rempli d'expédiens pour ramener les esprits, tellement maître de soi-même que personne ne l'a jamais vû en colére; mais avec tout cela, il abonde si fort dans son sens, qu'il est impossible de le faire revenir, quelque raison qu'on lui allégue, & comme il n'entend pas la Guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait, & je m'apperçois que cela le décrédite. Cette derniére entreprise sur ces Vaisseaux Anglois, & sur ce poste qu'on devoit fortifier en Angleterre, qui n'étoit qu'une chimére a fait dire dans les Villes beaucoup de choses qui lui sont fort desavantageuses: c'est pourtant le seul capable de maintenir les intérêts des Etats avec vigueur, & le seul qui soit informé des affaires étrangéres, aussi voit-on demeurer toutes les Résolutions quand il est absent.

J'ai

J'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats les ordres que Vôtre Majesté avoit donnez tant à Roüen qu'à Amiens, touchant le Mémoire des plaintes que le Sieur van Beuningen avoit présenté à Vôtre Majesté. Ils ont été fort satisfaits d'apprendre les ordres que Vôtre Majesté a donnez là-dessus, & la supplient très-humblement de les réïtérer, afin que leur Commerce ne soit pas interrompu.

Monsieur le Prince d'Orange à donné ordre à son Conseil d'examiner le Mémoire que je lui ai présenté sur l'entreprise du Parlement d'Orange, en saisissant le revenu de l'Evêché; Je ne doute pas qu'on n'obtienne dans peu de jours la satisfaction que Vôtre Majesté désire là-dessus. Monsieur le Prince d'Orange m'a témoigné qu'il souhaiteroit donner à Vôtre Majesté des preuves de son affection, & de ses services en des choses plus considérables, & que c'est assez qu'il sçache ses intentions pour les suivre. Il ne se peut pas en user plus honnêtement.

La Flote des Etats est à présent de quatre-vingt grand Navires, & on continuë toûjours d'en préparer d'autres, pour remplacer ceux qui pourroient manquer en cas de Combat, ou d'autres accidens.

Il est beaucoup plus facile de porter ces peuples à faire une dépense de deux millions, pour la construction de douze grands Vaisseaux & l'équipage d'autres, que de les faire consentir à donner 200000. livres au Roi de Dannemarc, pour avoir vingt de ses Vaisseaux, parce qu'ils croyent que par le Traité l'argent qu'on lui a donné doit suffir, pour l'emploi de sa Flote, tant conjointement que séparement; & quoi que cela soit expliqué bien clairement dans le

Traité

Traité, néanmoins les Députez des Villes disent, qu'ils ne l'ont pas entendu comme cela, & ce qui fait qu'ils consentent si librement à toutes ces nouvelles grandes dépenses, c'est que chaque Ville de Hollande & les Amirautez y trouvent grand profit, les Vaisseaux se bâtissant chez eux, ils vendent leurs bois, fer & autres ustensiles, les ouvriers de leurs Villes y sont employez, & comme c'est la Hollande qui fait l'avance pour les autres Provinces, les principales Villes intéressées donnant leurs voix pour cette dépense attirent des autres petites Villes, & c'est pour cette raison que Vôtre Majesté voit qu'ils rejettent une dépense de 200000. livres, pour en faire une des deux millions; il en est ainsi de toutes les choses où le Marchand ne gagne rien.

Le Sieur de Wit n'a pas de connoissance des fortifications, & de la situation de l'Ile de Wight; mais le Sieur de Pettecum, qui a été Résident du Roi de Dannemarc en Angleterre, en est très-bien informé, il sera dans peu de jours à Paris, c'est un homme d'esprit, & fort affectionné pour la cause commune.

MEMOIRE

Pour Monsieur le Comte d'Estrades. Le 22. Juillet 1666.

P*ar le Traité fait entre le Roi & les Etats de Hollande à Paris le 27. Avril 1662. la Garantie mutuelle est accordée par les Articles quatriéme, cinquiéme & sixiéme; & par les Articles signez du même jour, il est dit qu'au cas que lesdits Etats Gé-*

Généraux des Provinces-Unies, vinssent à être attaquez, Sa Majesté seroit obligée de les assister d'un secours de douze mille hommes d'Infanterie bien armez, & payez à raison de dix mille livres par mois, & cependant quatre mois, pendant lesquels Sa Majesté employeroit ses offices pour procurer un accommodement équitable, & en cas qu'il ne réüssit pas Sa Majesté sera obligée d'entrer dans une rupture ouverte, & en ce cas ledit secours cessera, si mieux n'aiment lesdits Etats Généraux se contenter du secours sans rupture.

Le Roi d'Angleterre a commencé de prendre les Vaisseaux Hollandois dans la Manche environ le mois de Janvier 1665.

Les Etats ont sommé le Roi de l'exécution dudit Traité environ le mois de Février de la même année.

Au commencement de Mars le Roi a envoyé ses Ambassadeurs en Angleterre, qui y ont demeurez jusques au mois de Janvier 1666.

En Juillet ou Août l'Evêque de Munster Allié du Roi d'Angleterre, a déclaré la Guerre aux Etats, & est entré dans son Païs au mois d'Octobre. Le Roi a envoyé un secours de quatre mille hommes de piéd, & de deux mille chevaux demandés par lesdits Etats.

Au mois de Janvier le Roi a déclaré la Guerre au Roi d'Angleterre.

De tout ce discours contenant le fait ainsi qu'il s'est passé, il resulte que le Roi étoit obligé de donner aux Etats quatre mois durant, à commencer au prémier Mars 1665. où douze mille hommes d'Infanterie, ou 120000. livres par mois en argent, ce qui monteroit à 480000. livres, ci - 480000. liv

Et déclarant la Guerre au Roi d'Angleterre à la fin desdits quatre mois en retirant ses Troupes, ou cessant l'assistance desdits 120000. livres par mois.

Et Sa Majesté a continué son entremise dix mois entiers

tiers avant sa déclaration, sans donner l'assistance; mais au bout de huit mois, c'est-à-dire dans le mois d'Octobre, Sa Majesté a commencé de donner son assistance, & la continuée depuis ledit mois d'Octobre jusques au 15. Mai 1666.

Les Etats ont donc droit de demander au Roi l'assistance de 120000. liv. par mois, pendant les huit mois que l'entremise a durée avant la prétension du secours, ou la déclaration ce qui monte à - -	960000. liv.
Et Sa Majesté a droit de demander qu'il lui soit tenu compte sur cette somme de la solde des Troupes, qu'il a envöyez au secours des Etats à leur instante priére, depuis le 1. Octobre jusques au 5. May 1666. montant suivant l'état ci-joint, compris le change, à la somme de - -	1332898. l. - 13
Plus 360000. liv. donnez par Sa Majesté, lors du Traité fait entre Messieurs les Etats & le Roi de Dannemarc, ci -	360000. liv.
Total -	1692898 l. - 13
Partant Sa Majesté a trop payé de - -	732898. l. - 13

Pour détruire ce raisonnement & ce calcul Messieurs les Etats pourroient dire deux choses.

L'une que la Guerre d'Angleterre & celle de Munster, sont deux Guerres entiérement distinctes & sépa-

parées, & pour chacune desquelles le Roi doit les mêmes assistances & les mêmes déclarations.

L'autre que Sa Majesté n'ayant envoyé que six mille hommes, Elle doit fournir l'assistance en argent pour les six mille restans.

La prémiére raison se détruit d'elle-même, vû que l'Evêque de Munster a fait la Guerre aux Etats comme Allié du Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit un Traité, d'autant plus qu'il est hors de toute vraisemblance, que l'intention du Roi & des Etats ait jamais pû être, de fournir les mêmes assistances pour chaque Prince qui se joindroit à l'attaquant, vû qu'en ce cas si le Roi d'Angleterre eût attiré dans son parti l'Electeur de Cologne, celui de Mayence, de Brandebourg, le Duc de Neubourg, de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse, Sa Majesté auroit été obligée de fournir pour chacun douze mille hommes de piéd, ou 120000. livres par mois en argent, ce qui est hors de toute apparence, joint qu'il n'en est pas dit un mot dans tout le Traité.

Pour l'autre raison Messieurs les Etats ayant demandé quatre mille hommes de piéd & deux mille chevaux, au lieu de douze mille hommes de piéd portez par le Traité; & Sa Majesté ayant été même obligée à leur instante priére d'augmenter leur solde à cause de la chéreté des vivres en Hollande, il est raisonnable qu'ils tiennent compte à Sa Majesté du total de ladite solde.

Ce Mémoire servira à Monsieur d'Estrades, pour ajuster le compte de l'assistance accordée par le Traité, & pour tirer la quitance des trois cent soixante mille livres qu'il doit faire payer auxdits Seigneurs Etats.

Etat

Etat de la dépense qui a été faite pour l'entreténement des Troupes & Officiers Majors du Corps que le Roi a fait passer en Hollande, & autres dépenses concernant ledit Corps, & ce depuis le prémier Octobre de l'année derniére, jusques au quinziéme May de la presente.

Prémiérement.

Pour l'entreténement pendant les trois derniers mois de l'année derniére des cinq Régimens d'Infanterie. -	161590 - 10 - 0
Pour l'entreténement des Cornettes des Gardes du Corps du Roi pendant lesdits trois mois. - -	46615. - 3 - 4
Pour l'entreténement pendant ledit tems des trois Compagnies de Mousquétaires de Sa Majesté. -	89400 - 10 - 0
Pour l'entreténement de la Compagnie de Chevaux legers de Monseigneur le Dauphin pendant lesdits trois mois.	38283 - 0 - 0
Pour l'entreténement des vingt Compagnies de Chevaux légers pendant lesdits 3. mois.	93177 - 0 - 0

Pour les appointemens des

Offi-

Officiers Majors pendant lesdits trois mois, la somme de	28465 - 0 - 0
Pour les Etapes qui ont été fournies auxdites Troupes depuis Sedan jusques à Mastricht. -	17150 - 6 - 0
Pour l'établissement d'un Hôpital à la suite dudit Corps. - -	3050 - 0 - 0
A été payé à M. de Pradel pour lui donner moyen de se mettre en équipage.	20000 - 0 - 0
Idem à Mrs. Despense & St. Lieu. - -	6000 - 0 - 0
Pour l'entreténement pendant les mois de Janvier, Février, Mars & Avril, & les quinze prémiers jours de celui de May de la présente année desdits cinq Régimens d'Infanterie la somme de	282754 - 15 - 0
Pour l'entreténement pendant lesdits quatre mois & demi des Cornettes des Gardes du Corps de Sa Majesté.	70520 - 0 - 0
Pour l'entreténement pendant lesdits quatre mois & demi des deux Campagnies de Mousquetaires de Sa Majesté. - -	122804 - 10 - 0
Pour l'entreténement de la Compagnie de Chevaux légers de Monseigneur le Dauphin pendant ledit tems.	37677 - 0 - 0
Pour l'entreténement pendant ledit tems des vingt	

Compagnies de Chevaux legers. - -	169816 - 0 - 0
Pour les appointemens pendant lesdits quatre mois & demi des Officiers Majors dudit Corps. - -	42648 - 9 - 0
Pour les dépenses de l'Hôpital dudit Corps pendant les deux derniers mois de l'année derniere, & lesdits quatre mois & demi de la présente; à raison de 2000. liv. par mois. - -	13162 - 10 - 0
Pour les gratifications faites à plusieurs Officiers d'Infanterie & de Cavalerie dudit Corps. - -	14782 - 10 - 0
Total.	1257898 - 13 - 4
Pour l'échange & remise de ladite somme d'ici en Hollande à raison de six pour cent. -	75000 - 0 - 0
Total.	1257898 - 13 - 4
Total.	1332898 - 13 - 4

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. Juillet 1666.

JE vous dirai que la chose me paroît utile, & même nécessaire, mais elle doit être à mon sens conduite avec plus de dextérité & de modération, car par les Traitez entre la Suéde & le Dannemarc, ces deux Rois là sont convenus que les Vaisseaux Suédois passeroient dans le Zond, sans être visitez ni obligez à donner autre chose qu'une certification du Maître de Navire, comme toute sa charge appartient à des Suédois; Il est vrai que la raison veut que pendant cette Guerre, il en soit usé différemment, autrement nous perdrions tout le fruit de l'engagement du Roi de Dannemarc; mais mon avis est que pour ne tomber pas dans les prémiers embarras, & correspondre aussi à ce que la Suéde vient de faire, quand pour m'obliger elle a mis en sûreté le Roi de Dannemarc, la chose doit être traitée non pas avec la hauteur desobligeante qu'on fait à la Haye, mais plûtôt amiablement concertée avec les Régens de Suéde, qui ne peuvent, ce me semble nous refuser avec justice de pratiquer les moyens qu'on avisera ensemble, pour empêcher que les Marchands Suédois, par l'espérance d'un grand gain, ne puissent fournir l'Angleterre de ce dont elle a un besoin absolu pour l'équipement de ses Flotes; J'en ai écrit en cette conformité dès l'Ordinaire passé au Sieur de Pomponne, & j'en ai fait parler ici au Comte de Koningsmarck,

qui eſt convenu du principe que j'établiſſois, & a ſeulement repréſenté que la Suéde ſe trouveroit privée de tout débit de ſes denrées, ſi nous ne voulons nous mêmes achêter à prix raiſonnable celles dont ils pourroient ſe défaire plus avantageuſement avec les Anglois. Cependant comme Annibal Sexter m'a preſſé de déclarer mon intention ſur le ſujet de cette nouvelle garantie, que les Etats offrent au Roi de Dannemarc, ſur tout ce qui lui peut arriver de cette viſite des Vaiſſeaux neutres; Je n'ai pas jugé à propos de m'expliquer avec lui de toutes les penſées que j'ai ſur cette affaire, qui auroient pû décourager ſon Maître touchant ladite viſite, mais le parti que j'ai pris a été de lui faire entendre, que je vous écris par cet Ordinaire d'en conférer avec le Sieur de Klingenberg, & avec les Commiſſaires des Etats.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 26. Juillet 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de repréſenter à Vos Seigneuries, que depuis que Sa Majeſté a acquis la Ville de Dunkerque en l'année 1662. *tous les Vaiſſeaux des ſujets de Vos Seigneuries, & autres Etrangers n'y ont payé aucun droit de cinquante ſols pour Tonneau, qui ſe paye dans les autres Ports de France, & que même par Arrêt du Conſeil d'Etat de Sa Majeſté, l'entrée & la ſortie dudit Port a été afranchie de tous droits, comme*

me il pároît par ledit Arrêt du 7. May 1664. & par le Certificat du Sieur Nacquart, Lieutenant Général de l'Amirauté audit Dunkerque; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise faire, non seulement joüir à l'avenir les Habitans de Dunkerque, qui viendront avec leurs Vaisseaux dans les Ports de Vos Seigneuries, de la même franchise du droit de cinquante sols pour Tonneau, mais aussi faire rendre & restituër la consignation d'argent, que quelques-uns des Habitans de ladite Ville de Dunkerque ont été obligez de faire, à cause dudit droit qu'on les vouloit contraindre de payer, & laquelle consignation ils n'ont faite que pour se faciliter la sortie des Ports de Vos Seigneuries: comme aussi qu'il plaise à Vos Seigneuries permettre qu'une Flute qui sera frétée à Amsterdam, pour porter des Bordages dans les Magazins du Roi, en Charente, puisse sortir dudit Port d'Amsterdam sans aucun empêchement. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Juillet 1666.

D'ESTRADES.

TRAITE'

Entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & Son Altesse Sérénissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, pour l'explication du Traité de Paix du mois d'Avril précédent, fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

Soit notoire à tous, que quelques doutes & controver es étant survenuës sur le Traité de Paix con-

clu le 18. d'Avril dernier, entre les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & Christophe Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquels il a semblé à propos à l'une & l'autre des Parties d'assoupir de bonne heure, pour l'affermissement de leur amitié & bon voisinage réciproque, en déclarant le véritable sens dudit Traité; pour l'exécution de quoi les Députez & Envoyez des Parties sont convenus comme s'ensuit.

I. Comme par l'Article VI. dudit Traité de Paix, où il est parlé des Prisonniers faits durant la Guerre, & dit que de quelque condition qu'ils fussent, ils seront relâchez & renvoyez sans rançon, en payant seulement les détes légitimement contractées durant leur détention, la chose y est déclarée de telle maniére que tous les Prisonniers, nuls exceptez, & sans aucune différence de Civils ou de Militaires doivent être aussi-tôt relâchez, & qu'on n'a pû convenir à l'égard des détes qui restoient à payer durant la détention de ceux qui sont morts, ou qui se sont évadez; d'autant que de la part des Seigneurs Etats Généraux on prétend que leurs obligations se trouvoient éteintes & abolies avec leurs personnes, & que s'il en restoit dû quelque chose aux particuliers, cela devoit être à la charge du Seigneur du Territoire, au lieu d'espérer quelque bénéfice de leur rançon; & que de la part de Son Altesse Sérénissime on soutient qu'on doit excepter ceux qui ayant refusé la subsistance publique, se sont fait donner des alimens particuliers, & ont pour cela donné des cautions, lesquelles il ne seroit pas juste de relâcher avant d'avoir dégagé leurs promesses, & lesquels on voudroit néanmoins que Son Altesse Illustrissime relâchât, Son Altesse Sérénissime se sentant grevée de ce qu'après avoir offert de sa part de payer les dépenses, & avoir,

avoir, en ne retenant que les Cautions, renvoyé les Prisonniers de bonne foi, les Seigneurs Etats Généraux ayent de leur côté retenu jusqu'à présent les leurs, ce qui a donné lieu à de grandes dépenses. De toutes lesquelles choses on se remet à la décision des Seigneurs garands.

II. Dans le même susdit Article depuis le §. & comme d'une & d'autre part, *jusques à la fin, il y est déclaré qu'aucunes des contributions restantes, ne doivent s'entendre être dûës, & ne pourront être exigées ni payées, que celles que l'on est convenu expressément & duëment monter à une certaine somme, & qu'on devoit payer chaque mois ou chaque semaine, pour la sûreté des personnes & des lieux, auxquelles fins les susdites parties se devoient envoyer réciproquement une désignation des lieux qu'ils croyoient en être tenus, & ce dans le tems de trois mois prochains, afin que l'on payât, comme dit est, ce qu'on reconnoîtroit être dû pour la sûreté accordée, conformément à la convention expresse qui ne pouvoit pas recevoir d'extension, & ce au seul mandement du Seigneur du Territoire: les choses non liquidées étant remises auxdits Seigneurs Garants.*

Quant au dommage causé après la conclusion de la Paix, par les Officiers & Troupes de Son Altesse Sérénissime le Prince de Munster, tant pour avoir évacué certains lieux trop tard, qu'autrement, lequel dommage les Députez des Seigneurs Etats font monter à une somme excessive, & jusqu'à quarante mille florins, & cette affaire étant débatuë & contestée de part & d'autre, parce que de la part des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux, on croit que suivant l'Article III. où il est dit que quelque dommage, &c. *Son Altesse Sérénissime est obligée à les payer, précisément du jour de l'évacua-*

O 4 *tion,*

tion, au lieu que de la part de Sadite Altesse Sérénissime on objettoit, que la Ratification des Seigneurs Etats ayant été différée, le délai & refus de leurs Sujets de payer à ses Soldats ce qui restoit dû de contributions, conformément aux Articles clairs & distincts du Traité de Paix, leur avoit attiré ce dommage; que de plus les Etats Provinciaux avoient loüé la bonne discipline Militaire qu'avoit observé le Colonel Lutzau, & l'en avoient remercié; qu'ainsi, s'il y avoit quelque chose qui n'eut pas été bien fait, on devoit l'oublier; que s'il étoit arrivé quelque dommage précedant d'autre cause, on reconnoît que cela n'auroit pû arriver que du fait ou par l'ordre de Son Altesse Sérénissime, (outre plusieurs autres raisons alléguées de part & d'autre;) ainsi comme par la contradiction des deux parties, leur différente maniére d'expliquer ledit Traité & les Instructions contraires des Députez, ce point n'a pû être terminé à l'amiable, & que Son Altesse Sérénissime soûtient être grievement lezée par de fréquentes exécutions Militaires, invasions dans ses Terres, arrêts de ses Sujets, & injures & calomnies contre sa propre personne; on se remet de tout ce que dessus aux Seigneurs Garants; à moins que cependant les Seigneurs Etats, sur la remontrance déja faite, ne reviennent de leur opinion, & ne trouvent à propos, comme on l'espére, de faire faire une satisfaction exacte, exemplaire, & convenable au délict, toute violence, exécution & voye de fait cessant de part & d'autre.

IV. Comme en concluant la Paix, on a parlé d'y comprendre le Comté d'Ostfrise, que les Députez des Seigneurs Etats y ont fait comprendre sous ces mots les Confédérez & les Amis, *&c. cela ne peut avoir été entendu autrement par lesdits Députez, que conformément à la déclaration que Son Altesse Sé-*

Sérénissime a ci-devant faite à cet égard, auxdits Seigneurs Etats, à l'Electeur de Brandebourg & à la Duchesse d'Ostfrise.

V. Quant aux différens qui regardent quelques-uns qui se sont plaints d'avoir été lésez, en partie durant la Guerre, & en partie depuis qu'elle est finie, tant par la confiscation de leurs biens qu'autrement, quoi que les Députez des Seigneurs Etats ayent nié que cela regardât ledit Traité, ils ont pourtant convenu en ceci, que si ces gens peuvent prouver avoir été grevez à l'occasion & à cause de cette Guerre, ils en doivent être dédommagez convenablement suivant les Articles du Traité, leurs biens restant en leur entier à leurs Femmes & Enfans; la justice, quant au reste, leur devant être administrée sans partialité par un Juge competant. Fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Juillet 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant; Le Sieur van Ghent ne m'a pas communiqué la Résoluion des Etats Généraux du 9. du courant, sur le sujet de la visite des Vaisseaux neutres dans le Zond; & quand il m'en auroit parlé, je n'en aurois rien mandé à Vôtre Majesté, parce qu'elle est défectueuse, ayant été prise sans la participation de l'Assemblée de Hollande. Lors que j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a dit qu'il n'en avoit été rien communi-

muniqué à ses Maîtres. Le Sieur de Klingenberg & lui sont du même sentiment que Vôtre Majesté, qu'il faut traiter cette affaire avec douceur avec la Couronne de Suéde, pour les obliger à consentir que leurs Vaisseaux ne portent pas de Marchandises de contrebande en Angleterre, & propres à équiper leurs Flotes. Ils croyent tous deux, que le moyen le plus sûr pour obliger la Suéde à y consentir, est que Vôtre Majesté, continuë d'y envoyer ses ordres à ses Ambassadeurs, pour proposer les expédiens qu'elle jugera les plus raisonnables, à quoi ils se conforment. Le Sieur de Wit s'est plaint au Résident de Suéde, de ce que deux Vaisseaux Suédois chargez de Mâts, Godron, Brez & Fer, ayant été arrêtez par l'Amiral de Ruyter, les Maîtres des Navires lui avoient montré les Passeports du Roi de Suéde, & les connoissemens comme c'étoit pour aller au Havre de Grace, & à la Rochelle surquoi ils furent aussi-tôt relâchez, & après à demi lieuë de la Flote, à la vûë de l'Amiral, ils tournérent vers Marquats & entrérent dans la Riviére de Londres, dont les Anglois ont écrit des railleries à Ostende & à Anvers, disant que les Hollandois sont de bonnes gens, & qu'ils leurs laissent passer librement dequoi équiper leur Flote. Du depuis treize autres Navires Suédois ont été arrêtez, chargez aussi de Mâts & autres ustensiles pour la Marine: l'Amiral de Ruyter les a envoyez à l'Amirauté de Rotterdam pour examiner leurs Passeports, ne voulant plus être trompé comme il a été.

Vôtre Majesté peut juger que si on ne fait quelque réglement là-dessus, les Suédois, sous prétexte d'aller en France, fourniront tout ce

dont

dont les Anglois auront besoin pour leur Marine.

Les derniéres Lettres que Messieurs les Etats ont reçûës du Sieur d'Isbrand, marquent que leur accommodement s'avance, & qu'on est d'accord des principaux points.

Le Sieur de Wit m'a communiqué de la part des Etats, comme ils ont accepté la Médiation du Roi de Suéde.

Puis que je sçai les intentions de Vôtre Majesté, sur le Traité de la Ligue entre les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Lunebourg; Je la puis assûrer qu'il ne se conclurra point, & que je ne manquerai pas d'expédiens auprès des Députez des Villes, pour y aporter des obstacles que ceux qui les désirent ne surmonteront pas.

Le Sieur de Wit n'a pas négligé l'avis, que Vôtre Majesté a donné de faire joindre vingt Navires du Roi de Dannemarc à leur Flote. Le Sieur de Klingenberg en a écrit au Roi son Maître, mais ledit Sieur de Wit ne prétend pas que les Etats donnent plus, que le subside qui a été accordé par le Traité. Il m'a paru que le Sieur de Klingenberg n'y a pas trouvé de difficulté.

J'ai envoyé aux Amirautez, pour réïtérer des instructions sur les torts & injustices qui ont été faites à Michel Mel, Marchand de Diépe, & à d'autres sujets de Vôtre Majesté, où il se trouvera de bien plus grands sujets de plaintes, que celles que fait le Sieur van Beuningen.

L'Amiral de Ruyter a écrit aux Etats du 25. au soir, que la prémiére Escadre des Anglois paroit comme si elle vouloit sortir, qu'il a 89. grands Navires & 16. Brûlots en fort bon état, & que quand la Flote des Anglois sera

O 6 prête

prête de sortir, il se retirera trois lieuës en Mer, pour avoir de l'espace à former les Escadres, & se retirer hors des bancs de la Côte d'Angleterre.

J'ai attendu jusqu'à ptésent d'avoir quelque lumiére du Sieur de Wit, mais il ne m'a rien dit qui puisse m'informer de l'état des Places, de la force des Troupes Angloises, de la facilité de la descente, ni d'aucunes choses qui puissent porter Vôtre Majesté à un tel dessein. Ceux à qui il en parle se sont tenus aux termes généraux, que ce seroit une entreprise fort préjudiciable à l'Angleterre, mais je lui ai répondu que cela ne suffisoit pas pour la faire réüssir, & que je ne croyois pas que Vôtre Majesté s'embarquât à de tels desseins, sans y voir plus clair. Je n'ai pas trouvé le Sieur de Klingenberg mieux informé pour celui des Orcades, & de Hitlande; aussi ce n'est pas leur métier ni à l'un ni à l'autre que celui de la Guerre: ils croyent toutes leurs propositions faciles.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 29. Juillet 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire en termes fort efficaces au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de relâcher deux Navires de Diépe, l'un nommé la Sainte Marie, Maître Lau-

Laurens Poullet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, qui après avoir porté partie du Bagage de l'Ambassadeur en Angleterre, & prenant leur route pour aller de la Tamise à Hul, à Nieucastel y charger du Plomb & du Charbon, & retourner avec leurs charges au Havre-de-Grace, ayans les Passeports du Roi, & les attaches de M. l'Amiral, ont été rencontrez par un Capitaine d'un petit Vaisseau Hollandois équipé en Guerre, qui sans avoir aucun égard auxdits Passeports, attaches de l'Amiral, ni aux congez de l'Amirauté de Diépe, les a non-seulement pris & menez à Amsterdam, mais a pillé les Equipages, deprédé lesdits deux Navires, & mis les Officiers en prison; ce que Sa Majesté a appris avec grand déplaisir, & a chargé ledit Ambassadeur Extraordinaire de poursuivre incessamment à obtenir la liberté desdits deux Navires, ensemble des Passeports de Vos Seigneuries, pour la sûreté de leur retour en Angleterre, & d'Angleterre en France, & particuliérement demander tous les dépens, dommages & intérêts, soufferts & à souffrir par lesdits deux Navires, même le châtiment dudit Armateur, pour le manquement du respect qu'il a dû avoir pour les Passeports de Sa Majesté, & pour la pernicieuse conséquence qui s'introduiroit, & qu'il introduit par-là, surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire attend une prompte expédition de Vos Seigneuries, afin qu'il puisse sans délai rendre compte de ses diligences à Sa Majesté. Donné à la Haye le 29. Juillet 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. Juillet 1666.

JE ne veux pas dire par-là, que quand cet accommodement seroit fait, il fût d'aucune nécessité, que j'écrivisse aux Etats aux mêmes termes que j'ai fait au Roi de Dannemarc, dont la condition pour la situation de ses Etats, & pour leur foiblesse est bien différente de celle des Provinces-Unies; J'ai seulement voulu faire remarquer que tant que la Négociation du Sieur d'Isbrand, ne sera point terminée à la satisfaction de la Suéde, je n'avois pas lieu de demander à celle-ci avec honnêteté, les mêmes paroles que j'ai exigé d'elle pour la sûreté du Dannemarc. Je veux cependant espérer, après ce que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, que le Sieur de Wit, ayant tenu ce qu'il vous avoit promis, comme je n'en doute pas, le Sieur d'Isbrand recevra bien-tôt des ordres qui lui donneront moyen de terminer au contentement des parties l'affaire qu'il traite, & alors seulement les Etats pourront être en repos, sur le dessein qu'on croit que le Connestable Wrangel a d'envoyer un Corps de Troupes dans l'Ostfrise, s'il n'en est retenu par les ordres qui lui viendront de Stockholm.

LET-

LETTRE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 4. Août 1666.

CHarles, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, France & Irlande, Défenseur de la Foi, &c. à Hauts & Puissans Seigneurs let Etats Généraux des Provinces-Unies, nos très-chers Amis, *Salut.* Hauts & Puissans Seigneurs nos très-chers Amis, Nous avons vû par Vôtre Lettre du dixiéme de Juillet, & qu'un Trompéte nous a aportée, un exemple de Vôtre honnête & loüable humanité, exercée à l'égard du Corps du Chevalier Guillaume Barcley, qui en combatant vaillament pour nous & pour sa Patrie, est mort, & est tombé en vôtre pouvoir par le sort des armes; Lequel office, qui est un effet de vôtre générosité, nous a été très-agréable, & en cas pareil, nous tâcherons de faire le semblable, & même encore plus, ne voulant jamais rester en défaut, quand il s'agira de rendre à la vertu l'honneur qui lui est dû, & de témoigner nôtre bénignité à nos Ennemis même, autant que la raison de Guerre le permettra. Comme donc les parens & les proches du défunt souhaitent de l'inhumer auprès de ses Ancêtres, nous avons volontiers consenti à leurs désirs, & avons reçû à gré l'offre que vous

vous nous avez favorablement faite à cet égard: & afin que le Vaisseau que vous procurerez pour transporter le Corps, vienne & retourne, sans que nos sujets lui nuisent, nous avons fait expédier un Sauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la présente. Au reste nous vous déclaclarons sincérement, que l'heureux succès, que par l'aide de Dieu nous avons remporté, ne nous a nullement enflé, & nous ne laissons pas d'avoir toûjours présens à nôtre esprit les insignes dommages que souffre la Réligion Protestante par cette Guerre, & combien les Ennemis de la même Réligion se promettent de profiter de nos discordes; c'est pourquoi nous sommes prêts à nous appliquer à guérir de telles playes, que des conditions justes & honorables nous pourront inviter à une œuvre si pieuse. Donné à nôtre Palais de Withal le 4. d'Août 1666.

Signé, Vôtre bon Ami,

CHARLES.

Et plus bas,

GUILLAUME MAURICE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 5. *Août* 1666.

LA Lettre que Monsieur van Beuningen a écrite cet Ordinaire au Sieur de Wit lui a donné beaucoup de chagrin. Elle porte qu'il a parlé

parlé à Vôtre Majesté de la part des Etats, pour lui demander douze Brûlots & un nombre de Matelots de ses places maritimes pour mettre sur la Flote au lieu des Soldats dont ils ont suffisamment, ce que Vôtre Majesté lui a refusé; qu'il lui a demandé ensuite les deux Brûlots qui sont tous prêts à Dunkerque & fort proche de leur Flote, qui est en présence de celle d'Angleterre, & qu'il n'a pû les obtenir; que le lendemain il écrit à Monsieur de Lionne dans les termes les plus pressans qu'il peut pour le prier de favoriser la demande des deux Brûlots auprès du Roi, dont il n'a point de réponse; que voyant ce refus, il ne peut-être que dans de grandes inquiétudes, de voir ses Maîtres exposez à soûtenir seuls par les armes ce grand efforts de leurs ennemis; qu'il doit juger de-là si on se doit attendre à la jonction de la Flote de Vôtre Majesté, puis qu'on refuse deux Brûlots inutiles à six lieuës d'où le Combat se doit faire, qu'il est tout étonné de voir qu'en France on considére si peu leurs propres intérêts, jusques à laisser perdre les occasions d'abâtre l'orgueil des ennemis communs; qu'il remarque bien, par les instances que Vôtre Majesté fait pour les avantages de la Couronne de Suéde, en conseillant aux Etats de leur donner satisfaction tant sur les subsides que sur la cassation du Traité d'Elbing, son sentiment peu favorable pour ses Maîtres, parce que le seul moyen pour faire mettre la Suéde à la raison seroit celui de lui déclarer que les Etats feroient les choses raisonnables, mais rien par crainte ni par la hauteur avec laquelle elle agit, & cependant il paroît par les démarches que Vôtre Majesté fait qu'on veut leur donner des frayeurs de la Suéde; que faisant réflexion sur tout ce que dessus

dessus il croît qu'il y va du service de ses Maîtres & de son devoir de les en avertir, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez.

Soit que le Sieur de Wit ait fait une Lettre de lui-même, ou qu'elle soit effectivement du Sieur van Beuningen, je lui ai repliqué que pour le refus des douze Brûlots les Flotes étant en présence, ils ne pouvoient pas être prêts assez à tems pour s'en servir. Quant aux Matelots, que les Etats sçavoient bien qu'il n'y en avoit pas seulement dans les Places de cette Côte, de quoi faire le service aux Barques qui sont dans lesdites Places; que pour les deux Brûlots de Dunkerque, étant destinez pour la Flote de Vôtre Majesté qu'elle attend à toute heure dans la Manche, & faisant partie de l'armement, que je crois que Vôtre Majesté ne l'a pas voulu affoiblir, afin qu'elle pût agir à son arrivée avec plus de vigueur contre les Ennemis communs.

Quant à ce qui regarde la Négociation de Suéde, qu'on pourroit aussi alléguer la même chose pour le Dannemarc, ayant fait les mêmes démarches de la part de Vôtre Majesté pour porter les Etats à s'accommoder, que je fais tous les jours par ses ordres pour la Couronne de Suéde, & cependant je suis assûré que les Etats feroient fâchez de n'avoir pas attiré dans leur parti le Roi de Dannemarc, comme ils le feroient s'ils laissent échaper la Suéde; que je suis étonné de voir juger du procédé de Vôtre Majesté avec tant d'injustice; que je voulois venir dans le détail avec lui; que je le priois de rapeller à sa mémoire, &, si au commencement les Suédois n'ont pas demandé à la Cassation du Traité d'Elbing, huit cent mille écus de subsides, vouloir obser-

ver

ver le Traité fait avec l'Angleterre, ne parler point d'être neutres, donner diminution des Péages aux étrangers tels qu'ils voudroient, & présentement ils se réduisent à laisser le Traité d'Elbing, à ne demander plus de subsides, traiter les Hollandois pour les Péages dans la même égalité que les autres étrangers, se déclarer neutres, qui est le plus grand pas qu'ils pouvoient désirer, à quoi la Suéde a été portée par les grands soins avec lesquels Vôtre Majesté a insinué à la Couronne de Suéde, que si elle ne se reduisoit à reformer ses prétensions, Vôtre Majesté seroit obligée de rompre avec elle pour l'intérêt des Etats; que j'étois tout-à-fait surpris de voir de tels reproches après tant d'effets d'amitié & de la protection de Vôtre Majesté pour les Etats; que je lui voulois bien alléguer tout ce que dessus de moi-même, & lui dire que s'il montre sa Lettre aux Etats, je serai obligé de rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce détail; que j'estime important, que ni les uns ni les autres n'en sçachent rien pour n'aigrir pas les esprits, qui auroient peine à revenir dans une bonne & sincére confiance, ce que j'ai estimé à propos pour éviter que les Députez de l'Assemblée de Hollande ne prennent Copie de cette Lettre, qu'elle envoyeroit dans toutes les Villes, où ces impressions étant une fois dans les esprits des Peuples, il faudroit des années pour les desabuser. Il en est convenu avec moi. Je lui ai fait entendre par même moyen que Vôtre Majesté ne pouvoit accorder la même Lettre aux Etats qu'elle a accordé au Roi de Dannemarc, que le cas n'étoit pas pareil, que la situation de leur Païs n'avoit rien à craindre contre les insultes des Suédois, & que de plus ils n'étoient pas d'ac-

cord

cord avec eux de leurs différends. Il me repliqua, que puis que Vôtre Majesté n'avoit pas trouvé à propos de leur accorder une pareille Lettre, il étoit fâché d'en avoir parlé; qu'il faloit tâcher de s'accommoder avec la Suéde, que les Etats de Hollande avoient formé leurs avis, qu'il y avoit encore des points qu'ils ne pouvoient passer, qu'on dépêchoit exprès au Sieur d'Isbrand pour cela, & qu'il falloit être éclairci, sur ce que dans la derniére conversation dudit Isbrand avec les Commissaires, il lui a été dit que les Hollandois seroient traitez pour les péages, en faisant les mêmes conditions que les autres étrangers.

Que les Etats ne pouvoient pas passer cet Article de la sorte; que peut-être les Anglois leur promettant de ne prendre nul intérêt au siége de Bréme, que s'il attaque le Dannemarc après cette Guerre, il ne s'y oposera pas; il peut aussi lui promettre des assistances contre les Moscovites; qu'un Article passé de la sorte se trouve peut-être contre les intérêts de l'Etat; qu'il veut observer réligieusement tous ses Traitez précédens, & qu'ainsi il faut parler clairement & ne laisser aucun doute. Il y a aussi deux autres Articles sujets à diverses interprétations.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suéde, & les ai informé de ces difficultez, afin qu'ils y remédient par leur prudence.

Vôtre Majesté verra, par la réponse que je fais à Monsieur Colbert, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi touchant les saluts, comme aussi sur la Sentence de confiscation qui a été donnée par l'Amirauté d'Amsterdam des Vaisseaux du Sieur Fremont, qui ont trafiqué en Angleterre

gleterre avec les Passeports de Vôtre Majesté. Les rencontres sont fort fâcheuses dans un tems où la défense est générale aux Sujets des Etats, de n'avoir aucun Commerce avec les Anglois, ce que les Peuples souffrent avec peine; & le Sieur de Wit m'a dit là-dessus, que si les Amitautez ne traitoient avec vigueur telles actions ils ne sçauroient contenir leurs Peuples, voyant que la France, qui à la même Guerre qu'eux, introduiroit un Commerce avec des Passeports. Un autre Navire appartenant à Michel Mel Bourgeois de Diépe allant en Ecosse avec Passeport de Vôtre Majesté, & un du Duc d'Yorck a été mené à Horne, ce qui a émû d'autant plus les esprits qu'ils ont jugé qu'il y avoit concert entre Vôtre Majesté & l'Angleterre pour établir le Commerce par la voye des Passeports & une infinité d'autres chiméres, que les Peuples se mettent dans la téte, qu'il est difficile de leur ôter si l'on n'en fait cesser la cause.

Une Galiote vient d'arriver aux Etats de la part de l'Amiral de Ruyter, qui marque que les Ennemis sont en présence, & qu'il va commencer le Combat, la Lettre est datée du 4. à. 8. heures du matin, nous avons entendu tirer continuellement du depuis.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 5. Août 1666.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire*

faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire au Collége de l'Amirauté de Horn, afin que le Vaisseau, nommé le Saint Jean, appartenant à Michel Mel, Marchand de Diépe, du port de 70. tonneaux ou environ, Maître Michel Robin, rencontré & pris en Mer par un Navire de cet Etat, nommé le Renard d'Or équipé en Guerre, commandé par Laurens Férisson, & par lui mené audit lieu de Horn, chargé de Sel & de Cercles, qu'il portoit en Ecosse, à cause d'un établissement de Pêche de Saumon, qu'y a fait ledit Mel, soit relâché & mis en liberté avec ses Marchandises, suivant le Passeport du Roi qu'avoit ledit Robin, nonobstant lequel il a été ainsi pris & mené audit Horn.

Ledit Ambassadeur réïtere aussi à Vos Seigneuries, la demande qu'il leur a déja faite par son Mémoire du 29. Juillet dernier, pour la liberté de deux autres Navires de Diépe, nommé l'un la Sainte Marie, Maître Laurens Poullet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, aussi rencontrez & pris en Mer, nonobstant les Passeports du Roi qu'ils avoient, & menez à Amsterdam par un Capre de cet Etat; ensuite de quoi il plaira à Vos Seigneuries faire expédier leurs Passeports, pour la sûreté du retour en France desdits trois Vaisseaux. Donné à la Haye le cinquiéme Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. Août 1666.

J'Ai été fort surpris de voir dans la derniére dépêche du Sieur de Pompone, que le Sieur

Sieur d'Isbrand, depuis le gain de la Bataille, avoit reçû ordres des Etats, de demander à la Suéde une déclaration précise de Neutralité, cela étant formellement contraire à ce que vous m'aviez mandé ci-devant, & surquoi j'avois fait un fondement certain que le Sieur de Wit avoit fait prendre la Résolution aux Etats, de se contenter de la parole que le Roi de Suéde me donneroit; sans en vouloir, exiger aucune autre pareille de lui, qu'il n'attaqueroit point le Roi de Dannemarc, & le laisseroit agir librement contre les Anglois. Comme j'ai donné part, il y a long-tems, à la Régence de Suéde de cette Résolution qu'avoient prise les Etats, je vois qu'elle en interprête aujourd'hui le changement à l'effet d'une vanité que la Victoire inspire auxdits Etats, comme s'ils étoient au-dessus de toutes choses, & qu'ils pussent préscrire à chacun des Loix selon leur volonté, c'est pourquoi il sera bon de conseiller audit de Wit de porter ses Maitres, à demeurer dans les termes de leur prémiére Résolution, & d'autant plus que ma parole s'y trouve en quelque façon engagée, sur ce que ledit Sieur de Wit lui-même vous avoit raporté de l'intention des Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Août 1666.

J'Ai estimé à propos de dépêcher ce Gentilhomme à Vôtre Majesté, pour l'informer de ce qui s'est passé dans ce dernier Combat. Le Sieur de Wit m'en a envoyé un Mémoire

moire ſur les Lettres qu'il a reçûës de l'Amiral de Ruyter, & du Lieutenant Amiral Tromp, qui ſont à préſent près de Vliſſingue pour ſe racommoder. De Ruyter a eu deux cens hommes tuëz deſſus ſon bord, ayant été trois heures entre les trois Amiraux du Pavillon rouge & du Pavillon blanc; où il eût peri par un Brûlot, que les Ennemis lui avoient détachez, ſans l'aſſiſtance de Meſſieurs les Chevaliers de Lorraine & de Coalin, de Cavois & du Baron de Buſca, & quelques autres François qui s'offrirent d'aller au devant, avec deux Chaloupes & quarante Mouſquetaires, ce qui réüſſit ſi bien, que le Capitaine du Brûlot les voyant venir à lui, avec tant de réſolution, ſe jetta dans ſa Chaloupe avec ſes gens, & mit le feu au Brûlot, qui ſe conſuma à cinquante pas du Vaiſſeau de l'Amiral de Ruyter. Nous avons perdu deux Vaiſſeaux qui ont été coulez à fonds, l'Amiral de Zélande Jean Evertſen, l'Amiral de Friſe, & le ſous Vice-Amiral tuëz, & trois Capitaines fort eſtimez.

Du côté des Ennemis il y a eu quatre grands Vaiſſeaux brûlez & coulez à fonds, on ne ſçait par les Officiers.

L'Amiral de Ruyter a tellement ruïné le Vaiſſeau du Pavillon rouge, où étoit le Duc d'Albemarle, qu'il a été contraint de ſe mettre dans une Chaloupe avec ſon Pavillon, pour en aller monter un autre.

La Flote des Etats ne ſçauroit être racommodée d'un mois, & ils auront de la peine de remplacer les hauts Officiers qu'ils ont perdu.

J'ai crû qu'il étoit important d'avertir Vôtre Majeſté en diligence de tout ce que deſſus, afin de donner ordre à ſa Flote de reſter dans quelques

ques-uns de ſes Ports, juſques à ce que celle de Hollande ſoit prête de ſortir.

Le Sieur de Wit part dans une heure pour Zélande de la part des Etats, avec plein-pouvoir de remédier à toutes choſes.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 10. *Août* 1666.

DEs que j'ai eu le fâcheux avis de cette diſgrace arrivée aux Armes de mes Alliez, j'ai pris la Réſolution de vous envoyer ce Courier exprès pour pluſieurs raiſons.

La prémiére afin que vous témoigniez en mon nom aux Etats Généraux, la ſenſible part que j'ai priſe au déplaiſir que leur cauſe le mauvais ſuccès de ce ſecond combat, & que la douleur que j'en ai n'eſt pas moindre que celle qu'ils en peuvent reſſentir, mais qu'il faut par nôtre fermeté, & par de nouvelles vigoureuſes Réſolutions non ſeulement en diminuër tous le préjudice, mais reduire bien-tôt les Anglois à ſouhaiter véritablement la Paix.

La ſeconde, afin que vous aſſûriez auſſi de ma part leſdits Etats que je contribuërai ſincérement & avec application, tout ce qui dépendra de moi & de mes forces, pour faire ce que je viens de dire, & qu'il me ſemble même d'y voir beaucoup de facilité, l'Angleterre n'étant pas en état, pour un médiocre avantage qu'elle vient de remporter, ni de ſoûtenir les grandes dépenſes qu'elle a faites juſques ici, ni de réſiſter à la longue elle ſeule aux efforts des

trois Puissances telles que sont celles de la France, de Dannemarc & des Provinces-Unies, puisque cette derniére seule a toûjours combâtu contre elle à forces égales, qu'elle a toûjours rendu le danger égal, & qu'elle peut à l'avenir être secondée & appuyée de cent Vaisseaux de ses Alliez, lesquels malheureusement n'ont pû encore être de la partie, & qui composeront une nouvelle Flote égale, en forces & en nombre des Vaisseaux, à celles des Anglois.

La troisiéme, afin que vous puissiez promptement m'informer de l'état de toutes les affaires des Etats Généraux, & de ce qu'ils sçavent de celle des Anglois depuis la Bataille, c'est-à-dire, quel échec & qu'elle diminution aura reçû leur Flote dans le Combat, & quelle Résolution ils auront prise ou de rentrer dans la Riviére de Londres ou de poursuivre l'Escadre de Tromp, si elle n'étoit pas rentrée dans le Texel comme l'on dit, ou de tenir la Mer & croiser dans la Manche & avec quel nombre de Vaisseaux.

Le quatriéme, afin que si les Etats se trouvent en pouvoir & en volonté, comme je ne doute ni de l'un ni de l'autre, de remettre leur Flote à la Mer, aussi-tôt qu'elle aura été reparée, pour agir jusqu'à l'arrivée de la mauvaise saison, à quoi vous les exhorterez vivement de ma part, que vous leur proposiez en mon nom la jonction de ma Flote, & que comme elle ne peut manquer d'arriver dans très-peu de jours à la Rochelle, où à Belle-Ile, si elle n'y est déja, vous voyiez dès à présent avec le Sieur de Wit & avec les autres Commissaires, quelles voyes seront les plus propres & les plus sûres pour faire ladite jonction, & que vous m'en

m'en rendiez compte en toute diligence, afin qu'on n'y perde pas un moment de tems utile, & que les ordres pour l'exécution se puissent incessammeut donner de part & d'autre, selon ce qui aura été concerté & arrêté. Vous direz encore aux Etats, que je mande aujourd'hui même au Chevalier de Terlon, que j'ai depuis peu fait passer a Coppenhague en la même qualité de mon Ambassadeur qui étoit en Suéde, qu'il tâche par des offices & de pressantes instances, qu'il fera de ma part au Roi de Dannemarc, à le porter de prendre dès à cet heure la Résolution de joindre une partie de sa Flote à la mienne, & a celle desdits Etats, quand on lui fera entendre qu'il est nécessaire de le faire pour le bien & avantage de la Cause commune, & qu'on lui donnera l'occasion & le moyen de faire cette jonction avec sûreté.

Je ne veux pas finir sans vous dire, que vous devez de nouveau recommander de ma part aux Etats leur accommodement avec la Suéde, laquelle se voyant méprisée ou traitée avec dureté, pourroit dans ces conjonctures-ci prendre des Résolutions, qui nous seroient fort desavantageuses. On sçait que les Suédois ne manquent jamais de prétextes, pour faire tout ce qu'ils croyent être de leur intérêt. Cet Article mérite autant que toute autre chose ses reflexions & toute l'application du Sieur de Wit, & ensuite de bons ordres au Sieur d'Isbrand.

Quand je vous ordonne dans cette Lettre de parler ou d'agir auprès de Etats, vous sçaurez bien distinguer ce qui doit ou peut-être dit dans leur Assemblée, d'avec ce qui doit être reservé pour vos seuls Commissaires.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Août* 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite & sur le point du départ de ce Courier, j'ai reçû vôtre dépêche du 5. de ce mois. Je crois qu'il vaut mieux compatir avec ses amis dans leurs afflictions & les consoler, que de s'amuser à leur faire des reproches, quelques justes qu'ils puissent être: sans cela j'aurois cent choses à vous dire sur les desobligeantes & déraisonnables plaintes que vous a faites Monsieur de Wit. Quoi? Messieurs les Etats qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire, & que la seule protection du Roi a sauvé d'une ruïne qu'ils ne pouvoient presque éviter, si la Suéde & d'autres Princes de l'Empire se fussent joints à l'Evêque de Munster, les Etats dis-je, pour lesquels Sa Majesté contre tous ses intérêts, a déclaré la Guerre au Roi son proche Parent, se plaindront qu'ils sont abandonnez & comme assassinez par la France, quand on leur refuse deux bagatelles qu'il a passé dans l'esprit de Monsieur de Wit de faire demander au Roi, & il vous dira là-dessus qu'il est obligé d'avertir ses Maîtres, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez; tout cela est si injuste & si mal-honnête, que s'il étoit arrivé en une autre conjoncture que celle de la perte d'un Combat où il faut consoler nos amis & nous réünir plus fortement que jamais, je vous aurois fait là-dessus une Lettre de six pages pleines d'un trés-vif ressentiment de Sa Majesté, mais elle ne désire

désire pas que vous en disiez un seul mot audit Sieur de Wit, & qu'au contraire vous lui témoigniez avoir reçû ordre de Sa Majesté de le protéger plus que jamais, en cas que ses envieux voulussent prendre le prétexte de la disgrace arrivée à la Flote pour lui susciter des embarras, & en effet Sa Majesté désire que vous employiez efficacement, & autant qu'il sera besoin, toute son autorité pour le soûtenir.

Cependant pour vôtre information, je vous dirai que Monsieur van Beuningen a eu grand tort s'il a fait des commentaires sur une conduite fort sincére; car même les motifs des refus qu'on lui a fait ont été obligeans pour les Etats, s'ils sont bien considérez; cependant sur de pareilles bagatelles, on déclare que si les Provinces en sont informées on aura de la peine à les en faire revenir.

Ledit Sieur van Beuningen demande qu'on lui permette de faire une levée de Matelots dans nos Ports de Ponant; on lui répond qu'on lui pourroit facilement accorder sa demande, mais que Sa Majesté ne veut pas vendre de la fumée, ni que les Etats se puissent plaindre qu'elles les a voulu tromper, & que la sincérité l'oblige de l'avertir qu'il ne trouvera pas un seul Matelot dans tous ses Ports, & que du Quesne a eu toutes les peines du monde, y ayant employé trois mois de tems, à y former l'équipage de Vendôme Ledit van Beuningen demande encore qu'on équipe promptement douze Brûlots, & connoissant que cela n'est pas praticable pour s'en pouvoir servir à tems dans le Combat, il se reduit à en demander deux qu'il dit être dans la Fosse de Mardik. On lui répond qu'il n'y en a

qu'un, comme il eſt vrai, & qu'il peut bien croire que Sa Majeſté qui voudroit avoir payé beaucoup, & que tous ſes Vaiſſeaux de Guerre & tous ſes Brûlots puſſent arriver à tems dans la Manche pour ſe trouver à la Bataille, ne refuſeroit pas un Brûlot aux Etats, mais que Sa Majeſté craignoit de donner à rire au monde, & que tant les Anglois que les Hollandois, voyant arriver ce Brûlot, ne diſſent par moquerie & avec quelque raiſon, voilà la Flote de France qui vient ſecourir ſes Alliez dans le péril; c'eſt la prémiére réponſe que je donnai à Monſieur van Beuningen, qui étoit ſelon mon petit jugement fort ſenſée pour ne vous laiſſer pas tomber dans le ridicule; néanmoins le même ſoir étant arrivé chez lui, il m'écrivit un Billet auſſi preſſant pour ce Brûlot que s'il eût été queſtion de toute nôtre Flote, & l'ayant montrée au Roi, Sa Majeſté m'ordonna auſſi-tôt de lui expédier les ordres qu'il déſiroit, au péril de toutes les moqueries qu'en pourroient faire & Amis & Ennemis, & ledit Sieur van Beuningen prit ſoin d'envoyer à Calais cet ordre ſi important par un Courier exprès, & Monſieur Nacquart m'a écrit du 2. qu'il alloit envoyer le Brûlot à Monſieur de Ruyter.



ME-

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 13. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Sieur de la Garde Belin ayant demandé au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam la sortie de deux Vaisseaux François, le St. Anthoine & les Armes de France, venus de Dunkerque dans la Rade de Texel pour y prendre seulement la Compagnie ou Envoi de deux autres Vaisseaux, nommez le Lis couronné & la Justice, équipez en Guerre pour le service de la Compagnie Occidentale de France, & le secours des Iles de l'Amérique, ledit Sieur de la Garde Belin auroit payé pour le droit de quarante-deux sols pour tonneau quatre cent quarante cinq florins dix sols, seulement par provision & comme par forme de consignation, de quoi ayant présenté depuis une Requête audit Collége de l'Amirauté pour avoir restitution de ladite somme, ledit Collége a répondu par une Apostille à ladite Requête, qu'il n'en pouvoit disposer jusques à présent, ce qui a obligé ledit Sieur de la Garde Belin de s'adresser audit Ambassadeur Extraordinaire, & ledit Ambassadeur de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise faire restituër audit Sieur de la Garde Belin, les 445. florins dix sols payez par lui, comme il est dit ci-dessus, par forme de consignation, pour la sortie de ces deux Vaisseaux, attendu qu'ils sont venus de Dunkerque sans aucunes Marchandises, & seulement pour joüir dudit Con-

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que Paul le Vasseur, Capitaine d'une petite Courvette de Calais armée en Guerre, étant sortie de ladite Ville le sixiéme Juillet dernier avec Commission de France pour faire sa route du côté du Nord, avoit rencontré à la hauteur du Vlie Païs de Frise un Heu chargé de Goudron, tenant sa route du côté d'Angleterre, lequel il a fait aborder, & a trouvé que le Maître dudit Heu n'avoit aucun congé, connoissement, charte partie, lettres d'habitation ni d'adresse, ce qui l'a obligé de mettre de ses gens dessus à dessein de le conduire au prémier Havre de France, mais le vent contraire l'en ayant empêché il avoit relâché aux Côtes de Frise, où il a crû être aussi bien en sûreté que dans les Ports de France; mais bien au contraire de cela que la Garde-côte lui a fait commandement d'aller à bord pour lui porter sa Commission, à laquelle il n'a trouvé rien à redire, & que néanmoins il n'a pas laissé de s'emparer dudit Heu & des Marchandises qu'il a menez en la Ville de Harlinge, où étant arrivez Messieurs de l'Amirauté auroient donné main levée au Maître dudit Heu, pour s'en aller où il avisera bon être avec son Vaisseau & ses Marchandises; que le douziéme dudit mois le même le Vasseur a fait rencontre à la hauteur d'Inglant d'un autre Heu chargé de Chanvre tenant sa route vers l'Angleterre, qu'il a trouvé aussi sans congé, charte partie, connoissement, ni lettre d'avis & d'habitation, qu'il a pris & mené à Horn, ne pouvant le conduire en France à cause du vent contraire, où le Garde-côte l'a encore obligé de lui porter sa Commission, qu'il a trouvée en bonne forme, nonobstant quoi il n'a pas laissé de l'envoyer à Harlinge, où il n'a pas lieu d'espérer plus de justice de cette prise que de la prémiére; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de laisser

laisser joüir ledit le Vasseur de ses prises suivant sa Commission, & les mener en France pour y être fait droit sur icelles.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries l'exemption des droits pour un Navire venu de Suéde, chargé de cent piéces de Canon qui doivent servir à l'Armement des Vaisseaux de S. M. qui sont bâtis à Amsterdam. Donné à la Haye l'onziéme Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 12. *Août* 1666.

DEpuis que le Sieur de Wit est arrivé en Zélande, il a trouvé le mal plus grand qu'il ne croyoit par la division de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & par la lâcheté de 40. Capitaines qui ont abandonné de Ruyter dans le Combat. Il m'écrit que son application est à mettre d'accord les deux Chefs qui sont fort animez l'un contre l'autre. Il blâme trop, je l'ai averti que ledit Tromp est poussé à tenir la conduite qu'il tient par des voyes secretes, & que c'est une cabale où lui & plusieurs des principaux des Etats trempent. Je dois avertir Vôtre Majesté que si la chose tire en longueur, il ne faudra faire nul fondement sur l'action de leur Flote, quoi qu'il y ait encore 80. Vaisseaux mais fort peu de braves Capitaines, les meilleurs ayant été tuëz en soûtenant l'Amiral de Ruyter.

Ce que je trouve de plus fâcheux est de voir les lâches soûtenus par leurs Parens Députez des

Villes & des Amirautez, & qu'ils resteront dans l'emploi comme s'ils avoient fait leur devoir.

La Flote Angloise a été trois jours près de Blanckenbergue à la vûë de celle de Hollande, elle est à présent devant la Meuse, & a détaché dix grands Navires pour aller du côté du Nord. On ne sçait pas si le reste de la Flote suivra, en ce cas le Roi de Dannemarc pourroit avoir des affaires; leur dessein peut être aussi d'aller au devant de la Flote des Indes, qui est sur le point d'arriver, ou bien d'aller prendre dans le Zond quantité de Vaisseaux Marchands Anglois chargez de toutes sortes d'Ustensiles pour la Marine.

La Victoire des Anglois paroît en ce qu'ils sont Maîtres de la Mer.

Vôtre Majesté verra, s'il lui plaît, dans ma dépêche du 17. Juin dernier, comme les Sieurs de Wit & Huigens, Commissaires aux affaires secretes, m'ont dit que les Etats ne feroient pas difficulté de se confier aux écrits en bonne forme qui seroient donnez à Vôtre Majesté de la part de la Couronne de Suéde, qui déclarât qu'elle observeroit tout ce qui sera arrêté, nonobstant que la Paix se fit avec les Moscovites. Du depuis le Sieur d'Isbrand a écrit qu'il espére obtenir un Acte de Neutralité en bonne forme.

Les Etats ont envoyé ce matin 600. mille livres en Zélande pour la Flote, & on louë des Matelots de tous côtez pour remplacer ceux qu'on a perdu.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. *Août* 1666.

LE Sieur de Wit arriva hier de Zélande, après avoir raccommodé les Sieurs de Ruyter & Tromp, & remis la bonne intelligence & l'union dans sa Flote. Sa présence étoit nécessaire à la Haye pour dissiper les cabales qui commençoient de se former. Je n'ai rien omis dans son absence pour faire connoître de la part de Vôtre Majesté, qu'elle seroit contraire à tous ceux qui formoient des desseins de broüiller, & plusieurs Villes ensuite sont demeurées dans la retenuë sans prendre partie. Il n'y a plus rien à craindre à présent de ce côté-là, & je vois toutes choses disposées à une bonne union.

Le Sieur de Wit & les Commissaires, dans nôtre Conférence, m'ont dit que la Flote ne sçauroit être prête que dans un mois, que si celle des Anglois étoit vers le Texel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas la Manche seroit libre à la Flote de Vôtre Majesté; que si celle d'Angleterre rentroit dans la Riviére de Londres ou aux Dunes, celle des Etats iroit se poster soit à l'entrée de la Tamise, ou entre Douvres & Calais, & qu'ainsi celle de Vôtre Majesté aura facilité de se joindre sans rien risquer.

Lesdits Commissaires m'ont assûré que la Flote seroit de 80. Vaisseaux bien équipez, que les Anglois n'en ont à présent que 70. qu'ils en ont renvoyé dix fort mal traitez & hors de Combat, & trois brûlez ou coulez à fonds. Ils ont

mis 60. hommes à terre en Nord-Hollande près d'Egmont, qui ont brûlé deux maisons & mis un Etendart rouge sur une Dune qu'ils y ont laissé, & de-là sont allez vers le Texel. Tous les Marchands appréhendent fort pour leurs Vaisseaux qui ont ordre de revenir, & pour ceux de la Compagnie des Indes.

J'ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de finir l'accommodement avec la Suéde. Ils m'ont répondu que c'étoit leur intention, mais que les Etats veulent trouver leurs sûretez, & qu'ils ne peuvent les trouver qu'aux conditions qu'ils m'ont déclaré l'Ordinaire dernier, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté. Les Etats accordérent hier l'exemption de droits des cent piéces de Canon venus de Suéde pour le compte de Vôtre Majesté. Le Sieur de Wit m'a témoigné que les Etats se sentoient fort obligez à Vôtre Majesté, de la Lettre qu'elle écrivoit au Roi de Dannemarc sur ce sujet, & le prient de leur accorder ce secours dans cette conjoncture présente.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 15. Août. 1666.

VOus verrez dans la dépêche du Roi tout ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, les Commissaires & moi dans deux Conférences que j'ai eu avec eux sur les points de la dépêche de Sa Majesté. C'est en user bien généreusement, Monsieur, que de n'insulter pas ses Amis par des sinistres reproches, dans une conjoncture d'affliction com-

comme celle d'à présent. Je n'ai pas laissé de le dire à Monsienr de Wit, & de lui témoigner l'ordre que j'ai reçû de Sa Majesté de le protéger & me servir de son nom en toutes rencontres où il iroit de son intérêt. Il s'en est senti fort obligé, & m'a prié de vous écrire qu'ils n'oublieroit jamais cette marque de la bonté du Roi. J'ai remarqué qu'il a été bien aise que cela se soit passé de la sorte, & qu'il s'attendoit a quelques reproches. Je lui ai lû ce qui est porté dans vôtre dépêche sur les demandes de Monsieur van Beuningen & vos réponses; il est convenu qu'elles étoient justes, & que ledit van Beuningen s'en devoit contenter. J'ai adressé hier le paquet de Monsieur le Chevalier de Terlon à Monsieur Courtin, & lui ai écrit un Billet de l'ouvrir en son absence & faire ce que Sa Majesté ordonne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 19. *Août.* 1666.

MOnsieur de Wit revenant de Zélande avoit crû d'avoir terminé les différends de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & avoir par là dissipé toute cette grande cabale qui s'étoit élevée; mais il n'a pas été deux jours hors de la Flote; que les cabales ont échauffé Tromp & l'ont porté à se plaindre plus haut qu'auparavant, & toute la Flote est partagée pour les deux partis. Monsieur de Wit s'y en retourne dans deux jours; il me prie d'aller dans les Villes & se servir du nom du Roi pour porter les es-

prits à demeurer dans l'union, ce que je ferai la semaine prochaine. Je crains même qu'il ne soit obligé de monter sur la Flote avec des Députez des Etats, pour contenir Tromp dans son devoir, ce qui seroit très-fâcheux, sa présence étant fort nécessaire à la Haye.

Si la Flote du Roi arrivoit dans cette conjoncture elle remettroit les mutins dans leur devoir.

J'ai fait lire à Monsieur de Wit la Lettre de Monsieur Colbert à Terron, mais comme il n'a rien apris de l'arrivée de la Flote, il n'en a pas été beaucoup satisfait.

Les Etats ont nommé des Commissaires pour entendre les plaintes de Monsieur le Duc de Neubourg, & si les choses se vérifient comme le Mémoire le porte, Monsieur de Wit m'a assûré qu'on lui donnera satisfaction. L'on travaille aussi avec le Chancélier de Cologne pour ajuster les différends de Rhimberg.

Il arrive tous les jours quelque chose de nouveau qui retarde l'accommodement de Suéde; les Etats ne peuvent passer l'Acte de la Médiation, comme il est couché. Vous verrez, par ce Mémoire, de la maniére qu'ils le prétendent pour y trouver leur sûreté, & ce qu'ils m'ont repliqué touchant les Péages & Droits nouveaux.

J'ai estimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Messieurs les Ambassadeurs de Suéde pour ne vous importuner pas par des redites. Je n'ai oublié aucune des raisons portées dans les dépêches du Roi, pour obliger Monsieur de Wit & les Commissaires à se relâcher sur les termes du projet de l'Acte, que Messieurs les Ambassadeurs m'ont envoyé, & après beaucoup de contestations, Monsieur de Wit m'a

m'a dit en particulier que cela ne se pouvoit pas, que la Ville d'Amsterdam & toute la Hollande voyoit fort bien, que par l'augmentation des Droits & Péages, la Suéde leur vouloit ôter le Commerce de la Mer Baltique, & qu'il n'oseroit pas leur proposer aucun temperament là-dessus.

Monsieur du Buat, qui étoit auprès du Prince d'Orange, avant qu'on eût changé sa Maison, fût arrêté prisonnier par ordre des Etats hier au soir, & ses papiers ont été saisis: on l'interroge présentement, on le soupçonne d'avoir eu intelligence en Angleterre & d'être de cette nouvelle cabale de Tromp. Beaucoup de gens de la Milice en sont soupçonnez. Dans peu de jours on verra plus clair à cette affaire; mais il paroît déja que tous les Amis des Espagnols suportent Tromp.

La Flote des Anglois se proméne toûjours sur ces Côtes depuis le Texel jusques à la Meuse. Il ne paroît qu'environ 30. Navires, & on est dans l'incertitude si le reste a passé jusques au Zond, ou s'ils sont retournez jusques à la Meuse.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 19. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de réitérer fortement à Vos Seigneuries les instances qu'il leur

leur a ci-devant faites pour le relâchement de deux Navires Flutes, appartenant au Sieur Fremond Marchand de Paris, qui retournant d'Angleterre, où ils avoient (avec Passeport du Roi) porté le Bagage de Milord Hollis, ont été pris & menez à Amsterdam, où Sa Majesté a été fort surprise d'apprendre que dans un même cas de Passeports, que deux Vaisseaux avoient chacun de Sa Majesté, le Collége de l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam ait ordonné le relâchement de l'un & la confiscation de l'autre, y ayant tout lieu de les traiter également & de les relâcher tous deux, d'autant plus qu'il se voit clairement, que si on a eu dessein d'aller charger ces Vaisseaux de Plomb & de Charbon, ce n'a été qu'en chemin faisant & par occasion, & non pas que l'on ait eu la moindre pensée d'établir par le moyen desdits Passeports aucun Commerce en Angleterre, en faveur des Sujets de Sa Majesté, qui leur a fait des défenses très-rigoureuses d'y en avoir aucun; & même Sa Majesté voyant l'effet qu'un seul cas de cette nature a produit dans les Provinces-Unies, a résolu d'en retrancher la cause à l'avenir, & de n'expédier plus de pareils Passeports; mais elle espére de la justice & de l'honnêteté de Vos Seigneuries que le Sieur Fremont, qui n'a agi que sur la foi de ses Passeports, ne souffrira pas le préjudice de la confiscation qui a été ordonnée, & qu'au contraire elles la feront reparer, par la considération de l'intérêt que Sa Majesté est obligée de prendre en cette rencontre à la restitution desdits deux Vaisseaux audit Fremont dans le même état qu'ils ont été pris, & même que Vos Seigneuries leur accorderont leurs Passeports pour la sûreté de leur retour en France, après la connoissance qu'elles auront que la chose n'est d'aucune conséquence.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries que par leur Résolution du 11. *de ce-*

ce mois il leur a plû exempter des Droits du Païs un Vaisseau qui a aporté cent Canons de Suéde, pour armer ceux qui se bâtissent pour le Roi à Amsterdam; mais comme il se trouve de plus parmi lesdits Canons de Fer propre à faire des Ancres pour ledit Vaisseau, il les prie au nom du Roi son Maître de vouloir étendre leur exemption aussi bien sur ce Fer que sur les Canons, s'assûrant que comme Vos Seigneuries ont intérêt de souhaiter le prompt Armement desdits Vaisseaux de Sa Majesté, elles n'aporteront pas de difficulté à ladite exemption pour le Fer qui doit être employé à leurs Ancres.

Ledit Ambassadeur a aussi reçû avis qu'il doit venir de Suéde jusques au nombre de six cent Canons pour les Vaisseaux du Roi & du Fer pour les Ancres à proportion, & ordre de demander à Vos Seigneuries l'exemption pour cette quantité de Canon & de Fer dont partie est déja arrivée & le reste ne tardera pas à arriver, afin d'armer bien-tôt les Vaisseaux de Sa Majesté & les mettre en état d'agir. Donné à la Haye le 29. Août 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Roi pour servir d'Instruction au Sieur Marquis de Bellefond, s'enallant en Hollande.

AUtant que le Roi a vû avec un indicible déplaisir, que son Armée Navale par de fâcheux contre-tems, n'ait pû avoir part au péril & à la gloire des deux Batailles qui se sont données sur Mer cette Campagne, autant Sa Majesté souhaite avec passion que la mauvaise saison n arrive pas, sans que

que l'on remporte quelque avantage décisif sur les Anglois par un nouveau Combat, où les Officiers de sa Flote & leurs équipages ayent lieu de signaler leur valeur & leur zèle, pour le bien de la Cause commune.

Dans cette vûë qui fait aujourd'hui le plus ardent désir de Sa Majesté, aussi-tôt qu'elle sçût l'événement du dernier choc des Flotes, & que celle de Messieurs les Etats, quoi qu'avec perte seulement de deux Vaisseaux, avoit été obligée de rentrer dans les Ports de Zélande pour se radouber, Elle dépêcha un Courier exprès au Sieur Comte d'Estrades, son Ambassadeur en Hollande, pour témoigner auxdits Etats le déplaisir que ce malheur lui avoit causé, la disposition où elle étoit de contribuër tout ce qui dépendroit d'Elle pour le reparer promptement, & pour cet effet, sçavoir en quel tems précisément ils pourroient remettre leur Flote à la Mer, & par quels moyens ils estimoient que l'on pût plus sûrement faire la jonction de la Flote de Sa Majesté avec la leur.

Ledit Sieur d'Estrades, après avoir longuement conféré sur la matiére avec les Commissaires desdits Etats, qui ont accoutumé de traiter avec lui, a répondu au Roi de leur part qu'ils étoient en état de remettre leur Flote en Mer dans le 15. du mois prochain, composée de quatre-vingt bons Vaisseaux; & touchant la jonction, que si celle des Anglois étoit vers le Texel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas-là la Manche seroit libre à celle de Sa Majesté; ou que si l'Ennemi rentroit dans la Riviére de Londres, ou étoit aux Dunes, la Hollandoise iroit se poster, ou à l'entrée de la Tamise, ou entre Douvre & Calais, & qu'ainsi celle de Sa Majesté auroit facilité de la joindre sans rien risquer.

Comme on ne peut bien discuter une matiére qui attire

attire de si grandes conséquences après soi, par des Lettres qui ne repliquent point, & comme d'ailleurs les Commissaires des Etats n'ont touché que deux cas entre un plus grand nombre d'autres, qui peuvent très-facilement arriver, & qui mettroient en péril l'une & l'autre Flote, si on n'y avoit pourvû, & enfin que sur les deux cas même qui ont été touchez de delà, il y a beaucoup de choses à dire, les expédiens que l'on propose ne satisfaisant pas entiérement Sa Majesté sur la sûreté de la jonction, Sadite Majesté, qui n'a présentement rien plus à cœur que cette affaire, a pris la Résolution de faire faire une course en Hollande au Marquis de Bellefond, son prémier Maître d'Hôtel & Lieutenant Général de ses Armées, afin qu'après avoir communiqué audit Sieur d Estrades les sentimens de Sa Majesté, dont on l'informera mieux ici de vive voix, & lui de la même maniére ledit Sieur d'Estrades, qu'on ne le sçauroit faire par écrit, ils puissent l'un & l'autre conférer de nouveau pleinement sur la matiére avec les Commissaires des Etats, & concerter les meilleures mesures qu'ils estimeront qui se peuvent prendre sur chacun des divers cas qu'on peut prévoir, afin que ledit Sieur de Bellefond venant après en rendre compte à Sa Majesté, & Elle les approuvant, Elle puisse envoyer ses ordres en toute diligence au Sieur Duc de Beaufort, par le même Marquis de Bellefond, comme étant celui qui sera le mieux informé de tous les concerts qui auront été pris, & lequel d'ailleurs avoit il y a long-tems demandé à Sa Majesté, la grace de pouvoir se trouver au prémier Combat Naval qui se donneroit, ce qu'elle lui avoit accordé.

En prémier lieu, ledit Sieur de Bellefond dira aux Commissaires, que ce que Sa Majesté l'a chargé de demander avec plus d'instance aux Etats, c'est qu'ils veu-

veulent bien ordonner précisément à leur Lieutenant Général Amiral de Ruyter, de ne donner plus de Combat contre les Ennemis, ni pendant le reste de cette Campagne ni à l'avenir, si la Guerre dure encore, que la Flote de France ne soit jointe à la leur, & cela tant pour le propre honneur de Sa Majesté, & pour fermer la bouche à ceux qui ont voulu jusqu'ici mal juger de ses intentions, sur le long retardement de l'arrivée du Sieur Duc de Beaufort, que pour plus grandes sûretez de pareilles actions, la prudence ne permettant pas que l'on hazarde sa propre reputation, & son plus considérable intérêt avec des moindres forces, quand on a facilement le moyen d'en assembler de plus grandes, & de mettre l'un & l'autre à couvert, agissant avec une apparente probabilité de la Victoire.

Cette instance, que l'on devra fortement appuyer, sera sans doute très-agréable aux Etats, qui en tireront la conséquence que le Roi ne veut ni épargner les Ennemis, ni exempter sa Flote d'aucun des dangers que celle de ses Alliez peut courir.

Ce fondement étant présuposé qu'on ne combâtra plus qu'avec toutes les forces conjointes, il reste à délibérer & à concerter par quels moyens plus sûrs on fera toûjours cette jonction, selon chacun des divers cas de l'action de la Flote Ennemie.

Il semble que ces divers cas peuvent se reduire à sept principaux: le prémier, que la Flote Angloise aille au Texel, ou plus avant dans le Nort, soit pour faire quelque dommage au Roi de Dannemarc, ou pour intercepter les Vaisseaux qui reviennent des Indes chargez si richement, & les autres Navires Marchands qui retournent sous la bonne foi de la Victoire du mois de Juin, & enfin pour tirer de l'Elbe les vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui n'en ont osé sortir jusqu'à présent, chargez de beaucoup de denrées du Nort, ab-

absolument nécessaires pour la Navigation & pour l'équipement des Flotes.

La seconde, que la Flote Ennemie rentre dans la Riviere de Londres, par le défaut de Munitions & de Victuailles, & y desarme entiérement, sans témoigner aucun dessein de se remettre à la Mer cette Campagne, comme la nécessité d'argent ou d'autres provisions pourroit bien l'y obliger.

La troisiéme, que ladite Flote rentre dans la même Riviére, ou dans ses autres Ports, mais avec dessein de prendre des Munitions & des Victuailles, pour se mettre promptement à la Mer.

En quatriéme lieu, qu'elle continuë à tenir la Mer, & à croiser dans la Manche & sur les Côtes des Etats, se faisant ravictuailler par des Barques qui lui seront envoyées.

La cinquiéme, qu'elle vienne toute contre le Duc de Beaufort, quand elle apprendra son arrivée à la Rochelle, & sa prochaine venuë vers la Manche, espérant de le pouvoir attaquer seul avant la jonction.

La sixiéme, qu'elle se divise, envoyant une partie de ses Vaisseaux sur les Côtes des Provinces-Unies, & l'autre contre le Duc de Beaufort.

Et la septiéme & derniére, qu'elle se tienne à l'embouchure de la Riviére de Londres ou dans Portsmouth, toûjours en état de sortir aussi-tôt qu'elle verra paroître à la Mer ou la Flote de Sa Majesté, ou celle des Etats; & ainsi pouvoir combâtre l'une & l'autre seule avant que la jonction ait pû se faire.

Sa Majesté a dit au Sieur de Bellefond ses sentimens sur chacun desdits cas, qu'il communiquera au Sieur Comte d'Estrades, afin qu'ils puissent ensemble travailler à attirer les Etats dans les mêmes pensées.

Il y en a plusieurs sur lesquels il n'échet presque pas de faire aucune déclaration, chacun pouvant d'abord

bord juger ce qu'il devra faire, comme si les Ennemis vont vers le Nord, ou s'ils rentrent dans la Riviére de Londres pour desarmer leur Flote, ou s'ils viennent vers le Duc de Beaufort, car aux deux prémiers la jonction se fera sans difficulté, & au troisiéme la Flote des Etats devra suivre celle de l'Ennemi. Il n'est pas à présumer après la fâcheuse expérience que les Anglois ont faite au mois de Juin dernier, qu'ils songent plus à séparer leurs forces; il est plus sûr de prendre de ce côté-ci des mesures sur la croyance qu'ils ne tomberont plus dans cette faute, & qu'ils feront au contraire tout ce que le bon sens & la raison dicte, qui est sans doute autant sur Mer que sur Terre, de s'oposer de tout son pouvoir à la jonction des forces Ennemies, de tâcher de combâtre l'un des deux Corps Ennemis avant qu'ils se puissent joindre. On veut dire que les Anglois étant bien conseillez, pourvû que les moyens d'argent & autres choses nécessaires ne leur manquent pas, dès qu'ils apprendront l'arrivée à la Rochelle de la Flote de Sa Majesté, & qu'elle y aura trouvé des Victuailles qu'on y a fait depuis long-tems préparer, afin que rien ne retarde son passage dans la Manche, ils se tiendront vrai-semblablement en état de pouvoir faire, ce qui a été dit dans le quatriéme ou dans le dernier cas; & c'est aussi principalement sur ces deux là, que Sa Majesté charge le Sieur de Bellefond, de lui raporter des réponses bien précises de ce faire à la Flote des Etats de sa part, pour se donner la main avec celle que commande le Duc de Beaufort, & faire réüssir la jonction avec le moins de danger de l'une & de l'autre qu'il se pourra.

Ces sortes de Résolutions sont de si grande importance, qu'il semble à Sa Majesté qu'elles ne peuvent être trop consultées avec les gens du métier, c'est pourquoi elle estimeroit très-utile, & même en quelque

que façon nécessaire, ou que l'on trouvât moyen de faire venir à la Haye le Sieur de Ruyter, ou que le Comte d'Estrades, le Sieur de Bellefond, & le Sieur de Wit allassent eux-mêmes le trouver au lieu où il est, pour concerter toutes choses de l'avis du Chef qui les doit exécuter, en ce qui regarde le fait de Messieurs les Etats. Sa Majesté se remet du surplus à ce qu'elle a dit de vive voix audit Sieur de Bellefond. Fait à Vincennes le 22. Aout 1666.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Août 1666.

DEpuis la derniére dépêche que j'ai eu l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté sur la détention de Buat, il a été interrogé plusieurs fois par des Commissaires, il a avoüé avoir fait un Voyage à Anvers, & conféré avec un Gentilhomme du Roi d'Angleterre, des moyens pour faire la Paix, qui vont à changer la forme du Gouvernement présent, & à se séparer de la France. Il a avoüé avoir tout communiqué au nommé Kivit, qui est dans le Gecommitéer-de Raed de la part de la Ville de Rotterdam, & Beaufrere de Tromp, & à vander Houst, qui est dans le Conseil d'Etat de la part de la même Ville de Rotterdam; ainsi ces deux-là sont les plus chargez, & comme étant complices avec le Buat, & les chefs de la Négociation & de l'intelligence, Messieurs les Etats les ont interdits de leurs charges, & ont donné ordre au Fiscal d'en connoître.

Les Sœurs de Tromp ayant fait imprimer quel-

quelques Mémoires, qui blessoient l'autorité de l'Etat, ont été citées à l'Assemblée, & puis mises entre les mains du Fiscal.

Tromp a été mandé à la Haye, où il est arrivé depuis deux jours. Messieurs les Etats l'ont fait venir dans l'Assemblée, & après avoir blâmé sa conduite, lui ont ôté sa charge, & en ont pourvû Monsieur van Ghent, personne de qualité, & qui étoit second de Ruyter à ce dernier Combat.

Il a été fort débâtu si l'on ôteroit la charge à Tromp, parce qu'il est fort aimé de tous les Matelots, & du même Peuple qui est celui qui cause les plus grands desordres dans les Villes; mais après avoir bien consideré les accidens qui en pouvoient arriver, les Etats ont jugé qu'ils seroient moindres que ceux qui sont à craindre, si ledit Tromp étoit dans la Flote avec le crédit qu'il y a. C'est pourtant un homme de grand service, & qui seroit bien propre à commander l'Escadre des Vaisseaux, que Vôtre Majesté a fait bâtir à Amsterdam; Il y avoit à prendre des sûretez avec lui, comme celle de l'obliger à porter, cent mille écus qu'il a en France, & y achêter une Terre, & des mesures avec Monsieur de Wit, pour ne l'attirer pas sans sa participation au service de Vôtre Majesté. J'attendrai ses ordres là-dessus, & les suivrai très-ponctuëllement.

Monsieur de Wit est allé à la Flote pour la presser de partir, établir Monsieur van Ghent dans la charge de Tromp, & tâcher d'unir les Matelots qui sont divisez en deux factions, & même en sont venus aux mains. Les uns tenant le parti de de Ruyter, les autres de Tromp. Ce desordre en a causé un fort grand, car les Anglois

glois sont entrez dans la Rade de Vlie, conduits par un Capitaine Hollandois, qui fût cassé l'année passée pour avoir mal fait son devoir, & ont brûlé cent quarante Navires Marchands & deux Navires de Guerre, & ensuite un Village sur la côte; on estime cette perte à plus de six millions.

Le dommage de la Bataille, l'incendie des Vaisseaux, & les grandes intelligences que les Anglois ont dans les Villes, à quoi la cabale d'Espagne est jointe, ont fait juger à Monsieur de Wit que le moyen le plus prompt, pour remédier à tout ce que dessus étoit de mettre l'union dans la Flote; il y porte treize cens mille livres pour cela, & après il la doit faire sortir en Mer, pour aller vers le Nort, où les Anglois sont pour attendre la Flote des Indes. Ce parti est nécessaire à prendre pour contenir les Villes dans leur devoir, un nombre infini de Marchands étant ruïnez par cette derniére perte, qui excitent la canaille du Peuple à la revolte contre les Magistrats. Les Espagnols n'oublient rien pour les y porter, & ils débitent par les Villes des Libelles infames contre Vôtre Majesté, & le Gouvernement présent de Hollande; On a donné les ordres nécessaires pour les supprimer par tout, & il en paroît peu à présent, j'en envoye une Copie à Monsieur de Lionne.

Le Sieur de Wit en partant m'a fait prier de voir les Députez des Villes, de les ménager autant qu'il sera possible, & tâcher même de gagner ceux que je trouverai chanceler entre l'un & l'autre parti. Il a déja reconnu que j'y ai agi assez utilement depuis huit jours. Je continuerai encore, & n'oublierai rien de tout ce qui

pourra contribuër à rompre, & diſſiper une ſi grande cabale, qui a infeſté la plus grande part des Magiſtrats des Villes.

Comme je travaillois à cette dépêche, Monſieur de Bellefont eſt arrivé, qui a aporté la nouvelle tant déſirée ici de l'arrivée de Monſieur le Duc de Beaufort à la Rochelle: dès l'inſtant, j'ai demandé des Commiſſaires aux Etats, qui ſont venus chez moi: il leur a fait entendre le ſujet de ſon Voyage, & ſans entrer plus avant en matiére avec eux, ils nous ont dit que le Sieur de Wit & les Députez qui ſont partis pour la Flote, ayant tout pouvoir de conclurre pour la jonction, en prenant les avis de Monſieur de Ruyter, ils s'en remettoient à eux: Nous avons réſolu Monſieur de Bellefont & moi de partir demain pour Zélande, & je donnerai par même moyen à Monſieur de Ruyter le préſent que Vôtre Majeſté lui a envoyé, & l'Ordre de St. Michel.

Je verrai encore aujourd'hui partie des Villes, pour les diſpoſer à demeurer fermes dans le bon parti, & je ferai de retour à la Haye dans ſept jours pour continuër à les ſolliciter.

Je ne dirai rien à Vôtre Majeſté de la Flote, par ce que Monſieur de Bellefont lui en aura dit des nouvelles de vive voix, après que nous aurons examiné toutes choſes.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 26. Août 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il vient de recevoir présentement des Lettres de Sa Majesté, par les mains de Monsieur le Marquis de Bellefont, son prémier Maître d'Hôtel. Mais d'autant qu'elles traitent d'affaires pressées & importantes, il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner le plus promptement qu'il se pourra des Commissaires pour les examiner, Monsieur le Pensionnaire de Wit étant absent. Fait à la Haye le vingt-sixiéme jour d'Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 27. Août 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêché du 19. Je considére les divisions de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, pour un des plus grands préjudices, qui pourroient dans cette conjoncture arriver aux Etats, & à la Cause commune, si on ne trouve le moyen de les faire cesser, d'autant plus que les aigreurs qu'on dit être extrêmes entre ces deux Chefs, ne s'arrêtent pas à leurs

ſeules perſonnes, & à quelqu'un de leurs amis; mais que vous mandez que toute la Flote ſe partialiſe pour l'un ou pour l'autre; & comme d'ailleurs Tromp eſt fort Serviteur de la Maiſon d'Orange, il eſt bien à craindre que tous les Peuples, Villes ou Provinces qui ſont affectionnez au Prince, ne prennent l'occaſion de ce différend particulier de deux hommes, pour faire des cabales qui produiſent une grande diviſion dans l'Etat, dont nos Ennemis profitent; C'eſt encore un grand mal que Tromp ne croyant pas le Sieur de Wit ſon Ami, & étant dans des intérêts contraires, le Penſionnaire n'aura pas ſur ſon eſprit, le crédit qu'il faudroit, pour lui faire goûter les raiſons qu'il lui repréſentera, pour le porter à reſpecter ſon Général, à bien vivre avec lui, & à faire céder tous ſes reſſentimens au bien de ſa Patrie, ce que je ne doute pas que de Ruyter qui eſt plus âgé, & qui a plus de prudence ne faſſe volontiers de ſon côté, & ſincérement; c'eſt pourquoi regardant cette affaire comme étant de tous nos intérêts communs, celle de la plus grande conſidération que nous ayons, non ſeulement j'approuve le Voyage que vous vous propoſiez de faire dans les Villes à la priére du Penſionnaire, pour exhorter un chacun à l'union, mais que vous alliez auſſi au lieu où ſe trouveront ces deux Officiers Généraux pour employer mes offres, mes exhortations, & mon autorité à les remettre bien enſemble, prenant les paroles de part & d'autre, de ce que vous pourrez vous ſervir de lui, pour leur faire entendre que le principal motif de ſon Voyage a été le déſir que j'ai de leur accommodement, & enſuite leur faire dire par ledit Marquis comme venant de moi, tout ce que vous eſtimerez à pro-

propos pour y mieux parvenir, après l'avoir néanmoins concerté avec le Sieur de Wit.

Ce sera à la vérité un grand malheur que ce démêlé-ci ne pouvant être accommodé, & les Etats d'ailleurs ne pouvant ôter à Tromp le Commandement de son Escadre, sans courir risque de divers inconvéniens, soit dans les actions de la Guerre, soit à l'égard des Peuples & des Matelots qui aiment ce jeune Officier., le Sieur de Wit soit obligé de monter sur la Flote, quand elle se mettra à la Mer, car outre le besoin qu'on aura tous les jours de sa présence à la Haye en toutes sortes d'affaires, la prudence ne voudroit pas qu'on laissât exposer dans un si manifeste danger un Homme de cette importance, dont la perte seroit fatale à l'Etat dans cette conjoncture: néanmoins mon sentiment seroit que l'accommodement ne se pouvant faire, on passât sur les deux considérations que je viens de dire plûtôt que de laisser sortir la Flote avec la division qui se voit entre ces deux Officiers principaux, & qui partage le reste de ladite Flote en de pareils sentimens de desunion; Je crois pourtant qu'on ne doit venir à ce reméde qu'à la derniére extrêmité. Ne manquez pas cependant de témoigner de ma part au Sieur de Wit, que je lui sçais beaucoup de gré de la Résolution qu'il a fait prendre aux Etats de faire arrêter du Buat, sur les intelligences qu'il entretenoit en Angleterre, pour favoriser & promouvoir le dessein qu'on a, & qu'auront toûjours les Ennemis, de tâcher à porter les Etats à traiter l'accommodement à part, & à le conclurre à mon exclusion: ce sont des pensées qui ne tombent pas dans l'esprit des Anglois à mon égard, & ils voyent bien que leur ayant décla-

ré la Guerre, pour le seul intérêt des Etats contre tous les miens, je suis incapable d'abandonner jamais mes Alliez. Il ne s'agit donc pour obtenir une prompte & bonne Paix, que de leur donner là-dessus la même bonne opinion des Provinces-Unies, qu'ils l'ont déja de moi, & c'est à quoi l'arrêt du Buat pourra servir beaucoup, & particuliérement s'il est suivi du châtiment que mérite sa trahison, comme je me le promets de l'équité des Etats, de leur prudence, & de la considération qu'ils auront de leur propre honneur, & même de leur intérêt, pour bien détromper nos Ennemis de ces sortes de fausses espérances, qui empêchent de recourir à de meilleurs moyens pour avoir la Paix, dont, quelque bonne mine qu'ils tiennent, ils ont incomparablement plus besoin que nous.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 27. *Août* 1666.

MEs Galéres sont rentrées depuis quelques jours dans le Port de Marseille, mais avec un si grand nombre de malades tant Matelots, Soldats, que Forçats qu'il m'est impossible d'en pouvoir remettre présentement plus de six à la Mer, qui n'y pourront même demeurer que jusques à la fin du mois de Septembre, & comme après qu'elles se seront retirées, les Anglois resteront les Maîtres de la Mer Méditerranée, & y pourront continuër leur Commerce avec plus de liberté que jamais, ce qu'il est important d'empêcher pour le bien de la Cause

com-

commune; J'ai résolu, si les Etats veulent envoyer dans cette Mer les douze Fregates, dont vous leur avez si souvent parlé de ma part, d'armer six de mes Vaisseaux pour y joindre, afin de faire une Escadre commune, qui puisse ôter à nos Ennemis la facilité qu'ils auroient autrement de se rendre les Maîtres du trafic du Levant. Je désire donc que vous fassiez connoître au Sieur de Wit, le préjudice que la Cause commune recevroit, si nous abandonnions tout-à-fait la Mer Méditerranée, & qu'ensuite vous le pressiez de disposer ses Maîtres à prendre la Résolution d'y envoyer le plûtôt qu'il leur sera possible lesdites douze Fregates, pour joindre à six de mes Vaisseaux, auxquels même j'en joindrai encore deux autres au commencement de l'année prochaine, en sorte que s'il est jugé nécessaire, ces deux Escadres, qui seront composées pour lors de vingt Vaisseaux pourront passer en Ponant, pendant le tems que toutes mes Galéres occuperont la Méditerranée, & continuëront d'empêcher le Commerce des Anglois. Ne manquez pas de me rendre compte incessamment des réponses, qui vous seront faites sur ces propositions, sur ce &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 28. *Août* 1666.

Enfin je viens de recevoir la nouvelle que j'attendois avec tant d'impatience depuis si long-tems de l'arrivée de mon Armée Navale à la Rochelle, dont j'ai été bien aise de vous don-

ner auſſi-tôt avis par un Courier exprès, afin que vous puiſſiez avec plus de certitude examiner, avec le Sieur de Wit & les Députez des Etats, ce qui eſt à faire pour la jonction ; ſurquoi il eſt bon que vous obſerviez que l'Eſcadre qui a porté la Reine de Portugal, n'a point joint madite Armée ; mais que vrai-ſemblablement elle la joindra dans peu de jours, & auparavant que ce Courier ſoit de retour ; de plus que pour la ſûreté du paſſage de madite Armée dans la Manche, il eſt abſolument néceſſaire, ou que l'Armée des Etats occupe le pas de Calais, laiſſant l'Armée d'Angleterre du côté du Nord, ou que les Etats envoyent un bon nombre de leurs meilleurs Vaiſſeaux au devant de madite Armée juſques à la pointe du Conquêt, afin qu'en étant fortifiée elle puiſſe entrer dans la Manche.

En examinant cette matiére, qui eſt à préſent la plus importante qui puiſſe ſe rencontrer pour le bien de mon ſervice, ne manquez pas de bien conſidérer le défaut de retraite pour mes Vaiſſeaux dans toute l'étenduë de la Manche, & à quel riſque ils ſeroient expoſez s'ils étoient ſurpris d'un mauvais tems ou de quelque accident extraordinaire.

Vous direz au Sieur de Wit que je donne ordre de faire fermer les Ports de mes Provinces de Normandie & Picardie, afin d'empêcher autant qu'il ſe pourra que les Anglois ſoient avertis, & que la Flote des Etats puiſſe ſe ſervir de l'avantage qu'elle a d'être plus proche de Calais étant en Zélande, que celle d'Angleterre qui eſt vers le Texel.

En même tems je donne ordre à mon Armée de s'avancer aux Rades de Belle Ile, & même juſques

jusques à la pointe du Conquêt, en cas que les Officiers qui la commandent croyent y pouvoir demeurer avec sûreté, en attendant les ordres pour pouvoir entrer dans la Manche,

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 2. Septembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé l'Espérance de St. Malo, du port de 250. *tonneaux ou environ, Maître François Poictevin étant venu à décharger du Sel à Amsterdam, s'en retourne en France, soit avec quelques Marchandises non prohibées, ou avec son Balast seulement, sans qu'il lui soit aporté aucun empêchement: comme aussi de représenter à Vos Seigneuries, comme il a déja fait par deux de ces Mémoires des cinq & dix-neuviéme Août dernier, qu'outre que Sa Majesté a été fort surprise que les deux Vaisseaux appartenans au Sieur Fremont Marchand de Paris revenans d'Angleterre, où ils avoient été porter le Bagage du Milord Hollis sous la foi des Passeports qu'ils avoient chacun de Sa Majesté, ayent été pris par un Capre de cet Etat & mené à Amsterdam, y ayant été jugez par le Collége de cette Amirauté, l'un à être relâché & l'autre confisqué, elle a fort à cœur le relâchement de tous les deux, d'autant plus qu'elle sçait que quand Vos Seigneuries ont occasion d'envoyer de leurs Vaisseaux en Angleterre, ils ont toûjours per-*

mission d'en raporter des Marchandises, & il ne se trouvera pas que ces deux Vaisseaux ayent fait autre chose. C'est pourquoi ledit Ambassadeur a ordre exprès de demander de nouveau à Vos Seigneuries le relâchement pur & simple desdits deux Vaisseaux, ou s'il ne leur plaît pas de l'accorder, la revision de la confiscation de l'un d'iceux. Donné à la Haye le deuxième Septembre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 3. Septembre 1666.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, qu'il a reçû un Courier extraordinaire de la part du Roi son Maître, par lequel Sa Majesté lui donne avis de l'arrivée à la Rochelle de Monsieur le Duc de Beaufort, avec la Flote qu'il commande, & qu'aussitôt après il lui a dépêché son Capitaine des Gardes, pour l'en informer & l'assûrer de sa part de vive voix, qu'il ne perdra aucun tems à faire prendre toutes les provisions, & rafraichissemens nécessaires aux Vaisseaux de sa Flote qui en manquent, & la tenir prête, & en état de faire voile aussi-tôt qu'il aura l'avis que la Résolutiou en aura été prise; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a crû être obligé de communiquer à Vos Seigneuries, afin que de leur part elles puissent ajuster toutes choses, pour faire ladite jonction avec la diligence & la sûreté qui sont*

sont requises. Donné à la Haye le troisiéme Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. Septembre 1666.

LE Marquis de Bellefond arriva ici avant hier, & m'a rendu très-bon compte de ce qui s'étoit passé dans vos Conférences avec les Députez des Etats & le Sieur de Ruyter. Je l'ai fait partir ce matin pour aller avec la même diligence trouver le Duc de Beaufort : & afin que vous voyiez mieux les ordres que je lui donne, pour les pouvoir communiquer aux Commissaires des Etats qui ont accoutumé de traiter avec vous ; je vous adresse une Copie de la Lettre que j'écris de ma main au Duc de Beaufort par ledit Marquis de Bellefond, qui prend son chemin droit à Brest, où ma Flote pourra déja s'être avancée sur les ordres que ledit Duc aura trouvez à la Rochelle, où il arriva le 23. de l'autre mois, sans avoir rencontré l'Escadre de mes Vaisseaux qui conduisoit la Reine de Portugal ; mais comme il a des avis qu'elle étoit arrivée à Lisbonne sur la fin de Juillet, j'attens à tous les instans la nouvelle que ces dix Vaisseaux sont aussi de retour à la Rochelle, où ils recevront l'ordre de suivre sans délai leur route pour joindre le Duc de Beaufort.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 6. Septembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant sçû que depuis les défenses générales qu'elles ont faites à leurs Amirautez, de ne laisser sortir aucuns Navires de leurs Ports, ceux de France n'en sortent qu'avec beaucoup de difficulté, Sa Majesté lui a donné ordre de faire en son Nom instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise excepter de la généralité desdites défenses les Vaisseaux François, & faire connoître par leurs ordres auxdites Amirautez, que lesdits Vaisseaux François n'étant pas entendus être compris dans leurs défenses, ils doivent nonobstant icelles à leur égard sortir tous de leurs Ports avec leurs charges, sans aucun empêchement, car autrement les Sujets de Sa Majesté en souffriroient un notable préjudice, lequel seroit même entiérement contraire à la liberté, que leur donne le Traité de 1662. où il est porté que l'on ne pourra arrêter les Navires & Marchandises de part ni d'autre, sans quelque cause qui contrevienne audit Traité ; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet, que Vos Seigneuries accorderont d'autant plus volontiers à Sa Majesté, qu'outre que la chose est dans la justice, les Vaisseaux de cet Etat auront aussi une pareille liberté d'entrer & de sortir avec des Marchandises aux Ports de France, & que Vos Seigneuries aimeront mieux en user ainsi

ainsi, que d'obliger le Roi à faire le même mauvais traitement aux Vaisseaux de leurs Sujets en France, que ceux de Sa Majesté pourroient recevoir des Amirautez de Vos Seigneuries. Donné à la Haye le 6. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Septembre 1666.

J'Ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de prendre une bonne Résolution, pour envoyer les douze Fregates à la Mer Méditerranée; mais ils s'en sont excusez pour cette année, n'ayant pas suffisamment de Vaisseaux équipez pour s'oposer aux grandes forces d'Angleterre.

J'ai fort insisté sur la réformation du Traité d'Elbing, qui donne quelque avantage pour les Droits & Péages aux Sujets du Roi de Suéde par dessus les Etrangers. Comme la Ville d'Amsterdam en reçoit plus de préjudice, elle est aussi la plus ferme & la plus opiniâtre à ne relâcher rien, & elle attire les autres Villes à son avis. Je leur ai représenté tous les inconveniens qui leur en peuvent arriver, & je remets souvent sur le tapis toutes les raisons que Vôtre Majesté m'a souvent alléguées par ses Dépêches sur cette matiére, sans que cela les fasse changer de Résolution.

Vôtre Majesté verra par le Projet de la Ligue proposée, qu'on s'est servi de l'absence de Monsieur de Wit pour en faire l'ouverture, à quoi

toutes les Provinces inclinent. J'en ai fort entretenu le Sieur de Wit, & lui ai fait assez connoître que l'Electeur de Brandebourg n'étant pas son Ami, comme il a parû encore dans cette derniére affaire, une si étroite union de tous les Princes avec lui ne me sembloit pas fort avantageuse pour les Etats. Il est tombé dans mon sentiment, & fera naître des difficultez pour en empêcher la conclusion.

Il m'a dit que Monsieur van Beuningen lui écrivoit sa pensée sur Tromp, mais qu'il ne croyoit pas qu'il fût propre en France, ne sçachant pas la Langue, étant brutal & incivil, ce qui est l'oposé des François. Je lui ai répondu que la principale vûë qu'il faloit avoir en cela devoit être de l'ôter aux Anglois, du côté desquels le desespoir pourroit bien le jetter & lui faire prendre leur parti, & qu'en ce cas-là j'estimois qu'il vaudroit mieux suporter tous ses défauts, & l'avoir tel qu'il est, que de le laisser engager avec les Ennemis; que je croyois que Vôtre Majesté accepteroit son service, si lui Sieur de Wit & les Etats l'approuvoient, & que Tromp me vint voir & témoigner qu'il souhaiteroit d'offrir son service à Vôtre Majesté. Il a approuvé ce que je lui ai dit, & on doit parler aux Députez de Hollande dès que l'Assemblée sera arrivée. Par ce moyen la dignité de Vôtre Majesté sera conservée, en ce que ce sera Tromp même qui demandera à être agréé de Vôtre Majesté.

Le Sieur de Wit m'a assûré que les Etats observeroient tout ce qui a été concerté en Zélande, & que leur Flote étoit déja entre Calais & la Riviére de la Tamise, & qu'ils supplioient Vôtre Majesté de faire avancer la sienne au plûtôt

tôt, parce que la plûpart des mal-intentionnez de l'Etat assûroient toûjours qu'elle ne viendroit pas, & que s'il arrivoit qu'il se donnât encore un Combat & que la Flote des Etats eût du malheur, tous les Peuples lui en attribuëroient la faute, & il auroit peine de s'en justifier.

Il m'a prié de faire sçavoir à Vôtre Majesté que plusieurs Provinces, & entr'autres Utrecht, Gueldres, Frise, Groningue & Overissel demandent la Paix, & Monsieur de Reinswoude Député d'Utrecht, Partisan d'Espagne, a déclaré en pleine Assemblée que sa Province ne pouvoit plus suporter les fraix de la Guerre, & qu'il falloit travailler à la Paix; toutes les autres Provinces ont été aussi de cet avis: & comme il y a beaucoup de division parmi les Villes de Hollande, le Sieur de Wit seroit d'avis, en cas que Vôtre Majesté l'approuvât, que pour contenter ces Peuples on leur dit qu'on vouloit bien travailler à la Paix, pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que si le Roi d'Angleterre leur donnoit satisfaction là-dessus, on pourroit après cela envoyer des Députez conjointement avec Vôtre Majesté. Je remarque bien que le Sieur de Wit est fort pressé, que les grandes dépenses, les pertes & la cessation du Commerce le rendent odieux, comme celui qui leur a causé la Guerre, & il est nécessaire qu'il acquiesce aux propositions de Paix pour avoir le tems de faire revenir les esprits, qui n'auront plus rien à dire quand ils verront que le Roi d'Angleterre refusera ce qui a été proposé à Paris, & que les Etats ont trouvé juste & raisonnable.

Tout ce que l'on peut faire présentement est de tenir la balance, & empêcher que le Sieur de Wit

ne

ne succombe; car il doit compter que l'Espagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg & la Maison d'Orange sont contre lui, & que tous les partis qu'ils ont dans les Provinces & dans les Villes font tout ce qu'ils peuvent pour le ruïner.

Le procès de Buat va fort lentement. Kivit & vander Horst, l'un du Conseil d'Etat & l'autre des Comitéerde Raeden sont en fuite & on procéde contr'eux; la Ville de Rotterdam les a abandonnez, & l'exemple de cette Ville-là en attirera d'autres.

Dans la course que j'ai fait dans les Villes, j'ai ramené quelques Députez dans le bon parti. Le grand effort sera dans cette prochaine Assemblée. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté d'être persuadée que je m'y employerai pour son service avec grand zéle & affection.

Le Sieur de Klingenberg & moi avons eu une Conférence avec le Sieur de Wit touchant les vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc. Comme il doit avoir réponse de son Maître avant de rien conclurre, je ne vois pas que cela puisse réüssir de cette Campagne, la Flote ne pouvant demeurer à la Mer que jusques au 15. d'Octobre à cause des tourmentes.

Le Député de l'Electeur de Brandebourg m'a donné part de l'envoi du Sieur de Brant, son Chancélier en Angleterre, pour offrir ses offices pour la Paix. Le Sieur de Wit n'est pas trop persuadé que ce soit son intention.

Il vient tout à présent d'arriver un Courier de Hambourg, qui assûre que deux Navires de Guerre des Etats avec quatre Galiotes, quelques Chaloupes & deux Brûlots ont brûlé à la vûë de Hambourg 25. Navires Anglois & un Convoi de

50.

50. piéces de Canons, lesdits Navires étant chargez des Mâts, Godrons, Cables, Chanvre, & autres Ustensiles nécessaires pour l'équipement d'une Flote.

Je dois avoir demain la réponse des Etats sur le Mémoire de Monsieur le Duc de Neubourg. Je ne manquerai pas de lui faire sçavoir ce qui se sera passé. Le Résident du Conseil d'Etat m'a assûré qu'on lui donneroit satisfaction. Monsieur de Buscham Chancélier de l'Electeur de Cologne ne l'a pû obtenir, & s'en est retourné mal satisfait sur un point seul, qui est pour l'aquitement de la Réligion à la Terre d'Issum. J'avois fait convenir les Etats d'ôter le Ministre de l'Eglise de la Paroisse & qu'on y remettroit le Prêtre, & que Monsieur d'Issum pourroit seulement faire faire le prêche dans une Sale de son Château; mais ledit Chancélier a répondu qu'il ne pouvoit accepter ces conditions, n'étant pas autorisé de son Maître. Quand Monsieur l'Electeur de Cologne fera bien reflexion là-dessus, il trouvera peut-être que cet expédient n'étoit pas à rejetter, & que c'est beaucoup d'ôter un Ministre d'une Eglise Parochiale établi depuis 30. ans, & y remettre l'exercice de la Réligion Catholique avec la restitution des revenus de la Cure.

Je dois avertir Vôtre Majesté que ces Messieurs croyent, que parce qu'ils sont protégez de Vôtre Majesté, ils doivent tout avoir, & ne veulent pas considérer qu'on a à traiter avec des Peuples fort divisez & d'avis fort contraire, & que ce qu'on obtient par la recommandation de Vôtre Majesté, est négocie avec bien de la peine & du tems.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. *Septembre* 1666.

JE vous envoye la Copie du Projet de la Ligue qui se traite ici, & vous verrez dans la dépêche du Roi ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi là-dessus. Les Etats m'ont envoyé la Copie de la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrit le quatriéme Août. Je vous avouë, Monsieur, que je ne me suis jamais trouvé si embarrassé qu'à présent, par les grandes cabales qui sont contre Monsieur de Wit. J'ai fait revenir quelques Députez de Villes; mais le nombre de ceux qui sont contre lui est si grand que j'appréhende cette Assemblée. Tous les Peuples le font Auteur de la Guerre, & disent hautement que la France & lui ne veulent pas la Paix. Vous verrez la pensée du Sieur de Wit pour ôter ces impressions dont je rends compte à Sa Majesté. Il m'a prié aussi de vous écrire, que vous l'obligerez sensiblement de lui envoyer la Copie des ordres adressez à Monsieur de Beaufort, & celle des Lettres, pour s'en servir à se justifier dans son avis, qui a été d'envoyer la Flote des Etats entre le Pas de Calais & la Tamise pour assûrer la jonction: & comme les mal-intentionnez disent que la Flote du Roi ne viendra pas, ils mettront sur lui tous les mauvais événemens qui arriveront à leur Flote, toutes les apparences étant qu'il y aura Combat entre les Anglois & eux dans peu de tems. Je lui ai dit que si Monsieur Rose n'eût pas été absent, vous m'auriez envoyé

voyé Copie de la Lettre, laquelle a été écrite par le Roi au Duc de Beaufort par Monsieur de Bellefond, mais que ce seroit pour le prochain Ordinaire.

J'ai payé cinq cens livres de cette monnoye à l'Orfévre, pour le Collier de Saint Michel pour Monsieur de Ruyter: je l'écris à Monsieur Colbert.

Quoi que les Etats ayent procédé par la voye du Fiscal, contre Kivit & vander Horst, qui ont été accusez par le Buat, néanmoins on agit avec tant de lenteur qu'il paroît que les uns & les autres sont protégez secretement.

Je n'ai pas manqué de représenter aux Etats combien une sevére justice des coupables leur importe, mais, Monsieur, j'ai à faire à une République divisée, & par là vous jugerez qu'on ne fait pas tout ce que l'on veut.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 11. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, sur son Mémoire du 2. de ce mois, & l'avis sur icelui du Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de permettre que le Vaisseau nommé l'Espérance de St. Malo, sortit dudit Port pour s'en retourner en France, il prie maintenant Vos Seigneuries, qu'il puisse en s'en allant remporter des Marchandises non prohibées, sui-

ſuivant la liberté qu'en donne le Traité de 1662. *à tous les Vaiſſeaux François, qui par cette raiſon-là ne doivent pas être compris dans les défenſes générales, que Vos Seigneuries ont faites à leurs Amirautez de ne laiſſer ſortir aucuns Vaiſſeaux de leurs Ports, autrement les Marchands François ne manqueront pas d'inſiſter aux plaintes qu'ils ont déja portées au Roi des grandes difficultez que l'on aporte à la ſortie de leurs Vaiſſeaux de ces Ports, & du refus qu'on leur fait d'y charger de la Marchandiſe non prohibée, & d'expliquer l'un & l'autre comme une infraction audit Traité. Sur quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a déja reçû ordre du Roi ſon Maître, qu'il a exécuté par ſon Mémoire du* 6. *de ce mois, duquel il attend réponſe pour en rendre compte à Sa Majeſté. Donné à la Haye le* 11. *Septembre* 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 15. Septembre 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe permettre la ſortie du Texel à deux Flutes deſtinées pour le tranſport en France du Canon, Fer, Boulets, Uſtenſiles de Marine pour le ſervice du Roi, & autres Marchandiſes non prohibées qui avoient été ci-devant

devant chargées dans un Vaisseau qui a relâché & est hors d'état de continuër son Voyage.

Comme aussi de donner leur Résolution décisive sur l'exemption réciproque du droit de 50. *sols par tonneau pour les Vaisseaux de ces Etats qui vont à Dunkerque, & pour ceux de Dunkerque qui viennent ici, sur la sortie libre sans aucun empêchement de tous les Vaisseaux de ces Ports avec des Marchandises non probibées, & sur l'exemption des Droits du Païs pour le Canon de Fer venant de Suéde, pour les Vaisseaux de Sa Majesté qui se bâtissent à Amsterdam, lesquels trois points ont été renvoyez aux Amirautez, à l'Assemblée de Hollande & à des Commissaires particuliers, sans que depuis que les demandes en ont été faites on ait donné aucune réponse finale dessus. Donné à la Haye le* 15. *Septembre* 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 16. *Septembre* 1666.

LE Sieur de Wit m'a paru surpris du changement que le Sieur van Beuningen a aporté à nôtre Projet, tous les quatre cas que Monsieur le Marquis de Bellefond a raportez à Vôtre Majesté, sont vrais & en lisant la Dépêche au Sieur de Wit, il en est convenu ; il n'y a rien qui vérifie mieux la vérité du concert que l'exécution, & le poste que la Flote des Etats a pris entre Calais & la Tamise, aussi-tôt que celle des Anglois a été à Harwich.

J'ai

J'ai fait ouverture au Sieur de Wit, que Vôtre Majesté désiroit avoir assûrance précise & positive des Etats, qu'en quelque état que leur Flote se trouve elle sera mise en Mer, pour la sûreté du retour de celle de Vôtre Majesté dans ses Ports, & en sorte qu'elle ne puisse courre risque à son passage dans la Manche.

Il m'a témoigné d'être fort surpris de cette proposition, dont on n'avoit jamais parlé, lors que Monsieur de Bellefond étoit ici, & l'appréhender comme une prémisse d'une Résolution que Vôtre Majesté pourroit bien prendre ensuite, pour n'envoyer pas sa Flote vers le Pas de Calais, parce que je la faisois dans des termes si forts & si précis, qu'il étoit impossible que les Etats la pussent accorder en cette maniére, & qu'un mauvais succès d'une Bataille, une grande Tempête & autres incidens pourroient rendre impossible l'exécution de ce que l'on auroit promis si précisément, & que comme les Etats ou leurs Plénipotentiaires agissent avec beaucoup d'affection & de sincérité, ils ne doivent pas s'engager à des choses qu'il pourroit bien n'être pas possible d'exécuter; mais que Vôtre Majesté peut-être assûrée qu'ils feront tout ce qu'il leur sera possible, pour favoriser la retraite de sa Flote, selon le tems & l'état où la leur se trouvera, lors que celle de Vôtre Majesté voudra se retirer. J'ai représenté ensuite au Sieur de Wit, suivant l'ordre de Vôtre Majesté, le préjudice que les Etats se font de rompre, pour si peu de chose, la Négociation avec le Roi de Suéde; à quoi il m'a répondu, que les Etats de Hollande, à qui il avoit représenté tout ce que je lui avois allégué plusieurs

fois

fois sur ce sujet, trouvoient moins d'inconvénient de rompre la Négociation, & faire revenir le Sieur d'Isbrand, que de perdre tout le Commerce de la Mer Baltique, en accordant ce que les Suédois demandent pour leurs sujets; & comme c'est une délibération prise dans l'Assemblée qui a été ouverte depuis deux jours, je n'y vois plus de reméde. Les Députez de Monsieur l'Electeur de Brandebourg me sont venus voir, & me faire part de l'accommodement de leur Maître avec Monsieur le Duc de Neubourg, sur les différends qu'ils avoient pour le partage de la Duché de Cléves, qui ont été ajustez à la satisfaction des uns & des autres.

La joye n'a pas continué ici, sur l'avis qu'on avoit eu que des Vaisseaux Anglois avoient été brûlez dans la Riviére de Hambourg. On a été informé de tout le détail de l'action par un second Courier, qui porte que si les deux petites Fregates eussent suivi l'ordre que le Commandeur des deux Navires de Guerre avoit donné, d'aller par de-là le dernier Navire Anglois, pour empêcher qu'ils ne se retirassent sous les Bastions, ils auroient ruïné toute cette Flote. Il y a eu seulement cinq Vaisseaux brûlez, & trois de pris. Le Ha a coupé ses Cables, & s'est retiré sous les Bastions de la Ville de Hambourg, qui se plaint de ce que les Etats ont rompu la franchise de la Riviére, qui leur appartient en cet endroit.

Il est arrivé un Courier du Sieur Glarges, Résident à Calais, aux Etats, qui porte que leur Flote a passé d'un grand vent de Nord-Est, faisant voile dans la Manche, & que deux heures après celle du Roi d'Angleterre est passée

qui

qui la suivoit. J'espére que la Flote des Etats aura joint celle de Vôtre Majesté, ayant qu'ils ayent commencé le Combat. On juge ici que de Ruyter a pris ce parti, les Anglois venant sur lui avec un bon vent, ce qui eût donné un grand avantage à ses Ennemis.

J'avois déja fait ouverture de la proposition que Monsieur de Lionne me fait là-dessus par sa dépêche, mais le hazard l'a décidée, & peut-être le bonheur des Etats.

Le Comte de Straffort, Seigneur Anglois, a été quelque tems à Amsterdam. Les Etats envoyérent ordre de le prendre. Il se sauva par une porte de derriére, & comme les ordres de l'arrêter ont été envoyez par tout, il a été arrêté à Mastricht, & mis en prison. On a des avis qu'il étoit chargé de quelque commission.

Le Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre, que les Etats écrivent au Roi d'Angleterre, en lui renvoyant le Corps de Barckley; Le Sieur van Beuningen a ordre de la faire voir à Vôtre Majesté. Ils témoignent ne vouloir entendre à aucun Traité que de sa participation. Il y a bien des sollicitations dans cette Assemblée pour le Buat & ses Complices. Jamais l'Etat n'a été si rempli de cabales; Je ferai tout mon possible pour les rendre inutiles, & témoigner à Vôtre Majesté par toutes mes actions, la passion que j'ai d'être avec toute sorte de soumission & de respect.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du neuviéme, péu d'heures après que je vous eus envoyé vôtre Ecuyer. Puisque les Etats ne peuvent si-tôt concourir de leurs forces avec les miennes, pour tâcher de détruire le Commerce des Anglois dans la Mer Méditerranée, qui est pourtant celui dont ils tirent le plus d'avantage, & dont la ruïne feroit plus crier la Ville de Londres à la Paix; Il faut au moins que nous concertions ensemble dès à présent, par quels moyens & par qu'elle contribution de Vaisseaux de part & d'autre, nous pourrons venir à bout au Printems prochain, & pour tout le reste de la Campagne, de ruïner ledit Commerce des Ennemis dans ladite Mer, en cas qu'entre ci & là on n'ait pû avoir la Paix.

Il importe extrémement que vous continuiez à avoir l'œil bien ouvert, pour mettre tous les obstacles que vous pourrez à la conclusion de la Ligue, qui se négocie avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour les raisons que je vous ai si souvent mandées, & à obliger le Sieur de Wit à vous tenir la parole qu'il vous a donnée en dernier lieu; Il est certain, que s'il entend bien ce qui est en cela de son intérêt particulier, il ne permettra jamais que ladite Ligue se concluë. J'attendrai à prendre ma Résolution sur la personne & le service de Tromp, que vous m'ayez fait sçavoir de quel sentiment aura été

là-dessus l'Assemblée de la Province de Hollande, où le Sieur de Wit en devoit parler.

Les Provinces qui crient à la Paix, & déclarent si hautement qu'elles ne peuvent plus suporter les frais de la Guerre, font directement contre leur intention. Ce n'est pas-là le moyen de l'avoir, c'est plûtôt apprendre aux Ennemis qu'ils ne la doivent pas faire : c'est même leur dire assez clairement qu'ils doivent tenir bon, & prétendre qu'on la leur aille demander à genoux jusques chez eux ; voilà les satisfactions que l'on a de faire des Unions & des Alliances avec les Etats populaires, qui ne connoissant pas le plus souvent leur intérêt, font peu de compte de leur Honneur, de leur Parole & de leurs Traitez, & agissent encore moins par principe de gratitude ; & leur Etat étoit perdu si je ne l'eusse soûtenu contre la seule attaque de l'Evêque de Munster, auquel, sans ma déclaration plusieurs autres Princes de l'Empire se seroient encore joints; Le Roi de Dannemarc à embrassé leur parti par ma seule considération; J'ai détourné la Suéde de l'ardent désir qu'elle avoit de s'unir avec les Anglois pour leur faire la Guerre; J'ai reduit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun Ami ni Allié dans cette Guerre, & à la faire des seules forces d'un Royaume divisé en soi-même, par différentes Sectes, toutes fort mécontentes de son Gouvernement: Je suis moi-même entré en Guerre contre un Roi mon proche Parent & mon Ami, pour leur seul intérêt, & contre tous les miens, quoi qu'il ne fût pas bien évident, que ledit Roi eût été l'aggresseur ; Je pouvois même en demeurer à la simple rupture, & j'aurai satisfait en cela à nôtre Traité d'Alliance. Cependant j'ai fait des dépenses im-

immenses à armer une Flote pour les appuyer plus fortement, & sept mois aprés que je me suis embarqué de cette sorte de si bonne foi, & avec tant d'affection, j'entens cinq Provinces crier à la Paix, & déclarer qu'elles ne contribuëront plus rien pour les frais de la Guerre; bien plus, je vois délibérer si on commettra l'indignité d'envoyer des Députez en Angleterre, pour la demander; Quoi que les Etats ayent gagné une Bataille cette Campagne, & que dans le second Combat ils n'ayent perdu que deux Vaisseaux, je fais requérir vivement les Etats par vous, & par le Marquis de Bellefond, qu'ils ne donnent plus de Combat que ma Flote ne soit jointe à la leur, & que pour cet effet ils ne se hâtent pas de faire sortir la leur de leurs Ports, afin de donner plus de tems à là mienne, qui n'est pas Maîtresse des vents, de s'avancer dans la Manche. Ils n'ont aucun égard à mes instances, & leur Flote se remet à la Mer quatre jours aprés qu'elles ont été faites. De Ruyter vient au Pas de Calais, quand le Duc de Beaufort peut à peine être parti de la Rochelle; Il se met en Bataille sur la Côte de Boulogne, il veut seul donner le Combat aux Ennemis, ceux-ci se retirent vers leurs Côtes, & lui laissent toute liberté d'aller joindre s'il veut le Duc de Beaufort incontestablement, & avec ce temporisement de sept ou huit jours seulement assûrer la Victoire, & peut-être par ce moyen la fin de la Guerre; & au lieu de ce parti que la prudence conseilloit si fort, il prend celui d'aller encore chercher l'Ennemi vers Douvres pour le combatre seul, & s'il lui arrive un malheur non seulement mes affaires en souffriront, dont je me consolerois aisement, ma Puissance ne dé-

pendant pas de pareils incident, mais on dira dans les Provinces Unies, que c'est moi, qui aurai été la principale cause de cette disgrace.

Je vous ai dit tout ce que dessus pour décharger mon cœur, car je vois assez que ce n'est pas le tems de faire des plaintes, si ce n'est qu'on vous y force, par celles qu'on vous pourroit faire, quoi que bien injustement. Il vaut bien mieux s'appliquer à reprendre une nouvelle vigueur, & à encourager le Sieur de Wit contre les cabales mal-intentionnées, & pour cela j'approuve fort que vous fassiez ce qu'il vous a proposé, qui est que vous déclariez que l'on veut bien travailler, pourvû que le Roi d'Angleterre s'explique sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que ledit Roi donne satisfaction là dessus. On pourra après cela envoyer des Députez, pour traiter & conclurre au lieu qui sera concerté.

Il ne faudra pas manquer d'ajoûter ces cinq derniers mots, que j'ai remarqué que vous avez omis dans vôtre dépêche. Ils sont d'autant plus nécessaires que le Sieur van Beuningen m'a proposé de la part du Sieur de Wit, que nous pourrions moi & les Etats envoyer chacun un Député en Angleterre, pour traiter, qui est une indignité à mon égard, que je ne commettrois jamais, quand je devrois demeurer seul en Guerre, n'étant pas la prémiére fois que cette Couronne l'a euë avec l'Angleterre, sans qu'elle en ait reçû aucun mal. Je ne donnerai jamais aussi mon consentement à ce que les Etats envoyent, sans moi, traiter la Paix à Londres, soit publiquement soit secretement; & s'ils le font sans mon consentement, je prétendrai, comme il sera vrai, qu'ils ont contrevenu formellement au Traité, & que nôtre Alliance est rompuë

rompuë: après quoi j'espérerois que Dieu qui voit la sincérité de mes intentions & de ma conduite bénira ma cause, & que je ne manquerai ni de pouvoir, ni d'amis, ni de moyens de susciter de plus grands embarras à ceux qui m'auroient si lâchement abandonné. Le Sieur Wrangel est avec des forces très-considérables dans un poste dont il me sera très-aisé de le tirer quand je le voudrai, & avec grande joye de sa part. Enfin je veux bien faire la Paix, & j'y ai même plus d'intérêt qu'aucun autre, n'en prenant point en cette Guerre, laquelle ne me peut produire aucun avantage imaginable; mais je veux que cette Paix se traite par des moyens honnêtes, & je ne suis pas résolu, quoi qu'il en puisse arriver, de me laisser méner injustement ni par mes Ennemis, ni par mes Amis.

Vous verrez par la Copie que je vous adresse de la dépêche du Sieur Colbert à du Terron du 13. que ce même jour-là ma Flote étoit en pleine Mer sur les six heures du matin, & qu'elle s'en venoit, suivant mes ordres réïtérez, droit dans la Manche, pour s'avancer au Pas de Calais sans toucher à Belle Ile, ni à Brest, ni à aucun autre lieu de ladite Manche. Vous y verrez aussi les raisons qui ont empêché le Duc de Beaufort de pouvoir se remettre plûtôt à la Mer, & il seroit bien aujourd'hui à désirer qu'elles eussent duré encore plus long-tems. Car il est arrivé du côté de deçà deux choses, qui la mettent, comme j'ai dit, en très-grand danger; l'une que les Anglois, après avoir été en présence contre l'Armée Hollandoise à la vûë de Boulogne, se sont retirez sans donner Combat, & sont allez se poster à l'Ile de Wight, sur le passage dudit Duc, à l'approche duquel ils ne

fçauroient manquer d'être avertis par les bâtimens qu'ils feront croiser. La seconde, que le Sieur de Ruyter n'exécutant pas en cela l'ordre qu'il a des Etats (que le Sieur van Beuningen m'a communiqué,) d'observer & de suivre l'Ennemi par tout où il ira, pour empêcher qu'il ne tombe sur ma Flote avec toutes ses forces, ne l'a pas suivi vers ladite Ile de Wicht, & s'est toûjours tenu jusques ici à son prémier poste de la Rade de Saint Jean, à la vûë de Boulogne. Je lui dépêchai hier le Comte de la Feuillade, pour lui représenter le danger de ma Flote, & lui demander l'exécution de ses ordres. Je ne sçai pas ce qu'il résoudra. Je veux croire que son intention sera bonne, mais le mal est que les vents peuvent lui ôter le moyen de l'accomplir, à quoi pourtant il s'est laissé reduire volontairement, car le même vent qui a porté les Anglois à l'Ile de Wight, pouvoit aussi l'y porter s'il eût voulu prendre un poste auprès de ladite Ile, pour suivre & observer l'Ennemi comme il lui étoit ordonné.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 17. *Septembre* 1666.

LA dépêche du Roi est si ample que je n'ai rien à y ajoûter, si ce n'est pour vous confirmer l'extrême inquiétude que nous avons pour la sûreté de la Flote du Roi, & avec raison, puis qu'il est certain qu'on ne peut être dans un plus grand péril que court Monsieur de Beaufort, qui s'en vient à pleines voiles dans

la

la Manche donner dans l'embuscade des Anglois. On a bien donné charge au Cap de la Hogue & à Saint Malo, de lui faire dépêcher deux petits bâtimens pour l'avertir de l'état des choses, mais ce sera un miracle s'ils le rencontrent, & même ils peuvent être pris par les Ennemis, qui ne manqueront pas de faire croiser dans toute la Manche, pour venir à bout de leur dessein qui ne pouvoit être mieux pensé. Il n'y a donc que Monsieur de Ruyter qui puisse sauver ledit Duc, en allant observer & suivre lesdits Ennemis, comme il en a l'ordre formel des Etats; & le malheur veut encore que ledit de Ruyter à la fiévre, & on ne sçavoit pas encore si elle seroit tierce ou continuë.

Je vous envoye une Copie de la derniére Lettre de Monsieur du Terron à Monsieur Colbert, par laquelle vous verrez les particularitez du départ de la Flote du Roi, & comme elle vient droit au Pas de Calais, sans toucher en aucun lieu. On pourra de là juger au lieu où vous êtes quelle étoit nôtre sincérité dans tous les ordres que nous lui avons adressez; elle n'a été que trop grande pour le succès.



LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 17. *Septembre* 1666.

SIRE,

AYant vû dans la Lettre de Vôtre Majesté, écrite le 4. stile nouveau & le 14 stile vieux du mois passé, que son intention & inclination est, que le Corps du défunt Chevalier Barckley, soit porté de-là, & laissé à la disposition de ses Parens, suivant l'offre que nous avons fait par nôtre Lettre du dixiéme Juillet dernier, nous envoyons présentement ce Corps en exécutant nôtre offre, pour être délivré à ceux qu'il plaira à Vôtre Majesté d'ordonner.

Nous avons été bien-aises de voir vers la fin de la même Lettre la déclaration que Vôtre Majesté y fait qu'elle portera volontiers la main à la playe présente, pour l'adoucir, & qu'elle est prête d'aider à reparer la brêche que la Guerre a faite entre les deux Nations, en y ajoûtant pourtant, & à nôtre avis, sans sujet, cette clause, dés que Vôtre Majesté seroit conviée de s'appliquer à cette œuvre pieuse par des conditions justes & honorables. Nous ne devrions pas douter de la sincérité des protestations & déclarations que Vôtre Majesté a si souvent faites & réïtérées ; sçavoir, qu'elle a véritablement une inclination bien forte à la Paix ; mais nous ne pou-

pouvons pas ignorer aussi, que Vôtre Majesté sçait fort bien, que par cette sorte de déclarations l'on n'avance pas la Paix d'un seul pas, tant que Vôtre Majesté est en demeure de faire aussi de son côté ouverture des conditions particuliéres, sur lesquelles elle juge que la Paix se puisse & se doive conclurre. Pour ce qui est de nous, nous l'avons fait plusieurs fois; Tant par nôtre Ambassadeur, que nous avons continué pour cet effet en Vôtre Cour, long-tems après que le Ministre de Vôtre Majesté a été revoqué, & par plusieurs autres voyes, que depuis encore par le Sieur van Beuningen, nôtre Ministre Extraordinaire, & à Paris dans le Palais en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, au Sieur Hollis, alors vôtre Ambassadeur en cette Cour-là, sans que jusqu'ici elle ait daigné de nous faire avoir une réponse positive, soit par le même Sieur Hollis, au lieu qui avoit été agréé pour cela de part & d'autre, ou par des Lettres ou bien autrement: nous pouvions avec sujet, & suivant ce qui se pratique ordinairement en des Négociations de cette nature, avoir fait presser & insister en la même Conférence par nôtre Ministre, à ce que ledit Sieur Hollis fit aussi en même tems, ou du moins ensuite de cela, ouverture de son côté des conditions, sous lesquelles Vôtre Majesté avoit dessein de faire la Paix. En tout cas pouvoit il bien avoir stipulé préallablement, que vôtre Ambassadeur auroit été obligé de raporter dans un certain tems limité une réponse positive & cathégorique sans aucune reserve, sur les offres qu'il feroit de nôtre part. Mais afin de donner des marques de l'excès de l'inclination que nous avons à faire réüssir une œuvre si Chrêtienne & si Salu-

taire, nous avons bien voulu passer par dessus toutes les formalitez ordinaires, & nous avons fait gloire non seulement de faire la prémiére démarche, mais aussi d'avancer résolument jusques au dernier pas, où l'on pouvoit aller de ce côté ; Nous étant promis que Vôtre Majesté s'avançant aussi de son côté avec la même Résolution, l'on auroit pû conclurre une Paix tant désirée incontinent, & sans aucune perte de tems, & ainsi l'on auroit prévenu l'effusion de tant de sang Chrêtien, qui a été repandu cet Eté dans les Batailles qui s'en sont ensuivies. Et d'autant que nous nous en sommes remis au choix de Vôtre Majesté, tant par nôtre Lettre de l'onziéme Décembre de l'année passée, qu'ensuite encore dans ladite Conférence, qui a été tenuë à Paris, de faire la Paix en restituant réciproquement tout ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, tant de devant qu'après le commencement de la Guerre, & que par ce moyen l'on rentreroit dans les prétensions que l'on auroit euës devant la Guerre, ou bien en gardant réciproquement ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, devant ou après le commencement de la Guerre, pour autant que l'on en a eu connoissance dans l'un ou l'autre des deux Etats, lors de ladite offre: Moyennant quoi toutes les prétensions des choses & pertes faites & souffertes, tant pendant que devant la Guerre, demeureroient éteintes & compensées: Nous jugeons que par là nous avons abondamment, & au de-là, satisfait à la derniére clause de la Lettre de Vôtre Majesté, l'ayant déja plusieurs fois convié à une œuvre si désirée, & si pieuse par des conditions justes & honorables. Car nous n'avons jamais pû comprendre, que l'on

l'on pût dans l'équité nous demander autant que nous avons offert par le choix de cette alternative, bien loin que l'on pût avec quelque prétexte, tant s'en faut avec raison, exiger quelque chose de plus de nous: Vû que tout ce que nous avons pris sur Vòtre Majesté ou sur ses sujets, & que nous possédons encore, a été conquis légitimement, comme ayant été pris ou retenu dans une juste Guerre, après que nous avons été contrains d'y entrer pour nôtre défense nécessaire; au lieu qu'au contraire l'on à pris sur nous, & sur nos sujets & les habitans de ces Provinces Unies plus de cent Navires, avec les Marchandises qui y êtoient chargées, comme aussi le Fort de Saint André & l'Ile de Bonavista, la nouvelle Belgique & Cabo Corse, sans aucune déclaration de Guerre préallable, & par conséquent sans aucune apparence de droit; c'est pourquoi, puis que Vôtre Majesté nonobstant tout cela ne nous à jamais fait de réponse sur ces offres & avances, sçavoir si elle trouvoit sa satisfaction en ces conditions, & au choix qu'on lui en laissoit; ou bien, si elle avoit des raisons qui l'obligoient à les rejetter, & qu'il ne lui a pas plu aussi de faire faire de son côté une ouverture claire & cathégorique des conditions, sous lesquelles elle voudroit faire la Paix, bien qu'elle ait été plusieurs fois requise & sommée de nôtre part sur l'un & l'autre; mais qu'au contraire elle a subitement, & tout à coup, rompu ladite Conférence qui avoit été commencée au Palais, & en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, au grand déplaisir de ceux qui désirent la Paix de bon cœur, & qu'elle a rappellé son Ambassadeur de Paris, sans qu'il ait donné aucune déclaration sur

de si grandes & de si belles offres; Vôtre Majesté considérera, s'il lui plaît Elle-même, ce que nous devons nécessairement juger de ces protestations générales & illimitées, bien que souvent réïtérées, d'inclination à la Paix, lesquelles sans une ouverture des sentimens de Vôtre Majesté touchant les conditions particuliéres, ne peuvent rien contribuër à l'avancement d'une œuvre si salutaire. Et d'autant que l'expérience nous a enseigné plusieurs fois, que pour s'acheminer à une bonne fin, la Médiation & Intervention d'autres Rois, Républiques, Princes & Etats n'est pas inutile, nous avons bien voulu agréer aussi les offres d'intercession, que le Roi de Suéde a offert depuis quelque tems, bien qu'il eût plû à Vôtre Majesté de mettre le même Roi au nombre de ses Alliez, lequel comme une de nos parties adverses devoit être convié aux Traitez conjointement avec Vôtre Majesté, & sans la participation duquel elle déclaroit ne pouvoir pas traiter, parce que nous nous confions entiérement en l'équité palpable & visible des offres que nous avons faites, & au jugement équitable dudit Seigneur Roi de Suéde: Comme aussi les Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, qui se trouvent présentement engagez avec nous dans une même Guerre contre Vôtre Majesté, ont accepté la même Médiation dudit Seigneur Roi de Suéde, nous n'avons point fait de difficulté de faire délivrer nôtre déclaration par écrit sur ce sujet, incontinent après que ces offres nous ont été faites, afin qu'on la pût faire voir à Vôtre Majesté: mais jusqu'ici le Ministre du Roi de Suéde, qui réside auprès de nous, n'a pas pû nous faire voir une déclaration semblable de la part de Vôtre

Vôtre Majesté, bien qu'il en ait été requis plusieurs fois, ni même nous assûrer qu'elle accepte de son côté ladite Médiation, tant à l'égard des susdits Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, que de nous, pour faire cesser la Guerre, en laquelle nous nous trouvons tous ensemble engagez contre Vôtre Majesté. Après tout cela, nous protestons ici derechef non seulement en des termes généraux, de la continuation de nôtre inclination à une Paix sûre & honorable, mais aussi d'autant que ces déclarations générales, sur tout quand on les repéte souvent, sans y ajoûter une expression spécifique des conditions sûres & honorables aux uns & aux autres, ne produisent effet aucun & donnent même une impression contraire, nous tenons ici prémiérement pour repété derechef tout ce qui a été si résolument offert de nôtre part en ladite Conférence tenuë au Palais, & en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, & ce qui a été succinctement recapitulé ci dessus. Secondement nous requérons Vôtre Majesté, que pour la confirmation desdites protestations générales, il lui plaise nous donner une réponse nette & claire, par laquelle elle agrée l'une ou l'autre des deux offres, que nous avons faites; ou bien que du côté de Vôtre Majesté l'on fasse une ouverture entiére, sans aucune reserve de toutes les conditions, sur lesquelles elle désire de conclurre la Paix, afin que nous puissions juger par-là de la vraïe intention de ces protestations générales; Et que pour achever une si sainte œuvre, il plaise à Vôtre Majesté faire continuër ladite Conférence au lieu & en la maniére que ci-devant: ou du moins, & en tout cas, si Vôtre Majesté y trouve quel-

que difficulté, ce que nous ne pouvons pas croire, qu'elle veüille agréer quelqu'autre Place neutre, que Messieurs les Ministres dudit Sieur Roi de Suéde comme Médiateurs, pourront proposer, où, non seulement nous, mais aussi nosdits Alliez par leurs Ministres se puissent assembler au plûtôt avec ceux de Vôtre Majesté. Et nous considérerons & tiendrons pour une très-forte preuve de la sincérité des protestations que Vôtre Majesté a si souvent réïtérées, qu'elle fasse voir en effet, que ce n'est pas son intention de se servir de ces protestations générales, ni d'aucuns autres moyens, pour sémer de la jalousie ou de la défiance, ou, si cela pouvoit causer du divorce & de la séparation entre nous & nos Alliez; pour cette fin nous attendrons aussi au plûtôt de recevoir ici par les mains du Ministre dudit Seigneur Roi de Suéde, qui réside ici, la déclaration par écrit de Vôtre Majesté, par laquelle elle accepte la Médiation, que le Roi son Maître a fait offrir à toutes les parties intéressées, & ce tant à l'égard desdits Seigneurs Rois de France & de Dannemarc que de nous. Nous prions le Dieu tout-puissant de vouloir inspirer à Vôtre Majesté les mêmes mouvemens pacifiques, que nous trouvons effectivement & véritablement en nous; comme aussi ensuite l'inclination & la résolution d'embrasser & de mettre en effet les moyens qui sont requis, pour conduire l'affaire à une fin si salutaire & si désirée, afin qu'il s'ensuive au plûtôt l'effet que l'on se promet, sçavoir une bonne, ferme, & sûre Paix entre toutes les parties intéressées susdites, & que nous ayons sujet de prier sa Divine Majesté, avec d'autant plus d'ardeur pour la prospérité de la Personne de

Vôtre

Vôtre Majesté & celle de ses Sujets, comme aussi de nous signer, SIRE, Vos bon Amis, les ETATS GENERAUX. A la Haye le dix-septiéme Septembre 1666.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien.

Le 21. Septembre 1666.

SIRE,

Nous venons de recevoir aujourd'hui de fâcheuses nouvelles, tant par Lettres écrites dans nôtre Flote, que par des raports d'une personne affidée, qui en est partie, de l'augmentation de la maladie de l'Amiral de Ruyter, auquel nous avons confié en qualité de Chef & Général le Commandement & la conduite de ladite Flote, comme aussi de divers autres Chefs & moindres Officiers, ensemble d'un nombre très considérable de Matelots, & Soldats de la même Flote. Et d'autant que Vôtre Majesté n'ignore pas, combien nous nous fions en l'expérience, courage, & bonne conduite dudit de Ruyter & autres Chefs, & de quelle importance & néceffité doit être reputée la santé & la disposition corporelle desdits Chefs & Gens de Marine dans une telle Flote, aussi avons nous lieu d'espérer & de croire fermement, que sur le raport qui vous aura été fait par le Comte de la Feuillade; desdites & autres

autres raisons, Vôtre Majesté aura déja conclu, qu'il seroit, tant à nôtre égard, qu'à celui de la Cause commune, très mal à propos, & très-dangereux de hazarder nôtre Flote, constituée comme nous venons de dire, à un Combat général avec l'Ennemi, principalement après que l'expérience nous a appris en plusieurs rencontres, que la maladie dans cette saison & dans le déclin de l'année, sur tout en ces quartiers, & le climat vers le Nord, se commençant une fois à emparer des Flotes, & s'y rendre le Maître, communément, & pour la plûpart, est accoûtumée de s'y disposer & accroître de la sorte, que les Flotes se rendent entiérement incapables de soûtenir le choc, & de se bien défendre, bien loin de les laisser en état d'aller attaquer & livrer le Combat à l'Ennemi. Ce qui nous a absolument obligé, de faire rentrer le gros de nôtre capitale Flote dans nos Ports, & de faire croiser seulement quelques Escadres tant proche le Détroit, ou le Pas de Calais, que vers le Nord, afin d'aporter par ce moyen, avec l'assistance du bon Dieu, le plus de dommage aux Ennemis, qu'il se pourra faire, ne doutant pas, que Vôtre Majesté ne fasse faire de même à l'embouchure de la Manche: Nous eussions bien désiré, SIRE, qu'il eût plût au Dieu tout-puissant de permettre, que le dessein salutaire de Vôtre Majesté & le nôtre, fût mis en effet, pour joindre nos Flotes encore en cette présente année, & par un effort commun procurer une bonne & sûre Paix: Nous avons en cela remarqué avec une entiére satisfaction la prompte & loüable disposition de Vôtre Majesté, quoi que nous ayons été bien en peine, que sa Flote ayant été contre son

at-

attente, par aucuns incidens, détenuë à la Rochelle trois semaines durant, au lieu de trois jours devant son arrivée en cette Mer, & devant la fin d'une Bataille avec l'Ennemi, la saison auroit été tellement avancée, que la même Flote n'auroit sçû sans de très-grands périls & incommoditez se rendre, dans vos Havres : De sorte que nous nous consolons aucunement en cela, que le présent desastre, qu'il a plû au Seigneur de faire tomber sur nôtre Flote, pourra bien être la préservation de celle de Vôtre Majesté, à l'égard de plus grandes disgraces, qu'elle pourroit avoir rencontré à son retour dans vos Havres : & que possible le bon Dieu a voulu par sa Divine Providence de cette sorte diriger & faire réüssir cette affaire, afin que vers le Printems de l'année suivante, nous pussions tous deux nous mettre en meilleur état, & avec des forces plus considérables & jointes ensemble, aller attaquer l'Ennemi commun, & entreprendre quelque chose de grand & d'extraordinaire : ou bien d'obliger ledit Ennemi (après avoir considéré la véritable & sérieuse intention de Vôtre Majesté, de vouloir avec vigueur & conjointement avec nous pousser les affaires, & suportant par-là, ce qu'il aura à attendre vers ce Printems à venir) de faire tourner ses pensées durant la saison de l'Hyver, avec plus d'attention sur la pacification & l'accommodement des différens, & qu'ainsi durant encore la même saison de l'Hyver, puisse être conclu une bonne, sûre & générale Paix. Quant à nous, nous pouvons en toute sincérité & candeur assûrer Vôtre Majesté, que comme d'une part nous désirons ardemment qu'une telle Paix puisse être faite au con-

contentement de toutes les parties intéressées; ainsi d'autre part nous ne manquerons pas de faire tout nôtre possible, & le dernier effort, pour mettre derechef au Printems une Flote très-considérable en Mer, & la faire joindre de la meilleure façon qu'il sera possible à celle de Vôtre Majesté, espérant, & attendant indubitablement de la générosité de Vôtre Majesté, qu'elle continuëra de son côté dans les bonnes intentions qu'elle a témoignées présentement contre l'Ennemi commun, & qu'alors elles seront effectuées & exécutées avec plus de vigueur par la jonction de ses Vaisseaux, qui par le transport de la Reine de Portugal se trouvent à présent séparées de la Flote de Vôtre Majesté, commandée par Monsieur le Duc de Beaufort, comme aussi par la jonction de plusieurs autres de vos Vaisseaux, équipez en divers endroits, partant en tous cas nous devons trouver nôtre consolation en la disposition absoluë & visible du grand Dieu, lequel nous prions de tout nôtre cœur, de vouloir combler la personne de Vôtre Majesté & son Royaume de ses plus précieuses bénédictions, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 23. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant, & c'est avec grand sujet que Vôtre

M je-

Majesté est en inquiétude de sa Flote qui peut courre grand risque, si Monsieur le Duc de Beaufort entre dans la Manche. J'espére que les Barques d'avis qui lui ont été dépêchées le pourront rencontrer pour lui faire changer sa route ; ensuite de ce qui a été résolu dans le Conseil qui s'est tenu avec Monsieur le Comte de la Feuillade.

Les Etats ont reçû beaucoup de déplaisir d'aprendre par Monsieur de Nieuport, Secretaire de la Flote, l'extrêmité de Monsieur de Ruyter, qui a une fiévre continuë avec des redoublemens & de grandes rêveries. Comme il est hors d'état de pouvoir agir, & que l'Amiral de Zélande est aussi fort mal, & grand nombre de Matelots, ils sont résolus de faire revenir leur Flote, ne la pouvant confier à pas un des Chefs qui restent. Ils m'ont témoigné avoir du regret, qu'un accident pareil ait empêché d'exécuter ce qui avoit été arrêté, dans le concert que nous fîmes Monsieur de Bellefond & moi avec les Députez des Etats à Flissingue, qu'ils espéroient que la Flote de Vôtre Majesté n'en recevroit pas de dommage, & qu'on pourra prendre des mesures plus justes pour la Campagne prochaine, tant pour la Mer Méditerranée que pour la jonction des vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc. Le Sieur de Wit me dit en particulier, qu'il avoit la derniére douleur du peu d'espérance qu'il y avoit de la vie de Monsieur de Ruyter, & qu'outre la perte que l'Etat feroit de sa personne, il en feroit une irreparable en son particulier : qu'il espéroit que Vôtre Majesté ne desaprouveroit pas leur retraite, puisqu'il n'y avoit nul Chef capable de conduire cette Armée, & que de plus six jours d'une tourmente pareille

pareille à celle qu'il fait achèveroit de les ruïner à ne se pouvoir plus remettre.

Il me dit ensuite que les Villes de Hollande ne vouloient pas permettre que Tromp sortit de leur Païs & s'engageât au service de pas un Prince étranger. S'il vient faute de Monsieur de Ruyter, je ne doute pas que la Province de Hollande ne le fasse Amiral. Il a l'amitié & l'estime des Peuples & des Matelots, & je ne crois pas que le Sieur de Wit soit assez puissant pour l'empêcher. Il se conduit fort sagement & s'est retiré dans une maison à la Campagne à six lieuës de la Haye.

Toutes les Provinces & Villes s'unissent tous les jours de plus en plus, & les Députez qui étoient les plus portez à la Paix avec l'Angleterre ont fort approuvé la Lettre que le Sieur de Wit a conçûë au nom des Etats. Vôtre Majesté verra que son sentiment y a été suivi, & qu'on ne songe pas d'envoyer des Députez en Angleterre, ni de proposer rien qui soit contre la dignité de Vôtre Majesté.

Je remarque que la méfiance que les Etats ont des Suédois, les fait pencher à faciliter le Traité de cette Ligue avec les Ducs de Lunebourg & l'Electeur de Brandebourg, afin d'avoir une Armée prête à s'oposer au dessein que le Connêtable Wrangel a d'assiéger Bréme. J'ai fait voir au Sieur de Wit que cet accommodement & cette liaison de l'Electeur avec les Etats le regarde plus que personne, & qu'il me semble qu'il doit rompre ce coup pour son intérêt particulier. Sur quoi il m'a répondu qu'il y fera tout ce qu'il pourra; mais qu'il y a de certaines conjonctures où il faut qu'il céde, comme en celle-ci, où il sçait que les Suédois font toutes les cho-

choses imaginables pour attirer l'Electeur dans leur parti par une Alliance fort étroite, & que si on le peut engager pour deux ans à rompre contre tous les Princes étrangers qui attaqueront les Etats, ce seroit l'assûrer pour ce tems-là, & en cas que la Suéde rompît contre eux, avoir ledit Electeur dans les intérêts des Etats; mais qu'il ne voyoit rien encore qui les obligeât de se hâter de conclurre avec lui, pour beaucoup de raisons qu'il m'avoit déja alléguées. Je veillerai soigneusement à tout ce qui se passera dans cette affaire, & m'y oposerai autant qu'il me sera possible.

J'ai encore fait une recharge aux Commissaires des affaires secretes & au Sieur de Wit sur les affaires de Suéde. La Ville d'Amsterdam & la Nort-Hollande ont absolument refusé de passer l'adoucissement que les Suédois demandent pour leurs Sujets, touchant les Droits & Péages qui sont sur les Marchandises, & ont pressé ensuite l'ordre de faire revenir Monsieur d'Isbrand. Vôtre Majesté verra le détail de toute la conversation que j'ai eu avec eux sur ce sujet, par la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur de Pomponne, n'ayant rien oublié pour tâcher de les porter à changer de Résolution, mais je n'ai pas mieux réüssi cette fois que les autres.

J'ai estimé à propos de dire à ces Messieurs dans nôtre Conférence, & de moi même, tout ce qui est porté dans la dépêche de Vôtre Majesté, touchant le peu de reconnoissance que les Peuples témoignent lui avoir, & même des Provinces entiéres de toutes les obligations que l'Etat lui a; & comme cela s'est passé par forme de conversation & d'avis de ma part, on ne pour-

ra

ra pas attribuër cela à des reproches ; aussi n'aurois-je pas voulu le faire dans un tems d'afflictions, comme celles du mauvais état où est Monsieur de Ruyter qui est grande, & des inconvéniens qui peuvent arriver à leur Flote faute d'un Chef ; mais cela servira en tems & lieu à leur faire faire des reflexions sur tout ce que je leur ai dit.

Les Etats ont appellé la Cour de Justice dans leur Assemblée, lui ont représenté combien il est important qu'ils fassent une prompte & sevére justice à du Buat & de ses complices, & qu'il y va de l'intérêt & de la reputation de l'Etat d'agir avec vigueur & sévérité, afin de rompre toutes les mesures des Anglois dans ce Païs. Ils ont promis d'y agir fortement, & en effet depuis deux jours ledit Buat a été interrogé trois fois, & on croit que ses affaires vont fort mal, nonobstant toutes les cabales contraires qui n'oublient rien pour le sauver.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 23. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise permettre au Vaisseau nommé l'Europe, achêté pour la Compagnie *des Indes Occidentales de France, dont est Maître Pierre Henri, de sortir du Texel avec sa cargaison pour la côte de Guinée, laquelle car-*

gai-

gaiſon eſt la même que celle qui fût embarquée il y a un an avec permiſſion de Vos Seigneuries, & que l'on fût contraint de débarquer, le Vaiſſeau n'ayant pû partir alors à cauſe des mauvais tems & de la Guerre, & de vouloir l'expédier promptement, attendu que la ſaiſon de partir ſe paſſe, & qu'il n'attend qu'après le congé de Vos Seigneuries pour pouvoir ſe mettre en Mer. Donné à la Haye le 23. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêché du 16. J'avois bien jugé que le Sieur de Wit ne pourroit pas diſconvenir, que les concerts que le Marquis de Bellefond m'avoit raporté avoir été pris en Zélande, ſur les quatre cas des divers mouvemens que l'Armée ennemie pourroit faire, étoient véritables; & vous dites fort bien là-deſſus que rien ne le juſtifie mieux que l'exécution qu'en a fait l'Amiral de Ruyter, quand il eſt allé ſe poſter avec ſa Flote entre Calais & la Tamiſe auſſi-tôt que celle des Anglois eſt entrée à Harwich: mais je ſuis fâché d'être obligé de dire que la ſuite n'a pas répondu au commencement, & qu'au contraire par un manquement formel audit concert & à l'ordre des Etats, qui étoit ainſi que le Sieur van Beuningen me l'avoit communiqué d'obſerver & de ſuivre l'Ennemi par tout où il iroit, ma Flote ſe trouve encore à l'heure que j'écris au plus grand danger qu'une Armée puiſſe jamais

jamais courir ; car, comme je vous l'ai déja mandé il y a huit jours, que les Anglois sont allez prendre le poste de l'Ile de Wicht depuis le 12. de ce mois, & non seulement ledit Sieur Amiral de Ruyter ne les y a pas suivis conformément au concert & à ses ordres, & est toûjours demeuré à la Rade de Saint Jean près de Boulogne; mais ce qu'a produit le Voyage du Comte de la Feuillade, dont je vous écrivis par ma derniére, c'est que ledit de Ruyter a pris la Résolution de s'ôter encore plus qu'il n'avoit fait les moyens de secourir le Duc de Beaufort, ou d'empêcher qu'il ne soit attaqué, ayant dès le jour suivant fait repasser le Pas de Calais à toute sa Flote pour aller, à ce qu'il dit, prendre poste entre Dunkerque & le Nord-Voorland. Je vous envoye une Copie de la Lettre que m'a écrite là-dessus la Feuillade, & celle d'un Mémoire de mauvaises raisons qu'on lui a donné pour tâcher de se justifier du manquement au concert & aux ordres. Cependant les derniéres nouvelles que j'ai du Duc de Beaufort, sont qu'après avoir fait une navigation heureuse depuis la Rochelle jusques à l'entrée de la Manche, comme il étoit prêt d'y entrer le 15 un vent contraire s'éleva fort grand qui le rejetta à Belle-Ile, où l'Escadre de mes Vaisseaux qui étoit allée en Portugal le joignit heureusement, & il lui partagea de ses vivres & de son eau dont ladite Escadre manquoit, afin qu'elle fût en état de venir aussi avec lui au Pas de Calais dès que le vent changeroit un peu. Il est vrai que deux jours après le vent a changé, & s'est rendu entiérement & trop favorable à madite Flote, pour pouvoir venir à pleines voiles donner dans l'embuscade des Anglois, si ceux-ci l'eussent attenduë à l'Ile de Wight;

Wicht, & qu'ils ne soient pas plûtôt allez à la rencontre, comme il y a grande apparence qu'ils l'auront fait quand ils auront eu le vent bon depuis le 12. jusques au 18. & ce qui fait juger encore qu'ils ont eu & exécuté l'un de ces deux desseins, c'est qu'ils ont pris si grand soin de faire fermer leurs Ports, qu'on n'a pû avec tant soit peu de certitude avoir aucune nouvelle de ce qu'ils font, mais ce qui est certain c'est qu'ayant pû combatre l'Armée Hollandoise le jour que les deux Flotes furent en présence, & pouvant depuis cela retourner tous les jours pour l'attaquer dans la Rade de St. Jean, ils ont entiérement abandonné ce dessein, pour ne songer qu'à celui de tomber sur ma Flote & la ruiner.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. *Septembre* 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite Sa Majesté vient de recevoir deux Couriers, l'un du Havre & l'autre de Diépe, qui lui ont aporté l'avis que sa Flote arrivoit hier sur le soir à la Rade de Diépe, ayant heureusement passé devant l'Isle de Wicht sans que les Anglois se soient mis en aucun devoir de la combatre, & même sans qu'elle en ait rencontré aucun. Voilà un grand incident qui va bien changer l'état des choses en bien ou en mal : en bien, si nôtre jonction se fait heureusement; en mal, si les Anglois nous surprennent avant qu'elle ait pû se faire; à quoi Monsieur de Ruy-

ter peut facilement obvier s'il le veut, en faisant au moins la moitié du chemin pour venir à la rencontre du Duc de Beaufort, ou même jusques à Diépe si le vent l'y retenoit. Sa Majesté a dépêché il y a six heures Monsieur de Villequier audit de Ruyter, mais comme on a pris la Résolution de vous envoyer demain un Courier exprès qui arrivera plûtôt que cette Lettre, je ne vous en dirai pas davantage.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. *Septembre* 1666.

JE viens de recevoir avis qu'en exécution de mes ordres ma Flote renforcée de dix grands Vaisseaux & cinq Brûlots qui ont fait le Voyage de Portugal, est entrée dans la Manche & a passé hier à huit heures du matin devant le Havre de Grace; c'est ce qui m'oblige de vous dépêcher ce Courier exprès, pour vous dire, que connoissant comme vous faites le risque qu'elle a déja couru en passant à l'Isle de Wicht où l'Armée d'Angleterre s'est retirée, & celui qu'elle peut encore courre avant que de pouvoir joindre l'Armée des Etats; je désire que vous fassiez en mon nom les instances, les plus vives & les plus pressantes que faire se pourra, vers lesdits Etats, ou les Commissaires par eux établis pour la direction de leur Flote, à ce qu'ils envoyent ordre au Sieur de Ruyter de s'avancer au Pas de Calais, & même plus avant, jusques à ce qu'elle ait rencontré nôtre Armée pour la recevoir & la joindre.

Vous

Vous pourrez bien faire connoître auxdits Etats la sincérité avec laquelle j'agis dans une affaire si importante & si délicate, puisque nonobstant l'entrée de la Flote Angloise dans la Manche & la retraite de la leur, je n'ai pas laissé de faire passer la mienne à la vûë de l'Angloise pour faire la jonction qu'ils ont tant désirée, & qui est si nécessaire pendant le reste de cette Campagne, soit pour faire une bonne Paix, soit pour continuër sérieusement la Guerre. Vous pouvez même vous servir avantageusement d'une action si hardie de concert avec le Sieur de Wit, pour fortifier le parti des bien-intentionnez pour le bien de leur Patrie, & pour détromper les Peuples de toutes les mauvaises impressions que les Anglois & leurs Partisans s'efforcent de leur donner; me remettant au surplus à la longue expérience que vous avez de l'humeur & de l'esprit de ces Peuples, & à vôtre zèle & affection pour mon service, pour mettre en pratique tous les expédiens possibles pour tirer avantage d'une si sensible preuve de mes bonnes intentions pour lesdits Etats.

Outre les instances que vous ferez en mon nom, j'ai estimé nécessaire dans une rencontre si importante, & où la diligence de quelques heures peut sauver mon Armée, d'envoyer le Sieur de Villequier, Capitaine des Gardes de mon Corps, vers le Sieur de Ruyter, pour le presser de s'avancer, avec ordre de vous donner part de tout ce qu'il négociera, & d'agir en tout de concert avec vous.

Après que vous aurez obtenu les ordres pour faire avancer la Flote desdits Etats, & que par ce moyen la jonction sera faite & assûrée, mon intention est que vous traitiez, avec le Sieur

de Wit & avec lesdits Commissaires des moyens d'employer utilement nos Armées pendant le reste de la Campagne, non seulement pour chercher l'Armée Angloise & la combatre, & pour courre toutes les Côtes Ennemies, mais même pour ruïner leur Commerce & assûrer celui des Etats, en sorte que pendant l'Hyver ils ayent libres (s'il est possible) les Mers de la Manche & du Nord. Sur tout considérez bien que le plus important point de toute vôtre Négociation, & celui duquel dépend la conservation ou la ruïne de mon Armée, est l'assûrance positive que vous devez tirer des Etats, d'employer leur Armée Navale ou des forces suffisantes, pour donner moyen à mon Armée de repasser avant l'Hyver dans mes Ports de Bretagne, & souvenez-vous bien qu'il n'y a point de tempérament à prendre sur ce point, par une infinité de raisons & entr'autres une décisive, qu'outre la difficulté & même l'impossibilité d'entretenir pendant l'Hyver de si grands Equipages, nulles forces humaines ne pourront empêcher la désertion universelle, & la levée des Equipages en France pour passer en Hollande, & leur passage, soit par Terre soit par Mer, étant également impossible, il se trouveroit que tous mes Vaisseaux seroient entiérement inutiles. Vous suppléerez facilement tant d'autres raisons sur ce sujet, que je ne doute point que lesdits Etats ne se portent facilement à assûrer le retour de madite Flote. Pour cet effet il me semble que leur plus grand Commerce de cette saison consistant en la Flote qu'ils ont accoutumé d'envoyer tous les ans dans les Riviéres de mon Royaume pour y prendre les vins & autres denrées, vous pouvez les presser de donner ordre de la préparer, & en même

me tems de commander ou à toute ou à la meilleure partie de leur Flote pour l'escorter, ce qui se pourroit facilement faire dans le milieu ou à la fin du mois d'Octobre prochain.

Quand vous serez convenu de ce point, je désire que vous traitiez encore avec ledit Sieur de Wit des moyens de ruïner pendant l'Hyver le Commerce des Anglois, & d'assûrer celui des Etats, tant dans la Manche que dans la Mer du Nord. Pour la Manche, si les Etats veulent entretenir 30. Vaisseaux pendant tout l'Hyver, j'en entretiendrai dix, & avec ce nombre nous pouvons être assûrez du succès de cette proposition. Quand à la Mer du Nord, comme il en faut traiter avec le Roi de Dannemarc, offrez lui mes offices pour y réüssir, & faites lui bien connoître l'importance de ces deux propositions, puis que par la Manche nous ôtons presque tout Commerce aux Anglois, & augmentons les mécontentemens que la nécessité attire après soi par la Mer du Nord, & nous leur ôtons toutes les Marchandises qui servent à leur Flote. Comme ce dernier point est très-important, je désire que vous examiniez avec ledit Sieur de Wit si nous ne pourrions pas trouver les moyens d'acheter par voye de Marchands toutes les Marchandises que la Suéde, le Dannemarc & la Mer Baltique peuvent fournir pour les armemens & équipages des Vaisseaux.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Septembre 1666.

JE viens de recevoir avis de Diépe, que mon Coufin le Duc de Beaufort avec mon Armée Navale y étant arrivé la nuit du 23. ou du 24., il avoit moüillé l'ancre pour y attendre trois ou quatre de mes Vaiffeaux qui étoient demeurez derriére; que pendant le peu de tems qu'il y eft demeuré, il auroit reçû un *Duplicata* de mes Dépêches envoyées dans tous les Ports, pour lui donner avis de la fortie de l'Armée des Etats de la Manche, & en même tems par les Lettres du Comte de la Feuillade de fa retraite en Zélande, de la maladie du Sieur de Ruyter, & d'une partie confidérable des Officiers & Equipages de ladite Armée. Ce qui l'a obligé d'affembler un Confeil général de tous les principaux Officiers de madite Armée, où le vent s'étant trouvé affez favorable, il auroit été réfolu de remettre à la voile & de s'en retourner à Breft, ce qui a été en même tems exécuté. C'eft pourquoi j'ai eftimé néceffaire de vous en donner avis par un Courier exprès, afin que vous en puiffiez informer le Sieur de Wit & les Maîtres, & ceffer les inftances que vous aurez pû commencer en exécution de mes ordres du jour d'hier. Au furplus, je défire que vous exécutiez mefdits ordres, en ce qui concerne les moyens d'affûrer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet Hyver.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 26. Septembre 1666.

TRès-chers & grands Amis, Alliez & Confédérez, nous avons reçû vôtre Lettre du 21. de l'autre mois, par laquelle vous nous avez informez des raisons, que vous estimez vous devoir obliger à rappeller vôtre Flote dans vos Ports, nonobstant le concert qui avoit été fait en Zélande, avec le Comte d'Estrades, & le Marquis de Bellefont, pour la jonction de nos Forces Maritimes, pendant le reste de cette Campagne: Nous y avons vû encore la peine que vous témoignez du péril que nôtre Flote par cette retraite de la vôtre, pouvoit courir en s'avançant suivant ledit concert dans la Manche, où vous sçaviez qu'elle étoit attenduë à l'Ile de Wicht par toute l'Armée Angloise, comme aussi la loüable disposition dans laquelle vous êtes de faire des grands efforts, pour vous mettre en état au Printems prochain d'aller attaquer l'Ennemi commun, & d'entreprendre quelque chose de grand & d'extraordinaire contre lui, avec nos Forces jointes ensemble, si pendant la saison de l'Hyver, Dieu ne lui a touché le cœur, pour l'obliger à prendre des pensées plus pacifiques, qu'il n'a témoigné jusqu'à présent de les avoir, & qu'on n'ait pû entre ci & là conclurre une bonne Paix, au contentement de tou-

tes les parties intéressées, ce que vous assûrez avec toute sincérité & candeur être vôtre plus ardent désir. Sur quoi nous vous dirons en prémier lieu qu'encore qu'à l'heure présente, que nous vous écrivons cette Lettre, nous n'ayons point d'assûrance que nôtre Flote qui s'étoit avancée jusqu'à Diépe, pour faire la jonction concertée, ne puisse recevoir quelque grand échec à son retour dans nos Havres, nous ne laissons pas d'avoir pris à bonne part la retraite de la vôtre dans vos Ports, ayant bien pésé la force des raisons qui vous ont obligez à l'y rappeller, dont l'une entre les autres nous a méme touché sensiblement, qui est la maladie de vôtre Amiral. Quoi que nous espérons de la bonté Divine, qu'elle ne voudra pas ôter à la bonne Cause un Chef si brave, & d'une expérience si consommée. En second lieu, que les ordres que nous avions envoyez à nôtre Cousin le Duc de Beaufort, étoient si exprès & si indispensables de venir jusqu'au Pas de Calais avec nôtre Flote, (laquelle l'Escadre, qui s'en trouvoit séparée, avoit rejoint le quinziéme à Belle Ile,) que sans aucune considération des embuscades que les Anglois pouvoient lui tendre dans la Manche avec une grande supériorité de forces, & lesquelles en effet ils lui avoient tenduës à l'Ile de Wicht, nôtre dit Cousin après qu'un vent fort contraire lui eût refusé la prémiére fois l'entrée de ladite Manche, ayant eu le tems plus favorable, quelques jours après s'est avancé jusqu'à la Rade de Diépe, où il arriva le 23. au soir, ayant passé avec grande intrépidité à la vûë de toute l'Armée Ennemie, & il a sejourné un jour entier à la Rade dudit Diépe, qui n'est pas bonne, attendant d'apprendre quel-

quelques nouvelles certaines du lieu, où il pouvoit joindre vôtre Flote; mais le 24. sur le soir il reçût avis par le Marquis de Créqui, qui revenoit de Dunkerque, que vôtre Flote n'étoit plus au poste, qu'en partant de la Rade de Saint Jean, il avoit dit qu'elle iroit prendre entre Dunkerque & le Nord-Voorland, & jugea de là qu'elle devoit s'être retirée dans vos Ports: & comme d'ailleurs par la réponse, par écrit, que le Conseil de vôtre Flote avoit quelques jours auparavant donné au Comte de la Feuillade, dont nôtre dit Cousin reçût à Diépe une Copie, que je lui avois adressée, ledit Conseil avoit déclaré aux termes formels qui suivent; qu'il jugeoit le plus sûr pour nôtre service, & pour le bien commun, que nous fissions retirer promptement nôtre Flote dans les Havres de Brest, en attendant un tems plus propre pour faire la jonction: & qu'enfin le vent qui l'avoit amenée jusqu'à Diépe ayant entiérement changé, nôtre dit Cousin a pris la Résolution de retourner traverser presque toute la Manche pour regagner Brest, & de passer pour la seconde fois devant l'Isle de Wicht, où l'on présumoit que toute l'Armée Ennemie étoit encore, puis qu'elle n'avoit point paru à la Mer, en aucun autre endroit; & comme nous avons déja dit, nous n'avons point d'assûrance qu'il ne puisse être arrivé quelque disgrace à nôtre dite Flote à son retour vers les Côtes de la Bretagne: Si la chose arrive (dont Dieu par sa bonté veüille préserver tant de braves gens, qui se trouvent de beaucoup inférieurs en nombre,) nous aurons du moins la consolation de vous avoir fait connoître évidemment, par un procédé tout plein de sincérité & de candeur, que si jusqu'ici

certains contretems auxquels nous n'avons pû pourvoir assez tôt, ont empêché nôtre Flote de partager avec la vôtre la gloire & les périls des Combats, ce n'a jamais été nôtre intention de l'exemter de ceux-ci, ou d'épargner l'Ennemi, comme des personnes, mal-intentionnées envers nôtre Alliance & nôtre Union, ont pris grand soin d'en sémer calomnieusement le bruit dans le monde: mais nous nous promettons, qu'outre la preuve contraire & si éclatante que nous venons d'en donner, la suite de nos actions & de toute nôtre conduite détruira de plus en plus pleinement une si fausse malignité; & par avance nous voulons bien vous assûrer de trois choses, & y engager même nôtre honneur & nôtre foi par cette Lettre; La prémiére que nous souhaitons sincérement & ardemment la Paix au contentement, à l'avantage, & à la sûreté de vôtre Etat, qui a été attaqué, & que nous avons dû soûtenir, & secourir en conformité de nos Traitez, & que nous contribuërons bien volontiers à l'accommodement (quand il se pourra traiter) toutes les facilitez qui dépendront de nous, n'ayant rien plus au cœur, qu'une prompte fin de cette Guerre. La seconde, que comme il se voit clairement que le dessein, & peut-être la principale espérance de l'Ennemi, est de vous séparer d'avec nous, ou de vous diviser en vous même, nous vous assûrons, pour ce qui nous regarde, que nous demeurerons constamment jusqu'au bout dans la ponctuelle observation de tout ce qui a été stipulé entre nous par nôtre Traité d'Alliance, & par tant que nous ne serons jamais capable, non seulement de nous en séparer ou de traiter rien à part, & bien moins de rien conclurre, mais qu'a-

qu'après n'en avoir pû écouter les ouvertures qui pourroient nous en être faites qu'avec une extrême indignation, comme une chose fort injurieuse à nôtre honneur, nous ne manquerons pas de vous les communiquer aussi-tôt, nous confiant d'ailleurs pleinement en vôtre bonne foi, que vous en userez de même si on vouloit vous tenter & vous surprendre; La troisiéme, que si le Roi de la Grande Bretagne persiste à avoir des sentimens si contraires à la Paix, qu'il ne veüille pas même la traiter, à moins que vous ne la lui alliez demander chez lui, & avec lui négocier ce que par nos Traitez vous n'avez pas la liberté de faire sans nous, & de nôtre côté, nous n'y pouvons jamais consentir pour la dignité de nôtre Couronne, la prémiére de la Chrêtienté; aussi n'apprenons nous pas que ledit Roi ait voulu prétendre de nous une pareille chose, mais seulement tâcher de faire former deux Assemblées différentes, en deux endroits éloignez l'un de l'autre, afin d'avoir lieu de faire continuellement craindre aux Ministres de l'une l'avancement du Traité, & même l'imminente conclusion de l'autre, pour obliger l'une des deux a se hâter de conclurre, & signer séparément, qui est un piége si aisé à voir que l'imprudence même ne feroit pas capable d'y tomber. En ce cas là, comme on devra pour long-tems desespérer de l'accommodement, & même dès à présent, afin de régler prématurément toutes choses avec la prudence requise, il faudra que nous prenions conjointement de bons & vigoureux concerts sur deux choses, dont de nôtre part nous vous donnons assûrance, l'une pour incommoder le plus qu'il se pourra l'Ennemi pendant l'Hyver, nous in-

commoderons l'embouchure de la Manche & vous du côté du Nord, pour ruïner son Commerce, & établir la sûreté du nôtre; & la séconde touchant l'action de nos forces, la Campagne prochaine, comme aussi tout ce qui concerne la conduite de la Guerre tant au regard de nos Alliez, que de l'Ennemi, & de toutes les Nations neutres. Encore nôtre intention seroit de régler tellement nos Conseils communs, & employer nos Armées, & même ce qui est à observer à l'égard des Nations neutres, que tout ce qui peut avoir raport à la diversion de la Guerre, fût plûtôt comme une Résolution d'un seul Etat, que de plusieurs Alliez joints dans une même cause. Cependant vous devez faire état certain, que nous n'omettrons aucuns des efforts, qui seront en nôtre pouvoir pour mettre en Mer, dès le commencement du Printems prochain, une Flote plus considérable en nombre & en qualité des Vaisseaux, que celle que nous n'avons qu'avec précipitation assemblé cette année, & pour la faire joindre de la meilleure façon qu'il se pourra, à celle que vous aurez aussi préparé, afin que nous allions conjointement & vigoureusement attaquer l'Ennemi, pour l'obliger s'il est possible à désirer la Paix, pour laquelle il fait paroître tant d'aversion qu'il refuse même de la traiter. Et ce qui est encore plus surprenant, & qui doit attirer le blâme de toute la Chrêtienneté, il n'a jamais voulu, depuis que la Guerre a commencé, il y a près de deux ans, s'expliquer ni aux Parties intéressées ni à aucuns Médiateurs, à quelles conditions il voudroit donner les mains à un accommodement. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Très chers & grands Amis, Alliez & Confédé-

fédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Vincennes le 26. jour de Septembre 1666.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré.

LOUIS.

Plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos Très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 27. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que deux Navires, appartenans à des Marchands François, l'un nommé le Dauphin de France, dont est Maître Eustache de L'anné, & l'autre la Marie Thérése, dont est Maître Adam Bunon, partent d'Amsterdam, avec des Marchandises non prohibées en payant les Droits accoûtumez pour la sortie; Comme aussi de vouloir écrire fortement aux Magistrats de la Ville de Rotterdam, afin qu'ils n'éludent plus, comme ils

ont fait par le passé, & font encore à présent; comme par une espéce de déni de justice, l'exécution d'un Arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du troisiéme Septembre dernier, rendu en faveur du Sieur le Fébvre, Marchand Banquier & Bourgeois de Paris, contre le nommé de Koninck, Bourgeois de ladite Ville de Rotterdam, & autres; Cet Arrêt confirmatif d'un autre dudit Parlement, aussi contradictoirement rendu entre les parties, de l'année 1663. *après dix ans de procédures, & de huit Sentences encore renduës depuis, tant par Messieurs de la Cour, que du Haut Conseil de Hollande, toutes contre ledit de Koninck, qui se vante de ne payer jamais ledit le Fébvre, retient ici depuis deux ans & huit mois le nommé du Vausel, qui a poursuivi pour ledit le Fébvre lesdites hautes Sentences, & par ses brigues & amis en empêche l'exécution à Rotterdam, aussi-bien que des Arrêts, lequel de Koninck s'est ensuite pourvû par Appel au même Parlement de Paris, qui lui avoit accordé une surséance, qui y avoit été par lui obtenuë par surprise sur Requête; Et le Roi même ayant ordonné sur les Lettres que Vos Seigneuries en avoient écrites à Sa Majesté en faveur dudit de Koninck, que l'affaire fût examinée bien à fonds, & exactement par son Parlement, comme il a été fait, il a ensuite rendu ledit Arrêt contradictoire du troisiéme Septembre dernier, qui porte ladite surséance levée, de l'exécution duquel il s'agit à présent; Cette affaire est du nombre de celles sur lesquelles Sa Majesté s'est plainte ci-devant à Monsieur van Beuningen, qu'on ne rendoit aucune justice à ses Sujets en Hollande, & la principale à laquelle Sa Majesté insistoit le plus, & insiste encore à présent. Et si Messieurs de Rotterdam con-*

continuënt à traverser & empêcher l'exécution desdits Arrêts & Sentences contre toutes les formes de justice, Sa Majesté ne manquera pas de prendre la chose, comme un déni absolu qu'ils font de la rendre, ce qui ne pourra avoir que de très-fâcheuses suites, d'autant plus qu'en France, il n'y a pas d'exemple qu'il ait été jamais fait un traitement approchant de celui-là aux Sujets de Vos Seigneuries dans les affaires de justice qu'ils y ont euës.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire attend la réponse sur son Mémoire du 15. de ce mois, qu'il présenta à Vos Seigneuries, & qu'elles ont renvoyez à Messieurs de Hollande, ne l'ayant pas encore euë depuis ce tems-là, non plus que celle sur son Mémoire du 11. dudit mois. Donné à la Haye le vingt septiéme Septembre 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30 Septembre 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'à fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois. Les Etats ne peuvent justifier leur procédé par aucune bonne raison; & leur retraite de la Rade de Saint Jean, après le départ de Monsieur le Comte de la Feuillade, fait voir le manquement encore plus grand. Tout ce que j'y ai pû faire a été de m'oposer aux ordres donnez pour faire rentrer la Flote dans les Ports, & me plaindre de leurs Résolutions précipitées contre le concert & les paroles données. Vôtre Majesté connoît la constitution de cet

Etat mieux que personne, & voit de combien de Cabales il est rempli, qui ne perdent aucun tems de s'oposer aux desseins de Vôtre Majesté, & de la Cause commune autant qu'ils peuvent, sans considérer que c'est contre leur propre intérêt. C'est ce qui fit prendre cette belle Résolution de faire rentrer la Flote dans les Ports: la pluralité des voix, & le courant de l'Assemblée l'emporta & fit que le Sieur de Wit n'osa s'y oposer, mais je dirai confidemment à Vôtre Majesté, & que je n'ai osé lui déclarer jusques à cette heure, doutant de l'événement, que le Sieur de Wit a retenu les ordres, attendant quelque expédient de les revoquer. Trois jours après on sçût l'arrivée de la Flote de Vôtre Majesté vers Diépe. Je demandai aux Etats d'envoyer des ordres nouveaux à leur Amiral, pour mettre à la voile tout aussitôt, & aller joindre Monsieur le Duc de Beaufort, ce que j'obtins; Le Sieur de Wit fit expédier lesdits ordres, & les envoya dès le vingtsixiéme à quatre heures après midi, & afin de ne recevoir pas de reproches, il envoya aussi les prémiers, portant de se retirer, qui furent inutiles. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté, que ce que je lui mande demeure sous le secret, afin que le Sieur de Wit n'en soit pas recherché un jour.

Nous estimâmes ensuite à propos lui & moi; qu'il devoit se faire nommer pour aller sur la Flote, avec Plein-pouvoir d'y agir, afin de ne tomber plus dans ces inconvéniens de manquement de parole, par les Cabales qui sont aussi bien dans la Flote, que parmi les Etats & toutes contre lui, & il est parti le 26. la nuit pour s'y rendre en diligence. C'est tout ce

qui

qui m'a été possible de faire dans une conjonctu-re pareille à celle qui s'est rencontrée. Je sçai bien que les Etats diront, pour pallier ce manquement, que c'est la maladie de Monsieur de Ruyter qui en est cause, que n'y ayant plus de Chef la Flote étoit divisée, qu'ils n'avoient nulle certitude du lieu où étoit celle de Vôtre Majesté, qu'ils hazardoient de perdre la leur, & perdre après cela tout le Païs; mais ce sont de fort méchantes raisons, & je n'aurois pas eu de peine à les détruire, si je n'eusse estimé mieux & plus important de rompre le dessein de faire rentrer leur Flote dans les Ports, parce qu'après cela nous ne l'aurions pû faire resortir de cette année, & laisser à un autre tems à leur faire de fortes plaintes sur cette matiére.

Ensuite de ces derniers ordres Monsieur de Ruyter écrit de la hauteur environ de six lieuës de Dunkerque du 27. qu'il a reçû les deux ordres; que ce dernier détruisant le prémier, il s'en va mettre à la voile pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort, que le calme est grand, & qu'il en est d'autant plus fâché, qu'il apprend par des Galliotes de Calais, que les Anglois ont attaqué la Flote de Vôtre Majesté. Il écrit une Lettre du 27. à dix heures du soir, par laquelle il mande que le vent s'est fait bon, qu'il lévera l'ancre le 28. à la pointe du jour, n'osant le faire la nuit à cause des bancs, & qu'il espére, si le vent continuë bon, avoir joint Monsieur de Beaufort le 28. au soir, & qu'il fera toute sorte de diligence.

Je ne puis assez témoigner à Vôtre Majesté l'extrême peine où je suis de ce qui sera arrivé; car considérant que la Flote des Anglois

est

eſt compoſée de quatre vingt Vaiſſeaux, que celle de Vôtre Majeſté n'en a que quarante-trois, & que le Combat eſt commencé dès le vingt-ſixiéme, j'appréhende que quelque diligence que de Ruyter ait faite il ne ſoit venu trop tard, & qu'il n'arrive quelque malheur à la Flote de Vôtre Majeſté. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il l'en préſerve. J'ai quelque eſpérance que les Anglois étant avertis que la Flote des Etats n'eſt pas trop éloignée, ils ne voudront pas s'engager ſi avant dans le Combat, qu'ils feroient ſans cela.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 1. Octobre 1666.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 23. de l'autre mois, & depuis cela par vôtre Courier la Lettre, par laquelle vous m'avez donné avis de la Réſolution que les Etats Généraux ont priſe (dès qu'ils ont eu la nouvelle que le Duc de Beaufort étoit avec ma Flote dans la Manche) d'envoyer ordre à la leur de demeurer à la Mer, & qu'ils ont en même tems écrit à toutes les Amirautez, de faire ſortir tous les Vaiſſeaux qui ſe trouveroient en état de s'y joindre. Comme leſdits Etats ne pouvoient en cette rencontre en uſer plus obligeamment qu'ils ont fait, je déſire que vous leur témoigniez de ma part, que je leur en ſçai beaucoup de gré, & qu'ils éprouveront par les effets que je prens la même part en tous leurs intérêts, que je ne diſtingue point des miens; Cependant comme ledit

ledit Duc de Beaufort s'est trouvé avoir déja pris la route pour s'en retourner de Diépe à Brest, pour les raisons que vous verrez dans la réponse que je fais à la Lettre des Etats, j'ai aussi-tôt fait part au Sieur van Beuningen du sujet de l'envoi de vôtre Courier, afin qu'il pût (s'il l'estimoit à propos) dépêcher un nouveau Courier au Sieur de Ruyter, pour lui faire sçavoir que ledit Duc ayant fait voile du côté de la Bretagne, il se peut dispenser d'avoir égard au dernier ordre que ses Maîtres viennent de lui envoyer de demeurer encore à la Mer. Il peut-être encore que ledit van Beuningen n'aura pas crû nécessaire de faire cette nouvelle diligence, parce qu'il a déja dépêché un Courier exprès audit de Ruyter, il y a trois ou quatre jours, pour lui apprendre le retour de ma Flote dans mes Havres.

Continuëz à vous oposer autant que vous le pourrez à traverser la conclusion de la Ligue qui se traite avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont la nécessité paroît bien moindre qu'elle n'a jamais été depuis l'engagement que les Suédois viennent de prendre contre la Ville de Brémen. On mande que ladite Ville a envoyé faire des instances aux Etats de leur médiation & de leur assistance; Il faudra que vous tâchiez avec adresse d'empêcher que les Etats n'accordent cette démarche, au moins pour les assistances, les prenant par leur propre intérêt, qui ne permet pas qu'avec prudence étant déja chargez, comme ils sont du fardeau d'une pésante Guerre, ils fassent aucun pas qui puisse irriter la Suéde, & l'obliger où à se joindre à l'Angleterre, ou à les attaquer eux-mêmes dans le desespoir d'avoir manqué leur coup contre la Ville.

M E-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 4. Octobre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur le Duc de Beaufort étant entré dans la Manche avec son Armée Navale, & résolu d'essuyer tous les périls où il l'exposoit s'étant avancé jusques à Diépe, où il a demeuré quelque tems pour exécuter le concert, fait auparavant pour la jonction de la Flote de Sa Majesté à celle de Vos Seigneuries à la Rade de St. Jean, il a appris la sortie de celle-ci de ce poste là, sa retraite en Zélande, la maladie de Monsieur de Ruyter, d'autres Officiers, & de quelques équipages, ce qui lui à fait perdre l'espérance de ladite Jonction, & l'a obligé pour la sureté de sa Flote, d'assembler un Conseil général de tous les principaux Officiers qui la composent, où il a été résolu, le vent s'étant trouvé bon de mettre à la voile pour s'en retourner à Brest, & c'est dequoi il est bon que Vos Seigneuries soient informées, afin qu'elles puissent régler là-dessus leurs desseins. Mais comme la saison est avancée & la Campagne presque finie, il représente à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté une chose qu'elle a fort à cœur, & à laquelle elle les convie autant qu'il lui est possible pour le bien & l'avantage des deux Nations, c'est de songer sé-

rieuse-

rieusement dès à présent aux moyens d'assûrer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet Hyver. A quoi elle contribuëra très-volontiers de son côté.

Comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise permettre qu'un Vaisseau François nommé la Marguerite, dont est Maître Guillaume Leil, sorte avec sa Cargaison de Horn. Ledit Leil présenta pour cet effet sa Requête à Messieurs du Collége de l'Amirauté dudit Horn, qui consentirent à sa demande, ainsi qu'il paroît par leur Apostille à ladite Requête du deuxiéme Juillet dernier, & sur cela il chargea son Vaisseau de Marchandises pour partir; mais comme le péril qui a été grand de sortir à cause des Anglois l'en a empêché, & que depuis le tems que ledit Collége de l'Amirauté le lui a permis, il pourroit y aporter à présent quelques difficulté, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de vouloir donner leurs ordres audit Collége de l'Amirauté de Horn, de laisser sortir ledit Vaisseau la Marguerite sans aucun empêchement, en payant les Droits accoûtumez pour les Marchandises permises, dont il est chargé, & de l'expédier promptement, le retardement qu'il a aporté jusqu'à cette heure malgré lui à son départ lui causant une grande perte. Donné à la Haye le 4. Octobre 1666.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 4. Octobre 1666.

HAuts & Puissans Seigneurs, nous avons reçû la vôtre du dix-septiéme du passé par un de vos Trompettes qui a rendu le Corps du défunct Chevalier Barkley, à ses Parens & Amis. Nous recevons cette marque de vôtre humanité & courtoisie avec le ressentiment qui lui est dû, promettant de nôtre part un traitement réciproque toutes les fois que les occasions s'en pourront présenter.

Pour ce qui regarde l'autre partie de vôtre Lettre sur le sujet de la Paix, & laquelle répond à l'invitation franche que nous vous fimes pour cet effet le quatriéme d'Août, nous ne sçaurions assez déplorer, & nous plaindre de même, que toutes les avances que nous faisons à cet effet ne servent qu'à nous attirer des reproches & des imputations mal fondées sur nôtre maniére d'agir, & sur des choses faites par nous, dont le contraire est assez connu (Préliminaires peu propres pour introduire la Paix) comme si vous faisiez vôtre point capital de vouloir persuader, & à vos Peuples, & à tout le monde, que c'est nous véritablement qui sommes les Aggresseurs, & Auteurs de cette funeste Guerre, que nous fermons obstinément l'oreille à toutes vos propositions

tions de Paix, sans vouloir même vous faire sçavoir quelles sont nos demandes, & qu'enfin c'est nous qui rejettons la Paix, & que c'est vous & vos Alliez qui la désirez, & la sollicitez; quand la vérité est que vous avez jusques ici refusé de faire le moindre pas en avant qui pût avancer une œuvre si sainte, & qui ne manqueroit pas sans doute de bien tôt terminer la Guerre.

Cette maniére d'agir si fort extraordinaire jointe à l'explication qu'on peut faire de nos intentions, par le procédé de quelques uns de vous (pour mettre à couvert nôtre honneur, & la justice de nôtre cause blessée par des aggravations si sensib'es) nous oblige de déclarer à vous, & à tout le monde, combien vos suggestions se trouvent éloignées de la vérité, & de répéter encore une fois quand, & comment la Guerre s'est commencée malgré nous, les avances que nous avons faites pour retablir la Paix, & comme vous les avez toûjours adroitement détournées, vous assûrant, que si à l'avenir vous trouverez à propos de laisser à part vos reproches (auxquelles il faut de néceſſité oposer nos défenses) nous nous employerons plus utilement à des Conseils pour guérir ces playes, & par la bénédiction de Dieu, pour en effacer les cicatrices mêmes, qu'à entrer en controverses sur leur origine, afin que l'effusion de plus de sang protestant soit entiérement arrêtée: en attendant nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, & soûtenir ces particularitez comme notoires à tout le monde.

I. Qu'en prémier lieu, nous avons fait faire des instances fréquentes & importunes, quoi qu'inutiles, pour la reparation des dommages, & indignitez commises sur nous & nos Sujets,

à la satisfaction desquelles le dernier Traité vous obligeoit, lequel nous n'avons violé de nôtre côté.

II. En second lieu, que les Commandeurs de vôtre Flote aux Indes Orientales défendirent à nos Vaisseaux, sous la conduite du Comte de Marlboroug, l'entrée d'un Havre, où ils alloient, dans lequel il y avoit dès long-tems une Factoirie Angloise, pourvuë d'une grande quantité de Marchandises, qui devoient servir de cargaison auxdits Navires à leur retour, toutes lesquelles Marchandises, furent bien-tôt après saisies & détenuës par vos Officiers, eux déclarant qu'ayant depuis peu annoncé la Guerre aux Princes, avec qui nous avions dessein de trafiquer, cette Guerre devoit par conséquent leur interdire tout Commerce avec lesdits Princes. Laquelle déclaration impérieuse & extravagante fût de même environ ce tems là publiée en vôtre nom en Afrique, par l'Officier qui y commandoit pour vous, avec défenses à tous nos sujets de plus négocier avec les natifs de ces Païs; & quand nous avons demandé reparation des dommages soufferts dans ces lieux, & des procédez si énormes, & fait voir à cet effet une Copie autentique de ladite déclaration publiée en vôtre nom au préjudice de l'honneur & de l'intérêt de tous les Rois & Princes qui s'y trouvent également intéressez, & qui sans doute, en doivent ressentir l'affront, vous n'avez pas voulu desavouër cette action ou donner la moindre satisfaction des dommages faits.

III. En troisiéme lieu, nous disons qu'aussitôt que vôtre Ambassadeur nous eût informé, que le Capitaine Holmes, s'étoit emparé de Guerre ouverte, de vôtre Fort proche de Cabo

Ver-

Verde, suivant nos ordres, nous assûrâmes ledit Ambassadeur sur nôtre parole Royale, que cet acte d'hostilité s'étoit fait sans que ce Capitaine en eût reçû Commission de nous à ce faire, que nous desavoüions l'action, l'avions déja mandé de venir, & qu'ensuite d'un examen de toute l'affaire déclarâmes que la Justice en seroit faite, en châtiant ledit Capitaine s'il se trouvoit coupable, & qu'une entiére reparation seroit faite des dommages survenus : Cette réponse, quoi que fort sincére de nôtre côté, ne vous a pas contenté, comme elle devoit avoir fait suivant la teneur du Traité ; au contraire vous persistates toûjours à nous reprocher d'avoir autorisé l'insulte dudit Capitaine, auquel étant arrivé en Angleterre nous fimes défenses de se présenter devant nous, en l'envoyant tout aussitôt à la Tour de Londres, où il a demeuré prisonnier jusques après l'ouverture de la Guerre (sans que vôtre Ambassadeur ait durant tout ce tems-là, produit ou avancé aucune chose, sur laquelle on pourroit former un Procès contre lui) quoi qu'il alléguât qu'avant que d'avoir assailli vôtre Fort, il avoit intercepté vos ordres dans leur chemin à la Guinée, faisant commandement à vos Officiers de se saisir de nôtre Château de Cormantine, lequel ils attaquérent ensuite.

IV. En quatriéme lieu, l'Ile de Poleron ne nous a point été rendu, comme les termes du Traité portoient, quoi que nous envoyâmes deux différentes Flotes à grands frais pour en prendre possession ; au lieu de celà les Gouverneurs en disputérent les ordres, alléguans qu'ils n'étoient suffisans à leur décharge pour la reddition.

V. Nous disons que le Sieur de Ruyter eût une commission de courir sus à nos Sujets, & dans le même tems que vous fîtes instances auprès de nous d'empêcher la sortie de nôtre Flote destinée à la Guinée, disant que vous étiez disposez à retenir la vôtre dans vos Ports, sur l'espérance d'un bon accommodement, & dans le tems que vous nous aviez prié de joindre nos Vaisseaux de Guerre avec les vôtres contre les Pirates d'Alger, ce que nous fîmes de bonne foi, nous vîmes après ledit de Ruyter se séparer de nos forces dans la Méditerranée, sans aucun avis donné ensuite de sadite Commission, & devant que l'on eût saisi aucun de vos Vaisseaux ici, il s'empara des nôtres dans la Guinée, & fit toute sorte d'hostilité sur nos sujets, dans ces Païs-là, sans que l'on rendit ici un seul de ceux qui avoient été saisis, ou que la Guerre s'y fit sur vos sujets; & tous ces cinq étant ponctuellement vrais dans la substance & forme qui est ici dite, & auparavant que la Guerre défensive s'est commencée de nôtre part, nous ne doutons pas que le monde ne vous juge l'Aggresseur, & que faisant reflexion là-dessus vous n'en ferez plus mention à nôtre préjudice. La Guerre s'étant ainsi ouverte, & ayant eu grand sujet de louer Dieu du succès qu'il lui a plû de nous y donner, nous nous tenons plus obligé de désirer la Paix, & par conséquent de nous purger des calomnies sémées au contraire, comme si nous voulions faire continuër la Guerre, puisque nous refusions de déclarer ce que nous voulons pour la Paix.

Quant aux ouvertures faites à nous par vôtre Ambassadeur, durant le tems qu'il a demeuré auprès de nous, il faut nous remettre aux réponses

ponses que nous lui avons toûjours faites par écrit à tous ses papiers, par lesquels nôtre désir pour la Paix se manifestera assez : quant à ce qui s'est passé entre nous dans les Conférences de vive voix sur ce sujet, ce sera lui qui pourra répondre (à qui comme à un Homme d'honneur & fort affectionné à la Paix, nous nous sommes ouvert particuliérement aussi-bien qu'en général,) si nous n'avons pas toûjours témoigné une grande aversion à la Guerre, avec un désir bien ardent pour la Paix, & autant qu'un Prince Chrêtien est obligé d'avoir, ne trouvant pas à propos de faire coucher par écrit des particularitez, pour ne nous exposer pas aux inconvéniens que vôtre maniére d'agir alors nous auroit donné.

Quant à la revocation de nôtre Envoyé de la Haye, devant celle de vôtre Ambassadeur d'ici, il est notoire qu'il en a été comme chassé, en lui ôtant tous les Priviléges que son Caractére lui donnoit, ses Domestiques mis en prison, & après des plaintes à vous faites en nôtre nom, & promesses de vôtre part qu'on n'en useroit plus ainsi à l'avenir, son Secretaire aussi mis en prison sans aucun prétexte raisonnable, & une garde mise auprès de sa maison, avec cent artifices employez pour émouvoir le Peuple contre lui, tout ceci l'obligeoit de songer à sa sûreté par une retraite honnête.

Il est bien vrai, que les Ambassadeurs Extraordinaires du Roi Très-Chrêtien, après avoir demeurez quelques mois ici dès le tems que nous eûmes accepté leur Médiation, ils nous firent quelques propositions particuliéres; mais il est aussi vrai qu'ils desavoüérent d'avoir eu pour cela aucun pouvoir de vous, au contraire ils

nous dirent que vous aviez absolument refusé d'y consentir, alléguant de vôtre part que la contagion avoit tellement affoiblis & appauvris nos Royaumes, que vous ne nous croyiez pas en état de remettre nôtre Flote en Mer, & après plusieurs Mémoires donnez par écrit, nous assûrant au nom de leur Roi, qu'il feroit en sorte que vous y consentiriez, & les réponses de nôtre part (auxquelles aussi nous nous remettons) remontrant l'énormité, le peu de raison, & l'incertitude desdites propositions, en un mot peu propres à servir de fondement à un Traité, insistant au même tems que l'Ambassadeur de vôtre part ici eût pouvoir de traiter sur ces propositions, ou autres réciproquement bonnes aux deux parties, leur Médiation se finit, & ils s'en allérent, déclarant que sur nôtre refus desdites propositions leur Maître se trouvoit obligé de vous assister dans la prosécution de la Guerre; Ce qu'étant ainsi, le monde peut juger s'il nous restoit le moyen de leur faire les autres propositions de nôtre part.

Sur ce qui s'est passé à Paris entre nôtre Ambassadeur Extraordinaire & le Sieur van Beuningen, nous nous trouvons obligé de nous étendre un peu, afin que le monde sçache la peine qui a été prise de leur persuader que nous y étions entré dans un Traité formel, que nous y avions reçû & rejetté des propositions raisonnables, & qu'à la fin nous avions rompu ledit Traité: par ce qui s'ensuit se verra comme toute cette affaire s'est passée, pour vous desabuser de la relation peu véritable, qui en a été faite, & des conséquences dont on s'est prévalu par telles insinuations.

Après le départ des Ambassadeurs François d'ici, & la déclaration de la Guerre de leur Roi,

Roi, qui s'enſuivit bien-tôt après, nous ne pouvions moins faire que de r'appeller nôtre Ambaſſadeur Extraordinaire, après qu'il eût rendu ſes Lettres de revocation, ſe trouvant fort indiſpoſé : une perſonne fort dans la confidence de la Cour le vint voir, & lui dit que le Roi ſon Maître travailloit toûjours à vous incliner à la Paix, & que vôtre Envoyé le Sieur van Beuningen, étoit prêt à produire des propoſitions qui pourroient ſervir de fondement à cette fin, le priant auſſi, de différer ſon Voyage, & de ſe voir avec ledit Envoyé chez la Reine nôtre Mere, & en ſa préſence; Nôtre Ambaſſadeur lui répondit, qu'ayant reçû ſon congé il ſe trouvoit dépouillé de ſon Caractére, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, & que ſuivant ſes ordres il avoit à commencer ſon Voyage ſi-tôt que ſa ſanté le lui permettroit. Quelques jours après la même perſonne le revint voir, & lui renouvella les mêmes inſtances ſur l'entrevûë, lui déclarant, au nom de ſon Maître que s'il perſiſtoit encore à vouloir partir, ſans avoir oüi ce que l'on vouloit propoſer ſur le ſujet de la Paix, l'effuſion de tout le ſang qui pourroit s'enſuivre lui ſeroit infailliblement imputé, pour avoir opiniâtrement refuſé à prêter l'oreille aux expédiens qui la pourroient avoir prévenu. Sur des inſtances ſi preſſantes, nôtre Ambaſſadeur promit de ſe rendre chez la Reine nôtre Mere, pour ſe voir avec vôtre Envoyé ; déclarant toûjours qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, mais qu'il écouteroit volontiers ce qu'on avoit à lui propoſer ; ainſi qu'il fit à l'heure aſſignée, où il ſe trouva auſſi un Miniſtre du Roi Très-Chrêtien. Après pluſieurs diſcours & débats de ce qui s'étoit paſſé

sur le fait de la Guerre, l'Envoyé mettant toûjours pour un point fondamental que nous étions l'Aggresseur, concluant avec la même alternative, que vous nous avez avancez à cette heure, à laquelle il demandoit une réponse cathégorique. Viz. que reparation fut faite de part & d'autre de tous les dommages depuis les commencemens de la Guerre : Ou bien que chaque partie demeurât contente de ce qu'elle possedoit présentement: Nôtre Ambassadeur lui fit voir son erreur dans le fondement de son discours, combien nous étions éloignez d'être l'Aggresseur, & combien impossible il étoit de faire choix de l'une ou de l'autre de ces deux propositions, jusques à ce qu'il fût déterminé, quand, & par qui la Guerre avoit été commencée, sans quoi on ne pouvoit comprendre le véritable sens de la proposition; nôtre Ambassadeur concluant que n'ayant aucun pouvoir pour traiter, mais bien ordre précis de s'en retourner au plûtôt auprès de nous, le seul expédient à son avis étoit de faire envoyer quelque personne qui nous exposât ces propositions, pour avancer la Paix, à laquelle il sçavoit que nous étions fort enclins, & ainsi se termina cette entrevûë qu'on a nommé si souvent par tout le monde un Traité, & la mauvaise reputation de laquelle nous a si fort couté dans le courant de nos affaires ; Et puis que vous le répétez encore dans votre Lettre, comme une avance bien spécieuse & considérable à la Paix, nous nous trouvons obligé de répéter à cette heure ce que nôtre Ambassadeur dit alors, qu'il est impossible de répondre cathégoriquement à ces deux propositions, jusques à ce que vous en ayez plus clairement expliqué les termes, & pour cette raison, nous

nous avons accepté la Médiation de nôtre bon Frere le Roi de Suéde, comme nous ferons volontiers celle de tout autre Prince, qui ne s'est rendu partie contre nous, espérant par ce moyen de nous éclaircir mieux sur quelles conditions vous désirez véritablement que la Paix se fasse, quoi que vous n'ignorez pas que nous nous sommes particularisé en beaucoup de choses à cette fin, comme aussi ont fait beaucoup de personnes chez vous fort affectionnées à la Paix, & au bien de leur Patrie, lesquels on poursuit à cette heure, parce qu'ils se sont laissez trop facilement persuader, qu'ensuite desdites propositions vous prendriez la Résolution de nous envoyer quelque personne, pour ajuster la methode de bien traiter la Paix, & de prévenir les maux qui ont succédé depuis.

Pour ce qui est de nommer un lieu neutre pour y traiter la Paix; à l'égard de la France & de Dannemarc, qui se trouvent engagez dans la Guerre avec vous, nous disons que comme nous n'avons rien eu à démêler avec le Roi Très-Chrêtien, qu'entant qu'il s'est voulu intéresser dans vôtre querelle, nous ne doutons pas que nous ne venions bien-tôt à nous entendre & reconnoître nôtre vrai intérêt, & à ne souffrir pas, qu'une amitié si ancienne que la nôtre vienne à se dissoudre tout à fait par vôtre refus opiniâtre, de venir à une juste Paix & aux moyens honorables pour y parvenir. A l'égard du Roi de Dannemarc, lequel ne pouvoit pas s'engager en cette querelle, sans avoir prémiérement violé la foi publique envers vous, & puis après envers nous (car nous nous trouvons ici contraints de déclarer, que l'entreprise au Port de Bergues ne nous fût jamais venu dans la pensée, sans l'invi-

tation que ce Roi nous fit d'y envoyer nôtre Flote, & la proposition de partager avec nous tout le butin de vos Vaisseaux) ainsi à l'égard de cette Couronne nous ne pouvons pas condescendre à nommer un lieu neutre pour traiter : cependant (malgré l'outrage sensible que nous avons reçû de ce Prince, pour échange de tant de marques d'affection que nous lui avons témoignée dans toutes les occasions qui s'en sont présentées) nous ne ferons pas de difficulté de vous dire que comme nous acceptons la Médiation de nôtre bon Frere le Roi de Suéde, à l'égard de France & Dannemarc, quand tous les différens entre nous viendront à être ajustez, nous ne refuserons pas, pour mieux unir & affermir à l'avenir l'intérêt Protestant, d'accepter vôtre Médiation pour une Paix avec le Dannemarc sur des conditions justes & honorables.

Pour conclurre, afin que vous n'ayez plus de quoi amuser vos Peuples dans l'opinion que nous refusons toûjours de vous dire ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la Paix, & combien que cette maniére d'agir soit fort nouvelle & extraordinaire d'outrager & attaquer en Guerre ouverte vos Alliez & Voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur offrir une juste reparation, nous ne laisserons pas, malgré tous les inconvéniens qui nous en pourront arriver, de vous faire sçavoir en même tems ce que nous ne voulons pas, aussi bien que ce que nous voulons de vous. Nous ne désirons pas que votre Etat souffre le moindre changement, que votre autorité soit diminuée dans vos Territoires, ni que votre liberté soit blessée par la dépendance d'aucun Prince de notre côté ; nous ne demandons aussi aucun empire ou supé-

ſupériorité ſur les Mers que celle dont nos Prédéceſſeurs ont joui de tout tems ſans controverſe.

Nous demandons que vous obſerviez inviolablement & de point en point le dernier Traité fait entre nous, & que vos déclarations extravagantes publiées par vos Gouverneurs dans les Indes Orientales & dans l'Afrique, comme dérogatoires à l'honneur de tous les Rois & au Droit commun des Gens, ſoient par vous annullées & deſavoüées, & qu'un réglement de Commerce ſoit établi dans les Indes Orientales, pour garantir nos Sujets à l'avenir des oppreſſions & inſultes que nous y avons autrefois ſoufferts.

Et quoi que nous ne nous propoſons pas un rembourſement en argent des frais immenſes de la Guerre, nous demandons pourtant, & attendons de vous une ſomme modérée de déniers, en conſidération des pertes & dommages que nous & nos Sujets avons ſoufferts, & telle qui ſe trouvera juſte & raiſonnable dans le Traité, comme auſſi que caution ſoit donnée pour l'obſervation inviolable d'icelui, le tout comme les Médiateurs le trouveront juſte & équitable.

En dernier lieu, nous propoſons, & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre ſi néceſſaire & ſi ſainte, comme celle de la Paix entre nous (laquelle peut auſſi ſervir de fondement à conſerver celle de toute la Chrétienté) que vous députiez vers nous quelque perſonne pour ajuſter les particularitez qui puiſſent acheminer à cette bonne fin, ce que faiſant nous ne doutons pas que Dieu ne béniſſe nos efforts, & les couronne d'une bonne concluſion, qui ſe verra dans les offices réciproques d'amitié, & de nôtre côté dans la continuation de la bienveillance que nous avons toûjours eu

pour vôtre Etat. Mais si pour des raisons particuliéres vous rejettez cet expédient, & avec le péril de vôtre vrai intérêt: vous vous opiniâtrez contre la Paix que l'on vous met en mains; nous laisserons au monde de juger à qui il se faut prendre pour la continuation de la Guerre, avec les maux & calamitez qui en suivront, & si de nôtre côté nous n'avons tout fait ce que l'honneur nous a permis de faire pour les prévenir: priant Dieu de disposer vos cœurs à faire reflexion sur le vrai intérêt Protestant, & de considérer à quel point il sera exposé à la rage de ses Ennemis si la Guerre continue entre nous. Vous recommandant au reste, Hauts & Puissans Seigneurs, à sa digne & sainte garde. Ecrit de nôtre Cour de Whithal le quatriéme d'Octobre mille six cent soixante-six. Et de nôtre Régne le dix-huit.

Vôtre bien bon Ami,

Signé CHARLES R.

Et plus bas,

ARLINGTON.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Octobre 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du prémier de ce mois, avec celle des Etats qui est arrivée

fort

fort à propos, & a été lûë dans les Etats Généraux, & dans l'Assemblée de Hollande avec grande approbation d'un chacun. Chaque Député des Villes en a pris une Copie pour l'envoyer à leurs Maîtres. Tout ce qui y est contenu est si fort, & en termes si obligeans pour les Etats, qu'il ne faut douter que cela ne fasse un très-bon effet dans toutes les Provinces-Unies.

Le Sieur de Ruyter est arrivé depuis trois jours dans une Galliote avec la fiévre tierce, il est fort abatu. Le Sieur de Wit est resté à commander la Flote. Les Etats sont présentement assemblez, pour délibérer de la faire revenir dans les Ports, mais selon ce que j'apprens de quelque Député de l'Assemblée, ils envoyeront seulement ordre au Sieur de Wit, de faire ce qu'il jugera le plus à propos.

Il m'a paru que les Etats ont été fort satisfaits de tous les points portez par la Dépêche de Vôtre Majesté, & je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils apprêhendoient fort de recevoir des reproches sur le départ de leur Flote à la Rade de Saint Jean, & ensuite sur l'ordre donné de la retirer dans les Ports, sçachant que la Flote de Vôtre Majesté étoit en chemin pour entrer dans la Manche, & que même la Province de Zélande avoit déja protesté contre cette Résolution, & écrit une Lettre aux Etats Généraux, dont j'envoye Copie à Monsieur de Lionne, pour se garantir du reproche que Vôtre Majesté lui en feroit un jour.

Si ces Peuples etoient capables de se gagner par l'honnêteté, la bonne foi, & les assistances qui ont sauvé leur Etat, il y auroit dequoi assûrer qu'ils ne manqueroient jamais de reconnois-

fance envers Vôtre Majesté, mais ce sont des Marchands que l'intérêt gouverne, & qui n'ont nul égard aux engagemens où ils sont, & sur qui on ne peut faire aucun fondement certain, quand le cas écherra qu'on aura besoin d'eux.

Je m'opose autant qu'il m'est possible à la conclusion du Traité de cette Ligue, proposée avec l'Electeur de Brandebourg: les Provinces d'Utrecht, Frise, Groningue & Gueldres la souhaitent, & la Ville d'Amsterdam aussi, croyant par là secourir la Ville de Bréme, & donner des affaires aux Suédois par le moyen des Troupes de ce Prince, qu'ils offrent d'entretenir encore cet Hyver, & on sçait déja que les Ducs de Brunswic ont défendu dans leurs Païs toute sorte de Commerce, & de porter des Vivres dans l'Armée de Suéde, ce qui les incommode fort.

Il est vrai que le Député de la Ville de Bréme a demandé assistance à Messieurs les Etats, ou du moins qu'ils se rendissent Médiateurs, s'ils ne vouloient pas agir pour leur conservation. Les Etats n'ont encore rien répondu, & je crois qu'ils ne resoudront rien là-dessus, que le Sieur de Wit ne soit de retour. Cependant j'agis incessamment près des Députez des Villes, pour leur faire comprendre le tort qu'ils se feroient, & à la Cause commune, s'ils s'engageoient à une protection qui leur attireroit infailliblement la Guerre contre la Suéde, qui seroit bien plus à craindre pour leur Païs que celle de l'Evêque de Munster; & j'ai estimé à propos de leur laisser entendre par forme d'entretien familier, & comme de moi-même, que quand le cas écherroit, je doutois fort qu'ils pussent faire voir clairement à Vôtre Majesté, qu'ils ne fussent pas les Aggresseurs, car après

les

les pas que la Suéde a fait, par les soins que Vôtre Majesté a pris de tirer parole d'elle, que pendant cette Guerre elle demeurera neutre, & que dans le même tems les Etats font une Ligue avec des Princes, ils payent leurs Troupes, & que ces Troupes agissent contre les Suédois, c'est ce me semble bien prouver qu'ils sont Aggresseurs, & en ce cas ils sçavent bien que Vôtre Majesté n'est pas obligée de les secourir. Ils ne sçûrent que me repliquer, & j'espére que cela ne nuira pas, & qu'ils ne manqueront point de faire des reflexions dans leur Assemblée sur tout ce que dessus.

J'attendrai le retour du Sieur de Wit avec la Flote, pour concerter avec les Etats du nombre des Vaisseaux qui resteront cet Hyver à la Mer, pour rendre le Commerce libre dans la Manche & ailleurs, suivant l'ordre que Vôtre Majesté m'en donne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Octobre 1666.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite je viens d'apprendre par un Député de l'Assemblée de Hollande, que le Traité de Ligue contre le Roi de Dannemarc, les Ducs de Brunswic & les Etats, dont j'ai déja envoyé Copie à Vôtre Majesté, a été résolu le soir; on a dépêché vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sçavoir de lui s'il y veut entrer.

Sur l'avis qu'on a eu que la Ville de Bréme est fort pressée par les Suédois, les Ducs de Bruns-

wic s'obligent de marcher avec leur Armée, qui est de 13000. hommes pour secourir la Place.

Il y a un Article qui porte que ceux des Contractans qui seront attaquez dans les deux premiéres années, seront assistez ouvertement des autres.

Quoi que les Etats ne paroissent point ouvertement se mêler de ce secours, il est néanmoins à craindre que les Suédois ne s'en sentent offensez. J'avois eu il y a quatre jours un entretien là-dessus avec des Députez des Villes de Hollande, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par mon autre Dépêche, sans qu'il m'ait semblé que cela les ait pû détourner du dessein d'entendre à cette Ligue & de l'achever.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 8. Octobre 1666.

ENcore que je sçache bien que l'absence du Sieur de Wit aura pû vous empêcher de parler du contenu en ma Dépêche du 24. du mois passé, concernant l'emploi de mes Forces Maritimes & celles des Etats pendant cet Hyver, & les moyens que nous pouvons pratiquer pour ruïner par tout le Commerce des Anglois : Je ne laisse pas de vous écrire ces lignes, pour vous dire qu'aussi-tôt que ledit Sieur de Wit sera de retour, vous concertiez avec lui & conveniez sur toutes choses. Cependant comme il n'y a pas lieu de penser à aucune jonction, vû que l'occasion en est entiérement passée, à quoi j'ai d'autant plus de regret que dans l'occasion de l'in-

cendie

cendie de Londres, si nos Forces eussent été jointes, il y avoit lieu d'espérer de terminer glorieusement cette Guerre; je donne ordre de desarmer mes Vaisseaux, & d'en conserver seulement le nombre de douze que j'entretiendrai pendant cet Hyver, sçavoir six grands & six moindres des plus légers pour occuper l'entrée de la Manche, & pour faire la Guerre contre l'Angleterre & l'Irlande, jusques à ce que je voye, par ce que vous concerterez avec le Sieur de Wit, s'il y aura quelque chose à changer en cette Résolution.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 13. Octobre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries la permission de faire construire, aux fraix de Sa Majesté, une Fonderie à Amsterdam pour y travailler à faire les Canons dont elle a besoin pour l'armement des Vaisseaux qu'elle fait bâtir, & qui doivent être employez pour le service de la Cause commune, puis qu'elles n'ont pas trouvé à propos que leur Fondeur ordinaire de la Haye y travaillât.

Comme aussi de représenter à Vos Seigneuries que l'avis de Sa Majesté est qu'elles donnent ordre à leur Flote de se retirer dans leurs Ports le plûtôt qu'il sera possible, & que la mauvaise saison étant déja venuë, elles doivent à présent tourner toutes leurs pensées

sées pour le Projet de la Campagne prochaine, & pour assûrer même le Commerce pendant cet Hyver dans la Manche & ailleurs, à quoi elles peuvent se promettre que Sa Majesté contribuëra très-volontiers. Donné à la Haye le 13. *Octobre* 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. *Octobre* 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 8. du courant. Depuis que j'ai sçû l'arrivée de la Flote de Vôtre Majesté sur les Côtes de Bretagne, & par conséquent en sûreté, j'ai pressé incessamment les Etats de faire entrer la leur dans les Ports, & les ai obligez d'envoyer des ordres exprès au Sieur de Wit de revenir sans aucun retardement. Je lui ai écrit aussi fortement sur ce sujet. Par sa réponse que j'ai reçû hier au soir il me mande qu'il sera demain à la Haye. Les Escadres de Zélande & de la Meuse sont arrivées. Celles d'Amsterdam & de Frise ont passé à la vûë de Schévelingen pour aller au Texel, ainsi toute la Flote sera bien-tôt retirée.

Il eût été inutile de parler d'aucun projet de faire la Guerre l'Hyver, pour conserver la liberté de la Manche, dans l'absence du Sieur de Wit. Dès qu'il sera de retour je ne manquerai pas d'agir sur ce sujet, conformément aux ordres de Vôtre Majesté. J'ai chargé Monsieur du Mas d'aller chez le Sieur de Ruyter de ma part, pour lui dire

dire les ordres que Votre Majesté m'a envoyez, & lui faire entendre que suivant ce qu'il a désiré, l'intention de Vôtre Majesté est que la Chaîne & son Portrait garni de diamans soient pour son Fils aîné. Je lui ai aussi envoyé un extrait de la Lettre que Vôtre Majesté a écrit aux Etats touchant ce qui le concerne, & je ne doute pas qu'après cela il ne revienne de l'appréhension où il a été que Vôtre Majesté fût mal satisfaite de lui.

Le Buat eût la tête tranchée lundi dernier dans la Place publique. La Sentence portoit qu'il avoit traité de Paix avec les Ennemis sans la participation des Etats, & à l'exclusion de la France; on l'a fait imprimer, & on en a envoyé des Copies par les Villes & dans les Provinces. Je ne crois pas qu'après cet exemple, il se trouve des gens assez fols que de vouloir traiter une Paix en particulier.

L'Electeur de Brandebourg écrivit, un jour avant l'exécution, des Lettres à Messieurs les Etats Généraux & à Messieurs de Hollande demandant la grace de Buat. Les Etats Généraux priérent Messieurs de Hollande d'accorder la demande dudit Electeur, ce qu'ils refusérent absolument.

Je communiquerai à Monsieur de Wit, dès qu'il sera arrivé, l'avis que Vôtre Majesté m'a envoyé d'Orange, & le prierai d'en ménager le secret. Celui qui y est nommé est déja fort soupçonné. Il se déclare en plusieurs rencontres Ennemi du Sieur de Wit.

Toutes les Villes de Hollande sont à présent fort bien unies, & on les a ménagé en sorte que les Cabales qui ont travaillé à les desunir pendant l'absence du Sieur de Wit, ont employé leur tems inutilement.

Il

Il eſt vrai qu'on a écrit de Bruxelles que Vôtre Majeſté avoit envoyé un de ſes Ordinaires trouver le Roi d'Angleterre, pour lui témoigner la part qu'elle prenoit dans l'embraſement de Londres. Je n'ai pas eu de peine de faire voir la fauſſeté de ce diſcours, qui eſt du ſtyle de pluſieurs autres de cette force qui viennent du Cabinet du Gouverneur de Flandre.

J'ai appris avec beaucoup de joye l'heureux paſſage de la Flote de Vôtre Majeſté juſqu'à Breſt, & le glorieux Combat que trois de ſes Vaiſſeaux ont fait contre toute la Flote Angloiſe, ce qui n'aide pas mal à détromper ceux qui croyoient que Votre Majeſté n'avoit pas deſſein de joindre ſa Flote à celle des Etats.

Des quatre Navires des Indes qui ſont entrez au Vlie, il en eſt péri un richement chargé, ſans qu'on ait pû ſeulement ſauver un homme.

Quelques-uns des principaux Députez des Villes de Hollande; m'ayant témoigné être fort mal ſatisfaits de la Lettre de l'Electeur de Brandebourg en faveur du Buat, & de ce que même il s'étoit adreſſé aux Etats Généraux pour les avoir favorables, je pris ce tems-là pour leur faire connoître le peu d'avantage qu'ils retireroient d'une plus étroite Alliance avec lui, puis qu'il ſe rend le protecteur de ceux qui ont conſpiré contre l'Etat.

Lors que le Sieur de Wit ſera ici, j'entrerai plus avant dans cette matiére, & j'eſpére qu'il fera prendre d'autres Réſolutions à ſes Maîtres pour ce qui regarde l'Electeur.

Je vois toûjours les choſes diſpoſées à conclurre les nouveaux Traitez entre le Roi de Dannemarc, les Etats & les Ducs de Brunſwic.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 14. Octobre 1666.

JE vous envoye la Sentence du Buat que j'ai fait traduire en François. Monsieur de Pélénes est venu, un jour devant l'exécution, de la part de son Maître pour solliciter sa grace; il s'en retournera avec le déplaisir d'avoir fort bien remarqué que la Province de Hollande n'a pas fort consideré sa recommandation.

Je vous avouë, Monsieur, que sçachant la Flote du Roi à Diépe & celle des Etats aux Côtes de Zélande prête d'entrer dans ses Ports, je n'ai pas seulement donné les mains au Voyage que Monsieur de Wit y a fait, mais je n'ai rien oublié pour l'y porter, parce que dans cette conjoncture, je ne voyois rien de plus important que de faire avancer la Flote des Etats au devant de celle du Roi, ce qui ne se pouvoit faire sans l'autorité d'une Personne comme celle de Monsieur de Wit.

Je suis pourtant bien fâché que le Roi n'ait été satisfait de ma conduite en cette rencontre, ce que j'en ai fait a été à bonne intention, & croyant que le service de Sa Majesté le requeroit.

Pour ne vous importuner pas par des redites, je me remets pour les autres affaires à la Dépêche du Roi. Messieurs les Etats m'ont envoyé des Deputez, pour se plaindre de ce que je refusois des Passeports pour aller chercher des Prisonniers en Angleterre. Je leur ai répondu qu'ayant confisqué la Flute de Monsieur Fremont

avec

avec Passeports du Roi, je n'en donnerois aucun qu'ils ne nous eussent satisfait auparavant par la restitution de ladite Flute. Monsieur du Mas écrit à Monsieur Colbert une proposition que l'Amirauté d'Amsterdam lui a faite là-dessus: qui est que je donne quatre Passeports à des Vaisseaux qui iront trafiquer en Angleterre, & que moyennant cela ils rendroient la Flute de Monsieur Fremont. Je lui ai répondu que je ne le pouvois faire sans ordre. Monsieur Colbert m'a demandé par une de ses dépêches un Mémoire des injustices que les Amirautez ont faites aux Sujets du Roi. Je le lui envoye par cet Ordinaire. Je souhaite que cela puisse servir pour l'avenir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 15. Octobre 1666.

JE fis hier convenir le Sieur van Beuningen que si les Ducs de Brunswic attaquoient l'Armée Suédoise au Siége de Bréme, par le mouvement que leur en auroient donné les Etats, & particuliérement si c'étoit en vertu d'un Traité, ceux-ci en ce cas-là n'auroient pas droit de prétendre aucune garantie du Roi, sur tout ce qu'il leur pourroit arriver du côté de la Suéde, quand même elle attaqueroit leurs Provinces: mais je crois que ce à quoi il faut que nous tendions tous unanimement, c'est de faire terminer l'affaire de Bréme à l'amiable, sur la déclaration que Wrangel a faite par ordre exprès de la Régence, que la Suéde ne prétend pas le droit

droit de Garnison dans la Place, mais seulement que la Ville ne jouïsse pas présentement de la Session, & du suffrage dans les Diétes de l'Empire, à quoi les Princes voisins n'ont aucun intérêt imaginable, pourvû que la Suéde ne soit jamais Maîtresse de la Ville par ses Armes, la seule difficulté de cet accommodement consistera à guérir l'esprit des Princes voisins, du soupçon qu'ils auront que la Suéde ayant obtenu le prémier point, d'ôter l'immédiateté à la Ville, ne veüille en d'autres conjonctures prétendre, comme une conséquence nécessaire, celui du droit de Garnison, & là-dessus le Roi pourroit promettre la garantie de l'accommodement, & j'en écris aujourd'hui à Monsieur de Pomponne, afin qu'il le fasse trouver bon à la Régence de Suéde.

LETTRE

Du Comte d'Estrades. au Roi

Le 20. Octobre 1666.

DEpuis le retour de Monsieur de Wit, nous avons eu deux longues Conférences sur l'état des affaires présentes & sur les derniers ordres de Vôtre Majesté. Nous avons jugé à propos de bien examiner les choses & en rendre compte à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses avis, avant de demander les Commissaires des affaires secretes pour traiter tout-à-fait cette matiére.

Ledit Sieur de Wit commença par le recit de tout ce qui s'étoit passé depuis qu'il eut pris le commandement de la Flote, & comme les Anglois sont venus deux fois en présence, faisant mine

ne de vouloir combatre ; & qu'ayant trouvé les Hollandois en bon ordre & tous bieu résolus de faire leur devoir, ils tournérent le bord & s'éloignerent d'eux, ce qui lui fait juger qu'il leur manquoit quelque chose, & qu'ils ont seulement voulu tenter si la Flote des Etats tiendroit ferme.

Qu'il crût qu'il étoit de sa reputation de les suivre, & qu'il fit faire voile vers les Côtes d'Angleterre, où il demeura deux jours jusques à ce que les Gardes avancées lui raportérent que toute la Flote Angloise avoit passé les Bancs & étoit près de Maregat, qui est à l'entrée de la Tamise; & comme dans ce tems-là il a reçû les ordres des Etats de ramener la Flote dans les Ports, il a obéï, & elle est rentrée sans perte d'aucun Vaisseau. Il entra ensuite dans de grandes justifications de ce que la Flote étoit partie de la Rade de St. Jean, sans y attendre celle de Vôtre Majesté, & que cela avoit été fait sans ordre des Etats, mais par la foiblesse de ceux qui commandoient dans l'absence du Sieur de Ruyter, qui ne pouvoit pas agir à cause de sa maladie, lesquels ne se voulurent pas charger de l'événement d'un séjour dans un poste si dangereux, qu'un vent de West les pouvoit tous faire périr à la Côte; que sur ce qui avoit été mandé à Vôtre Majesté, que le Sieur de Ruyter avoit dit qu'il avoit reçû des ordres des Etats contraires à son instruction, ledit de Ruyter proteste de n'en avoir jamais parlé ni reçû aucun ordre contraire à celui de son instruction, & pour le prouver il me dit qu'il avoit envoyé les Copies des Lettres des Etats & les siennes datées en ce tems-là au Sieur van Beuningen, pour les faire voir à Vôtre Majesté, qui contenoient

noient les mêmes ordres du Projet que nous avions conçû & arrêté à Flissingue ; que cependant cela avoit si fort affligé le Sieur de Ruyter, qu'il en étoit retombé fort malade. Je lui repliquai que je me rejoüissois fort de son heureux retour, & de ce que les choses s'étoient passées à sa satisfaction, que je n'avois pas moins de joye pour l'intérêt de la Cause commune, & pour le sien particulier, de ce qu'il n'y avoit pas eu de Combat, & que sa tête étoit plus nécessaire ici dans le poste qu'il occupe, que son cœur & ses bras ne le sont à l'Armée, & que je ferois toûjours des souhaits pour qu'il n'eût plus de pareils emplois.

Que pour ce qui regarde ce qui a été mandé à Vôtre Majesté du discours du Sieur de Ruyter, je n'en avois eu aucune connoissance, mais qu'il paroissoit que Vôtre Majesté n'y a pas fait grande reflexion, puis qu'elle parle dudit Sieur de Ruyter, dans la Lettre qu'elle a écrite aux Etats, en termes fort obligeans, & qui font connoître l'estime que Vôtre Majesté fait de sa personne; que du depuis j'ai eu ordre de l'en assûrer, & même de lui faire sçavoir que Vôtre Majesté agréoit, qu'il fit passer à son Fils aîné le Présent qu'elle lui avoit donné, suivant le désir qu'il en avoit témoigné.

Que par tout ce que dessus les Etats aussi-bien que les Peuples devoient faire reflexion sur le procédé généreux de Vôtre Majesté, de ce qu'ayant sujet de se plaindre du manquement de parole, où il y alloit de la perte de toute sa Flote, qui a passé allant & revenant à la vûë de celle des Ennemis avec grand péril, Vôtre Majesté n'en ait fait aucune plainte, ce qui marque une grande affection pour les intérêts des

des Etats, & qui doit être mieux reconnuë à l'avenir qu'elle ne l'a été par le passé.

Et que je lui voulois bien dire de moi-même, que ce ne seroit jamais de mon avis, que Sa Majesté hazardât la jonction de sa Flote sur un concert, ni même sur un Traité signé, si celle des Etats n'alloit au devant jusques à la hauteur de l'Ile de Wight. Sur cela il me dit que le Projet avoit été fait, que s'il eût été suivi il étoit bon & sûr, que c'étoit un malheur auquel les Etats n'avoient aucune part, qu'il convenoit qu'il falloit prendre des mesures, qu'il étoit nécessaire, que les Etats eussent une Flote capable de combatre seule celle des Ennemis, qu'ils se portassent entre le Pas de Calais & la Tamise, pour laisser le chemin du Canal libre à la Flote de V. M. comme il seroit si le vent étoit West, & qu'en cas que le vent vint à être Nord-Est, & bon pour aller au devant, toute la Flote des Etats allât jusques au bout de la Manche, qui est environ l'Ile de Wight, à la rencontre de celle de V. M. & que ce seroit son avis de faire les choses avec toute la sûreté possible: mais que comme ce n'étoit à présent qu'un simple entretien entre nous deux, il remettoit à conclurre toutes choses là-dessus, après que j'aurois sçû les intentions de V. Majesté sur notre conversation. Il me proposa ensuite l'attaque de l'Ile de Wight, ou celle de quelque Place en Angleterre. Je lui dis que je trouvois beaucoup de difficultez à faire des descentes, & que quand elles réüssiroient j'en trouvois encore d'avantage à les soûtenir, & à donner la subsistance, & les secours nécessaires aux Troupes qui seroient dans l'action; outre que selon la connoissance, que j'avois de l'humeur & des inclinations des Anglois, ce seroit un

un moyen de réünir tous les partis opofez au Roi d'Angleterre, quand ils verroient qu'une Armée de Vôtre Majesté auroit mis pied à Terre dans leur Païs, que je suis certain qu'en peu de tems ils auront cinquante mille hommes sous les Armes, mais que si l'on pouvoit par intelligence avec les Malcontens soit en Hollande, Ecosse ou Angleterre, surprendre une Place proche de la Mer, & la remettre tout aussi-tôt entre les mains desdits Malcontens, & qu'ils fussent assez forts pour la maintenir jusques au secours, qu'on leur pourroit donner de France & de Hollande, par le moyen des Flotes qui seront vrai-semblablement Maîtresses de la Mer, en ce cas-là on pourroit entendre à quelque Projet, mais qu'autrement j'y voyois de l'impossibilité, & que je rendrois compte de tout ce que dessus à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses sentimens dont je lui ferai part aussi-tôt que je l'aurai reçûë.

Les Etats ont ordonné vingt-un Navires, trois Brûlots, & six Galliotes, commandez par un bon Commandeur, pour croiser & tenir la Mer jusques au tems des glaces; Quatorze croiseront depuis le Vogerssant jusques au Zont, pour la sûreté des Marchands de la Mer Baltique, du Zont, & de l'Elbe; les autres doivent croiser sur les Côtes d'Ecosse jusques à Harwich, pour empêcher la Flote du Charbon, dont on a avis que Londres est fort incommodée, outre les Navires ci-dessus il y en a encore huit qui servi ront de convoi aux Marchands; J'ai insisté pour envoyer une Escadre dans la Manche du côté de Calais; mais le Sieur de Wit m'a dit, que cela ne se pouvoit, tous les Officiers de Marine ayant représenté qu'il n'y avoit point d'Escadre

qui pût croiser sur ce quartier-là, qui ne fût défaite par les Anglois, sans pouvoir être secouruë, parce qu'ils peuvent sortir quarante Navires des Dunes, de la Tamise & de Harwich, qui couperoit ladite Escadre, qui croiseroit si près de la Manche, qu'elle n'auroit aucun Havre pour se retirer.

Ledit Sieur de Wit me demanda combien de Vaisseaux Vôtre Majesté auroit en Mer pendant l'Hyver; Je lui dis qu'elle faisoit état d'en employer dix, sçavoir six grands & quatre petites Fregates, en cas que les Etats fournissent trente Vaisseaux qui feroit le tiers, mais que n'en ayant à la Mer que vingt-un, Vôtre Majesté en pourroit fournir sept qui reviendroient toûjours à un troisiéme. Nous parlâmes ensuite de cette Ligue, & je lui fis le même discours que j'avois fait à quelques Députez, dont je rendis compte l'Ordinaire passé à Vôtre Majesté. Il me témoigna tomber dans mon sentiment, pour ne faire aucun acte d'hostilité contre la Ville de Bréme, mais qu'il considéroit cette Ligue avantageuse, pour donner vigueur & force aux Princes de l'Empire, d'exécuter les ordres qu'ils ont reçû de l'Empereur de travailler à l'accommodement, & au cas que le Roi de Suéde veüille user de voye de fait, sans se soûmettre à la justice ordinaire de l'Empire, avec toutes leurs forces, cet ordre a fait résoudre Monsieur l'Electeur d'entrer dans cette Ligue: son Conseiller d'Etat Grasving est arrivé depuis hier, avec plein-pouvoir de signer.

Ledit Sieur de Wit a porté la Province de Hollande, & les Etats Généraux à écrire des Lettres au Roi de Suéde, & à la Ville de Bréme, pour le prier d'entendre à l'accommodement

ment que les Médiateurs proposent, & d'éviter d'entrer en rupture autant qu'il sera possible.

Il ne croit pas que la Couronne de Suéde veüille pousser cette affaire contre les Etats de l'Empire, qui sont armez & préparez de l'empêcher, si elle n'accepte les voyes d'accommodement. En tout cas j'ai bien fait entendre de moi-même au Sieur de Wit, que si les affaires venoient en rupture pour les affaires de Bréme, Vôtre Majesté n'y prendroit aucune part, les Traitez qu'elle a avec les Etats ne l'obligeant pas à aucune garantie là-dessus. Il n'en est pas disconvenu, & je le vois fort porté de se servir des voyes qui peuvent porter les affaires à un accommodement, plûtôt que d'en venir à une rupture.

La Province de Hollande qui est toûjours en méfiance de la Suéde a donné ordre de délivrer des Patentes à deux mille hommes, pour les envoyer en Ostfrise.

Sur ce que Monsieur d'Isbrand écrit au Sieur de Wit par l'Ordinaire d'hier, que le Grand Chancélier lui avoit dit de lui même, que peut-être la Couronne de Suéde pourroit envoyer un Ambassadeur Extraordinaire en Hollande, pour tâcher d'ajuster les affaires; ledit Sieur de Wit lui a écrit aujourd'hui qu'il l'a communiqué à ses Maîtres, & qu'ils ont témoigné en être bien-aises, pourvû que ce soit avec des intentions, plus sincéres, qu'il ne leur a paru jusqu'à présent. J'écris par ce même Ordinaire à Monsieur de Pomponne, que si les Suédois persistent à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, en la forme que les Etats lui ont envoyé, & à vouloir donner à ses Sujets un quart moins de Droits &

Péages qu'aux étrangers, l'Ambaſſade ſera inutile, ſçachant bien que la Ville d'Amſterdam, & toute la Nort-Hollande ne conſentiront pas à aucun retranchement du Traité d'Elbing ſur cet Article.

J'ai repréſenté au Sieur de Wit, ſuivant la priére que le Roi de Dannemarc m'a fait faire par une des Dépêches de Monſieur le Chancélier de Terlon, ſi les Etats n'augmenteroient pas le Subſide, en cas que ledit Roi de Dannemarc joignit vingt Vaiſſeaux à la Flote des Etats, mais il m'a répondu que les Etats continuëroient ſeulement le Subſide arrêté par le Traité ſans l'augmenter, & qu'ils laiſſeroient plûtôt les choſes en l'état qu'elles ſont, ce qui me fait craindre que cette jonction ne ſe faſſe pas, qui feroit une grande diminution aux forces que les Etats pourroient mettre en Mer la Campagne prochaine.

Je lui ai repréſenté que l'épargne qu'ils feroient de deux cent mille livres de plus, n'étoit pas ſi conſidérable, que la perte qu'ils pourroient faire d'une Bataille, faute de ſecours, & qu'il me ſemble que la prudence veut qu'on examine mieux les affaires de cette importance. Je ne ſçai pas ſi tout ce que j'ai dit produira quelque choſe dans la Province de Hollande: comme elle eſt compoſée de Marchands, qui vont à l'épargne plûtôt qu'aux dépenſes néceſſaires qu'un grand Royaume ne héſiteroit pas de faire, je ne ſçai ce qu'on doit eſpérer de leur Réſolution là-deſſus.

L'Article propoſé qui portoit que les Ducs de Brunſwic marcheroient avec leur Armée pour le ſecours de Bréme, a été retranché, & l'on n'agira à préſent, que ſuivant les ordres des

des Etats de l'Empire, ainsi que j'ai marqué ci-dessus à Vôtre Majesté. Il n'y a encore rien de signé, mais je crois que ce sera bien-tôt. Je dirai encore à Vôtre Majesté, que j'ai trouvé le Sieur de Wit fort porté à faire tout ce qui dépendra de lui, pour faciliter un accommodement entre la Suéde & la Ville de Bréme; mais Amsterdam & toute la Nort-Hollande n'agissent pas de même, ils ont une aversion contre la Suéde, qui ne se peut exprimer, & comme la pluralité des voix l'emporte dans les affaires les plus importantes, le Sieur de Wit est obligé bien souvent de céder contre son sentiment; c'est le malheur de la constitution de cet Etat, & qui à la fin attirera leur perte s'ils ne tiennent une autre conduite. J'ai communiqué au Sieur de Wit l'avis d'Orange, que Vôtre Majesté a eu; & je l'ai prié d'observer le secret, pour ne commettre pas celui qui le lui avoit donné: il en avoit déja eu un tout pareil, & il m'a dit qu'il étoit vrai que plusieurs Députez & Magistrats des Villes de Hollande avoient approuvé la Négociation que Buat, Kivit & vander Horst traitoient avec l'Angleterre, mais que les uns & les autres ne leur avoient jamais dit que ce fût à l'exclusion de la France, & au contraire qu'ils les avoient assûrez, qu'il ne se faisoit rien que du consentement de Vôtre Majesté & des Etats, & que dès qu'ils ont remarqué la trahison de ces gens-là, ça été eux qui ont le plus poussé à la mort du Buat, & à poursuivre criminellement les deux autres.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 21 Octobre 1666.

DEpuis ma prémiere Lettre écrite, j'ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. de ce mois. Le Sieur de Wit est venu chez moi pour me communiquer les avis qu'il a eu d'Angleterre, qui portent que les Anglois préparent 25. grands Navires pour les tenir aux Dunes, afin d'empêcher le trafic par la Manche pendant l'Hyver, & qu'ils auront outre cela une Escadre à Harwich. Il ne croit pas que les Amirautez de Hollande souffrent aucun trafic par la Manche, ne pouvant pas les soûtenir contre les forces des Anglois & l'avantage qu'ils ont de leurs Havres, mais qu'ils se recompenseront du côté du Nord où ils seront les maitres. Nous parlâmes ensuite de nôtre derniére conversation sur le Projet de la Campagne, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par mon autre Dépêche, & nous convinmes de mettre par écrit nos pensées, afin d'avoir le tems de sçavoir les intentions de Vôtre Majesté là-dessus, & d'y augmenter ou diminuër ce qu'elle trouvera à propos; tout ce que nous avons fait n'étant que par forme d'entretien, ledit Sieur de Wit n'en ayant rien communiqué à ses Maitres, & se reservant de le faire lors que les Amirautez seront convoquées à la Haye par les Etats pour résoudre des affaires & des Dépêches de la Marine, ce qui doit être le 28. de ce mois.

Vôtre Majesté sera informée par Monsieur Colbert de la réponse que Monsieur de Wit m'á fait sur le contenu du Mémoire que Vôtre Majesté m'avoit envoyé.

PROJET

De la Campagne prochaine.

ON tâchera de mettre en Mer la Flote de Holande devant que les Anglois y puissent être.

Et en même tems que le Roi puisse avoir sa Flote en état d'entrer dans la Manche, au moment qu'elle sçaura que celle des Etats se sera approchée du Pas de Calais, si les Anglois ne sont pas en Mer, & que le vent soit Est ou Zud Est, la Flote des Etats se portera entre la Tamise & le Pas de Calais, & celle du Roi montera la Manche pour se joindre.

Et en cas que le vent vienne Est ou Nord-Est, la Flote des Etats ayant avis par Mer ou par Terre, que celle du Roi est hors du Port de Brest, elle s'avancera vers la Flote de S. M. jusques à la hauteur de Pontrieux, où Sa Majesté a fait sçavoir autrefois que sa Flote pourroit venir, pour après la jonction faite venir tous ensemble chercher les Ennemis pour les combatre.

Si la Flote Angloise est plûtôt en Mer que celle des Etats, il semble que mal-aisément lesdits Etats pourront esquiver le Combat avant la jonction, néanmoins ils tâcheront de l'éviter, si on le peut avec respect & honneur, & on en donnera avis de part & d'autre par Mer & par Terre, de tout ce qui se passera pour bien prendre ses mesures, & faire la jonction s'il est possible.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 25. Octobre 16 6.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie du Texel de trois Flutes, dont Sa Majesté a besoin pour porter dans ses Magasins de Marine des Bordages, Planches & autres Provisions nécessaires pour son Armée Navale.

Comme aussi la sortie du Texel d'un Navire nommé la Ville de Bergerac, appartenant aux Sieurs Pierre Vidal & Etienne Mester, Marchands, Bourgeois dudit Bergerac, & d'un autre petit Navire, nommé le Cerf rouge, appartenant à la Veuve Dénis de la Rochelle, avec pouvoir à ces deux Navires d'emporter des Marchandises, non prohibées, en payant les droits dûs & accoûtumés, ou si Vos Seigneuries ne le trouvent pas bon, de partir avec leur ballast seulement.

Et en outre de prier Vos Seigneuries, de vouloir écrire à Messieurs de l'Amirauté d'Enckhuysen, à ce qu'ils ayent à juger sans délai une deprédation faite en Mer dès le mois d'Avril dernier, par Jean Gerritsz Capitaine Avanturier, demeurant à Horn, d'un Navire François nommé le Saint Laurens de S. Malo, du port de cent cinquante Tonneaux, appartenant à Gillis Devin, qui a incessamment poursuivi depuis ce tems-là à Horn, où a Enckhuysen, la restitution de sondit Na-

Navire, & ce qu'il contenoit, sans qu'il lui ait été fait justice là-dessus jusqu'à présent, & que la sentence & les pièces dudit Devin, sur lesquelles elle aura été renduë soient remises entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, pour en rendre compte au Roi son Maître, qui désire être pleinement informé de cette affaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme jour d'Octobre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 26. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à vos Seigneuries, qu'il leur a ci-devant présenté plusieurs Mémoires, tendans à ce qu'il leur plût laisser sortir librement avec de la Marchandise, non prohibée, tous les Vaisseaux François de leurs Ports, conformement au Traité de 1662. *& de donner leurs ordres aux Colléges des Amirautez, de n'y aporter aucun empêchement, non plus qu'ils font aux Vaisseaux de* Hambourg *& de Suéde, & autres étrangers qui sortent journellement avec leur* Cargaison *en toute liberté, sans être obligez de le demander par des Mémoires à chaque fois que leur Vaisseaux sont prêts de partir ainsi que l'on fait pour les François; lesquels Mémoires ont été renvoyez à M. Goris, sans que depuis un long-tems, ledit Ambassadeur ait eu aucune réponse dessus. C'est pourquoi le Roi son Maître lui a donné ordre exprès de réitérer vi-*

vement à Vos Seigneuries ses mêmes instances là-dessus, & de faire incessamment ses diligences, jusques à ce qu'il ait eu Réponse ou Résolution, pour en rendre compte à Sa Majesté.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que leur ayant demandé par son Mémoire du 23. Septembre dernier, la sortie du Vaisseau l'Europe avec sa Cargaison, appartenant à la Compagnie des Indes Occidentales de France, pour aller à la Côte de Guinée, elles trouveront bon, sur l'avis que leur en donna l'Amirauté d'Amsterdam, de l'accorder, & ledit Vaisseau est maintenant prêt à partir: Mais ladite Compagnie de France souhaiteroit avoir auparavant des Lettres de Vos Seigneuries, adressantes au Sr. Jan Valckenburg, leur Directeur Général sur la Côte d'Afrique, ou à tel autre qui aura la direction, par lesquelles elles lui fassent connoître que ledit Vaisseau l'Europe, appartient à la Compagnie des Indes Occidentales de France; que l'intention de Vos Seigneuries est qu'il ne lui soit aporté aucun trouble en son Trafic, mais plûtôt toute facilité, & même protection, en cas que dans la présente Guerre contre les Anglois, il fût rencontré & poursuivi par eux à la Mer, ce que ledit Ambassadeur espére que Vos Seigneuries ne refuseront pas à ladite Compagnie de France, & voudront bien lui donner leurs Lettres ouvertes, se pouvant promettre la même chose, à l'égard de leurs sujets en d'autres pareilles occasions.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de vouloir donner leur Résolution sur ses autres Mémoires, qui ont été renvoyez à l'Amirauté d'Amsterdam, & sur l'avis de ladite Amirauté au même M. Goris, touchant la sortie d'Amsterdam des Vaisseaux Nôtre Da-

me

me de bon secours, & la Catherine de St. Jean de Luz, & autres; & d'expédier promptement ces pauvres Maîtres des Vaisseaux, qui ont leurs équipages sur les bras sans rien faire. Donné à la Haye le 26. Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. Octobre 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. du courant. Il est vrai qu'il y a du défaut dans l'expression de la Sentence du feu Buat, mais Vôtre Majesté doit être informée qu'elle a été conçûë de la sorte par les Parens & Amis de sa Femme, qui étoient de ses Juges, pour sauver le bien, parce qu'il y a une loi qui veut que le Crime de Léze Majesté n'étant pas spécifié dans la Sentence, mais seulement les biens confisquez, le plus proche Parent les puisse rachêter pour sept livres ce que la Femme a fait.

Il y a bien eu des intrigues sur ce Procès. Toutes les voix alloient du commencement à lui faire la même punition que le Parlement de Paris fit à Chenailles Conseiller, & ils ont même fait venir le Procès de Paris. La Cour de Hollande m'en fit parler, & me représenta que le Crime de Buat n'étoit pas si grand que celui de ce Conseiller, qui avoit voulu suborner les Officiers d'une Garnison, pour remettre St. Quentin entre les mains des Ennemis de Vôtre Majesté; qu'il avoit écrit & reçû plusieurs Lettres

à cet effet, & que néanmoins il n'avoit été que dégradé de sa Charge, & banni pour toute sa vie hors du Royaume. Je lui répondis que cette Sentence n'avoit pas été approuvée par Vôtre Majesté, qu'elle avoit laissé le cours libre aux formes de la Justice du Parlement, qui en ce rencontre avoit favorisé un de ses Membres, que je voyois bien que l'intérêt de l'Alliance, que plusieurs de leurs Collégues avoient avec le Criminel les portoit à la douceur, mais qu'ils devoient prendre garde aux conséquences que chacun tireroit, que cette intelligence secrete avec l'Angleterre, n'est pas tout-à-fait éteinte, & que je me remettois à leur prudence à y faire reflexion, ensuite dequoi ils opinérent à la mort, & sauvérent les biens à la priére des proches, en la maniére que j'ai spécifié ci-dessus à Vôtre Majesté.

Le Traité de Ligue défensive entre le Roi de Dannemarc, les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Brunswic fût signé hier. La Ville d'Amsterdam & toute la Nort-Hollande l'ont emporté. Je l'ai fait différer autant qu'il m'a été possible, & il eût été mieux pour les intérêts de Vôtre Majesté, qu'il ne se fût pas fait. Je leur ai représenté souvent qu'il n'y avoit aucune nécessité, & n'ai pas oublié de dire tout ce que Vôtre Majesté m'a commandé plusieurs fois sur cette matiére, mais c'est une étrange chose d'avoir à traiter d'affaires avec des Peuples qui croyent qu'on veut leur ôter leur Commerce. C'est par-là qu'est venu ce grand attachement que la Ville d'Amsterdam a pris pour rompre la Négociation avec la Suéde.

Les Députez des Amirautez doivent arriver demain ici, je leur parlerai sur la proposition qui

qui a été faite au Sieur du Mas, & tiendrai la main à ce qu'ils exécutent ce qu'il m'ont promis.

Le Sieur de Wit m'est venu communiquer, de la part des Etats, la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrite par le retour du Trompete. Elle est conçûë en des termes si ambigus, qu'il est aisé à juger qu'il n'a pas de bonnes intentions pour la Paix. Il propose toûjours que les Etats envoyent des Députez à Londres, & qu'il fera voir la facilité qu'il aportera à l'accommodement avec eux. Il marque sur la domination de la Mer, qu'il ne désire rien que ce que ses Prédécesseurs ont prétendu, & ainsi sur tous les Articles il en parle en termes fort fiers, traitant les Etats avec grande hauteur.

Il s'étend fort sur l'ingratitude du Roi de Dannemarc, & en parle en des termes injurieux & offensans, s'expliquant de ne le vouloir pas comprendre dans le Traité. Comme le Sieur van Beuningen a ordre des Etats de communiquer ladite Lettre à Vôtre Majesté, je ne lui touche que succintement les points principaux.

Dans l'Assemblée des Etats Généraux il s'est trouvé des Provinces entiéres, qui d'abord ont dit qu'il falloit faire la Paix, puis que l'Angleterre l'offroit avec la France; mais le Sieur de Wit leur ayant fait faire reflexion sur les termes de la Lettre qui sont captieux, tant sur la prétension de la domination de la Mer, que sur tous les autres points, il les a fait changer, & l'Assemblée de Hollande a déclaré tout d'une voix, qu'il falloit continuër la Guerre, & ont résolu d'entretenir tous leurs équipages de Mer sans en licentier aucun., afin d'être plûtôt prêts à sortir. Quoi que les Anglois ayent encore des partisans dans

l'Etat, les Peuples sont à présent fort desabusez de leur bonne intention pour la Paix, & la Copie de la Lettre que Vôtre Majesté a écrite aux Etats, les fortifient fort dans cette arrogance, & qu'il faut employer de la force pour les reduire à se mettre à la raison.

J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté sur ma derniére dépêche, touchant les desseins de la Campagne, & sur le salut du Pavillon; Je lui dois dire que l'ayant représenté aux Députez des Villes de Hollande, elles ont toutes résolu ou de ne joindre pas leur Flote à celle de Vôtre Majesté, & faire la Guerre séparément, selon que chacun jugera plus à propos, ou en cas de jonction de ne baisser le Pavillon ni l'un ni l'autre. Quand ces sortes de Résolutions se prennent unanimement dans les Villes, il n'y a nul retour; il vaudroit mieux pour l'état des affaires présentes, que le parti que Vôtre Majesté voudra parut, sans qu'on s'apperçoive que cela provient de la difficulté du salut, car je vois qu'une des choses qui aigrit le plus l'Assemblée de Hollande, est la prétension de la supériorité de la Mer, qu'ils ne céderont à qui que ce soit, ce qu'ils ne croyent reconnoître qu'en cette seule marque de différence du salut du Pavillon, car pour celle du nombre des coups de Canon plus au moins ils n'en font nul cas.

J'ai apris avec beaucoup de joye que Vôtre Majesté a approuvé, ce que je me suis donné l'honneur de lui écrire, touchant le consentement que j'avois donné au Voyage du Sieur de Wit sur la Flote des Etats. Je la supplie très-humblement de croire que toute mon application & toutes mes pensées, n'auront jamais d'autre but, que celui de témoigner à Vôtre Ma-

Majesté avec combien de zèle, de passion, & de respect. Je suis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 28. Octobre 1666.

L'Ordinaire étoit déja parti lors que Monsieur de Wit a été chez moi, pour me dire que l'Empereur & le Roi d'Espagne l'ont fait sonder sous main, s'ils pourroient entrer dans l'Alliance de la Ligue qu'ils ont faite; qu'il leur a répondu que cela ne se pouvoit pas, & que c'étoit une Alliance des Princes voisins, qui ne donnoient ombrage à personne, ce qui ne seroit pas de même, si l'Empereur & le Roi d'Espagne y entroient.

Il me dit ensuite que Monsieur d'Appelboom, Résident de Suéde, l'étoit venu voir comme de lui-même, pour lui communiquer que le Roi d'Angleterre avoit dit aux Ambassadeurs de Suéde, qu'il ne traiteroit pas avec les Etats, s'ils n'envoyent quelqu'un à Londres pour faire des propositions, & qu'il s'étoit expliqué après cela auxdits Ambassadeurs, qu'il pourroit se porter à la Paix, si les Etats faisoient quelque chose à sa priére pour le Prince d'Orange son Néveu; qu'il vouloit un Réglement de Commerce dans les Indes un dédommagement des pertes souffertes pendant la Guerre qu'il ne demanderoit pas une somme excessive, mais modérée.

Qu'il vouloit une reconnoissance pour la pêche du Haran, comme se faisant sur ses Côtes, & séchant les filets sur son rivage; qu'il ne

ne demanderoit pas des Villes pour caution, mais seulement la garantie de l'Empereur & autres Princes. Monsieur de Wit lui a répondu, que le Roi d'Angleterre demandoit des choses hors de raison, & que les Etats n'accorderoient jamais.

Que tout ce qu'il avoit à lui dire, est que les Etats ne traiteront en aucune maniére, que conjointement avec tous ses Alliez, & que le Roi d'Angleterre ne soit convenu d'un lieu neutre pour le Traité de Paix.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. Octobre 1666.

LE Sieur de Pomponne me mande par sa derniére Dépêche que l'affaire de Bréme est accommodée, & que l'on envoyoit au Connêtable Wrangel la Ratification de ce qu'il avoit ajusté avec les habitans de la Ville; qui est qu'ils suspendront pendant tout ce siécle l'exercice de leur Immédiateté; & n'iront point aux Diétes, que le Magistrat prêtera Serment de fidélité au Roi de Suéde, & joüira néanmoins de ses priviléges, & n'aura point de Garnison Suédoise; ainsi les choses étant en cet état-là, tous les pas que les Etats feront à l'avenir (j'entens parler de la Ligue qui se traite à la Haye) ne serviront à rien qu'à irriter sans nécessité la Suéde, & la porter à quelque Résolution extrême, qu'il seroit facile, d'éviter en ne faisant aucune nouveauté.

Il ne paroît pas par les mêmes Dépêches du Sieur de Pomponne, que la Suéde se soit bien déterminée à l'envoi d'une Ambassade à la Haye.

M E-

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne, le 29. Octobre 1666.

LE Roi ayant vû le Mémoire de Monsieur d'Estrades du 21. de ce mois, en réponse de celui de Sa Majesté du 15. a bien connu que les Etats, & particuliérement les Hollandois, ne pensent, comme ils ont accoûtumé de faire, qu'à leurs intérêts particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez, puis quils veulent seulement assûrer le Commerce du Nord, qui est tout entier entre les mains de la Ville d'Amsterdam, & se soucient fort peu de celui de la Manche qui auroit produit beaucoup d'avantage à la Zélande, & aux Sujets de Sa Majesté par l'enlévement des Denrées du Royaume; mais comme la prudence ne veut pas que l'on reléve tous les manquemens des Etats, Sa Majesté désire que Monsieur d'Estrades se contente à présent de voir si la Zélande seroit en état d'entretenir une bonne Escadre de Vaisseaux pour assûrer le passage de la Manche, & en ce cas Sa Majesté contribuëroit de sa part à la sûreté de ce passage par le moyen de 12. bons Vaisseaux que Sa Majesté a résolu d'entretenir pendant l'Hyver, suivant le concert qui en pourroit être fait entre Monsieur d'Estrades & les Députez de ladite Province, à quoi il ne faudroit pas perdre un seul moment de tems.

Sa Majesté avoit toûjours sujet de s'étonner pourquelle raison les Etats faisant un si grand effort que celui qu'ils donnent au Roi de Danne- *mare*

marc pour entretenir le nombre de quarante Vaisseaux pour garder la Mer depuis la pointe d'Ecosse jusques dans le Zont, peuvent se résoudre de lui refuser 200. *mille livres davantage pour pouvoir joindre à leur Flote vingt bons Vaisseaux, ce qui pourroit donner lieu de finir la Guerre en beaucoup moins de tems, & par conséquent produire aux Etats des avantages qui ne peuvent être comparez avec une somme si modique: & comme une infinité de raisons convaincantes les doivent porter à donner cette augmentation audit Roi, Sa Majesté se remet à Monsieur d'Estrades de les en passer en toutes rencontres.*

La réponse que le Sieur de Wit a fait à la Résolution qu'il a dit avoir été prise par ses Maîtres, sur le sujet des saluts, en cas que la jonction se fût faite, provient toûjours du même principe qui fait la plainte de tous les Alliez des Etats; mais comme il est nécessaire de dissimuler, S. M. fera encore examiner cette matière, & prendra sa Résolution dans le cœur de cet Hyver, laquelle elle fera sçavoir audit Sieur Comte d'Estrades.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas. Le 29. Octobre 1666.

LE Comte *d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représenté à Vos Seigneuries, qu'encore qu'il leur ait donné plusieurs Mémoires, tendans à ce que tous les Vaisseaux François, puissent sortir de leurs Ports avec des Marchan-*

chandises non prohibées librement, sans aucun empêchement, conformement au Traité de 1662. néanmoins il a reçû encore de nouveau des ordres si précis du Roi son Maître sur ce sujet, qu'il est obligé de réiterer ses instances aussi fortement qu'il peut à Vos Seigneuries, pour la même fin; les assûrant que comme Sa Majesté a ce point là fort à cœur, & qu'elle prétend que sa demande est fort juste, Elles ne sçauroient faire une chose qui lui soit plus agréable, ni qui lui donne plus de satisfaction. Donné à la Haye le vingt-neuviéme Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4 Novembre 1666.

J'Ai reçû le Mémoire & la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrite du 29. du passé. J'étois déja entré en conference avec les Députez de toutes les Amirautez, pour les presser d'ordonner une Escadre, pour croiser dans la Manche & favoriser le commerce des Sujets de l'une & l'autre Nation. On travaille à prendre une Résolution la-dessus, & quand la Hollande y aportera de l'oposition, je suis assûré que la Province de Zélande fournira toûjours six Vaisseaux pour croiser jusques au Pas de Calais.

Les Députez de cette Province m'ont témoigné désirer que les Armateurs particuliers qui ont de petites Fregates dans les Places depuis Calais jusques au Havre, tinssent quelquefois la Mer contre

tre les petits Bâtimens des Anglois, qui ruïnent plus les Marchands que les grands Vaisseaux. Je les ai assûrez que Vôtre Majesté donneroit tous les ordres nécessaires à ses Places, pour favoriser le Commerce, & aider à la sûreté du passage des Marchands.

J'ai proposé au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté m'ordonne par son Mémoire touchant la fourniture des Canons pour les six Vaisseaux, sans quoi ils ne sçauroient être en état de servir en Mer la Campagne prochaine. Après que ledit Sieur de Wit a rendu compte à ses Maîtres de ma proposition, il m'est venu voir, & m'a dit que les Etats avoient donné ordre aux Gecommittéerde Raden de leur aporter une Liste des Canons qui sont nécessaires pour équiper leur Flote, & que s'il s'en trouve plus qu'ils n'en ont besoin, ils les laisseront à Vôtre Majesté, pour le prix qu'il leur coûte; je ne puis lui mander rien de certain là-dessus, & il faut attendre que la Liste m'ait été communiquée.

Je ne vois pas encore paroître les Passeports que Vôtre Majesté a délivrez, & j'ai remarqué que l'Amiral d'Amsterdam en est en peine, car si lesdits Passeports passent par d'autres mains que les leurs, la proposition qui a été faite au Sieur du Mas, pour restituër la Flute du Sieur Fremont, sera inutile, parce que cela ne se peut faire sans la participation, & le consentement de ladite Amirauté.

Le Résident de Suéde a eu ordre de la part du Roi son Maître, de voir le Sieur de Wit, pour remercier les Etats de la Communication qu'ils lui ont donné de cette nouvelle Ligue, & de ce qu'ils l'ont convié d'y entrer, à quoi son inclination le porte; & pour cet effet il a ordre de

de demander une Copie du Traité, pour prendre ses Résolutions ensuite d'y entrer. On travaille à ladite Copie, & selon ce que j'ai jugé de la conversation que j'ai euë avec le Sieur de Wit, il ne doute pas que le Roi de Suéde n'entre dans cette Ligue, après l'accommodement de Bréme, qu'on tient être fort avancé.

Quant à ce qui regarde l'augmentation du Subside pour le Roi de Dannemarc, afin de l'obliger à joindre vingt Vaisseaux à la Flote des Etats, quoi que je me sois servi de toutes les raisons portées dans la Dépêche de Vôtre Majesté, le Sieur de Wit m'a répondu que cela ne se pouvoit pas, mais que ses Maîtres payeroient ponctuellement le Subside promis par le Traité, & il m'a paru que le Sieur de Klingenberg n'en disconvient pas, connoissant l'impuissance des Etats à fournir à tant de dépenses, dont la Hollande seule est chargée de vingt-quatre millions par an; je ne laisserai pas de continuër à les presser là-dessus dans toutes nos Conférences.

J'ai été dans les Villes de Hollande, sur ce que je suis averti que Dom Esteven de Gamarre avoit envoyé Richard dans les Villes, pour persuader les Magistrats de l'avantage que le Païs recevroit de l'offre, que l'Empereur & le Roi son Maître faisoient d'entrer dans l'Alliance & la Ligue nouvelle; j'ai trouvé plusieurs esprits préoccupez de ce faux raisonnement, & mon Voyage n'a pas été inutile pour les détromper. J'ai été deux jours à Amsterdam, où j'ai vû avec plaisir les six Vaisseaux que Vôtre Majesté y a fait bâtir; il ne se peut rien voir de si beau. Le Sieur du Mas, Commissaire, agit avec grand soin & œconomie dans tout ce qui concerne cette construction. Madame l'Electrice

trice de Brandebourg eſt à la Haye. Je l'ai été voir. Elle m'a reçû, & conduit juſqu'à ſon Antichambre, & m'a témoigné être très obligée à Vôtre Majeſté du beau préſent qu'elle lui a fait. Je ne l'ai pas baiſée, parce qu'elle n'a jamais ſalué perſonne. Elle m'a traité en me conduiſant & me donnant le fauteuil, ainſi qu'elle a fait à l'Ambaſſadeur de l'Empereur quand il a été à Berlin.

Vôtre Majeſté aura vû, par la Dépêche que j'écrivis le dernier Ordinaire à Monſieur de Lionne, que le Roi d'Angleterre ne ſe rebute pas de faire des propoſitions particuliéres aux Etats, ſans y vouloir comprendre ſes Alliez; mais on eſt ferme ici à ne rien faire de ſéparé; & je puis aſſûrer Vôtre Majeſté, qu'elle doit être ſatisfaite de ce côté-là des Etats & des Villes de Hollande.

Le Sieur de Wit a été bien-aiſe d'apprendre que Vôtre Majeſté a approuvé le Projet que nous avions fait. Je lui ai dit de moi même, que je croyois qu'il ſeroit à propos d'en uſer, comme je faiſois du tems du feu Prince d'Orange, pour les deſſeins de la Campagne, par un Article ſecret, ſigné de moi & des Commiſſaires Députez pour les affaires ſecretes. Il a fort approuvé mon avis. J'attendrai là-deſſus les ordres de Vôtre Majeſté.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. *Novembre* 1666.

SI vous prenez la peine de passer la vûë sur mes Dépêches, vous verrez que je n'ai rien oublié pour faire valoir les ordres du Roi, touchant la satisfaction que l'Electeur de Cologne a demandé sur les griefs qu'il a souffert concernant ses Droits & Péages de Rhynberg, & qu'il seroit déja satisfait là-dessus, si le point du Sieur d'Issum n'avoit différé la Négociation; Vous vous souviendrez, Monsieur, s'il vous plaît, que dans ce tems-là je marquai dans une de mes Dépêches au Roi, que j'avois disposé les Etats à ôter le Ministre de la Terre d'Issum, où le prêche se fait publiquement depuis trente ans dans l'Eglise du Village, pourvû qu'il fût permis au Sieur d'Issum de faire le prêche dans la Cour de son Château, & qu'il fût couché un Article de ce que dessus dans l'accord qu'ils feroient de tous les différens qu'ils ont avec l'Electeur.

La Province de Gueldres, qui prétend que la Terre d'Issum est un Fief de Gueldres, s'y oposa, & le Président eût le crédit de faire donner une réponse contraire à ce qui avoit été accordé en la derniére Conférence que nous eûmes sur cette matiére. Je dis à Monsieur de Brisman, Député de l'Electeur de ce tems-là, qu'il falloit attendre le retour de Monsieur de Wit, pour adresser l'affaire, ce que j'ai fait il y a huit jours, & si l'Electeur veut consentir que

le prêche se fasse dans le Château d'Issum, on rendra l'Eglise de la Paroisse où le Ministre étoit établi. J'en ai donné avis à l'Agent dudit Electeur.

Pour ce qui regarde les affaires de Monsieur le Duc de Neubourg, puis-je faire plus que j'ai fait? d'avoir porté la Province de Hollande à convenir d'un échange pour Ravestein, & donner les Villages du Païs d'Outremeuse, dont Monsieur le Baron de Léard avoit donné lui-même la Liste, comme étant les plus proches des Terres de Monsieur le Duc de Neubourg; le tout aux conditions que Monsieur l'Electeur de Brandebourg en donneroit la garantie, ce que ledit Baron de Léard promit: & quand on fût prêt de signer, le Sieur Blanspyl intervint de la part dudit Electeur, pour s'y oposer, & dit que ces Villages proposez pour l'échange ne lui convenoient pas, & que Ravestein lui appartenoit en cas que le Duc de Neubourg mourut sans Enfans. Cela arrêta l'affaire, & Messieurs les Etats promirent que toutes les fois que l'Electeur donneroit la garantie, ils exécuteroient le Traité d'échange projetté.

Quant à la plainte derniére dont vous m'avez envoyé un Mémoire, j'ai sollicité la satisfaction conjointement avec le Sieur Allert, Agent du Duc de Neubourg, pendant que j'étois en Zélande avec Monsieur de Bellefont. Le Conseil d'Etat a ordonné que le procès demeureroit où il est, c'est-à-dire, qu'il seroit décidé sur la jurisdiction des Etats, ce qui est injuste. Je fis en sorte à mon retour, que ledit Agent présentât un Mémoire de plainte à l'Assemblée de Hollande contre cette Résolution, & je vis mes Amis pour l'appuyer. L'Agent du Duc

Duc de Neubourg a informé son Maître de toutes ces procédures, & comme les affaires sont longues à décider par la lenteur ordinaire des Colléges où elles se traitent; J'attens à vous en informer quand elles seront terminées, ou en bien ou en mal.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Novembre 1668.

J'Ai été fort aise de voir dans vôtre Dépêche ce que vous avez fait, pour arrêter la signature du Traité qui vient de se conclurre à la Haye, représentant aux uns & aux autres ce qui les pouvoit arrêter, car j'ai vû de malicieux avis de la Haye, qui portent faussement que quand chaque Ministre vous en a parlé, vous leur avez témoigné que je l'approuvois fort. C'est maintenant une chose faite, mais je considére fort bien que peut-être jamais affaire ne s'est concluë qui puisse dans la suite me devenir plus préjudiciable, si les pensées que prendra là-dessus la Maison d'Autriche, & dont j'ai eu quelque avis réüssissoient; car en voilà un Traité de Ligue défensive, tout formé pour le soûtien des Etats des Princes qui y entreront. Je vois d'ailleurs que l'on convie chacun d'y entrer, jusqu'au Roi de Suéde même, contre lequel principalement il s'est fait, L'Espagne ne manquera pas infailliblement de donner ordre à ses Ministres, de demander incessamment qu'elle puisse y entrer, & van Beuningen a avoüé ici que Friquet avoit déja parlé, pour y faire en-

trer l'Empereur, & que l'on en avoit adroitement décliné la propofition. Voilà donc une pierre d'attente prête à mettre en œuvre à l'avantage des Efpagnols toutes fois & quantes que les Etats voudront; Je crois bien que dans ces tems ici la chofe n'eft pas à craindre, mais quand les Etats verroient une rupture imminente entre la France & l'Efpagne, qui peut être du foir au lendemain, il n'y a qu'à recevoir le Roi d'Efpagne dans le Traité, en quoi même j'aurois ce defavantage, qu'au lieu que je n'avois qu'a me parer contre la mauvaife politique des Etats, qui n'auroient peut-être ofé rien entreprendre fe voyant feuls, ils prendront cœur de le faire, fe voyant appuyez de divers autres Princes de l'Empire; & je fuis bien trompé fi le Sieur de Wit, qui porte bien loin fes vûës n'a autant vifé à cela en concluant ledit Traité qu'à l'affaire de Bréme, qui ne requéroit pas un fi grand amas de forces, pouvant d'ailleurs pour y remédier laiffer agir l'Empire, qui y prenoit affez d'intérêt. Tout ce que je vous en mande ne doit pas vous obliger à dire un feul mot au Sieur de Wit, qui lui faffe connoître que je me fois apperçû qu'il puiffe avoir eu la vifée que je viens de dire, & bien moins lui en faire aucune plainte, car la chofe n'en feroit pas moins faite & fans remede; mais vous devez feulement être continuellement bien allerte, pour empécher que ni l'Empereur ni le Roi d'Efpagne ne foient pas reçûs dans ladite Ligue, vous abftenant même en cela de faire aucune menace, mais témoignant au Sieur de Wit, que je me confie entiérement là-deffus en fon affection, & qu'il empêchera le coup s'ils vouloient le tenter, comme ce que le Sieur van Beuningen a dit ici du

du discours de Friquet m'en a donné la pensée.

BILLET

Que Monsieur de Ruvigny pourroit écrire au Sieur Comte de St. Alban.

Si ce que vous mandez à la Reine étoit vrai, que vous êtes plus difficile & délicat pour vôtre honneur sur les prémières formalitez, que vous ne le serez dans le fonds, la Paix pourroit être faite dans un instant; car vous n'auriez qu'à accepter la seconde des deux alternatives, que les Hollandois vous ont offerte, qui est que toutes choses de part & d'autre demeurent dans l'état où le Ciel les a mises, & en ce cas là il ne seroit pas nécessaire (comme vous l'avez néanmoins dit dans vôtre replique aux Etats) de sçavoir ni de discuter quand la Guerre à commencé; car que ce fût depuis cinquante ans ou deux mois seulement, cela seroit égal à chacune des parties qui demeureroit avec son gain & sa perte. L'acceptation de la proposition ne sçauroit vous être deshonorable, puis qu'elle vous est même avantageuse, parce que vous avez plus gagné que perdu, & vous ne vous appercevez peut être pas qu'en la rejettant vous faites connoître que vous vous promettez de plus grands avantages dans la continuation de la Guerre. A la vérité si cela est, vous faites bien de la rejetter, & de nous vouloir imposer des loix plus rudes sur les conditions de la Paix, que celle de poser tous les Armes en l'état qu'on se trouve; mais comme de vôtre part ce seroit vouloir traiter avec nous en victorieux; ainsi de la nôtre nous ne voulons pas traiter en gens qui sont déja vaincus, & ainsi il ne me semble pas que même dans une Assemblée, il y ait moyen de convenir jamais

de rien que de ce que l'on vous a offert, & je suis bien trompé si jamais on sort de cette Guerre par une autre voye. Faites donc de bonne grace pour le bien de la Paix une chose où vous gagnez plus que les Hollandois : envoyez un pouvoir à la Reine de signer ce seul Article ou venez le signer vous même, on en feroit venir un pareil à Mr. van Beuningen, & au Ministre du Roi de Dannemarc; la Paix se trouveroit faite en un instant; & après qu'elle seroit ratifiée de tous côtez, il seroit peut-être plus facile de vous contenter sur vos délicatesses d'honneur, que je me persuade que les Hollandois ne feroient pas alors difficulté d'envoyer leurs Ambassadeurs chez vous pour convenir du réglement du Commerce; mais tant que vous voudrez, comme on dit, mettre la charuë devant les bœufs, vous n'y avancerez rien. Dites après cela, qu'on ne souhaite pas ici la Paix sincerement, ou qu'on veut vous amuser, quand on vous met en main un moyen si court, & qu'il vous est avantageux & honorable de conclurre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs Bas. Le 5. Novembre 1666.

LE Comte *d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant fait délivrer six Passeports au nommé vander Sluys de la Ville de Rotterdam, pour servir à la sûreté d'autant de Vaisseaux qui doivent porter des prisonniers Anglois en Angleterre, & en raporter des Hollandois ici, sous de certaines*

taines conditions, & entr'autres que la Fregate du Sieur Fremont, confisquée par l'Amirauté d'Amsterdam seroit restituée, qu'il n'a point exécutées, & qu'apparemment il refuse d'exécuter, Sa Majesté lui a donné ordre de faire instance à Vos Seigneuries à ce qu'elles fassent remettre, par ledit vander Sluys, lesdits Passeports entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, ou même donnent leurs ordres aux Colléges des Amirautez d'arrêter les Navires pour qui ils ont donné les leurs, & qui doivent se servir de ceux de Sadite Majesté pour des transports de prisonniers, & les empêcher de sortir, jusques à ce que ledit vander Sluys ait satisfait à ce qu'il a promis, ce que Sa Majesté désire. Fait à la Haye ce cinquiéme jour de Novembre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 9. Novembre 1666.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il est fort surpris de recevoir des plaintes de toutes parts du mauvais traitement que reçoivent les sujets du Roi son Maître, dans les permissions qu'ils demandent de faire sortir leurs Vaisseaux des Ports de cet Etat, comme par exemple il a été demandé pour les deux Navires, nommez le Vautour couronné, & le St. François, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, qu'ils pussent*

sortir avec de la Marchandise non prohibée, en payant les droits dûs & accoûtumez, & on leur a permis seulement de sortir avec leur ballast, & ainsi d'autres Vaisseaux François. A la vérité c'est un traitement fort rigoureux, & qui ne ressent nullement celui d'un Païs allié à un autre. Et il est honteux de voir que dans le tems que le Roi de sa part, en considération, & par l'exacte observation du Traité d'Alliance qu'il a fait avec Vos Seigneuries, rompt pour leur seul intérêt contre tous les siens propres, avec leurs Ennemis, fait des dépenses immenses, expose ses forces & songe à tous les moyens qui leur peuvent donner de l'avantage sur leursdits Ennemis, Vos Seigneuries de leur côté contreviennent directement aux Articles 19. 20. & 25. du Traité de la même Alliance, & traitent les sujets de Sa Majesté comme un Ennemi pourroit faire un autre, les faisant languir dans leurs Ports des trois semaines entiéres, avec des grands équipages à leur grand préjudice, au bout desquelles il semble qu'on leur fait grace de les laisser sortir sans Marchandises; Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries, de faire leurs sérieuses reflexions là-dessus, comme sur une chose de grande conséquence, telle qu'elles la peuvent juger, & qui choqueroit le Roi au dernier point, si la continüation de ce mauvais traitement, venant à multiplier les plaintes, & à les porter jusques aux oreilles de Sa Majesté (comme ledit Ambassadeur ne pourra s'empêcher de faire, si Vos Seigneuries n'y aportent un prompt reméde) elle en témoignoit son juste ressentiment; Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie dont derechef Vos Seigneuries d'y vouloir faire reflexion, avec leur prudence accoûtumée, & de prévenir des dangereuses conséquences que la conduite qu'elles tiennent attireroit, & qui l'obligeroit enfin à déclarer au Roi son Maître, qu'il n'y a

rien

rien à espérer d'elles. Donné à la Haye le neuviéme Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Novembre* 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit la pensée de Vôtre Majesté, sur le compliment qu'elle juge à propos que les Etats fassent au Roi d'Angleterre, pour le bien de la Paix. Il me dit que le Sieur van Beuningen lui en écrivoit quelque chose, & qu'il est d'avis qu'on n'en fasse aucun, parce que les Anglois en tireroient de l'avantage, mais après avoir bien examiné les raisons qui obligent Vôtre Majesté à donner ce Conseil, il y a acquiescé, & m'a dit qu'il se serviroit de la voye des Médiateurs Suédois qui sont en Angleterre, à qui les Etats écrivoient de faire ce compliment de leur part audit Roi, & qu'au cas que lesdits Médiateurs tirent des assûrances de lui, que les Etats lui faisant un tel compliment il les recevra bien, & accordera un lieu tiers non suspect pour le Traité de Paix, les Etats ne manquent pas de l'écrire au Roi d'Angleterre, en la maniére qu'il est porté dans la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. du courant.

Vôtre Majesté a été informée tous les Ordinaires de ce que j'ai fait & dit pour éloigner la conclusion de cette Ligue, ne la pouvant rompre; Le Sieur de Wit & plusieurs Députez des

Villes en font témoins, ce qui decouvre assez la fausseté de ceux qui ont mandé que je l'avois approuvé.

Mais ces sortes d'offices ne sont pas nouveaux en ces Païs, les Ministres des Princes étrangers & quelques-uns du Corps de l'Etat, qui ne tiennent pas le parti de la France, étant accoûtumez à jouër de telles piéces, ayant des donneurs d'avis à leur dévotion; mais pourvû que Vôtre Majesté soit persuadée que j'ai fait mon devoir, leur malice & leur mauvaise volonté ne m'inquietent guére.

Dom Esteven de Gamarre & Friquet font toutes leurs diligences possibles, pour caballer dans les Villes, pour porter les Députez à être favorables pour recevoir leurs Maîtres dans cette nouvelle Ligue; Je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils doivent cette prochaine Assemblée faire tous leurs efforts pour faire réüssir leur dessein. J'en ai même averti le Sieur de Wit, qui m'a promis de son côté de prendre toutes les précautions nécessaires, pour empêcher que cela réüssisse. Je ne perdrai pas de tems de mon côté, pour découvrir toutes leurs intrigues, & les prévenir par le moyen de mes Amis qui en ont usé jusqu'à présent avec sincérité, m'ayant averti de toutes les offres qu'on leur fait, pour donner leurs voix favorables, afin qu'ils soient reçûs dans cette Ligue.

C'est je crois l'affaire qu'il y ait maintenant à ménager ici la plus importante, & sur laquelle je serai allerte & aurai une continuelle application, afin que le service de Vôtre Majesté n'y reçoive pas de préjudice. J'ai eu aujourd'hui un grand démêle avec le Sieur de Wit, & qui ne se pouvoit pas éviter, à moins que

que d'abandonner absolument les intérêts des Sujets de Vôtre Majesté, qui étoient au désespoir par le mauvais traitement qu'ils recevoient des Amirautez de ce Païs.

Après divers Mémoires que j'ai présentez sur ce sujet depuis huit mois, pour les laisser sortir tous avec des Marchandises non prohibées, je n'ai jamais pû obtenir que d'en laisser sortir un ou deux au plus à la fois; mais l'Hyver venant, & par conséquent la rigueur de la saison obligeant ce qu'il y a ici de Vaisseaux François, de profiter du vent de Nord-Oüest, qui régne ordinairement dans ce tems-ci, pour s'en retourner chez eux, je donnai un nouveau Mémoire il y a dix jours, exposant cette difficulté.

Je fus fort surpris de ce que dans la réponse des Etats, ils ne permettroient la sortie que d'un Vaisseau de Bayonne avec son last seulement, sans pouvoir charger aucune Marchandise, & qu'au même tems ils ont fait défense à toutes les Amirautez, de ne permettre pas qu'aucun Matelot, ou autre Sujet des Etats prit service avec les François, & qu'ils eussent à visiter les Navires & à les arrêter. Après une telle réponse je fis tout aussi-tôt dresser encore un autre Mémoire, dont j'envoyai Copie à Vôtre Majesté, prenant prétexte de leurs défenses de redemander & prendre les Matelots François qui sont à leur service, puis que nous n'avons pas la permission de nous servir des leurs, & leur représentant sur le traitement qu'ils font aux Sujets de Vôtre Majesté, qu'ils empêchent de charger des Marchandises non prohibées, que c'étoit directement contre les Articles 19. 20. & 25. du Traité de 1662. & que je le priois de changer cette Résolution.

Le Sieur de Wit est venu chez moi de la part des Etats, se plaindre que ce Mémoire leur faisoit grand tort, & donnoit grand avantage aux Ennemis de remarquer de la division entre nous, & que si les Etats ont fait une telle réponse ça été pour retenir les Matelots à leur service, & les empêcher d'aller au Commerce; que s'ils laissoient cette porte ouverte, ils ne trouveroient pas la moitié des Matelots nécessaires, pour fournir leur Flote quand il faudroit sortir; mais que les Etats, sur ma demande, y ont remédié sous main, ayant laissé la permission aux Amirautez de n'empêcher pas la charge des Marchandises non prohibées aux Vaisseaux François.

Je lui ai répondu, qu'il me sembloit que les Etats avoient dû me faire sçavoir ce qu'il me disoit, que cela m'eût satisfait, en attendant que Vôtre Majesté eût été informée de cette raison qu'ils alléguent de vouloir conserver les Matelots pour l'équipage de leur Flote, & qu'elle l'eût trouvé assez forte pour s'en satisfaire, mais que pour moi je ne pouvois faire autrement, quand les Etats en useroient comme ils font.

Le Sieur de Wit m'a dit, que le Sieur van Beuningen auroit ordre de parler à Vôtre Majesté là-dessus, & de lui proposer d'interdire tout-à-fait le Commerce, pour venir plus aisément à bout des Anglois. Je lui repliquai qu'il étoit aisé aux Etats de s'en priver, puis qu'ils avoient trouvé le moyen, de faire le Commerce par Terre & par tout le Monde, avec autant de profit que par Mer, mais que nous n'avions pas cette même facilité en France qu'ils ont en Hollande. La jalousie de ce Commerce est si fort imprimée dans l'esprit de ces Peuples, qu'ils laisse-

laiſſeront les plus grands avantages, qu'ils pourroient tirer de l'Alliance de Vôtre Majeſté, plûtôt que de contribuër quelque choſe là-deſſus, pour le bien de ſes Sujets.

Vôtre Majeſté a très-bien jugé de l'eſprit du Sieur de Wit, & il eſt fort capable d'avoir les vûës qu'elle me marque dans ſa Dépêche. Je ne lui en témoigne rien comme Vôtre Majeſté me l'a ordonné, mais je me ſervirai aux occaſions des lumiéres, que je reçois par les Dépêches de Vôtre Majeſté.

Les Commiſſaires des affaires ſecretes, du nombre deſquels eſt le Sieur de Wit, ſont venus chez moi, pour me dire qu'ils ont pouvoir d'arrêter le concert, qui a été fait entre nous pour la jonction des Flotes; mais que les Etats ont jugé devoir attendre juſques à ce que le Sieur van Beuningen leur ait mandé la Réſolution de Vôtre Majeſté ſur le ſalut, parce que ſi elle ne veut pas lui rendre le ſalut du Pavillon, il faudra ſe réſoudre en ce cas de faire la Guerre ſéparément, ainſi le concert de la jonction de ces deux Flotes ſeroit inutile.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 11. *Novembre* 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite le Sieur de Wit m'eſt venu communiquer une propoſition qu'une perſonne, en qui il a confiance, lui a faite, & qui a grande habitude en Irlande.

Il propoſe qu'il ſeroit facile de prendre en Ir-

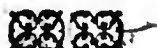
lande une Ville appellée Dungall, qui n'eſt pas fortifiée, & qui a un bon Port qui ſe peut fortifier en peu de tems, laquelle donne entrée dans les plus beaux Païs d'Irlande, & qui eſt ſituée entre Kingſal & Dublin; Elle eſt ſuffiſante pour loger quatre mille hommes, & il ne faudroit pour la ſurprendre que ſix Fregates, & trois mille hommes de pied, en attendant que le reſte de l'Armée ſuivit, qui portât les choſes néceſſaires pour fortifier la Place, & qu'au même tems on aportât dix mille Mouſquets & Fuſils pour des Partis, & dix mille Piques pour armer les Irlandois, qui n'attendent qu'une occaſion pour ſecouër le joug.

Que cette propoſition lui ayant été faite, il avoit crû que cette entrepriſe convenoit mieux à Vôtre Majeſté, n'y ayant que pour trois jours de paſſage de Breſt à Dungall, d'où les ſecours & les rafraichiſſemens pourroient être portez, avec facilité ſans aucune opoſition. Il me dit enſuite que pour être plus aſſûré du Port & de l'état de la Place, il envoyeroit une Barque d'Oſtende en Irlande, ſans nommer le lieu, avec du Vin pour trafiquer, & raporter de la chair ſalée, & qu'il iroit à Joughal. Que ſi Vôtre Majeſté approuvoit ce deſſein, Elle pourroit envoyer ici quelque Ingénieur, qui ſe déguiſeroit en Matelot, & qui pourroit rendre un compte exact de l'état de la Place & du Port. Comme il a appris que les Bâteaux qui ne ſont pas bâtis à Oſtende, ne ſont pas en ſûreté par le dernier Réglement que Vôtre Majeſté a fait, celui qui propoſe ce deſſein déſireroit avoir le Paſſeport en blanc, n'ayant pas encore choiſi le Maître du Navire, qu'il envoyera à ce Voyage, & il m'a

m'a dit & à Monsieur de Wit, que je rempli-rois le nom à la Haye.

C'est en substance la proposition qui m'a été faite, à quoi le Sieur de Wit a ajoûté que la Flote des Etats, feroit pendant l'exécution, entre le Pas de Calais & de la Tamise, & empêcheroit celle du Roi d'Angleterre, d'aller au secours de cette Place, & de la combatre en cas qu'elle l'entreprit. Il m'ajoûta que par ce moyen l'on éviteroit le différend du salut, & que nos Flotes ne se joignant pas, il n'y auroit pas de contestation.

Je lui ai répondu, que si Vôtre Majesté avoit quelque dessein sur l'Irlande, soit à cette Place-là ou ailleurs, je croyois que les Etats y devoient contribuër quelque chose de plus que de se poster pour combatre la Flote Angloise; qu'il y avoit des Armes, des Planches, des Outils, & des Brouëttes à fournir pour un tel dessein, & trois Flutes pour les porter, sçavoir s'ils seroient en volonté de les fournir, & de joindre deux mille hommes de pied de vieilles Troupes à celle de Vôtre Majesté, pour l'exécution d'un tel dessein en cas que Vôtre Majesté le trouvât faisable. Il me repliqua qu'il ne me pouvoit rien répondre là-dessus, ne sachant pas l'intention de ses Maîtres, mais qu'il jugeoit bien que pour de l'Infanterie on la pourroit prêter, & que par toutes les autres demandes les Etats n'y pouvoient entrer, mais bien permettre les achats & la sortie.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas. Le 13. Novembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant permis au Capitaine Poulet de Diépe de partir de Hollande, avec le Vaisseau la Sainte Marie, dont l'équipage est François, pour aller à Neufchâtel en Angleterre y prendre sa charge de Marchandises du crû du Païs, & les aporter au Havre de Grace ou autre Port de France, Sa Majesté a donné ordre audit Ambassadeur Extraordinaire, de faire instance comme il fait à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder aussi leur Passeport, conforme à celui de Sa Majesté, audit Capitaine Poulet, pour la sûreté du Voyage que ledit Vaisseau la Sainte Marie, qu'il doit commander, va faire audit lieu de Neufchâtel, & de-là au Havre de Grace, ou autre Port de France.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de lui donner réponse sur deux Mémoires qu'il leur a présentez le cinquiéme & le neuviéme de ce mois, lesquels ont été renvoyez à Monsieur Gorü, demandant par le prémier, que quatre Passeports que le Roi a fait délivrer à Paris, au nommé vander Sluys de Rotterdam, lui fussent remis entre les mains, afin de l'obliger à executer de certaines conditions moyennant lesquelles ils lui ont été accordez. Et par le second Mémoire, qu'il fût permis à deux Vaisseaux appartenant à la Compagnie des Indes

Indes Orientales de France, nommez l'un le Vautour couronné, & l'autre le St. François, de charger des Marchandises non prohibées en s'en allant. Donné à la Haye le treiziéme jour de Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. Novembre 1666.

J'Ai été bien aise d'apprendre que le Sieur de Wit, sur ce que vous lui avez remontré de ma part, soit enfin disposé (nonobstant la repugnance qu'il y avoit) à faire faire au Roi d'Angleterre, le compliment que je vous avois suggéré pour tirer ledit Roi avec quelque honneur pour lui de l'engagement où il s'est mis, par tant de déclarations réïtérées de prétendre que les Etats envoyent traiter la Paix à Londres, & l'obliger à consentir que ce soit en un lieu tiers; J'ai cependant fort approuvé la pensée qu'a euë là-dessus ledit de Wit, de ne commettre pas les Etats à faire une avance de cette nature, qui ne produisit pas l'effet qu'on se feroit proposé, & il me semble qu'on remédie à cet inconvénient par la voye des Ambassadeurs de Suéde, qui pourront présentir si le compliment sera bien reçû, & s'il suffira pour obliger le Roi d'Angleterre, à se départir de sa prétension, sans quoi je ne ferois pas moi-même d'avis, que les Etats lui écrivissent une pareille Lettre.

L'avis que j'avois eu de l'approbation que vous avez donné à la Ligue, qui s'est concluë depuis

depuis peu à la Haye n'avoit fait aucune impression sur mon esprit; Je connois trop vôtre prudence, & ai trop de preuves de vôtre zèle, pour pouvoir concevoir de vous aucune opinion qui vous fût desavantageuse. Il faut seulement que vous soyez bien allerte à l'avenir, pour empêcher que Dom Esteven de Gamarre & Friquet ne puissent tirer, pour leurs Maîtres, l'avantage auquel la fondation de ladite Ligue leur a donné occasion de songer, n'étant rien aujourd'hui de plus important pour mes intérêts, que de détruire l'effet des cabales que ces deux Ministres feront pour faire recevoir l'Empereur & le Roi d'Espagne dans ladite Ligue; & je pourrois dire encore que rien aussi n'est peut-être plus important pour l'intérêt des Etats, que de n'y consentir point; mais comme les raisons que j'en dirois paroîtroient tenir de la menace, je ne désire pas que vous preniez cette voye, pour détourner le coup, d'autant plus, qu'il est à croire que les Etats y feront assez de reflexion d'eux-mêmes: en tout cas la chose ne sçauroit aller bien vîte, & il y aura du tems quand on sera plus pressé, de leur en faire considérer tous les inconvéniens.

On peut toûjours concerter tout ce qui regarde la jonction des Flotes, & le moyen de la faire avec toute sûreté, sans que la considération qui vous a été alléguée par les Commissaires des affaires secretes, touchant le salut des Pavillons doive arrêter cette Négociation, parce qu'il demeurera toûjours en la liberté des Etats de faire, ou de ne faire pas ladite jonction; suivant la Résolution que je prendrai touchant lesdits saluts, à laquelle je ne suis pas encore bien détermné, la matiére requérant de

gran-

grandes reflexions. Je vous dirai bien qu'il y a quelque chose à dire, en la maniére d'agir desdits Etats, qui croyent par-là me nécessiter à accorder une égalité entre nos Pavillons, se persuadant sans doute que j'y serai forcé, par ce que sans la jonction, ma Flote n'oseroit paroître devant celle d'Angleterre; mais quand cela seroit, ils ne considérent guéres que cette contention, que je pourrois appeller chicane, pourroit coûter cher à leur Flote même, & il ne seroit pas bon pour la Paix ni pour la Guerre, qu'on eût connoissance à Londres de ce qui se passe là-dessus.

J'ai vû ce que vous me mandez par vôtre seconde Lettre, de la proposition qui a été faite au Sieur de Wit, touchant une descente en Irlande; Il m'en a été fait quelqu'autre semblable pour le même Royaume, & je m'applique maintenant à vérifier quel fondement elle peut avoir, dont je faisois état de donner part au Sieur de Wit, par vôtre moyen, aussi-tôt que j'y verrois un peu plus clair. Du reste il ne sera pas nécessaire que j'envoye un Ingénieur sur le Vaisseau d'Ostende, ayant des voyes bien plus courtes, pour m'éclaircir de tout, à présent que mon Armée est à Brest; Je crains seulement que les personnes qui nous proposent de pareilles entreprises ne soient d'intelligence avec les Anglois, & peut-être envoyez par eux-mêmes, pour découvrir ce que nous sommes capables de tenter, & avoir le tems & les moyens d'y aporter du reméde. A cela près je tiens la chose bonne & utile; je m'y appliquerai volontiers, & bien entendu, que comme c'est un intérêt commun, & que je ne suis même entré en Guerre que pour le seul intérêt des Etats, ils contribuëront

ront de leur part à ce qui sera juste & convenable pour le bon succès du dessein ; & vous en devez redoubler vos instances, autrement il me sera fort aisé d'abandonner ces sortes de pensées. Je ne leur demanderai point de Troupes, j'en puis fournir suffisamment, mais pour les autres frais & choses nécessaires pour l'entreprise, il est plus que raisonnable que les Etats en portent leur part.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne:

Le 18. *Novembre* 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrite le 14. de ce mois, par le retour de mon Secretaire. Quand je ne vous répond pas précisément sur tous les Articles de vos Dépêches, c'est que les Députéz des Villes s'en vont chez eux, & les affaires sont remises à leur retour ; mais vous avez vû, Monsieur, par l'Ordinaire suivant, la Résolution que les Etats ont prise, sur la réponse qu'ils veulent faire au Roi d'Angleterre, qu'ils n'ont pas encore exécuté, parce que quelques Villes sont encore infectées, que le Roi d'Angleterre désire la Paix, & que ce qu'il écrit est à bonne intention, & monsieur de Wit est d'avis qu'il faut étendre un peu les points de la réponse.

On a déja parlé au Sieur d'Appelboom de la part de l'Etat, conformement à ce que je vous ai mandé par le dernier Ordinaire ; & Monsieur de Wit m'a encore confirmé, que si le Roi d'Angleterre donne sa Parole aux Médiateurs, qu'il

qu'il recevra bien le compliment que les Etats lui feront, & qu'ensuite il accordera un lieu neutre & non suspect, ils lui écriront tout aussitôt conformement au Conseil que le Roi leur donne. Vous ne devez pas avoir de scrupule d'avoir cité Monsieur van Beuningen, & l'avoir fait Auteur d'une pensée qui vient de vous; car dès que j'en ai parlé à Monsieur de Wit, il me dit que cela ne venoit pas dudit van Beuningen, que sa Dépêche ne lui en parloit pas, mais qu'il croyoit cette pensée de vous, qu'il la trouvoit bonne, & qu'il porteroit ses Maîtres à y consentir, & les choses se sont passées ensuite comme je vous les ai mandées. On ne voit pas encore clair à l'accommodement de Bréme. Les avis sont venus ici de Hambourg qu'il étoit fait; on a même assûré que le siége est levé, mais j'ai sçû au vrai par un Officier réformé de mon Régiment, qui a pris service avec les Suédois, que Wrangel a levé un de ses quartiers, pour fortifier celui du Comte de Dohna fait Maréchal de Suéde, & qu'il s'est posté avec huit mille hommes de pied, & quatre mille chevaux près de l'Armée des Ducs de Brunswic. Je ne tiens pas Monsieur le Comte de Waldec de la force de Monsieur Wrangel, pour l'expérience & les ruses de la Guerre, ainsi il aura à prendre garde à lui, qu'il ne lui arrive quelque mauvaise rencontre sous le prétexte de la Négociation.

J'ai eu une fort longue Conférence avec Monsieur de Wit, pour modérer l'Acte de Neutralité; mais après la délibération des Etats de n'y rien changer, & le soupçon où ils sont des Suédois, je ne vois pas qu'on puisse rien gagner sur leurs esprits. J'ai dit à Monsieur de Wit, & aux Deputez des Villes, toutes les raisons

portées

portées dans vos Dépêches, & leur ai représenté tous les accidens, qu'ils se peuvent attirer dans la suite du tems par leur trop grande dureté vers la Couronne de Suéde, sans que cela ait produit aucun effet.

Nous avons eu Monsieur de Wit & moi une Conférence avec Monsieur de Klingenberg, pour la jonction de la Flote de Dannemarc à celle des Etats. Le Sieur de Wit lui a donné assûrance, que les Etats payeroient les arrerages ponctuellement aux termes portez par le Traité, dont le Sieur de Klingenberg est demeuré content; mais il n'a rien voulu arrêter pour la jonction, n'en ayant pas pouvoir, & il a dépêché un Courier exprès au Roi de Dannemarc pour l'avoir. Les Etats conviennent de signer l'Article secret de la jonction des Flotes, en la même forme qu'il se pratiquoit du tems du feu Prince d'Orange, & dans les mêmes termes dont nous étions convenus Monsieur de Wit & moi, mais avant de signer ils désirent être éclaircis sur la difficulté du salut du Pavillon.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 19. Novembre 1666.

LA vérité est que les Ambassadeurs de Suéde ont formellement proposé, il y a déja quelque tems, au Roi d'Angleterre, Gand, Anvers, & Hambourg pour lieux d'Assemblée à traiter la Paix, & quand j'en fis des plaintes ici au Résident de Suéde de la part du Roi, il me paya d'une raison à laquelle je n'eus point de

bonne

bonne replique à faire, au moins pour continuër à nous plaindre d'eux; Car il me dit que Monsieur de Wit avoit lui-même nommé ces lieux-là à Monsieur Appelboom, & que les Ambassadeurs de Suéde avoient crû ne pas manquer après cela de les proposer au Roi d'Angleterre; or vous voyez bien que le Roi ne peut consentir à laisser choisir deux de ces Villes, pour lui être suspectes, étant sous le commandement du Gouverneur de Flandre, grand Artisan de cabales & de fourberies, & grand Dévaliseur de Couriers & d'Ordinaires.

L'autre plainte plus forte encore que celle-là, comme étant de bien plus grande importance, est que le même Résident de Suéde m'aporta hier une Lettre des mêmes Ambassadeurs, qui porte que sur ce que ledit Sieur de Wit avoit encore dit au Sieur Appelboom, ils avoient offert au Roi d'Angleterre, que s'il vouloit bien consentir à traiter dans un lieu neutre, les Etats lui envoyeroient une personne expresse pour l'en prier, & lui faire des excuses de ce qu'ils ne pouvoient aller traiter à Londres, pour la considération de leurs Alliez; que lesdits Ambassadeurs ayant dit cela au Roi d'Angleterre, il avoit témoigné en être content, & qu'en ayant aussi parlé à son Chancélier, celui-ci avoit dit que c'étoit à la vérité quelque chose, mais qu'elle ne suffisoit pas, & qu'il falloit que cet Envoyé fût aussi chargé d'entrer en matiére pour tâcher d'ajuster les préliminaires, & les principaux fondemens de la Paix.

Vous voyez, Monsieur, si tout ce procédé de Monsieur de Wit, en cas qu'il soit vrai, & tant soit peu soûtenable personne ne souhaite plus sincérement que le Roi, de voir ôter les obsta-

obstacles, qui peuvent retarder l'avancement & la conclusion de la Paix, & c'est Sa Majesté qui a proposé & pressé elle-même Monsieur de Wit par vôtre moyen, de faire ce compliment au Roi d'Angleterre, pour dégager en quelque façon son honneur; mais vous sçavez que c'étoit la condition que ledit compliment se fît par une Lettre publique, & non pas par l'envoi d'une personne, ce qui est différent comme le jour l'est de la nuit; & vous devez déclarer fermement & positivement, que Sa Majesté ne consentira jamais audit envoi, & qu'elle a droit de parler de la sorte, en vertu des Traitez, à moins que les Etats ne disent, qu'ils ne se soucient pas d'y contrevenir. Il est donc nécessaire que Monsieur de Wit (présuposé qu'il veüille compter le Roi en cela comme je n'en doute pas) revoque ce qu'il peut avoir dit là-dessus au Sieur Appelboom, aussi bien, pour ce qui regarde le lieu de traiter la Paix, que Sa Majesté ne consentira pas non plus être choisi dans les Païs-Bas de la domination d'Espagne.

On dit que l'Isola, que l'Empereur envoye en Angleterre, arrive à Bruxelles. Le sujet de sa mission est pour offrir la Médiation de son Maître pour la Paix. Sa Majesté croit que nous devons tous répondre de nôtre part, que cette Médiation est déja entre les mains de la Suéde acceptée de toutes les parties; & c'est encore ici un troisiéme point, auquel le Roi ne consentira jamais; & nous croyons que Monsieur de Wit sera du même sentiment pour ce qui regarde ses Maîtres, après que vous lui aurez dit, que nous sçavons, à n'en pouvoir douter, que tous les Ministres de la Cour de Vienne, & de celle de Madrid, qui servent au dehors, ont un

un ordre général de faire tout ce qu'ils pourront humainement, & avec adresse, pour faire durer cette Guerre, dont ledit de Wit jugera, si nous serions bien conseillez d'en mettre la Médiation en leurs mains.

Le Roi apprend par quelque Amis de Hollande, que ledit Sieur de Wit à la pensée, & peut-être le désir de monter encore sur la Flote, lors qu'elle se remettra à la Mer. Je vous ai souvent entretenu de la nécessité qu'a la Cause commune, que ledit de Wit ne quite plus le Timon des affaires à la Haye; mais il y a encore en cela une autre considération plus forte, qui est que l'on n'expose pas sa Personne aux dangers. Le Roi étant persuadé, & avec raison, que quand même on gagneroit la Bataille par ses soins, s'il nous en coûtoit une vie si nécessaire, la Cause commune auroit plus perdu que gagné; C'est pourquoi Sa Majesté désire que par avance vous détourniez ledit de Wit de cette pensée, & que vous tiriez parole de lui, qu'il ne l'exécutera point; mais à toute extrêmité si vos remontrances ne suffisoient pas, vous lui déclarerez, que vous avez ordre de vous y oposer au nom de Sadite Majesté auprès des Etats, comme en effet elle veut que vous le fassiez si vous n'avez rien pû gagner sur son esprit. Comme ces sentimens de Sa Majesté d'un côté lui sont bien honorables & avantageux, c'est à lui à voir de l'autre s'ils ne lui exciteroient pas trop d'envie dans l'Etat, & il y a apparence que pour éviter cet inconvénient, il aimera mieux vous donner sa parole de ne plus songer à monter sur la Flote, & s'il ne le fait pas vous vous adresserez aux Etats même, quand il sera tems, pour l'empêcher. Il y aura assez d'autres person-

nes

nes dans l'état finon auffi capables que ledit de Wit, du moins qui pourront fuffire à foûtenir le même emploi; & en même tems que Sa Majefté n'y peut confentir pour la Perfonne dudit de Wit, elle ne laiffe pas de juger qu'il peut-être fort utile, qu'il y ait des Députez des Etats fur ladite Flote.

MEMOIRE.

Du Comte *d'Eftrades*, préfenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas. Le 19. Novembre 1666.

Le Comte d'Eftrades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi fon Maître de faire inftance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaife permettre dans les lieux de leur obéïffance la levée des Matelots étrangers, François, & autres qui ne feront point leurs fujets, & n'auront aucun engagement à leur fervice, pour aider à équiper les Vaiffeaux neufs de Sa Majefté, fans quoi il fera fort difficile de les mettre en état de pouvoir fortir avec la Flote de Vos Seigneuries la prochaine Campagne, comme auffi (attendu que quantité de Matelots d'un Vaiffeau de Guerre au Roi, nommé la Ville de Roüen, qui eft dans ces Ports ont déferté) que le Sieur du Mas étant pour le fervice de Sa Majefté à Amfterdam y puiffe faire arrêter & ailleurs, au nom de Sadite Majefté, ceux defdits déferteurs que l'on pourra attraper. Et en cas que Vos Seigneuries trouvent bon d'accorder ces deux points, de la levée de Matelots étrangers, & de l'arrêt des déferteurs; Elles le feront, s'il leur plaît, fçavoir aux Magiftrats d'Am-

d'Amsterdam, & aux Colléges des Amirautez, afin qu'il n'y soit aporté aucun empêchement par les uns ni par les autres. Donné à la Haye le dix-neuvième Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 25. Novembre 1666.

La disposition est dans la Hollande telle que Vôtre Majesté le peut désirer pour refuser les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne d'entrer dans la Ligue, & je ne croi pas qu'ils en fassent ouverture, après avoir sondé les esprits comme ils ont fait, je ne manquerai pas d'être allerte là-dessus, & d'employer tout ce qui dépendra de moi pour rompre leurs mesures.

Les Commissaires des affaires secretes m'ont demandé Audience pour demain, afin d'ajuster les points du Projet de la jonction que j'envoyerai à Vôtre Majesté devant de le signer, pour y augmenter ou diminuër ce qu'elle jugera plus à propos.

Quant à la proposition qui a été faite pour un dessein en Irlande, l'inconvénient que V. M. marque peut arriver, & il est plus sûr que de tels Projets viennent par les correspondances que Vôtre Majesté a dans ce Royaume. Lors qu'elle me commandera de communiquer quelque dessein à Monsieur de Wit, je la supplierai en même tems de marquer les choses qu'elle désire que je demande au Sieur de Wit, pour entrer en

part de la dépense, afin de voir d'abord ce que l'on pourra espérer de tirer des Etats.

L'affaire de Bréme est accommodée, & les Etats donnent leur garantie. Je crois que l'Armée des Ducs de Brunswic, qui est de douze mille hommes, sera bien-tôt licentiée, les Etats ne voulant plus fournir les Subsides.

On ne pourra pas avancer le Projet de jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, que le Sieur de Klingenberg n'ait le pouvoir de son Maître pour traiter; il a envoyé un Courier exprès pour cela en Dannemarc.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. Novembre 1666.

JE ne crois pas que vous ayez sujet de vous plaindre du procédé de Monsieur de Wit; Il m'a parlé d'une maniére sur les deux points de vôtre Dépêche, qu'il se voit clairement que toute la faute vient de Monsieur Appelboom, qui a écrit autrement aux Médiateurs qu'il ne lui a parlé.

Pour vous informer du fait, je commencerai par la petite plainte. Monsieur de Wit m'a dit que ledit Appelboom le fût trouver, pour lui communiquer de la part des Médiateurs, s'il approuveroit Gand, Anvers ou Hambourg pour traiter la Paix; qu'il lui répondit, que ses Maîtres agréeroient quelque lieu que ce fût hors d'Angleterre, mais qu'il falloit avant sçavoir les intentions du Roi sur la place qui lui agréeroit, & que ses Maîtres se conforme-

formeroient à ce que Sa Majesté résoudroit là-dessus.

Quant à l'autre plainte plus forte, ledit Sieur de Wit desavoüe lui avoir jamais parlé de la sorte, mais bien lui avoir répondu, lors qu'il lui a proposé de la part des Médiateurs de faire envoyer une personne de leur part en Angleterre, que cela ne se pouvoit pas; que lors qu'il y auroit un lieu neutre agréé de tous nos Alliez, nous concerterions tous ensemble, s'il seroit nécessaire, pour le bien de la Paix, d'y envoyer quelqu'un, mais que cela ne se feroit pas que du consentement de tous les Alliez. Après nôtre Conférence finie, ledit Sieur de Wit envoya chercher le Secretaire de Monsieur Appelboom, son Maître étant malade, pour lui dire qu'il ne traiteroit plus avec lui, qu'il ne lui communiquât les Lettres qu'il écrivoit sur les matiéres dont ils avoient parlé ensemble, & se plaignit de tout ce que dessus, comme ayant été écrit contre la vérité de ce qui s'est passé entr'eux.

Quant au Voyage d'Isola, il est de vôtre même avis qu'on ne doit pas admettre la Médiation de l'Empereur, & qu'on répondra qu'on s'en tient à celle de Suéde qui est déja acceptée.

Le Baron de Goes fort honnête Homme, qui étoit auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg de la part de l'Empereur, est arrivé à la Haye: on ne sçait pas encore s'il y fera du séjour. L'indisposition de Monsieur Friquet pourroit bien l'obliger d'y rester. J'ai parlé à Monsieur de Wit sur la pensée qu'on vous a écrit qu'il avoit de retourner en Mer, & lui ai expliqué les sentimens de Sa Majesté, dont il s'est senti fort obligé; mais à vous dire vrai, quoi que je fasse je ne le détournerai pas de ce dessein,

s'il a entrepris d'y aller, parce qu'il prétexte ce Voyage du bien public, & s'en fait donner les ordres par la Province de Hollande, qu'il tourne en ces sortes d'affaires comme il veut, & les offices que je ferois en public au nom du Roi lui feroient plus nuisibles que profitables, & outre cela je ne crois pas qu'ils pussent l'empêcher d'y aller.

Vous verrez, Monsieur, la réponse des Etats sur la demande que j'ai fait des Passeports du Roi & de l'exécution qui a été promise à Paris. Je vous envoye aussi la Copie du dernier Mémoire que j'ai présenté: au lieu de m'y répondre sans resomption on m'a remis à des Commissaires, ce qui va à des longueurs qui font perdre les occasions de prendre en service les étrangers que nous trouvons. Si vous trouviez à propos d'en dire un mot à Monsieur van Beuningen pour, écrire à ses Maîtres de faciliter telles demandes, cela abrégeroit le tems qu'on employe à me répondre audit Mémoire.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 25. Novembre 1666.

SIRE,

NOus avons reçû depuis quelque tems la Lettre de Vôtre Majesté, datée de Whithal le $\frac{4}{14}$ Octobre, servant de réponse à la nôtre du

du 17. Septembre précédent; Et bien que nous trouvions en cette réponse une préface pour justifier ses Armes contre cet Etat, si est-ce que nous jugeons, qu'il est superflu d'entrer ici en contestation sur ce sujet; parce que nous sommes entiérement persuadez, que si vôtre Majesté vouloit prendre la peine de lire avec application ce que nous avons ci-devant fait communiquer par écrit à ses Ministres, & qui a été imprimé ensuite, elle se trouveroit convaincuë, avec tout le reste du monde, de la justice de nôtre Guerre défensive, à laquelle nous avons été nécessitez. Aussi nous nous y raportons encore, jugeant cette matiére plus propre à remplir un Manifeste, qu'à servir de sujet à une Lettre.

Et pour ce qui est des cinq points que Vôtre Majesté désire en la conclusion de sa réponse, nous pouvons déclarer en toute sincérité & vérité, ainsi que nous déclarons sur le prémier, que comme nous ne croyons pas avoir manqué d'observer le dernier Traité très-réligieusement en tous ses points; aussi ne ferons-nous point de difficulté après le rétablissement de la Paix, de l'exécuter encore inviolablement à l'avenir; Nous promettant, que Vôtre Majesté n'en fera point de son côté, de s'obliger aussi réciproquement à l'observation ponctuelle du même Traité.

Quand au second, puis que les Ministres de Vôtre Majesté, & nommément l'Agent Selwin, a fait en la côte d'Afrique des déclarations beaucoup plus extravagantes que nos gens n'eussent pû ni inventer ni produire, comme on l'a fait voir ailleurs, nous n'avons jamais fait difficulté & voulons bien encore, ou pour mieux dire, nous serons bien aises, que ces déclarations

soient desavoüées de part & d'autre, & qu'il n'en soit plus parlé, non plus que si elles n'avoient pas été faites.

Sur le troisiéme, que nous ne désirons pas moins que Vôtre Majesté le Réglement de Commerce que l'on propose, pourvû qu'il soit universel & réciproque: Ne pouvant pas nous imaginer, que Vôtre Majesté puisse avec raison & justice refuser en Europe & ailleurs, ce qu'elle croit être équitable dans les Indes Orientales.

Pour le quatriéme, que bien loin de nous pouvoir persuader que nous sommes obligez de rembourser les fraix de la Guerre, ou de reparer les dommages que Vôtre Majesté ou bien ses Sujets peuvent prétendre avoir soufferts, qu'au contraire nous pouvons demander avec justice la restitution des Navires & Marchandises, qui ont été pris sur nous & sur les habitans de ces Provinces, tant dans les Ports, Havres & Riviéres de vos Royaumes, que par surprise en pleine Mer, passant le long de vos Côtes; Comme aussi de la nouvelle Belgique, de Cabo Corso, & des autres Places, que nous tenions en Afrique, lesquelles ont été occupées sans aucune dénonciation ou déclaration préallable, & nonobstant que tous ces Vaisseaux se trouvassent dans les Havres de Vôtre Majesté, ou bien proche de ses Côtes, tant sous la Foi publique, & à la faveur d'une Paix fondée sur un bon Traité, que sur l'assûrance expresse que le ministre, qui étoit alors ici de la part de Vôtre Majesté, avoit donnée, que l'on ne devoit point prendre d'ombrage ni de jalousie des Vaisseaux que Vôtre Majesté armoit, ou avoit en Mer en ce tems là, avec une protestation bien solemnelle, que Vôtre Majesté ne suivroit pas le mauvais exemple de

de l'Usurpateur Cromwel, pour surprendre, comme lui, cet Etat ou ses habitans; mais si l'on refusoit de lui donner satisfaction sur les plaintes qu'elle faisoit faire, qu'alors comme Prince généreux, il ne feroit point d'Acte d'hostilité contre cet Etat; que trois mois après qu'elle nous auroit publiquement déclaré la Guerre. Toutesfois nous userons de modération, & ferons plus que l'on ne pourroit attendre de nous pour cet égard, conformément à ce que nous avons ci devant protesté sur ce sujet.

Et pour ce qui est du cinquiéme point, si Vôtre Majesté faisoit difficulté de prendre assûrance en nôtre Parole, Seing & Sceau, comme nous de nôtre côté nous n'en ferions point de nous contenter de celle que Vôtre Majesté nous feroit donner, nous écouterions volontiers les propositions, que l'on voudra faire pour plus grande assûrance par une garantie des Princes & Etats, Amis & Alliez.

Mais d'autant qu'il semble par la même réponse, que Vôtre Majesté est encore persuadée, que l'on nous pourroit disposer à traiter séparément, sans nos Alliez, & à leur exclusion, nous nous trouvons obligez de répéter ici ce que nous avons déja protesté, que cela ne se peut pas faire, & par conséquent que cela ne se fera jamais; & ainsi que pour parvenir à une bonne Paix il sera nécessaire, que Vôtre Majesté se résolve à un Traité commun avec nous & avec nos Alliez conjointement, & qu'elle s'en explique, & qu'ensuite elle se dispose à consentir à une Place neutre, ou l'honneur & la commodité puissent convier les Rois de France & de Dannemarc, aussi bien que nous, d'envoyer les Ministres & Plénipotentiaires pour traiter: sans

quoi, tout ce que l'on pourra tenter aussi bien que toutes les protestations que l'on pourra faire, seront inutiles, vû que nous demeurerons fermes & inébranlables dans les termes de la Résolution que nous avons prise, de ne nous séparer jamais en aucune façon de nos Alliez, & de ne prêter jamais l'oreille à ce qui pourroit tendre au contraire, directement ou indirectement; comme nous sommes aussi très assûrez de la même Résolution & constance de leur part. Nous prions Dieu, qu'il lui plaise toucher le cœur de Vôtre Majesté pour cet effet, comme un préalable & préliminaire, sans lequel nous ne pouvons pas espérer la Paix, afin que par ce moyen nous parvenions au but tant désiré de tous les gens de bien, & que nous puissions prier sa bonté divine avec d'autant plus d'affection pour la prospérité de Vôtre Majesté & nous dire. SIRE, &c. Le 25. Novembre 1666.

La suscription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 29. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre, que le Navire nommé le Lion d'or, Maître Jacob de Jongh, sorte du Texel

xel, & que l'on charge dessus cent Fusils & deux cent Mousquetons, pour les porter aux Isles de l'Amérique où la Compagnie de France en a besoin: comme aussi écrire au Collége de l'Amirauté de Horn, que le Vaisseau le Guillaume ayant été pris en Mer par Henri Laurens Ferissen armé en Guerre avec Commission de France, & les piéces concernant cette prise ayant été envoyées au Conseil de la Marine en France, il s'abstienne d'en prendre connoissance, laquelle doit être réservée audit Conseil de la Marine à Paris où les intéressez audit Vaisseau se peuvent pourvoir si bon leur semble, & même que ledit Collége de l'Amirauté de Horn, qui a permis au nommé Nathaniel Crispin, ci-devant Maître du Vaisseau le Guillaume, de saisir comme il a fait les Marchandises prises avec ledit Vaisseau, remettre l'affaire au même état qu'elle étoit avant la saisie, en donnant main-levée, & renvoyer les partis comme dit est en France où cette prise sera jugée au prémier jour. Donné à la Haye le vingt neuviéme Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lienne.

Le 2. Décembre 1666.

MOnsieur de Wit a fort approuvé l'addition qui a été faite au Billet, que Monsieur de Ruvigny a écrit en Angleterre, pour les raisons que vous alléguez dans vôtre Dépêche.

Vous verrez Monsieur la replique qui a été

faite par Messieurs les Etats aux cinq points portez par la Lettre du Roi d'Angleterre ; elle a été envoyée par toutes les Villes & fort approuvée de chacune. Il étoit nécessaire de bien informer ces Peuples, que l'intention du Roi d'Angleterre n'est pas si bonne que ses Emissaires le veulent persuader. J'ai estimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que Monsieur d'Isbrand a écrit cet Ordinaire, qui éloigne bien ces deux Etats de noüer une bonne intelligence, & qui donne de la méfiance aux Etats plus que jamais du procédé de la Suéde, puis que le Chancelier a dit au Sieur d'Isbrand, que le Roi son Maître n'avoit jamais donné ordre à Monsieur de Koningsmarck, de donner sa parole au Roi qu'il n'attaqueroit pas le Dannemark & les Etats pendant cette Guerre, mais seulement pendant la Campagne derniére qui est déja expirée. Ce discours rendra le Roi de Dannemark plus difficile de joindre partie de sa Flote à celle des Etats.

Je vous ai écrit l'Ordinaire passé, que l'affaire de Bréme étoit accommodée, & la confirmation en est venuë depuis hier.

Les Etats ont passé l'Article qui arrêtoit l'accommodement de Monsieur l'Electeur de Cologne, & son Agent doit dresser un Ecrit pour le terminer, où il sera dit que le prêche se fera dans l'enceinte des Châteaux de Monsieur d'Issum.

Quant au démêlé de Monsieur le Duc de Neubourg, & pour l'intérêt d'un de ses sujets arrêté à Vulpen Païs de Gueldre, cette Province n'a pas voulu relâcher son Droit en renvoyant la Cause aux Juges de Monsieur le Duc de Neubourg, mais ils retiennent le prisonnier pour être jugé

jugé par l'Officier du lieu : ils citent des exemples en cas pareils. L'Agent de Monsieur le Duc de Neubourg est témoin de mes diligences, mais les Etats Généraux ne décident pas de telles affaires contre l'intérêt d'une Province qui a toûjours de ses Députez dans ce Collége pour s'y oposer, & qui préside à leur tour, ce qui fait changer de face aux affaires.

J'ai parlé des avis que vous avez eu d'Angleterre, conformément à ce que Mr. Colbert m'en a écrit : vous verrez la réponse par sa Dépêche.

Je vous envoye le * Projet de Jonction que nous avons concerté avec les Commissaires, sans avoir rien résolu que le Roi n'ait mandé ses intentions pour sçavoir s'il l'approuve.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas. Le 6. Décembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, expose à Vos Seigneuries, qu'il leur présenta par ordre du Roi son Maître, le 19 de Novembre dernier un Mémoire, par lequel il leur demandoit la permission de lever dans les lieux de leur obéïssance des Matelots étrangers, François & autres qui ne seroient point leurs Sujets, & n'aurant aucun engagement à leur service, pour aider à équiper les Vaisseaux neufs de S.M. comme aussi de pouvoir arrêter par les diligences du Sr. du Mas, employé à Amsterdam pour le service dudit Roi, des Matelots déserteurs d'un

* Voyez pag. 463.

Vaisseau de Guerre de S. M. nommé la Ville de Roüen, où on les pourroit attraper; Vos Seigneuries pour réponse à ce Mémoire ont fait expédier un Acte le 26. dudit mois de Novembre, qui n'a été remis audit Ambassadeur que le premier de ce mois, donnant pouvoir audit Sieur du Mas de faire arrêter lesdits Matelots déserteurs dudit Navire la Ville de Roüen.

Or comme S. M. fait lever des Matelots de toutes parts pour les faire passer en ce Païs ci, en équiper ses Vaisseaux, & les mettre en état d'agir pour la Cause commune à la Campagne prochaine, ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries de donner un pouvoir plus étendu que celui mentionné en l'Acte ci-dessus, afin d'arrêter non seulement les Matelots déserteurs du Vaisseau la Ville de Roüen, mais aussi généralement tous les autres qui se seront engagez au service de S. M. & viendront à le quiter, & de se souvenir aussi de lui faire donner les expéditions nécessaires pour la levée qu'il a demandée être faite en ce Païs de Matelots étrangers, François & autres non Sujets de Vos Seigneuries, ni engagez à leur service, pour être employez à celui de la Cause commune. Ledit Ambassadeur Extraordinaire fit aussi instances à Vos Seigneuries de la part du Roi son Maître par son Mémoire du 29. Novembre dernier, à ce qu'entr'autres choses il leur plût écrire au Collége de l'Amirauté de Horn, de s'abstenir de prendre aucune connoissance de la prise faite en Mer du Vaisseau le Guillaume & de ses Marchandises, dont étoit Maître Nathaniel Crispyn, par Henry Laurens Férisson, en vertu d'une Commission de France, la connoissance en devant être absolument reservée au Conseil de la Marine à Paris, qui s'est déja saisi de tous les papiers

piers qui concernent cette affaire, & est prêt de la juger; & cependant au lieu d'en écrire audit Collége de l'Amirauté de Horn, Vos Seigneuries ordonnent qu'une Lettre que ce même Collége leur a écrite, sur le seul exposé dudit Nathaniel Crispyn Anglois de Nation, sera communiquée audit Ambassadeur, lequel demande que les diverses Commissions que cette même Lettre porte, que ledit Henry de Férisson a euës, lui soient remises entre les mains, afin que, s'il se trouve coupable, il soit chatié par le Conseil de la Marine de France suivant les Ordonnances; ledit Ambassadeur Extraordinaire insistent toûjours au nom du Roi son Maître à ce que ladite affaire soit renvoyée audit Conseil de la Marine à Paris comme à son Juge naturel, conformément au 22. Article du Traité de 1662. qui porte que les prises faites en Mer seront jugées aux lieux où les Commissions auront été prises, soit en France ou dans les Provinces-Unies, & priant Vos Seigneuries de lui donner une prompte réponse sur le présent Mémoire. Donné à la Haye le 6. Décembre 1666. D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne;

Le 9 Décembre 1666.

L'Ordinaire a été volé entre Mons & Bruxelles & n'arriva qu'hier assez tard, ce qui est cause que je ne pourrai pas répondre à vos Dépêches du 13. n'ayant pû voir Monsieur de Wit; mais je vous dirai par avance que tout ce que je pourrai faire au nom du Roi près des Etats pour l'empêcher d'aller commander leur Flote ne

serviroit de rien, non plus que de croire qu'on puisse le persuader de n'y pas aller, sa passion prédominante étant le commandement, croyant établir des gens tout-à-fait dépendans de lui pour bien conduire les affaires pendant son absence, selon ses intentions. Par quelque discours que nous avons eu ensemble depuis trois jours, je lui ai fait découvrir un orage qui se prépare en Zélande par un parti formé pour le Prince, & qui repand dans les Villes de Hollande par la nouvelle création des Nobles à l'exclusion qui a été donné à ceux qui avoient droit d'y prétendre qui se trouvent être dans l'Alliance du Prince, comme Monsieur de la Lec Fils de Monsieur Béverwéert. Je crois que ce n'est pas tant par ce motif que parce qu'il est Beau frere du Milord d'Arlington; mais quoi qu'il en soit, son Pere étoit aimé des Villes, & après sa mort elles l'ont toûjours fort considéré.

Je me suis servi de tout ce que dessus pour représenter à Monsieur de Wit qu'il ne feroit pas prudemment de s'éloigner dans ces conjonctures, mais il croit donner si bon ordre à tout qu'il n'en arrivera nul desordre.

J'ai pris un autre chemin, qui sera je crois meilleur que le prémier, du moins y trouvera-t-il de l'oposition. J'ai fait connoître aux Députez des Villes, combien le Roi avoit trouvé à redire que Monsieur de Wit fût allé sur la Flote, & qu'il s'étoit étonné de ce que des Gens si prudens qu'ils sont, avoient voulu hazarder une Personne de son expérience dans les affaires de Terre pour l'envoyer faire celle de la Mer, qu'il ne peut sçavoir si bien que ceux qui y ont été toute leur vie, & les laissant penser à eux là dessus quelque tems, ils me dirent que j'avois raison,

fon, mais que c'étoit une affaire faite. Sur cela je leur dis qu'ils y pourroient remédier à l'avenir en cas que la propofition fe fit d'y renvoyer ledit de Wit cette Campagne. L'un d'eux me dit, que fi M. de Ruyter étoit malade, qu'on ne pourroit pas éviter de l'y envoyer, comme le feul qui a autorité fur les gens de la Marine. Mais ils convinrent tous de ne le fouffrir pas, fi la fanté de M. de Ruyter lui permet de faire fa Charge.

Je continuërai à m'opofer par toutes les voyes que j'eftimerai être les meilleures. pour rompre les mefures que ledit Sr. de Wit prend pour cela, & vous en rendrai compte de tems en tems.

Je vous envoyai étant en Angleterre, par un Courier exprès, l'original du Traité de Dunkerque, &la Ratification dont je n'ai qu'une Copie.

Vous verrez par la Copie de mon dernier Mémoire, comme je continuë à preffer les Etats fur la levée des Matelots étrangers, & fur la permiffion d'arrêter tous les déferteurs fans les reftraindre à ceux du Vaiffeau de la Ville de Roüen; au lieu de me donner une réponfe fans refumption, ils me renvoyent à des Commiffaires, qui eft proprement mettre l'affaire en longueur, & laiffer perdre l'occafion de prendre les Matelots qui fe préfentent.

Je ne m'apperçois pas que Monfieur van Beuningen en aît écrit à fes Maitres avec la force que le cas requiert.

Dès que j'eus reçû vôtre Depêche, je fus voir Madame la Princeffe d'Orange & M. le Prince fon Fils, & leur demandai un ordre pour le Gouverneur d'Orange pour faire fortir de la Ville ceux qui s'y font retirez, pour éviter les pourfuites que les Officiers des grands jours font contre leur crime. Ils ont tout auffi-tôt ordonné au Chef

de

de leur Conseil de faire l'expédition, laquelle vous trouverez ici jointe à cachet volant. Ladite Princesse & son Fils m'ont prié d'assûrer S. M. de leurs respects & obéïssans services, & qu'en toute rencontre ils seront toûjours très-disposez de lui en donner des preuves. Depuis la Lettre que j'ai reçû de M. Millet, il m'a envoyé un Billet qu'il me prie de vous faire voir, que vous trouverez ci-joint avec celui de M. de Zehlem.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 9. Décembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qui leur plaise lui accorder l'achat de 200. *milliers de mêche en ce Païs, & le transport d'icelle dans les Places que S. M. a le long de la Côte de Calais, afin de s'en pouvoir servir utilement dans les besoins qu'Elle prévoit que l'on en aura la Campagne prochaine; De l'exécution duquel ordre ledit Ambassadeur s'aquite d'autant plus volontiers qu'il se persuade que Vos Seigneuries ne refuseront pas cette quantité de mêches à S. M. puis que la demande qu'Elle en fait est un effet de ses soins, qui n'ont autre but que le bien & l'avantage du service de la cause Commune. Donné à la Haye le* 9. *Décembre* 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Décembre* 1666.

CEpendant pour informer Monsieur de Wit avec la sincérité qui se doit & jusques aux moindres choses, je vous dirai que Milord Saint Alban écrivit un mot la semaine passée à la Reine Mere d'Angleterre, par lequel il lui marquoit qu'il voyoit que le Roi son Fils ne s'éloigneroit pas d'envoyer traiter dans un lieu neutre, pourvû que pour assûrer que cet envoi ne fût pas inutile, le Roi voulut s'entendre avec l'Angleterre sur les conditions du Traité. Ruvigny vint faire ce raport ici le Vendredi au soir de l'arrivée des Ordinaires d'Angleterre, après que j'avois déja envoyé mes Lettres à la poste, ce qui m'ôta le moyen de vous en écrire ce jour-là, & le Samedi matin on renvoya Ruvigny à la Reine pour lui dire qu'elle mandât au Roi son Fils, qu'on étoit ici bien aise d'avoir appris qu'il commençât à se disposer à vouloir traiter dans un lieu neutre, mais que la condition qu'il y mettoit n'étoit pas praticable, & qu'il ne se flatoit pas que jamais le Roi entrât dans aucun concert avec lui sur les conditions du Traité; qu'il s'agissoit de l'intérêt d'autrui, dont nous ne sommes ni ne voulons pas être les Maîtres ni forcer nos Alliez à rien, mais bien consentir à ce qu'ils croiront leur convenir, & que quand on sera dans un lieu neutre chacun y pourra dire ses raisons.

Dans la vicissitude des choses humaines, il est com-

comme inévitable que les plus grandes prospéritez ne soient par fois mêlées de quelques adversitez. Il a plû a Dieu cette semaine de toucher le Roi & toute la maison Royale d'une très sensible affliction, ayant appellé à soi Monseigneur le Duc de Vallois, Monsieur & Madame en sont inconsolables & avec raison; car outre tant d'autres considérations qui doivent causer leur douleur, c'étoit un Prince qui par une extraordinaire vivacité donnoit déja de très grandes espérances de devoir parvenir à quelque chose de plus grand encore que sa naissance, quoi qu'elle soit la plus Illustre de la Chrêtienté, Nous nous promettons de la bonté divine, après avoir donné à la France ce sujet général d'un grand déplaisir, qu'elle voudra le reparer bien tôt, la Reine étant entrée heureusement depuis quelques jours dans le huitiéme mois de sa grossesse.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 15. Décembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant accordé au mois d'Août dernier un Passeport au Sr. Lamégue, Marchand François, pour envoyer un Vaisseau nommé l'Oranger Maître Jean Sory, de Nantes en Angleterre, chargé de Marchandises défenduës, à condition, qu'il iroit se défaire de celles qu'il prendroit en Angleterre, aux Côtes d'Espagne, avant que de revenir en France à cause de la ma-

maladie contagieuse, ledit Vaisseau a été pris par un Armateur de Zélande faisant sa route d'Angleterre auxdites Côtes d'Espagne, & mené à Vlissingue où on ménace de le confisquer; & comme ledit Vaisseau est François, & qu'il est allé en Angleterre sous la bonne foi d'un Passeport de S. M donné avant la Résolution qu'elle a prise, sur les instances de M. van Beuningen de n'en accorder plus aucun pour l'Angleterre, & que d'ailleurs les Marchandises dont est chargé ledit Vaisseau peuvent dépérir; S M. à fait parler audit Sr. van Beuningen, afin qu'il écrivit, comme sans doute il aura fait à Vos Seigneuries, pour leur demander de sa part la restitution dudit Vaisseau & de ses Marchandises, & a donné en même tems ordre audit Ambassadeur Extraordinaire de leur faire pareille instance en son nom. C'est pourquoi il prie Vos Seigneuries de faire relâcher promptement ledit Vaisseau l'Oranger avec toutes ses Marchandises & son équipage qu'il se plaint d'être fort maltraité, se persuadant que Vos Seigneuries s'employeront de bonne maniére, & avec diligence pour donner à S. M. une satisfaction aussi juste & raisonnable que celle-là. Donné à la Haye le 15. *Décembre* 1666

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. *Décembre* 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du dixiéme du courant, & ai communiqué à Monsieur de

Wit,

Wit tout ce qu'elle contient sur le sujet du Billet de Monsieur de Ruvigny. Il est tout-à-fait de vôtre sentiment, & croit que l'envie de lever l'argent promis par le Parlement fera différer leur réponse, & que même le Roi d'Angleterre témoignera plus d'inclination à continuër la Guerre qu'à faire la Paix pour ce seul sujet.

Le Sieur de Wit m'a aporté ce Billet que je vous envoye, d'un avis de Bruxelles, qui marque que les Anglois n'oublient rien pour donner des ombrages aux Etats, & à fait reflexion, qu'au même tems que le Roi d'Angleterre témoigne à la Reine sa Mere avoir inclination à traiter la Paix en lieu neutre, il tâche d'attirer le Roi à son parti, & fait sémer des bruits en Flandre que le Roi traite secretement sans la participation des Etats, qui ne manquent pas de venir jusques dans les Villes & les Provinces. Monsieur de Wit estime à propos & moi aussi, de communiquer aux Commissaires des affaires secretes ce que la Reine Mere d'Angleterre a fait dire au Roi, & ce que Sa Majesté lui a répondu, dont le Sieur de Wit est resté fort satisfait.

Il convient aussi qu'il faut travailler puissamment pour mettre les Flotes en état d'entrer en Mer de bonne heure, & plûtôt que celle d'Angleterre. Vous verrez sur ce sujet ce que je mande à Monsieur Colbert pour réponse à sa Dépêche sur la difficulté de la levée des Matelots que les Etats avoient accordée, mais que les Amirautez ne veulent pas consentir, pour les raisons qu'ils ont envoyé alléguer par leurs Députez aux Etats.

Je leur ai proposé seulement la levée de 400 hommes, pour leur ôter le scrupule qu'ils ont

que

que cela leur fera perdre l'équipage ne le formant que des Etrangers qui viennent de toute part au Printems pour prendre parti. Je verrai ce qu'ils me répondront, après avoir consulté les Amirautez là-dessus. On ne peut éviter ces formalitez qui sont accompagnées de grandes longueurs.

J'ai fait sçavoir aux Officiers des Amirautez ce que vous m'ordonniez, touchant la revocation des Passeports du Roi, dont ils ont été fort surpris.

La Lettre de Monsieur d'Isbrand du dernier Ordinaire, porte de plus en plus les Etats à les faire revenir. Le grand Chancélier demande à présent des Subsides, ne veut plus tenir l'accord qui avoit été fait pour le Cabo Corso & autres Places, & persiste à ne vouloir pas donner l'Acte de Neutralité jusqu'à la fin de la Guerre, ce qui confirme les Etats dans la croyance qu'ils n'ont jamais eu bonne intention pour eux. Aussi se précautionnent-ils en toutes choses contr'eux, soit en payant encore un terme des Troupes de leurs Alliez de cette nouvelle Ligue, ou en fortifiant les Places Frontiéres d'Ostfrise & de la Westphalie. J'en ai donné avis à Monsieur de Pomponne, qui m'a écrit le détail de sa derniére conversation avec le Chancélier, laquelle il n'approuve pas. Il sera bien mal aisé de ramener les Etats à prendre confiance aux Suédois, & à moins qu'ils n'y trouvent bien leurs sûretez je le crois impossible.

Comme je travaillois à cette Dépêche, Monsieur Vivié Pensionnaire de Dort, m'est venu dire de la part de Messieurs de Hollande, qu'ils accordoient au Roi la levée de 400. hommes étrangers pour l'équipage des Vaisseaux du Roi.

J'ai

J'ai eu une Conférence avec Monsieur de Wit, sur une Dépêche que j'ai reçûë de Monsieur le Chevalier de Terlon, qui porte que le Roi de Dannemarc demande pour conditions de la jonction de sa Flote avec celle des Etats qu'on lui laisse les huit Vaisseaux Hollandois, & qu'ils soient payez aux dépens de l'Etat sans en rabatre le loüage sur les Subsides, que tous les Vaisseaux qui seront pris, brûlez ou coulez à fonds lui seront payez par les Etats selon leur valeur, qu'on lui payera tout ce qui lui est dû des arrerages & qu'on sera ponctuel à payer à l'échéance de chaque terme, & qu'outre cela on fera un prêt de 40000. livres, pour aider ledit Roi de Dannemarc à équiper promptement sa Flote.

Monsieur de Wit a trouvé ces conditions fort rudes, & a d'abord résolu de remercier le Roi de Dannemarc de la jonction de sa Flote; mais je lui ai dit qu'avant de décider, il valoit mieux avoir quelque Conférence avec Monsieur de Klingenberg sur cette matiére; & pour le préparer nous sommes entrez en discours sur la teneur desdites conditions. Il est tombé d'accord de payer tous les arrerages & d'être ponctuel au payement des termes échus. Il a même promis de faire la proposition à la Province de Hollande, de faire une avance par prêt d'une somme, sans la spécifier, pour aider le Roi de Dannemarc à mettre promptement sa Flote en Mer pour joindre celle des Etats; mais que pour laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc, cela ne se pouvoit pas, non plus que de payer les Vaisseaux qui seroient pris, brûlez ou coulez à fonds.

J'ai été ensuite voir Monsieur de Klingen- berg,

berg, qui m'a dit qu'il relâcheroit de la demande des Vaisseaux pris, brûlez ou coulez à fonds, & qu'il relâcheroit aussi de celle d'une avance par prêt, pourvû qu'on voulut laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc. J'espére que la saison aidera à faire réüssir cette proposition; car si la gélée vient, comme nous sommes dans le tems de l'attendre à toute heure, les Etats seront obligez par néceffité de laisser là leurs Vaisseaux, & ainsi ce différent sera terminé.

Ledit Sieur de Klingenberg doit avoir demain une Conférence avec Monsieur de Wit. Je vous manderai l'Ordinaire prochain ce qu'ils auront résolu. J'ai sçû de quelques uns de mes Amis de l'Assemblée, qu'il a été proposé d'envoyer Monsieur le Prince en Ambassade extraordinaire vers l'Empereur. Je ne puis pas encore pénétrer le sujet de cet envoi, ni même vous assûrer si l'avis qu'on m'en donne est véritable, mais je ne perdrai pas de tems à m'en éclaircir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. Décembre 1666.

JE n'oublie rien pour disposer les Villes à ne permettre pas que Monsieur de Wit aille commander la Flote; mais la rechute de Monsieur de Ruyter, qui a de si grandes foiblesses qu'il demeure évanoüi des heures entiéres, me fait craindre que quelque précaution que je prenne, la néceffité du service, & le manque

de

de gens de commandement n'obligent les Villes à y consentir. Je ne laisserai pas de continuër mes diligences pour l'empêcher. Je vous puis assûrer qu'on ne perd pas ici de tems pour préparer toutes choses, afin de faire sortir la Flote des Etats de bonne heûre & avant celle des Anglois. Les Amirautez ont fait pour cela une demande de 15. millions qui est accordée, & la Ville d'Amsterdam seule offre de faire l'avance de 10. millions, ce qui ne sera pas nécessaire, toutes les autres Villes offrant de payer leur quote avant le mois d'Avril, ainsi l'argent sera prêt pour les dépenses de toute la Campagne. Il y a de l'apparence que les Etats exécuteront de bonne foi le Projet de la Jonction, & que le Roi n'y risque rien. Ils doivent être entre la Tamise & Calais avant que la Flote du Roi entre dans la Manche. C'est au commencement d'une Campagne, d'où l'on ne se peut retirer pour retourner dans les Ports, comme ils firent la derniére sur le prétexte des maladies & du mauvais tems, & les Etats feroient plus contre leur intérêt propre s'ils y manquoient que contre celui du Roi, ce qui m'oblige de croire qu'ils observeront ponctuellement ledit Projet.

Les Lettres de cet Ordinaire de Monsieur van Beuningen aux Etats ont été plus fortes que par le passé; ils m'ont fait même reproche de ce que je m'étois plaint de leur longueur. Sur quoi je leur ai répondu, qu'après avoir attendu leur réponse un mois, je ne pouvois pas m'empêcher d'en rendre compte au Roi, qui avoit crû avec raison que c'étoit par négligence & par ma faute que ses justes demandes n'étoient pas accordées. Les Députez & moi nous nous sommes

sommes bien accordez & separez, & ils ont compris que je n'en pouvois user autrement.

Quoique Monsieur de Wit fut informé par la dépêche du Sieur van Beuningen de tout ce que vous me mandez de la réponse du billet de Monsieur de Ruvigny, nous n'avons pas laissé d'en discourir, ses sentimens sont tous conformes aux vôtres sur cette matiére. Cependant il remarque de la malice & de la mauvaise intention dans le proceder des Anglois, qui ont fait écrire ici par diverses voyes, que Monsieur le Marquis de Bellefons étoit allé secretement en Angleterre de la part du Roi pour traiter. On a aussi écrit que Monsieur de Ruvigny y étoit allé pour le même sujet, mais cela ne fait nulle impression dans l'esprit des peuples ni des Etats, au contraire ils ont jugé à propos de faire prononcer les sentences par la Cour de Hollande contre Kivit, qui est condamné d'avoir la tête tranchée, & ses biens confisquez, parce qu'il est en Angleterre, & pour vander Horst il est banni pour jamais & ses biens confisquez. Un Médecin de Delft a été arrêté prisonnier, il y a environ un mois, pour avoir écrit en Angleterre tout ce qu'il savoit des Résolutions des Etats.

On l'a mis entre les mains de la Cour de Justice qui l'a déja interrogé trois fois depuis deux jours, on croit qu'il sera pendu. Toutes ces actions de rigueur feront bien connoître au Roi d'Angleterre, que le procédé qu'il a tenu jusques à cette heure pour nous diviser ne réüssira pas, & que le plus assûré est de convenir d'un lieu neutre qui ne soit pas suspect.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 23. Decembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Sieur Janot, Consul de la Nation Françoise en ce païs, présenta le quatorzieme de ce mois un Memoire à Messieurs les Etats de la Province de Zélande, pour les informer que le Roi par Arrêt de son Conseil Royal, tenu à Saint Germain en Laye, le sixieme Novembre dernier, a déclaré de bonne prise le Vaisseau le Faucon blanc, avec ses Marchandises, pris en Mer, allant de Christiaen-stad à Londres, & amené à Vlissingue par le Capitaine Robert Bagaert de la Ville de Calais, armé en guerre avec commission de France, afin qu'il leur plût permettre l'execution dudit Arrêt, & en laisser joüir ledit Bagaert; sur quoi Messieurs les Etats de Zélande l'ont renvoyé à Vos Seigneuries pour lui être sur ce pourvû: & comme ledit Ambassadeur a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries pour le même effet, il les prie de vouloir écrire à Messieurs les Etats de Zélande, afin qu'ils se conforment non-seulement à ce qu'il a plû à Sa Majesté d'ordonner sur le fait de ladite prise, par ledit Arrêt ci dessus mentionné, mais même au Traité de 1662, dont le 21. article porte en termes exprès que les prises faites en Mer; tant par les François que les Hollandois seront jugées aux lieux d'où les commissions auront été prises, ce qui se doit

doit pratiquer sans aucune contravention de part & d'autre, & à quoi ledit Ambassadeur se promet qu'il ne sera pas manqué de la part de Messieurs les Etats de la Province de Zélande. Donné à la Haye le vingt troisiéme Decembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. Decembre 1666.

J'Ai vû vôtre dépêche du seiziéme de ce mois. Si j'avois été capable de faire un accommodement séparé avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de mes Alliez, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats Généraux (sans que j'en eusse aucune nécessité, puisqu'il ne s'agissoit pas de cela) aux termes que je l'ai fait dans ma derniére Lettre, pour leur donner ma parole Royale & toute assûrance qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi de ce côté-là, bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre pour l'intérêt desdits Etats, & je n'aurois eu pour m'en dispenser qu'à soûtenir pour bonnes les raisons que le Roi d'Angleterre employoit, & qui paroissoient assez plausibles pour prouver qu'il n'étoit pas l'agresseur en cette guerre. Ce parti étoit bien plus sûr, plus commode, & de moins de dépense pour moi qu'à corrompre aujourd'hui, par une infidelité que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai aquis sur les Etats en cette rencontre ; ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation que

je conçois de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matiere, & que le moindre billet que quelque méchant donneur d'avis, s'avise d'écrire, cause des frayeurs & des allarmes dans les Provinces-Unies. Je ne crois pas que le Sieur de Wit ni les principaux de l'Etat me fassent ce tort d'avoir la moindre crainte ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner d'eux de semblable; Il n'y a qu'à considérer la boutique où se fabriquent ces sortes de machines pour nous diviser, & que c'est à Bruxelles ou à Londres; & à dire vrai nous serions bien imprudens si nous tombions dans ces piéges là: pour moi je n'y donnerai jamais de lieu, & il me semble que les circonspections que j'aporte à toute ma conduite vont jusqu'au scrupule: Rien n'étoit meilleur à mon sens que le billet que j'ai fait écrire par Ruvigny au Comte de Saint Albans pour le faire voir, il n'avoit pour fondement qu'une proposition faite par les Etats Généraux eux-mêmes, cependant je n'ai pas voulu faire la chose sans l'avoir auparavant communiqué au Sieur de Wit, & en avoir apris son sentiment; le Sieur van Beuningen a vû ou a pû voir, s'il l'a voulu, les billets de Ruvigny à Saint Albans & les réponses, & il en sera toûjours usé de même. Les avis de Londres portent que le Roi d'Angleterre, le Chancelier & Arlington ont été souvent enfermez avec Saint Albans. Peut-être a-ce été par la nécessité qu'ils ont eu de l'instruire pour le voyage qu'il doit faire ici, mais je ne doute pas qu'il n'y soit aussi entré quelque affectation & quelque désir que les Espagnols prissent & donnassent jalousie aux Etats Généraux de ces conduites, avec un homme qui paroît n'avoir de relation

relation qu'en cette Cour par le moyen de la Reine sa Maîtresse, mais ni les Anglois ni les Espagnols ne sçavent pas que ledit Sieur de Wit, & les principaux de l'Etat avoient été avertis de tout par avance. Cependant comme ledit Sieur Albans doit être lui-même bien tôt ici, & que les Artisans de pareilles machines auroient encore plus de lieu d'en faire joüer les ressorts, il est bien nécessaire que les Etats se mettent une fois pour toutes au-dessus de ces bruits, & pour cela je ne sçai pas que leur dire après leur avoir une fois donné & si souvent confirmé ma parole Royale.

Mais si en y engageant vôtre honneur & vôtre propre vie, & offrant pour cela de vous dépoüiller de tout caractére d'Ambassadeur & de mon Ministre, en cas qu'ils voyent jamais que je rentre en Paix & en aucune amitié avec le Roi d'Angleterre, que conjointement avec l'Etat des Provinces-Unies, & le Roi de Dannemarc, ces expressions & cette offre pouvoient ajoûter auprés des peuples quelque chose à ma dite parole, vous le pourrez faire avec toute assûrance de ne rien hazarder. Cependant s'ils veulent s'enquerir de ce qui se fait par nos ordres à Brest & à la Rochelle, ils connoîtront bien que je n'ai d'autre pensée que la continuation de cette guerre, si on ne peut obtenir une bonne & sûre Paix.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 24. Decembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que de petits Batimens François de dix à douze Tonneaux chacun servis par des Matelots tous François, nommez la Marie, Maître Jean Martel; la Françoise, Maître David Robin; la Jouvade Maître Jean Carot, & les autres commandez par Salomon Poitevin, David Canchel, Jean Feüillet, & Pierre Billoquet tous de Diépe, & Pierre Morin de Saint Malo, chargé de Fromages & de Lin, après avoir eu leur congez de l'Amirauté de Rotterdam, & tous leurs aquits de la Brillé, pour s'en retourner en France, ont été arrêtez audit lieu de la Brille par un Jagt, dont le Capitaine leur a dit avoir cet ordre de Vos Seigneuries sans leur en dire autre raison. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait au nom du Roi son Maître instances à Vos Seigneuries afin qu'il leur plaise donner leurs ordres à ce que ledit Jagt n'empêche point lesdits Batimens de continuer leur retour en France suivant leursdits Congez & aquits; & attendu que ce sont de petits Vaisseaux de nulle valeur, n'y ayant que celui de Saint Malo, de 25. Tonneaux & les autres étant tous aux dessous de 10, ou 12, & que les Marchandises dont ils sont chargez dépérissent, il espére que Vos Seigneuries leur accorderont volontiers cette permission qui sera fort agréable à Sa Majesté, & que ces

ces pauvres gens là auront au plûtot leur expédition sans résomption, afin qu'ils ne se consument point inutilement en fraix; n'attendans qu'après cela pour partir. Donné à la Haye le 24. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. Decembre 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant, dont il est demeuré fort satisfait, & m'a prié de lui donner copie de ce qui regarde les assûrances que Vôtre Majesté ne traitera jamais de paix sans la participation de ses Alliez & de ce qui concerne l'avis d'Angleterre, afin qu'il le puisse montrer en confiance aux Commissaires des affaires secretes, tant pour sa décharge que pour les détromper de tous ces faux avis qui viennent de Londres & de Bruxelles. Cette dépêche a fait un tres-bon effet, & donne matiére de faire voir clair aux Etats, que tout ce qui se mande de Bruxelles n'est qu'artifice & fourberie pour nous diviser.

Quant à ce qui regarde l'ajustement de la Jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, le Sieur de Wit demeure d'accord des conditions quant au payement; mais il ne se fait fort que de la quote de Hollande, il reste la part de six autres Provinces qu'il faut disposer séparément, ce qui est très-difficile & ne se peut

faire si promptement, lesdites Provinces étant fort en arriere. Je ne manquerai pas d'y faire tout ce qui dépendra de moi. Le moyen le plus prompt seroit que la Province de Hollande se chargeât de tout & en fit les avances. Je l'ai proposé au Sieur de Wit, mais il m'a répondu que ladite Province de Hollande étoit tellement chargée que cela ne se pouvoit pas.

Pour les huit Vaisseaux qui sont en Dannemarc, il est arrivé ce que je m'étois donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté, que les glaces venant, leur demande ne pourroit s'éxécuter, ainsi je vois que sans faire une condition de cet article, lesdits Vaisseaux demeureront en Dannemarc pendant l'Hyver.

Après avoir souffert bien des remises & surmonté les difficultez de la Province de Gueldres, j'ai obtenu l'élargissement de ce sujet de Monsieur le Duc de Neubourg, sans que la Justice dudit Vulpen ait pris connoissance de son affaire, qui est ce que Monsieur le Duc de Neubourg désiroit, & il aura à présent sujet d'être satisfait. Il y a eu du retardement par la Province de Gueldres, à la Résolution qui avoit été prise de donner satisfaction à Monsieur l'Electeur de Cologne touchant la Réligion dans le Village d'Issum, dont le Seigneur est Capitaine de Cavalerie au service des Etats, & a beaucoup d'amis & de parens dans cette Province; mais ayant représenté comme la parole en avoit déja été donnée à Vôtre Majesté par le Sieur de Wit, & lui s'y trouvant intéressé, il a agi puissamment, & hier il a été résolu que ce point seroit éxécuté selon la prémiére Résolution, & même les Etats ont résolu & terminé quelques petits differends qui restoient, comme celui de

payer

payer en argent la valeur d'une maison appartenante à un Couvent qu'on a jointe à celle d'un Gouverneur.

Je menai moi-même les deux Agens de l'Electeur de Cologne & de Monsieur le Duc de Neubourg chez le Sieur de Wit, qui leur a confirmé tout ce que dessus, & s'est chargé d'en faire faire les expéditions.

Je remarque toûjours dans ces esprits grand ombrage des Suédois; leur séjour aux environs de Breme, & la levée de quatre Régimens nouveaux les inquiete fort; mais ce que je vois qui leur fait plus de peine, & dont le Sieur de Wit n'a pu s'empêcher de me témoigner quelque chose en passant, est qu'ils ont avis que Vôtre Majesté leur a fourni cent mille écus pour leur subsistance audit pays de Breme. Je lui ai répondu qu'il se pouvoit faire que Vôtre Majesté eut payé aux Suedois quelque chose du reste des subsides qui lui étoient dûs, dont pourtant je n'avois aucune connoissance, & que les Etats ne doivent tirer nulle conséquence qui fut contre eux, qu'au contraire Vôtre Majesté a fait cette avance (si elle est vraye) pour les empêcher de se declarer pour l'Angleterre, & les maintenir dans la Neutralité pendant cette Guerre. Il ne sçût me répondre autre chose, si ce n'est que du moins on en devroit informer le Sieur van Beuningen, qui témoigne en avoir de l'inquietude aussi bien que les Etats.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 30. *Decembre* 1666.

SUr cela Monsieur de Wit me vint trouver il y a trois jours, & me communiqua le dessein du Sieur Klingenberg. Je le priai de l'empêcher d'envoyer ce Courier & d'attendre jusques à l'arrivée de l'ordinaire, par lequel je recevrois peut-être des ordres du Roi qui me donneroient la liberté de m'ouvrir audit Klingenberg, ce qui est arrivé fort heureusement par vôtre dépêche. J'ai concerté ensuite avec le Sieur de Wit de la maniére que je lui parlerois, & nous sommes convenus que je lui ferois ouverture du contenu dudit Billet, & du voyage de Monsieur le Comte de Saint Albans en France, & de l'ordre que j'avois du Roi d'envoyer copie de tout à Monsieur le Chevalier de Terlon pour communiquer toutes choses au Roi de Dannemarc; que cependant je le priois de tenir la chose secrete, & que lui Sieur de Wit l'iroit voir ensuite & lui diroit aussi que je lui ai fait part de la même chose, & qu'il pouvoit juger par-là que le procedé du Roi étoit net & obligeant pour ses Alliez, ce qui a été exécuté, dont le Sieur de Klingenberg est resté fort satisfait.

J'ai envoyé ensuite à Monsieur de Terlon la Copie du Billet de Mr. de Ruvigny, & la Copie de l'article qui parle du voyage de Monsieur de Saint Albans, & me mande que vous le chargez de m'envoyer un Duplicata de tout, pour le communiquer confidemment au Roi de Dannemarc,

&

& lui faire connoitre que Sa Majesté n'a rien de reservé pour lui, & qu'elle continuera à lui donner avis de tout ce qui se passera.

Que ce qui vous a obligé de m'ordonner de lui envoyer un Duplicata, est la crainte que vous avez euë, que les dépêches que vous lui avez envoyé n'ayant couru le même risque que celles qu'aportoient les Couriers de Flandres qui ont été volez deux fois, & comme nous avons souvent des Couriers extraordinaires, vous avez jugé que je pouvois avec plus de sûreté lui faire sçavoir ce que le Roi lui a déja mandé par d'autres voyes. J'ai estimé à propos lui devoir écrire de la sorte, afin qu'il puisse lever tous les soupçons au Roi de Dannemarc, s'il en avoit été préoccupé de quelqu'un sur ce sujet.

J'ai remercié les Etats de la part du Roi, de la permission qu'ils ont accordée de lever quatre cens Matelots. J'ai dit à Monsieur de Wît que le Roi avoit envoyé le Projet que nous avions concerté à Brest, pour le communiquer à Monsieur le Duc de Beaufort, & qu'aussitôt qu'il aura envoyé sa réponse, Sa Majesté me fera sçavoir la sienne là-dessus.

Pour n'user pas de redites, je me remets à la dépêche du Roi, où vous verrez l'état de toutes choses.

Vous serez peut-être surpris de la nouvelle que je veux vous mander. C'est que sçachant que Monsieur de Wit joüoit une partie de paume contre Monsieur le Prince d'Orange, je fus les voir jouër, & après la partie finie, ils me déférent d'en jouër une avec un second. Je les pris au mot, & sans me deshabiller ni prendre des chaussons, je primai & joüai en six

jeux,

TABLE
DU
TOME QUATRIEME,
De l'Année 1666.
JANVIER.

FEVRIER 1665.

Let-

MARS 1666.

AVRIL 1666.

MAY 1666.

JUIN 1666.

Mé-

JUILLET 1666.

AOUT 1666.

Let-

SEPTEMBRE 1666.

TABLE.

OCTOBRE 1666.

Let-

NOVEMBRE 1666.

DECEMBRE 1666.

Let-

FIN.



